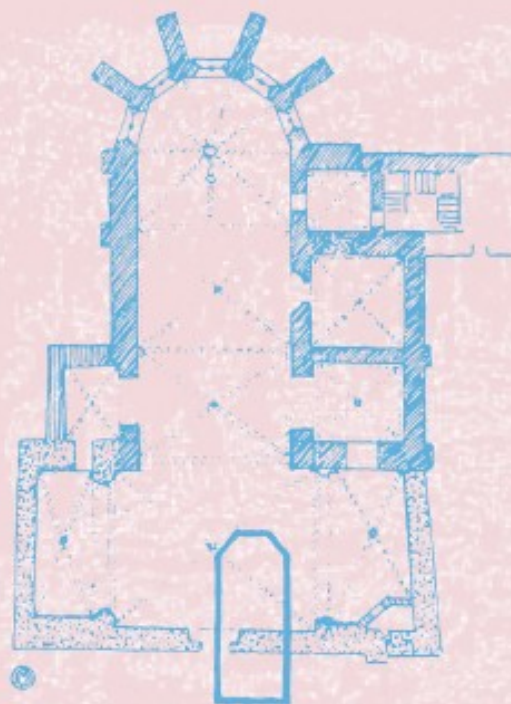
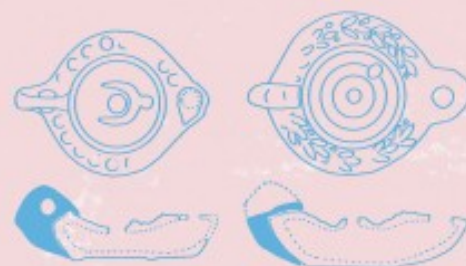
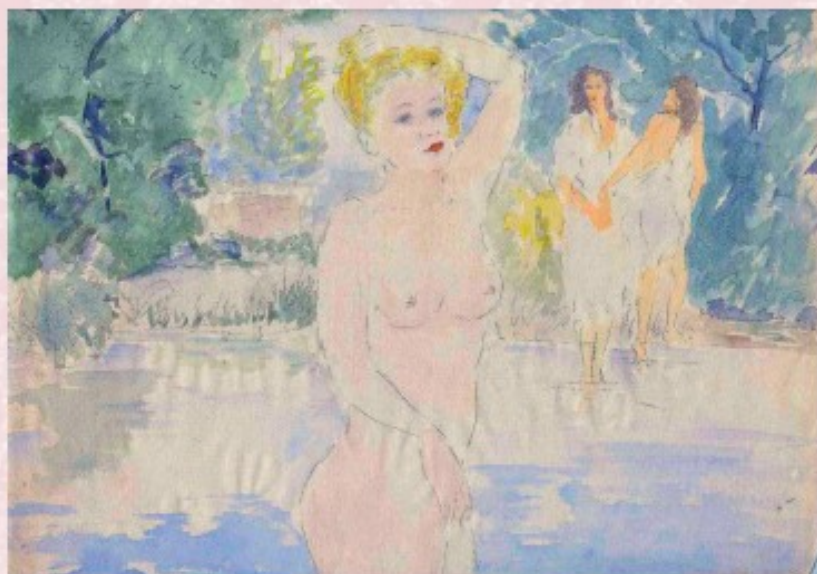


études héraultaises

43, 2013

ISSN 0249 - 1664

©Association Études sur l'Hérault : <https://etudesheraultaises.fr> (Tous droits réservés)



Antiquité • Moyen Age • Histoire moderne • Histoire contemporaine •
Société, Techniques, Ethnologie • Géographie, Économie • Chroniques

Volume publié avec le concours du Conseil Général de l'Hérault

Éditorial

Une fois n'est pas coutume ! C'est en tant qu'ancien président de notre association *Études sur L'Hérault* que je signerai cet éditorial, en parlant à la première personne, loin d'un « nous de majesté » qui n'a pas lieu d'être ici. Il ne s'agira pas non plus d'un bilan, a fortiori d'un testament.

En 1984, je succédais à Michel Christol, professeur d'Histoire ancienne, fondateur en 1970 de notre revue sous le titre *Études sur Pézenas*, à la présidence de l'association. Cela faisait donc 29 ans que j'assumais, avec l'aide efficace et l'amitié des plus anciens d'entre nous, cette responsabilité et le maintien de la revue éditée par notre association depuis cette date. Il était grand temps de laisser la place à une équipe plus jeune, plus dynamique, davantage orientée vers les moyens modernes de mise à disposition de la connaissance.

C'est pourquoi nous venons d'élire le 21 mai dernier un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau placés sous la présidence de Christian Guiraud. Je souhaite à mon successeur et ceux qui vont désormais l'entourer, avec un comité de rédaction renouvelé, de pouvoir maintenir l'oeuvre entreprise et continuer de faire de notre revue *Études héraultaises* une véritable encyclopédie des connaissances sur notre département dans beaucoup de disciplines : histoire, archéologie, histoire de l'art, ethnologie, sociologie, littérature...

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenu et aidé tout au long de cette trop longue période : les membres du comité de rédaction, du conseil d'administration et du bureau, les directeurs successifs des Archives départementales de l'Hérault qui nous ont accueillis, le personnel de cette institution qui a bien voulu nous assister au quotidien. Je n'aurai garde d'oublier l'immense cohorte de ceux qui nous ont confié des articles, étudiants, universitaires reconnus, érudits en tous domaines souhaitant rendre public le résultat de leurs recherches (120 d'entre eux ont pu être recensés depuis les 15 dernières années). Un seul critère, la qualité des articles sur laquelle veille notre comité de rédaction.

Enfin, ma gratitude ira, pour conclure, au Conseil Général de l'Hérault qui a, dès l'origine, reconnu l'intérêt de cette action et l'a soutenue jusqu'à aujourd'hui par l'octroi régulier d'une aide financière qui a permis de donner à la revue un rythme de croisière annuel et de favoriser la mise en chantier de nombreux numéros spéciaux. La pérennité du soutien de la collectivité territoriale pour notre action méritait d'être soulignée et légitimement saluée.

Bonne chance à la nouvelle équipe ! Que le souffle de Clio lui soit favorable !

Jean NOUGARET

***Histoire
ancienne
et médiévale***

Premiers résultats de la fouille partielle du cimetière médiéval du prieuré de Cassan (Roujan - Hérault)

Katia TURREL¹,

avec la collaboration de Delphine LOPEZ, Johanna TERROM et Serge SOTOS

Cet article présente les résultats de la fouille d'une partie du cimetière du prieuré de Cassan. Le projet de mise en sécurité de l'axe départemental RD 13 est à l'origine de cette opération. Les conclusions exposées ici reprennent les données de la fouille archéologique préventive menée sur la commune de Roujan (Fig. 1), face au prieuré de Cassan au printemps 2011 par le Service Patrimoine et Archéologie de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau², opérateur public.

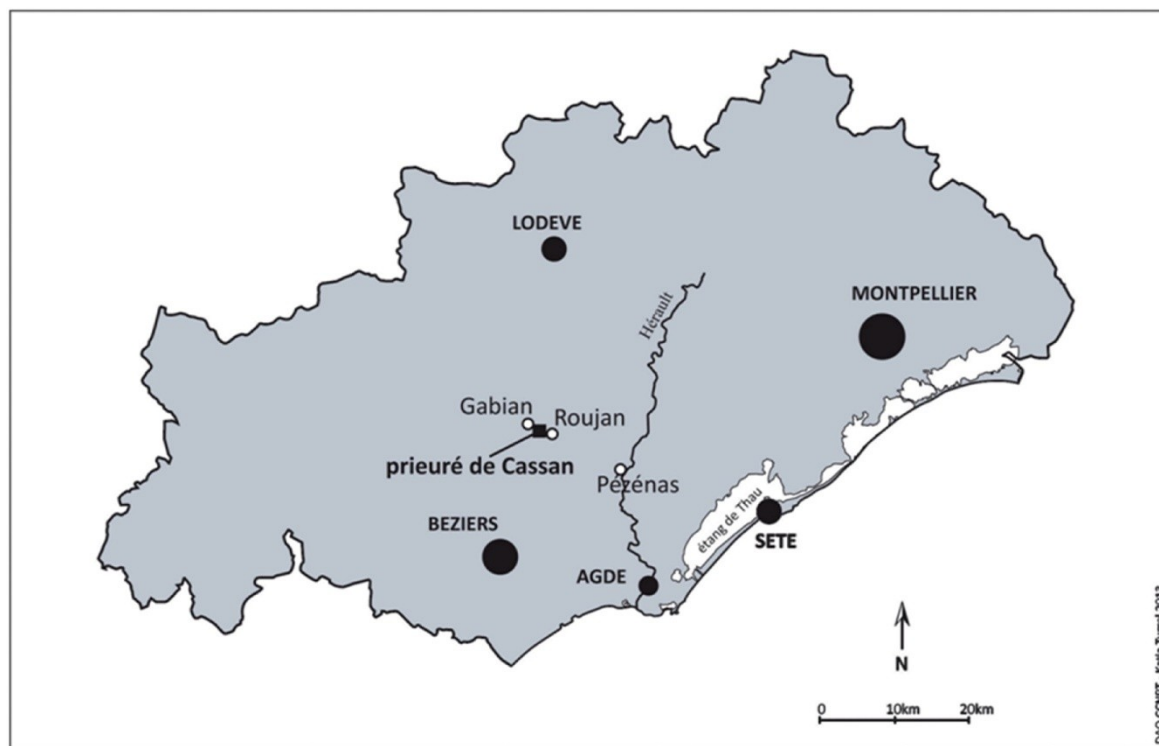


Fig. 1 - Localisation du prieuré de Cassan.

Introduction

L'espace ouvert, aux abords immédiats de la route départementale 13, couvre une surface assez réduite d'environ 550 m², organisée sur une longue bande parallèle à la route mesurant 92 mètres de long pour 4 à 7 mètres de large. L'intervention a permis de mettre au jour pour la période XI^e-XIII^e siècles, outre les vestiges du cimetière du prieuré, au nord-ouest de la zone ouverte, un bâtiment contemporain de celui-ci. À partir du XIII^e siècle, trois types d'aménagements ont été observés. Premièrement, un mur terrasse ainsi que des aménagements liés à la circulation viennent s'appuyer contre le premier bâtiment. Deuxièmement, en partie centrale de l'emprise fouillée, un four à chaux a été mis en place, coupant les sépultures de ce secteur. Enfin, les vestiges d'un chemin creux ont été découverts dans la partie sud-est de la zone. Tous ces aménagements sont probablement liés à la vie du prieuré de Cassan.

Le prieuré, situé entre les agglomérations de Roujan et de Gabian se trouve dans un col, entre les collines Saint-Hilaire au nord, et Sainte-Marthe au sud. Il est immédiatement bâti à Cabrières et le bassin de l'Hérault,

... sur une voie pénétrante depuis la plaine. Il est propice aux échanges et à la fixation d'un lieu de culte, dont la renommée n'ira que grandissant durant le Moyen Âge, ce qu'évoque son statut d'étape jacquaire. Le cimetière est implanté sur le versant sud de la colline Saint-Hilaire et présente un double pendage d'une part vers l'ouest, fortement marqué, et d'autre part vers le sud, plus léger. Le substrat, composé d'une alternance de marnes, de bandes sableuses et de niveaux calco-grésodolomitiques se trouve à une profondeur variant de 0,40 m à plus de 2,80 m sous le sol actuel.

Le prieuré de Cassan

Un contexte archéologique dense

Le prieuré de Cassan est un édifice médiéval, bien daté, dont la première occupation par des chanoines remonte au XI^e siècle. Implanté dans un contexte archéologiquement dense et ancien, le prieuré de Cassan est entouré de nombreux sites d'occupation antique. Au-delà de l'Antiquité tardive, et durant le haut Moyen Âge, quatre sites majeurs perdurent et se développent. Au sommet de la colline Sainte-Marthe, à 400 mètres au sud-est du prieuré, une église, accompagnée d'un bâtiment, s'implante dès le haut Moyen Âge et subsiste jusqu'à l'époque moderne. Le site de Peilhan, occupé depuis l'Antiquité, dispose alors d'un cimetière. Il semble être une possession des évêques de Béziers⁴, déjà propriétaire d'une bonne partie des terres de Gabian. L'église Saint-Laurent, immédiatement au nord du *castrum* de Roujan, se développe et devient également un pôle funéraire. Le XI^e siècle voit l'émergence du *castrum* de Roujan et du prieuré de Cassan, impliquant une restructuration du paysage religieux et une nouvelle répartition des pouvoirs politiques et religieux.

Le prieuré a fait l'objet de nombreuses campagnes de sondages et de diagnostics archéologiques⁵. Les résultats archéologiques ont permis de mieux comprendre l'évolution des bâtiments composant le prieuré depuis le Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle. Liliane Tarrou (INRAP) a notamment sondé et fouillé, en mars 2006, les structures arasées dans l'enceinte du « château » de Cassan, mettant au jour un probable moulin à huile, et divers aménagements des XVII^e, XVIII^e, et XIX^e siècles au sud-est des bâtiments existants mais dont les fonctions ne sont pas connues. En avril 2008, une intervention programmée au sein de la cour d'honneur met au jour une partie du cloître et les bâtiments conventuels (cuisine, sols) du prieuré médiéval (XII^e et XIV^e siècle), ainsi que plusieurs sépultures. Enfin l'église romane avait également fait l'objet de sondages archéologiques dans les années 1985-1986 par Laurent Vidal. Les résultats ont montré la présence de sépultures des XI^e et XII^e siècles, mais également les fondations d'une abside contrefortée, flanquée de deux absidioles latérales, interprétées comme les vestiges de l'édifice consacré en 1115. Enfin, le dernier diagnostic mené par Laurent Vidal en 2010, préalablement à la fouille préventive que nous avons conduite en 2011, a mis en évidence une partie du cimetière du prieuré, et des in-

dices d'habitat. Nous allons nous attacher présenter les résultats de l'opération de fouille qui a fait suite à ce diagnostic.

Rappel historique⁶

En 1066, dans le cadre du renouveau canonial, cinq chanoines quittent le chapitre cathédral de Saint-Nazaire de Béziers alors en décadence et se retirent entre Gabian et Roujan, auprès de l'église paroissiale de Cassan dédiée à la Vierge Marie. Les débuts sont difficiles, et enfin, le 12 mars 1080, Guilhem Alquier, son épouse et leurs enfants, membres d'un lignage aristocratique du Biterrois, leur cèdent cette église et une pièce de terre attenante⁷. Des lors, l'établissement canonial se développe considérablement. Les donations nombreuses affluent de toutes parts et constituent rapidement un temporel imposant. C'est toutefois sous la direction du second prieur, Guiraud (1106-1121), que le prieuré va connaître sa plus grande renommée. Il fait édifier un nouveau monastère et une nouvelle église prieurale qui est consacrée le 6 octobre 1115⁸. Cette période voit l'augmentation des richesses et de la renommée du prieuré, qui devient un important centre de prières, et l'un des phares de la spiritualité en Bas Languedoc.

Le prieur Guiraud fait aussi bâtir en 1118 un hôpital-hôtellerie pour les pauvres, les malades, les nombreux pèlerins et voyageurs de passage⁹ sur la voie contiguë, dite *Chemin public de Faugères*, importante voie de pénétration du littoral languedocien vers l'arrière-pays, via le Biterrois. Sainte-Marie de Cassan devient également une nécropole qui accueille de grands seigneurs laïcs, à l'image des Trencavel, lignage vicomtal de Béziers : les vicomtes Raimond Trencavel en 1167 et Roger II Trencavel en 1194, père et fils, ainsi que l'épouse du second, Adalaïs de Toulouse, y sont ensevelis. Le XIII^e siècle marque un tournant tout à fait décisif pour le prieuré. Au niveau religieux, le pape Innocent III (1198-1216), promulgue en 1216 une bulle d'exemption à l'égard du prieuré conventuel, et ainsi le soumet directement au Saint-Siège. Cassan devient donc indépendant vis-à-vis des évêques de Béziers, et n'a plus de comptes à rendre qu'au pape à Rome¹⁰. Au niveau politique, Cassan se place, dès 1268, dans la vassalité du roi de France, ce qui lui confère une protection supplémentaire, laquelle sera largement confortée en 1335 lorsque le roi Philippe VI de Valois accorde au prieuré, à ses possessions et à ses membres, privilège de protection et sauvegarde royales¹¹.

La communauté canoniale de Cassan subit durement les contrecoups de la Grande Peste Noire (1348) et de la Guerre de Cent ans (Routiers) et entre lentement, mais sûrement, en décadence, dès la deuxième moitié du XIV^e siècle. Le monastère roman est presque entièrement rasé durant le troisième quart du XVIII^e siècle par le prieur-commendataire François Pas de Beaulieu ►

... (1750-1790), pour laisser la place à de splendides bâtiments conventuels, que l'on admire encore largement aujourd'hui. Les cinq derniers chanoines sont chassés en 1790, le prieuré et ses terres proches sont vendues en 1791 à Marc Antoine Thomas Mérigeaux, avocat piscénois, député du Tiers-État aux États Généraux de 1789, puis de la Convention. Au XIX^e siècle, tant par voie successorale que par acquisition, le « château » de Cassan passe ensuite entre les mains de plusieurs familles. Il est vendu à l'État peu avant la Seconde guerre mondiale avant de repasser dans le domaine privé à partir de 1994.

Le cimetière

Le cimetière de Cassan n'a été étudié que partiellement puisque l'emprise de la fouille n'en couvre qu'une zone très limitée. Il a donc été nécessaire de compléter ces observations par les résultats des autres campagnes de fouilles et de sondages menées à proximité du prieuré, antérieurement à cette opération.

Le recrutement

Les premières observations ont montré que nous sommes en présence d'une population variée. Hommes et femmes sont représentés, jeunes et adultes. Ces données apportent des informations sur le recrutement funéraire de ce cimetière. Concernant les immatures, la courbe de mortalité du cimetière de Cassan comparée aux normes d'espérance de vie à 25 et 35 ans pour une population pré-jennérienne montre un large déficit des très jeunes enfants et un sureffectif des immatures de la classe 10-14 ans. Une telle répartition du recrutement laisse supposer l'existence d'une population laïque sédentaire à proximité.

Plusieurs pathologies ont été observées. Tout d'abord, l'arthrose, pathologie dégénérative, est largement représentée au niveau des vertèbres et de l'articulation des genoux. De façon plus anecdotique, notons un cas d'amputation ante mortem au niveau de la jambe droite et un individu, âgé entre 15 et 19 ans, montrant un cas d'ostéomyélite, dû probablement à un staphylocoque doré, qui a largement atteint le tibia gauche. De manière générale, l'étude archéo-anthropologique des individus identifie un recrutement mixte, majoritairement adulte, sans distinction de sexe dans cette partie du cimetière. Le recrutement funéraire des immatures met en exergue une incohérence concernant les très jeunes enfants. Ce type de phénomène se rencontre fréquemment lors de la fouille des cimetières médiévaux. Cela est dû notamment au fait que le baptême est une condition primordiale pour être enseveli en terre consacrée. Or les très jeunes enfants n'ont pas forcément encore reçu ce sacrement au moment de leur décès. Il est alors possible que ces jeunes enfants aient été inhumés ailleurs hors de l'emprise de la fouille. Cela est d'autant plus envisageable que ces individus étaient le plus souvent inhumés au plus près de l'église ou bien hors de l'enceinte du cimetière. Les mort-nés étaient la plupart du temps exclus de la sphère chrétienne et déposés dans un lieu non consacré, le Limbe des enfants. Ces lieux de répit apparaissent à la fin du XI^e siècle pour

se développer massivement au cours des XII^e et XIII^e siècles. Ici, le seul individu identifié ayant moins de 4 ans se trouve inhumé dans une phase antérieure à la seconde moitié du XII^e siècle.

Parmi l'ensemble funéraire étudié, six tombes présentent un intérêt particulier notamment dû à la présence de coquilles dites de Saint-Jacques. Il semble que nous ayons donc affaire à des sépultures de pèlerins sur le chemin vers ou de retour de Saint-Jacques de Compostelle. Elles sont réparties sur toute la durée de fonctionnement du cimetière, entre le XI^e et le XII^e siècle. Cependant, tous n'ont pas reçu le même traitement certains sont en linceul, d'autres en contenant rigide, la majorité ayant cependant reçu une couverture de dalles (Fig. 2). Ce ne sont pas les premiers individus présentant des coquilles les accompagnant pour leur dernier voyage. En effet, lors de fouilles plus anciennes, près du chevet de la priurale, deux sépultures ont été découvertes, contenant des individus arborant chacun une coquille, enseigne de pèlerinage¹². Il semble donc que le prieuré ait bien été une étape sur le chemin de pèlerinage menant à Saint-Jacques de Compostelle. En effet, le nombre de défunts présentant les attributs de pèlerins est désormais significatif. Ils restent cependant suffisamment peu nombreux au sein des inhumations pour être considérés comme des exceptions.



Fig. 2 - Sépulture de pèlerin.

Le cimetière de Cassan apparaît donc comme un espace funéraire dédié à une population laborieuse, et modeste majoritairement. Les pathologies, notamment les cas d'arthrose (52,6% des individus), et de fractures dites de fatigue (17 individus au total) montrent qu'il s'agit d'une population ayant exercé des activités physiques intenses et répétées, tant chez les hommes que chez les femmes. La grande majorité des sépultures se compose d'un simple contenant rigide ou seulement d'un linceul. Nous ne comptons qu'une minorité de sépultures architecturées, ce qui tend à montrer que la majorité de la population inhumée dans ce secteur du cimetière n'appartient pas à la classe aisée, tout aménagement par le fossoyeur étant en effet payant.

Typologie des sépultures

L'état de conservation des sépultures est assez disparate. Les nombreux recoupements et le faible recouvrement pédologique dans une large partie est de la zone de fouille ont eu raison des niveaux de circulation et des niveaux supérieurs des architectures des sépultures. Toutefois, leur étude exhaustive a permis de mettre en évidence des pratiques funéraires et des modes d'inhumations bien identifiés.

Les défunts sont inhumés majoritairement dans des contenants souples ou rigides en matériaux périssables, c'est-à-dire soit enveloppés dans un linceul, soit mis en terre dans un coffre de bois, soit mixte. Les architectures bâties sont minoritaires, seulement 3 sépultures sont maçonnées, 9 sépultures présentent un coffrage de pierre, et 38 ont reçu une simple couverture de dalle scellant la fosse. La très grosse majorité des inhumations sont de facture simple, en fosse, renfermant le défunt déposé dans un linceul, ou un contenant rigide ou les deux, mais sans couverture de dalle. Sept sépultures seulement présentent des « dépôts secondaires ». Aucun sarcophage n'a été découvert. Cela tend à soutenir encore une fois l'hypothèse d'une population plutôt besogneuse, n'ayant pas les moyens d'offrir à ses morts des tombes appareillées tant il est vrai que tout aménagement par le fossoyeur a un coût.

Malgré l'état de conservation des architectures, souvent assez malmenées par les recoupements successifs et les arasements liés aux aménagements agraires ultérieurs, les sépultures avec architecture (maçonnées, coffres, dalles) représentent 34,5% des inhumations mises au jour. Trois sépultures au total, ont conservé l'ensemble de leurs niveaux de couvertures complètes, du fond de fosse jusqu'au probable niveau de fonctionnement. Elles présentent alors une fosse, préalablement creusée à environ 60 centimètres de profondeur. Celle-ci est composée d'un coffrage de dalles verticales au sein duquel le défunt, dans son linceul ou son coffre de bois, est déposé. Il est ensuite recouvert d'une première couverture de dalles de schistes afin de fermer la sépulture. Une seconde assise de dalles liées au mortier de chaux couvre alors l'ensemble qui scelle la tombe. Enfin, une troisième et dernière assise de couverture est présente : souvent elle ne recouvre que partiellement la sépulture. Située au niveau des membres inférieurs, elle est également liée au mortier de chaux, et pourrait s'apparenter à une signalisation de surface (Fig. 3).

Ce type de dispositif n'est pas sans rappeler certaines tombes fouillées sur le site du village abandonné de Vilarnau¹³. Certaines sépultures présentent là aussi des radiers maçonnés, repérés uniquement pour la période XI^e - milieu XIII^e siècle de fonctionnement de ce cimetière. Renfermant également des tombes individuelles, ils sont interprétés comme des massifs signalant des emplacements particuliers, probablement à vocation familiale.

La signalisation des sépultures en surface peut prendre plusieurs formes. Deux types de marquages de surface ont été reconnus de manière certaine. Le premier s'apparente à un massif de signalisation bâti comme on vient de le voir. Le second correspond plus certainement à des stèles. Malheureusement aucune stèle debout n'a été identifiée puisque le site était trop arasé. Toutefois, une possible stèle anépigraphie disposée aux pieds d'un défunt a été découverte sur une sépulture. Pour d'autres tombes, des dalles posées de chant et parfois liées au mortier et à la terre ont été interprétées comme de possibles stèles. Cependant, la faible quantité de ces marquages de surface résulte probablement aussi de l'emploi de matériaux périssables. De possibles trous de poteaux signalent l'éventuelle présence de croix de bois. Enfin, il n'est pas impossible que le marquage des tombes ait pu également prendre la forme de simples tertres de terre. Ces éléments, non durables pourraient expliquer une partie des nombreux recoupements présents au sein de ce cimetière. Quoi qu'il en soit, nous remarquons que les marqueurs possibles de sépultures se trouvent majoritairement aux pieds des défunts, et non à la tête.

D'autres dispositifs ont été observés. Certaines sépultures sont séparées par un aménagement de pierres (Fig. 4). Des blocs de calcaire sont placés contre la partie supérieure de l'individu, mais ne faisant pas partie d'un coffrage, ils semblent plutôt servir de séparation entre les deux sépultures. Ces dalles de séparation pouvaient être visibles en surface et servir également de marquage de signalisation des deux sépultures. Ces dispositifs pourraient être utilisés lors de creusements de sépultures à proximité de fosses creusées précédemment. Ainsi elles peuvent tout autant servir de séparation (réparer une sépulture endommagée par le creusement récent de sa voisine) que de marquage en surface.



Fig. 3 - Radier de signalisation de la sépulture SP3062.



Fig. 4 - Dalles de séparations des sépultures SP3002 et SP3047

Organisation spatiale et phasage du cimetière

Afin de comprendre et mieux interpréter l'organisation de l'espace funéraire, nous avons également pris en compte les résultats des opérations de fouilles, de sondages et de diagnostics antérieurs¹⁴, réalisés à proximité de l'église prieurale. Ils ont montré la présence de sépultures au plus près de l'édifice. Il est donc fort probable que l'implantation des inhumations ne s'interrompt pas entre le mur nord de la prieurale et la parcelle fouillée. Aucune structure n'a été identifiée comme clôture ou limite de la zone funéraire. En revanche on constate qu'aucune sépulture n'a été implantée à l'ouest d'une ligne sud-ouest/nord-est à proximité des bâtiments A et B. Cette constatation nous permet donc de supposer que nous avons probablement atteint l'extension ouest maximale de la zone sépulcrale marquée par les sépultures implantées sur un axe sud-ouest/nord-est au plus près de l'habitat. Toutefois, au regard du nombre de tombes filant sous la berme nord de la fouille, il est évident que le cimetière s'étend encore vers le nord. Enfin, si la limite orientale n'est pas atteinte, les observations menées au diagnostic préalable à la présente opération permettent de supposer qu'elle n'est qu'à quelques mètres à l'est de la zone de fouille.

L'établissement de la chronologie relative, basée sur les recoupements de fosses, a permis d'établir 3 grandes phases d'implantations de sépultures. La confrontation de ces phases aux données radiocarbone et au mobilier issu des sépultures montre une datation large de l'occupation

du cimetière dans cette zone, entre le XI^e siècle et l'extrême fin du XII^e siècle, voire le tout début du XIII^e siècle. Ce qui correspond au moment de montée en puissance et en renommée du prieuré de Cassan.

L'étude du plan d'implantation des sépultures nous indique plusieurs périodes d'expansion et de régression de l'espace funéraire. Une première phase, antérieure aux autres, s'est rapidement dégagée de la stratigraphie. Nous avons remarqué que l'orientation majoritaire de ces sépultures varie entre O 5° S et O 10° S (plus ou moins 5°). Aucune analyse ¹⁴C n'a été effectuée pour les sépultures appartenant à cette phase, toutefois la chronologie relative permet de proposer une datation de mise en place antérieure aux années 1030/1050 (datation ¹⁴C des sépultures de la phase suivante), probablement donc dès la première moitié du XI^e siècle. Si l'on prend comme référence la porte des morts, sur la face nord de l'édifice, elles se trouvent étendues jusqu'à environ 45 mètres au droit de l'église. Toutefois, rappelons que l'emplacement actuel de l'église prieurale correspond à l'édifice élevé au XII^e siècle. Or nous ne connaissons pas l'emplacement de l'édifice de culte antérieur. Ce constat est donc ici purement circonstanciel, et l'on ne peut pas préjuger de l'étendue réelle de l'aire funéraire avant les constructions menées par les chanoines à partir du XII^e siècle. Notons cependant que les sépultures appartenant à cette première strate d'inhumations couvrent une zone de 45 mètres de large pour 51 mètres de long observés. Ce qui donne une extension minimale potentielle de ce cimetière de plus de 2200 m². Les inhumations sont trop espacées les unes des autres pour pouvoir affirmer qu'il existe une organisation interne ; cependant, les fosses sont parallèles, ce qui tend à montrer que si aucun plan interne n'est identifiable, il n'en demeure pas moins qu'une implantation ordonnée a été mise en place durant cette phase.

La seconde phase d'implantation de sépultures montre une toute autre organisation (Fig. 5). Tout d'abord nous avons remarqué qu'elle se compose de deux groupes orientés légèrement différemment mais comptabilisant 65 sépultures. Leur orientation générale est de O 10° NL et O 25° NL (variant de - + 5°). Nous estimons que les sépultures du groupe A orientées O 10° NL sont légèrement antérieures à celles du groupe B orientées O 25° NL car aucune sépulture du groupe A ne coupe de sépultures du groupe B. Par ailleurs, les résultats des analyses radiocarbone viennent confirmer cette chronologie. Les sépultures analysées pour datation par AMS montrent que ces deux groupes de sépultures ont été mis en place majoritairement entre 1030 et 1080 et sont installés probablement jusque dans les années 1130.

Si nous ne pouvons pas mettre en évidence des passages de circulation, faute de vestiges archéologiques, il est néanmoins évident qu'une organisation existe car le plan montre des alignements visiblement ordonnés et de probables rangées. En effet, nous observons des rangées de sépultures, parfois doubles, installées parallèlement les unes aux autres. Ainsi nous proposons de voir un aménagement en alignement double sur une largeur d'environ 5 mètres, avec des passages ►

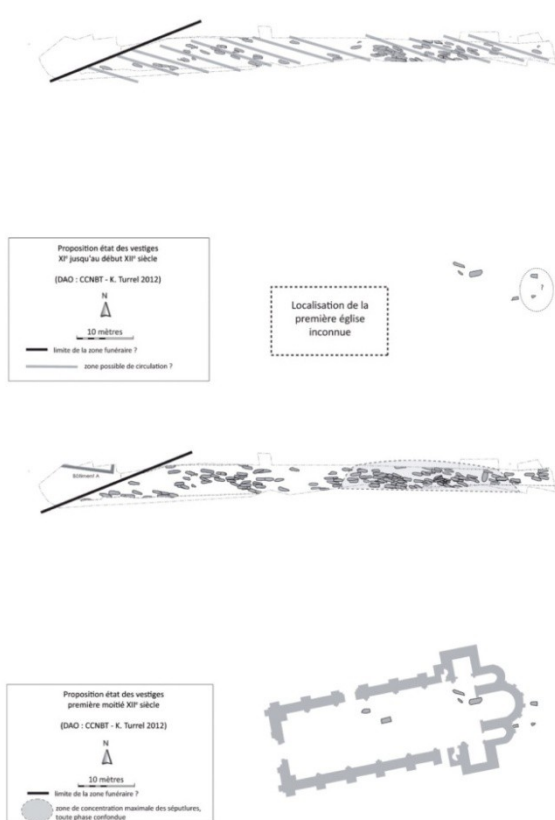


Fig. 5 - Plans par phase du cimetière du prieuré de Cassan : états XI^e - première moitié XII^e siècles.

... laissés à la circulation d'une largeur d'environ 2 à 3 mètres, sans sépulture nouvelle. Ce rythme fonctionne, sauf au centre de la fouille au droit de la porte des morts de l'église, où la concentration des sépultures est toujours maximale. Cette zone présente des alignements, mais les remaniements ultérieurs sont trop importants pour confirmer que des rangées et des passages existaient ici. Il faut néanmoins rester prudent car l'état général de conservation des structures est moyen et nous supposons qu'une bonne partie des sépultures a disparu. L'ensemble de ces axes fonctionnent avec les deux groupes A et B composant cette phase. Ce qui tend à confirmer que les deux groupes ont coexisté et étaient visibles bien que mis en place sur une période assez longue.

Cette période d'utilisation montre une extension du cimetière. En effet, les inhumations s'étendent sur une large surface jusqu'à plus de 47 mètres au nord de l'église, sur au moins 80 mètres de long observés. L'aire funéraire potentielle passe dès lors à plus de 3 700 m² au nord de l'église prieurale actuelle. Les chanoines entrent en possession de l'église paroissiale Sainte-Marie de Cassan dans les années 1080, ce qui coïncide avec cette seconde période d'extension du cimetière. Peut-être peut-on associer les aménagements internes du cimetière avec l'arrivée des chanoines et un effort d'organisation du cimetière paroissial ? La population recrutée est majoritairement locale et laborieuse, résidant vraisemblablement sur le territoire de la paroisse de Sainte-Marie de Cassan. La

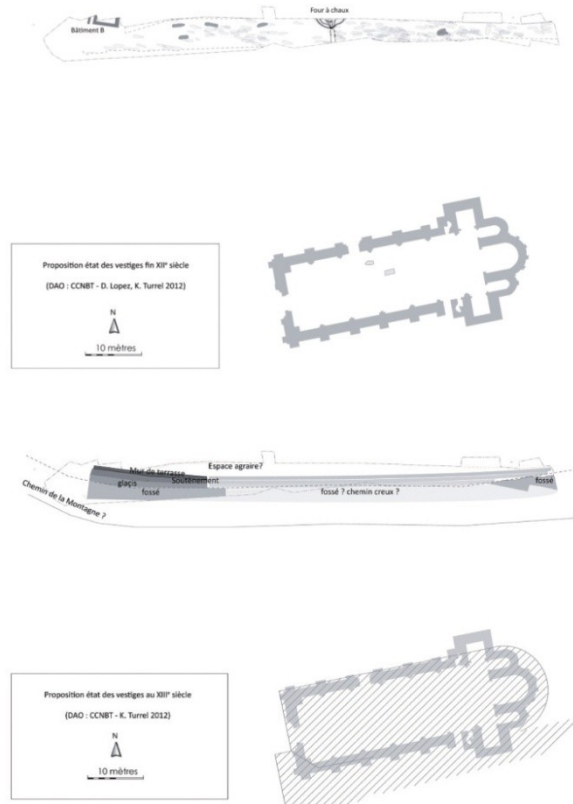


Fig. 6 - Plans par phase du cimetière du prieuré de Cassan : états XII^e - XIII^e siècles.

paroisse préexistait à l'arrivée des chanoines, il n'y a donc rien d'anormal à observer la mise en place de sépultures antérieurement à la seconde moitié du XI^e siècle.

Vient ensuite s'ajouter une troisième phase de mise en place de sépultures, brouillant grandement la lecture générale. Cette phase se compose de 51 sépultures. Elle semble ne pas tenir compte de l'organisation interne du cimetière existant antérieurement. L'orientation exclusive est plein ouest (variant de - + 5°). Les recoupements avec des sépultures des phases antérieures sont très nombreux. Des datations par radiocarbone, affinées grâce au mobilier, permettent d'avancer une datation située vers la seconde moitié du XII^e siècle, dans les années 1130/1150, et qui pourrait perdurer jusqu'à la fin du XII^e siècle. Quoi qu'il en soit, le four (abandonné au début du XIII^e siècle) s'implante sur plusieurs sépultures de cette phase, ce qui implique que le cimetière, en totalité ou partiellement, n'est plus en fonction dès le fin du XII^e siècle. Il s'agit de la période d'extension maximale du cimetière, s'étendant sur une aire de plus de 3 800 m², période où la densité de sépultures est la plus importante. Les anciens lieux de passage sont oubliés et nous n'observons pas d'organisation particulière.

Enfin, 9 sépultures composent la dernière phase (Fig. 6). L'orientation est différente, variant de O 10° S à O 15° S (variant de - + 5°) majoritairement. Cette ultime phase, semble marquer une régression du périmètre du ►

... cimetière, rayonnant entre 40 et 50 mètres au nord de l'église. Toutefois cette constatation doit être modérée par le fait qu'il s'agit là des sépultures les plus hautes en stratigraphie, et l'érosion de la parcelle a pu largement amputer le cimetière d'une partie de ses inhumations les plus hautes. Un indice nous permettant d'aller en ce sens est la présence de nombreux ossements fragmentés dans l'US de décapage. Les datations par AMS montrent que cette phase n'intervient pas avant le milieu du XII^e siècle, dans les années 1160, avec une datation probable vers 1210. Cela montre que le cimetière est toujours utilisé au moins à la fin du XII^e siècle, voir au tout début du XIII^e siècle, mais plutôt de manière marginale. L'implantation des bâtiments, comme celle du four, n'ont pas stoppé l'utilisation épisodique de l'espace funéraire. Nous ne pouvons pas affirmer que les sépultures composant cette dernière phase soient contemporaines les unes des autres. Nous pouvons seulement constater qu'elles viennent s'implanter après les autres, partir de la seconde moitié du XII^e siècle, et avant la deuxième décennie du XIII^e siècle.

Étude des données cumulées portant sur le cimetière de Cassan

Comme l'a montré la fouille réalisée¹⁵ à l'intérieur de l'actuelle église prieurale, un édifice de culte antérieur à l'église romane (située sous l'actuelle église en élévation) semble exister puisque certaines des sépultures retrouvées A l'intérieur de l'édifice sont coupées par les fondations de l'édifice roman. D'autres en revanche sont contemporaines de l'église romane et creusées en son sein. Lors du diagnostic archéologique réalisé à l'intérieur du prieuré quelques sépultures ont été mises au jour dans la galerie du cloître, bâti sous le priorat de Saint Guiraud au début du XII^e siècle, et ne semblent pas avoir été perturbées ultérieurement. D'autres travaux plus anciens dans le château de Cassan ont permis la découverte de sépultures de pèlerins au nord-est du chevet de l'église. A l'inverse, les sondages menés à plus de 90 mètres au sud-est de l'église ne présentent aucune sépulture. Enfin, le diagnostic réalisé en 2010 sur les parcelles limitrophes de la RD 13, au nord du prieuré montre que seule la parcelle AK202 concernée par la fouille a livré des sépultures.

Aussi, il est possible d'envisager que le cimetière paroissial, dont nous avons établi qu'il s'était étendu en quelques décennies, se soit développe sur un espace de 47 mètres au minimum depuis la façade nord de l'édifice jusqu'aux bâtiments clôturant l'enceinte régulière, réservée aux chanoines, probablement localisée au nord-ouest dans le prolongement du chevet de l'église, sur une largeur minimum observée de 80 A 85 mètres. L'intérieur de l'église prieurale, tout comme le cloître, était vraisemblablement réservé aux sépultures de personnages importants, au moins à partir de la construction de l'église romane consacrée en 1115. Ce cimetière pourrait donc couvrir une surface totale minimale d'un peu plus de 3 800 m² à son apogée dans les années couvrant la seconde moitié du XII^e siècle, avant de se recentrer de manière plus restreinte probablement entre l'église et le fossé mis en place au début du XIII^e siècle. Ces surfaces sont particulièrement étendues. En effet, à titre de comparaison, le cimetière de Vilarnau¹⁶ ne s'étend pas au-delà d'une superficie couvrant un espace maximal de 29

mètres par 18 au sud du sanctuaire, soit une extension d'un peu plus de 520 m² pour la même période. Il n'est donc pas impossible que pour atteindre une telle extension de son aire funéraire, le prieuré de Cassan ait subi une pression particulière. En effet, il devait accueillir pour leur dernière demeure, outre les paroissiens, toute sorte de demandes émanant tout autant de l'aristocratie locale, que des pèlerins de passage, et probablement des patients de l'hôpital qui trépassaient sur place. Toutes ces obligations ont du contraindre les chanoines à étendre de plus en plus l'espace consacré aux défunts.

Il ne fait aucun doute qu'un bâtiment antérieur A l'édifice roman consacré en 1115 existe, cependant son emplacement n'est à ce jour pas connu. Les fondations de cette église bâtie au XII^e siècle ont été mises au jour sous le sol de l'édifice encore en élévation. Le chœur est alors plus étroit et se compose d'une abside contrefortée flanquée de deux absidioles. En revanche, la nef ne paraît pas avoir subi de modification. L'édifice actuel fait suite à l'église romane mentionnée en 1115. Plus tardivement, tors des travaux réalisés aux XVII^e-XVIII^e siècles sur le bâtiment, le chœur de l'église est remplacé par une abside ajustée à la largeur de la nef préexistante¹⁷.

Parmi les sépultures étudiées à l'intérieur de l'édifice (Fig.5), quatre sont antérieures à l'église romane de 1115. Si l'on étudie le plan des vestiges mis au jour lors de cette opération, nous remarquons que parmi ces quatre sépultures antérieures au XII^e siècle, trois sont orientées nord-ouest/sud-est, auxquelles il est possible de joindre trois autres sépultures implantées hors du chevet, mais d'orientation identique. Il est donc probable que ces sépultures soient contemporaines de la seconde phase du cimetière, dont l'organisation semble fonctionner entre la seconde moitié du XI^e siècle, et la première moitié du XII^e siècle. Parmi les sépultures antérieures A la prieurale de 1115, notons une fosse orientée sud-ouest/nord-est. Elle pourrait éventuellement participer de la première phase d'inhumations antérieure, pour laquelle nous avons déjà établi que ce type d'orientation existait. Quoi qu'il en soit, il apparaît qu'une partie des sépultures des deux premières phases participent de l'implantation du cimetière lié à l'église primitive, celle, aujourd'hui disparue ; mentionnée dans les chartes de donations de 1080.

Cet état perdure au moins jusqu'au début du XII^e siècle, voire jusque dans les années 1120/1130 où l'on assiste à une nouvelle période d'extension de la zone funéraire conjointement A une nouvelle réorganisation de cet espace qui aura cours jusqu'à l'abandon d'une partie du cimetière dans la seconde moitié du XII^e siècle. Le sol de la nouvelle prieurale, consacrée en 1115, est quant à lui creusé d'au moins trois inhumations. Probablement des individus d'un statut particulier au regard des parures découvertes dans une des sépultures. N'oublions pas que le prieuré de Cassan a servi de nécropole à nombre de membres de l'aristocratie et de la bourgeoisie biterroise. Ces sépultures mises au jour sont orientées sud-ouest/nord-est, parallèlement aux murs de la nouvelle église. Ces orientations rappellent celles observées dans la dernière phase très lacunaire de fonctionnement du cimetière. Elles sont donc probablement installées après ►

... 1115, possiblement même au-delà de la seconde moitié du XII^e siècle. En tout état de cause le cimetière semble se réorganiser au nord autour de l'église, hors de la clôture régulière, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle et se trouve, au moins dans le secteur qui nous occupe, scellé entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle.

En conclusion, la fouille du cimetière de l'abbaye de Cassan a mis au jour un grand nombre de sépultures qui semblent s'échelonner de manière continue entre le XI^e siècle et l'extrême fin du XII^e siècle. Une première phase est mise en place, suivie d'une longue deuxième phase échelonnées entre le XI^e siècle et le début de XII^e siècle, avant le dernier grand groupe montrant une nouvelle organisation générale de l'espace sépulcral au XII^e siècle. Même si la fouille du cimetière n'est pas exhaustive, l'étude anthropologique a permis de caractériser certains aspects de la population. Les sépultures sont majoritairement simples, composées de fosses creusées sans aménagement particulier, le défunt étant déposé en linéaire ou en contenant rigide en matériaux périssables, sans autre aménagement, parfois on constate la mise en place de couvertures de dalles. Les probables inhumations de pèlerins ne font pas exception à cette règle. Il s'agit ici d'un espace funéraire dédié à une population laborieuse et nécessiteuse. Les inhumations architecturées restent minoritaires ce qui tend à montrer que la majorité de la population inhumée dans ce secteur du cimetière participe de la classe modeste. Les pathologies, et notamment les cas d'arthrose et de fractures, montrent qu'il s'agit d'une population ayant exercé des activités physiques intenses et répétées. La densité des inhumations est très grande au centre de la zone de fouille, secteur immédiatement au droit de la porte des morts de l'église prieurale. Il s'agit probablement d'un lieu privilégié où chacun souhaite être inhumé, à proximité d'un personnage particulier ? Volonté de se trouver au centre de l'aire consacrée de l'espace funéraire ? Éviter les zones périphériques où souvent sont inhumés les excommuniés, malades, parias ? La période maximale d'occupation du cimetière de situe entre le milieu du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle, correspondant au moment de montée en puissance et en renommée du prieuré de Cassan. Mais le cimetière continue probablement d'être utilisé au XIII^e, voire au XIV^e siècle, dans une proportion moindre, probablement au plus proche de l'église.

L'environnement du cimetière

Au sud-ouest de la zone de fouille, la mise au jour d'un important bâtiment a été une surprise. Sa fouille bien que partielle, a permis d'identifier deux phases d'utilisations datées, par le mobilier céramique et les ¹⁴C, entre le XI^e s et la fin du XII^e s.

Le bâtiment

Le premier bâtiment mesure au minimum 12 m de long et a été observé sur 1,35 m de large. Toutefois, ses limites s'étendent aussi bien vers le nord que vers l'ouest, hors de l'emprise de la zone de fouille. Sa ma-

çonnerie se compose de deux puissants murs formant l'angle sud-est du bâtiment. Le mur sud est implanté contre une rupture de pente du terrain naturel et se compose d'une puissante semelle de fondation filante et débordante surmontée d'une élévation. Cette élévation, conservée sur environ 0,45 m de haut, possède deux à trois assises. Elle est appareillée à l'aide de petits blocs grossièrement équarris ou de moellons liés à la terre. Ces derniers sont positionnés à plat, de chant, ou en épis. Le mur est, chaîné au mur sud, est visible sur 1,35 mètres de long mais se poursuit au nord sous la berme. Il est conservé sur deux assises. De même constitution que le mur sud, il est fondé dans le paléosol.

Ce premier bâtiment comporte un niveau de circulation en terre battue (Fig. 7), disposé sur un radier de pierres. Malheureusement ces niveaux sont pauvres en mobilier, néanmoins, les analyses radiocarbone proposent une chronologie large entre les années 1020 et 1160. Datation affinée par l'étude du mobilier céramique qui situe ce premier édifice entre l'extrême fin du XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle. Il est difficile de proposer une fonction précise à ce bâtiment. Malgré cela, sa position en rupture de pente, les dimensions imposantes de ses murs et sa puissante architecture laissent penser qu'il s'agissait d'un bâtiment important, très vraisemblablement visible de loin, attaché aux édifices constituant le prieuré de Cassan, potentiellement hors de la clôture.



Fig. 7 - Vue prise de l'ouest sur le bâtiment à et son niveau de sol en terre battue.

La surface fouillée de ce bâtiment ne représentant qu'une faible partie de son étendue potentielle, il est trop hasardeux de pousser plus loin les hypothèses sur la fonction de ce bâti. Cependant, la présence de vaisselle de cuisine et de service et celle de déchets alimentaires orienteraient vers un édifice d'accueil de type auberge. Seule une fouille de plus grande ampleur permettrait sans doute d'envisager sa fonction réelle. A l'évidence, ce bâtiment se met en place alors que le cimetière est déjà existant depuis plusieurs décennies. Il vient s'implanter en bordure de celui-ci, probablement hors de la zone consacrée. En tout état de cause, la zone funéraire est à son apogée lorsqu'on vient bâtir au tournant du XII^e siècle.

Le bâtiment B

Le bâtiment est donc rapidement réaménagé, au bâtiment A succède ainsi le bâtiment B (Fig. 8). Il mesure 5,2 m de long sur 1,35 m minimum de large. Reprenant les murs sud et est, il s'étend vers le nord, hors de la zone de fouille. S'y développe alors un local à usage d'habitation de petite dimension. Le changement notable intervient avec la mise en place d'un mur ouest, fondé sur un merlon de terre (une ancienne cloison intérieure ?) et scindant l'ancien bâtiment en deux parties. Ainsi logé dans l'angle sud-ouest de l'ancien bâtiment, il s'agit d'un local de 5,2 m de long, présentant un sol en terre battue scellé par l'effondrement de sa toiture. On trouve l'ouest du bâtiment, en extérieur donc, une canalisation récupérant les eaux pluviales de la toiture. La mise en place de cette canalisation distante d'1,20 m du mur ouest de l'habitat, semble directement liée à l'évacuation des eaux de ruissellement. On peut raisonnablement interpréter comme un caniveau permettant de mettre le bâtiment hors d'eau. Sa position extérieure éloignée de plus d'un mètre du mur laisse envisager deux hypothèses. La première consiste à considérer que la toiture du bâtiment formait une saillie débordant largement de l'aplomb du mur permettant aussi à l'eau de couler directement dans le caniveau et de protéger les murs qui ne sont pas enduits. Cette saillie de la toiture pouvait éventuellement être soutenue par des poteaux, à la manière d'un préau, mais aucun élément allant dans ce sens n'a été décelé à la fouille. La seconde hypothèse consiste à interpréter cette structure comme le simple caniveau central d'une ruelle ou d'un passage longeant le bâti.

L'ensemble de ces éléments permet d'identifier le bâtiment B comme une habitation. Interprétation confortée par la présence dans le sol de fonctionnement de vaisselle de type pots globulaires, poêlons ou jattes, et par celle de déchets alimentaires liés à la préparation de repas comme des os de caprinés, de porcs ou de volaille, mais également par la présence d'un foyer. À l'intérieur du bâtiment B, sur les trois murs visibles, des traces d'enduits muraux de mortier blanc ont été observées. Ceci marque le niveau de fonctionnement de ce bâtiment. Ce sol est scellé par deux couches liées à la destruction de la structure, composées de niveaux de tuiles courbes posées à plat mêlées de pierres, de terre et de fragments de mortier. La position des tuiles illustre bien l'effondrement de la toiture (Fig. 9).

Le bâtiment B est daté par les céramiques du XII^e s. Les analyses ¹⁴C le positionnent entre le 2^{ème} quart du

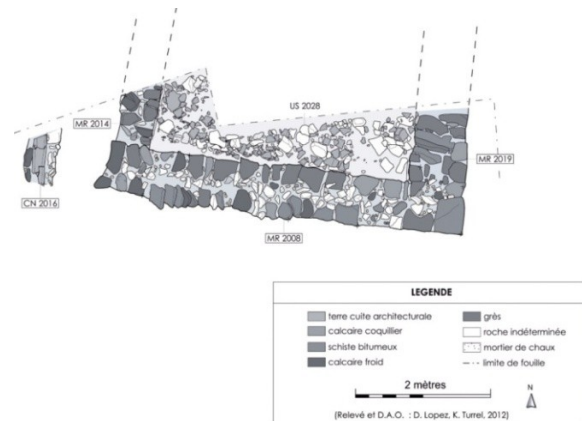


Fig. 8 - Relevé en plan du bâtiment B : niveaux de toiture effondrée du bâtiment B et canalisation d'évacuation des eaux pluviales.



Fig. 9 - Détail du niveau d'effondrement de la toiture du bâtiment B.

XI^e s. et le 1^{er} quart du XIII^e s. La fourchette chronologique établie pour le cimetière se situant autour du XI^e et XII^e s, ces éléments vont donc dans le sens d'un fonctionnement synchrone. Si la présence d'un cimetière situé au nord de l'église paroissiale de Cassan n'est pas une surprise, on ne peut pas en dire autant de celle d'un édifice imposant en ce lieu. Bien qu'il soit actuellement impossible de lui attribuer une fonction (annexes ?, étable ?, pigeonnier ?, cellier de dépôt ? auberge ?...), les deux bâtiments successifs ont fonctionné autour des XI^e et XII^e siècles et s'inscrivent sans nul doute dans la vie du prieuré dès ses premières décennies d'installation.

Un four à chaux

L'implantation d'un four à chaux vient sceller le niveau de fonctionnement du cimetière. Sa situation à flanc de colline rappelle fortement la disposition de nombreux autres fours à chaux¹⁸. Creusé directement dans la roche sur plus d'un mètre cinquante de profondeur, pour une amplitude de 5 mètres de diamètre, il est possible que le four ait été bâti de manière temporaire et opportuniste, lors d'une campagne de travaux directement liés aux bâtiments du prieuré. En effet, il ne semble pas avoir été longtemps en fonction. Quoi qu'il en soit son scellement intervient entre les années 1246 et 1260¹⁹.

Le four A chaux illustre une activité artisanale ponctuelle, probablement liée aux travaux réalisés dans ou pour le prieuré de Cassan. Il semble avoir été im- ➤

... planté à la fin du XII^e siècle, mais avant les premières décennies du XIII^e siècle comme les datations radiocarbone de son comblement le montrent. Notons qu'en 1173 de grands travaux sont lancés pour la construction de la léproserie du prieuré. Le four pourrait tout à fait avoir été réalisé opportunément pour cette période d'aménagement du prieuré. Scellé presque aussitôt après avoir servi, il semble donc antérieur aux aménagements en terrasses qui modifient totalement la topographie du secteur à partir du XIII^e siècle et transforment la zone en aire à vocation plutôt agricole.

Les aménagements du XIII^e siècle

Au XIII^e s. on assiste à une restructuration du paysage qui s'observe dans la création d'un puissant mur de terrasse, s'appuyant contre le mur sud du bâtiment B et le prolongeant vers l'est (Fig. 10). Cet aménagement est complété au sud par une série de remblais de nivellement caractérisés par un fort pendage nord-sud et soutenus au sud par des blocs de grand calibre. Ces niveaux sont scellés par des niveaux de cailloutis extrêmement compacts.



Fig. 10 - Vue prise de l'ouest sur le mur de terrasse prolongeant le mur sud du bâtiment B.

Deux structures se présentent sous la forme d'un profond creusement de profil en « U » ou en « escalier ». Leurs comblements sont sensiblement identiques. Une vue d'ensemble depuis le mur de terrasse, suivi de ces remblais, associés à ces fossés, évoque une structuration de l'espace en palier. Il est fort probable que nous soyons en présence d'un mur de terrasse puissamment soutenu, dont les aménagements au sud épousent les lignes de courbes naturelles du terrain afin de permettre le drainage de la dépression au bas des aménagements. Le glacis est alors destiné au maintien de cette terrasse supérieure. Les céramiques retrouvées dans les comblements des fossés indiquent qu'ils ont été comblés entre le XIII^e et le début du XIV^e siècle.

Nous ne pouvons cependant pas exclure que la mise en place des fossés et remblais ait également servi d'espace de circulation. La présence de nombreux tessons posés à plats en serait un indice. Il pourrait s'agir éventuellement du tracé initial de l'actuel Chemin de la montagne. Depuis cette période, la zone située au sud du mur de terrasse ne cessera pas d'être entretenue, entraînant une migration progressive du chemin vers le sud.

Conclusion

L'objectif de cette opération de fouille préventive menée au nord de l'église prieurale de Cassan, sur l'emplacement de l'ancien cimetière du prieuré, était de comprendre l'organisation de la zone sépulcrale, son étendue, mais également sa chronologie. Bien qu'une zone d'habitat fût pressentie lors du diagnostic archéologique, la surprise à l'ouverture fut la découverte d'un bâtiment important, dont les dimensions totales n'ont malheureusement pas pu être appréhendées. Le cimetière quant à lui, bien que fouillé exhaustivement dans l'emprise de la fouille, n'a pu livrer l'ensemble de son étendue puisque les limites nord et est se trouvent en dehors. L'espace funéraire de Cassan étudié se développe donc du XI^e au XII^e siècle. Si les premières sépultures sont éparpillées, en revanche, elles sont probablement contemporaines du premier édifice cultuel aujourd'hui disparu et ne montrent pas d'organisation particulière. L'accroissement démographique, la réorganisation paroissiale ou plus probablement l'arrivée des chanoines dans l'église paroissiale va bouleverser le cimetière, mais également l'urbanisation du secteur.

En effet, à partir de second quart du XI^e siècle, plus certainement dans la seconde moitié, le cimetière connaît une période d'extension importante. Se dessine alors une organisation nette dans la gestion de l'espace sépulcral. C'est probablement dans les premières décennies du XII^e siècle, à partir des années 1120/1130, que le cimetière connaît une seconde réorganisation. Les aménagements internes précédents sont oubliés et les inhumations sont alors implantées souvent sur des sépultures antérieures.

Parallèlement, un premier bâtiment est construit au bas de la colline Saint-Hilaire, à une cinquantaine de mètres au nord-ouest du portail de l'église prieurale. Ce bâtiment apparemment imposant s'implante en limite nord-ouest du cimetière entre le début du XII^e siècle et ►

... les années 1130. La mention en 1118 de la construction d'un « *hospitali* », ajouté au constat de la présence significative de vaisselle de préparation et de service dans le sol de fonctionnement du bâtiment fouillé pourrait lier le bâtiment A à cet établissement d'accueil qu'est l'hostellerie. Néanmoins, sans connaissance extensive de ce bâtiment, nous ne pouvons affirmer sa destination, et il pourrait – pourquoi pas ? –, s'agir du logis des chanoinesses, bâti hors de la clôture du prieuré au XII^e siècle, comme d'un tout autre établissement lié au fonctionnement du prieuré.

Les limites est et ouest du cimetière sont alors étendues au-delà de 63 mètres de la porte dite des morts de la nouvelle prieurale, bâtie quelques années plus tôt, et consacrée en 1115. Cette phase de fonctionnement du cimetière perdure au moins jusque dans les années 1160/1170, où il semble à nouveau réorganisé, ce secteur perdant alors sa vocation funéraire. Le grand bâtiment A est alors transformé à partir des années 1150/1160 pour être converti en habitation plus modeste (bâtiment B). En effet, dans cette seconde partie du XII^e siècle, la majeure partie du cimetière semble être reformée et le bâtiment effondré. Quelques sépultures paraissent encore avoir été implantées au-delà des années 1160, possiblement jusque dans les années 1210, mais cela reste marginal. Nous sommes des lors, peut être, dans les zones périphériques de l'espace funéraire, réservées à des inhumations particulières ?

Au scellement du cimetière succède immédiatement d'autres installations. Le four à chaux semble abandonné à partir de l'extrême fin du XII^e siècle, et sert de dépotoir à de possibles autres structures de chauffe jusque dans les années 1280. Le cimetière se retire pour se concentrer probablement au plus près de la prieurale. Les travaux terminés, de vastes aménagements sont réalisés au nord du prieuré avec l'implantation de mur de terrasse, renforcé d'un puissant glacis fortifiant la pente du terrain naturel, dont les eaux de ruissellement sont drainées à l'aide d'un long fossé longeant les aménagements ainsi installés. Il n'est pas impossible en outre que ce grand fosse puisse avoir également servi de chemin creux ? Quoi qu'il en soit, un axe de circulation semble prendre place en contrebas de parcelles désormais mises en culture.

La fenêtre ouverte sur le cimetière du prieuré de Cassan, bien que partielle, s'est avérée riche d'enseignement sur les pratiques funéraires, le recrutement et l'organisation de l'espace sépulcral. On regrettera de ne pas connaître la forme et l'extension des structures funéraires et des bâtiments au-delà de l'emprise nord de cette opération de fouille. Quant aux bâtiments, sont-ils les vestiges du bourg prieural avorté ?, ou de simples édifices liés au fonctionnement du prieuré ? La question reste ouverte.

Notes

1. Katia TURREL et Delphine LOPEZ, archéologues au Service Patrimoine et Archéologie de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau. Johanna TERROM, archéologue contractuelle au Service Patrimoine et Archéologie de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau. Serge SOTOS, historien, spécialiste du prieuré de Cassan.
2. Nous tenons ici à remercier pour leurs avis, visites et collaborations, M. Jean-Claude Maillé et M. Jean-Claude Rivière.
3. Serge SOTOS, *La route de la Montagne. Histoire d'un grand axe de communication entre Bas et Haut Languedoc (Chemin de Faugères, médiéval, modernise en Grand chemin de l'Albigeois, puis Route n° 7 d'Agde à Castres)*, en cours.
4. Laurent SCHNEIDER et alii, « Roujan-Medilium (?), de l'Antiquité au Moyen Age. De la fouille du quartier des sanctuaires l'identification d'une nouvelle agglomération de la cite de Béziers ». *Revue Archéologique de Narbonnaise*, n°40, 2007, p. 117 à 193.
5. Voir au sujet des opérations archéologiques menées dans et autour du prieuré de Cassan : Liliane TARROU, « *Abbaye de Cassan a Roujan (Hérault), Rapport final d'opération de diagnostic archéologique* », INRAP, mars 2006, 36 pages. - Liliane TARROU, « *Abbaye de Cassan II a Roujan (Hérault), Rapport final d'opération de diagnostic archéologique* », INRAP, mars 2008, 57 pages. - Laurent VIDAL, « *Rectification du virage de Cassan RD 13, Hérault, Roujan, Cassan* », INRAP Méditerranée, février 2010, 52 p.
6. Serge SOTOS, « Données historiques », in Katia TURREL, Delphine LOPEZ, RD 13, *Rectification du virage de Cassan, commune de Roujan (Hérault), Rapport final d'opération de fouille archéologique*, t. 1, p. 53 à 86.
7. Les Alquier de Corneilhan, d'ascendance comtale ou vicomtale carolingienne selon Duhamel-Amado Cl., 2007b, n° 10 : Corneilhan, p. 85-86.
8. Publication partielle du texte dans Devic (Dom Cl.) et Vaissette (Dom J.), « *Histoire Générale de Languedoc* », 2^{ème} édition revue et augmentée, Privat, Toulouse, 1872-1879, t. V, col. 850-851.
9. N. de Cilly, *Mémoire pour servir à la vie de saint Guiraud, second prieur de Cassan et évêque de Béziers*, manuscrit du début du XVIII^e siècle, ed. abbé Soupaiac, archiviste diocésain, 1884, sur l'ordre de Mgr. de Cabrières. 1884, p. 42-43.
10. Arch. dép. Hérault, 12 H 2.
11. Serge Sotos, à paraître.
12. Information transmise par Serge Sotos, historien. Serge SOTOS, « Données historiques : des coquilles Saint-Jacques dans la nécropole de Cassan ». In Katia TURREL, Delphine LOPEZ – RD 13 – *Rectification du virage de Cassan, commune de Roujan (Hérault), Rapport final d'opération de fouille archéologique*, t. 1, p. 66.
13. Olivier PASSARRIUS et alii, « L'église et le cimetière du village médiéval déserté de Vilarnau à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ». *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 28, 2010, p.219-237.
14. Voir note 5 et informations orales de Jean-Pierre Mailhé.
15. *Ibidem.* et Laurent VIDAL et alii, *Église prieurale de Sainte Marie de Cassan, commune de Roujan (Hérault), Rapport de fouille de sauvetage urgent*, 1986, 16 pages et planches, dactylographié.
16. Olivier PASSARRIUS et alii, « L'église et le cimetière du village médiéval déserté de Vilarnau à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ». *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 28, 2010, p.230-230.
17. Laurent VIDAL et alii, « *Église prieurale de Sainte Marie de Cassan, commune de Roujan (Hérault), Rapport de fouille de sauvetage urgent* », 1986, dactylographié, p. 13-16.
18. L'ensemble de l'étude du four à chaux a été menée en collaboration avec Christophe Vachal doctorant en archéologie-ATER Aix-Marseille Université / Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée UMR 7298.

19. Le comblement du four a livré un denier coronat, en argent de Charles d'Anjou (1246-1285) aimablement identifié par Francis Dieulafait. Cette monnaie aurait été frappée durant la période où Charles d'Anjou était roi de Sicile et de Jérusalem, entre 1277 et

1285. L'ensemble des éléments étudiés pour cette structure nous a amené à proposer une date de scellement de son fonctionnement dans la seconde moitié du XIII^e siècle, entre les années 1246 et 1260.

L'église Saint-Martin de Carcarès à Gignac

Emmanuel GARCIA

L'église paroissiale de Saint-Martin-de-Carcarès à Gignac, malgré l'intérêt que présentent ses composantes architectoniques et un potentiel archéologique encore inexploré, n'a bénéficiée jusqu'ici d'aucune étude approfondie. Cette communication fait suite à la campagne de relevés effectuée en 2012 et aux observations qui s'y rattachent. Probable prieuré paroissial de l'abbaye d'Aniane, l'église est mentionnée à plusieurs reprises dès le XI^e s. dans le cartulaire d'Aniane, mais aucun texte ne fait référence à l'histoire de sa fondation. Pierre Clément la mentionne dans une courte notice de son ouvrage *Les Églises Romanes Oubliées du Bas-Languedoc*¹ et on la retrouve également citée dans un ouvrage d'Hélène Palouzié de la collection Images du Patrimoine².

L'édifice, de caractère rural, se présente sur une petite butte dominant la plaine viticole au nord-est de Gignac et offrant des vues panoramiques, notamment au nord vers les hauts plateaux du Larzac. L'église est à nef unique, orientée est-sud-est, avec une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four ; elle se présente aujourd'hui dans un état en grande partie ruiné (Fig. 1). Actuellement sur le domaine privé, des travaux de consolidation d'initiative individuelle sont en cours.



Fig. 1 - Saint-Martin-de-Carcarès, vue sur l'abside (© E. Garcia, 2012)

Données historiques

L'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-Carcarès, en dédicace à l'un des premiers saints chrétiens, apparaît pour la première fois dans les textes en 1031 dans la charte de l'abbaye d'Aniane sous la forme de *Parochia Sancti Martialis Carcariensis*³. On la retrouve aussi mentionnée dans le cartulaire de l'abbaye sous le nom de *Parrochi Sancti de Carcarensi*⁴ à diverses reprises, notamment en 1114 et 1132, éléments qui attestent donc de sa présence et de son activité dès les XI^e et XII^e s. Eugène Thomas référence en grande partie ces extraits du cartulaire de l'abbaye d'Aniane dans son

Dictionnaire Topographique du département de l'Hérault de 1865⁵.

Cependant, une *villa Carcarese* est citée bien plus tôt dans le cartulaire d'Aniane, en 972⁶ dans le Testament de Saint Fulcran, évêque de Lodève. Laurent Schneider propose une lecture du cartulaire notamment sur les passages mentionnant cette villa « [...] C'est lui (l'abbé Rainard d'Aniane - évêque d'Aniane de 972 à 1000) pourtant qui obtient les deux donations les plus conséquentes du X^e s., celles qui impriment les lignes de forces du domaine local d'Aniane Jusqu'au début du XII^e s., églises et terroirs que l'on voit graviter ensuite dans les périphéries des nouveaux castra de Gignac et du Pouget. C'est lui tout d'abord qui arrache, en 972, à Ilduin vicomte de Lodève, l'aumône considérable de la villa Carcarese comprenant deux églises, plusieurs moulins et d'autres biens dans les villae mitoyennes, toutes situées à petite distance du monastère sur la marche septentrionale de la vicaria (viguerie) de Popian [...] »⁷. Une évocation qui, si elle n'atteste pas de la présence stricto sensu de l'église Saint-Martin à cette époque, ne laisse aucun doute sur l'occupation du site dès le X^e s. – probablement sous la forme d'une vaste propriété agricole –, et permet ainsi de spéculer sur des fondations pré-romanes de l'édifice ; une des deux églises mentionnées pouvant fort bien se référer à celle de Saint-Martin et l'autre à celle de Saint-Jean-de-Laval, à proximité.

Cette référence à Carcarès, sous forme de *villa* est intéressante à plus d'un titre. Elle permet d'inscrire la fondation et le rôle de l'église Saint-Martin dans le contexte plus général de l'évolution des propriétés foncières dans les territoires de garrigues durant la période carolingienne et notamment leur essor sous l'égide des grands centres abbaciaux. C'est, en effet, à cette époque que se constituent et se développent les grandes abbayes bénédictines de Saint-Sauveur d'Aniane ou de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert, notamment en recevant en donation des domaines fonciers seigneuriaux environnants ; ces domaines prenant alors le statut d'établissement prieural pour participer ainsi au développement économique de ces centres religieux.

Si l'on se réfère au « *quantum deferragine que este ante porta de Carcares* »⁸ que cite Aline Durand dans son chapitre sur la refonte des sites précastraux⁹, on imagine Carcarès comme un domaine ceint en position perché et comportant des ferrages extérieurs, c'est-à-dire des étendues fertiles cultivées en bordure (*ferraticum* – fertile en latin, *ferratjo* en occitan) à la manière des sites pré-castraux et de leur ceinture agricole. Le mode d'organisation des propriétés foncières telles que Car-►

... carès s'appuie généralement sur un territoire subdivisé en alleux ou en droits seigneuriaux articulés autour de la *villa* qui polarise l'activité économique et humaine. Ici, la référence à une porte indique clairement la notion d'intérieur et d'extérieur et confirme la présence d'une enceinte, séparant le domaine agricole du noyau d'habitations, habituellement concentré autour d'un élément monumental, l'église.

La présence d'une nécropole entourant l'église est également citée dès le XI^e s. dans le cartulaire d'Aniane, et vient confirmer le regroupement humain autour de l'église du lieu de Carcarès¹⁰. Il est fait d'autres mentions de l'église, toujours dans le cartulaire, et ce jusqu'en 1173¹¹. Plus tard, Saint Martin-de-Carcarès est à nouveau mentionnée dans le rôle des dîmes des églises de Béziers en 1323¹². On retrouve dans les archives communales de Gignac (période de 1263 à 1930) des références à Saint-Martin du XV^e s. au XVIII^e s. Elle est citée à plusieurs reprises dans les documents administratifs de la fabrique de la paroisse, notamment dans les livres de compte, les délibérations du conseil de fabrique, les procès-verbaux et correspondances des chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale¹³. L'usuel du Compoix de Saint-Martin-de-Carcarès contient une table des tènements et une table des mutations de 1599 à 1645, ainsi que le rappel des reconnaissances du XV^e s¹⁴.

Plusieurs mentions faisant état de travaux sur la maison presbytérale de Saint-Martin (1673-1725) et sur les églises de la communauté, Saint-Martin-de-Carcarès et Saint-Jean-de-Laval (1702-1752) sont aussi référencées dans les livres des biens communaux, sous forme de devis, contrats, quittances et autres requêtes¹⁵. Ces divers travaux de réparations faisaient probablement suite aux dégradations et destructions provoquées par les conflits religieux dans la région qui se prolongèrent jusqu'en 1629. Par ailleurs, les archives du clergé régulier concernant l'activité de Saint-Martin de Carcarès et notamment les registres des 718 actes de baptêmes, mariages et sépultures, nous confirme l'activité de la paroisse de 1605 à 1791¹⁶.

Le répertoire archéologique publié en 1974 signale quatre stèles discoïdales dans le cimetière. Des fouilles archéologiques sommaires dans les années 1967-1970 ont mis au jour des tombes dont l'une contenait une tête de jade, d'origine et d'époque inconnue. Un article récent¹⁷ revient sur cette petite tête de jade retrouvée dans une des sépultures de la nécropole attenante à l'église et dont il était déjà question dans un numéro de la revue *La Nature* daté de 1892¹⁸. L'église a fait l'objet en 1987 d'un recensement à l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France¹⁹.

L'édifice et ses caractéristiques

L'église possède un seul vaisseau, orienté est-sud-est (100°) et présente une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four qui s'élève sur une embase circulaire un peu plus large. Extérieurement, elle est contreboutée par deux contreforts massifs. A l'intérieur de l'abside, le mur

est creusé d'une piscine, couverte en plein cintre. À la naissance de la voûte court une corniche intérieure profilée et badigeonnée. Cette moulure se prolonge tout le long de la nef, en se retournant à chaque décrochement des piliers. La baie absidiale est en plein cintre à double ébrasement et bien appareillée.

Des vestiges de voussours chanfreinés ainsi que des photos de la première moitié du XX^e siècle attestent d'un arc triomphal (Fig. 2) simplement marqué par un rouleau sur dosserets, au-dessus duquel se profilait l'amorce de la voûte en berceau en plein cintre de la nef, qui a malheureusement aujourd'hui entièrement disparu. De la voûte de la nef, il ne reste que l'amorce ci-dessus signalée ; du côté du sanctuaire, et entre la 1^{ère} et la 2^{ème} travée, des vestiges d'un arc doubleau, lui aussi attesté par les photos anciennes. La 1^{ère} travée est éclairée au sud par une fenêtre en plein cintre à double ébrasement ; l'ébrasement extérieur est couvert par un linteau échancré. Dans la même paroi sud existait une porte qui menait à une sacristie, aujourd'hui disparue.

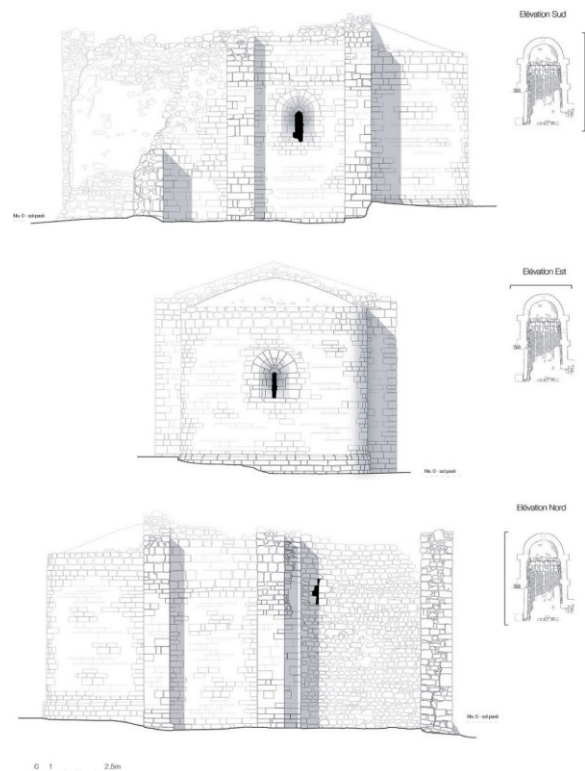


Fig. 2 - Relevé des façades, état actuel (© E. Garcia, 2012)

Les contreforts intérieurs ont été conservés dans leur état ancien : ils sont constitués d'un contrefort plat et d'un pilastre plus étroit, alors que les deux autres contreforts sont de section rectangulaire. Dans le prolongement du deuxième contrefort sud se développent les vestiges du portail d'entrée de l'église.

Le reste des murs (2^{ème} travée nord) est en appareil grossier issu d'une reconstruction, probable suite à une destruction partielle de l'édifice durant les guerres de religion une meurtrière a été aménagée en partie haute du mur, l'édifice ayant dû être fortifié à cette époque pour remplir une fonction défensive. Les éléments ➤

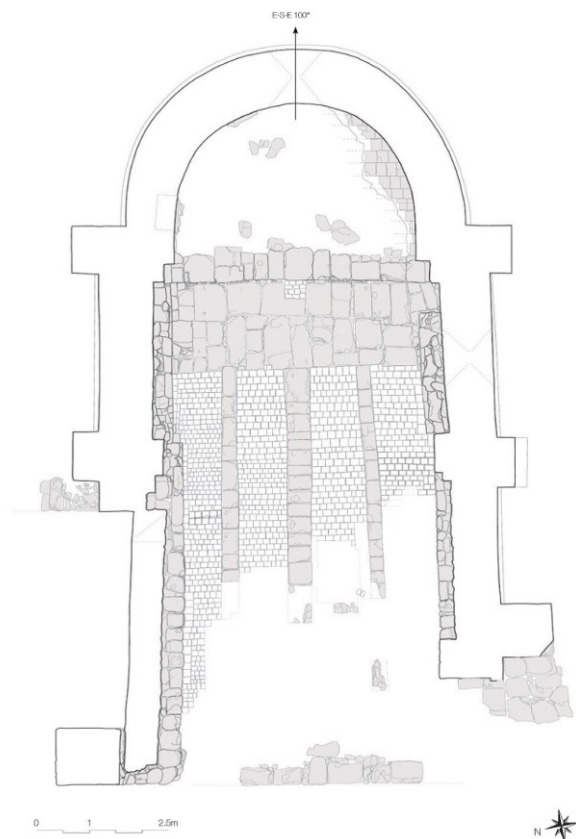


Fig. 3 – Pland'état actuel(© E. Garcia, 2012)

... d'archives mentionnés plus haut font d'ailleurs référence à des travaux de reconstruction au XVII^e s. Le dernier contrefort du mur nord, particulièrement ruiné, a lui aussi été reconstruit. L'appareillage des murs est composé de différents matériaux pour la partie la plus ancienne de la chapelle (abside et 1^{ère} travée), les murs sont appareillés de moellons alternés de calcaire clair et de blocs en grès brun orangé. Les blocs les plus clairs, probablement du calcaire des massifs de la Tailhade ou de la pierre d'Aniane, proviennent des carrières locales, nombre d'édifices alentours étant construits avec ce matériau. Le grès orangé est de type calcareux (grès permien et marnes gréseuses très présents dans les sols de la région de Gignac). La taille et la mise en œuvre sont très soignées, et détonnent au regard du caractère rural de l'édifice.

En partie supérieure des murs, au-dessus de la corniche filante, on observe des appareils en blocs de calcaire coquillier (rudite calcaire). Ce matériau est lui aussi très présent dans le secteur dans nombre d'édifices monumentaux (Pont du Diable, Abbaye de Gellone), sa faible masse permettant une mise en œuvre facile, notamment en partie supérieur des édifices. La taille et la mise en œuvre semblent contemporaines de celles des matériaux des assises inférieures. Le mur gouttereau nord (2^{ème} travée) et le contrefort d'angle nord-ouest ont été entièrement et grossièrement reconstruits en moellons grossiers, blocs de réemploi et galets de rivière (Fig. 4).

Au niveau des sols, le nettoyage issu des sondages effectués durant les années 60/70 dans l'église et dans la nécropole attenante, a révélé dans la nef un dallage de pavés de calcaire blanc, soigneusement taillés et agencés de part et d'autre d'un axe central en calcaire argileux gris aux dimensions plus grandes (Fig. 5). Ce dallage est probablement venu se superposer au XVII^e siècle au-dessus du sol de l'église primitive qui devait être en terre battue.

De récents sondages de surface ont révélé des blocs d'assises de fondations d'un mur occidental venant fermer l'édifice, au droit du contrefort reconstruit. La mise en œuvre de ces blocs ainsi que leurs dimensions, laissent supposer qu'ils appartiennent au mur occidental originel. Un autre sondage effectué au droit du contrefort central du mur nord laisse apparaître des ➤



Fig. 4 - Mur nord (© E. Garcia, 2012)



Fig. 5 - Sol pavé (© E. Garcia, 2012)

... blocs finement taillés ; blocs de réemploi ou vestiges de l'entrée d'une ancienne sacristie, seules des fouilles permettraient d'apporter une réponse. D'autres sondages de surface effectués récemment sur l'aire occidentale attenante à l'église laissent apparaître dans le prolongement des murs gouttereaux, des éléments de fondations sommaires (galets et mortier de tuileau) probables vestiges de constructions antérieures, voisines de l'église.

Un état sanitaire préoccupant

Comme précédemment évoqué, l'église présente un état ruiné avancé découlant de plusieurs facteurs de dégradation événements historiques, conséquences de désordres structurels cumulés, remaniements successifs et reconstructions de piètre qualité dont elle aura fait l'objet. Son abandon définitif, probablement au XIX^e s., l'aura privé de l'entretien assurant une conservation minimale jusqu'à nos jours. Ces facteurs de dégradation se sont d'ailleurs cumulés la plupart du temps pour engendrer un processus de ruine gradatif et inéluctable.

Concernant les déformations structurelles, on note un arrachement et un déversement important du dernier contrefort du mur nord (partie reconstruite). Cette partie présente des maçonneries grossièrement montées qui contrastent avec la qualité de l'ouvrage primitif, et le contrefort en question n'est pas harpé au mur auquel il se rattache. Un affaissement localisé et progressif de la butte sur laquelle repose l'édifice à cet endroit a dû favoriser le déversement déjà occasionné par l'absence de harpage. On notera que cette défaillance aura été exploitée lorsque l'édifice remplissait une fonction défensive des vestiges d'incendie sont présents entre le contrefort arraché et le mur. La situation est préoccupante, le contrefort menaçant de déverser.

Au niveau de l'abside, on observe de profondes lézardes des murs et de la voûte. On imagine que les mouvements du terrain auront accéléré l'effondrement de la voûte couvrant la nef et des arcs doubleaux mettant en rupture l'équilibre structurel général de l'édifice, au niveau de l'abside et des murs gouttereaux. On remarque d'ailleurs sur le plan un déversement relatif des murs gouttereaux.

Au niveau des murs encore en élévation, on observe que les appareillages de la partie primitive de l'église (1^{ère} travée / abside) sont relativement bien conservés au vu de l'état général de dégradation de l'édifice. On remarque néanmoins plusieurs zones de

blocs dégradés (tiers inférieur des murs), présentant des signes importants d'altération granulaire et d'alvéolisation. On note aussi de nombreuses zones présentant des vestiges d'incendie, notamment à la base des murs dont les maçonneries de pierres portent encore les stigmates évidents d'expositions à des feux violents, probablement allumés durant les guerres de religion aux XVI^e et XVII^e s. pierres rubéfiées et fracturées, traces d'oxydation et éclatements.

Les rares vestiges d'enduits peints sont particulièrement dégradés, l'absence de couverture favorisant leur lessivage fréquent par les eaux de pluie. Des graffitis sont visibles sur la partie sud du chevet.

Prolongement

L'église Saint-Martin-de-Carcarès ne possède pas de valeur monumentale particulière, son intérêt résidant justement dans son caractère simple et champêtre, reflet de son histoire et dans un contexte plus large, de celle des prieurés ruraux de l'abbaye d'Aniane. Il est intéressant à plus d'un titre de valoriser ces édifices religieux qui ont joué un rôle décisif dans la polarisation et la fixation de l'activité humaine dans le terroir languedocien durant le haut Moyen Âge et auparavant. En remplissant à la fois des fonctions symboliques et protectrices qui favorisèrent le regroupement et l'aggrégation des populations, ils ont participé par-là même au développement économique des régions. De fait, leur valeur historique n'est finalement pas anecdotique et la perte de ce patrimoine bâti, à la fois marqueur du territoire, du paysage et de la petite histoire des hommes, est considérable. Cette étude n'a pour objectif que d'établir un état actuel, préalable à une action de conservation de la trace cette histoire.

L'état actuel de l'église nécessite ainsi une intervention rapide à la fois pour conforter les éléments structurels majeurs qui menacent de ruiner mais aussi pour guider et encadrer l'action de consolidation et de conservation qui est actuellement menée, de manière à garantir l'intégrité de l'édifice. Une occasion pour engager conjointement une action de mise en valeur du site, comme ce fût le cas pour Saint-Martin-de-Castries par exemple. Car, si la situation de Saint-Martin-de-Carcarès est rendue complexe par sa présence sur le domaine privé, l'église fait néanmoins partie de l'histoire de la commune de Gignac et une action de réflexion des acteurs locaux et des professionnels du patrimoine serait à engager pour appuyer les efforts déjà en cours.

Notes

1. Pierre A. CLÉMENT, *Églises romanes oubliées du bas Languedoc*. Montpellier, Presses du Languedoc, 1993, p.34.
2. Hélène PALOUZIE, *Gignac, un canton de la moyenne vallée de l'Hérault*. Montpellier, A.C.P.L.R. coll. Images du Patrimoine, 1992.
3. Cartulaire d'Aniane - Privilèges seigneuriaux, Vente de la baylie du domaine de Colombiers à Saint-Martin-de-Carcarès (1032-1060, copie XII^e siècle) - série 1 H 4/1, Archives Départementales de l'Hérault, Montpellier.
4. *Parrochi Sancli de Carcarensi, que appellatur Regana*. Cartulaire d'Aniane, n°84 V, 1114; Cartulaire d'Aniane, n°113, 1132.

5. Eugène THOMAS, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault comprenant les noms de lieu anciens et modernes : rédigé sous les auspices de la Société archéologique de Montpellier*. Paris, Imprimerie Impériale, 1865.
6. Cartulaire d'Aniane n°253, p 378-379 - Charte, 972.
7. Laurent SCHNEIDER, « A propos de l'espace rural durant le haut Moyen Age méridional : archéologie et cartulaires » in Daniel LE BLEVEC (dir.) *Les cartulaires méridionaux, actes du colloque de Béziers*, 20-21 sept. 2002, Études et rencontres de l'École des Chartes n°19 - Paris, École des Chartes, 2006, p. 33-60.
8. Cartulaire d'Aniane n°247, p373, 1094-1108.
9. Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc (XI^e - XII^e s)*. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998.
10. [...] *unwn ferraginem cum mansionibus et cum arboribus. Et est ipsa ferraginis juxta cimiterium ante ecclesiam Sancti Martini de Carcariensis*. Cartulaire d'Aniane, n°231, p.360, 1061-1108.
11. *Ecclesia Sancti Martini de Garcares*, Charte d'Aniane, bulle d'Adrien IV, 1154 ; *Honor Carhariensis*, Cartulaire d'Aniane n°113, 1173.
12. *Prior et vicarius de Carcaresio*, 1323.
13. Fabrique des églises de Saint-Pierre de Gignac et de St-Martin-de-Carcarès, organisation et gestion des biens, 1401,1647-1792, Archives communales de Gignac, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, sous série 114EDT253.
14. *Usuel du compoix de la dîmerie de Saint-Martin-de-Carcarès*, 1596. Archives communales de Gignac, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, sous série 114EDT93.
15. Biens communaux, Réparations aux églises, 1613-1752 ; Réparations à la maison presbytérale, 1673-1743, Archives communales de Gignac, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, sous séries 114EDT180 et 114EDT181.
16. Clergé régulier, Paroisse Saint-Martin-de-Carcarès registre des actes, 1605-1791 ; Gestion des bénéfices et dîmes des prieurés de Saint-Pierre de Gignac et de Saint-Martin-de-Carcarès, 1524-1783, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier, sous séries 114EDT251, 114EDT252 et 114EDT254.
17. Catherine DELACOUR, « Une tête de jade découverte à Saint-Martin-de-Carcarès ». *Études Héraultaises*, n°41, 2011, p. 235-236.
18. G. de LAPOUGE, *La tête de jade de Gignac (Hérault)* - Paris, Masson, 1892, p.179.
19. http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD8=REF&VALUE8=1A00028927

Saint-Saturnin de Tourbes, une église gothique des Temps modernes ?

Adeline BEA

L'église paroissiale Saint-Saturnin de Tourbes a été élevée pendant la grande période de construction consécutive à l'ère de prospérité que connut le Bas-Languedoc dans la deuxième moitié du XIII^e siècle¹. Elle incarne les innovations des modes de construction et les évolutions du goût alors en faveur. Pourtant, l'édifice fut sérieusement endommagé lors d'un raid de Huguenots en 1574 et reconstruit au XVII^e siècle.

Les étapes de la reconstruction sont particulièrement bien documentées par les rapports de visite de deux évêques de Béziers, celui de Jean de Bonsi de 1605² et celui de son frère et successeur Clément de Bonsi³ de 1635. Le rapport de ce dernier est singulièrement riche puisqu'il rassemble les différentes transactions passées depuis 1605. Ces informations peuvent aussi être complétées par les pièces de procédures provenant du fonds du grand archidiacre de Saint-Nazaire de Béziers relatives à la reconstruction de l'église pour la période 1635-1642⁴.

Ainsi la lecture du bâtiment peut-elle s'éclairer à la lueur des sources et l'analyse monumentale de l'église participe au renouvellement de la question de la reconstruction des églises après les guerres de Religion⁵. Que recouvrent alors les interventions du XVII^e siècle ?

La construction de Saint-Saturnin de Tourbes à l'époque gothique n'est pas documentée mais l'analyse stylistique permet de la situer au XIV^e siècle. La première mention de l'église Saint-Saturnin apparaît en 990 dans les archives de Béziers et elle est citée comme paroisse en 1160⁶. Saint-Saturnin était un prieuré dépendant du chapitre cathédral de Béziers dont le grand archidiacre était le prieur⁷. Quant à la seigneurie de Tourbes, de même que Pézenas, elle dépendait directement des Trencavel et fut cédée à Simon de Montfort en 1209⁸. Après avoir été rachetées par un riche bourgeois installé à Montpellier, Raymond Salvignac, les deux seigneuries furent vendues au roi de France en 1262.

Les interventions du XIX^e siècle se soldèrent par des travaux de consolidation de la maçonnerie, exécutés dans le mur sud de la nef en 1858⁹, et l'installation d'une porte dans la façade occidentale, bordée de pilastres supportant un entablement, vers le milieu du siècle¹⁰. L'église fut inscrite sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques le 1^{er} avril 1935. En 1950, fut menée une campagne de remise en état des maçonneries et des toitures¹¹.

Une église gothique

L'édifice, de 35 m de long, est composé d'une nef trapue et massive de 21 m de long sur 14 m de large et d'un chevet plus étroit, d'une largeur dans oeuvre de 9 m, déployé sur 14 m de profondeur en arrière du mur diaphragme (Fig. 1). En dehors de la sacristie accolée contre les élévations nord du chevet et de la chapelle nord de la première travée, constructions modernes, le volume originel de l'église s'élargit au niveau de la dernière travée de la nef sur deux chapelles latérales. Au début du XVII^e siècle, nous savons qu'une chapelle était dédiée à la Sainte-Croix et l'autre à Saint-Michel¹².

L'édifice

L'église comprend une nef à un vaisseau de trois travées, ouvrant sur une chapelle latérale au nord et au sud de la dernière travée, et un chœur composé d'une travée droite et d'une abside à sept pans (Fig. 2). Nef, chœur et chapelles latérales sont voûtés d'ogives. Les branches d'ogives mais aussi les arcs doubleaux et ➤

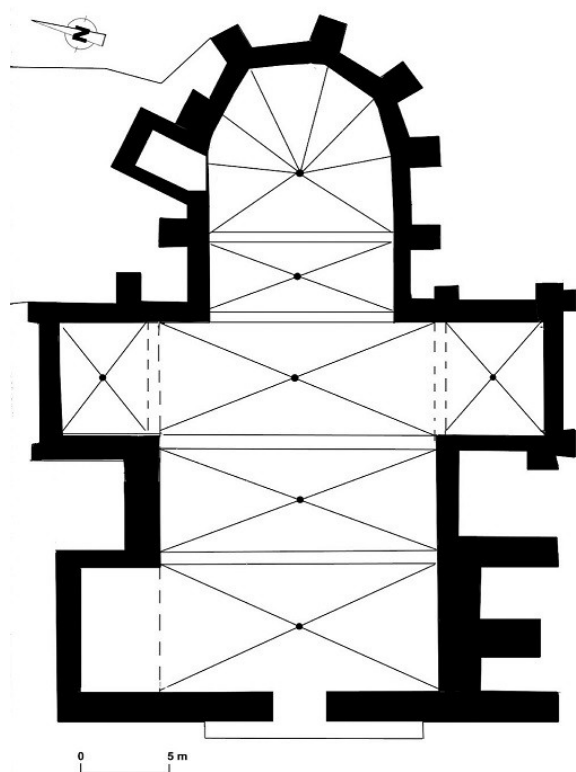


Fig. 1 - Plan d'après le plan de masse de l'église de Tourbes, 1/200^e, R. Rolland, 1988.



Fig. 2 - Vue intérieure prise en direction du chœur.



Fig. 3 - Clef de voûte de l'abside.



Fig. 4 - Clef de voûte de la deuxième travée de la nef.

... formerets, sont soulignés par un tore central à listel en fort relief détaché des tores latéraux par une profonde gorge. Les tores latéraux des arcs doubleaux et des arcs diagonaux s'effilent et pénètrent la maçonnerie. Les supports des voûtes sont ainsi allégés avant de retomber sur les chapiteaux. Dans l'abside, de simples colonnettes réceptionnent par l'intermédiaire de chapiteaux les arcs diagonaux. En revanche, un ensemble plus important composé de trois colonnettes appuyées contre un dossier reçoit la retombée des arcs doubleaux.

La plus grande part de l'espace réservé à la sculpture monumentale se retrouve sur les chapiteaux.

Là, se déploie un registre de feuillages sous un tailloir en tablette polygonal. Dans les chapelles latérales, les corbeilles des chapiteaux sont lisses. Un décor plus discret apparaît sur les clefs de voûte. À l'abside, le large disque de la clef est creusé en cuvette et délimité par un rebord (Fig. 3). Il est sculpté de l'*Agnus Dei*, porteur de la croix et de l'étendard. Sur la face latérale, les armoiries portées par un écu représentent un château de sable. La clef de la travée droite du chœur et celles des deux premières travées de la nef, présentent des armoiries peintes. Un bouquet de feuilles en occupe également le fond à la deuxième travée de la nef (Fig. 4). Dans les chapelles latérales, ➤



Fig. 5 - Clef de voûte de la chapelle latérale sud.



Fig. 6 - Vue de l'église prise depuis le sud-est.

... une couronne de feuilles aux extrémités recourbées orne la clef au nord, de même qu'à la dernière travée de la nef, alors qu'au sud, des branches de feuillages sortent de la bouche d'un masque (Fig. 5).

Le chevet, facetté après la travée droite par les pans tournants, est unifié par un glacis continu qui ceinture les contreforts et les murs (Fig. 6). Il relie cette partie aux contreforts des chapelles latérales de la dernière travée de la nef et ainsi la nef au chevet. La largeur de l'église a demandé un puissant système d'épaulement assuré par de profonds contreforts.

À l'intérieur, le chœur offre la singularité d'être parcouru dans la partie inférieure par un cordon reliant les supports entre eux (Fig. 2). Il répond au glacis extérieur et donne une unité à l'ensemble. Les fenêtres devaient prendre leur départ plus bas que le niveau actuel. La ligne des piédroits descend encore sur 50 cm environ, adoptant alors une hauteur plus conforme aux modèles gothiques. Le parti architectural originel devait être plus proche de l'abside vitrée que ce qui est encore visible de nos jours et le pan axial devait être ajouré. Il n'a été obturé que dans un deuxième temps. Nous savons qu'en 1635, l'évêque Clément de Bonzi commande un retable à placer au-dessus de l'autel¹³.

Les fenêtres, composées de deux lancettes surmontées d'un oculus quadrilobé, éclairent le chœur, les chapelles latérales et l'élévation sud de la nef. L'élévation nord, elle, est obscure. Cavet et tore

moulurent l'encadrement des fenêtres et s'interrompent selon le système de la pénétration. Ils procurent un fort relief au pourtour des baies. Le mur diaphragme séparant le chœur de la nef et rétrécissant ce dernier, est percé d'une rosace dont le remplage n'a pas été conservé. Une rose est ouverte dans la façade occidentale. Les douze rayons sont ceinturés d'une couronne de quadrilobes et les écoinçons ajourés permettent une plus grande diffusion de la lumière. Au sud de la façade occidentale, l'amorce du mur gouttereau et le départ des arcs nous révèlent que l'édifice était prévu pour être, pour le moins, plus long d'une travée (Fig. 7).



Fig. 7 - Vue de l'église prise depuis le sud-ouest.

La sculpture monumentale des chapiteaux du XIV^e siècle

Les chapiteaux de la première moitié du XIV^e siècle sont encore identifiables dans la nef et à la retombée sud de l'arc d'entrée du chœur. Ils se caractérisent par un registre de motifs feuillagés sculptés sur la corbeille. Cette dernière est soulignée par un astragale, profilé par une fine moulure torique, et est couronnée d'un tailloir en tablette, saillant et octogonal. Les espèces végétales sont taillées dans la pierre avec réalisme et même une certaine préciosité dans l'indication des menus détails. Ainsi, à la retombée sud du chœur, les bouquets de feuilles de chêne jouent-ils ➤

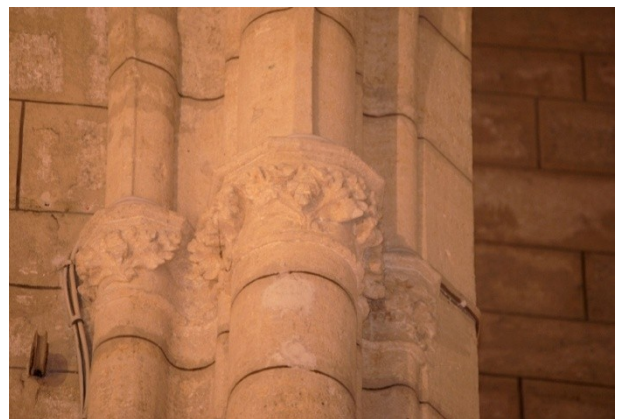


Fig. 8 - Chapiteaux sud de l'entrée du chœur.

... de l'alternance des deux ramures au départ de la tige et d'une feuille en position retournée (Fig. 8). Dans la nef, dans les premier et troisième chapiteaux sud, les feuilles polylobées s'étalent sur toute la hauteur de la corbeille. Le ciseau a pu ainsi jouer du relief et des jeux de courbes et de contre-courbes des feuillages, donnant un certain rythme à un motif d'une exécution assez lourde. Le motif de la simple feuille lobée, assemblée en bouquets dans le premier chapiteau nord de la nef, ou placée à l'extrémité d'une large tige en saillie dans le deuxième chapiteau sud (Fig. 9), est d'une exécution plus soignée. Il s'apparente au motif de la feuille de liseron appréciée des sculpteurs gothiques. Le tailleur de pierre a pu ainsi égayer les motifs avec la représentation des nervures en relief.



Fig. 9 – Deuxième chapiteau sud de la nef.

L'analyse du bâtiment permet de mieux cerner la période de construction de l'édifice gothique. Les chapiteaux traités en tablettes sont sculptés de motifs feuillagés et les tores des arcs diagonaux et doubleaux se rassemblent par trois au-dessus du chapiteau, dégagés les uns des autres par une large gorge. Le tore central est à listel et les tores latéraux retombent par le système de la pénétration. Le répertoire ornemental, le système de pénétration et le profil des moulures permettent de proposer une datation de la première moitié du XIV^e siècle pour la construction, époque à laquelle l'artifice de maçon qu'est le système de la pénétration se diffuse progressivement à partir des grands chantiers des cathédrales, comme celle de Narbonne par exemple, dans des édifices de moindre importance comme la collégiale de Capestang, située dans l'Hérault, ou l'église abbatiale de Valmagne.

Les différentes étapes de la reconstruction de l'église au XVII^e siècle

Un village touché par les guerres de Religion

En 1574, les Huguenots, « ceux de la Religion préhendue refformée », prirent le village de Tourbes, pillèrent et saccagèrent l'église paroissiale¹⁴. Les sources rapportent que l'église avait alors été « ruynée et desmolye la plus grande partie ». Lors de la visite du cardinal de Bonsi en 1605¹⁵, il est précisé qu'une partie a été recouverte mais qu'elle n'est pas suffisante pour recevoir l'office divin. Ce dernier est célébré dans la

chapelle des Pénitents Blancs, et ceci depuis 1574. En 1635, il l'était encore dans la même chapelle.

En 1605, Jean de Bonsi demanda de reconstruire l'église sur toute la longueur. La décision fut suivie d'un long procès entre les consuls et les habitants, et le grand archidiacre de la cathédrale de Béziers qui était aussi le prieur, à propos de la prise en charge des travaux. Il se prolongea sur une période de vingt ans. C'est par une transaction de l'évêque du 13 mai 1624 qu'une solution fut trouvée pour mener à bien la reconstruction de l'église. Dans le projet primitif, il était envisagé que l'église puisse être agrandie. Il était encore d'actualité en 1629 mais il ne fut pas mené à terme en raison des ravages causés par la peste qui emporta cette année-là 400 habitants¹⁶.

Les conditions de la transaction de 1624

Depuis un contrat de l'année 1476, le prieur était dégagé des réparations à faire à l'église en contrepartie d'une somme de vingt livres annuelles versée à la fabrique¹⁷. Il ne voulait donc pas subvenir aux frais de la reconstruction de l'église. Afin de pouvoir couvrir l'ensemble des dépenses, le cardinal de Bonsi proposa d'ajouter les recettes de la vente des reliques et d'autres biens aliénés par les consuls tels que les cloches. Ceci ne fut pourtant pas suffisant. Aucune suite n'ayant été donnée, l'affaire fut portée devant la cour du Parlement de Toulouse. La sentence du Parlement obligea l'archidiacre à subvenir aux travaux. Pour ce faire, le sixième des biens aliénés par les consuls devait être mis entre les mains de ce dernier pour pourvoir aux réparations qui devaient être exécutées dans un délai de deux années.

Toutefois l'arrêt ne fut pas suivi. Le conseil général se rapprocha alors des habitants pour que la communauté subvienne aux dépenses et mette fin au procès. Il fut décidé que les habitants et taillables contribueraient pour les deux tiers, le prieur, le grand archidiacre Gabriel de Faure, pour un tiers¹⁸. Le prieur devait renoncer à ses revenus sur le champ appelé « l'œuvre », racheté alors par les habitants et qui demeura affecté à la fabrique pour les réparations, mais aussi à la restitution des revenus provenant de la vente des reliques et des cloches. Les parties devaient payer 1 500 livres par an à l'entrepreneur, 500 pour le prieur et 1 000 pour les consuls.

Les modalités de paiement étant définies, il importait d'arrêter celles de la reconstruction. Il était ainsi précisé que « l'église paroissiale Saint-Saturnin sera relevée et rebâtie de neuf sur les vieux fondements d'icelle, en mesme ordre, hauteur, largeur et épaisseur des murailles à pierre et à chaux, qu'elle était anciennement avec son clocher et couvert, de portes, serrures et vitres en meme estat qu'elle était auparavant la ruyne et demolition d'icelle ». Les matériaux présents sur le site pouvaient être réutilisés, « les vieux materiaux tant de bons pierres, tuiles et ferremens qu'y se trouvaient en ce qui reste de present en lad. Eglise, fourniront respectivement à la décharge des parties par le prix fait ». Une somme correspondant à deux années de travaux fut alors fixée à 3 000 livres.

Prix-fait et lenteurs de la reconstruction de l'église

Le prix-fait fut délivré le 18 mai 1626 à Pierre Crouzals, maître-maçon et habitant de Béziers, pour la somme de 10 300 livres¹⁹. Le chantier commença en 1629, année pendant laquelle la peste fit rage et emporta 400 habitants²⁰. Il fut donc interrompu pendant une année. Le maître d'œuvre se tourna vers les consuls pour le paiement de son travail mais n'obtint pas de résultat. Le chantier fut arrêté et ne redémarra pas malgré les nombreuses transactions. Les affaires ne furent relancées qu'en 1631, après que le grand archidiacre eut exigé la reprise des travaux le 10 août 1631²¹. Il réclama que les consuls déchargassent le maître-maçon de quelques travaux n'étant pas de première nécessité tels que le « *pavement de la nef* » et « *quelques autres choses* ».

Le chantier fut donc rouvert et les travaux étaient bien engagés en 1635 puisque le chœur était alors voûté, ainsi que les deux dernières travées de la nef. Il ne restait que la travée occidentale à couvrir. Il était alors précisé que la rente du prieuré était de 1 450 livres. Le 19 Janvier 1637, le prieur Jean de Moussac régla au « *maître entrepreneur* » la quittance de 766 livres 13 sous et 4 deniers, les consuls ne soldant à ce terme que 321 livres²². Avec la quittance des 321 livres, la vérification de tous les comptes fut effectuée le 13 juin 1639²³. 60 livres furent réglées au maître vitrier, 110 livres au maître-maçon, 108 livres au maître tuilier pour la quantité de 600 tuiles, 28 livres au maçon, 7 livres pour la porte et 1 livre pour quelques charrois. L'église était alors bien couverte, vitrée et fermée par une porte.

Une église gothique des Temps modernes ?

L'église du XIV^e siècle s'était effondrée et il fallait la reconstruire. Les sources parlent de « *recouvrement* » à effectuer à l'église et précisent qu'elle « *sera relevée et rebâtie de neuf sur les vieux fondements d'icelle, en mesme ordre, hauteur, largeur et épaisseur des murailles à pierre et à chaux* ». La réédification à l'identique a été le principe adopté avec le remploi de matériaux qui n'ont, semble-t-il, été que peu endommagés. « *Les vieux matteriaux tant de bons pierres, thuiiles et ferremens quy se trouvaient en ce qui reste de present en la dite eglise, fourniront respectivement à la décharge des parties par le prix fait* ». Le contexte de la reconstruction était difficile et le parti adopté a été le plus économique.

Dans le chœur, il apparaît clairement que les voûtes ont été remontées et que les chapiteaux ne sont pas, en grande partie, du XIV^e siècle. Les fenêtres à deux lancettes du XIV^e siècle ont été raccourcies et ont été obturées dans la partie inférieure. L'étude détaillée de la sculpture des chapiteaux permet de mesurer l'intervention du XVII^e siècle. Tous les chapiteaux de l'abside sont des productions de cette période.

Les trois chapiteaux recevant la retombée de l'arc doubleau de l'abside et des arcs diagonaux, au sud et au nord, sont établis sur le même modèle (Fig. 10). La corbeille, soulignée par un astragale, est délimitée au registre inférieur et supérieur par une baguette. Elle suit un profil concave et est dénuée de tout ornement. Un



Fig. 10 - Premiers chapiteaux nord de l'abside.

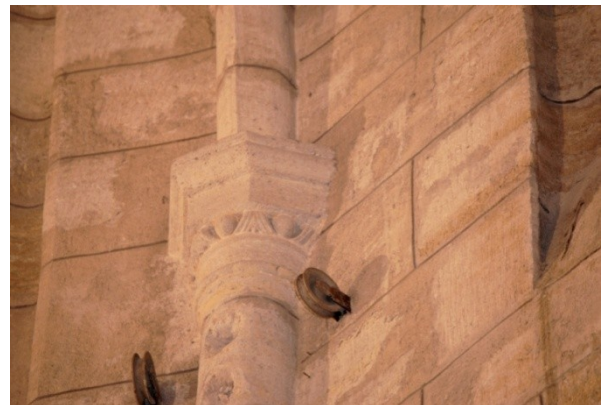


Fig. 11 - Deuxième chapiteau nord de l'abside.

... tailloir saillant à frise d'oves couronne l'ensemble. La sculpture monumentale s'inscrit néanmoins dans le prolongement de la période gothique. Le tailloir est traité en tablette et s'il ne suit pas un tracé octogonal, il est polygonal, à trois pans pour la retombée centrale ou en pointe pour les latérales.

Les chapiteaux des arcs diagonaux se caractérisent par une variété de décors qui peut être répertoriée en trois catégories. La première est une variante de celle des arcs doubleaux. Une frise d'oves couronne la corbeille ronde et lisse du deuxième chapiteau nord²⁴ (Fig. 11), sous un épais tailloir épannelé, ou intégrée au tailloir du premier chapiteau sud, terminé par une volute aux angles. Le motif de la volute est employé dans le deuxième chapiteau sud et le troisième nord. Il supporte l'avancée latérale en pointe du tailloir. Des bouquets feuillagés sont sculptés sur la corbeille.

Enfin, des motifs gras et empâtés sont dégagés en relief de la corbeille du troisième chapiteau sud et du premier chapiteau nord. Ils sont associés à un tailloir composé de plusieurs tablettes pentagonales. Tailloir et motifs s'inscrivent dans la continuité du répertoire floral gothique en adoptant un parti ornemental proche, bien qu'appauvri. Ce décor apparaît aussi sur les chapiteaux de l'entrée du chœur, à la retombée nord de l'arc doubleau et des diagonaux, et dans la nef, aux deuxième et troisième chapiteaux nord (Fig. 12).

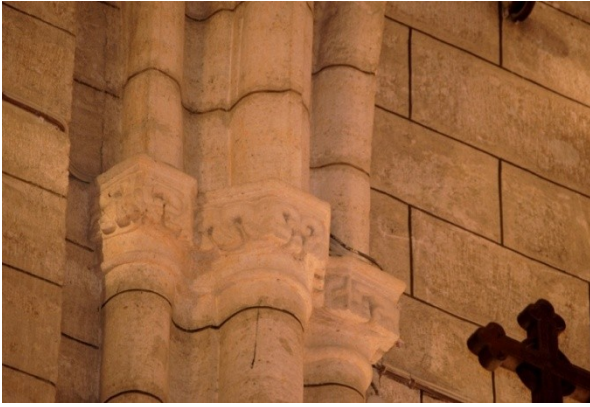


Fig. 12 - Deuxièmes chapiteaux nord de la nef.

Si les voûtes s'effondrèrent en 1574, elles furent réédifiées sur le modèle existant et probablement en remployant une part importante du matériel lapidaire *in situ*. Les interventions les plus marquées sont identifiables dans le chœur, sur tous les chapiteaux de l'abside, alors que dans la nef la conservation des chapiteaux gothiques a été plus importante. Ils se trouvent à l'entrée du chœur, au sud, et dans la nef, sur toutes les retombées sud et dans la première au nord. Peut-on en déduire qu'une partie de l'élévation sud est restée en place jusqu'au niveau des chapiteaux ? D'autre part, la réédification à l'identique s'est effectuée tant que le matériel lithique a pu être remployé. Lorsqu'il a fallu tailler de nouveaux chapiteaux, les tailleurs de pierre le firent au goût du temps, celui du XVII^e siècle. Il en est de même pour la clef de voûte de la première travée de la nef. Cet espace n'était pas encore couvert en 1635 et la clef est sculptée d'un blason couronné d'un heaume aux plumes retombant de chaque côté (Fig. 13), normes de représentation employées à cette époque. Lors de cette campagne, l'église a aussi bénéficié de nouveaux aménagements : une ample sacristie de deux travées au nord du chœur²⁵.



Fig. 13 - Clef de voûte de la première travée de la nef.

Les guerres de Religion n'ont pas provoqué de ravages uniquement à Tourbes et les campagnes de reconstruction des églises dans la moyenne vallée de l'Hérault se sont bien souvent prolongées au cours du XVII^e siècle. Les Huguenots s'emparèrent de Lodève en 1573²⁶. Les voûtes de la nef de la cathédrale, détruites, furent remontées en 1634 sur le modèle de celles du chœur et les chapiteaux reçurent de simples moulures pour seul décor²⁷. C'est aussi probablement à l'identique que furent réédifiées les voûtes de l'église proche de Saint-Pargoire²⁸. La date de 1610 est, en effet, gravée sur la clef de voûte de la dernière travée de la nef. Ici, la réfection de l'église est intervenue assez rapidement et ne provoqua pas de longues transactions. En effet, le rapport de visite de l'église par l'évêque Clément de Bonsi en 1635 précisait que la nef était bien voûtée²⁹.

Ainsi, l'église paroissiale Saint-Saturnin de Tourbes est-elle un édifice intéressant à double titre. D'une part, elle incarne les recherches architecturales menées dans la première moitié du XIV^e siècle, époque à laquelle la composition d'un édifice harmonieux répond à des rapports de proportions équilibrés. La largeur de la nef et la profondeur du chœur correspondent aux deux-tiers de la longueur de la nef. L'adoption de la nef à vaisseau unique, dont la dernière travée s'élargit de part et d'autre sur une chapelle latérale, le chevet heptagonal toujours plus étroit, l'ouverture à la lumière à l'est et au sud, la présence du cordon intérieur et du glacis extérieur qui réunissent les différentes parties de l'édifice, sont autant d'éléments qui caractérisent les églises de cette première moitié du XIV^e siècle et qui se retrouvent pour partie dans bien d'autres édifices des diocèses de Béziers et d'Agde mais aussi de la moyenne vallée de l'Hérault.

De l'église détruite par les raids des guerres de Religion, bien des parties ont été réédifiées à l'identique dans la première moitié du XVII^e siècle au cours d'un chantier qui n'en finit pas de s'étirer. Voûtes, retombées et une part importante des clefs de voûte et des chapiteaux ont été conservées et scrupuleusement remontées. Les profils gothiques habituels de cette période, tores, tores à listel, gorges et retombées par le système de la pénétration en sont autant de preuves, de même que la plus grande part des fenêtres et de leurs remplacements. Pourtant, un nombre important de chapiteaux a été taillé lors de cette campagne, onze au total ainsi que probablement deux clefs de voûte. S'ils sont empreints du style propre à leur époque, ils n'en demeurent pas moins intégrés au programme général et ne forment pas de véritable rupture. Dès que l'église fut couverte, le chantier s'arrêta au plus tôt. Le couvrement du clocher resta inachevé et l'église ne fut pas pourvue de porte digne de ce nom ou de portail.

Notes

1. Si les sources ne permettent pas de dater la construction de l'église gothique, l'analyse stylistique du bâtiment peut proposer une période située dans la première moitié du

XIV siècle. Cf un chapitre consacré à l'église dans Adeline BÉA, *L'art gothique en Bas-Languedoc* : l'affirmation d'une architecture régionale (XIII^e-XV^e

- siècles). Thèse nouveau Régime, sous la direction de Mme Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 2001, p. 158-163. L'église avait fait l'objet de notices succinctes É. SABATIER, *Études et notes archéologiques sur les châteaux et églises de l'ancien diocèse de Béziers*, Béziers, Éd. Carrière, 1856, p. 38-39 ; Émile BONNET, *Antiquités et monuments du département de l'Hérault*, Montpellier, Éd. Ricard, 1905, p. 712. La notice de F. Robin s'était attachée aux caractères stylistiques de l'édifice gothique, Françoise ROBIN, « Tourbes, église paroissiale Saint-Saturnin », *Midi gothique, de Béziers à Avignon. Coll. Les Monuments de la France gothique*, Éd. Picard, 1999, p. 357-360.
2. Archives Communales de Béziers (dorénavant A.C.B.). GG, 1599-1605, Registre des visites pastorales, visite du cardinal de Bonsi de l'église paroissiale de Tourbes le 20 septembre 1605, f° 11 et 12.
 3. A.C.B., GG, Registre des visites pastorales, visite de Mgr Clément de Bonsi de l'église paroissiale de Tourbes le 20 septembre 1635. Registre retranscrit par le chanoine Segondy, Bibliothèque Municipale de Montpellier (B.M.M.), Ms 452 (I-II), Chanoine SEGONDY, *Visites pastorales de Mgr Clément de Bonsi*. Béziers, f° 534.
 4. Archives Départementales de l'Hérault (A.D.H.), G 527, Tourbes, prieuré du grand archidiacre. Pièces de procédure entre Jean de Moussac, grand archidiacre de Saint-Nazaire et prieur de Tourbes, Me François Louis de Saint-Simon frère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et capitaine d'une compagnie des gardes du roi, et Me Simon Azémas prieur de Notre-Dame de Fraisse, en vue de contribuer à la bâtisse de l'église de Tourbes, 1635-1642.
 5. Pour des informations complémentaires sur cette période, consulter Hélène ROUSTEAU-CHAMBON, *Le gothique des Temps modernes : architecture religieuse en milieu urbain*, Éd. Picard, 2003, 327 p.
 6. F.R. HAMLIN, *Les noms de lieux du département de l'Hérault. Nouveau dictionnaire topographique et étymologique*, Poussan, Éd. A. Cabrol, 1983, p. 390. *Parrochia de Torreves*, 1160 *Prioris de Torreves*, 1297.
 7. B.M.M., Ms 452, f° 521. « Le prieuré est uny de temps immémorial au grand archidiacre, quy en tire la rente ».
 8. Jean NOUGARET, *Pézenas, Hérault*, coll. *Images du Patrimoine*, 180, Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, 1998, p. 6.
 9. A.D.H., 2 O 311/7, Affaires communales. Tourbes, église paroissiale (1810-1935). Devis des réparations urgentes à faire à l'église de Tourbes, réparations, architecte J. Montgaillard, 8 novembre 1858.
 10. É. Sabatier précisait dans sa notice sur Tourbes, écrite en 1856, « que ce n'est que depuis peu de temps (vers le milieu du XIX^e siècle) qu'il y a été pratiqué une porte ». É. SABATIER, *Études et notes archéologiques sur les châteaux et églises de l'ancien diocèse de Béziers*, Béziers, Éd. Carrière, 1856, p. 38.
 11. Archives de la Commission des Monuments Historiques, dossier 998. Tourbes, Église Saint-Saturnin (1907-1950).
 12. A.M.B., GG, 1599-1605, f° 12.
 13. B.M.M., Ms 452 I-II, f° 524.
 14. A.C.B., GG, 1599-1605, f° 12. La visite de 1605 précise bien que l'église fut abattue. B.M.M., Ms 452, f° 534. Dans la transaction du 13 mai 1624, il est donné tous ces détails.
 15. A.C.B., GG, 1599-1605, f° 12.
 16. B.M.M., Ms 452, f° 520 v°.
 17. B.M.M., Ms 452, f° 524 v°.
 18. B.M.M., Ms 452, f° 535 et 536.
 19. B.M.M., Ms 452, f° 520 v°.
 20. B.M.M., Ms 452, f° 520 v°.
 21. B.M.M., Ms 452, f° 520 v°.
 22. A.D.H., G 527, 13 mai 1637.
 23. A.D.H., G 527, Vérification de tous les comptes et sommes payées à Me Crouzals du prix fait du bâtiment de l'église de Tourbes faite entre Me de Moussac grand archidiacre et les consuls et députés de Tourbes, 1639.
 24. La numérotation des chapiteaux sud et nord de l'abside est établie de l'ouest vers l'est.
 25. B.M.M., Ms 452, f° 520, « il y a une sacristie belle et grande pour les prêtres... ».
 26. Cf. la présentation générale de F. Robin, Françoise ROBIN, *Midi gothique op. cit.*, p. 28-29.
 27. Cf. le détail du prix-fait passé avec le maître-maçon de Pézenas Charles Viguié. Françoise ROBIN, *Midi gothique op. cit.*, p. 302 et Ernest MARTIN, *Histoire de la ville de Lodève depuis ses origines Jusqu'à la Révolution*, Montpellier, 1903, Rééd. Marseille, 1979, 3 vol.
 28. Cf. Adeline BÉA, *L'art gothique op. cit.*, catalogue, p. 316.
 29. B.M.M., Ms 452, f° 175 V°.

Au temps des « trasseurs »

Recherches sur les anciennes carrières de pierres de Saint-Jean-de-Védas

Pierre FOREST* (**)



Fig. 1 - Marques de trasseur (© INRAP)

Lorsqu'on arrive à Montpellier depuis l'ouest par l'autoroute A9, on passe obligatoirement par la gare de péage de Saint-Jean-de-Védas. Juste à la sortie, en direction du sud, s'étend une zone industrielle appelée ZI de la Lauze, du nom d'un très ancien domaine, aujourd'hui presque totalement disparu. En direction du nord, il y a l'accès à Saint-Jean-de-Védas par l'avenue de Libria. Sur la droite de cette avenue, on peut accéder au parking du tramway de la station « Saint-Jean-Le-Sec ». Juste derrière, invisible depuis le parking, se trouve un jardin public encaissé, qui n'est autre qu'une ancienne carrière désaffectée. Il a été aménagé en espace de loisirs et de promenade par la municipalité de Saint-Jean-de-Védas. (Fig.1 et 2)



Fig. 2 - Fronts de taille. (© P. Forest)

* Archéologue INRAP

Lors du projet d'aménagement de la Zac à l'ouest de cette carrière, et du tramway au sud, des fouilles archéologiques ont révélé la présence d'autres vestiges d'exploitation qui pourraient remonter au Moyen Âge (voir note **). La question qui s'est posée alors, et à laquelle nous avons essayé d'apporter des éléments de réponse, pourrait se formuler ainsi : depuis quand extrait-on la pierre à Saint-Jean-de-Védas, et peut-on reconstituer des fragments de cette histoire oubliée ?

Pour démarrer l'enquête, j'ai suivi la piste chronologique ouverte par Isabelle Rémy dans le rapport final d'opération du diagnostic effectué en 2004 sur le site appelé Roquefraïsse, juste en face de l'ancienne carrière, de l'autre côté de l'avenue de Libria¹.

Antiquité

Isabelle Rémy a noté la présence de calcaire de Saint Jean-de-Védas dans des constructions dès le V^e siècle avant J.C. il s'agit de pierres des remparts de l'antique cité de Lattara, située en bord d'étang, sur l'actuelle commune de Lattes. C'est Jean-Louis Reille qui a mené l'étude sur les blocs utilisés pour construire le second rempart de Lattara². Les types identifiés sont au nombre de 6, dont des calcaires coquilliers provenant de la zone d'affleurement de Saint-Jean-de-Védas. Sur l'ensemble des échantillons, ils ne représentent que 10% du lot, mais à l'intérieur de ce dernier, la base du rempart sud, daté de la fin du V^e siècle avant J.C., a révélé une forte domination des calcaires coquilliers du miocène avec 63% de représentation. C'est-à-dire que, suivant les phases de construction, on s'approvisionnait de façon opportuniste, selon les possibilités offertes par les circonstances. C'est ce que pense Jean-Louis Reille.

300 ans plus tard, au II^e siècle avant J.C., la part des calcaires de Saint-Jean-de-Védas atteint 20% de l'ensemble. Ce qui double la proportion globale et témoigne peut-être d'un développement local du travail d'extraction des pierres. Mais, au début de notre ère, les calcaires miocènes de Saint-Jean-de-Védas font place aux roches carbonatées du massif de la Gardiole qui sont alors très largement majoritaires et dont le faciès très homogène laisse supposer la provenance depuis une carrière unique. Il semble donc que plusieurs siècles avant J.C., les qualités de la pierre de Saint-Jean-de-Védas aient été assez connues pour motiver des échanges avec le comptoir de Lattara. Toutefois cela n'implique pas forcément la présence de carrières pérennes, mais d'approvisionnements ponctuels dont les modalités nous restent encore inconnues. Ainsi, l'art d'extraire les pierres s'est-il, peut-être, transmis localement, de génération en génération, depuis ces époques reculées.

J'ai aussi relevé, dans la dernière publication de Michel Py sur Lattara, une sculpture appelée « Le guerrier de Lattes »³, qui représente le torse d'un homme en armes, probablement un archer d'après Michel Py, et dont la typologie indique une œuvre de la fin du VI^e ou du début du V^e siècle avant J.C. L'agrandissement pleine page couleur du pectoral (cardiophylax)⁴ laisse envisager la possibilité qu'il ait été

sculpté dans un calcaire coquillier de la zone de Saint-Jean-de-Védas. Cette sculpture monolithe mesure entre 39,5 et 49 cm de largeur, pour une hauteur conservée de 79 cm et une épaisseur minimale de 25 cm. Le grain et la couleur sont similaires à ceux d'un échantillon témoin issu de la carrière de Roquefraïsse. Il serait intéressant d'observer la composition lithologique de ce bloc sculpté afin d'en déterminer la provenance, et peut-être de valider la zone de Saint-Jean-de-Védas.

Moyen Âge

La première mention connue des carrières se trouve dans le cartulaire de Maguelone, au mois de mars 1194⁵ (annexe I). Dans ce texte, l'évêque Guillaume Raymond confirme à Guillaume Chausaldus (plus probablement Lausaldus) le manse de la Lause qui fut avant lui celui de son père, Pierre Bruno de La Lause. Il lui concède le mas et toutes ses terres, vignes, mazets, aires, prés, pacages, hermes et tout ce qui est cultivé ou en friche et tout ce qui en dépend ou qui lui est rattaché. Ce manse est à cheval sur les paroisses de Saint-Etienne-de-Béjargues et de Saint-Jean-de-Védas. Les ancêtres de Guillaume (L)ausaldus tenaient déjà le manse que les évêques précédents leur avait concédé. En contrepartie, Guillaume Raymond demande l'albergue (hébergement) pour 18 chevaliers et 6 setiers d'orge ou d'avoine chaque année, Plus un porc, un mouton et un agneau, ainsi que 8 setiers de froment et 20 setiers de vin, Plus 20 deniers pour les œuvres et 4 pains et vin (?) un agneau « vegairal » (agneau de lait ?) et un bœuf. En plus du manse de la Lause, Guillaume Raymond consent à Guillaume (L)ausaldus 4 carterées de vignes (environ 80 ares) qui faisaient partie du manse de B. de Béjargues contre « seulement » un porc au lieu d'un quart (de la récolte ?) comme il était demandé à son prédécesseur (*et quartum et gardiam* ?).

Il mentionne ensuite une guerre qui a fait rage dans la province et à cause de laquelle les bénéfices du manse de la Lause n'ont pu être perçus, il remet les dettes, mais se réserve certains droits et usages pour son bénéfice personnel et celui de ses successeurs : chaque année à la fête de la Toussaint, cent sols melgoriens pour tout le bénéfice de la Lause, les pleins droits (juridiques) sur le manse de la Lause pour lui et ses successeurs. Il se réserve aussi le contrôle des carrières (*lapidiscinis*), moyennant quoi Guillaume (L)ausaldus garde la possibilité, lui et les siens (*tibi et tuis*), d'extraire et de garder des pierres autant que nécessaire pour construire ses enceintes et ses bâtiments. Guillaume (L)ausaldus fait la promesse écrite de se conformer à toutes les conditions du bail et l'affaire est réglée (annexe I).

Dans ce texte un certain nombre de clauses étaient acquises depuis les prédécesseurs des protagonistes, mais l'évêque insiste particulièrement sur les cent sols melgoriens de la Toussaint, et sur l'usage des carrières. Ce sont probablement deux clauses nouvelles et il est possible qu'avant cette date les carrières aient été utilisées plus librement par les fermiers du manse. On peut remarquer que la clause d'usage s'applique uniquement au manse de la Lause (*ad clausuras et edificia* ➤

... *dicti mansi*). On note aussi, que le terme *lapidiscinis* est du latin classique alors que la même année dans un texte postérieur de quelques mois, ce sera le terme occitan *peireriis* qui sera utilisé : *a venlo cum terra episcopali et cum peireriis*.

Nous avons donc ici dès la première mention des carrières une clause établie de contrôle direct de la production des carrières par l'évêque. Les besoins en matériaux de construction de l'évêché de Maguelone étaient très importants à cette époque et le contrôle des carrières pourrait être devenu un point particulièrement sensible. On sait, par la *Vieille Chronique de Maguelone*, que durant le XII^e siècle les trois prédécesseurs de Guillaume Raymond ont fait presque entièrement reconstruire l'évêché de Maguelone⁶. À l'occasion de ce gros chantier, des conflits d'intérêt ont pu apparaître entre les évêques et les fermiers et l'accord entre Guillaume Raymond et Guillaume Lausaldus viendrait mettre un peu d'ordre dans les règles d'utilisation. Enfin, même si le terme *lapidiscinis* est au pluriel, c'est quand même d'un seul ensemble dont il s'agit et il ne faut probablement pas envisager plusieurs carrières ouvertes sur la zone concernée, mais un espace limité à l'intérieur duquel on ouvre des fronts de taille en surface là où la pierre est facilement accessible.

Aymat Catafau, chercheur en histoire médiévale à l'université de Perpignan, à qui j'ai communiqué ce texte, en déduit pour sa part « une proximité entre le mas et les carrières, celles-ci se trouvant dans le territoire inculte servant peut-être de pâture aux bêtes du mas, la concession du mas et de toutes ses terres aurait pu sembler inclure les carrières, ce que l'évêque ne veut pas et il tient à préciser son droit seigneurial strictement conservé sur les carrières (pour extraction et vente des pierres) ; en revanche, compte tenu de la proximité et de la facilité d'exploitation, il autorise le preneur à en faire usage pour lui seul⁷ ».

Sept mois plus tard, le manse est passé aux mains de Bernard de la Lauze, probablement le fils de Guillaume. Le même évêque lui concède aussi de nouvelles terres, sises sur la paroisse de Saint-Etienne-de-Béjargues⁸. Il y a 6 parcelles de terres et 6 parcelles de vigne. Les confronts sont repérés par rapport à quatre directions cardinales matérialisées par des vents : le Cers, le Corina, le Vent et l'Aquilon. Une des parcelles de terres est dite être en contact au Cers avec le chemin de Saint-Jacques et la voie qui va à Lattes. À Corina, avec une voie qui va de Saint-Jean aux peirières (*ad peireras*). Au Vent, elle touche les terres épiscopales et les peirières. À l'Aquilon, avec une voie qui va de Béjargues aux peirières. En utilisant les vents comme points cardinaux, il n'est pas possible de localiser ces parcelles, par contre en ne tenant compte que des chemins indiqués et en les confrontant aux indications fournies par un plan du XVIII^e siècle⁹, l'opération s'avère tout à fait possible (Fig.3). Le seul inconvénient

est de trouver l'Aquilon à l'Est et le Cers au Nord. Peut être existe-t-il une explication qui nous échappe. Si cette restitution est valable, cela voudrait dire que la zone des peirières au XII^e siècle était déjà similaire à la zone des peirières fixée sur plan au XVIII^e siècle. Dans ce cas, le lieu-dit « Peyrières » situé au nord de la Lauze sur le cadastre « napoléonien » serait, peut-être, le souvenir d'une carrière plus ancienne.

Quelques autres mentions des peirières jalonnent le cartulaire de Maguelone, sans apporter plus de précisions sur la localisation de celles-ci. Hormis en février 1288, à l'occasion d'une cession entre l'évêque et le prévôt de Maguelone, où l'on apprend qu'une rivière coule des carrières de la Lauze, qui sont sous la juridiction du château du Terral¹⁰.

En conclusion, il ne semble donc pas qu'il y ait de semis de carrières exploitées à Saint-Jean-de-Védas, au Moyen Âge, mais plutôt un site unique situé dans le secteur des carrières modernes, dans la juridiction du Terral et sous le contrôle absolu de l'évêque de Maguelone (Fig. 4). Toutefois, le lieu-dit Peyrières, près du mas de la Lauze, pourrait indiquer ➤



Fig. 3 - Confronts 1194. (© AD 34, P. Forest)



Fig. 4 - Sites médiévaux en lien avec les carrières. (© P. Forest)

... une extension de la zone d'exploitation de surface qui se serait étendue vers le sud jusqu'à l'actuelle gare de péage de l'A9. Quand au lieu dit « Quatre carrières » situé au nord-ouest de la zone étudiée, il ne fait pas référence à d'autres exploitations de pierres mais au croisement de 4 chemins (*carrieras*) qui le bordent : chemin de Baderes, chemin des Quatre carrières, chemin de Saint-Jean au gué du mas de Magret, chemin de Saint-Jean à la Lauze.

XIII^e et XIV^e siècles

Aux XIII^e et XIV^e siècles, l'usage de la pierre de Saint-Jean de-Védas était encore très minoritaire dans les constructions bourgeoises de Montpellier. Par exemple, en mai 1660, l'expertise de l'hôtel de Gayon, qui fut construit au cours du XIII^e siècle, ne révèle qu'un linteau de porte en pierre de Saint-Jean. Cet hôtel fut édifié principalement en pierre de Saint-Geniès-des-Mourgues et en pierre de Pignan. « La platebande de la porte 5 ne peut s'identifier qu'avec l'un de ces grands linteaux en usage localement du XII^e au XIV^e siècles » écrivent Bernard Soumia et Jean-Louis Vayssettes¹¹. Il semble ici que ce soient les qualités mécaniques de la pierre, capable de supporter du poids sans casser, qui aient prime pour ce choix particulier.

Du XV^e au XVII^e siècles

A partir de 1466 les choses évoluent, et l'usage des carrières s'ouvre un peu : l'évêque de Maguelonne, Maur de Valleville, baille à nouvel achat A Pierre de Mèse, cinq carterées de terres, soit un hectare, au « quartier des carrières » au pouvoir d'en ouvrir une. Je n'ai pas trouvé le contrat original avec confronts, mais cette mention se trouve dans le brouillon d'une réclamation au nom de l'évêque, écrite vers 1748¹² (Annexe II). Cette ébauche se compose de 12 pages et apporte de nombreuses indications sur l'exploitation des carrières au XVIII^e siècle. Nous la reprendrons plus en détails au chapitre suivant. Pour les XV^e et XVI^e siècles, on apprend qu'une portion du terrain des carrières de l'évêque a été adjugée (baillée à nouvel achat) à Pierre de Mèse avec le droit exclusif d'ouvrir une carrière. Il ne doit pas s'agir du métayer de la Lauze, puisque le 26 mars 1466, l'évêque Maur de Valleville inféode à noble Bringuier de Beauzenne le château et les terres de la Lauze¹³.

Dans cette lettre, on apprend aussi que cette concession jouxte la carrière de l'évêque, puisque les limites ont été confondues et détruites au XVIII^e siècle par les fermiers, qui exploitaient en même temps les deux concessions. Enfin, en 1500, l'évêque vend au même endroit, au possesseur des cinq carterées, 15 autres carterées de terre destinées exclusivement à la culture. D'après ce brouillon, il est clair que la seule carrière autorisée sur la seigneurie du Terral est celle de Pierre de Mèse, et qu'elle ne doit pas outrepasser les 5 carterées concédées en 1466. Cette clause semble avoir été respectée jusqu'au XVII^e siècle, époque à laquelle, l'évêque se plaint, d'une part que le sieur Fargeon, propriétaire des terres vendues en 1466 et 1500, a agrandi son exploitation au delà des limites fixées dans

les actes, et d'autre part de l'ouverture de nouvelles carrières, sur les parcelles de particuliers qui n'en avaient pas l'autorisation (annexe II).

Entre 1450 et 1650, les débouchés montpelliérains de la pierre de Saint-Jean-de-Védas furent les hôtels particuliers, et la production de deux carrières a pu être nécessaire pour faire face à la demande croissante. Il existe des dizaines d'hôtels particuliers rénovés construits ou reconstruits à Montpellier entre le XV^e et le XVII^e siècle. Ces édifices prestigieux sont représentatifs d'une forte demande en pierres de construction, cette demande concerne aussi des demeures plus modestes, en ville et dans les villages environnants (Fig. 5). Les principales carrières qui fournissent la pierre sont alors Saint-Geniès-des-Mourgues, Pignan et Saint-Jean-de-Védas. D'après Isabelle Remi¹⁴, la pierre de Saint-Jean-de-Védas, de grande résistance, est utilisée pour tous les ouvrages exposés ou en surplomb : crêtes de murs, ouvrages de stéréotomie, marches d'escaliers, sols, foyers de cheminées.



RFig. 5 – Maison de Villeneuve-lès-Maguelonne. (© P. Forest)

Elle a noté plusieurs occurrences dans les prix-faits du XVII^e siècle publiés par Bernard Sourmia et Jean-Louis Vayssettes¹⁵ : pour l'hôtel de Mirman on utilise, par exemple, des dalles en pierre de Saint-Jean-de-Védas pour paver la cuisine. Ces dalles sont appelées bars et elles ont la propriété d'absorber l'humidité (renseignement oral de Patrick Martinez). Dans le prix-fait pour la reconstruction de cet hôtel en 1645, il est indiqué que les encadrements de polies, de fenêtres, le grand escalier à vis, le perron, seront bâtis en pierre de Saint-Jean-de-Védas¹⁶.

Le 13 novembre 1628 et le 14 mai 1629, des prix-faits qui sont établis pour les divers travaux du sous-sol de l'hôtel de Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier¹⁷, spécifient faut utiliser les pierres de taille de Saint-Jean-de-Védas. C'est le seigneur évêque qui doit pour sa part fournir la pierre au maître maçon Laurent Bonassier : « *Finallement lesdits entrepreneurs seront tenu faire et parfaire tout ledit bastiment cy dessus expécifié, sçavoir lesdites murailles par le dehors de pierres de St Jean de Védas et toutes les portes, vis, coings, rustics et plinthes aussy de pierres de Saint-Jean-de-Védas* »¹⁸. Ici l'aspect économique est aussi primordial, puisque les carrières appartiennent ➤

... à l'évêque. Mais les travaux seront finalement abandonnés au niveau de l'arase du premier étage¹⁹.

Il apparaît ainsi que c'est seulement au XVII^e siècle que l'exploitation des calcaires de Saint-Jean-de-Védas prend une véritable ampleur. Nous allons maintenant changer de focale pour nous approcher un peu plus du quotidien des carrières.

Le XVII^e siècle

Le travail de recherche sur la généalogie de la famille Euzet, qu'a fourni Jean-Claude Euzet, m'a permis d'approcher quelques aspects de la vie des trasseurs à cette époque. Le 9 novembre 1626, Pierre Pigoulier et Philippe et Salomon Euzet vendent 87 charrettes de pierres à Jean Ricard, conseiller à la Chambre des Comptes de Montpellier. C'est sans doute pour servir à la construction de son hôtel particulier, actuellement situé au n° 35 de la rue Saint Guilhem à Montpellier. Ici, les frères Euzet sont associés à Pierre Pigoulier dont le nom n'apparaît plus en 1649 lors de la ratification d'un contrat d'exploitation avec l'évêque : le 18 décembre 1649, l'évêque octroie à François Meric et à Philippe et Salomon Euzet, habitants de Saint-Jean-de-Védas, le droit de « faire trasser et faire tirer la pierre » de la carrière qui lui appartient dans les lieux et que l'on appelle « les peirières ». Ils ont pour obligation de faire ratifier leurs associés, Pierre Bosc, Antoine Roussel et Philippe et François Vidal, tous habitants de Saint-Jean-de-Védas. La durée de la concession est de quatre ans pour le prix de 160 livres chaque année, à payer la moitié au début de l'année et l'autre six mois plus tard. Les trasseurs doivent aussi fournir à l'évêque et à Jacques de Valat, gouverneur de Montferrand, toute la pierre de taille qu'il leur sera nécessaire, à raison de 15 sols la charrette²⁰. (Jacques de Valat est le beau-frère de Pierre de Fenouillet) On voit donc apparaître les noms de sept associés, habitants de Saint-Jean-de-Védas, qui exploitent une concession aux *peirières*. Ils sont appelés « trasseurs » et peuvent « trasser » et faire tirer la pierre. Il faut savoir qu'à cette époque la population de Saint-Jean-de-Védas n'excède probablement pas les 400 habitants. (En 1793 ils seront 441)

L'emploi de la dénomination « trasseur » recouvre donc deux étapes du travail d'extraction « trasser » la pierre et la « tirer ». « Trasser » correspond certainement au travail préliminaire de préparation du bloc à extraire : noter les contours, tracer le centre, percer les trous sur une ligne continue pour fendre la pierre. Puis le travail de « tirer la pierre » consistait sans doute à enfoncer des coins et à dégager le bloc puis à le débarder, avec des treuils et à le tirer avec des civières en bois où à le rouler sur des rondins jusqu'au lieu d'entreposage au bord d'un chemin de halage où il sera chargé sur un chariot tiré par des chevaux ou des bœufs.

En 1649, il y a déjà au moins 20 ans que les frères Euzet et leurs associés trassent la pierre aux carrières. Sont ils depuis le début de leur activité fermiers des carrières de l'évêque ? Ont ils aussi été fermiers du propriétaire des 5 cétérées concédées par Maur de Valleville en 1466 ? Ont-ils eu parallèlement leur propre

parcelle ? En tout état de cause, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, il semble qu'une véritable niche économique se soit développée, suite à la demande en matériaux de construction de la noblesse montpelliéraine, après la reprise en main menée contre les huguenots par Louis XIII en 1622. La période est alors favorable pour gagner sa vie en « trassant » la pierre.

Sur le plus ancien compoix de Saint-Jean-de-Védas est fait mention d'une parcelle appelée « indivis des trasseurs » et décrite ainsi : « *Un herme et peyrière tiré du compoix de Jacques Donnat confronte au droit et couchant la carrière, au marin [l'. ?] de Nadal Berthomieu, au levant le chemin de Saint-Jean à Villeneuve. Il contient 1 cartérade 26 vestres du troisième degré*²¹ ». (Fig.6)

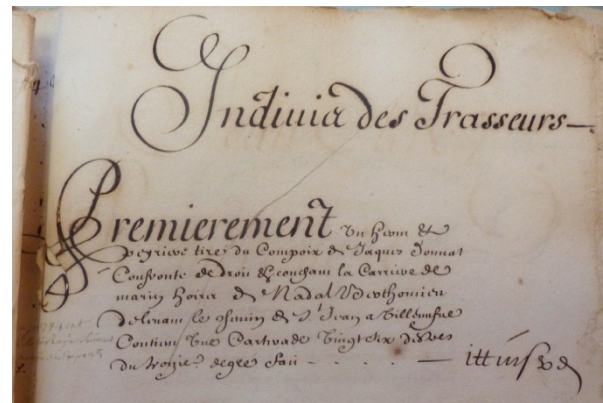


Fig. 6 - Compoix CC1 Indivis des trasseurs.
(© Archives Saint-Jean-de-Védas)

La lettre de réclamation déjà citée plus haut²² apporte une précision sur la date de cet enregistrement il se situe entre 1618, date à laquelle la parcelle est enregistrée comme terre, et 1646 où elle apparaît comme carrière.

En 1646, la carrière de « l'indivis des trasseurs » est officiellement enregistrée, soit trois ans avant l'acte donnant concession de la carrière de l'évêque aux sept associés cités plus haut. Le rédacteur anonyme mentionne aussi une autre terre dans le même secteur, elle fait 6 cétérées, a toujours été reconnue comme terre vigne et olivette, mais on y voit « *les vestiges de quelque ancienne carrière* ». Ce document ayant été rédigé vers 1748, il y a déjà cent ans que Pierre Bosc, Philippe et Salomon Euzet, Pierre Pigoulier, François Méric, Antoine Roussel, Philippe et François Vidal, ont déployé leur activité de « trasseurs » et cette « ancienne carrière » a dû être active au XVII^e siècle. À cette époque, il y avait certainement, autour de l'activité d'extraction, tout un fourmillement de travailleurs, manœuvriers, transporteurs, forgerons, charrons, bistrotiers, etc.

Au XVII^e siècle donc, en plus de l'exploitation des évêques et des 5 cétérées de Pierre de Mèse, il y a au moins deux autres carrières annexes ouvertes, d'une contenance de 8 cétérées au total (soit environ 1 ha 60a.) : la carrière d'Aubert Donnat et « l'indivis des trasseurs tiré du compoix de Jacques Donnat ». Il ... ➤

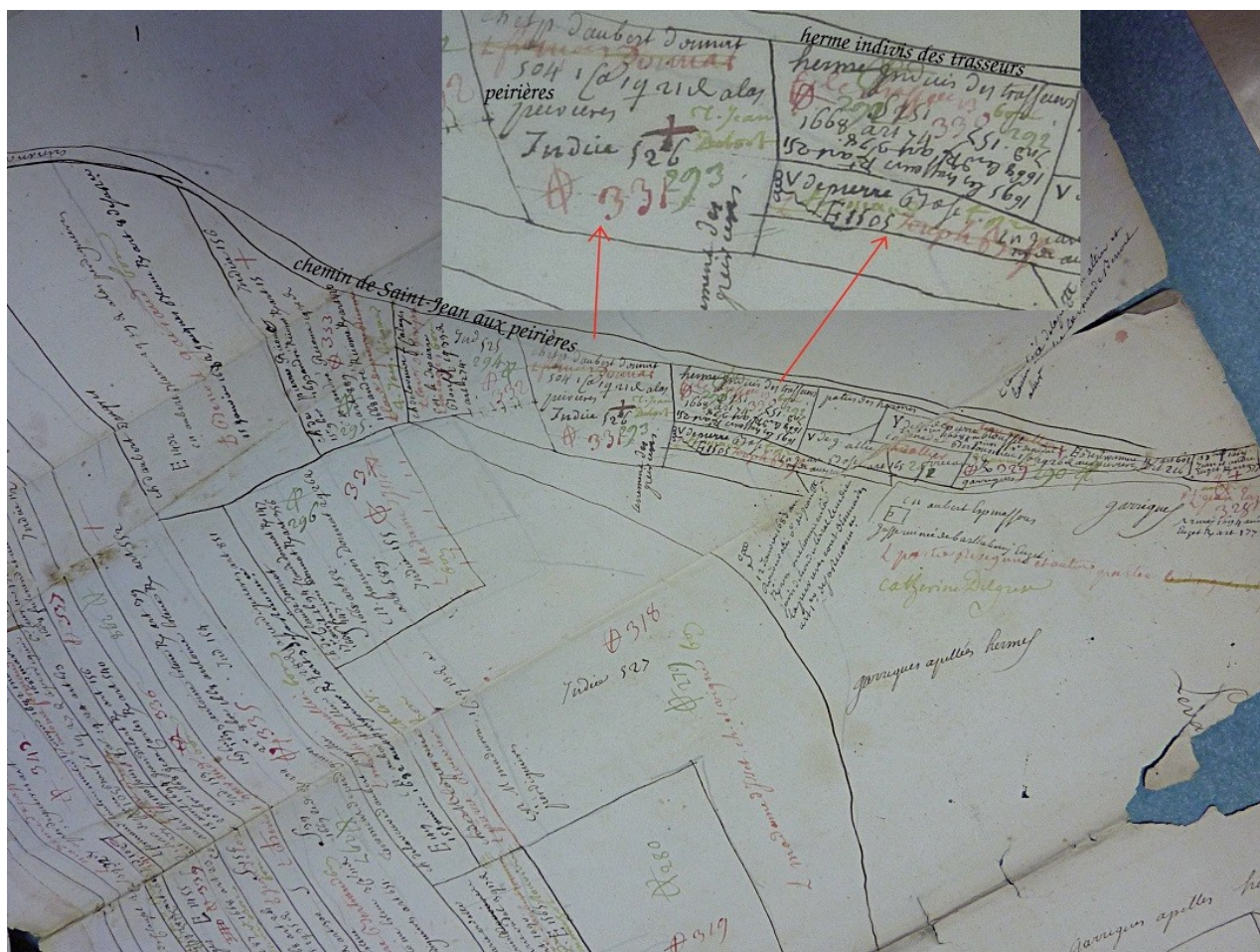


Fig. 7 – Parcelles exploitées en carrières. (© P. Forest)

... existe un plan du XVII^e siècle, malheureusement difficilement lisible, où on voit mentionnée la parcelle de « l'indivis des trasseurs » et à côté de laquelle figure une parcelle appartenant à Aubert Donnât et enregistrée comme « peirière ». Dans la généalogie des Euzet, on trouve Aubert Donnât, neveu de l'épouse de Philippe Euzet. Ce dernier en est le tuteur. On retrouve donc derrière « l'indivis des trasseurs », la présence de la famille Euzet.



Fig. 8 - Collage parcelles. (CD AD 34. P. Martinez. P. Forest)

Sur ce plan cadastral, le confront est le chemin de Saint-Jean aux peirières alors que sur le compoix CC1 est inscrit le chemin de Saint-Jean à Villeneuve. Grace aux indications des voies sur le plan général d'un atlas parcellaire du XVIII^e siècle (note 8 et Fig.2) et à une photo aérienne de 1945 aimablement fournie par Patrick Martinez, j'ai pu préciser la position de ces deux parcelles (Fig.8). Elles sont situées à une centaine de mètres à l'ouest de la fouille archéologique de Roquefraïsse. C'est bien du chemin de Saint-Jean aux peirières dont il s'agit. La zone des carrières (délimitée en rouge sur la figure 8) semble s'être étendue, au XVII^e siècle, sur une superficie plus vaste que ce que les vestiges actuels laissent entrevoir, et l'actuelle avenue de Libria (ex chemin de la Lauze) traverse par le milieu la zone d'extension des carrières de cette époque.

XVIII^e siècle

Les fermiers

Le début du XVIII^e siècle doit probablement se dérouler comme la fin du XVII^e, avec une bonne activité économique centrée autour de la pierre de Saint-Jean-de-Védas. L'exploitation se concentre sur deux grosses carrières en activité, celle de l'évêque et celle de Pierre de Mèse, dont le propriétaire d'alors est Jean ... ➤

... Fargeon, plus des carrières ouvertes par des particuliers sur des parcelles, normalement concédées pour la culture (annexe II). Il faut réserver une place à part à « l'indivis des trasseurs » qui a peut-être fonctionné avec un collectif de trasseurs sans que l'on connaisse exactement le but de l'association ni son mode de fonctionnement. Peut-être s'agissait-il d'un droit pour les familles du village de faire extraire de la pierre pour leur besoins. Dans ce contexte, la carrière de Roquefraisse a pu être ouverte à la demande d'un particulier qui voulait profiter de la manne des pierres générée par l'activité ambiante.

Par l'examen des déclarations de bénéfices de l'évêque de Montpellier²⁴, on connaît le fermier des carrières de l'évêque pour les années 1713 à 1726. Il s'agit de Pierre Serane qui a pris à ferme le domaine du Terral et les bénéfices et carrières de Saint-Jean-de-Védas pour la somme globale de 4 800 livres et 100 setiers d'avoine les quatre premières années, puis 3 300 livres et 100 setiers les deux années suivantes et enfin 4 800 livres et 100 setiers d'avoine pour les cinq dernières années. Manquant dans ce compte les années 1719, 1720, 1721 et 1722. Mais, le 21 septembre 1720, Pierre Serane est présent aux enchères du nouveau bail de cinq ans à partir de la fin de son bail. Il emporte le marché contre le sieur Caylus, pour 4 800 livres. Ce qui veut dire qu'en 1720 il est bien le fermier du Terral et du bénéfice et carrières de Saint-Jean-de-Védas. La veuve de Pierre Serane, Durante Serane, prendra la suite de son mari en 1738²⁵. Le bail est de cinq ans. Elle remporte l'enchère à la troisième bougie pour une offre à 4 050 livres. Dans le rapport, on voit que l'enchère a été disputée âprement. La veuve doit aussi fournir une caution, et c'est un certain François Bosc, habitant de Saint-Jean-de-Védas, qui arrive en fin de séance, prend connaissance des conditions du bail et se porte caution solidaire avec Durante Serane (annexe III). On se souvient qu'il y avait déjà un Pierre Bosc mentionné comme l'un des associés ayant pris la concession des carrières de l'évêque en 1649. Or nous verrons qu'à partir du XVIII^e siècle ce sera la famille Bosc qui s'occupera de l'exploitation des carrières de Saint-Jean-de-Védas.

Le métier de « trasseur », comme beaucoup de métiers spécialisés, se transmettait de génération en génération, et des lignées de « trasseurs » ont traversé les siècles. D'ailleurs, en 1724 il y a une Marie Bosc dont l'époux, François Vallat, « trasseur de pierres²⁶ », vient témoigner au procès de l'instituteur du village. On le discerne plus nettement pour la famille Euzet dont on a vu que Pierre et Salomon ont passé un contrat en 1649 avec l'évêque pour « trasser et tirer la pierre des carrières ». En 1712, Barthélémy Euzet, fils de Salomon, est mentionné comme « trasseur de pierres » alors que Jacques, fils de Barthélémy, est envoyé en apprentissage en 1711, pour un an au prix de 50 livres, chez

Fulcrand Gauch, « trasseur de pierres » de Vendargues²⁷.

Plus tard, en 1732, on note que Jacques Euzet et son frère Jean avec lequel il est associé, sont fermiers de la carrière de Pierre de Mèse, possédée par Lambert Fargeon, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier et propriétaire du domaine de la Lauze. A cette date, les fermiers de l'évêché sont donc Durante Serane et François Bosc alors que ceux de la carrière de Pierre de Mèse, dépendant du domaine de la Lauze, sont Jacques et Jean Euzet. Le brouillon transcrit en annexe II est en désaccord avec cette conclusion puisqu'il y est écrit « les fermes se sont séparées depuis six ans ». Or il a été rédigé en 1748, pendant le chantier de l'aqueduc Saint-Clément. Ce qui voudrait dire, qu'en 1732 les fermes des deux carrières étaient encore confondues. Il me semble que le rédacteur a fait une erreur sur ce sujet, à moins que les noms différents qui apparaissent sur les contrats ne masquent une même association de « trasseurs ».

La figure 9, elle aussi tirée d'un plan cadastral de la fin du XVII^e siècle, nous livre un véritable « casting » des acteurs du temps des « trasseurs ». Nous y trouvons Jean Euzet, dont la parcelle empiète en partie sur le site de Roquefraisse (délimité en clair en haut de l'image), François Bosc, qui fut caution solidaire avec la veuve Serane pour le fermage des carrières du Terral, des membres de la famille Donnat, Jean et Claude ; il y a aussi Barthélémy Euzet, qui fut fermier des carrières de la Lauze, Pierre Fermaud, qui ouvrit une carrière non autorisée sur sa parcelle, un membre de la famille Pigoulier, Jean Fargeon, propriétaire des carrières de ...►



Fig. 9 - Casting trasseurs. (© P. Forest)

... la Lauze, Pierre Gauch, qui est peut-être parent avec Fulcrand, le « trasseur » de Vendargues, et, enfin, Louis Caylus qui fut opposé à Pierre Serane pour l'obtention du fermage des carrières du Terral. Nous voyons que ces personnages, intéressés par les carrières, possédaient tous des parcelles situées aux abords immédiats de la grande exploitation. Aucune de ces terres n'est mentionnée comme « peyrière ». Elles sont toutes enregistrées en champ, en vigne, ou en herme. Pourtant, nous avons bien trouvé des vestiges de carrières dans ce secteur (Fig. 10). Il se peut que la carrière ouverte sur le site de Roquefresne ait servi à honorer une ou deux commandes de particuliers, à la fin du XVII^e ou au tout début du XVIII^e siècle. La personne qui a exploité cette parcelle pourrait être le sieur de Roquefeuil, dont nous voyons apparaître le nom sur une grande partie de l'emprise de Roquefresne. À moins qu'il ne s'agisse d'un membre de la famille Euzet. Cette question ne sera probablement jamais résolue.



Fig. 10 - Roquefresne. (© P. Forest)

Les conflits.

Au XVIII^e siècle, l'activité économique générée par l'exploitation des carrières est au niveau optimal, mais des problèmes commencent à apparaître. C'est surtout du côté de l'évêché qu'émanent des plaintes. En effet, alors que l'enjeu économique est au plus haut, l'évêque perd son monopole sur le contrôle des prix et de la production. Comme nous le verrons, c'est autour du chantier de construction de l'aqueduc Saint-Clément, qui aboutit à Montpellier par les célèbres « arceaux », que le conflit se cristallise.

Le 2 février 1724, M. de Bernage, intendant du Languedoc, attire l'attention de l'évêque de Montpellier, Charles Joachim Colbert de Croissy, sur un problème occasionné par l'exploitation des carrières : « *Disant qu'il a des carrières dans le terroir de Saint-Jean-de-Vedas d'où l'on tire des pierres pour la bâtisse des maisons du public. Que ceux qui en sont chargés font charrier par le chemin ordinaire lequel chemin se trouve profondément détruit depuis les inondations arrivées au commencement du mois d'octobre dernier et ne peut se rétablir qu'en prenant du terrain de deux particuliers habitants qu'on a offert de payer nonobstant laquelle offre les dits particuliers ont refusé de consentir qu'on pris de leurs terres la contenance nécessaire pour le rétablissement*

*dudit chemin*²⁸ ». Par un rapport de l'inspecteur des chemins du diocèse de Montpellier²⁹, on apprend qu'il s'agit du chemin qui va des carrières au grand chemin royal (route de Toulouse à Montpellier). Les terres concernées sont celles de Pierre Ricome, de Guillaume Bary et aussi celles de l'évêque. Cette réfection pourrait se situer sur le chemin « du Terral aux peyrières », qui arrive aux carrières par le nord-est.

En 1743 débute dans la région le grand chantier d'adduction d'eau de Montpellier à partir de la fontaine de Saint-Clément-la-Rivière ; il durera plus de 20 ans. La conduite aura 17,5 km de long dont 14 km en pierres de Saint-Jean-de-Vedas. L'architecte, mandaté par Colbert, est Henri Pitot de Launay, et l'entrepreneur est Hilaire Ricard. En ce qui concerne les carrières de Saint-Jean-de-Vedas, Ricard se bat sur tous les fronts pour rentrer dans ses frais. Il encourage les frères Euzet à détruire leur olivette pour ouvrir une carrière³⁰ (annexe IV). D'un autre côté, il entre rapidement en conflit avec les consuls de Montpellier car différents paramètres font monter l'addition et les consuls rechignent à dépasser le budget initialement prévu. Les inondations détruisent une partie de l'ouvrage qu'il faut reconstruire. Le tracé est modifié pour passer au dessus d'un mas plutôt qu'en contrebas³¹.

Hilaire Ricard cherche à minimiser ses coûts et prétend qu'il a le droit d'ouvrir des carrières. Mais le défenseur des intérêts de l'évêque ne l'entend pas de cette oreille et rédige un brouillon de 12 pages, puis un mémoire de 3 pages pour contrer les agissements de l'entrepreneur' (annexes II et IV). Au passage, il s'en prend à deux transporteurs, les nommés Rouvière et Murat qui ont entrepris de faire passer les voitures qui transportent de la pierre dans les fonds de l'évêché. Il annonce aussi le fait que les divers particuliers ainsi que le sieur Ricard fournissent de la pierre à divers endroits et pour divers bâtiments autres que la fontaine de Saint-Clément, ce qui veut dire que ce n'est pas par manque de pierres pour le bien public qu'ils ouvrent des carrières, mais pour s'enrichir encore plus au détriment de l'évêque, dont les fonds détruits ne produisent plus et ne rapportent plus.

Dans ces réclamations, on voit le parti de l'évêque s'accrocher bec et ongles pour garder le contrôle des carrières. Mais déjà les temps ont changé, et ce ne sont plus les grands seigneurs féodaux qui font la loi. Il est loin le temps où l'évêque Guillaume Raimond laissait avec condescendance Guillaume Lausaldus tirer la pierre uniquement pour sa demeure et ses clôtures. On en trouve la preuve dans le compoix CC2 de la municipalité de Saint-Jean-de-Vedas : dans le dénombrement des biens des deux Antoine Euzet on trouve « *Une olivette et carrière au quartier de [Randanille...] compesée en conséquence de l'arrêt de la cour des aydes du 19 may 1749*³³ ». La parcelle voisine, appartenant à leur sœur Marguerite, est aussi qualifiée de carrière, toujours suite à l'arrêt de la Cour des Aides. Dans les confronts on trouve cité monsieur Fargeon, conseiller à la Cour des Aides, qui est propriétaire des carrières de la Lauze, dont les frères Euzet, père et oncle des deux Antoine, sont les fermiers.

Les deux Antoine Euzet ont donc gagné la bataille juridique avec le soutien probable de Lambert Fargeon, exploitant de carrières et conseiller à la Cour des Aides, qui avait tout intérêt à faire assouplir les lois féodales de l'emphytéose. La Révolution est déjà en préparation. En 1773, les clauses du bail d'arrentement du domaine du Terral au sieur François Heraud ne mentionnent plus du tout les carrières, ni en clause inclusive ni en clause exclusive. Pourtant, pour le reste, tous les termes sont identiques à l'ancien contrat de Pierre Serane mais pour ce dernier bail, l'exploitation des carrières semble s'être totalement désolidarisée de l'exploitation du domaine.

La Révolution

A la Révolution, le domaine du Terral et le domaine de la Lauze sont confisqués comme biens nationaux et mis en adjudication. Dans l'inventaire du Terral il y a une carrière de pierre et dans celui de la Lauze aussi. C'est le député Cambon qui achète le Terral et ses dépendances pour 131 200 livres le 2 janvier 1791³⁴. Par contre le domaine de la Lauze ne trouve pas preneur et est affermé à André Maillat le 27 juin 1793. On apprend par Patrick Martinez qu'il est rendu aux héritiers de la descendante de Jean Farjeon (père de Lambert) sous l'Empire. S'il y avait d'autres carrières ouvertes dans les fonds des particuliers à cette époque, il y a des chances qu'elles soient restées leur propriété s'ils étaient favorables à la Révolution. Patrick Martinez nous apprend d'ailleurs qu'Antoine Euzet fut l'un des 2 commissaires chargés de l'inventaire des biens de la Lauze.

Les XIX^e et XX^e siècles

Lorsqu'est créé le cadastre « napoléonien » en 1818, la carrière de la Lauze, ancienne carrière de Pierre de Mèse, est identifiée sous le numéro de parcelle D 263 et la carrière du Terral sous le numéro D 264, toutes deux au lieu-dit « La Condamine du Repos ». La parcelle D 267 qui jouxte la D 264 et qui correspond peut-être à la carrière d'un particulier est aussi identifiée comme carrière sur le tableau des propriétés foncières. Le propriétaire de la parcelle D 263 est Jean-Bernard Delmas, propriétaire de la Lauze depuis 1806. Celui des parcelles D 264 et D 267 est Jean Bose Cadet³⁶. Il se peut que la carrière du Terral ait été laissée à la commune par la famille Cambon et que celle-là l'ait vendue en 1816 à Jean Bose cadet, par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement. Ici j'avoue qu'il reste une obscurité dans ma reconstitution. En effet, dans son article consacré aux carrières de Saint-Jean-de-Védas³⁷, Patrick Martinez écrit qu'au début de l'année 1866, le propriétaire des carrières est le sieur Euzet-Artignan, et qu'il refuse aux Védasiens « le droit (dont ils ont toujours bénéficié) d'extraire gratuitement des pierres pour la construction de leurs maisons, parce qu'il exploite pour lui même ces carrières et défriche pour son propre compte les terrains vacants qui lui appartiennent ». Patrick Martinez ajoute, en citant le texte d'une délibération municipale de février 1866, que « Depuis un temps immémorial les habitants de Saint-Jean-de-Védas ont eu, sans interruption, la liberté d'extraire pour leur usage personnel des carrières de la Roque et du Fraïsse des pierres propres aux constructions ».

Patrick Martinez semble dire que ce droit s'applique à la grande carrière, anciennement du Terral et de la Lauze, mais nous avons vu que c'est la famille Bose et non la famille Euzet qui possède et exploite cette carrière. Il doit donc s'agir d'une carrière dont la mention m'a échappé lors de mon analyse des matrices cadastrales. Pourtant, la somme des surfaces des trois parcelles où est implantée la carrière de la famille Bose correspond à la surface totale des carrières répertoriées sur la commune de Saint-Jean-de-Védas qui est de 5 ha 44 a 80 dans le tableau récapitulatif des matrices des propriétés foncières de 1823. Il se peut aussi qu'un usage très ponctuel de certains terrains privés pour extraire de la pierre n'ait pas été enregistré pour l'imposition en tant que carrière. D'ailleurs la suite de la citation de Patrick Martinez semble plutôt aller dans ce sens : le maire estime que même si les Védasiens n'ont plus le droit d'extraire de la pierre, il reste le droit de passage et de ramassage du bois sur ces terrains mais le propriétaire fait ou laisse ouvrir ça et là des carrières où il ne peut plus venir ni bois ni broussaille. Il semble donc s'agir ici de quelque chose d'assez limité, sans grande ampleur et qui a pu passer à travers les mailles des enregistrements cadastraux. Il s'agit peut être des terres où était implantées au XVII^e siècle les carrières d'Aubert Donnat et de « l'indivis des trasseurs » à l'ouest de Roquefraïsse et/ou des carrières autorisées par jugement de la Cour des Aides au 18^e siècle, appartenant aussi à la famille Euzet et implantées au nord-est de la grande carrière.

Quand aux parcelles C 863 et C 864, qui correspondent à la fouille de Roquefraïsse, elles ne sont plus en état de carrières en 1818 mais identifiées respectivement comme pâture et comme vigne. La première appartient au baron Huc, député, conseiller général de l'Hérault, gros propriétaire foncier de Saint-Jean-de-Védas³⁸. La seconde appartient plus modestement à Antoine Aldié dit Calade.

J'ai reconstitué l'« arbre généalogique » des deux principales parcelles concernées par la carrière encore en activité aux XIX^e et XX^e siècles et on peut constater que c'est la famille Bose qui prend très vite le contrôle total de l'exploitation (annexe V), les frères de Jean Bose, Augustin et Prosper, reprenant la carrière de la Lauze qui appartenait à J.-Bernard Delmas. Cette parcelle, la D263, située le plus au sud, doit céder du terrain à la voirie en 1856 et au chemin de fer en 1869. Dans un almanach de 1902, Urbain Bose, alors propriétaire de la moitié de la carrière, est qualifié de maître carrier avec un certain Rivières. Puis le dernier fait marquant est le passage de la qualification de carrière, sur les parcelles D263, D264, D267, à celle de vignes après la première Guerre mondiale. À ce moment la carrière de Saint-Jean-de-Védas cesse son activité. Je ne connais pas le lien de cause à effet entre les deux événements mais il est certain que la guerre marque une limite définitive.

La parcelle C863 qui, nous l'avons vu, était qualifiée de pâture en 1818, reste aux héritiers Huc durant le XIX^e siècle et apparaît en 1924, propriété ... ➤

... de Valentine Laussel. La parcelle C864 est, quant à elle, davantage morcelée puisqu'elle est partagée entre quatre héritiers des 1856, dont Pierre Sérié. C'est sur sa parcelle, de 10 ares 65 à l'origine puis de 10 ares 13 après les amputations de la voirie puis du chemin de fer, que sera construit le petit « mazet » dont le linteau porte la date de 1901 accompagnée des initiales A.S. et dont les montants de la porte sont ornés de symboles des carrières. (Fig. 1) En 1901, le propriétaire de cette parcelle est Antonin Sérié. On peut supposer qu'il a bâti le « mazet » de ses mains et qu'il était « trasseur » aux carrières Bosc de l'autre côté de l'avenue de Saint-Jean à la Lauze. Sa veuve se nommait Fermaud et pourrait être la descendante de celui qui ouvrit sa terre pour la mettre en carrière en 1747-1748. C'est ainsi que 10 ans avant l'arrêt définitif de l'exploitation de la pierre de Saint-Jean-de-Védas l'un de ses derniers acteurs a laissé pour la postérité ce témoignage chargé des symboles du temps des « trasseurs ».

Conclusion

Il est important de souligner la constance du lieu d'extraction, maintenant devenu jardin public, et dont les falaises de plus de 30 mètres de haut ne sont pas tant dues à une exploitation intensive et semi-industrielle au XIX^e siècle mais à un temps d'extraction long de plusieurs siècles sur un espace réduit, dans des limites imposées de façon très stricte par l'autorité épiscopale. Sur cet espace et à ses marges nous avons pu suivre en pointillés une tradition professionnelle qui s'est transmise dans le temps long et qui a traversé les différents systèmes économiques depuis l'époque féodale (et peut-être même avant), jusqu'à l'exploitation particulière privée, qui s'arrête définitivement à l'aube de l'industrialisation. À partir de la première Guerre mondiale, les sédiments de l'oubli commencent à se déposer sur l'histoire du temps des « trasseurs » et il était important de raviver cette composante, somme toute considérable, de l'identité du village.

Annexes

I

Mars 1194. AD 34. Bib.631. F°224. Extrait.

«... Et ego G. (L)ausaldus, hec omnia vera esse cognoscens, promitto et convenio tibi, domino G[uillelmo], Malagalonensi [episcopo] ; quod ; singulis annis, in festo Omnium Sanctorum, ego et successores mei tibi et successoribus tuis centum solidos predicti usatici persolvemus, ita quod occasione guerre vel alio modo nos inde tueri non possemus, et salvis tibi et successoribus tuis imperpetuum lapidiscinis, relento michi et meis quod possimus habere et persipere de illis, quantum-cumque opus fuerit ad clausuras et edificia dicti mansi, ut supra continentur.. »

[...Et moi, G. Lausaldus, en parfaite connaissance de cause, te promet et te concède, seigneur Guillem, évêque de Maguelone, que chaque année à la fête de tous les saints, moi et mes successeurs paierons à toi et à tes successeurs cent sous pour l'usage précédemment décrit, à moins qu'une nouvelle guerre nous mette dans l'impossibilité de nous défendre, et je te laisse à toi et à tes successeurs à jamais les carrières et je garde pour moi et les miens le droit d'avoir et d'extraire de ces dernières tout ce que nécessite la construction des enceintes et des bâtiments dudit manse, comme indiqué ci-dessus...].

II

1748. AD34. liasse G 1670. Brouillon d'une réclamation. Extraits.

« M l'Évêque de Montpellier est seigneur justicier et direct universel du terroir et seigneurie appelée du terral, chef du marquisat appelé la marquerose dans laquelle seigneurie il a divers droits et possessions, entre autres des carrières de pierre qui sont fort anciennes et qui ont toujours été ouvertes.

En 1466 il bailla a nouvel achat a Pierre de Mese 5 carterées de terre au quartier des perrières aux pouvoirs d'ouvrir une carrière. En 1500 il bailla noblement au possesseur desdites 5 carterées une contenance de 15 carterées de terre au même endroit pour les mettre en culture, c'est une clause expresse de l'acte .Le possesseur des biens après avoir tiré une grande quantité de pierres dans le premier local de 5 carterées a affermé ses peirières depuis le commencement de ce siècle aux memes fermiers des carrières de l'Eveché qui sont au même endroit sans aucune division apparente et en conséquences les fermiers ont dirigé leur travail sans observer les limites, au contraire ils les ont confondues et détruites.

Les fermes s'étant séparées depuis 6 ans le propriétaire des carrières dudit Mese a continué de faire trasser et est parvenu dans les 15 carterées inféodées en 1500 pour les mettre en culture. M l'Eveque prétend que ce particulier ne peut tirer de la pierre que dans les 5 carterées dépendantes du premier bail, soit parce que le pouvoir de faire tirer des pierres ne peut être appliqué qu'à cet objet, soit parce qu'il n'a pas été accordé par le bail de 1500 qui contient au contraire la clause de mettre en culture la contenance inféodée.

Les seigneurs Évêques ont aussi fait diverses inféodations dans le meme quartier a divers particuliers sans aucune clause expresse de metre en culture ny aucune permission de tirer de la pierre et parmy ces possessions dont le plus grand nombre est actuellement en culture et il y en a qui sont hermes et incultes ou l'on voit les vestiges de quelque ancienne carrière : l'une 6 ceterées reconnue en divers temps a l'evêché et en dernier lieu en 1712 sous la qualification de terre vigne et olivette sans aucune expression de carriere. L'autre de 2 ceterées reconnue en 1502, 1608 et 1618 en qualité de terre aussi sans aucune expression de carriere. Cette dite possession se trouve qualifiée de terre sur le compoix, mais en 1646 et 1681 elle est confrontée sous la qualification de l'indivis des trasseurs. L'on ne trouve pas l'inféodation de ces 2 possessions, l'on a aucune mémoire d'y avoir vu trasser ny travailler ny tirer de la pierre, cependant les propriétaires ont commencé d'y mettre des trasseurs et ceux ou il n'y a jamais eu de trasseur pretendent aussi pouvoir pouvoir y en ouvrir.

On demande 1° Si ceux dont les terres sont en culture et qui ont toujours été de meme peuvent ouvrir des carrieres et deteriorer leurs fonds. 2° Si le propriétaire de la terre reconnue en qualité d'olivette et vigne peut continuer a tirer des pierres dans la carrière qui se trouve formée dans sa possession. 3° Enfin si la confrontation de l'indivis des trasseurs ne seroyt pas une exception a la regle generale quand meme tous les autres ne pourroient pas tirer de la pierre [...].

La première observation qu'il convient de faire est que ces divers particuliers même le sieur Ricard fournissent de la pierre a divers parties de Montpellier et pour divers bâtiments autres que la fontaine de St Clemens, ce qui doit faire rejeter la défense que le sieur Ricard prend sur lui pour ces divers particuliers [...]. Au fond le sieur Ricard prend mal a propos qu'en qualité d'entrepreneur des ouvrages de la fontaine et des eaux de la fontaine de St Clemens il a droit d'ouvrir des carrières dans tous les fonds ou il peut y avoir de la pierre car outre qu'il faudrait que la pierre fut tirée dans ce cas par ses domestiques ou valets à gages non pas les propriétaires du fond ou par des traceurs qui lui font vente de la pierre ainsi qu'il en va dans le cas présent, d'ailleurs il faut ou qu'il n'y ait pas de carrière ouverte ou qu'on lui refuse de la pierre, le bien public qui a donné lieu a permettre aux entrepreneurs de prendre de la pierre n'a d'autre motif que de faire cesser les obstacles que l'on pourrait trouver de la part des propriétaires des carrières

Or dans le cas présent les fermiers de l'évêché n'ont jamais refusé de la pierre au sieur Ricard. Ils sont disposés à lui en bailler en telle quantité qu'il voudra [?] possible de la faire tracer, de lui délivrer même celle qui est déjà tracée dans les carrières, et de se contenter d'un prix raisonnable soit pour la valeur de la pierre soit pour la façon et la dépense des ouvriers pour la faire tracer. Il faut même remarquer que le sieur Ricard est mal payé (?) de son caprice soit parce que la pierre qu'il a acheté aux nommés Vival et Euzet qui est a la surface est tres mauvaise tandis que celle des carrières de l'évêché est plus belle et meilleure a cause de la profondeur des carrieres soit parce que le prix n'en est pas différent d'ailleurs le sieur Ricard ne trouvera jamais à se dédommager des dépenses qu'il a fait pour le décombrage de la terre de (phrase non terminée) [...]

S. h. Messire François Renaud de Villeneuve [il a vous démontré ?] qu'en qualité de seigneur justicier et direct du terral chef-lieu du marquisat de la marquerose il a le droit exclusif de faire ouvrir des carrieres et de s'opposer a ce qu'il n'en soit ouverte sans sa permission dans les terres des particuliers En effet si le sieur Fargeon a une carrière de pierre dans cette juridiction c'est en vertu d'une concession de 1466 ~~qui limite la contenance à 5 carterées~~ [raturé].

A l'égard des autres particuliers ils ne peuvent pas en ouvrir soit a cause de ce privilège avec ce droit exclusif soit a cause de la qualité des fonds qu'il ne leur est pas permis de détériorer ainsi qu'il est expliqué par tous les docteurs qui ont traité des droits seigneuriaux [...]. Visant que le nommé Fermaud qui possède une terre dans la juridiction du terral au tenement de peirefraix ou les peirières, qu'il [?] dans les garrigues et hermes du seigneur eveque de Montpellier se [?] de vouloir ouvrir une carrière de pierre dans ladite terre au préjudice du droit exclusif du seigneur eveque d'avoir des carrières dans la juridiction du terral et contre la disposition de la loi de l'emphiteose qui oblige les tenanciers a cultiver non à détériorer les fonds dont ils sont possesseurs et non contant d'avoir étendu sa possession dans les garrigues et hermes de monseigneur eveque il a commencé en décombrant de jeter les terres prises en décombres dans les propres hermes et garrigues de monseigneur eveque en sorte que le seigneur eveque qui a ses carrières tout auprès soit obligé d'enlever les vieilles ruines et décombres que ledit Fermaud a entrepris de jeter sur les terres du seigneur eveque et comme il importe pour la (confirmation ?) des droits de l'evêché d'arrêter cette entreprise il requiert qu'il vous plaise messieurs faire défenses audit Fermaud et a tous autres de continuer leur entreprise et de travailler a ouvrir la carriere ou de tirer de la pierre dans les [?]. [...] ».

III

1738. AD34. Liasse G 1449. Enchères de bail « à la bougie »

Au premier feu de grâce par la veuve Serane à 3650

Au second feu il n'a été fait aucune surditte /

au troisième feu par Delpont à.....	3700
par Bonnet habitant de Montpellier à	3800
par la veuve Serane.....	3850
par Perriez à.....	3900
par la veuve Serane.....	3950
par Perriez à.....	4000
par la veuve Serane.....	4050

Et personne n'ayant voulu surdire sur l'offre de la veuve Serane, nous avons adjugé et adjugeons définitivement à la veuve Serane le domaine du terrail et bénéfice de St Jean-de-Vedas dépendant de l'Évêché de Montpellier pour cinq années aux charges clauses et conditions cy dessus expliquées, moyennant la somme de quatre mille cinquante livres pour chacune des cinq années, payable la moitié à la fête de St Jean Baptiste et l'autre moitié aux fêtes de la Noël et encore à la charge de donner bonne et suffisante caution et a signé avec nous et ledit seigneur De Larroc, De Bernage, Durante de Serane, De Larroc signer.

Et à l'instant est comparu le sieur François Bosc habitant de St Jean-de-Vedas lequel après avoir pris lecture et communication de l'adjudication, s'est volontairement rendu caution de la veuve Serane et obligé solidairement avec elle aux charges clauses y portées comme pour les propres deniers et affaires du roy et a signé avec moi.

Fait à Montpellier les jours et an dudit signé De Bernage, Bosc F.

IV

1748. AD34. liasse G 1670. Mémoire

Mémoire pour monsieur l'évêque de Montpellier.

« Les nommés Euzet frères habitans du lieu de St. Jean de Vedas ont une olivete dans la directe de l'evêché. Ils ont entrepris de détruire cette olivete, d'en oter la bonne terre pour y ouvrir une carrière de pierre. Une telle entreprise est contraire aux loys de l'emphyteose, qui obligent le possesseur de meliorer, et luy prohibent de deteriorer les fonds, qui luy ont été originellement concédés par le Seigneur.

M l'Eveque de Montpellier en a porté plainte et fait informer devant ses officiers, l'ordonnance de 1667 titre 2A des récusations des juges article XI les y autorise. Le fait de la plainte étant pleinement prouvé par les informations, Euzet frères ont été decretés d'ajournement personnel... Hillaire Ricard Entrepreneur des ouvrages de la fontaine à surpris une ordonnance de M l'intendant du L. fournie 1 754 sur requete où il prend le fait et cause desdits Euzet, qui ordonne que soit communiqué à M l'Eveque de Montpellier avec cependant deffense de faire aucune poursuites, en exécution de l'ordonnance du juge de la temporalité, et de procéder ailleurs que devant luy à peine de nullité et de tous dommages et intérêt.

Il est représenté que cette ordonnance est visiblement surprise de la religion de M. L'intendant, 1° En matiere criminelle, nul n'est reçu à prendre le fait et cause des accusés, qui doivent se deffendre par leur bouche, Euzet freres ont deterioré les fonds mouvants de la directe de M. de Montpellier, Hillaire Ricard ne peut point être reçu de prendre leur fait et cause. 2° En vain dira t'on que M l'intendant à une attribution du conseil pour les carrières. Quand cela seroit, il est des règles qu'il doit être procedé à l'exécution de tous decrets, quand même ils seroient donnés par un juge incompetent. C'est la disposition de l'article 12 du livre des decrets de l'ordonnance de 1670.

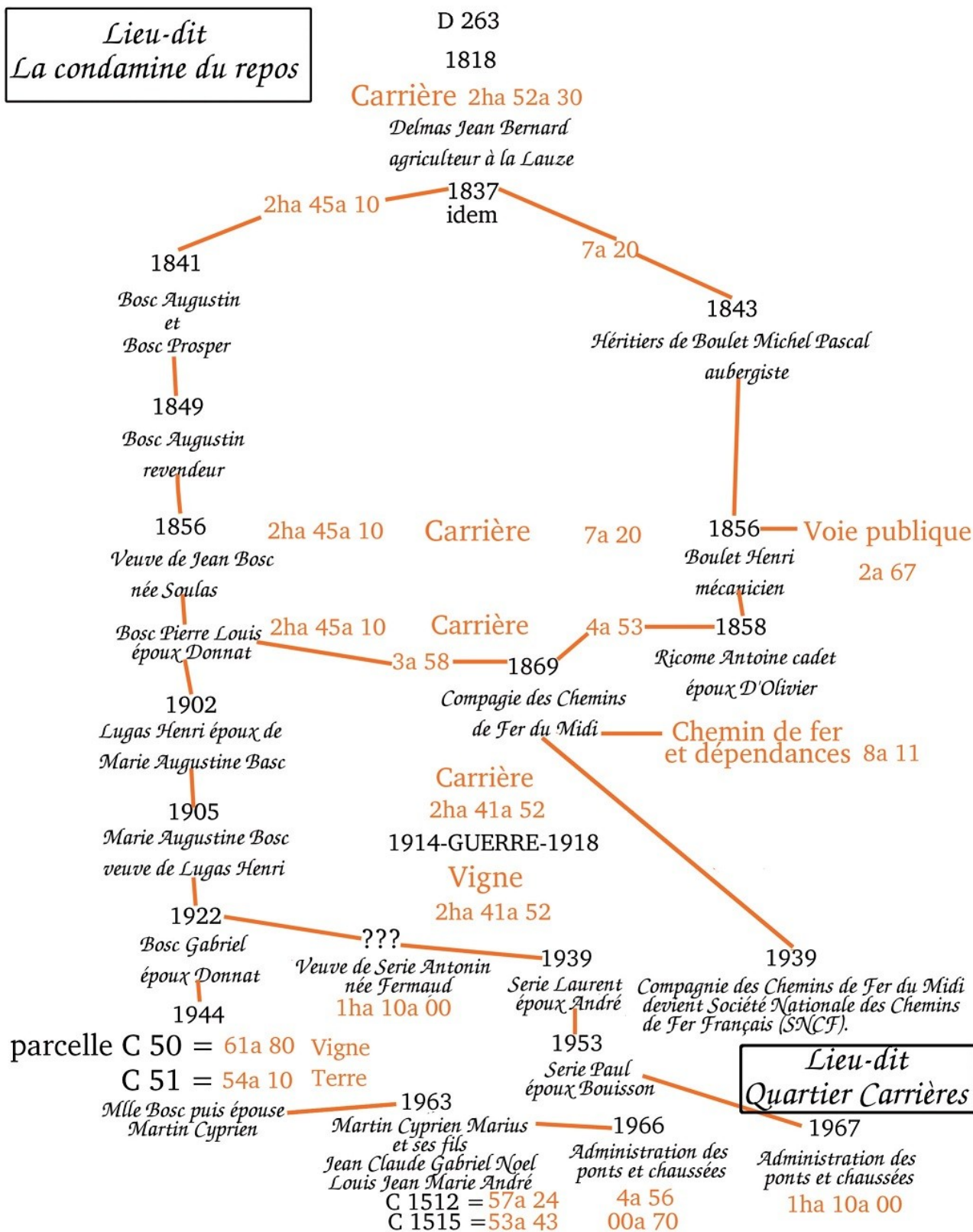
Au fond, Hillaire Ricard ne peut justifier qu'il ait employé les Euzet freres, il est notoire que tous les entrepreneurs des ouvrages publics font porter des pierres aux métairies, dans la ville et partout ailleurs où les particuliers leur en demandent, C'est un abus à reprimer, et M l'Eveque ne doit pas souffrir qu'on détériore ses fiefs, ce qui le priveroit du droit des lods, et des censives par les non valeurs des terres, où l'on ouvreroit des carrière ».

V

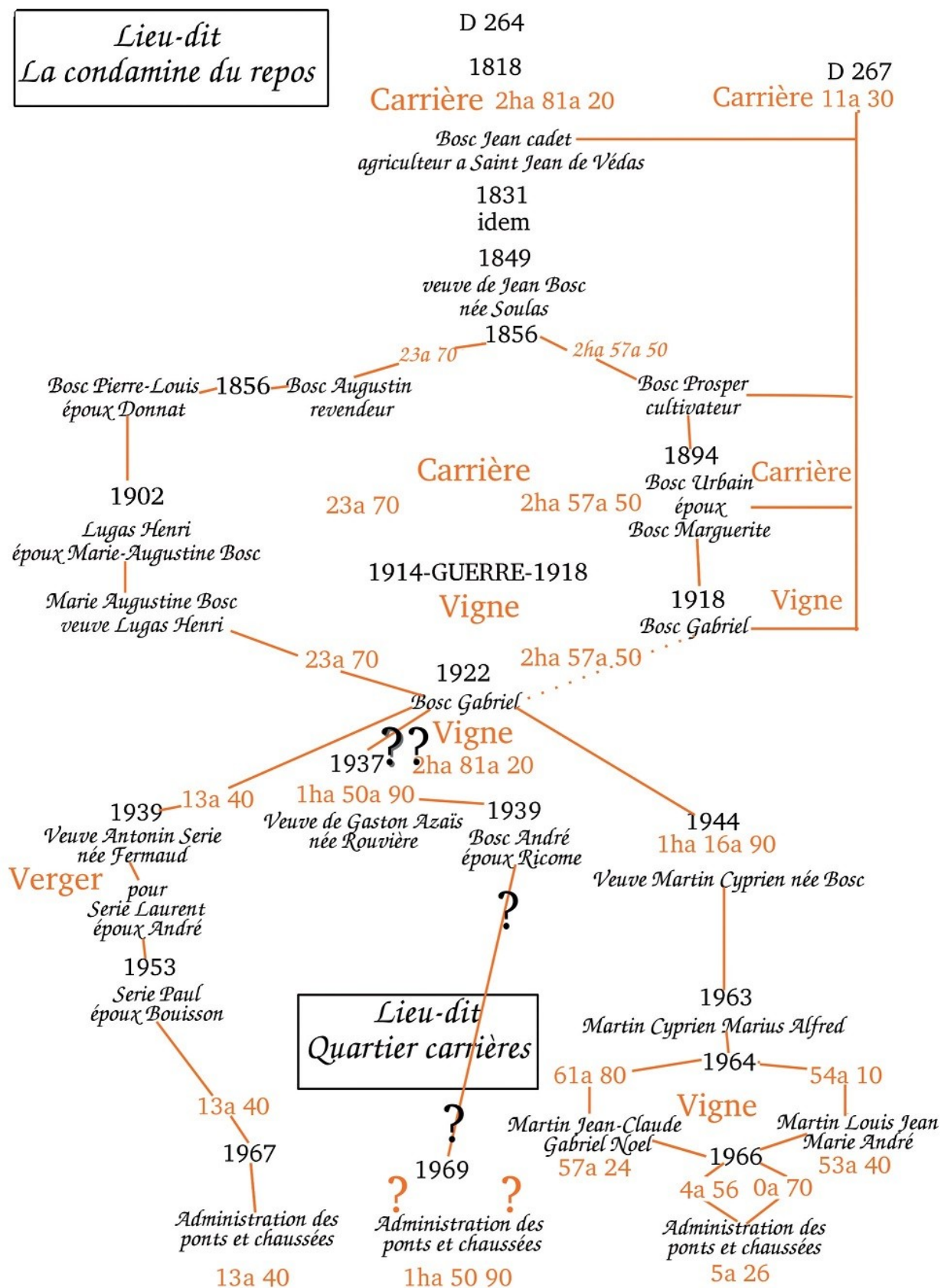
« Arbre généalogique » des parcelles

(dossier figures. D263 D264 et C863)

Carrière Saint Jean de Védas
Généalogie des parcelles
AV 79 = D 263 et D 264 du cadastre napoléonien

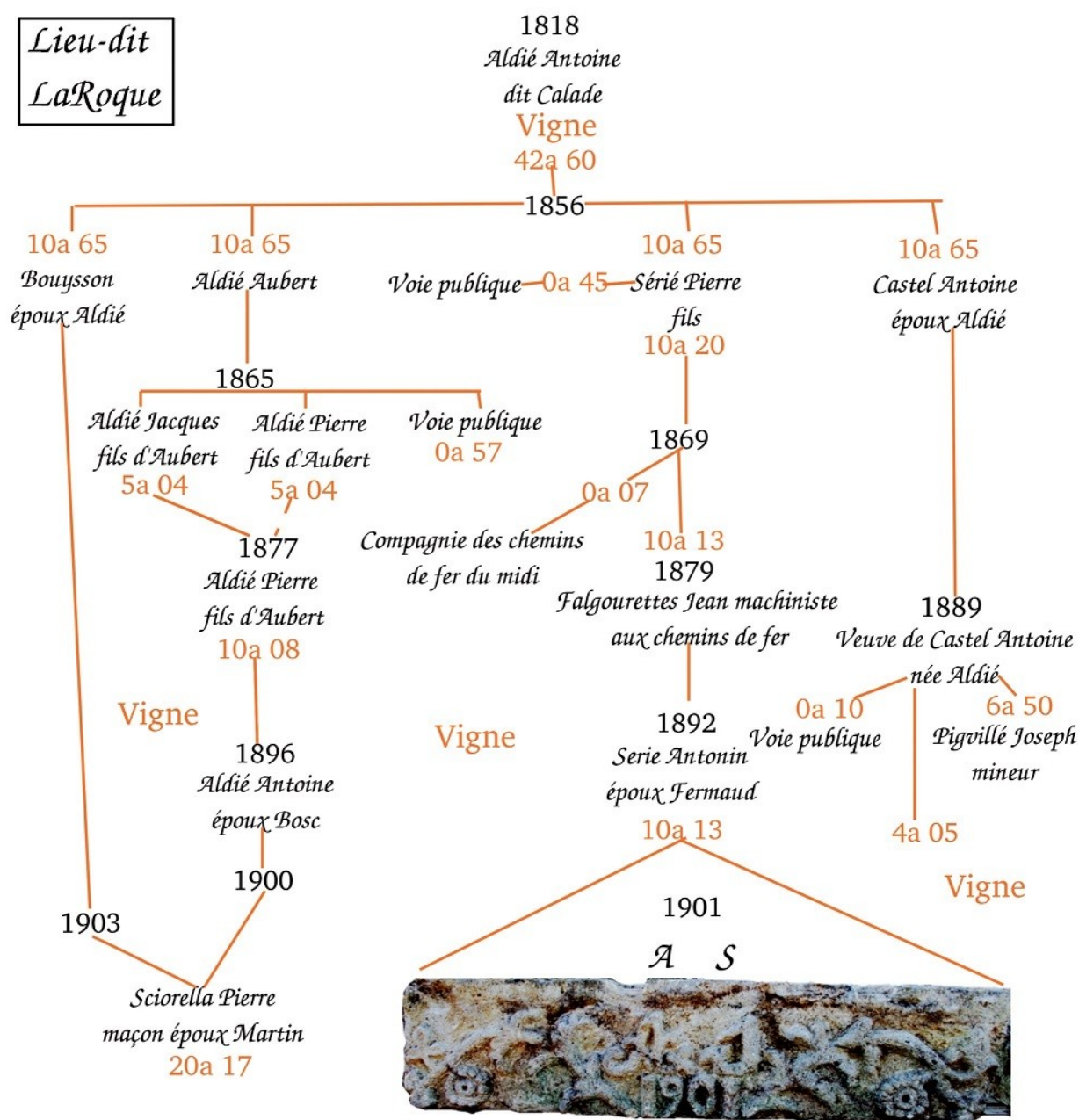


Carrière Saint Jean de Védas
Généalogie des parcelles
AV 79 = D 263 et D 264 du cadastre napoléonien



Carrière Saint Jean de Védas
Généalogie des parcelles
AV 10 AV 8 = C 864 du cadastre napoléonien

Lieu-dit
LaRoque



Lieu-dit
Roquefraïsse

(**) Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur sud-est de Saint-Jean-de-Védas, avec notamment la création d'une ZAC et d'une ligne de tramway associée à un vaste parking, une série de diagnostics archéologiques et de fouilles préventives ont été prescrits par le Service régional de l'archéologie (SRA). Ces dernières opérations ont été menées par l'INRAP en 2004, 2009 et 2011, et par la société Arkemine en 2006. Elles concernaient le secteur des anciennes carrières de calcaire coquillier, dont les imposants vestiges d'exploitation des XIX^e et XX^e siècles étaient encore visibles aux abords immédiats de la zone d'aménagement urbain. Les fouilles ont révélé des fronts de taille peu profonds, et d'anciens chemins de halage, témoignant d'un mode d'extraction de surface pouvant remonter au Moyen Âge et, peut-être même, encore plus loin dans le temps. Il s'est donc avéré indispensable de mener en parallèle une enquête documentaire visant à rattacher les vestiges exhumés à l'histoire globale de l'exploitation du calcaire local. D'autant plus qu'un passage du cartulaire de Maguelone mentionne dès 1194 l'existence d'une carrière de pierres dans ce secteur. Cette enquête m'a été confiée par l'INRAP en janvier 2012 et j'en livre ici les résultats.

J'en profite pour remercier mes collègues : Richard Pellé, qui a demandé cette enquête et qui m'a accompagné tout du long ; Hervé Petitot, qui a mis en place, administrativement, le projet ; et Isabelle Rémy qui m'a passé le relais après avoir entamé elle-même la recherche.

Les délais impartis à cette enquête étant serrés, j'ai aussi sollicité l'aide de plusieurs personnes, qui ont apporté un concours indispensable à l'avancée de ce travail, et je les en remercie ici : Patrick Martinez, historien de Saint-Jean-de-Védas, qui m'a fourni de précieuses indications pour trouver des documents d'archives, et dont les deux livres sur l'histoire du village ont été une mine d'informations pour moi qui ne suis pas de ce territoire ; Aymat Catafau, chercheur en histoire médiévale à l'université de Perpignan qui, avec beaucoup de disponibilité et de compétence, a étudié un texte en latin issu du cartulaire de Maguelone et m'en a fourni des indices d'interprétation ; Yves Pignol, adjoint à la Culture de la municipalité de Saint-Jean-de-Védas, qui a pris sur son emploi du temps pour me permettre de consulter les précieux compoix de la commune dans de bonnes conditions.

Je tiens aussi à remercier Laurent Félix, attaché au service Patrimoine de la communauté d'agglomérations Hérault-Méditerranée, qui m'a été d'un grand secours pour la mise en forme du document en vue de sa publication.

1. Isabelle Rémy. *Données historiques et géologiques*. In Richard Pellé et Isabelle Rémy avec la collaboration de Éric Henry. *RFO Tramway.2-Secteur E La Peyrière Saint-Jean-de-Védas (Hérault)*. INRAP 2004. Consultable au SRA.
2. Jean-Louis Reille. *Les murs de plans dans la ville antique de Lattes. Composition lithologique signification*. In Michel Py. *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*. Lattara 9. Lattes 1996.
3. Michel Py. *Lattara Lattes Hérault Comptoir gaulois méditerranéen entre Étrusques Grecs et Romains*. Errance 2009 p 54.
4. Michel Py. *Lattara Lattes Hérault Comptoir gaulois méditerranéen entre Étrusques Grecs et Romains*. Errance 2009 p 54.

5. J. Rouquette et A. Villemagne. *Cartulaire de Maguelone*. T1 f°224 p 403, Montpellier 1912. AD34 : bib 631.
6. Jos Berthelé. *La vieille chronique de Maguelone*. In *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*. 2^e série. Tome IV. pp 95-194.
7. Aymat Catafau. Communication électronique Février 2012.
8. J. Rouquette et A. Villemagne. *Cartulaire de Maguelone*. T1 f°224 p.408. Montpellier 1912. AD34 : bib 631.
9. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. Atlas parcellaire de 27 plans. G1673. (vers 1786)
10. J. Rouquette et A. Villemagne. *Cartulaire de Maguelone*. T3 f°804 p.379 Montpellier 1913. AD34 : bib 633.
11. Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes. *Montpellier la demeure médiévale*. Études du patrimoine n°1. Imprimerie nationale 1991 annexe 2 p 226.
12. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. Temporel de l'évêché liasse G 1670 Saint-Jean-de-Védas.
13. Patrick Martinez. *Saint-Jean-de-Védas. Images et Histoire* p 126. Patrick Martinez 2000.
14. Éric Henri, Isabelle Rémy. *Une carrière de calcaire coquillier - période médiévale moderne contemporaine*. In Émilie Léal. RFO Zac de Roquefraïsse. INRAP 2009.
15. Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes. *Montpellier la demeure médiévale*. Études du patrimoine n°1. Imprimerie nationale 1991
16. Cf note 14 n°2 annexe 4 p 288-289
17. Cf note 14 n°2 annexe 1 p 284
18. Cf note 16.
19. Source internet : actuacity.com.
20. Source internet : euzet.genealogie.free.fr/jeanclaud/vedas/vedas.htm
21. Archives communales de Saint-Jean-de-Védas. *Compoix CC1*.
22. Cf note 11.
23. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. Plan des terroirs de Saint-Jean. G1729
24. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. G 1449. afferme des bénéfices de l'évêque et de ses domaines. 1720.
25. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. G 1449.
26. Patrick Martinez. *Saint-Jean-de-Védas Aux jours d'hier*. p 40. Patrick Martinez 2004.
27. Source internet : euzet.genealogie.free.fr/jeanclaud/vedas/vedas.htm
28. AD34. Série G : *Archives ecclésiastiques Clergé séculier*. G 1669.
29. idem
30. Archives municipales de Montpellier. Aqueduc Saint-Clément 1761-1765. DD 14
31. Archives municipales de Montpellier. Aqueduc Saint-Clément 1761-1765. DD 14.
32. Cf note 10 et annexe II
33. Archives communales de Saint-Jean-de-Védas. *Compoix CC2*.
34. AD34 Série Q Révolution. Biens nationaux. 1 Quart.13
35. Patrick Martinez. *Saint-Jean-de-Védas. Images et Histoire*. pp 128-130. Patrick Martinez 2000.
36. AD 34 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leur revenus. 3 P 2554.
37. Patrick Martinez. *Saint-Jean-de-Védas. Images et Histoire*. pp 146-150. Patrick Martinez 2000.
38. Patrick Martinez. *Saint-Jean-de-Védas. Images et Histoire*. pp 136-139. Patrick Martinez 2000.

Histoire moderne et contemporaine

Le connétable Henri I de Montmorency et les abbayes et prieurés de l'Hérault

Joan DAVIES *

« Messieurs les cinq enfens de M. le connestable, de qui on a remarqué une chose qui a estonné beaucoup de personnes de ce temps, dequoy pas un de tous ceux-là n'en fit aucun d'église... »¹

Au moment où Brantôme remarquait l'absence de carrières ecclésiastique des fils du connétable Anne de Montmorency, le puîné Henri de Montmorency-Damville s'embarquait déjà dans sa chasse aux bénéfices qui lui valaient 100 000 écus vers 1606². Nous étudierons ici les bénéfices réguliers, les relations entre Montmorency et les titulaires des évêchés formant l'actuel diocèse de Montpellier méritant une étude à part plus approfondie³. La commende, la confidence (convention secrète constituant à posséder un bénéfice sous le nom d'une autre personne qui en a le titre sans jouir des fruits) et l'octroi des pensions sur les revenus ecclésiastiques étaient les trois piliers du commerce des bénéfices dont profitaient la monarchie, la noblesse et les élites dans le système « clientéliste » de la France des XVI^e et XVII^e siècles⁴. Nous ne pouvons évaluer précisément les profits que Montmorency et ses proches ont tiré des bénéfices héraultais. Mais la recherche des bénéfices avait, bien sûr, une part importante dans l'entretien de sa « clientèle ».

Henri de Montmorency était bien placé pour exploiter les ressources de l'Église. Parmi ses secrétaires, Jean Valernod était le frère aîné du futur évêque de Nîmes, Pierre IV de Valernod ; leur neveu, Jean Mandat, devint à son tour premier secrétaire et ses frères Louis et Mathurin étaient chanoines de Nîmes. Un maître d'hôtel, Paul Anthoine du Puget, sieur de Sauvin, avait un frère chevalier de Malte et grand prieur de Saint-Gilles, et était lui-même citoyen d'Avignon, donc sujet du pape ; nous les retrouvons tous deux en mission à Rome. Un autre maître d'hôtel, Pierre de Parisson, sieur du Revest, dont le frère Balthazar était protonotaire apostolique, avait été chanoine de Toulon et avait détenu d'autres bénéfices aux diocèses d'Aix et d'Avignon avant son mariage en 1578. Il avait servi le cardinal d'Armagnac, légat en Avignon, jusqu'à sa mort en 1585 avant d'entrer au service de la maison de Montmorency. À la même époque, Montmorency avait recueilli le secrétaire d'Armagnac, Cesare Pamfilio (ou Pamphilio) qui devint son agent à Rome jusqu'en 1593. Montmorency avait des liens personnels avec le territoire pontifical où il entretenait une maîtresse, Catherine de Guilhem (Madame de Richier) et leurs trois fils.

Montmorency recherchait des bénéfices pour sa famille illégitime. Annibal, né de mère inconnue, a perçu dès 1599 les revenus de l'abbaye de Cendras, bien que militaire et marié en 1607. Deux de ses fils nés de Catherine de Guilhem ont bénéficié d'une carrière ecclésiastique. César, clerc du diocèse d'Avignon, a été installé par son père comme évêque de Carcassonne en 1585, mais il est décédé vers 1594 et, après de longues tractations, Montmorency a cédé le diocèse en 1602.

L'abbaye de Saint-Thibéry

Jules était chevalier de l'Ordre de Malte en 1578. C'est lui qui nous intéresse ici, parce qu'il a reçu l'abbaye héraultaise de Saint-Thibéry dans l'ancien diocèse d'Agde. Au printemps de l'année 1596, son père sollicita auprès du roi, pour son fils, la prochaine abbaye ou prieuré vacants ; mais c'est seulement en 1597 que le roi écrivit au pape en faveur du chevalier de Montmorency pour l'octroi de l'abbaye de Saint-Thibéry⁵. Toutefois, Jules de Montmorency avait déjà pris possession de l'abbaye et ses dépendances dès l'été 1596. Ceux qui avaient acheté des propriétés à la faveur d'aliénations du temporel, ou, peut-être, usurpé des biens, furent les cibles de ses revendications. Ils s'en plaignirent auprès du connétable, mais les moines de l'abbaye et l'évêque d'Agde lui-même, comme juge ordinaire, se rallièrent au chevalier⁶. Bien que l'abbaye eût beaucoup souffert au moment des guerres de Religion, elle représentait un asile et une résidence digne pour le chevalier et son frère Splendian ; nous les trouvons à Saint-Thibéry entre 1598 et 1604⁷. Quand Jules fut affligé d'une grave maladie en 1597, sa mère pria Montmorency de conserver en faveur de Splendian, leur fils cadet⁸, sa pension royale, le commandement de son régiment et son abbaye.

Jules a survécu mais il n'était pas capable de gérer lui-même l'abbaye, bien que le roi ait demandé au pape Clément VIII de le dispenser « *des statuz et ordonnances de son vœu et proffession et des saintz decretz et constitutions canonicques qui y pourroient estre contenues* ». Nous ne connaissons pas la réponse du pape, mais Jules a estimé, en novembre 1597, qu'il y avait des anomalies dans ses lettres de provision. Il lui semblait qu'il tenait Saint-Thibéry « en confidence ». Il fallait donc trouver quelqu'un de complaisant qui ne serait abbé que de nom. Il a d'abord désigné un certain Michel d'Arles, considéré comme un « faux abbé » et « prête-nom honteux » pour que Jules de Montmorency puisse percevoir les revenus ; en effet, il était difficile de distinguer entre cet abbé et beaucoup d'autres à la même époque⁹. Ensuite, ce fut un Biterrois, François ➤

* Historienne, département d'Histoire de l'Université d'Essex, Colchester, UK.

... Boyer, moine et aumônier de l'abbaye, qui reçut la bulle et prit possession, en juin 1604, de Saint-Thibéry où il resta jusqu'à son décès en 1635. Montmorency père, ne fut pas très content de cette nomination bien que son fils et d'autres membres de son réseau lui en aient parlé deux ou trois ans auparavant. Nous ignorons cependant le motif de sa froideur¹⁰. Pour le chevalier, c'est le coût des provisions pour ses candidats à l'abbaye qui en fut la cause. Le capitaine Pompée Silvano, un « client » militaire de son père, l'avait informé qu'avec des lettres du roi et du connétable, il pouvait obtenir les bulles gratuitement au lieu des 1 000 ou 1 200 écus exigés ; le chevalier redoubla ses demandes auprès des cardinaux en cour de Rome, pour obtenir ces lettres, arguant de sa pauvreté : « *je ne pourrais nullement fournir a ceste somme car j'ay asses a fere a m'entretenir avec ce peu de comodité qu'il vous a pleu me laisser* »¹¹. Jules de Montmorency est mort en 1622 et nous ne savons pas s'il a conservé les revenus de Saint-Thibéry ou s'il a dû les céder à quelques uns de ses proches.

Après sa propre famille, Montmorency a favorisé sa « clientèle » militaire. Guillaume du Caylar d'Espondeillan a débuté sa carrière dans l'armée huguenote, mais des 1572 il est entré au service du maréchal de Damville, dans la compagnie de gendarmes de Montmorency. Guidon en 1579, enseigne en 1581 et lieutenant en 1590, il est devenu gouverneur de Béziers en 1582 jusqu'à sa mort en août 1599¹². En 1593, Espondeillan a acquis l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane et ses dépendances. L'abbé précédent était Laurent Fizes qui avait été pourvu en 1582 après le décès de son parent, le secrétaire d'État Simon Fizes, baron de Sauve. Le frère d'Espondeillan, Antoine du Caylar, avait épousé une des sœurs du secrétaire d'État. La transmission de l'abbaye s'était donc effectuée au sein même de la parente¹³. Mais quand Espondeillan a voulu remplacer Pierre Host, l'abbé « fiduciaire » (désigne celui qui a bénéficié d'une disposition simulée faite en apparence en faveur d'une autre personne) par son fils Louis du Caylar, il a recherché le soutien de son protecteur Montmorency. Il a également sollicité l'obtention de lettres auprès du pape, du cardinal-protecteur de Joyeuse et de l'ambassadeur à Rome car il fallait obtenir une dispense d'âge en raison de la jeunesse de son fils¹⁴.

La veuve d'Espondeillan reprit l'affaire après sa mort, secondée par l'aumônier de Montmorency, Baptista Fortuna, cherchant non seulement à obtenir la dispense d'âge mais aussi la possibilité de recevoir gratuitement les bulles. Elle craignait un certain capitaine Raullet qui tentait de s'établir en possession de l'abbaye grâce à deux de ses beaux-frères prêtres¹⁵. Non sans raison, parce que le roi avait accordé en 1602 la commende à Tanneguy Le Blanc du Rollet, fils de Pierre, qui l'avait servi fidèlement comme gouverneur de Pont de l'Arche en Normandie pendant la guerre de la Sainte Union. Madame d'Espondeillan ne pouvait pas croire que le roi avait ainsi retire une faveur offerte par égard envers Montmorency. Elle demanda justice en souvenir de son mari et bénéficia du soutien de Thomas de Bonzi, évêque de Béziers, et de Jacques de Baderon de Maussac, conseiller au Parlement de Toulouse, cousin-germain de l'abbé déposé¹⁶. Mais

Louis du Caylar décida d'abandonner un procès au grand conseil, se contentant de la réserve de pension sur les revenus de l'abbaye, et choisit de poursuivre une carrière militaire sous le nom de seigneur de Cazilhac. En 1605, sa mère le mit au service du connétable, comme l'avait été feu son père¹⁷.

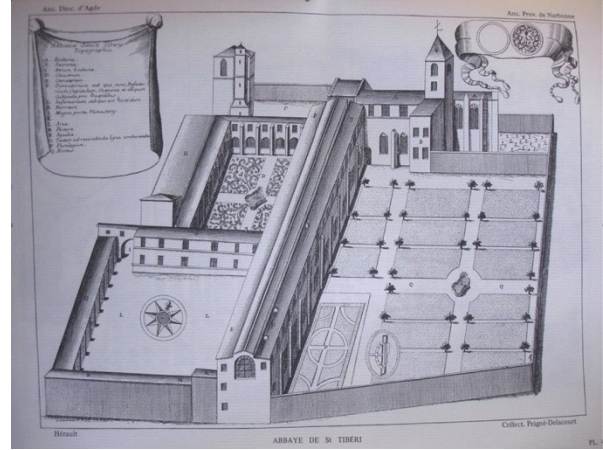


Fig. 1 - Abbaye de Saint-Thibéry. Gravure du Monasticon Gallicanum. Edition Peigné-Delacourt, 1870.

Le prieuré Sainte-Marie de Cassan

Les richesses du prieuré de Sainte-Marie de Cassan ont également excité les convoitises du seigneur d'Espondeillan. Nous ne savons pas grand chose sur les prieurs à l'époque des guerres de Religion, sauf qu'ils étaient pour la plupart des prête-noms¹⁸. Juste avant sa mort prématurée, Louise de Budos, duchesse de Montmorency, avait soutenu contre son propre époux le seigneur d'Espondeillan, son cousin, dans un conflit assez mystérieux autour du prieuré. Espondeillan voulait qu'un Bouchard reste en possession de Cassan bien que Montmorency ait préféré un sieur du Carroy¹⁹. Un ancien secrétaire, Pierre Gayon, de Béziers, avait entendu dire que ce monsieur du Carroy avait résigné en faveur de Montmorency. Il rappelait au connétable qu'il avait fait quelques années auparavant la promesse de promouvoir au prieuré l'oncle de sa femme, Catherine de Nicolay. Gayon répondait de la fidélité de son parent, qui était sacristain du prieuré : il doit s'agir de Jean Nicolay que nous retrouvons encore comme sacristain en 1609²⁰.

En novembre, Pierre Forestier, secrétaire et intendant des affaires de Montmorency à Paris, parla à « Monsieur de Lorraine » au sujet de Cassan. Il lui montra les lettres de provisions de « Cauroy » données en 1582, des preuves de la pension prise par son confidentiaire (celui qui a obtenu un bénéfice par confidence. Cf. plus haut) et prête-nom, assurant que Cauroy avait toujours joui des revenus. « Monsieur de Lorraine » était sans doute le cardinal de Lorraine, venu à Paris pour préparer les noces de son frère, le duc de Bar, avec Catherine de Bourbon, la sœur du roi. En tout cas, ce Bouchard, qu'Espondeillan avait soutenu, avait à l'évidence son oreille et d'après lui, le feu roi Henri III n'avait accordé le prieuré ni à Cauroy ni à son père. ...►

... Pourquoi cet intérêt de « Monsieur de Lorraine » ? Sa famille avait-elle possédé le bénéfice entre 1565 et 1581 quand le prieur était un certain François Gervaisot, issu peut-être d'une famille de petite noblesse en Champagne, vassale des Guise ? Mais qui était ce Carroy/Cauroy ? Nous ne pouvons répondre à cette question d'une manière précise, mais proposer seulement deux candidats : soit François Eustache du Caurroy, le célèbre compositeur de musique sacrée, qui avait cumulé des bénéfices, soit un Ogier de Cavoye, de la « clientèle » militaire des Montmorency²¹. Mais Bouchard était bien Jean Bouchard, secrétaire du roi dès 1605, décédé à quatre-vingt ans en 1639 et beau-père de Jean-Baptiste Hullon, prieur de Cassan de 1618 à 1649²².

Les tractations autour du prieuré entre 1598 et 1618 restent difficiles à préciser. Avant sa mort, Espondeillan avait promis que Cassan ne serait affermé que dans l'intérêt de Montmorency. Il a rencontré quelques difficultés après que le doyen de Saint-Ruf de Valence eût pourvu un des moines au prieuré²³. Qui était-t-il ? Nous trouvons Simon Gouzin, prêtre et prieur de Cassan, qui, en 1600, a fait de Jean de Vayrac, seigneur de Paulhan, son procureur. Le seigneur de Paulhan, se trouvant à Paris à la suite du connétable, avait donné procuration à son frère Pierre, resté en Languedoc, et à Pierre Montegis, baron d'Ornezan, pour l'administration des revenus du prieuré. En 1605, Jean Assier avait été nommé par le roi et avait reçu les bulles²⁴. Mais nous ne savons pas si Montmorency a réservé ses intérêts ou même une pension.

L'abbaye Sainte-Marie de Valmagne

L'abbaye de Valmagne (Ordre de Cîteaux, ancien diocèse d'Agde) était considérée par sa famille comme la seule récompense reçue par Jean de Guers, seigneur de Castelnau, pour ses années de service. Guers a été assez proche de Montmorency-Damville en Piémont au cours de la décennie 1550, ensuite comme guidon puis enseigne de compagnie d'ordonnance entre 1560 et 1567. Vers 1568, il succède à son père, Pierre de Guers, nommé dès 1564 par Montmorency gouverneur militaire de Montpellier. Nous le retrouvons comme écuyer puis gentilhomme de la chambre d'Henri, duc d'Anjou, roi de Pologne et de France, dans les années 1570-1580²⁵. Les rapports entre Henri III et Montmorency devenant assez tendus, Guers de Castelnau a évidemment changé de protecteur. C'est le roi lui-même qui a fait don de Valmagne au baron de Castelnau en 1577, quand Montmorency a soutenu les prétentions d'Aimerie de San Severino, évêque d'Agde et oncle de l'abbé décédé Vincent de Concomblet. Pierre de Guers (frère de Jean ?) nommé abbé en 1578, a entrepris dès 1580 beaucoup de réparations sur les bâtiments de l'abbaye dévastés par son prédécesseur huguenot²⁶. Sous le règne d'Henri IV, le baron de Castelnau se trouvait de nouveau dans la « clientèle » de Montmorency, par exemple comme témoin aux pactes de mariage de ses filles Charlotte et Marguerite en 1591 et 1593. Et le connétable a daigné être le parrain de son fils et héritier Henri de Guers. L'enfant avait seulement deux mois quand il devint orphelin de père, le 23 juin 1602²⁷. Sa mère, Claire Charlotte d'Adhémar de

Monteil de Grignan, en a assumé la tutelle mais elle était jeune et son beau-frère Étienne de Guers, seigneur d'Olargues, doutait de sa capacité. Encore pis, Pierre de Guers a donné sa résignation comme abbé en 1603.

Cherchant à conserver Valmagne pour toute la famille, Olargues a demandé à Montmorency de soutenir sa requête auprès du roi pour la nomination d'Anne de Murviel, évêque de Montauban, fils de sa sœur Françoise de Guers, pensant qu'un évêque était plus considérable que le simple prêtre du village choisi par sa belle-sœur. Étienne de Guers avait déjà obtenu l'abbaye de Saint Jacques de Béziers, grâce aux Montmorency et leurs secrétaires, et en a pourvu ce même Anne de Murviel²⁸. La baronne de Castelnau était soutenue par Jean de Vayrac, seigneur de Paulhan, qui, d'après Olargues, troublait la famille de Guers dans leur possession de l'abbaye dont le prêtre dépendait. Olargues accusait sa belle-sœur de « *malversations et mauvais ménage* » dans la tutelle de son neveu ; il a aussi traité l'ancien abbé Pierre de Guers de « *misérable moyne* » et intenté un procès contre les deux derniers protagonistes et le nouvel abbé. Madame de Castelnau réagit en écrivant à Montmorency une lettre qui retourne contre Olargues lui-même la plupart de ses accusations²⁹.

Le seigneur de Paulhan était aussi un « client » de Montmorency qui, selon toute apparence, n'est pas intervenu dans cette querelle. Il est certain que Paulhan a voyagé à Rome, l'automne 1603, où il a obtenu les provisions du pape Clément VIII en faveur d'Étienne Berger (ou Vergier) comme abbé de Valmagne. Il est aussi certain que le 10 septembre 1606 la veuve de Jean de Guers a épousé le seigneur de Paulhan dans la chapelle du château de Castelnau en présence d'Étienne Berger, abbé de Valmagne³⁰. Un an plus tard, à la veille de son départ de Pézenas, Montmorency a promis aux Olargues et son neveu Sébastien de Murviel de conserver l'abbaye pour la famille de Guers. Murviel lui rappela cette promesse quand Montmorency rechercha le petit Henri de Guers pour le mettre au service de la maison de son propre fils, en lui signalant les demandes faites par Madame de Paulhan pour la somme énorme de 10 000 écus³¹. Murviel, sa mère, son cousin germain Andoifielle et son oncle Olargues étaient solidaires en cette requête dont nous ne connaissons cependant pas le résultat, sauf qu'Étienne Berger resta abbé de Valmagne jusqu'au son décès en 1613.

Son successeur fut Guillaume Marion, fils de Milles, ancien secrétaire de Montmorency, membre de son conseil en Languedoc et trésorier de France. Guillaume Marion a résigné en faveur de son neveu Henri de Thézan de Saze en 1627 ; son père Jacques de Thézan évaluait le montant de ses provisions à 4 000 livres³². Mais les familles de Guers et Vayrac n'avaient pas renoncé à leurs prétentions sur Valmagne. À la mort d'Henri de Guers en 1636, sa sœur utérine encore mineure, Laurence de Vayrac, hérita de tous ses biens (ce qui donna lieu à un long procès qui dura jusqu'en 1738) et Jean de Vayrac de Paulhan poursuivit en cour de Rome à propos d'une pension de 3 000 livres sur l'abbaye³³.

Nous ne savons pas si Milles Marion a cherché à tirer profit du crédit de son ancien maître Montmorency ...►

... quand il a obtenu l'abbaye de Valmagne pour son fils, mais il est sûr que la famille d'un autre secrétaire, Pierre Gaillac, a bien usé de son influence pour acquérir Saint-Aphrodise de Béziers. Il semblerait que Gaillac, au cours d'un voyage de Montmorency à la cour d'Henri IV, aux mois de janvier et février 1592, ait reçu du roi un brevet portant la nomination de son fils Hercule. De prime abord, ce projet souleva beaucoup de difficultés : Hercule avait seulement six ou sept ans, donc son grand-père, Martin Ribes, de Pézenas, fut nommé gestionnaire et, en juin 1592, Dominique Resseguier, prêtre de Lézignan, où la famille de Ribes possédait des biens, devint abbé. Pis encore, l'abbé précédent, François Trotin, était mort à Rome et le pape avait nommé comme nouvel abbé François Izarny. Tout cela se situait avant l'abjuration du roi qui avait défendu la recherche à Rome des provisions aux bénéfices. En septembre 1597, Resseguier avouait être un confidentiaire soutenu seulement par l'autorité de Montmorency, et demandait l'absolution du légat à Avignon avant de résigner³⁴. Izarny avait nommé Gabriel et Jacques Trotin, habitants de Béziers et sans doute parents de l'abbé précédent, administrateurs des revenus de l'abbaye, ce qui donna lieu à procès devant le Parlement royal siégeant à Béziers et le présidial. Ribes obtint gain de cause au Parlement en 1594 mais les frères Trotin continuèrent de le poursuivre devant le présidial où siégeait leur ami, le juge criminel Cabrayrolles³⁵.

Les choses devinrent plus difficiles avec la mort subite du secrétaire Gaillac, à la fin du mois d'avril 1596. Aussitôt la triste nouvelle reçue en Languedoc, Ribes rechercha la conservation de l'abbaye pour l'un des enfants de sa fille affligée. Son épouse, Marguerite de Pautard, fit le voyage à Paris pendant l'été pour régler les affaires de son beau-fils et solliciter les dépêches pour l'abbaye avec l'aide de Pierre Forestier, l'un des intendants de la maison du Montmorency. M. Ribes a reçu un brevet royal en faveur d'Hercule Gaillac avant février 1597³⁶. Ce doit être un brevet de réservation, qui entraînait en vigueur à la suite de la résignation du Resseguier. Quand les partisans d'Hercule l'apprirent, ils écrivirent à Montmorency afin de le gagner à leur cause ; Guillaume Castillon, secrétaire de Montmorency, et son collègue Maridat ont rédigé les brouillons des lettres de leur maître aux cardinaux. Le roi mentionna Hercule auprès du pape le 22 octobre 1597, quand il écrivit au cardinal-protecteur des affaires de France en cour de Rome. D'après Madame Ribes, le cardinal de Joyeuse lui avait promis « *des merveilles* », mais un agent de Montmorency à Rome avait beaucoup d'inquiétude parce qu'on lui avait dit que le pape ne voulait pas « *que madame de Ribes en feust l'abbaisse* »³⁷.

Malheureusement, Resseguier avait résigné doublement : en faveur d'Hercule de Gaillac, d'une part, soutenu par le roi et le connétable, mais aussi en faveur de François Izarny, nommé par le pape. Le notaire biterrois qui a reçu les différentes parties, Raymond Fonteneto, était un cousin de Guillaume Castillon, et il a donné son opinion à Ribes. Il croyait que le chanoine Jean Lenoir, vicaire de l'abbaye pour Izarny (alors à Rome) et proche des frères Trotin, avait fait pression sur Resseguier. Les procédures, commencées au conseil privé, se poursuivirent jusqu'en 1601³⁸.

Heureusement, Izarny ayant renoncé le 16 août 1601, Hercule Gaillac fut définitivement pourvu de l'abbaye par le pape. Cependant, Hercule lui-même avait résigné en novembre en faveur de Pierre Dalmas, avec l'avis favorable de sa famille. Il avait seulement seize ou dix-sept ans et, bien sûr, n'était ni bachelier ni docteur ; mais la famille Ribes blâmait Castillon et son cousin d'avoir fait que Hercule ne soit pas devenu « *monsieur l'abbé* »³⁹. À sa majorité et devenu docteur en théologie, Hercule Gaillac a essayé de récupérer Saint-Aphrodise mais sans succès, à l'exception d'une pension de 300 livres qui lui fut concédée sa vie durant. Nous ne savons pas s'il a reçu cette pension dès 1601 ou bien s'il s'agissait d'une somme plus importante modérée en 1610⁴⁰. Il était encore en vie comme chanoine et précenteur de la cathédrale de Béziers en 1655.

L'abbaye Saint-Majan de Villemagne-l'Argentière

La famille Ribes a aussi mis son espoir sur l'abbaye bénédictine de Villemagne. Renaud Vigor, conseiller au parlement de Rouen, a été nommé à Villemagne en 1579 mais il n'en a jamais pris possession en personne. Prétendant que l'abbaye était vacante, Montmorency en a saisi les revenus en 1586 pour financer sa guerre contre Henri III⁴¹. Puis le nouveau roi Henri IV a fait don des revenus de l'abbaye, le 20 septembre 1589, à Marguerite de Pautard, Madame Ribes, qui accompagnait la duchesse de Montmorency pendant son séjour en France après avoir négocié le rapprochement de son mari avec le roi Henri III et le mariage de leur fille avec le comte d'Auvergne. De retour en Languedoc, Madame Ribes avait épousé avec enthousiasme la cause du roi, comme François de Châtillon l'a signalé à Henri IV, « *sollicitant à corps et à cry M. de Montmorency de vous aller trouver, se prenant à belles injures contre ceux qui lui dissuadent le voyage* »⁴². Renaud Vigor n'abandonnait pas son abbaye et intenta un procès contre Martin Ribes cherchant à récupérer ses revenus. Ribes pria Montmorency d'intercéder en sa faveur auprès du roi pour confirmer ses lettres de don. Mais le roi avait octroyé ces lettres à Vigor, portant que Ribes devait rendre compte de son administration et céder les revenus. Le Parlement royal à Béziers rendit un arrêt interlocutoire, requérant Ribes de rendre compte des années 1590 et 1591⁴³. Puis Renaud Vigor négocia avec le marquis de Thémines et son beau-frère d'Avanson, résignant l'abbaye de Villemagne en leur faveur en décembre 1599. Marguerite de Pautard a bien essayé d'obtenir quelque récompense mais de toute apparence elle a échoué⁴⁴.

Les abbayes de femmes

Claude Convers, qui était à la fois surintendant des affaires et des domaines de Montmorency en Languedoc, intendant de justice pour le roi et aussi président au siège présidial de Montpellier, usait de son entremise pour les nominations de femmes aux bénéfices. Il a ainsi favorisé Louise de Gras, dominicaine du couvent de Sainte-Praxède d'Avignon, afin qu'elle obtienne le titre d'abbesse de Saint-Etienne de Gorjan à Clermont l'Hérault, sollicitant des lettres de Montmorency auprès de son agent à Rome, Giulio ...►

... Pamfilio (ou Pamphilio) et auprès des cardinaux afin de réduire le coût des bulles. Malheureusement, le futur maréchal de Thémines avait soutenu les droits de sa parente, Françoise de Lauzières de Thémines, à l'abbaye qui, de plus, avait été fondée par leur ancêtre. Jacques du Caylar sieur de Conas, frère d'Espondeillan, avait aussi soutenu auprès de Montmorency les droits de Françoise, sans doute parce que sa propre femme était Alizette d'Avanson, dont le frère était le mari d'une Lauzières de Thémines. Devant ces alliances, Louise de Gras renonça à ses prétentions en 1600⁴⁵. Ensuite, en 1602, il est question des Clarisses de Montpellier bien que le couvent n'existât plus. Convers a prié Castillon de « réformer » un brevet au nom de Louise de Gras, après que son premier candidat eut dédaigné l'abbaye à cause de sa pauvreté. Nous ne savons pas si Louise a reçu le bénéfice ; en 1610, Jacqueline Terondel jouissait des revenus⁴⁶.

Plus heureuse fut Blanche de Castillon qui avait reçu l'abbaye dominicaine de Saint-Guilhem en 1599. Convers avait obtenu un brevet pour Saint-Guilhem-de-Montpellier à l'Assemblée des Notables à Rouen, à la fin de 1596 ou au début de 1597. À la requête de Pierre de Rozel, Premier président de la Cour des Aides, un ancien « client » de Montmorency, l'abbaye avait été accordée à la belle-sœur de Charles de Rozel, fils du président, clarisse d'Arles. Convers affirmait qu'il avait fait cela par amitié envers Rozel et en mémoire de Jean Valernod, beau-fils (alors décédé) du président de Rozel et oncle du secrétaire Mandat à qui Convers adressait une supplique pour la « modération » des bulles. Mais Convers, demandant aussi pour lui-même l'économat des revenus de l'abbaye, protégeait ses propres intérêts⁴⁷. Blanche de Castillon restera en place jusqu'aux années 1620/1630⁴⁸.

Enfin, parmi les religieuses, nous trouvons Claire de Sarret et Jacqueline Tornemire « l'une cousine, l'autre tante » de Louis de Rochemore, intendant de justice de Montmorency, et juge mage de Nîmes. Il avait sollicité un placet autorisant la résignation par l'une à l'autre du prieuré de Sainte-Catherine et Saint-Gélis (Saint-Gilles) qui, selon lui, n'était que de vil prix. Mais nous ne connaissons pas la suite⁴⁹.



Fig. 2 - Le connétable Henri I de Montmorency (auteur inconnu. Droits réservés)

Henri de Montmorency était connu comme protecteur des capucins, fondateur des couvents d'Agde et Béziers ; mais, malheureusement nous n'avons trouvé dans sa correspondance⁵⁰ aucune trace de sa bienveillance envers les pères. Vers la fin de ses jours, en 1613, sous l'influence des capucins, il voulut décharger sa conscience au regard des biens de l'Église, surtout les bénéfices de l'évêché d'Agde, dont il avait joui pendant plusieurs années. Sept ans auparavant, il avait pensé que ses dettes en ce monde étaient trop importantes pour se mettre en règle avec la papauté ; dès ce moment, il avait accepté le bref du pape Paul V et il suivit les instructions du père Archange de Lyon. Sa confession générale dura quinze jours, à raison de deux heures par jour. Sa mort survint à la Grange des Prés, à Pézenas, le 2 avril 1614 entre trois et quatre heures du matin Il fut inhumé en habit de capucin au centre de l'église du couvent d'Agde⁵¹.

Notes

1. Toutes les références aux manuscrits, sauf indication contraire, renvoient à la correspondance passive de Montmorency conservée aux archives du Musée Condé, à Chantilly, série L. Les registres sont désignés par des numéros en chiffres romains.
P. de Bourdeille, abbé de Brantôme, *Œuvres Complètes* (éd. L. Lalanne, 11 tomes, 1864-82) III, 377. Sur le rôle des religieuses de la famille de Montmorency J. Davies. "The Montmorencys and the abbey of Sainte Trinité, Caen: politics, profit and reform". *Journal of Ecclesiastical History* 53 (2002) 665-85. Voir aussi J. Davies "Profit and patronage the role of monastic benefices in Henri I duc de Montmorency's family economy and "clientele" 1563-1614", *Department of History University of Essex Research Papers* 1(2012).
2. J. Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1611* (Londres, 1996), p. 153.
3. Une esquisse, parfois erronée : M. Greengrass, "Aristocracy and episcopacy et the end of the wars of religion, the duke de Montmorency and the bishoprics of Languedoc". *Miscellanea Historiae Ecclesiasticae* VIII (1987) p. 356-63.
4. A. Jouanna, *La France du XVI^e siècle 1483-1598* (1996) p. 43-48, 78-79. - J. Bergin, *Cardinal de La Rochefoucauld, leadership and reform in the French Church* (Londres, 1987), 96-7, p. 138-41.
5. Billiad à Montmorency, 11 mars 1596, XXVI fol. 36, rendant compte que le roi a décidé de ne plus accorder de brevets de réservation mais, en témoignage de son estime pour le connétable, il lui promet la prochaine abbaye vacante. B. Barbiche, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII conservées dans les archives de la Compagnie de Jésus ». *Miscellanea in onore di Monsignore* ➤

- Martino Giusti *Prefetto dell'Archivio Segreto Vaticano* (Le Vatican, 2 tomes, 1978), p. 1, p. 49-50.
6. Sébastien, 26 aout ; La Motte 27 aout ; l'évêque Bertrand Dupuy, 5 novembre ; Jules de Montmorency, 10 novembre ; les moines de Saint-Thibéry, 13 novembre. Tous écrivent à Montmorency en 1596. XXVIII fol. 257, 260, 2-1, XXX, fol. 33, 65-6, 81.
 7. Splendian a écrit a son père de Saint-Thibéry, le 26 octobre 1598, XLIV, fol. 32 ; Jules a écrit le 3 avril 1599 ; le 2 juillet 1602 et le 20 novembre 1603. XLVII, fol. 199, LXVI, fol. 4, CIX, fol. 145. Jules était témoin au testament du René Girard, fait à Saint-Thibéry le 17 juin 1604 ; *Acte en maison abbatiale pour le chevalier Jules de Montmorency*, 30 décembre 1604, AD Hérault 2E35/23 fos 98, 219v.
 8. Catherine de Guilhem à Montmorency, sans date mais avant son départ de Chantilly en juin 1597. CX, fol. 114.
 9. H. Fisquet, *La France Pontificale*, Montpellier, I, 572. Jules de Montmorency à Castillon, 14 novembre 1597. XXXVII, fol. 316 ; promet de payer les frais des lettres nouvelles à la mère du secrétaire de Montmorency, habitante de Béziers.
 10. Jules de Montmorency a Montmorency, 20 novembre [1603]. CIX, fol. 145. Henri de Thézan de Saint-Génies et le secrétaire Guillaume Castillon ont parlé à Montmorency à Lyon à la fin de 1600 ou au début de 1601.
 11. Jules de Montmorency à Montmorency, 3 avril 1599 et sans date, XLVII, fol. 199, CIX, fol. 144.
 12. F. Vindry, *Dictionnaire de l'État-major Français au XVI^e siècle* (1901), p. 358. AD Hérault, 1B 22482, montre de la compagnie Montmorency, 4 février 1591.
 13. H. Fisquet, *La France Pontificale*, I 369-371. Catherine de Médicis à d'Abain, 12 janvier 1580, *Lettres de Catherine de Médicis* (ed. H. de La Ferrière et G. Baguenault de Puchesse, 10 tomes 1880-1909). VII, 219-20. Sur la famille Fizes, L. Guiraud, « La Réforme a Montpellier » *Mémoires de la société archéologique de Montpellier* série 2, VI (1918) p. 384, 385, 646. Laurent Fizes était abbé le 14 janvier 1592 ; transaction avec les habitants de Celleneuve AD Hérault 2E57/16 fol. 13.
 14. Louis avait seulement quinze ans. Espondeillan à Maridat, 5 janvier 1597, XXXI fol. 126. Espondeillan a Montmorency, 5 janvier et 26 septembre 1597, XXXI fol. 3, XXXVI fol. 197.
 15. Isabeau de Serignan a Montmorency, 3 novembre 1599, L fol. 208. Fortuna à Maridat, 6 novembre 1599, L fol. 227.
 16. Isabeau de Serignan a Montmorency, 20 octobre 1602, LXVII fol. 200. Maussac a Montmorency, 15 octobre 1602, fol. 185. Bonzi a Montmorency [novembre 1602] LXVIII, fol. 149.
 17. Isabeau de Serignan a Montmorency, 7 mars 1605, LXXX fol. 206. Guillaume du Caylar avait acheté le château et seigneurie de l'évêque de Béziers au moment des aliénations du temporel en 1576-1578, AD Hérault, 1B 22560.
 18. Fisquet, *La France Pontificale*, II, 278.
 19. Espondeillan a Louise de Budos, 13 septembre 1598, XLIII fol. 140. Elle est morte le 26 septembre.
 20. Gayon a Montmorency, 3 décembre 1598, XLV fol. 16. AD Hérault, 1MI EC32/38 vue 11, 5 juillet 1609, Jean Nicolay, sacristain de l'abbaye [sic] Notre Dame de Cassan, parrain de son petit neveu à la cathédrale de Béziers.
 21. Forestier à Montmorency, 26 novembre 1598, XLIV fol. 223. N. Dufourco, « À propos d'Eustache du Caurroy », *Revue de Musicologie* 32, (1950) 94-108. La famille Cavoye : F. Vindry, *Dictionnaire de l'État-major*, p. 350-351 ; *Dictionnaire de Biographie Française*, VII, p. 1511-1512.
 22. R. Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle* (1943) p. 200, 237, 276, 606. Hutton a tire 14 000 livres des revenus de Cassan.
 23. Espondeillan a Montmorency, 11 mars 1599, XLVII fol. 15. Cassan a adhéré à Saint-Ruf au XIV^e siècle : S. Sotos, « Le prieuré de Cassan », *Bulletin des amis de Montagnac*, n° 33 (1990) p. 17-32.
 24. Procuration, 6 juillet 1600, ANF minutier central LIV 455. Simon Gouzin était cure de Paulhan des 1608. La famille Gouzin habitait le village. AD Hérault 59 PUB 1, microfilm du registre GG1. Jean de Vayrac s'entremet plus tard au sujet de l'abbaye de Valmagne. Procès-verbal de la visite de Jean de Bonzi évêque de Béziers à Cassan, 8 février 1605, *Bulletin de la société archéologique scientifique et littéraire de Béziers*, série 3, IV (1902), p. 232-235.
 25. C. Baschi d'Aubais et L. Ménard, *Pièces fugitives pour servir l'histoire de France* (1759) I (i) jugements sur la noblesse, p. 288 F. Vindry, *Dictionnaire de l'État-major*, p. 358 ; L. Guiraud, « La Réforme a Montpellier », p. 305, 350 ; Nicolas Le Roux, *La faveur du roi* (Seyssel, 2001), p. 96, 145, 172.
 26. Henri III Montmorency-Damville, 13 juillet 1577, Lettres de Henri III (ed. M. François, 1972) III, p. 317. H. Fisquet, *La France Pontificale* (1864-71) I, 573-89. P. Gorsse, 'Deux abbayes cisterciennes Fontfroide et Valmagne', *Bulletin mensuel de l'académie des sciences et lettres de Montpellier*, n° 62 (1932), p. 91-109 ; son hypothèse selon laquelle l'abbé de Guers aurait trouvé les moyens financiers en s'adressant a son beau-frère Jean de Vayrac ne semble pas justifiée par la date du mariage de Vayrac, 1606.
 27. AD Hérault, 5MI 16/17 vues 34-5, Saint Sulpice de Castelnaud-de-Guers, décès et sépulture de Jean de Guers baron de Castelnaud. Revest a Montmorency, 7 juillet 1602, LXVI, fol. 13
 28. Olargues à Castillon, 12 mars 1599, XLVII, fol. 29
 29. Olargues à Montmorency, 5 octobre 1603 et 2 janvier 1604 ; Charlotte de Grignan a Montmorency, 14 janvier 1604, LXXIII fo. 132, LXXV fol. 9, 38-9. Le procès devant le conseil privé d'octobre 1603 à janvier 1606 s'est clos sur d'Olargues. F. Dumont, *Inventaire des arrêts du conseil privé (règne de Henri IV)* (1971-1978), p. 6956, 7982, 10422 et AD Hérault, 9H16.
 30. Revest à Montmorency, 1^{er} octobre 1603, LXXII, I fol. 116. AD Hérault, 9H14 ; 1MI EC199/1, vue 216. Etienne Berger était piscénois, son frère Antoine marchand et quatrième consul en 1613. Son neveu et homonyme était aumônier du duc Henri II de Montmorency dès 1620, AD Hérault 1MI EC199/1, vue 212 et la généalogie de F. de Stordeur, sun geneanet.org. Les armes de Vayrac-Paulhan figurant sur les clefs de voutes et a la base d'une statue dans la chapelle du chevet (P. de Gorsse, *art.cit.* p. 103, p. 108, datent vraisemblablement de son abbatiat.
 31. Murviel à Montmorency, 15 avril 1608, XCI, fol. 74.
 32. E. Bligny-Bondurand, *Inventaire sommaire des AD Gard, série E* (Nîmes, 1894-1926), IV, 96, E1021, 19 septembre 1627, conseil général des habitants de Saze.
 33. H. Cochin, *Œuvres* (1753) IV, 562-585. Bligny-Bondurand, *op.cit.*, 102, E1023, 29 décembre 1636, procuration donnée par Henri de Thézan, abbé de Valmagne, à un expéditionnaire en cour de Rome pour s'opposer a la poursuite de noble Jean de Vayrac.
 34. *Instruction à Gailhac, secrétaire de Monseigneur le duc de Montmorency, de ce qu'il aura à dire au Roy de la part de mondit seigneur*, 29 janvier 1592, BNF fr. 23195 fol. 1-11. *Mémoire sur Saint Affrodise de Béziers*, sans date, vers 1597, CX fol. 234 ; ce document anonyme, en français et italien, sollicite Montmorency de soutenir Izarny. H. Fisquet *La France Pontificale* II, 237-8.

35. AD Haute-Garonne 1B92(d) fol. 55, arrêt du 22 novembre 1594. Ribes à Castillon, 24 décembre 1597, 5 mars 1598, XXXVIII fol. 203, XXXIX fol. 274.
36. Ribes à Montmorency, 15 mai 1596 XXVII fol. 226. Forestier Castillon, 24 juillet 1596 XXVIII fol. 127. Giraud à Castillon, 3 février 1597. XXXI fol. 224.
37. Henri IV au cardinal François de Joyeuse, 22 octobre 1597, reproduit parmi les titres de famille Gailhac de Pailhes, L. Hozier, *Armorial général* (1752) IV, 182. Castillon à Montmorency, 17 octobre 1597. Fait mention des lettres de Madame de Ventadour, fille du connétable, et de Gresende de Ribes, madame Gaillac. XXXVI, fol. 80. Brouillons des lettres a Aldobrandini et a Trivulzio, avec « mémoire qu'il faut quatre de plus », LII fol. 181-183. Marguerite de Pautard a Castillon 20 novembre 1597, XLIV fol. 193. Justiniano à Maridat, 29 octobre 1597. XXXVII fol. 177.
38. Ribes à Castillon, 24 décembre 1597. Fonteneto à Castillon, 27 décembre 1597, XXXVIII fol. 203, 223. Dumont, Inventaire des arrêts du conseil privé, 2641, 2742, 3658. Les minutes de Fonteneto sont conservées aux AD Hérault 2E14/29-47.
39. Sa mère l'avait adressé à son tuteur en 1595, puis aux jésuites d' Avignon en 1598 Gresende de Ribes à Gaillac, 12 novembre 1595, XXV fol. 43 ; la même à Castillon, 1^{er} janvier 1598, XXXIX fol. 1. Un mémoire anonyme, *Advis donné sur l'abbaye Saint Aphrodise*, novembre 1599, mentionne qu'Hercule a quinze ans et propose qu'il doit résigner en faveur de quelqu'un plus qualifié, jusqu'au moment où il serait gradué. Il s'agit d'une résignation avec réservation. LI fol. 234. Jacques de Railhac concédait que son beau- père Ribes avait tort de blâmer Castillon, 26 décembre 1601, LXII fol. 252.
40. Hercule Gaillac à Castillon, 20 juillet 1610, CIV fol. 203. Louis XIII à l'archevêque de Lyon et au cardinal Orsini, 30 septembre 1618 , nommant Claude Vallier, prêtre et chanoine de Saint Pierre de Vienne, à l'abbaye de Saint-Aphrodise pendant la jeunesse d'Henri de Disimieu, avec pension pour Gaillac, clerc du diocèse d'Agde, H de Terrebasse, *Correspondance de messieurs de Disimieu gentilhommes Dauphinois* 1568-1713 (Lyon, 1913), 96-9.
41. Fisquet, *La France Pontificale* II, 267.
42. François de Châtillon à Henri IV, 18 février 1590, BNF fr. 3564, fol. 49.
43. AD Haute-Garonne 1B92(d) fol. 19, arrêt du 16 novembre 1594. Ribes à Montmorency, sans date, CXI, fol. 172.
44. Ribes à Castillon, 14 février 1600. LII, fol. 130.
45. Convers à Montmorency, 7 juin 1599, XLVIII, fol. 23. Conas à Montmorency, 21 septembre 1600, LV, fol. 28. Fisquet, *La France Pontificale* II, 515, 547. Nous avons vu plus haut que le marquis de Thémènes avait aussi réussi à acquérir l'abbaye de Villemagne contre les prétentions des « client »s de Montmorency.
46. Convers à Castillon, 21 juin 1602 LXV fol. 205. L. Guiraud, *La Réforme à Montpellier*, p. 672. La dernière abbesse, Jacqueline de Théronnel, étant morte en 1632, l'abbaye fut unie aux Visitandines. AD Hérault, Répertoire méthodique de la série H (en ligne) 63H11.
47. Convers à Montmorency, 7 juin 1599, XLVIII fol. 214, et à Mandat [juin 1599] L fol. 168.
48. L. Guiraud, *La Réforme à Montpellier*, p. 673-676, 725-726. AD Hérault 62H 3 et 5.
49. Rochemore à Mandat, 1^{er} octobre 1596 XXIX fol. 172. Claire de Sarret, religieuse à Gigean (abbaye de Saint-Félix-de-Montceau) était la fille de Jean de Sarret et Françoise de Rochemore, donc la cousine germaine de Louis de Rochemore, Baschi d'Aubais et Ménard, *Pièces fugitives* I (ii) jugements sur la noblesse, p. 276. Nous ne pouvons pas trouver le lien avec Jacqueline Tornemire. Claire de Sarret était abbesse entre 1576 et 1600, AD Hérault 62H54. Ni Claire de Sarret, ni Jacqueline Tornemire ne figurent dans la présentation par L Guiraud (*La réforme à Montpellier*, p. 672-673) de la situation embrouillée chez les Repenties.
50. « Journal de duc de Montmorency en Languedoc pendant les années 1586-1587 ». Ed. G. Charvet, *Comptes-rendus de la société scientifique et littéraire d'Alais* 7 (1875), p. 29-30 et 33 achèvement du couvent d'Agde, pose de la première pierre de l'église des capucins à Béziers en 1586. Etienne de Guers d'Olargues, que nous avons rencontré plus haut (voir notes 28 et 29), fut enseveli dans l'église, dont il était le fondateur, le 29 juin 1612, AD Hérault 1MI EC199/1 vue 84.
51. A de Lantenay, « Les derniers jours d'un connétable ». *Mélanges de Biographie et d'Histoire* (Bordeaux, 1885) 344-52. Apollinaire de Valence, « Conversion et dernières années du connétable Henri de Montmorency 1595-1614 ». *Revue du Midi*, 6, ii (1892) p. 101-109. Bergin, *Making of the French Episcopate*, 153. AD Hérault 1MI EC199/1 vue 107.

Deux familles d'artisans montpelliérains : les Subreville et les Coula

Denis NEPIPVODA

Les artisans du bois montpelliérains n'ont jamais fait l'objet d'étude. Seuls les noms du menuisier André Coula et du sculpteur Antoine Subreville ont été mentionnés par les auteurs anciens. Alexandre Germain, dans son article sur le couvent des Dominicains de Montpellier, publié en 1855, est le premier à mentionner les deux artistes ¹. A l'aide de deux Prix-faits, il attribue la réalisation du retable du maître-autel du couvent aux deux artisans et précise seulement qu'André Coula est le beau-père d'Antoine Subreville. Il rend le retable de la chapelle Saint Joseph, située dans la même église, à Subreville. Dans ses biographies montpelliéraines, La Roque ne parle que de Subreville qui est associé au décor de la chapelle des Pénitents Blancs de Montpellier ². L'auteur confond André Coula avec son frère Timothée et la sœur Louise qu'il mentionne est la fille d'un pâtissier de Montpellier.

L'ensemble de ces informations ont été reprises par Francine Amal et Alain Chevalier dans l'ouvrage qu'ils ont consacré, en 1993, à la peinture montpelliéraine du XVII^e siècle ³. Plus récemment, Jean Nougaret a apporté de nouvelles informations sur les deux artisans. Dans *Montpellier Monumental* publié en 2005, il évoque les travaux réalisés par André Coula à la maison consulaire et précise le rôle joué par Antoine Subreville dans la décoration de la chapelle des Pénitents Blancs ⁴.

De nombreux documents récemment découverts permettent d'ébaucher l'étude de ces deux artistes et d'en découvrir même un nouveau Georges Subreville, père d'Antoine. Originaire de Toulouse, il a commencé sa brillante carrière à Narbonne où il est à la fois menuisier, sculpteur et entrepreneur de travaux. Après avoir passé quelques années à Saint-Chinian, le sculpteur et sa femme s'installent à Lodève où va naître Antoine. Très proche de Mgr Plantavit de la Pause, Georges Subreville devient le principal sculpteur de la ville. À sa mort, son fils Antoine se rend à Montpellier où il va épouser la fille d'André Coula, maître menuisier issu d'une grande famille de menuisiers montpelliérains. Son père Barthélémy et son frère Timothée jouissent à Montpellier d'une certaine estime. Il est probable que de nouveaux documents viendront enrichir l'histoire de ces deux familles.

Georges Subreville

Le séjour à Narbonne

Georges Subreville est originaire de Toulouse ; toutefois on ne connaît pas sa date de naissance. Le menuisier habite à Narbonne dès 1627 où il semble animer un important atelier comportant 14 bancs ou

établis équipés de tout leur outillage ⁵. Cette année là, il se rend à Béziers pour prendre en apprentissage Jehan, fils de Jeanne Madailhe et de feu Jehan Guiraud maître menuisier de Béziers ⁶. Le jeune apprenti s'installe à Narbonne pour une durée de 3 ans pendant lesquels Georges Subreville promet de lui enseigner son métier. Pendant la durée de l'apprentissage, le menuisier prend en charge le logement et la nourriture du jeune Jehan et recevra en compensation la somme de 106 livres.

L'année suivante, Georges Subreville loue à Pierre Sabatier, marchand de draps de Narbonne, une maison située dans le quartier de Bourg, rue de la Parairie, pour une durée de 4 ans ⁷. Le prix annuel du loyer s'élève à 90 livres. Le menuisier s'engage à refaire le mur faisant séparation de la boutique et du couloir donnant accès à l'escalier. Il pourra arranger la maison à sa guise, à condition de prévenir le propriétaire. Si les réparations effectuées sont nécessaires et utiles, celui-ci s'engage à les rembourser au menuisier. Le cas contraire, elles seront à la charge du locataire. Cette année là, le menuisier reçoit de nombreuses commandes ⁸. Les Pénitents Blancs de Narbonne lui confient, au mois de mars, la réalisation des stalles de la tribune de la « casette ». Au mois de mai, le menuisier réalise un « comptoir » pour la confrérie Notre-Dame de Larmourguier. À la même époque, le baron de Sorgues lui commande un retable pour la chapelle qu'il possède dans l'église des Carmes de Béziers. Le retable sera doré par les frères Rodière ⁹. Au début du mois de juillet, le menuisier sous-traite les divers travaux à faire à la maison consulaire de Narbonne avec le charpentier Jean Connignes et le maçon Guillaume Vidal ¹⁰. Ils devront, entre autres, poser une toiture en pavillon recouverte d'ardoise sur « le petit consistoire de la bassecour ».

Toujours en juillet de la même année, il exécute divers travaux à la chambre de l'archevêque. Au moment de son arrivée à Narbonne, le nouvel archevêque Monseigneur de Rébé se fait aménager une nouvelle chambre dans son palais. Son secrétaire, Claude de La Brosse, par contrat du 18 juillet 1628, confie la réalisation d'un « *plait fons et planchier* » à Georges Subreville ¹¹. Il s'agit d'un plancher dissimulé par un plafond de bois, porté par une corniche faisant le tour de la pièce. Le texte précise que la corniche sera ornée de panneaux « *avec les figures qui sont contenues dans les compratiments d'iceux* ». L'ensemble réalisé en sapin est estimé à 108 livres et doit être terminé dans un mois.

Le 8 août, Claude de La Brosse passe un nouveau contrat avec l'entrepreneur, probablement lié au choix ➤

... d'un nouveau parti décoratif plus ambitieux, accordant davantage de place à la peinture ¹². Le texte apporte des précisions techniques. Pour pouvoir fixer le lambris de bois du plafond de la chambre, le menuisier doit mettre en place une grosse poutre au centre de la pièce sous laquelle il fixera des « *filates* » espacées d'un pan et demi. Cette structure doit servir à porter le lambris divisé. Le contrat prévoit aussi la réalisation d'une corniche sous le plafond, « *enrichies de quadres et consoles et autres ornements avec son architrave par-dessus* ». Les cadres destinés à recevoir des peintures remplacent les panneaux ornés de figures sculptées, prévus dans le premier contrat. Le décor de la chambre sera complété par la pose d'un lambris mural à panneaux « *despuis le pavé jusqu'a hauteur de six pans plus avec une petite corniche au dessus* » et d'une cheminée de bois. Le prix du travail qui doit être terminé le premier septembre, est fixé A 360 livres. Ce délai étant très court, il engage pour l'aider dans ces travaux, Jehan Izard, de la ville de Saint Omer en Artois « *pour travail de sculpture et taille* ». Le compagnon restera deux ans dans l'atelier du sculpteur qui s'engage à lui payer la somme de 120 livres et à prendre en charge les « *despenses de bouche et de logement* » ¹³. L'ensemble du décor sera entièrement peint et doré par les frères Rodières en 1632 ¹⁴. Ce sont eux qui dirigeront la mise en place des cadres moulurés destinés recevoir les peintures. Ce travail est probablement sous-traité au sculpteur.

La même année 1628, Georges Subreville vend du bois à Jean Bouchier, l'un de ses collègues menuisiers ¹⁵. Il lui cède en tout 79 pièces de bois : du noyer « *en poste* », plusieurs pièces de châtaignier et une de sorbier, pour la somme de 120 livres. Toutefois, on ne sait pas si cette activité est ponctuelle ou si elle est exercée en même temps que le métier de menuisier.

Au bout de deux ans, sans que l'on en connaisse la raison, George Subreville quitte la maison de Sabatier. En février 1630, il s'installe dans une nouvelle maison située dans la rue Droite appartenant à Demoiselle d'Alix de Sablairolle, épouse de François Cavallier, écuyer ¹⁶. La demeure est louée pour la somme de 100 livres par an. Elle est composée « *d'une boutique, rièrè boutique, ciel ouvert, une salle qui est au dessus la boutique, une chambre joignant icelle et un cabinet* » et d'une cave. Toutefois, François Cavallier se réserve le droit d'utiliser la cave pour stocker le vin que lui donne sa belle mère. Ce changement d'habitation est probablement lié au mariage du menuisier avec Marie Saisset.

Au mois d'août de la même année, Guillaume Audrieu maître charpentier de Narbonne, chargé par les Trésoriers de France de réparer le pont de la porte du Connétable de la ville s'associe avec Georges Subreville, Antoine Armand, maître-maçon, et les menuisiers Jehan Sabatier, Jean Comignes, Guillaume Croseblanc ¹⁷. Au mois d'octobre, Georges Subreville vend tout son outillage au menuisier de Lespignan Bertrand Maury. Peut-être abandonne-t-il provisoirement le métier de menuisier pour se consacrer à celui d'entrepreneur.

En octobre de l'année suivante, Georges Subreville et le maître menuisier Daniel Gay sont engagés par les fondeurs Michel Promiliac et Fulcran Daniac pour

descendre la vieille cloche de l'église Saint-Félix de Béziers ¹⁸. Elle doit être transportée dans l'atelier des fondeurs afin d'être transformée en une nouvelle cloche. Une fois fondue, elle sera ramenée Saint-Félix et remontée dans le clocher pas les entrepreneurs. Le bois nécessaire à la construction de l'échafaudage, conservé à la « *fonte* » - atelier -, est mis à la disposition des menuisiers par les fondeurs. Georges Subreville et Daniel Gay recevront la somme de 135 livres payable en 3 fois : 40 livres lorsque la cloche sera descendue, pareille somme lors que la cloche sera fondue et le restant lorsque la cloche sera installée dans le clocher. Une clause prévoit qu'au cas où la cloche viendrait à se rompre pendant sa mise en place, les 2 entrepreneurs la feront refaire a leur frais.

En 1632, le menuisier habite à Béziers. Il recoit la commande pour la chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Félix de Béziers « *d'ung retable avec son cadre bois noyer* » semblable à celui de la chapelle Saint-Marc ¹⁹. Il « *fera vernisser lesdits retable et cadre y apposera le tableau et mettra à place* ». Cependant, Georges Subreville conserve des liens avec Narbonne. Il s'y rend en 1633, comme l'atteste l'acte passé chez maître Cabiron dans lequel le menuisier est cité en tant que témoin. D'après Louis de La Roque, Antoine, le fils du couple, serait né à Narbonne en 1638 ²⁰. Son contrat de mariage, récemment découvert, indique qu'il est né en 1643 à Lodève (cf *infra*).

Le départ pour Lodève

Après 1633, le menuisier s'installe à Saint-Chinian. En 1639, Jean Plantavit de la Pause, seigneur-évêque de Lodève, et les membres du chapitre cathédral lui passent commande de nouvelles stalles pour leur cathédrale. Le menuisier et son épouse quittent alors la petite ville pour se rendre à Lodève. Les commanditaires mettent à la disposition du menuisier le « *granier dud chappitre pour y travailler et faire sa demeure celle de sa famiher et compaignons* ». Le chapitre se propose de faire ouvrir « *deux arcades du costé de lad esglise pour luy donner un plus grand jour à la charge que lesd ouvertures seront garnye par led Subreville à ses despans de chassiss ou autre ainsy que par luy sera advisé pour sa plus grande commodité* ».

Alors démarre la réalisation des stalles. Séparées des murs du chœur par un passage de 6 pans de large (environ 1,20 mètre) appelé lice, les stalles se répartiront en deux rangées : stalles hautes avec leur haut-dossier et stalles basses. L'ensemble, réalisé en noyer, doit être conforme au dessin d'une stalle fourni par le menuisier et approuvé par l'évêque ainsi qu'au modèle grandeur nature réalisé par Georges Subreville. Les deux rangs de stalles se développeront de chaque côté de l'espace central sur une longueur de sept cannes deux pans (environ 14,5 mètres) avec deux escaliers pour monter aux stalles hautes d'un côté et un seul escalier de l'autre. Les jouées ²² qui cantonnent l'ensemble, appelées « *parcloses* » dans le contrat, seront décorées du côté du chœur d'une figure couchée de lion ou chien et à celles situées du côté de l'entrée de « *deux petits enfants à demy couché tenant les armes de Mond Seigneur dud costé droit et celle dud chapitre de l'autre* ». Au dessus des parcloses, le ... ➤

... menuisier placera « une colonne torse avec fruits et feuillages eslevées jusuq'au pendentif du lambris des chèses et entre lad colonne et pilastre du dossier des chèses fera une figure relepvée en ronde bosse de cinq pans d'hauteur représentant l'ymage d'un evesque mitré et crosé, scavoir St Flour, St Amans, St Georges et St Fulcran tous evesque de lad esglise ».

L'ensemble des stalles doit être posé sur une structure de bois de sapin ou chêne de trois pans de haut (environ 0,70 m). Le chœur sera fermé, du côté de la nef par trois portes « à demy ouverture bien façonnée, scavoir celle de l'entrée dud chœur et les deux desd lisses ». Le contrat prévoit aussi la réalisation de la grande porte de l'église en noyer « à deux fasses à chacune desquelles fera un guichet ». Et, pour terminer, le menuisier fera un lutrin destiné à être placé au centre du chœur « à quatre faces capables de porter les grands livres de plain chant lequel tournera sur un carré à quatre faces pour serrer lesd livres sur les coings duquel posera une figure ou teste de lion ». La tribune se trouvant encore dans le chœur doit être détruite et les anciennes stalles déposées puis remontées dans une des chapelles de la cathédrale. Le bois provenant de leur support appartiendra au menuisier.

Georges Subreville s'engage à avoir terminé l'ensemble dans un délai de deux ans qui commenceront dès le mois de juillet 1639. Les travaux sont évalués à 4 500 livres. Le menuisier reçoit au début du chantier la somme de 1 500 livres devant lui servir à acheter le noyer nécessaire à la réalisation des stalles. Pour cela, il se rendra à Beaucaire, à la prochaine foire de la Magdeleine, en compagnie du syndic du chapitre ou de son représentant. Ensemble, ils choisiront des « ays de bois noyer de dix sept et dix huit pans d'hauteur, et d'un tiers de pans d'espaisseur ». Les pièces de bois choisies seront marquées des armes du chapitre et du nom du menuisier qui en assurera le transport jusqu'à Lodève. Subreville reçoit ensuite la somme de 500 livres au mois de septembre pour la Saint-Michel. Cet argent doit être employé pour acheter du « bled, vin et autres provisions à luy nécessaires pour travailler aud prix fait et gaiges de ses compagnons ». À partir du mois de janvier 1640, il sera payé au menuisier la somme de 300 livres tous les trois mois jusqu'à concurrence de la somme de 4 500 livres.

Pensant que le menuisier et son équipe tiendraient leur délai, l'évêque et chapitre de Lodève engagent Guillaume Durant, maître serrurier de la ville pour réaliser les pièces métalliques destinées à la fixation des stalles « consistant en barre vergettes chevilles fer et autres ferrements comme sont fiches cantonnières » et à la pose des vitraux qu'ils viennent de commander²³. Le contrat est signé le 3 janvier 1640, il prévoit que les ferrements des fenêtres seront terminés à la mi-carême. Le restant sera exécuté au fur et à mesure de l'avancement du chantier des stalles. Le serrurier réalisera les « barres vergettes chevilles fer moyennant le prix et somme de vingt livres le quintal, et les fiches pour et moyennant le prix de six sols pour pièsse ». Le chapitre s'engage à lui payer la somme de 300 livres dans une semaine et le restant à concurrence de ce qu'il fera. Au mois de juillet de la même année, Charles Viguiier est chargé de construire

un jubé de pierre séparant la nef et le chœur²⁴. Le jubé, portant une tribune, abritera deux petites chapelles.

Les stalles n'étant pas terminées dans le délai prévu, un nouveau contrat est passé avec Georges Subreville, le 6 août 1640, afin de relancer le chantier²⁵. Il porte sur la réalisation de la structure de pierre et de bois sur laquelle doivent être posées les stalles. La plate-forme doit être constituée d'un mur (« bouget ») de pierres blanches, bâti le long des lices de 7 pans de hauteur, et d'un muret plus petit placé à l'intérieur du chœur sur lesquels sera fixée la structure de bois à deux niveaux. Elle doit être réalisée avec des planches de noyer « bien poly ». À l'intérieur du sanctuaire, le Prix-faict prévoit la mise en place d'un parquet de « six cannes et trois en largeur de bois de noyer posé en carré le tout bien assemblé à double joins et bien cloué de grans clous sur les soliveaux que led entrepreneur sera tenu de mettre au dessous dud plancher de deux en deux pans ». Les planches de noyer devront être, précise le texte, « d'espaisseur de la petite once en sorte que travaillé lesd ais ayent deux travers de doigts d'espaisseur ». Les lices et le dessous du jubé seront pavés de dalles de pierre. L'entrepreneur s'engage à avoir terminé la plate-forme à « la prochaine feste de la St Michel et led plancher un mois après que lesd chèses seront posées » et à faire place nette dans le chœur. Il recevra, pour son travail, la somme de 318 livres : 60 livres à la signature du contrat, 100 livres une fois la plate-forme terminée et le restant trois jours après la pose du plancher.

Les choses semblent traîner. Plus de 3 ans après la signature du premier contrat, les stalles ne sont toujours pas posées. Un troisième contrat est signé au mois de septembre 1643 avec Georges Subreville qui ne déroge en rien aux deux précédents²⁶. En plus de l'achèvement de ce qui était prévu par les deux premiers Prix-faicts, le menuisier construira un socle en noyer pour le lutrin ; il fera des escabeaux probablement destinés aux chantres sur le modèle de ceux conservés dans la sacristie, mais plus haut d'un demi-pan (0,10 m environ). Le nouveau contrat prévoit la mise en place d'une nouvelle menuiserie à la porte qui donne dans le cloître identique à celle déjà réalisée pour l'entrée principale de l'église. Des modifications sont apportées au projet primitif. Il est demandé au menuisier de poser sur les portes donnant accès aux lices une balustrade « enrichie de son imposte, frise et corniche » qui se poursuivra tout autour du lambris des stalles hautes. Le texte précise que la balustrade sera faite « de long en long assemblée aux pillastres corniche, frise et architrave, et au mitant de chaque balustrade il y aura un cul-de-lampe d'un pan un quart bien façonné de tournerie et sur le susd pillastre sera posé un vase façonné ». Sur la porte centrale, il sera fait un fronton arrondi qui se raccordera à la balustrade et sera posé sur les colonnes torsées surmontant les parcloes de l'entrée du chœur. Le fronton doit être orné des armes de l'évêque et du chapitre, identiques à celles placées sur les parcloes qui seront remplacées par « quelques animaux ou figures ».

Pour terminer, Georges Subreville devra réaliser une grande chaire à prêcher. La cuve sera composée de 6 panneaux faits « avec cadre pilastre corniche frise et architrave, avec son piedestail et cul-de-lampe, le tout de »

... *bois noyer* ». L'abat-voix sera assorti au décor de la chaire, tout comme l'escalier qui sera fermé d'un garde-corps de bois orné de panneaux enrichis de la même façon que ceux de la cuve. L'ensemble des travaux doit être terminé à la prochaine fête de Pâques. Pour toutes ces augmentations, le menuisier recevra la somme de 800 livres : 400 lors de la signature de l'acte et le restant l'ensemble des travaux terminés et reçus.

Une activité diversifiée...

« Homme de main » de Monseigneur Plantavit, le sculpteur développe une activité diversifiée. Les contrats passés à Georges Subreville entre 1647 et 1648, indiquent qu'il est à la tête d'un important atelier dont le fonctionnement n'est pas connu. La présence de compagnons menuisiers, charpentiers et sculpteurs au sein de son équipe, permet à l'entrepreneur de réaliser des travaux aussi divers que les charpentes du château de Dio, les arcs de triomphe de l'entrée de l'évêque ou le tabernacle d'une église (cf *infra*). Grâce à sa notoriété et à ses réseaux locaux, il est capable de fédérer une équipe comprenant aussi des maçons, pouvant réparer les murailles et les portes de l'enceinte de la ville. En association avec Jean Boulet, Georges Subreville dirige la reprise des travaux de construction du couvent des Ursulines.

En 1643, François de Latude entreprend des travaux au château de Fontès, probablement suite à son mariage avec Gabrielle de Grégoire des Gardies. Il charge le charpentier piscénois Antoine Lédénac de réaliser les planchers du cartier de logis qu'il vient de faire réparer²⁷. Le sculpteur Georges Subreville reçoit la commande, pour le même bâtiment des menuiseries de « *trois portes et deux demy croisière quy sont aud cabinet et chambre* » et de « *deux grands lids de huit pans et demy en longueur et sept pans & demy en largeur le tout de bon bois noyer* »²⁸. Le sculpteur s'engage à poser les menuiseries et à fournir les ferrements nécessaires, en particulier des loquets avec leur bouton pousier en forme de « *quoquilhe* ». Pour son travail, il recevra dix cestiers de « *bled fromant beau et marchand mesure de la Vacarie que led sieur s'oblige luy fère apporté dud Lavacarie aud Lodève* ».

L'année suivante, en 1644, le sculpteur se rend à Marseille pour aller chercher le tombeau de marbre que Monseigneur Plantavit avait commandé en 1642 aux frères Lignani²⁹. L'évêque s'était d'abord adressé, en 1641, à Pierre Gavoy, marbrier de Saint-Pons de Thomières, qui décéda peu de temps après la signature du contrat. Un nouveau contrat fut alors passé avec Antonio Lignani, marbrier de Lucques qui décède lui aussi pendant la réalisation du monument qui sera terminé par son fils Vicente. Le sculpteur, qui devait venir à Lodève pour assurer le montage du monument, proposa à l'évêque de livrer les sculptures à Agde, avant de se raviser et de les laisser à Marseille, obligeant Georges Subreville à aller les réceptionner dans la cite phocéenne.

Le 12 août 1647, par l'intermédiaire de Guillaume Boudouy marchand de Lodève, Pierre de Fleury, seigneur de Dio, passe contrat avec Georges Subreville pour diverses réparations à faire au château de Dio³⁰. L'entrepreneur s'engage à changer l'une des poutres du plancher de la chambre ainsi que les solives abîmées.

Après, il posera des voliges neuves. Le couvert de la pièce qui menace ruine sera renforcé tout comme la charpente de la tour à laquelle Georges Subreville rajoutera trois ventrières et les planches nécessaires. Le couvert de la tour sera refait à quatre pentes avec des lauzes qui seront fournies par le sieur de Fleury. Les angles de la toiture seront recouverts de « *cantonnières* », tuiles de terre cuite probablement vernissées. Le « *grand couvert* » sera aussi consolidé par la mise en place, sous les poutres formant la charpente, de « *pilotis* » enchâssés dans les murs de la pièce. L'ensemble devra être conforme au devis et dessins fournis par l'entrepreneur qui recevra pour ce travail 135 livres en trois paiements.

Georges Subreville participe en tant qu'entrepreneur à la construction du couvent des Ursulines de Lodève. Les travaux avaient été confiés à Charles Viguier qui était décédé pendant le chantier. D'un commun accord entre les religieuses et les héritiers du maçon, la poursuite des travaux est alors confiée à Jean Boulet, maître maçon de Gignac. Un contrat passé le 22 mars 1647, prévoit la reprise de la construction de l'escalier principal qui doit être surmonté de sa terrasse, la continuation de l'aile des cuisines, la construction d'un autre escalier près du parloir ainsi que la mise en place d'une échauguette de pierre de taille à côté d'une garde-robe³¹. Les travaux, estimés à mille livres, doivent être réalisés suivant le plan fourni par les religieuses. Devant l'ampleur de la tâche et les sommes qu'il faut avancer pendant le chantier, le maçon s'associe avec Georges Subreville³². Les entrepreneurs sous-traitent la couverture des bâtiments aux maîtres-maçons Raymont Trelhet et Anthoine Recoules. Le contrat, en date du 17 octobre 1647, prévoit l'utilisation de lauzes pour le couvert du bâtiment qui vient d'être terminé ainsi que pour celui de la tour d'escalier qui sera à quatre pentes. Les deux maçons choisis pour réaliser ce travail sont originaires de Soulas au diocèse de Rodez, région où ce type de toitures est très fréquents. Ils devront aussi poser les gouttières aux nouvelles constructions et réparer celles qui sont déjà en place. Le prix du travail, fixé à 14 sols la canne carrée, sera payé à la fin du chantier par les entrepreneurs qui s'engagent à fournir les matériaux nécessaires.

En 1648, Daniel Besombes, Guillaume Baudoin et Anthoine Fraissinet, consuls de Lodève, confient à Georges Subreville la réalisation des décors de l'entrée du nouvel évêque François de Bosquet³³. Le menuisier s'associe pour l'occasion à Jacques Dupont, peintre, habitant à cette époque à Lodève. Le menuisier s'engage à faire trois portes et chassiss « *de largeur et hauteur convenable* ». La première doit être mise « *à la porte de Lergue au costé de laquelle y fera et dressera deux petit amphithéâtres, autre porte sera mise et posé au coing le la maison dud Sieur Jean Gibert à la place neuve à laquelle il fera l'arc double, et l'autre sera mise et posée au coing de la maison du Sieur de Valquières et posera aussy deux piedroits et un cercle pour mettre a la porte de la Maison ou logera led seigneur* ». Le menuisier s'engage à fournir tout le bois nécessaire à la réalisation des décors. Les consuls lui versent la somme de 80 livres le jour de la signature de l'acte. Georges Subreville pourra récupérer tout le bois utilisé pour la cérémonie à l'exception de celui « *du frontispice, armoirie et emblèmes* » qui restera propriété des consuls.

Jacques Dupont doit peindre à la détrempe les trois structures de bois construites par le menuisier. Celle placée à la maison du Sieur de Gibert sera peinte des deux côtés avec « *un navire avec ses ancres devises et inscriptions qui luy, seront baillées de l'avis et conduite de M Scipion Tarrusson docteur en St théologie et bénéficiare en l'esglise cathédrale dud Lodève* ». Sur celle située porte de la Lergues, il « *sera représenté dans son frontispice un ciel parsemé d'estoiles avec trois déesses et ses devises et inscriptions et à la troisième sera représenté un mont Parnasse avec une muses, ses devises et inscriptions* ». Les consuls promettent de fournir la toile et les armoiries nécessaires et à payer au peintre la somme de 80 livres qu'ils prélèveront sur la prochaine imposition.

La même année, les consuls de Lodève chargent Georges Subreville de diverses réparations aux portes de la ville ³⁴. Le sculpteur devra refaire la menuiserie du « *portal neuf* », restaurer les menuiseries des portes du Portalet et de la Boccaria et reprendre les maçonneries de la porte Brousonelle. Le contrat prévoit aussi la réalisation d'une nouvelle croix de pierre, destinée à être posée à la place neuve, à l'emplacement de l'ancienne. Elle doit être placée à deux mètres de hauteur, portée par un cul-de-lampe. La croix, reposant sur une colonne d'ordre composite avec sa base et son chapiteau, sera ornée « *à lung costé de la croix un crucifix et à l'autre une Vierge portant le petit Jésus entre les bras ornée d'un saint esprit au dessus de la teste, et soub le pied un cul-de-lampe* ». Les travaux sont estimés à 250 livres. Georges Subreville en reçoit 50 lors de la signature du contrat. Le restant lui sera payé à la prochaine imposition.

Deux ans après en 1650, les magistrats municipaux de la ville passent un nouveau contrat à Georges Subreville pour réparer la fontaine de la place des Consuls ³⁵. L'entrepreneur s'engage remettre en place les grandes dalles qui formaient l'ancien bassin octogonal, après les avoir retaillées ou remplacées, si besoin est. Il placera tout autour du nouveau bassin « *une cournoise de pierre de tailhe d'un pan d'espaisseur haulteur et largeur avec ses mollures par dehors* ». Les diverses pièces de pierres seront fixées à l'aide de crampons de fer noyés dans du plomb ; la bordure de pierre maintenue en place par un cerclage métallique. L'entrepreneur doit aussi réparer les barres de fer sur lesquelles ont pose les cruches, paver l'intérieur du bassin et aménager l'extérieur à l'aide de pavés, afin de diriger le trop plein de la fontaine vers un conduit d'évacuation souterrain fermé par un grille. Il recevra pour son travail la somme de 230 livres payable en trois fois, ainsi que les pierres et les ferrements non utilisés de l'ancienne fontaine.

Parallèlement à son activité professionnelle, Georges Subreville s'occupe aussi de former de jeunes apprentis. En 1645, Pierre Ollivier, laboureur de Lauroux, place son fils en apprentissage chez le sculpteur pour une durée de trois ans ³⁶. Le père du jeune homme s'engage à payer à l'artisan la somme de 40 livres en deux fois. Le contrat est annulé le 5 juillet 1648. Deux ans après, c'est au tour de François du Sanse, valet de pied de l'évêque de Lodève, de rentrer dans l'atelier de Georges Subreville pour une

durée de deux ans ³⁷. Comme Pierre Ollivier, le jeune apprenti, originaire des Tiriés en Bourgogne, diocèse de Langres, sera nourri et logé par le maître et s'engage à le servir en toute loyauté. Le prix de l'apprentissage est fixé à 75 livres qui se justifie, précise le contrat, en raison des services que Georges Subreville a rendus à l'évêque. C'est probablement dans l'atelier familial que le jeune Antoine, le fils de Georges, a fait son apprentissage et débuté sa carrière. Le 24 avril 1652, il est témoin avec son père, lors de la signature du contrat de réparations de la porte de Brousonelle. L'accord est passé par les consuls de Lodève à Antoine Sert qui s'engage à exécuter le dessin réalisé par Jean Garrigues, chanoine et théologal en l'église cathédrale de Lodève ³⁸ (Fig. 1). Cet acte marque l'entrée dans la vie professionnelle du jeune Antoine. Fort de la confiance paternelle, il abandonne probablement son statut d'apprenti pour devenir le collaborateur de son père.

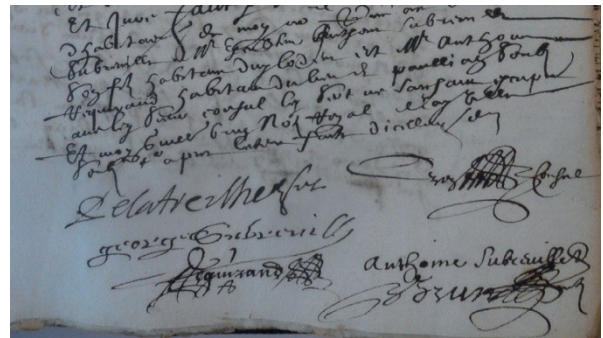


Fig. 1 - Signature de Georges et Antoine Subreville au bas d'un acte daté du 24 avril 1652 (AD 34,2 E 39/511).

Les commandes religieuses

Il est probable que les stalles réalisées par Georges Subreville aient impressionné le clergé lodévois et les habitants de la ville qui n'hésitent pas à s'adresser au sculpteur pour la commande de mobilier religieux. Son atelier semble prospère. Cependant, il n'est pas le seul sculpteur de renom à résider à Lodève. À la même époque, le sculpteur François Mercier jouit d'une certaine estime. C'est à lui que les marguilliers de la paroisse installée dans la cathédrale Saint-Fulcran, commandent en 1652 le retable de leur chapelle ³⁹ et en 1655, la balustrade qui la ferme ⁴⁰.

Le 23 septembre 1643, Georges Subreville reçoit la commande du mobilier de la chapelle que Jean de Fleury possède dans l'église du couvent de Récollets de Lodève ⁴¹. Il comprend une clôture à barreaux « *avec deux sièges au-dedans un de chasque costé avec leurs agenouilloirs et pupitre conforme à la cloison et sièges de la chapelle du Sieur de la Pauze qui est dans lad esglise* », un retable comportant un cadre pour le tableau avec ses ornements, le marchepied de l'autel ainsi qu'un coffre probablement destiné à contenir les ornements de la chapelle. Le coffre doit être un peu plus grand que celui que le sculpteur a réalisé pour la maison de Jean de Fleury et abriter à l'intérieur plusieurs « *crestons* » ⁴². L'ensemble sera réalisé en noyer pour la somme de 168 livres.

Le sculpteur réalise en 1646 le retable du maître-autel de l'église Saint-Pierre de Lodève, à la demande ➤

... de l'archidiacre de Guilleminet ⁴³. Conforme au dessin dressé par le sculpteur, le retable sera réalisé en noyer et aura 4 cannes de hauteur (environ 8 m) sans compter le soubassement et 3 cannes 1 pan de largeur (environ 6,2 m). L'entrepreneur, qui prend en charge la pose du retable, dispose d'un délai de six mois pour le faire. L'archidiacre s'engage à faire réaliser le soubassement de pierre du retable et à fournir tous les ferrements nécessaires à sa fixation. Pour cette œuvre monumentale, Georges Subreville recevra la somme modeste de 100 livres compensée par l'octroi de 24 cestiers de blé divers et 3 muids de vin rouge.

Le sculpteur a conservé des liens avec la région de Narbonne. En 1647, il réalise un tabernacle pour l'église de Mailhac ⁴⁴. Georges Subreville en confie la dorure à André Desle, originaire de « *Capeslan en Dauphiné* ». Le tabernacle qui mesure 5 pans et demi de largeur sur sept pans et demi d'hauteur (environ 1,2 m sur 1,5 m), est richement décoré. Son soubassement est orné des trois cartouches : un au milieu et un de chaque côté. Dans le premier corps rythmé par six petites colonnes torsées et deux termes, le sculpteur a placé une figure de saint Paul et une de saint Pierre et un *Ecce Homo* sur la porte de la réserve eucharistique. Sur le deuxième corps, il a installé la figure de la Vierge, placée au centre, encadrée par les saints patrons de l'église de Mailhac. L'ensemble est animé par six petits « *populons* » (enfants) dont deux sont couchés sur le fronton placé au pied de la Vierge. La composition est surmontée d'un Christ ressuscité. Afin de faire ressortir la dorure, André Desle réalisera des fonds colorés en bleu ou en rouge. La carnation des figures sera traitée au naturel. Le doreur dispose d'un délai de deux mois pour réaliser son travail pendant lequel il sera logé et nourri par le sculpteur. Le doreur promet de fournir l'or et toutes les choses nécessaires à la dorure dont le prix sera déduit des 80 livres qui lui ont été promises.

Pierre de Fleury confie à Georges Subreville, en 1652, la décoration de la chapelle que la famille possède dans le cloître de la cathédrale de Lodève ⁴⁵. Les travaux de restauration du bâtiment, commencés en 1646 par le maçon Pierre Lagarde ⁴⁶, avaient été interrompus probablement à cause du décès du commanditaire, le sieur de Dio, père de Pierre de Fleury. Six ans après, celui-ci relance le chantier et confie les travaux de maçonnerie à Jean Farret. Le contrat est signé le 3 janvier 1652 en présence du sculpteur ⁴⁷. Le lendemain, le sculpteur et Pierre de Fleury se retrouvent chez le notaire, en présence du maçon, pour faire enregistrer le Prix-faict de la décoration de la chapelle. Il est prévu de fermer l'arcade s'ouvrant sur le cloître par une clôture de bois de noyer, formée de deux rangées de balustres tournées avec une porte placée au centre. À l'intérieur, l'entrepreneur placera un banc à dossier avec ses accoudoirs et un retable avec « *un cadre de hauteur de onze pans compris la corniche frize et arquivre et de neuf pans de largeur* ». L'ensemble sera surmonté d'un fronton brisé au centre duquel il placera les armoiries du défunt « *enfermées dans un cadre avec une corniche le tout en bois noyer* ». L'entrepreneur placera, de part et d'autre du couronnement, deux « *petit popullons* » (enfants). Le contrat prévoit aussi la mise en place du marchepied de

l'autel, du devant d'autel et de gradins sur lesquels reposera le tableau. Pour une raison inconnue, Georges Subreville ne réalisera pas les travaux. En 1654, un nouveau contrat reprenant les termes du précédent est passé avec François Mercier qui exécutera la besogne.

Le sculpteur est mentionné une dernière fois en 1664 ⁴⁸. Cette année là, les confrères Pénitents Blancs de Pézenas avaient élu pour prieur le frère Pierre Delmas. Celui-ci offrit à la chapelle un nouveau retable commandé au sculpteur. Il convient de reprendre la description qu'en donne un chroniqueur, le chevalier Poncet : « *le retable est d'ordre composite, a deux colonnes torsées ornées de pampres et raisins ; dans les ailes, on voit deux niches avec des statues en bosse comme nature représentant l'une le sauveur du monde, l'autre la Sainte Vierge ; l'entablement est chargé d'ornements et dans la gloire en demi-rond est le Père Eternel en bosse et au naturel. Les deux ailes ou angles qu'on y voit furent faites longtemps après. Le tableau représente un Christ ; il est fort estimé des connaisseurs, mais on l'a gâté pour l'avoir trop ôté de place* ». Le sculpteur décède entre 1664 et 1665 (cf. *infra*).

Antoine Subreville

L'installation à Montpellier

Antoine est né vers 1643 à Lodève, où son père Georges réside, et non en 1638 à Montpellier comme l'affirme Louis de La Roque ⁴⁹. Le jeune homme a été formé dans l'atelier paternel et a secondé son père pendant quelques années à Lodève. Il s'installe à Montpellier vers 1666 probablement après le décès de celui-ci. Deux ans après, il épouse Jeanne Coula, fille d'André Coula, l'un des menuisiers les plus actifs de la ville à cette époque ⁵⁰. Le contrat de mariage est enregistré chez maître Marye le 27 mai 1668, en l'absence de Marie Saisset, mère du sculpteur. L'acte est rédigé en présence de Pierre Verduron, viguier général en la temporalité de l'évêque de Montpellier, des beaux-parents du sculpteur, de Thimothée Coula, maître menuisier, oncle de la future épouse et d'Anne Cardonnet sa tante, veuve de Jean Dupin vivant maître maçon.

André Coula apporte en dot au jeune ménage la somme de 200 livres en argent, dont la moitié est payée à la future épouse le jour de la signature du contrat. Les 100 livres restantes lui seront payées dans un an. Il donne aussi à sa fille « *meubles et maison* » jusqu'à concurrence de la somme de 200 livres qui lui seront payées lors de la subrogation du manège. Le jeune ménage reçoit en plus une vigne située à « *puech Cabrie confrontant de levant et marin la garrigue et au couchant le chemin allant du centre à Gramond contenant une cesterée trois quartons* ». Antoine et Jeanne s'installent dans la demeure des Coula, dans laquelle ils disposent d'une chambre pour une durée de 5 ans. L'année suivante est née Marie, le premier enfant du couple qui a pour marraine sa grand-mère Marie Saisset qui réside alors à Montpellier et pour parrain son grand-père André Coula. Le ménage aura 6 autres enfants ⁵¹, dont 2 seront aussi sculpteurs : Pierre né en 1676 et Thimothée qui n'a pas été retrouvé dans les registres paroissiaux et dont La Roque est le seul à parler ⁵².

Le retable de la chapelle des Pénitents Blancs de Montpellier

En 1623, la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier reçoit de Monseigneur de Fenouillet, évêque de Montpellier, l'ancienne chapelle Sainte-Foy. Le bâtiment fait l'objet d'importants travaux entre 1623 et 1647, année de la mise en place du plafond à compartiments. Il est probable qu'un premier retable ait été réalisé à cette époque. En 1667, les confrères commandent un tabernacle à André Coula, beau-père du sculpteur. Ils en confient la dorure à Jean Pouville, doreur de la ville, lui aussi confrère⁵³. Le travail est reçu le jour de Pâques 1669.

Le même jour, le syndic de la confrérie indique aux confrères que le frère Pouget, prieur, propose « *de faire dorer le retable, l'autel, colonnes, chapiteaux et frises et généralement tout le bois travaillé qui sert à l'ornement de l'autel* » en échange de la célébration annuelle de 12 messes à perpétuité. Les Pénitents acceptent la fondation du prieur et lui cèdent un emplacement dans la chapelle pour la construction d'un tombeau.

Les confrères trouvant l'autel et le premier retable trop modestes pour la dépense que compte engager le prieur, décident d'y apporter certaines modifications et embellissements en faisant faire « *de nouvelles colonnes avec leur couronnement nécessaires pour l'embellissement dud autel afin que tout soit régulier* ». Il s'agit probablement de rajouter deux ailes latérales au corps central du retable. Les Pénitents font dresser un devis. Le montant des travaux est estimé à 300 livres⁵⁵. Les confrères reçoivent diverses offres de menuisiers et de sculpteurs. La plus intéressante est faite par le frère Gontier, menuisier. Il propose de réaliser les travaux pour un montant de 280 livres. Les pénitents comptent sur le zèle de certains confrères pour faire des dons qui permettront de commander les figures et les tableaux manquants au retable. La confrérie n'est pas très riche !

Le lendemain, lundi de Pâques 1669, le frère Dalmas fait un don pour la réalisation du tableau qui doit être placé dans « *la tique* » - 2^e corps du retable - et le frère Solas un don pour l'exécution des deux grandes statues qui doivent être installées dans les niches des travées latérales du premier corps. Le sujet du tableau n'est pas mentionné. Il pourrait s'agir d'une représentation de Dieu le Père que l'on retrouve traditionnellement à cette place. Les deux statues qui ne sont pas comprises dans le Prix-faict passé à frère Gontier représenteront saint Jean-Baptiste et sainte Madeleine. Les Pénitents reçoivent plusieurs propositions à l'occasion de l'appel d'offre à moins-dite. L'offre de réaliser les statues pour 150 livres faite par le sculpteur Antoine Subreville est acceptée. Toutefois, les confrères lui demandent de faire un effort financier en raison de sa demande d'intégrer la confrérie dont son beau-père André Coula est membre. Le jour même, les pénitents passent contrat avec Subreville.

Le travail de menuiserie du retable est en cours d'achèvement à la fin du mois d'août 1669. Le décor sculpté n'a pas été encore commencé. Le frère Gontier indique qu'il n'a pas trouvé d'ouvriers pour les réaliser « *à cause que les autres maîtres les débauchent et*

intimident ». Il autorise les confrères à choisir les artisans pour le réaliser. Un nouveau contrat est passé avec les sculpteurs Maurin et Martinet le premier septembre. Ils s'engagent à réaliser pour le deuxième corps du retable : « *deux termes, le cadre deux guirlandes à côté du cadre, deux termes, deux enfants de quatre pans d'hauteur, un St Esprit, un pied de croix et deux vases enflammés et deux consoles* ». Pour la partie basse du retable, il est prévu « *une frise sur le grand cadre, deux cartouches sur les niches, deux chapiteaux à deux colonnes et enrichir des feuillages de vigne les deux tiers des deux colonnes* ». Le travail de sculpture est évalué à 140 livres et doit être terminé dans trois mois. Les sculpteurs ont tenu leur délai. Les deux sculptures d'Antoine Subreville sont réceptionnées au mois de mars 1670.

Le sculpteur intervient une deuxième fois dans la chapelle Le 28 février 1706, les pénitents font dresser le devis des ouvrages de sculpture restant à faire pour l'achèvement du lambris de revêtement de leur chapelle. La mise en place de ce lambris, d'après le dessin fourni par Charles-Augustin Daviler, avait été commencé en 1698 par les menuisiers François Lafoux et Gabriel Dejean et venait de s'achever. Le contrat passé aux menuisiers prévoyait la mise en place au sommet des arcs d'un « *petit groupe de deux teste de chérubins avec leurs ailes tous différents et dont il sera l'ait des estudes avec des modèles de terre* »⁵⁶. Il a été remplacé, en cours d'exécution par une simple tête d'angelot dont l'auteur n'est pas connu.

Le nouveau contrat est passé avec Antoine Subreville le 7 mars 1706. En raison du grand nombre d'éléments sculptés à réaliser et d'un délai très court de trois mois, le sculpteur s'associe avec deux autres sculpteurs, aussi membres de la confrérie Antoine Pradel et Antoine Arnail. Un quatrième sculpteur qui n'apparaît pas dans le contrat est intégré à l'équipe. Il s'agit d'Antoine Jourdan, seul artiste de confession protestante ayant participé au décor de la chapelle⁵⁷. Sous la direction d'Antoine Subreville, ils vont réaliser la sculpture des cadres des tableaux qui doivent être intégrés dans le lambris. Le devis prévoit la mise en place dans la bordure des cadres du registre bas « *d'un ornement de la grandeur du modèle qui a été présenté, composé de frises et de fleurs appliqué et entaillé sur lesd bordures au quatre coins et au quatre milieux façon romaine* ». Les tableaux du deuxième registre seront ornés de cadres plus simples « *avec un petit ornement de fleurons aux quatre coins et aux cadre milieux à la romaine* ».

Les trumeaux, placés entre les grandes arcades seront ornés de trois panneaux deux petits panneaux carrés ornés d'une rosace identique au modèle fourni par l'entrepreneur, encadrant un grand panneau rectangulaire « *qui sera garni d'un ornement soit en cartouche ou autre dessein agréé, chargé d'autant d'ouvrage que les modèles présentés et propre à porter un chandelier* ». Les écoinçons des arcs seront parés des armes des principaux donateurs finançant l'entreprise. Le décor de l'extrémité du lambris, du côté du sanctuaire, sera achevé par la mise en place d'une console ornée de motifs végétaux.

Le contrat prévoit la poursuite du lambris sur le mur du chevet, jusqu'au deuxième corps du retable, où il recouvrira des peintures murales représentant des rideaux. Enfin, l'équipe de sculpteurs devra remplacer les deux termes encadrant le deuxième corps, par de grandes consoles ornées de chutes de fruits ou de fleur. L'ensemble du décor sera réalisé sur place, dans des blocs de tilleul mis en place par les menuisiers. Bien que le retable et la tribune contemporaine de la boiserie aient disparu lors des aménagements du 19^e siècle, une partie du lambris de revêtement est encore en place dans la chapelle.

Le retable du maître-autel de l'église des Dominicains

Antoine Subreville prend en apprentissage, en 1673, un dénommé Marmas⁵⁸. L'année suivante, pour la réalisation du retable des Dominicains, il s'associe avec son beau-père André Coula. Le contrat est passé le 5 mai 1674⁵⁹. Il s'agit d'une œuvre monumentale qui doit couvrir tout le mur du chevet. Le retable doit avoir « *cinq cannes de largeur et auteur à proportion de la largeur et jusque au lambris* » de l'église et doit être conforme au dessin fourni par les entrepreneurs. Il est prévu de placer dans le soubassement deux portes surmontées d'un bas relief dans un ovale représentant d'un côté l'Annonciation et l'autre la Nativité, ainsi que quatre piédestaux qui porteront quatre colonnes torses « *enrichies d'une branche de vigne tout autour avec de petits enfants le tout détaché du noyau avec leurs chapiteaux corniche enrichis selon l'ordre* » corinthien. À l'arrière des colonnes, les entrepreneurs mettront des pilastres « *enrichy le tiers d'une pilastre d'ornements, et le reste canellé avec leurs chapiteaux* ». Comme dans de nombreux retables, les travées latérales abriteront des niches destinées à recevoir des statues de saints grandeur nature. La base de la niche sera enrichie d'un cul-de-lampe sculpté conforme au modèle et surmonté d'une couronne tenue par des angelots. Le tableau de l'ancien autel, placé dans la travée centrale, doit être conservé dans le retable, doté d'un nouveau cadre réalisé par les entrepreneurs.

Le premier corps du retable sera unifié par une grande corniche et les entrepreneurs y placeront « *un frontispice de chaque côté* » avec, au centre, le deuxième corps du retable, appelé dans le texte « *athique* ». Il comportera un bas relief représentant l'Assomption de la Vierge à la place de la traditionnelle représentation de Dieu le Père, « *avec sa corniche, architrave, ornements, consoles et vases comme est porté et marqué dans le dessein* ». La description donnée par le Prix-faict a été en grande partie réalisée. Cependant, quelques modifications ont été apportées au parti initial, en particulier dans le décor de la grande corniche qui a été simplifié (cf. *infra*).

Le contrat ne donne aucune indication sur les bois qu'André Coula et Antoine Subreville devront utiliser. Les entrepreneurs disposent d'un délai de huit mois pour réaliser leur travail et recevront 1 200 livres. Les religieux leur versent la somme de 400 livres lors de la signature du contrat. Ils s'engagent à leur payer 400 livres lorsque la moitié de la besogne sera faite. Le retable, réalisé dans l'atelier de la rue de la Carbonnerie, proche du couvent, sera installé aux frais des deux artisans qui recevront les dernières 400 livres après

l'achèvement complet et la vérification de leur travail. Le retable est toujours en place dans la chapelle des Dominicains, actuelle église Saint-Mathieu.

Le décor du chœur de la cathédrale Saint-Pierre

Antoine Subreville participe aussi à la décoration de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier. Relevé de la ruine, l'édifice fait l'objet d'importantes campagnes de travaux commencées en 1630 qui se poursuivent par la décoration de l'édifice. En 1632, Guillaume Martois réalise les stalles du chœur. Le chapitre, en 1658, commande à Sébastien Bourdon un tableau pour le maître-autel, *La chute de Simon le Magicien*. En 1673-1674, André Coula, le beau-père d'Antoine Subreville, met en place un jubé fermant le sanctuaire. En 1683, le chapitre décide de faire faire un retable pour le tableau du maître-autel⁶⁰.

L'année suivante, Antoine Subreville dresse un devis et réalise un modèle dessiné pour un lambris de bois formant retable, devant être installé dans le chœur⁶¹ (Fig. 2). Le lambris doit être placé de chaque côté du chœur, de part et d'autre du tableau de Sébastien Bourdon. Sur le soubassement architecturé, le sculpteur prévoit de poser des termes « *quy feront un espèce de cariatides ou manière d'anges quy porteront une grande corniche avec sa frise avec architrave et tous ses ornements* ». Entre les personnages engainés, doivent être placées des niches destinées à recevoir des statues des saints Pierre, Paul, Firmin et Germain. Comme pour le retable des Dominicains, le dessus des niches sera orné d'anges « *et autres ornements suivant led dessein* ». L'ensemble sera surmonté d'un couronnement « *avec son architecture et ornements correspondant aud dessein* ».

Le tableau de Bourdon et son cadre réalisé par Jean Limaligne d'après le dessin du peintre doivent être intégrés dans un retable faisant suite au lambris. Le projet du sculpteur prévoit la mise en place d'ornements de chaque côté de la toile et sur la « *grande corniche quy porte sur le cadre du tableau sera fait un attique avec les ornements qu'on trouvera à propos quy correspondent au milieu du tableau* ». Il est tentant de rapprocher le devis d'Antoine Subreville d'un dessin à la sanguine conservé aux Archives Départementales de l'Hérault. Ce projet porte la mention erronée « *plan du jube* » et n'a rien à voir avec l'ouvrage réalisé entre 1671 et 1673 par André Coula. On peut voir sur la gauche du dessin, à peine ébauché, l'autel avec son gradin surmonté du cadre abritant le tableau de Bourdon. Sur le côté, sur un imposant soubassement, le sculpteur place deux pilastres avec leurs piédestaux richement décorés. Les socles sont ornés d'angelots soulevant une draperie. Dans la partie basse des pilastres, des têtes de *putti* tiennent des guirlandes végétales. La partie haute est ornée de cannelures et se termine par un chapiteau corinthien dont le tailloir est aussi orné d'une tête d'angelot. Les pilastres portent une corniche à modillons sur laquelle repose un fronton curviligne. L'espace situé entre les deux pilastres est occupé par une imposante chute de fruits, au centre de laquelle est intégré un médaillon porté par quatre angelots.

Le 26 juin 1684, le chapitre reçoit plusieurs offres. Jean Fonvielle, maître menuisier de la ville, offre de ...►

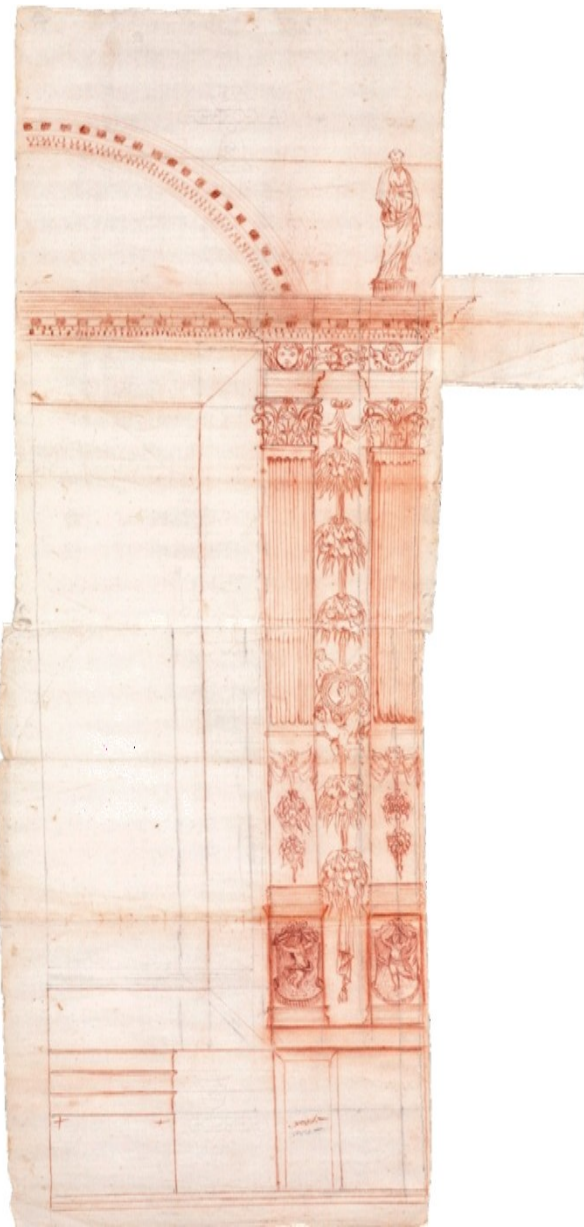


Fig. 2 - Projet pour le décor du chœur de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier. Dessin à la sanguine portant l'inscription erronée « plan du Jubé de la cathédrale » (AD 34, G 1980).

... faire le travail pour 2 950 livres, Pierre Pradel pour 2 900 livres et Gabriel Dejean pour 2 800 livres. L'offre de Subreville n'est pas connue. À la fin de l'année 1684, Catherine Nouline, veuve du pâtissier Guillaume Baleton, place en apprentissage son fils Pierre chez le maître sculpteur pour trois ans moyennant la somme de 100 livres⁶².

Le projet de boisement du chœur n'a pas été réalisé. Le cadre du grand autel, réalisé par Jean Limaigne ne sera doré par Jean Pouveilles qu'en 1686⁶³. L'année suivante, le chapitre cathédral décide de placer de part et d'autre du tableau de Bourdon, deux peintures de taille identique sur le thème de la vie de saint Pierre⁶⁴ commandées à Jean de Troy, *La guérison du paralytique* et *La remise des clefs à saint Pierre*. La

seconde sera achevée par Antoine Ranc, quelques années plus tard, en 1691, à la mort de Jean de Troy.

Les dernières commandes

À la mort d'André Coula, survenue en 1692, Antoine Subreville et son épouse s'installent dans la maison du menuisier située dans l'actuelle rue de la Carbonnerie que Marie Coula rachète à ses sœurs. Le sculpteur travaille à plusieurs reprises pour des confréries de Frontignan. En 1693, la confrérie de l'Assomption de Notre Dame lui passe commande d'un tabernacle pour sa chapelle pour le prix de 55 livres⁶⁵. Le montant de la commande sera intégralement payé au mois d'août 1695. La même année, la confrérie du Rosaire s'adresse au sculpteur pour la réalisation d'un tabernacle qui sera doré dans la foulée par le sieur Pouveille⁶⁶. En 1698, le sculpteur réalise un sceptre pour la statue de la Vierge de la confrérie. Les comptes de l'année suivante mentionnent la dorure par Pouveilles du retable de la confrérie probablement réalisé par Subreville.

Les œuvres du sculpteur semblent appréciées des habitants de Frontignan. La même année, suite à la visite pastorale de Monseigneur Colbert de Croissy, Jacques Despoux, marguillier de l'église Saint-Paul, s'adresse à Antoine Subreville. Il lui passe commande d'un tabernacle pour le maître-autel de son église⁶⁷. Pour le prix de 275 livres, le sculpteur s'engage à réaliser les menuiseries, les sculptures ainsi que la dorure. Il dispose, pour son travail, d'un délai de six mois qui commence le 7 juin, date de la signature du contrat. Le tabernacle doit être conforme au modèle crayonné par Subreville qui sera exhibé lors de la réception de l'ouvrage pour en vérifier la conformité. C'est alors que l'entrepreneur recevra l'entier paiement de son travail. Antoine Subreville n'a pas respecté le délai prévu. Ce dépassement peut s'expliquer par les augmentations apportées au projet en cours d'exécution et le crucifix fourni en supplément. La cancellation du contrat a lieu le 11 mars 1699, avec plus de 4 mois de retard⁶⁸. Entièrement satisfait du travail réalisé, le conseil de ville décide de rajouter 25 livres aux 275 livres marquées dans le contrat. Antoine Subreville reçoit donc la somme de 300 livres.

En avril 1699, le prieur du couvent des Dominicains de Montpellier lui passe commande d'un retable pour la chapelle Saint-Joseph de son église⁶⁹. Le retable doit être conforme au dessin fourni par le sculpteur. Toutefois, à la demande du religieux, il devra ajouter « deux colonnes torses enrichies de branches de vigne en sculpture ». Le contrat prévoit aussi la réalisation d'un gradin et « l'enchassure pour le devant d'autel ». Le montant des travaux s'élève à 150 livres. Le sculpteur reçoit la somme de 22 livres au mois de mai, la même somme au mois de juin et 100 livres pour entier paiement du travail au mois d'août. Les colonnes torses du retable actuel, encadrant le tableau d'Antoine Ranc, sont ornées de guirlandes de fleurs qui pourraient indiquer que les modifications demandées par le prieur n'ont pas été exécutées. Le retable de la chapelle située de l'autre côté de la nef, face à celle de Saint-Joseph, abrite un retable dont les colonnes sont identiques à ... ➤

... celle du retable réalisé par Subreville qui pourrait aussi en être l'auteur. Le tableau central est remplacé par une niche entourée de bas-reliefs sculptés. Elle abrite une statue de la Vierge. La chapelle Saint-Vincent Ferrier et celle lui faisant pendant, possèdent aussi des retables de très belle qualité qui pourraient aussi avoir été réalisés par le sculpteur auquel on aurait confié l'ensemble de la décoration de ces chapelles. La même année, Antoine Subreville reçoit la somme de 200 livres pour avoir réalisé un tabernacle et un retable pour l'église de Saint-Mathieu de Tréviers ⁷⁰.

Le sculpteur décède en 1712. Il est inhumé dans la chapelle des Pénitents Blancs. Ses fils Timothée et Pierre exercent aussi le métier de sculpteur, sans grand talent selon Louis de la Roque. En 1715, suite à une visite pastorale, les Pénitents Noirs de Pézenas décident de refaire le tabernacle du maître-autel de leur chapelle ⁷¹. Le prieur propose de mettre à profit son séjour à Montpellier pour rechercher un sculpteur. Il demande un projet à l'un des fils d'Antoine Subreville dont le prénom n'est pas précisé. Le sculpteur est invité à se rendre à Pézenas pour parfaire son ébauche, aux frais de la compagnie, dans le courant du mois de mars 1716. Le projet n'aboutit pas. Cinq ans plus tard, la compagnie approuve le dessin de tabernacle fourni par le « *Sieur Petit esculpteur* », et lui en confie la réalisation. Pour payer la dépense, les confrères décident de vendre un calice avec sa patène. Trente ans après son père, l'un des fils d'Antoine Subreville travaille pour le chapitre Saint-Pierre. Il réalise un tabernacle pour l'église de Fabrègues et un autre pour l'église Saint-Marcel dont l'emplacement n'est pas précisé ⁷². C'est dans leur maison de la rue de la Carbonnerie que s'installe, pour quelque temps, Dominique Magniani, associé du marbrier Fossati qui vient à Montpellier, en 1733, pour mettre en place le nouveau maître-autel de marbre de la cathédrale. Il s'agit du dernier document découvert concernant la famille Subreville.

André Coula, beau-père d'Antoine

Ne vers 1617, André Coula est le fils de Barthélémy, maître menuisier de Montpellier, et de Françoise Dumas. Le père d'André semble jouir d'un certain prestige dans la ville. Il est appelé en 1641, avec Simon Lesveville, maître des ouvrages royaux en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, pour faire l'expertise d'une maison appartenant aux frères Pastourel ⁷⁴. André Coula a un frère, Timothée, qui exerce aussi le métier de menuisier et qui occupera la charge de prévôt de la corporation des menuisiers de la ville en 1668.

On ne connaît rien de l'apprentissage du jeune André qui s'est probablement déroulé dans l'atelier paternel. Le 23 septembre 1643, il épouse Jeanne Mourade, fille d'Antoine Mourade et de Jeanne Desfours, décédée avant 1683. Le ménage possède une maison située « *isle de l'arc St Nicolas* » à la rue qui va de « *l'Aiguillerie au Capnau* » (actuelle rue de la Carbonnerie) ainsi qu'une vigne et un champ complantés d'oliviers ⁷⁵.

Comme de nombreux menuisiers de son époque, André Coula a probablement commencé sa carrière en

réalisant des travaux ordinaires : pose de plancher, réalisation des portes et de fenêtres.... En 1653, il reçoit la somme de 80 livres pour des travaux effectués à la boutique que le Sieur Flauguerges « *à de nouveau faict construire joignant l'esglise Notre Dame des Tables dud Montpellier, tant au plancher, couvert, portes, fenestres et tables suivant le Prix-faict verbal passé entre partie* » ⁷⁶.

Détenteur d'un talent probablement supérieur à celui des autres menuisiers de la ville, doublé d'un certain sens des affaires, André Coula devient l'un des artisans du bois les plus prisés de la cité. En 1668, sa fille Jeanne épouse Antoine Subreville, fils du célèbre sculpteur Georges Subreville. Le beau-père et le beau-fils travaillent parfois en association comme l'indique le contrat passé pour l'exécution du retable de la chapelle des Dominicains. Le menuisier a deux autres filles : Marie, mariée en 1676 à Jacques Allemand, marchand mangonnier de Montpellier ⁷⁷, et Jeanne II qui épouse Jean Teissier, chirurgien en 1683 ⁷⁸, et un fils Jean qui semble quitter Montpellier pour fonder une famille, après son émancipation (cf. *infra*).

L'atelier installé dans la maison de la rue de la Carbonnerie connaît une importante activité. Antoine Subreville y a probablement travaillé au moment de son arrivée Montpellier. On ne pouvait rêver meilleure équipe que celle formée par le menuisier et son beau-fils. C'est chez lui que Monseigneur Jean Armand de Rotondy de Biscaras, évêque de Béziers, place en apprentissage, en 1674, son laquais André Catalan ⁷⁹. Originaire de Toulouse, le jeune homme restera deux ans dans l'atelier. Chose rare pour être signalée, l'apprenti bénéficie d'une période d'essai de deux mois, après laquelle il choisira de rester ou de partir. Outre ses commandes privées, André Coula, reçoit des consuls de la ville plusieurs commandes officielles. Le chapitre cathédral de Montpellier s'adresse régulièrement à lui pour l'exécution du mobilier destiné à la cathédrale Saint-Pierre ou aux églises du diocèse. Les couvents et les confréries de la ville le sollicitent pour la réalisation de leur retable.

Cette carrière bien remplie ne l'empêche pas d'être impliqué dans la vie montpellieraine. Il est élu consul en 1658 et 1659. À ce titre, il se rend à plusieurs reprises au château de Caravette et au bois de Valène (commune de Murles), propriétés de la ville depuis 1216. Pour ces déplacements, il reçoit du clavier (trésorier municipal) la somme de 100 livres ⁸⁰. Il est aussi membre, avec son frère Timothée et son beau-fils Antoine Subreville, de la confrérie des Pénitents Blancs. Le sculpteur décède en 1692.

Les commandes religieuses

En 1651, André Coula reçoit des Augustins sa première commande connue. Ils lui confient la réalisation d'un tabernacle pour le maître-autel de leur église ⁸¹, dont la construction commencée en 1643 sera interrompue en 1652 ⁸². Réalisé en tilleul, le tabernacle doit être conforme au dessin fait par le menuisier et paraphé par le prieur du couvent. Le tabernacle doit mesurer 13 pans de hauteur (environ 2,80 m) sur 10 pans de large (environ 2,20 m) et doit être orné de ... ➤

... «figures en nombre de unze quy représenteront les personnages que led père prieur trouvera bon ». André Coula dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser et poser le tabernacle, à compter du 2 mai, date de la rédaction du contrat. Le travail est évalué à 230 livres : le sculpteur en reçoit 40 lors de la signature du Prix-faict. Le prieur s'engage à payer le restant lors de la réception de l'ouvrage. Jacques Boissier, potier de terre, se porte caution du menuisier.

Le menuisier a probablement tenu son délai. Toutefois, le tabernacle n'est doré par Jean Pouville qu'en 1659. Le contrat apporte des précisions sur le travail réalisé par le menuisier. Le tabernacle est composé d'un premier corps posé sur un soubassement et surmonté d'une corniche. L'ensemble est animé par des petites colonnes alternant avec des niches dans lesquelles doivent être placées les statues prévues dans le contrat passé au menuisier. L'ensemble est flanqué de petites consoles. Le contrat précise la manière dont il doit être doré : «*le degré et piedestal dud tabernacle ensemble les corniches et ornements d'icelluy seront doré et le fond d'azur, le grand corps dud tabernacle sera aussi doré exeptées les niches quy seront marbrées ou azurées ou glassées a la vollonté desd pères prieur et sacristain, plus les ailes du corps dud tabernacle seront de mesme dorées, le tout suivant l'ordre du grand corps d'icelluy, les consoles des ailles seront estouffées et glacées selon l'ordre et proportion du reste suivant l'art*». Au dessus, le deuxième corps servant à l'exposition du Saint-Sacrement est orné des mêmes colonnettes et se termine par un petit dôme. Le texte précise «*les colonnes seront aussy dorées tant du petit corps que du grand et des ailles aussi, plus le petit corps sera aussy tout dore excepte le dedans où l'on expose le St Sacrement quy sera d'azur avec un soleil peint au derrière, le dosme du petit corps*». L'ensemble est éclairé par 3 lanternes de bois avec leur pomme qui doivent être «*dorés et glacés aux endroits nécessaires, le dedans des trois lanternes sera d'azur le tout selon l'art*». Le doreur dispose d'un délai de 3 mois. Les travaux doivent être achevés au premier avril moyennant la somme de 200 livres payée, la moitié lors de la signature du Prix-faict, l'autre moitié à la réception du travail.

Trois ans après, les apothicaires de Montpellier entreprennent de décorer leur nouvelle chapelle située dans l'église des Augustins. La confrérie était installée auparavant dans l'église Notre-Dame des Tables. Le 11 mars 1684, Moïse Chaunel et Pierre Sanche, consuls et baillies des maîtres apothicaires de Montpellier, assistés de nombreux maîtres-apothicaires, passent commande d'un tableau destiné au retable à Thomas Gousse, beau-frère d'Eustache Lesueur⁸⁴. La peinture qui doit mesurer 10 pans sur 7 (environ 2,20 m sur 1,50 m) doit représenter Saint-Roch «*copié de la taille douce de Paul Rubens*». Le peintre recevra la somme de 120 livres pour son travail. Le tableau est terminé le 20 juin comme l'indique la quittance finale figurant dans la marge du contrat.

Entre temps, les apothicaires engagent André Coula pour réaliser le retable destiné à abriter le tableau⁸⁵. Le contrat est signé le 16 mars. Le menuisier s'engage à travailler suivant le dessin qu'il «*a fait sur un feuillet signé et paraphé par Chaunel*». Le retable réalisé en

tilleul doit être fait «*de hauteur convenable à proportion du tableau qui se mettra*». Le contrat prévoit aussi la réalisation d'une clôture de bois destinée à fermer la chapelle «*de la façon, grosseur, et hauteur, de la balustrade de Mr Valat qui est dans l'église des R. P. Prêcheurs de Montpellier, sauf la frise qui sera unie, sans façon, et a la place des armoiries il y aura un cadre avec deux consoles, trois vases, et les frontons par dessus led cadre*», d'un châssis pour le devant d'autel en noyer «*de la même façon que celui qui est au grand autel de l'église des R. P. Carmes de Montpellier*». Pour terminer, le menuisier fournira deux chandeliers en noyer «*de la grosseur d'un gros pied de lit et de la grandeur convenable*» et deux armoiries en bois blanc servant de crédence, destinées à être placées de part et d'autre du marchepied de l'autel. Le prix du retable est fixé à 75 livres, le reste du mobilier à 120 livres. André Coula reçoit 60 livres le jour de la signature du contrat. Le Sieur Chaunel s'engage à lui payer le reste lorsque l'ensemble du mobilier sera posé dans la chapelle et reçu dans 3 mois. Coula tient son délai et reçoit les 135 livres restantes le 25 juin.

Alors que le retable est en cours de réalisation, les apothicaires commandent le décor mural de leur chapelle Jacques Dupont «*maître peintre natif de Hollande demeurant depuis quatre ans dans la présente ville*»⁸⁶, proche de la famille Subreville. Le peintre a fourni plusieurs dessins de l'ensemble du décor qui doit se déployer sur la voûte et les murs de la chapelle. La voûte doit être peinte «*d'azur, poudrée à l'huile, avec des fleurons*». Sur les murs, Jacques Dupont brossera à l'huile des scènes de la vie de saint Roch qui se développeront sur toute la surface, à l'exception du mur où doit être placé le retable. L'arcade s'ouvrant sur la nef sera peinte «*en flacon de marbre de diverses couleurs et à l'huile*». Le peintre s'engage à fournir l'échafaudage. Il recevra pour son travail la somme de 60 livres payable en deux fois : moitié à la signature du Prix-faict, le restant à la réception des peintures. Le travail est terminé le 28 août. La confrérie aura dépensé pour l'ensemble du décor la somme de 375 livres.

En 1659, Scipion de Grimoard de Beauvoir «*lieutenant général pour le roy en ses armées en province du Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier*» commande à André Coula une clôture pour la chapelle qu'il possède dans la cathédrale Saint-Pierre, la première à main gauche en entrant dans l'église⁸⁷. Réalisée en noyer et «*ornée en la mesme forme portée par le dessain et devis qui en a esté dressé parafé et signé tant par led seigneur comte que par led Coula*» elle est évaluée à 150 livres. Le menuisier reçoit 50 livres trois jours après la signature de l'acte. Le commanditaire s'engage à lui payer le reste dans deux mois lorsque l'ensemble sera posé et réceptionné.

En 1667, les Pénitents Blancs de Montpellier commandent un tabernacle à André Coula⁸⁸, membre de la compagnie. Il est destiné à être placé dans le retable que les Pénitents agrandissent par le rajout d'ailes latérales. Ils en confient la dorure à Jean Pouville, doreur de la ville, lui aussi confrère⁸⁹. Le travail est reçu le jour de Pâques 1668.

Le 5 Mai 1674, le père Pierre Bouisset, prieur, et Jean Cordier, sous-prieur et syndic du couvent des ...>

... Dominicains de Montpellier, passent contrat avec André Coula. Le menuisier s'associe pour l'occasion avec son beau-fils Antoine Subreville pour la réalisation du retable du maître-autel de leur chapelle suivant le dessin que les entrepreneurs ont fourni (cf. *supra*).

Les travaux consulaires

André Coula, qui a exercé des charges municipales, travaille comme son père Barthélémy⁹⁰ à plusieurs reprises pour les consuls de Montpellier. La maison consulaire fait l'objet d'une importante campagne de travaux en 1647 et 1648⁹¹. Elle se poursuit, en 1658, par la commande pour la grand-salle « *d'une cheminée avec sculptures et ornements, ensemble l'esculpture des portes de la grande et petite salle* ». Les enchères à moins-dite sont remportées par André Coula qui se charge de réaliser la cheminée pour la somme de 550 livres⁹². Le contrat de Prix-faict est signé le 19 juillet. La cheminée sera réalisée « *de bon bois d'aube travaillé et orné en la mesme forme quest portée par le desseing qui en a esté dressé et parafé par led Sieur de Juvignac* » premier consul et le menuisier. André Coula reçoit un mandement de 300 livres au moment de la signature. Les 200 livres restantes lui seront payées une fois le travail reçu. Le décor des portes fait l'objet d'un autre Prix-faict, passé à Claude Reynier.

André Coula a tenu son délai comme l'indique le compte du clavaire de l'année 1658. Dans le même compte, Jean Bornadier reçoit la somme de 60 livres « *pour avoir blanchi la cheminée de la grand-salle, et en icelle fait les escripteaux en lettre d'or sur fond d'azur contenant les noms de Messieurs les consuls* ». Samuel Boissière reçoit la commande d'un tableau, représentant le sénéchal de Laforest, destiné à orner la hotte de la cheminée⁹³. La même année, André Coula réalise un banc en noyer pour les consuls destiné à l'église Notre-Dame des Tables⁹⁴. Les marguilliers lui fournissent le bois, les clous et tout ce qui est nécessaire à la confection du banc.

A la fin du mois de février de l'année 1659, le Sieur de Juvignac, qui préside le Conseil des Vingt-Quatre, modifie la commande passée à Samuel Boissière⁹⁵. Le tableau du Sénéchal destiné à la cheminée de la grand-salle, est relégué à la cheminée de « *la petite salle* » : il est remplacé par un portrait de Philippe d'Orléans. Un troisième tableau représentant le « *comte du Roure lieutenant général pour le roy en ses armées et Province de Languedoc* » est commandé pour la cheminée de la « *salle des Quatorze* ». Le nouveau contrat est signé le 22 mars. Samuel Boissière est écarté de la commande au profit de Jean Uzeil, dit François, qui est chargé de réaliser les trois peintures pour la somme de 300 livres. Le même jour, les consuls passent commande des cadres destinés aux tableaux à André Coula. Le menuisier doit aussi fournir les châssis et la toile, le tout pour un montant de 138 livres. André Coula est mentionné une dernière fois dans les comptes consulaires en 1684.

Il n'a pas cependant le monopole des commandes consulaires. De 1644 à 1650, les cadres des tableaux des magistrats municipaux sont réalisés par le sculpteur et menuisier en ébène Jean Bruneau⁹⁶. En 1660, André

Lecat réalise « *les petits cadres et chassis pour (les tableaux) les consuls et leurs femmes, ensemble pour le greffier et sa femme, cii nombre de quinze* »⁹⁷.

Les travaux pour le chapitre cathédral de Montpellier

André Coula travaille, comme son beau-fils, pour le chapitre Saint-Pierre. Le 6 juillet 1656, Nicolas Hondrat, syndic du chapitre Saint-Pierre de Montpellier, lui confie la réalisation des réparations à faire à la maison claustrale de Frontignan⁹⁸. Le menuisier s'associe pour l'occasion avec Blaise Sindreau menuisier de Frontignan. Les deux entrepreneurs devront retailer la meule servant à broyer les olives et réparer son mécanisme. Ils referont une vis pour la presse « *avec son escargot* », répareront les cuves, la cuisine et l'écurie. Pour l'ensemble des travaux de menuiserie et de maçonnerie, les deux entrepreneurs se partageront la somme de six cent livres et les dépouilles provenant des éléments remplacés.

Dix ans après, en 1666, le grand-archidiacre Gaspard Solas, syndic du chapitre, lui commande des fonts baptismaux pour la cathédrale et l'église Sainte-Anne⁹⁹. Le menuisier s'engage à fournir deux meubles en noyer pour couvrir la cuve baptismale, identiques à ceux de l'église Notre-Dame des Tables. Il dispose d'un délai de deux mois et demi et recevra la somme de 75 livres.

À partir de 1668, le chapitre cathédral évoque régulièrement l'idée de faire construire un jubé à l'extrémité des stalles du chœur, édifiées par Guillaume Martois entre 1632 et 1636¹⁰⁰. A cette époque, le chœur est fermé par 2 rangées de stalles au centre desquelles est aménagée une porte richement décorée donnant accès au sanctuaire. Toutefois, il faut attendre 1671 pour que le projet démarre véritablement. Le 5 décembre, le chapitre délègue Gervais d'Arles, archidiacre de Castries, et les chanoines Hondrat et Paris pour faire dresser le devis du jubé¹⁰¹ sur les dessins fournis par Jean Destan¹⁰². Le jubé doit occuper toute la largeur de la nef de la cathédrale « *depuis le pillier de la chapelle de l'ange gardien à celluy de la chapelle de Monsieur Deyd et aura de profondeur ou largeur quatre ou cinq pans* » et s'appuyer sur les stalles fermant le chœur.

La tribune qui le surmonte sera formée de poutres sur lesquelles seront posées des solives recouvertes de planches, le tout porté par des colonnes ou par des piliers, à la convenance du chapitre. Le devis précise qu'il sera fait soit « *six colompnes bois noyer, scavoir quatre à la grande porte du cœur et une à chasque coing du cœur suivant le dessain pour porter led jubé, ou bien au lieu des quatre colompnes du cœur il sera fait deux pilliers un à chasque costé, et autre deux pilliers un à chaque bout, de sapin revesty de bois noyer* ». La tribune sera dotée d'un garde-corps composé de « *balustres bois noyer de l'auteur de trois pans et demy et les barreaux auront trois pouces l'un de l'autre suivant le dessein* ». Son plafond sera décoré conformément au modèle dessiné.

Une partie du décor qui est « *présentement sur la porte regardant l'orgue* » doit être récupérée pour être remonté dans le nouveau jubé, tourné du côté de l'autel. L'accès à la tribune se fera par deux escaliers en vis placés à chaque extrémité du jubé. Ils pourront être ...»

... de bois ou de plâtre, places du côté du chœur ou à l'extérieur du jubé selon la volonté du chapitre. Dans la partie basse, l'entrepreneur installera un banc dont le dossier orné à ses extrémités de panneaux s'appuiera sur l'arrière des stalles. Il devra fournir « *le bois, cloux, ferrements, escheffaudages et autres choses nécessaires, les clefs sans que le chappittre soit tenu d'y rien contribuer* ». L'ensemble du travail est évalué à 1 200 livres.

Le 20 décembre 1671, le chapitre reçoit une offre de Bernard Desfours, maître menuisier de Montpellier, de faire le travail pour 1 050 livres. Le 24 décembre, André Coula propose ses services pour 1 000 livres. Jean Destan, auteur des dessins du jubé, offre de le réaliser pour 950 livres et Jean Fonvieille pour 940 livres. André Coula surenchérit en proposant 900 livres. Il est suivi par Zacharie Thibaub qui offre de faire la besogne pour 880 livres. L'enchère est remportée par André Coula qui s'engage à réaliser le jubé pour la somme de 822 livres.

Le chapitre semble rencontrer quelques difficultés pour lancer le chantier ¹⁰³. Le contrat de Prix-faict n'est passé à André Coula qu'au bout de deux ans, le 14 mars 1673 ¹⁰⁴. Il reprend les grandes lignes du devis de Destan, tout en apportant quelques modifications. Le chapitre a choisi de placer « *quatre colonnes à l'entrée du cœur conformement au modèle dont les bases seront en pierre de saint-Jean de Védas et les colonnes de pierre de St genieys et deux termes de bois une à chaque coing du cœur* ». Le contrat décrit la forme des escaliers permettant d'accéder à la tribune. Placés du côté de la nef, les escaliers en vis de plâtre seront placés dans une cage en « *budget de pierre de Saint-Jean de Védas* » avec leur porte en noyer dotée des ferrements nécessaires. Il est décidé de teindre le bois du dossier du banc placé au bas du jubé couleur de noyer et de placer au milieu ou au bout une chaise pour l'évêque dotée d'accoudoirs et d'un haut dossier décoré. Au centre du jubé, l'entrepreneur placera les armes du chapitre en relief porté par deux anges « *conformement au modèle et desaign quy en a esté dressé* ». Toutes les parties visibles de l'ensemble seront habillées de noyer. André Coula s'engage à fournir tous les matériaux nécessaires. Toutefois, des incertitudes demeurent. Le chapitre se laisse jusqu'à la prochaine fête de Pâques pour choisir la forme des barreaux qui formeront le garde-corps de la galerie du jubé. Aucun délai n'est précisé dans le contrat. Le menuisier recevra la somme de 822 livres, payables en trois fois : un tiers à la commande, un autre à mi-chantier et le dernier à la réception du travail.

Au mois de janvier 1674, le jubé est pratiquement achevé, mais l'évêque insiste pour que son siège soit placé au centre du banc aménagé à l'intérieur de la clôture. Au mois de mars, seul le dossier du banc n'a pas été réalisé. Il est donc décidé de le faire faire suivant le devis qui en a été dressé par Jean Destan ¹⁰⁵. Mais comme André Coula a travaillé bien plus que ce qui était contenu dans son contrat et qu'il n'a pas totalement réalisé tout ce qui était prévu dans le nouveau projet adopté alors que le jubé était en cours de réalisation, les parties décident de faire annuler le contrat de 1673 et se promettent mutuellement de ne plus rien se demander à l'exception de quelques ornements qu'André Coula s'engage à faire aux anges qui tiennent l'écusson du

chapitre ¹⁰⁶. L'entrepreneur reçoit la somme de 344 livres pour entier paiement de son travail.

Dans le même document, le chapitre passe un nouveau Prix-faict au menuisier pour la confection d'un « *berceau* » pour le jubé. Ce contrat correspond à un changement de couverture pour la tribune. Le plafond décoré prévu dans le premier contrat est remplacé par une voute de bois en demi-berceau. Il prévoit aussi de couvrir les deux escaliers en vis donnant accès à la tribune, de dômes « *avec un St Pierre tenant les clefs sur le dosme du costé droit et un St Paul tenant une épée sur le gauche* ». Bien que les escaliers soient de taille différente, les dômes auront la même taille afin d'assurer la symétrie de l'ensemble. Il est aussi prévu de rajouter un cul-de-lampe à décor de feuillage à la base des degrés. Le dossier de la chaise de l'évêque sera décoré d'une coquille sur laquelle deux anges assis tiendront une croix. Le tout sera réalisé en noyer. André Coula s'engage à fournir tous les matériaux nécessaires et recevra la somme de 300 livres en trois paiements : à la signature du contrat, à mi-chantier et à la réception du travail. Le délai de 4 mois, prévu par le contrat a été tenu ¹⁰⁷. L'entrepreneur reçoit 93 livres supplémentaires pour son travail sans que l'on en connaisse la raison ¹⁰⁸.

En 1683, le menuisier réalise la structure de bois du mausolée réalisé pour les honneurs funèbres rendus à la reine Marie-Thérèse d'Autriche ¹⁰⁹. L'ensemble est orné d'armoiries réalisées par le peintre Pezet. La cérémonie a lieu dans la cathédrale Saint-Pierre qui est tendue pour l'occasion de tapisseries. Trois ans après, André Coula met en place au fond de l'église « *un amphithéâtre* » destiné à accueillir les protestants nouvellement convertis ¹¹⁰. Il s'agit d'une tribune de bois placée devant les grandes orgues sur laquelle l'entrepreneur placera six bancs et à laquelle on accèdera par deux escaliers placés de part et d'autre. Le travail doit être achevé pour la fête de Pâques, moyennant la somme de 220 livres et la fourniture de tout le matériel nécessaire.

À côté de ces travaux pour la cathédrale, André Coula exécute de 1679 à 1688 de nombreuses commandes, principalement des tabernacles, pour les églises dépendant du chapitre, en association avec le doreur Jean Pouveille ¹¹¹.

Une succession difficile

Absorbé par son travail, André Coula décède sans avoir pris de dispositions testamentaires. À sa mort, la succession de Jeanne Mourade et celle de son beau-père ne sont toujours pas réglées. Afin de mettre de l'ordre dans les affaires du menuisier, les filles pour leur part légitime de l'héritage de leur père et de leur mère, les beaux fils en tant que créanciers de l'artisan, donnent procuration à Jacques Allemand, le mari de Marie Coula, pour régler la succession, avec l'aide du procureur Brousset ¹¹². Les frais qu'il pourrait engager lui seront remboursés comme le prévoit le contrat passé le 22 mars 1692.

Sa médiation ne semble pas porter ses fruits. Pendant presque six mois, un différend oppose les trois sœurs au sujet des hypothèques de la maison demandées par les beaux-fils du menuisier et Marie Serres, créancière. La discorde porte aussi sur les droits que les trois sœurs ... ➤

... prétendent avoir « *sur les biens de lad feue Mourade leur mère, tant en leur propre que comme cohéritières de feu Jean Coula leur frère* ». Elles ne sont pas d'accord, non plus, sur la part légitime de Jeanne Coula et de leur frère décédé, Jean, sur les biens de leur père. Jeanne l'aînée et Marie contestent, aussi, la donation faite par leur frère à leur sœur cadette. L'affaire est portée devant la cour des ordinaires de la ville, sans résultat. Jean Teissier, le mari de Jeanne la cadette, porte l'instance en appel auprès du sénéchal. Il engage maître Jean Lamouroux, procureur, pour défendre leur cause. Afin d'éviter un procès long et onéreux, les parties finissent par trouver un accord à la fin du mois de septembre ¹¹³. Jean Teissier et son épouse Jeanne, renoncent à leurs prétentions sur l'ensemble de biens d'André Coula et Jeanne Mourade. Ils reçoivent en compensation la vigne située au tènement des « *quatre cantouns* ». La récolte sur pied leur appartient et les beaux-frères qui ont payé les impôts sur la vigne depuis la mort d'André Coula, renoncent à se faire rembourser par les nouveaux propriétaires.

La maison, les meubles mentionnés dans l'inventaire, ainsi qu'un compte pour diverses fournitures et travaux dus par Monsieur de Plaissan, appartiendront en commun aux trois sœurs, charge à elles de s'occuper d'honorer les créanciers de leur père, principalement leurs maris et de payer les frais d'inventaire. Maître Lamouroux est chargé de faire cesser les poursuites engagées par le Sieur Martel, imprimeur, qui s'était porté acquéreur de la maison pendant le procès. Le frère Coula, religieux au couvent de l'Observance de Montpellier, est autorisé à prendre la somme de 74 livres, 10 sols, 6 deniers, due par le menuisier, sur l'argent que lui doivent les commanditaires du tabernacle qu'André Coula a réalisé pour l'église de Cournonsec.

Le même jour par un autre acte, Jeanne Coula propose de racheter la maison familiale pour la somme de 2 100 livres, prix que son mari Antoine Subreville avait offert pour son achat, et de régler à ses sœurs leur part de l'héritage. Sa proposition est acceptée ¹¹⁴. Après avoir soustrait sa part sur l'héritage de sa mère et sur celui de son frère sur le montant de l'achat soit 560 livres : 425 livres « *pour les droit de légitime sur les biens de lad Mourade sa mère pour lesquels elle avait droit d'agir sur lad maison... et cent trante cinq livres pour la moitié de la compensation de celle de deux cent soixante dix livres qui estoit deub à sond frère du reste de sa légitime maternelle* », il lui reste à payer 1 640 livres. Cette somme sera partagée entre ses soeurs et Madame de Serre, principale créancière d'André Coula. La part de Marie s'élève à 420 livres pour droit de légitime que Jeanne lui paie le jour de la signature de l'accord, grâce à l'argent emprunté à Marie Serres ¹¹⁵. Son beau frère, Jacques Allemand, reçoit la somme de 15 livres pour les travaux faits à la vigne des « *quatre cantouns* » pendant la succession. Elle s'engage à payer à sa sœur cadette Jeanne la somme de 485 livres dans un délai d'un an « *quatre vingt cinq livres pour les droits de légitime sur les biens de lad feue Mourade sa mère conformement à sesd sœurs, et soixante livres à quoy a esté réduit et modéré la légitime quelle avoit droit de prétendre sur les biens dud feu André Coula son père... cent trante cinq livres qu'elle*

a droit de prétendre sur lad maison pour la moitié des bien dud Jean Coula son frère ausquel tant elle que lad femme de Subreville ont esté maintenus en qualité de ses cohéritières par apointement des ordinaires ».

En contre partie, la jeune sœur s'engage à reverser la somme de 135 livres à d'éventuels enfants de Jean qui se manifesteront pour demander la part d'héritage de leur père et à trouver un personne qui se porte caution pour elle. La femme d'Antoine Subreville s'engage à payer dans un an à Marie Serres, la somme de 425 livres empruntée par André Coula en 1676 ¹¹⁶ et celle de 155 livres empruntée en 1683 pour payer une partie des droits de Jean, au moment de son émancipation. L'épouse du sculpteur doit rajouter à cette somme de 575 livres, la somme qu'elle vient d'emprunter, le jour même, à Marie Serres pour payer la part d'héritage de Marie qu'elle s'engage aussi à rembourser dans le même délai. Pour meilleure assurance du paiement de la somme de 1 020 livres 12 sols, les droits d'hypothèques sur la maison sont subrogés à Marie Serre ¹¹⁷.

Les meubles qui ont été inventoriés dans la maison, sont rachetés pour la somme de 220 livres par Antoine Subreville, de laquelle le sculpteur enlève la somme de 32 livres pour les tailles qu'il a payées sur la maison. Sur les 188 livres restantes seront versées à Jacques Allemand « *trente livres à quoy led Allemand a réduit ce qu'y estoit deub par led feu Coula ny ayant pas eu assés de fond pour son entier payement, trente huit livres pour les despans exposées et desboursées par led Allemand aud procès pour l'intherest commun desd parties et quatorze livres qu'il avait payées pour les fraix funéraires dud Coula père* ». Antoine Subreville paye avec cet argent 32 livres au greffier des « *enquants* ». Le reste, auquel il sera rajouté 22 livres 6 sols fournis par Jeanne, pareille somme fournie par Marie et 15 livres données par la cadette, servira à Antoine Subreville à payer les créanciers de son beau-père. Il a été aussi convenu que si d'autres biens appartenant à André Coula étaient découverts, le sculpteur serait aussi autorisé à les utiliser pour payer les créanciers, en particulier Marie de Serres si autres choses lui étaient dues. Les Subreville et les Allemand se chargent de régler les honoraires du Sieur Brousse, procureur, et Marie Coula pourra faire l'inventaire des papiers en sa possession.

Le lendemain, un nouvel acte est passé chez le notaire, dans lequel Marie Coula cède la somme de 480 livres qu'elle vient de recevoir de sa sœur, à son mari, Jacques Allemand, pour augmentation de sa constitution dotale ¹¹⁸. Quelques jours après, Jeanne Coula commence à rembourser la somme de 1 020 livres 12 sols, due à Marie de Serres. Le 13 octobre, elle lui paie sur ses biens paraphernaux la somme de 120 livres ¹¹⁹.

Les œuvres conservées....

Le plafond de la salle de la tour du palais des archevêques de Narbonne

Bien qu'en partie détruit, le décor de la salle de la tour du palais des archevêques de Narbonne est un jalon important dans l'évolution des arts décoratifs languedociens. Il s'agit de l'un des premiers plafonds à caissons réalisé dans la région au XVII^e siècle. Les ... ➤



Fig. 3 - Palais des Archevêques de Narbonne, vue d'ensemble du plafond de la chambre de Monseigneur de Rebé.

... artisans qui l'ont conçu sont connus : Georges Subreville, pour la menuiserie et la sculpture, les frères Rodière, peintres et doreurs de Narbonne, pour la peinture¹²⁰ (Fig. 3).

Le décor comprenait, à l'origine, un plafond composé de 49 caissons peints, portés par une corniche sculptée ornée de peintures, un lambris mural composé de grands et de petits panneaux peints, une cheminée sculptée et peinte ainsi qu'un décor peint dans l'ébrasement des fenêtres. Le lambris mural orné de batailles peintes en camaïeu, de paniers de fleurs et de fruits, d'hommes armés « *et autres vertus* », a complètement disparu ainsi que la cheminée. La grande corniche qui s'interrompt au niveau des fenêtres est conservée. Elle a subi, cependant quelques modifications. Elle était ornée de 11 tableaux représentant des paysages. Chaque peinture était encadrée par des consoles doubles entre lesquelles étaient placées de petites chutes de fruits. Les 24 consoles et leurs « *pentes de fruits* » étaient dorées (Fig. 4). Les peintures de paysages ont été remplacées par des panneaux ornés de guirlandes de fleurs sculptées. La frise a été complétée par l'ajout d'éléments sculptés à l'emplacement de l'ancienne hotte de cheminée. La date de ces transformations n'est pas connue. Le faux-marbre visible sur les petits panneaux décorés des chutes de fruits a remplacé le fond blanc ou azure prévu par le Prix-faict passé aux frères Rodière. Les consoles conservées, de très belle facture, représentent soit des mufles de lion la gueule ouverte ou fermée, soit des masques feuillus d'inspiration maniériste. La salle voisine conserve une ...►



Fig. 4 - Palais des Archevêques de Narbonne, détail du plafond de la chambre de Monseigneur de Rebé, consoles de la corniche du plafond, ornées de têtes de lion.

... cheminée dont les montants de la hotte sont ornés de masques très proches de ceux de la corniche. Elle pourrait être l'œuvre de Georges Subreville et provenir de la chambre de l'archevêque.

Le contrat passé à George Subreville ne prévoit pas la mise en place des cadres des tableaux. Ce travail revient aux frères Rodière qui en conçoivent aussi l'agencement. Il est probable qu'ils aient sous-traité la réalisation des caissons formant le plafond à Georges Subreville. Les caissons, à la modénature simple, abritent la représentation des neuf muses, entourées d'anges portant leurs emblèmes. L'ébrasement des fenêtres est orné d'un extraordinaire décor de treillis peuplés d'angelots et de monstres fantastiques. Ces peintures, réalisées par les frères Rodière, n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune étude. Elles semblent nous indiquer que pendant son séjour romain, Antoine Rodière qui dirige le chantier, a fortement été marqué par la peinture des Carrache, de Guido Reni et de Romanelli ¹²¹.

Les stalles de l'église abbatiale de Saint-Chinian

On ne connaît rien du travail réalisé par Georges Subreville durant son séjour saint-chinianais qui semble durer plusieurs années. Il pourrait être l'auteur des stalles du chœur de l'abbatiale. Cet ensemble est partiellement conservé dans les églises de Babeau-Bouldoux et Saint-Chinian. La petite église de Babeau-Bouldoux conserve deux stalles (Fig. 5) et un bas-relief où figure saint Benoît dans une grotte de Subiaco ayant pu appartenir aux hauts-dossiers des sièges (Fig. 6) ; l'église paroissiale de Saint-Chinian conserve onze stalles et un relief de forme circulaire. Les stalles sont décorées de jouées ornées de sphinges et de chimères dont le corps déformé s'adapte à la forme de la boisserie. Les corps engainés se terminent par des protomés d'animaux ou des têtes humaines. Certaines stalles ont conservé leur miséricorde. L'une est ornée d'une draperie nouée par un ruban plissé, d'autres par de gros godrons ou une tête grotesque. La diversité des représentations permet de mesurer l'inventivité et le talent du sculpteur qui les a réalisées. Toutes les sphinges sont différentes, contrairement aux stalles de Saint-Pons-de-Thomières où seules changent les têtes, posées sur une gaine identique se terminant par les mêmes ailes. L'auteur des stalles de Babeau-Bouldoux et Saint-Chinian connaissait probablement les stalles de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse dont il semble s'inspirer. Cet ensemble, que Georges Subreville, originaire de Toulouse, a pu voir, avait été conçu par le maître menuisier Pierre Monge et réalisé entre 1610 et 1613 par Antoine Morizot et Louis Béhorri ¹²².

Les deux panneaux conservés, l'un de forme circulaire et l'autre composé de deux panneaux de noyer montés à grand cadre, ont pu appartenir aux hauts-dossiers des stalles. Le premier représente saint Antoine ermite (Fig. 7) ; le second, deux scènes de la vie de saint Benoît de Nursie (Fig. 8) ; en haut à gauche, le moine Romain descend à l'aide d'une corde un panier contenant de la nourriture, auquel est accrochée une clochette ; dans l'angle de la scène, le démon armé d'une pierre essaie de briser la clochette qui annonce à l'ermite l'arrivée des victuailles. Dans la partie droite, le saint médite devant ➤



Fig. 5 - Église de Babeau-Bouldoux, une des deux stalles conservées dans l'église. Fond de la chambre de Monseigneur de Rebé.

/



Fig. 6 - Église de Saint-Chinian, une partie des stalles conservées dans l'église.



Fig. 7 - Église de Saint-Chinian, médaillon circulaire représentant Saint-Antoine.

/



Fig. 8 - Église de Babeau-Bouldoux, panneaux illustrant un épisode de la vie de Saint-Benoît.

... un crucifix et un crâne. Une structure de bois sur laquelle est posée une natte roulée occupe le fond de la grotte. Les deux scènes sont représentées avec beaucoup de réalisme. Des similitudes dans le traitement des plis et des rochers, le souci du détail ainsi que la facture de ces deux éléments de décor indiquent qu'ils ont été réalisés par un même artiste.

Toutefois, la datation de l'ensemble est difficile, le modèle des stalles de la cathédrale de Toulouse demeurant, en Languedoc comme en Gascogne, une référence esthétique en matière de mobilier liturgique tout au long du XVII^e siècle¹²³. Les stalles de Saint-Chinian ont très bien pu être réalisées par Georges Subreville entre 1634 et 1639. Originaire de Toulouse, le sculpteur a pu voir les stalles de Saint-Etienne. Son talent et sa compétence ont probablement amené les religieux de Saint-Chinian à lui confier le décor du chœur de leur église. C'est aussi probablement en connaissance de ce travail que Monseigneur Plantavit de la Pause choisit le sculpteur pour la réalisation des stalles de la cathédrale de Lodève.

La chapelle des Pénitents Blancs de Montpellier

Le retable des Pénitents Blanc a été démonté en raison de son mauvais état au XIX^e siècle et réutilisé en grande partie lors des aménagements du chœur à la même époque. L'ensemble des éléments sculptés par Maurin et Martinet (colonnes avec leurs chapiteaux, décor des niches, termes...) (Fig. 9 et 10) sont intégrés au nouveau décor. Il est probable que les sculpteurs soient les auteurs des deux bas-reliefs, représentant la décollation de saint Jean-Baptiste et le repas chez Simon, réutilisés dans l'arrière-chœur. En rapport avec les deux statues commandées à Antoine Subreville, qui représentent saint Jean-Baptiste et sainte Marie Madeleine, les deux reliefs devaient être placés sous les niches destinées à abriter les statues. Un tel dispositif ➤



Fig. 9 - Chapelle des Pénitents Blanc, détails des colonnes du retable réalisé par Maurin et Martinet, réutilisée dans le décor du 19^e siècle.



Fig. 10 - Chapelle des Pénitents Blancs, terme provenant du couronnement du retable, réutilisé en porte chandelier au 19^e siècle.

/

... se retrouve quelques années plus tard dans le retable du maître-autel de l'église Saint-Mathieu. Une étude minutieuse de l'ensemble des éléments du XVII^e siècle remontés au XIX^e siècle, confrontée aux documents d'archives, permettrait de restituer le retable de la chapelle.

Les deux statues d'Antoine Subreville, de belle qualité, sont l'œuvre d'un artiste expérimenté. Saint Jean est représenté vêtu d'une peau de mouton, en référence aux évangiles. La houlette, attribut traditionnel du saint a disparu (Fig. 11). La maîtrise de l'anatomie s'exprime dans la musculature puissante du corps du saint. Sainte Madeleine est vêtue d'une longue robe à plis sur laquelle s'enroule un lourd manteau (Fig. 12). Son visage juvénile est doux et serein. Marquée par les œuvres de l'antiquité, la statue n'est pas sans rappeler les ouvrages de Jacques Sarrazin ou de Jean Pasquier, sculpteur biterrois qui avait fait le voyage d'Italie.

Le lambris de la chapelle des Pénitents Blancs de Montpellier est exceptionnel à plusieurs titres. Il est le seul décor mural de ce type conservé dans le département. La documentation en mentionne un certain nombre. La plupart des chapelles de confréries étaient orné ➤



Fig. 11 - Chapelle des Pénitents Blancs, statue de saint Jean, œuvre d'Antoine Subreville.

/



Fig. 12 - Chapelle des Pénitents Blancs, statue de sainte Madeleine réalisée par Antoine Subreville.

... de lambris de revêtement. Celui des Pénitents Noirs de Pézenas était « *en forme de retable dans chaque côté des murailles de l'église, de sorte que depuis la corniche et extrémité du dossier des bancs jusque au jour des fenestres et à la naissance des voûtes, du lambris led endroit fût boisé et au milieu il y eut un tableau entre la naissance de chaque voûtes* ». Celui de la chapelle des Pénitents Blancs de Mèze était orné de peinture de Jacques Pezet, illustrant les Mystères du Rosaire. Ils ont tous disparu.

Sur la composition de la boiserie murale de la chapelle des Pénitents Blancs de Montpellier, le lecteur se reportera à la description qu'en donne Jean Nougaret. Il est divisé en quatre registres par un jeu très simple de moulures qui soulignent l'architecture de la chapelle. Ce lambris est, en plus de son caractère unique, intéressant par le répertoire ornemental utilisé par les sculpteurs. Les lourdes chutes de fruits et de feuillage, les opulents rinceaux d'acanthe, abondamment utilisés dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, ont été abandonnés et remplacés par des entrelacs inspirés des ouvrages de ferronnerie, par des palmettes et des treillis, empruntés aux gravures de Bérain (Fig. 13). Un tel parti décoratif novateur est probablement dû à l'auteur du projet, l'architecte Charles Augustin Daviler. Le devant d'autel actuel, traité dans un style « à la Bérain » pourrait provenir du garde-corps du nouveau chœur des confrères, aménagé au fond de la chapelle, dans une tribune, en même temps que le lambris (Fig. 14).



Fig. 13 - Chapelle des Pénitents Blancs, détail du lambris de revêtement.



Fig. 14 - Chapelle des Pénitents Blancs, devant d'autel probablement réalisé à partir du garde corps de la tribune réalisé par Antoine Subreville. Les deux panneaux encadrant le tabernacle actuel, pourraient provenir du tabernacle commandé à André Coula



Fig. 15 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel.



Fig. 17 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel. Détail du piédestal d'une colonne.

Le retable du maître-autel de l'église Saint-Mathieu

(Fig 15)

Le retable, réalisé en 1673, est toujours en place dans l'ancienne chapelle des Dominicains, l'actuelle église Saint-Mathieu. Il a failli disparaître au début du XIX^e siècle et aurait été sauvé, selon Germain, grâce à l'intervention de François-Xavier Fabre. Il s'inspire librement d'une estampe d'Abraham Bosse gravée d'après le dessin de Jean Barbet publiée en 1632¹²⁴ (Fig. 16). Comme dans l'eau-forte, le retable, porté par un soubassement, est divisé en trois travées. Les travées latérales sont surmontées d'un fronton arrondi formé d'un arc surbaissé. Cependant, Coula et Subreville ne copient pas servilement le modèle de Barbet. La grande corniche qui s'interrompt dans la gravure pour laisser passer le cadre du grand tableau dans la travée centrale et accueillir des cartouches ornés de guirlandes dans les travées latérales, est continue dans le retable de Montpellier conférant à l'œuvre une certaine lourdeur. Dans ses grandes lignes, le retable correspond à la description qu'en donne le Prix-faict. Toutefois, les médaillons ovales qui devaient surmonter les portes ont été remplacés par des panneaux sculptés rectangulaires et les frontons dans lesquels il devait y avoir « *deux enfants tenant quelques mistères ainsy quil est représenté aud dessein* » ont été simplifiés. Les putti ont été remplacés par d'imposants pots-à-feu.



Fig. 16 - Retable, gravure d'Abraham Bosse publiée en 1632.

Antoine Subreville fait preuve d'une bonne maîtrise des techniques de la sculpture et d'un grand talent artistique. Les colonnes torsées, entourées de rinceaux nerveux aux feuillages délicatement sculptés, sont peuplées de putti campés dans des attitudes variées. Elles sont posées sur des piédestaux ornés de belles figures d'angelots émergeant d'un fleuron d'acanthé et tenant des guirlandes de fleurs (Fig. 17). Les deux ... ➤



Fig. 18 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel.
Panneau représentant la Visitation.



Fig. 19 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel.
Panneau représentant l'Annonciation.

... panneaux sculptés placés sur les portes latérales sont aussi de très grande qualité. Ils représentent la Visitation et l'Annonciation. (Fig. 18 et 19). L'anatomie est réaliste, les draperies sont traitées avec élégance. Le sculpteur a su traduire avec brio le dynamisme des modèles gravés qu'il reste à découvrir.

Dans la niche de gauche, saint Dominique est représenté avec son chien tenant une torche (Fig. 20) ; dans celle de droite, saint Thomas d'Aquin, vêtu de l'habit des Dominicains, tient un livre d'une main et brandit un ostensor de l'autre (Fig. 21). Si les vêtements sont traités de manière conventionnelle, les visages des deux saints le sont avec beaucoup de réalisme. Saint Dominique apparaît sous les traits d'un homme d'âge mur, au visage marqué, alors que le visage de saint Thomas est celui d'un jeune homme souriant. Le sculpteur sait être psychologue. Il sait aussi être inventif. Les traditionnelles consoles à feuillages que l'on peut voir dans de nombreux retables languedociens sont remplacées par des atlantes à la musculature vigoureuse. Le travail de menuiserie réalisé sous la direction d'André Coula est très soigné et reflète une bonne connaissance de l'architecture.

Le retable a subi quelques modifications par la suite. L'autel-tombeau a été fourni, en 1741, par le marbrier Pierre Rogier pour la somme de 600 livres en remplacement de l'autel d'origine¹²⁵. Le tableau primitif a disparu à la Révolution. Le tableau actuel date du XVII^e siècle et a été mis en place au début du XIX^e siècle¹²⁶. Il s'agit à l'origine d'un saint Jean à Patmos transformé en saint Mathieu par un peintre nommé Fraissines.



Fig. 20 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel. Niche de la travée latérale gauche abritant la statue de saint Dominique.



Fig. 21 - Église Saint-Mathieu, retable du maître-autel. Niche de la travée latérale droite abritant la statue de saint Thomas d'Aquin.



Fig. 22 - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle de la Vierge.

/



Fig. 23 - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle de la Vierge. Détail du décor de la colonne.

Le retable de la chapelle Saint-Joseph et le décor des chapelles de l'église Saint-Mathieu de Montpellier

Cette chapelle, placée sous le patronage de saint Joseph, appartenait à M. de Grasset qui l'avait faite fermer, en 1642, d'une balustrade de noyer commandée au sculpteur Jacques Jourdan ¹²⁷, avant d'y être inhumé en 1650. C'est probablement en raison de l'état d'inachèvement du décor qui ne comporte toujours pas de retable en 1699 que les religieux, par l'intermédiaire de leur prieur Joseph Boyssiére, s'adressent à Antoine Subreville ¹²⁸. Le contrat, signé le 27 avril, prévoit la mise en place d'un retable qui doit être conforme au dessin fourni par le sculpteur «*auquel il adioustera deux colonnes torses enrichies de branches de vigne en sculpture*». Le sculpteur s'engage aussi à réaliser un cadre pour le devant d'autel décoré de sculpture et «*deux gradins avec de petits ornements*». Le prieur promet de lui payer la somme de 150 livres. Le sculpteur reçoit 50 livres le 22 mai, pareille somme le 16 juin et à nouveau 50 livres pour l'entier paiement du retable qui est terminé le 23 août. Il aura donc fallu environ quatre mois à l'entrepreneur pour mener à bien son travail.

La même année, les religieux commandent à Antoine Ranc un tableau pour le retable, moyennant la somme de 75 livres. Selon Germain, le retable aurait été refait au XIX^e siècle. Seuls, l'autel de marbre et son gradin datent de cette époque. La boisserie, de belle facture, est celle de Subreville. Cependant, les branches de vignes, prévues dans le Prix-faict, n'ont pas été réalisées. Les colonnes torses sont ornées dans la partie basse de feuilles d'acanthé, au modelé vigoureux, qui suivent l'enroulement de la colonne. La partie haute est ornée de deux guirlandes, l'une de fleurs, l'autre de feuillage. Les colonnes supportent un entablement décoré d'un rinceau d'acanthé. La composition se termine par un fronton curviligne.

La chapelle située en face, dédiée à la Vierge, abrite un retable très proche de celui de la chapelle Saint-Joseph (Fig. 22). Elle appartenait à la famille Bocaud qui, au dire de Germain, l'avait admirablement décorée. On peut remarquer que le décor des colonnes n'est pas tout à fait identique. Le bouquet d'acanthé de la partie basse se termine dans le retable de la Vierge par une tête féminine (Fig. 23). Dans celui de la chapelle Saint- ...>



Fig. 24 - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle de la Vierge. La Sainte Famille.



Fig. 25 - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle de la Vierge. La nativité.



Fig. 26 - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle de la famille Beaulac. Détail du décor de la colonne.

... Joseph, le sculpteur a placé une petite guirlande. Autre différence, le tableau central a été remplacé par une niche ornée d'une Vierge encadrée de panneaux sculptés ; les deux petits panneaux du bas représentent la Sainte Famille (Fig. 24) et le Repos pendant la fuite en Egypte ; les grands panneaux, l'Annonciation et la Nativité (Fig. 25). Le style est différent des panneaux réalisés par le sculpteur pour les portes du retable du maître-autel. Le relief est moins prononcé, le modelé plus faible. Cette différence d'exécution se retrouve aussi dans les colonnes du retable. Les panneaux ont probablement été exécutés par une autre main. Peut-être faut-il y voir l'intervention de l'un des fils du sculpteur ? Germain signale que la chapelle avait été endommagée au XIX^e siècle, avant d'être remise dans son état ancien. Les panneaux et la niche pourraient provenir d'un décor différent dont l'origine n'est pas connue et avoir été réemployés à cette époque. Ils auraient pu remplacer un tableau disparu.

Les deux chapelles suivantes possèdent un retable formant pendant. Leur sculpture rappelle, par son style, celle des autres retables de l'église et pourraient être attribuée à Antoine Subreville. Les colonnes torsées, au mouvement vigoureux, sont ornées dans la partie base de pampres de vignes et de *putti* et dans la partie haute de cannelures (Fig. 26). L'entablement est très proche de celui des retables de la chapelle Saint-Joseph et de celle de la Vierge. Seul le fronton diffère par sa taille.

Les chapelles Sainte-Germaine (Fig. 27) et Saint-Antoine conservent deux derniers retables attribuables au sculpteur. La structure est identique à celle des ... ➤



Fig. 27. - Église Saint-Mathieu, retable de la chapelle Sainte Germaine.

/

... autres retables de l'église, mais le décor est différent. Les colonnes torsées, plus massives, sont ornées de pampres de vigne. Le sculpteur a accroché, sous l'entablement, une guirlande végétale. Le retable a été modifié au XIX^e siècle. Le tableau représentant saint Hyacinthe, auquel était dédiée l'une des chapelles, a été remplacé par une statue de plâtre représentant saint Antoine de Padoue. La toile qui ornait le retable de la chapelle Sainte-Germaine a disparu à la même époque.

La mise en place de ces décors a fait probablement l'objet d'un véritable programme concerté. Commencés en 1699 à l'initiative du prieur Joseph Boyssière, les décors sont terminés en 1714, année où le Sieur Aliaga fait don du tableau toujours en place, représentant saint Vincent Ferrier. La réalisation de l'ensemble aurait donc débuté sous la conduite du sculpteur et aurait été terminée après 1712, année du décès d'Antoine Subreville, par son atelier probablement repris par l'un de ses fils.

En conclusion...

Le sujet pourrait paraître limité à la simple biographie. Mais il est à espérer que ces quelques pages ne seront que le début de la redécouverte de l'histoire des menuisiers et des sculpteurs montpelliérains. La corporation dans laquelle ils sont regroupés depuis le Moyen Âge, n'a pas encore révélé tous ses secrets ; bien des personnalités ne restent attachées qu'à un seul nom. Le dépouillement des archives notariales et des fonds municipaux permettra de reconstituer la vie de ces artisans du bois, de mieux comprendre la place qu'ils occupent dans la société montpelliéraine et de voir comment progressivement, les sculpteurs prendront la

place des menuisiers pour la réalisation des grandes commandes religieuses.

Une autre piste de réflexion mérite d'être ouverte l'influence des modèles gravés dans la création de ces artisans. Il est évident qu'Antoine Subreville connaît les gravures d'Abraham Bosse lorsqu'il réalise, en collaboration avec son beau-père, le retable du maître-autel des Dominicains de Montpellier. Jean Sabatier avait dans son atelier les recueils de gravures de Lepautre ou de Cotellet, comme en témoignent les œuvres de cet artiste¹²⁹. Mais on ne sait pas comment ces estampes étaient diffusées localement, peut-être par des marchands résidant dans la ville, des colporteurs de passage ou bien par les compagnons qui se déplaçaient d'atelier en atelier en emportant leurs modèles.

Et, pour terminer, un repérage des éléments mobiliers du 17^e siècle dans les églises de l'ancien diocèse de Montpellier permettra d'identifier des œuvres et de les rendre parfois à leur auteur. Le cas du sculpteur biterrois Jacques Thomas est tout à fait significatif. Jean Nougaret lui avait rendu le retable du couvent des Ursulines de Pézenas, seule œuvre connue de cet artiste dont on ne savait rien. La visite dans les églises du Biterrois a permis de découvrir un retable et des sculptures de grande qualité que les recherches documentaires ont permis de rattacher à l'œuvre du sculpteur. L'inverse s'est aussi produit. La découverte du Prix-faict du retable de Creissan a entraîné la visite de l'église du village et la découverte d'un élément du retable de Jacques Thomas conservé dans le bâtiment. D'autres documents ont aussi permis d'esquisser la biographie de l'artiste. Voilà pourquoi, il faut continuer les recherches en archives et poursuivre les investigations dans les églises de la région de Montpellier.

Annexes

I

AD 34, G 1055, n° 344 V° : Contrat de Prix-faict des chèses du chœur de l'église cathédrale de Lodève baillé par Monseigneur de Lodève et les sieurs de son chapitre à Georges Subreville me esculpteur de la ville de Thoulouse.

Au nom de dieu sachant tous que l'an mil six cent trente neuf et e unzième jour du mois de juin après midy... a esté constitué en sa personne honorable homme Illustrissime et révérendissime Messire Jean Plantavit de la Pause seigneur évêque comte de Montbrun et grand aumonier de la reine d'Espagne, Mess Mtre Robbert de Guilleminet archidiacre, Estienne Michel Tarrade précepteur, Jean Babot archiprêtre, Raymond Tarusson, Michel Bellechère, Jean Garigues théologal Philippe Brus, Pierre de Laboisie, François Marie et Laurent Joubert [...]

¶ 345, tous chanoines en l'église cathédrale de Lodève, lesquels suivant la déslibération synodale prinse par l'assemblée générale du diocèse du unzième jour de may dernier faisant tant pour eulx que pour les autres Sieurs Chanoines absants, de leur gré et franche volonté pour et au nom du chapitre ont baillé à Georges Subreville menuisier et sculpteur natif de la ville de Tholose, à présent habitant de Saint-Chinian diocèse de Béziers icy présent stipulant et acceptant scavoir à faire les chèses du chœur de lad esglise cathédrale ainsy et à la manière que sensuit, premièrement le chœur de lad église ayant sept canes de large led Subreville entrepreneur donera six pans de chaque costé pour deux lisses ou passages quon veut conserver pour aller à l'haute et sacristie sans passer dans led chœur, led entrepreneur disposera de cinq cannes et demny quy restera de lad largeur en sorte quil donera aud chœur trois cannes dans œuvre et les deux cannes et demy restantes les partagera scavoir en deux pans et demy quil donera aux chèses hautes et cinq pans de largeur pour la plateforme sive courroir et de deux pans et demy pour les chèses basses et marchepeid d'icelles, que ►

... sy led entrepreneur dans l'espace de dix pans et demy trouve l'ouvrage desd chèse constraint et trop serré pourra prendre un demy pan tant sur la largeur desd lisses que du fond dud chœur en sorte que le tout bien partagé la proportion convenable soit gardée, donera aud chœur led entrepreneur sept cannes deux pans de longueur, scavoir six cannes dans œuvre le reste pour les chèses tant hautes que basses et courroir d'icelles qui sera soubstenu par des solivaux, lesd chèses seront faictes suivant le dessein déjà fait et paraffé par Mond Seigneur et led sieur Subreville sur lequel led entrepreneur fera une chèse servant de modèle conforme aud dessein de la hauteur et largeur de laquelle sera convenu au gred et satisfaction de Mond Seigneur et Sieurs dud chapitre de mesme que l'espaisseur du bois de lad chèse, pillastre, dossier, museau et autres assemblages, pacté que trouvant d'accord de lad forme led entrepreneur remplira desd chèses la longueur de sept cannes deux pans donnés aud chœur, réserve deux montées du costé droit une du costé gauche de l'entrée dud chœur et contre lesquelles [...]

fr 345 v°, montée dud costé et d'autre et sur a parclose des chèses basses dud chœur posera une figure couchée de lion ou chien et à celle de l'entrée dud chœur lesd figures représenteront deux petits enfants à demy couché tenant les armes de Mond Seigneur dud costé droit et celle dud chapitre de l'autre, sera tenu led entrepreneur de faire aux quatre coings sive extrémités dud chœur une colonne torse avec fruits et feuillages eslevés jusuq'au pendentif du lambris desd chèses et entre lad colonne et pilastre du dossier desd chèses fera une figure relepvée en ronde bosse de cinq pans d'hauteur représentant l'ymage d'un evesque mitré et crosé, scavoir St Flour, St Amans, St Georges et St Fulcrand tous évesque de lad esglise, plus sera tenu de faire une bonne et forte charpente de bois de sapin ou chaine à trois pans d'hauteur pour faire en icelle assoir lesd chaises hautes, leur dossier et lambris, sera lad charpente et nottament celle qui servira au courroir desd chaises de bonnes ayes fortes bien polies et garnies au dessoub de trois pans en trois pans de coubles sive solivaux à ce que ne puisse arriver aucun inconvenient sur le courroir desd chèses, de long en long sera posé du costé des chèses basse un marche pied bois noyer ponsé d'un quart de rond, plus fera led entrepreneur au costé droit du haut dud chœur la chèse episcopale de Mond Seigneur relepvée des autres suivant le dessein qui en a esté fait paraffé par Mond Seigneur et led Subreville, le dossier desd chèses charpente lambris sera garni de bois noyer de puis la corniche quon fera au long dud lambris au costé desd lisses jusqu'en terre, d'avantage fera led entrepreneur trois porte à demy ouverture bien façonnée, scavoir celle de l'entrée dud chœur et les deux desd lisses, plus fera la grande porte de lad esglise du costé de l'esvéché de beau bois noyer à deux fasses à chacune desquelles fera un guichet le tout bien façonné conformement à ce quil luy sera prescript par Mond Seigneur, finalement led entrepreneur fera un pulpitre sive letrier au milhieu dud chœur à quatre faces capables de porter les grands livres de plain chant lequel tournera sur un carré à quatre faces pour serrer lesd livres sur les coings duquel posera une figure ou teste de lion, fera encore devant led letrier [...]

fr 346, quatre chèses en demy rond sans accoudoir ny dossier pour ce qui portent chapes et régiraient le chœur depuis lesquelles chèses jusque au letrier sera garny de bois relepvé de deux ou trois doigts du pavé, lequel prix fait ainsi que dessus especifié sera tenu led Subreville entrepreneur comme il promet duement faire et parachever dans le temps de deux années prochaines qui commenceront le premier jour du prochain mois moyennant le prix et somme de quatre mille cinq cent livres à laquelle le susd prix fait a été deslivré par Mond Seigneur et Sieurs du chappitre qui promettent lui payer ou faire payer à sa descharge icelle somme de quatre mille cinq cent livres, scavoir dans un mois prochain la somme de quinze cent livres pour icelle estre employée par led Subreville entrepreneur tant à l'achapt de ays de bois noyer de dix sept et dix huit pans d'hauteur, et d'un tiers de pans d'espaisseur en la ville de Beaucaire pendant la prochaine foire de la Magdalaine que pour la conduite et voiture dud bois en la présante ville auquel effet led chappitre sera tenu de député aud temps en lad ville de Beaucaire leur scindic ou telle autre personne que bon leur semblera pour accister à l'achapt dud bois quil marquera des armes dud chappitre et de son inscription et en fera le paiement tant dud achapt que dud port et conduite jusque à concurrence de lad somme de quinze cent livres, et la somme de cinq cent livres sera payé aud Subreville en lad ville à la prochaine feste de Saint Michel laquelle sera employé en bled, vin et autres provisions à luy nécessaires pour travailler aud prix fait et gaiges de ses compagnons, d'avantage sera payé aud Subreville la somme de trois cent livres de trois en trois mois dou la première maye commansera le premier jour du mois de janvier prochain et ainsi continueront les payes de trois cent livres jusqu'au mois de juillet de l'année mil six cent quarante et un, et d'autant que lesd payement ne feront que la somme de trois mil huit cent livres et quil restera encore de la somme de quatre mil huit cent livres la somme de sept cent livres a esté convenu et arresté que lad somme luy sera payée un mois [...]

fr 346 v°, un mois après led prix fait parachevé et la besoigne receue au comptantement de Mond Seigneur et chappitre, pacté quen cas led travail ne s'avancera pas à proportions des payements sera permis aud chappitre d'arrester de payer les susd payement contre led Subreville, lequel pourra se servir sy bon luy semble pendant la durée dud prix fait du granier dud chappitre pour y travailler et faire sa demeure celle de sa famihe et compaignons, et à cest effet le chappitre promet luy faire ouvrir deux arcades du costé de lad esglise pour luy donner un plus grand jour à la charge que lesd ouvertures seront garnies par led Subreville à ses despans de chassis ou autre ainsy que par luy sera advisé pour sa plus grande commoditté, pacté que led Subreville voulant poser la charpente et le chèses du présent Prix-fait dans le chœur sera tenu d'abatre la tribune et ce quy regarde le bois et doster les bancs et dossier d'iceux tant haults que bas quy sont à présent dans le chœur lequel ensemble et leur dossier remettra sans rien gaster dans l'une des chapelle de lad esglise telle qui luy sera marqué et moyennant ce tout le bois autre quy restera autre que celluy des bancs et de leurs dossiers appartiendra aud Subreville sans a ce comprendre la pierre et le fer quy sera trouvé ausd bancs et lambris, lequel prend le présent prix fait à ses azards, périls et fortune et sans que pour iceluy il puisse autre chose prétendre contre Monseigneur et sieurs du chappitre que lad somme de quatre mil cinq cent livres aux pactes et conditions portées par le présent contrat pour l'observation duquel les parties chacune les concernant ont obligé [...]

II

AD 34, G 1055, f° 352 v° : Prix-faict pour les messieurs du chappitre baillé à Guillaume Durand mtre serrurier

L'an mil six cent quarante et le troisième jour du mois de janvier... constitué en leur personne honorables hommes Messires Robbert de Guilleminet archidiacre en l'esglise dud Lodève et Pierre de Laboisie chanoine doyen du chappitre d'icelle et Mr Jena Garigue chanoine et scindic dud chappitre lesquels suivant le pouvoir à eux donner ce jourd'hui à l'issue de la messe par Monseigneur l'illustrissime et révérentissime évesque dud Lodève et comte de Montbrun et sieur autres dud chappitre pour et au noim d'icelluy ont baillé à prix fait à Guillaume Durant Mtre serrurier dud Lodève icy présant et acceptant à faire et fournir tous les ferrements nécessaire aux vitres à poser à la nef et au chœur de l'esglise cathédrale soit aux grandes fenestres rose et autrement et aux chèses quy se font pour le chœur d'icelle consistant en barre vergettes chevilles fer et autres ferrements comme sont fiches cantonnières et autres nécessaires quil sera tenu de fournir, scavoir pour les grandes fenestres et roses entre icy le demy caresme prochain et le surplus à concurrence que les mtre vittrier et menuisier en auront à faire faire et poser ce que led Durand faire, le présant prix fait ont baillé lesd sieurs doyen et scindic au sieur Durand cest pour lesd barres vergettes chevilles fer moyennant le prix et somme de vingt livres le quintal, et pour les fiches pour et moyennant le prix de six sols pour piësse que lesd sieurs seront tenus luy payer, scavoir la somme de trois cent livres entre cy et huit jour [...]

f° 353, prochain let le surplus seront tenus luy payer à concurrence quil sera nécessaire d'employer les ferrements soit pour lesd vittres chèses et autres, et pour ce dessus observer.

En dessous de l'acte cancellation du prix fait du 6 janvier 1645. Le prix de l'ensemble des ferrements s'élève à 1142 livres 13 sols (vitres, stalles et portes) [...]

III

AD 34, G 1055, f° 356 : Prix-faict baillé à George Subreville

l'an mil six cent quarante un et le sixième jour du mois de d'aoust après midy... et tesmoins bas nommées, a esté constitué en sa personne honorable homme Illustrissime et révérendissime Messire Jean Plantavit de la Pause seigneur évêque comte de Montbrun et grand aumonier de la reine d'Espagne, Mess Mtre Robbert de Guilleminet archidiacre, Jean Gangues et Philippe Brus faisant pour et au nom du chappitre ont baillé à Georges Subreville mtre esculteur à présant habitant dud Lodève icy présant et acceptant à faire les choses suivantes, premièrement faire un bouget de pierre de taille dedans et dehors depuis le jubé jusqu'au plus haut du degré montant dud chœur au sanctuaire faisant sept cannes de deux pans en longueur et sept pans d'hauteur le long des lisses d'un costé et d'autre, auquel bouget led entrepreneur fera un demy rond sur le haut au pied de la grande piësse quy porte le museau des chèses le long à long desd lices, plus sera tenu de faire le long dud bouget et au bas du chœur de lad esglise de faire la plateforme pour poser dessus tant les chèses hautes que basses d'hauteur et proportion convenables et tout ainsi quest porté par le contrat de prix fait desd chèses baillé aud Subreville, le tout de pierre blanche bastie à chaux et sable à laquelle plateforme fera les degrés à ce nécessaires pour monter ausd [...]

f° 356v, chèses tous lesquels degrés ensemble la faciade des murettes quy regarderont le dedans dud chœur seront garnies des aix de bois noyer bien poly, plus sera tenu de faire panvé le dedans dud cœur suivant la contenance desd chèses contenant en longueur six cannes et trois en largeur de bois de noyer posé en carré le tout bien assemblé à double joins et bien cloué de grans clous sur les soliveaux que led entrepreneur sera tenu de mettre au dessous dud plancher de deux en deux pans, lesd soliveaux de deux pieds ou environ d'hauteur posés et arrêté sur de bon mortier à chaux et sable et seront les ais dud noyer d'espaisseur de la petite once en sorte que travaillé lesd ais ayent deux travers de doigts d'espaisseur, fera encore de mesme pavé des ais en la forme susd l'entrée du chœur quy est depuis le jubé jusque aud plancher, plus sera tenu de paver les deux lices et le dessous dud jubé servant d'entrée aud chœur de pierre de taille à cairrons semblables à ceux quy sont dans lesd cœur... appartiendront aud entrepreneur qui sera tenu de faire place nette tant au dedans du chœur que le long desd lices et de sortir le ruines hors l'esglise, tout lequel Prix-faict sera tenu led Subreville entrepreneur squera tenu de faire, scavoir lesd lices bougets et plateforme pour y poser lesd chèse entre icy et la prochaine feste de la St Michel et led plancher un mois après que lesd chèses seront posées, le tout moyennant le prix et somme de trois cent dix huit livres, de laquelle led Subreville a présentement et réellemant [...]

f° 357, reçu dud sieur Gangue scindic dud chappitre la somme de soixante trois livres de laquelle comme comptant en a quité le scindic quy promet payer aud entrepreneur cent livres après lesd lices et plateforme faites et le restant trois jour après que led plancher sera posé au comptantement dud chappitre et ponce dessus faire et observer... témoin Jean Gaubau mtre de musique [...]

IV

AD 34, G 1055, f° 357 v° : Autre bail de Prix-faict des réparations restants dans le chœur de lad esglise fruit aud Mtre Georges Subreville

L'an mil six cent quarante trois et le dixième jour du mois de septembre avant midy... et tesmoins bas nommées, a esté constitué en sa personne honorable homme illustrissime et révérendissime Messire Jean Plantavit de la Pause seigneur évêque de Lodève comte de Montbrun, Mess Mtre Robbert de Guilleminet archidiacre, et Antoine Fornier docteur et chanoine en l'esglise cathédrale dud Loève et scindic dud chappitre d'icelle, lesquels suivant la deslibération du clergé du présent diocèse du (un blanc) dernier et pour l'emploi des deniers qui se trouvent en fonds dans le despartement des décimes dud clergé de la présente année accordée aud chappitre pour parfaire la réparations des chèses du chœur de lad esglise ont baillé et baillent au nom dud chappitre à Prix-faict à Georges Subreville mtre sculpteur de lad ville, icy présent et acceptant à faire ce que sensuit, en premier lieu satisfaire et parachevé entièrement le prix- fait à luy donné desd chèses et ce quy reste à faire sans que le présent contrat ne déroge en rien aud premier, et pour le présent led Subreville sera tenu de fère à l'entrée de lad esglise un marchepied de bois noyer relepvé à lesgai de celui ou sont les escabeaux sur lequel marchepied posera ied letrier qui se trouvera autant eslepvé du plancher, fera lesd escabeaux avec ceux qui sont dans la sacristie en sorte quelles [...]

f° 358, soient plus hautes de demy pans ou d'avantaige ainsi que luy sera marqué, plus fera une porte à l'entrée de lad esglise du costé du cloistre bois noyer avec ses moullures de mesme que celles de la grande porte de lad esglise, le portal de lad porte sera de telle largeur que comodement que le pouille soub le quel ont porte le viatique aux malades et le lict des morts puisse passer sans que pour cella il soit obligé d'ouvrir l'entière porte, plus formera le dessus des deux portes de lices du chœur d'une balustrade quy sera enrichie de son imposte frise et corniche qui rachepteron la corniche de pierre quy est à la tribune dud chœur jusqu'à la grande muraille de la esglise le tout bien travaillé de bois noyer suivant le dessein baillé aud Subreville parrafé de Mond Seigneur, plus sera tenu de faire une balustrade sur le lambris de chèses du chœur de long en long dud lambris de quatre pans ung quart dhauteur plus ou moins et sera porté lad balustrade sur un piedestail qui sera posé sur de bons et gros soliveaux du moins de deux tiers de pan en quarré quy seront appuyés dans la grande muraille de lad esglise et supporter d'autres solivaux posés à pieds droit sur le bouget de pierre quy est au derrière dud chœur deds chèses le tout en distance esgalle et suffisante, plus fera las balustrade de long en long assemblée aux pillastres corniche frise et architrave, et au mitant de chaque balustrade il y aura un cul de lampe d'un pans un quart bien façonné de tournerie et sur le susd pillastre sera posé un vase façonné semblable à celluy quy sont les ch.... de Mond Seigneur tout ainsy quy est marqué au susd dessain, plus à l'entrée dud chœur et sur la grande porte d'icelluy sera fait un lambris de fond rond quy racheptera les deux bouts de [...]

f° 358 v°, de la corniche de lad balustrade posé sur les colonnes torses desd chèses, le susd lambris enrichi et façonné suivant le susd dessain auquel il posera les armes de Mond Seigneur et dud chappitre telles quelles sont aujourd'hui sur les parcloes de l'entrée dud chœur, à la place desquelles armes seront posés quelques animaux ou figures semblables aux autres desd parcloes, plus sera tenu led entrepreneur de poser sur l'un des piliers de l'esglise une grande chère à prescher de cinq pans plus ou moins de diamètre dans son rond à six faces faites avec cadre pilastre corniche frise et architrave, avec son piedestail et cul de lampe, le tout de bois noyer beau et bon de mesme que le surciel de lad chère lequel de out costé passera en largeur d'un pan de diamètre lad chère, lequel surciel sera enrichy de mesme frise corniche et architrave que lad chère pour monter à laquelle led entrepreneur fera un degré de bois noyer fermé le long de sa montée avec panneaux et pillastres sur un piedestail et corniche, à l'entrée de lad chère sera encore fait une porte pour fermer lad chère quy racheptera avec sa corniche celle de lad chère, et finalement sera tenu de faire et parfaire le contenu aux susd articles et généralement tout le travail que par iceux peut requérir... entre icy et la prochaine feste de Pasques moyennat le prix de huit cent livres que Mond Seigneur et sieur Capp au nom que procèdent ont promis de luy faire payer des deniers provenant ainsy que dit est du fonds que c etenu dans lesd despartemnant accordé a cest effet aud chappitre, scavoir présentement la somme de quatre cent livres et restant à la fin de la besoigne posée et receue au comptementant de Mond seigneur et chappitre et pour ce dessus observer...

V

AD 34, 2 E 29/506, f° 95 v° - 97 : Prix-faict de la réparation du chasteau de Dio baillhé à Georges Subreville

L'an mil six cent quarante sept et le douzième jour d'aoust après midy... présent les tesmoins soub escript a esté présentement en personne Guillaume Boudouy marchand de Lodève pour et au nom de Messire Pierre de Fleury seigneur de Dio conseiller du Roy trésorier général de France en la généralité den Montpellier de gred et par teneur de ce contrat à bailhe et bailhe à prix fait à Georges Subreville me sculpteur habitant de Lodève icy présent stipulant et acceptant à fère les réparations à la maison et chasteau dud Dio, premièrement sera tenu de réparer le plancher de la chambre et les mettre en estat quil estoit auparavant y poser une poutre majouvier boys de chaisne où autre quy luy sera baillhé couvrir icelle avec bois de sapin et y fera le molleures, fera de neuf le planchier avec des aix quil mettra sur les solivaux et y posera les solivaux qui manqueront, et les aix quy sont à présanr qu susd planchier les employera à ➤

... à l'esguille de la tour, sera tenu de mettre et poser deux bastarde au dessoub du couvert de la chambre quy menace ruyne et le remettra en l'estat quil faut, plus sera tenu de mettre troiz ventrières à la tour avec les aix et solivaux nécessaires à l'esgal d'icelle recouvrira icelle avec la lauze quy luy sera baillhé et les cantonieres avec des thuiiles à canal, et par dessoub mettra de bon mortier à chaux et sables toutes les pièces bien clouées tant des cantonieres que du reste du couvert de la tour, d'avantage sera tenu de mettre un pilotis aux dessoub des majouvier du grand couvert à chasque bout d'iceux quy seront enchassés dans la muraille au dessoub du plancher, et prendre trois pans d'auther du majouvier jusque à la muraille et à l'entailheure de la pièce, encore sera tneu led entrepreneur de mettre une porte entre les deux ventrières du couvert pour entretenir iceluy et l'assurer, le tout faire et parfaire conformemant aux articles quy ont esté dressés et dessain crayonné sur du papier quy ont esté paraffé tant par eulx qure par moy nottaire et retiré par led Boudouy, auquel esfait tous les matériaux nécessaires luy seront fourny par le Sieur de Dio et porter à pied d'œuvre, et sera tenu payer aud Subreville pour la main et travail la somme de cent trante cinq livres en déduction de laquelle led Boudouy luy a deslivré quarante cinq livres et sera tenu luy payer pareilhe somme de quarante cinq livres à la moitié du travail et le restant incontinant à la perfection d'iceluy que sera tenu de parachever dans un mois prochain et pour l'observation [...]

VI

AD 34,2 E 39/573, f° 123 v° : Prix-fit de l'entrée de Monseigneur l'évesque de Lodève baillhé par les Sr consuls à Mr Jacques Dupont peintre et Georges Subreville mtre esculpteur de Lodève

L'an mil six cent quarante huit et le quinsième jour du mois décembre, avant midy régnant très chrétien prince Louis par la grâce de dieu roy de France et de Navarre, dans Lodève par devant moy notaire et tesmoins bas nommés, constitués en leur personne, nobles Daniel Besombes, Guillaume Baudoin et Anthoine Fraissinet consuls dud Lodève sachant monseigneur du Bosquet évesque de Lodève comte de Montbrun devoir dans peu de jours faire son entrée en la présante ville et pour tesmoigner la joie et satisfaction que les habitants ont de sa venue estre nécessaire de préparer son entrée convenable y ayant fait dressé le dessain, et à ceste cause de leur bon gred et par cet acte ont baillhé et baillent à prois fait au sieur Jacques Dupont pintre et Georges Subrevilles habitants dud Lodève y cy présant et acceptant à faire, scavoir led Subreville trois portes de largeur et hauteur convenable et chassis fournir à cest effet le bois qui sera nécessaire à iceluy afin que le peintre puisse faire l'architecture convenable quy seront mises, scavoir une à la porte de Lergue au costé de laquelle y fera et dressera deux petit amphithéâtres, autre porte sera mise et posé au coing le la maon dud Sieur Jean Gibert à la place neuve à laquelle il fera l'arc double, et l'autre sera mise et posée au coing de la maon du Sieur de Valquières et posera aussy deux piedroits et un cercle pour mettre à la porte de la maon ou logera led seigneur, le tout a ses frais et despans moyennant le prix et somme de huitante livres que lesd Sieurs consuls lui ont payées réellemant et de comptant en pistoles espaigne, piastres piesses de vingt sols et autres bonnes monoyes par led Subreville receues a son contetement et quil a quité lesd consuls et communauté à condition que led Subreville pourra retirer après tout le susd bois quil aura employé excepté celui du frontispice, armoirie et emblèmes comme luy appartenant, et led Sieur Dupont pindra à la détrempe lesd trois portes scavoir celle qui sera mis à la maison du Sieur de Gr... de deux cousté à laquelle sera représenté un navire avec ses ancres devises et inscriptions qui luy seront baillées de l'avis et conduite de M Scipion Tarrusson docteur en St théologie et bénéficiare en l'esglise cathédrale dud Lodève, à celle de la Lergues sera représenté dans son frontispice un ciel parsemé d'estoiles avec trois déesses et ses devises et inscriptions et à la troisième sera représenté un mont Parnasse avec une muses, ses devises et inscriptions, et la toile quil conviendra employer à lad œuvre sera fournie par lesd sieurs consuls, comme aussy des armoiries et cest moyennant le prix et somme de quatre vingt livres que lesd sieur consuls promettent faire imposer aud Sieur Dupont en la prochaine imposition qui se fera en lad ville quy se fera en la présante ville et pour tout ce dessus faire et observer.

VII

AD 34, 2 E 29/506, f° 129 v° - 130, 4 octobre 1647 : Prix-faict baillhé par Georges Subreville à André Desle doreur du Dauphiné

L'an mil six cent quarante sept et le quatrième jour du mois d'octobre dans Lodève avant midi régnant très chrétien prince Louis, par devant moy notaire sousigné et tesmoins soub escript, a esté présajnt en personne Georges Subreville mtre sculpteur résidant aud Lodève, lequel de gré par tenur du présent contrat a baillhé à Prix-faict à André Desle natif du lieu de Capestan en Dauphiné, présant et stipullant scavoir est dorer un tabernacle avec or suivant et conformemant au dessain qui a esté fait led tabernacle est fait de bois de cins pans et demy de largeur et sept pans et demy de haulteur sans comprendre la figure quy est au dessus dud tabernacle quy est la réssurection et c'est en la forme et manière suivant, en premir lieu dorera le bois du piedestal quy porte le tabernacle et la petite cornice quil y a et le fond de la frose dud tabernacle sera garni au milieu dung petit cartoch et un de chasque costé de sa longueur et les dorera, et tout le plafond dud piedestal sera mis en couleur bleu ou rouge suyvant quil plaira aud entrepreneur moyennant que se soit de bonne et belles couleurs, item suyvant le dessain dorera led tabernacle qui consiste en six collonnes torsses et deux termes enrichis quy seront dorés et par dessus seront estoffés de couleurs celle quy seront nécessaires et requises au naturel des souches des branches feuilles et raisins, lequel tabernacle est composé aussy de tretze figures comme ung St Pierre unq St Paul et un ➤

... Ecce homo qui sera au corps du bas, trois autres figures qui sont au corps du haut comme Notre Dame et un saint un de chaque côté qui sont les patrons du lieu de Mailhac et quatre petits populeux tout nus maîtres en couleur de chair tr...ant un petit linge qui sera doré, ensemble le poil de la tête et les ailes des deux autres petites populeux qui sont couchés sur le fronton au pied de Notre Dame, dorera aussi tous les (manque un mot) du tabernacle sur lequel il mettra aussi toutes les couleurs et de l'or là où il sera nécessaire et y fera des rubys en bonne forme et colleur, lequel prix fait led Isle sera tenu d'avoir doré et enrichi bien et dûment en la forme susd dans deux mois prochains pour et moyennant le prix et somme de quatre vingt livres que led Sr Subreville sera tenu lui donner en outre lui fournir toute la colle et plâtre qu'il y faudra employer ensemble la despance de bouche et le blanchissement pendant les deux mois, et led isle fournira l'or et les couleurs à condition que led Subreville lui délivrera l'argent nécessaire pour l'acheter led or et couleur sur tant moins de lad somme de quatre vingt livres et le reste de lad somme lui payera lors que led travail sera en sa perfection, encore sera tenu led entrepreneur de dorer ou d'argenter les plats fonds des niches et pour l'observation.... »

[Quittance finale dans la marge, datée du 13 mars 1648].

VIII

AD 34, 2 E 39 / 511, ff 5-6 : Autre Prix-faict baillé par led Sieur à Georges Subreville

L'an mil six cent cinquante deux et le troisième jour du mois de janvier... pardevant moy notaire sousigné et présent les témoins soub escript a esté personnellement Messire Pierre de Fleury baron de Préménan conseiller du roy chevalier trésorier en la généralité de Montpellier, lequel de gré et par teneur de ce contrat a baillé à prix-faict à Georges Subreville maître esculpteur habitant dud Lodève icy présent stipulant sçavoir est à faire le travail et besoigne suivant dans la chapelle fondée par Noble Pierre de Fleury seigneur de Dio père dud Sieur Trésorier dans le cloistre de l'église saint Genieys de la présente ville, premièrement sera tenu led Subreville de faire une balustrade de bois noyer à l'entrée de lad chapelle du côté du cloistre et à l'arcade d'icelle de la hauteur nécessaire jusqu'à l'arc de pierre de taille faite à deux hauteurs de balustre en travail de tourneur et entre les deux séparations du balustre y fer une imposte ornée de molleures et architectures et au bas une grande plinte pour couvrir l'accoudoir de pierre de taille avec son piedestal assemblé avec la balustrade, avec une porte qui aura trois pans et demy de largeur et sept pans deux tiers d'hauteur, plus sera tenu de faire un banc dossier de la hauteur de six pans et dix pans de longueur et un pan et demy de profondeur avec ses accoudoirs, encoire sera tenu de faire un marchepied à l'autel de la longueur de neuf pans quatre pans de large et deux tiers de pan de hauteur avec un chassis au devant dud autel et deux gradins sur l'autel qui porteront le cadre, finalement sera tenu faire un cadre de hauteur de onze pans compris la corniche frise et arquivre et de neuf pans de largeur, le cadre aura un pan de largeur et un tiers de pans de desaisisseur, et par-dessus la corniche du cadre y fera deux frontons brisés, et au milieu y fera les armoiries dud Sieur Trésorier accompagnées de deux petit populeux, lesquelles armes seront enfermées dans un cadre avec une corniche le tout en bois noyer, et plus sera tenu fournir tous les ferrements nécessaires pour poser lad besoigne, ensemble un sarrure à poille dormant qui sera posée à lad chapelle avec un tiroir et icelles poser avec trois affiches, et le tout avoir fait et parachevé bien et dûment entre icy et la prochaine feste de Pasques, pour et moyennant le prix entre eux convenu et accordé de cent vingt livres, payable quarante livres présentement « et le restant à la fin du travail... »

Témoins Guillaume Bandon et Jean Farret maçons de Lodève

IX

AD 34, 38 H 47 : copie du Prix-faict du retable du maître autel (Le document en très mauvais état est incommunicable)

L'an mil six cent septante quatre et le cinquième jour du mois de may, régnant très chrétien prince lui par la grâce de dieu roy de France et de Navarre, dans le couvent des frères prêcheurs de lad ville après, par devant moy notaire royal et témoins bas nommés, ont esté en leur personne révérend père Pierre Bouisset prieur et Jean Cordier soub-prieur et scindic dud couvent, lesquels suivant la délibération prise par les révérend pères du conseil dud couvent en date du huit avril ont baillié et baillent à André Coula maître menuisier et Anthoine Subreville maître esculpteur de Montpellier beau père et beau fils, icy présent et acceptant à faire de que sensuit, premièrement led Coula et Subreville s'obligent et promettent de faire un retable au maître autel dud couvent remplissant la fassade qui aura cinq cannes de largeur et auteur à proportion de la largeur et jusque au lambris de lad église suivant et conformément le dessin qui en a esté fait par lesd entrepreneurs, signé desd parties et moy notaire dont les ornements seront en premier lieu quatre pedestaux avec leur soubassement portant quatre colonnes torses enrichies d'une branche de vigne tout autour avec de petits enfants le tout détaché du noyau avec leurs chapiteaux corniche enrichis selon l'ordre sçavoir ovures modillions avec leur talloir, plus y aura derrière les colonnes de pilastres portant leurs arrières corps, enrichi le tiers dud pilastre d'ornements, et le reste canellé avec leurs chapiteaux et leur pedestaux desd colonnes seront enrichis par le devant de tel ornements que la place le requerra comme il seront marqués dans le dessein, plus il y aura entre les deux pieds destaux une niche où il ce mettra une figure en ronde ...»

... bosse de la grandeur au naturel avec toutes les proportions représentant un saint en chacune dud ordre tel quil plaira auds religieux, avec couronne sur les niches et ornements, autours du cul de lampe au bas de la niche enrichira sellon le dessin, plus il y aura de chaque côté dud retable une porte de menuiserie avec un bas relief dans un auvalle quy sera au dessus représentant une Annonciation de la Vierge dud côté et de l'autre la nativité de nostre seigneur avec des ornements autour dud auvalle et un cordon d'ornements par led bas relief, plus seront tenus de faire une frise au dessus de la corniche avec l'architrave conformément aud dessein, plus seront tenus de faire un frontispice de chaque côté où il y aura deux (...) tenant quelques mistères ainsy quil est représenté aud dessein, plus seront tenus pour le couronnement dud retable de faire un athyque avec un bas relief représentant l'assomption de la Vierge avec sa corniche, architrave, ornements, consoles et vases comme est porté et marqué dans le dessein, tout le travail et ouvrages les susd entrepreneurs promettent de bien et duement faire de bon bois suivant que la besogne (...) entre icy et la feste de noël prochaine et de incessamment y travailler sans aucune interruption et de faire autour du quy tableau est à présent sur l'autel un ornement à l'entour pour l'embellir, tout lequel ouvrage lesd entrepreneurs poseront et parferont à leurs frais et despans sans que lesd religieux soient tenus d'y contribuer en aucune façon, moyennant le prix et somme de douze cent vingt livres payables, scavoir présentement la somme de quatre cent livres en louis d'argent et autres monnoies comptée, vérifiée et emboursée par lesd Coula et Subreville au veu de moy notaire et tesmoins, de laquelle somme de quatre cent livres lesd entrepreneurs en quittent lesd religieux, et la somme de huit cent vingt livres sera payée, scavoir quatre cent livres lors que lesd entrepreneurs auront fait la moitié du travail et ouvrage, et les quatre cent vingt livres restant seront payées par les religieux après que led travail et ouvrages seront faits et posés par lesd entrepreneurs et pour l'observation de ce dessus les religieux ont obligé leurs biens dud couvent, et les Srt Coula et Subreville solidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout, sans diminution ny division d'action leur biens présents et avenir quil ont soubmis au rigueur [...]

X

AD 34 G 1984 : *Devis de l'ouvrage sculpture et architecture qu'il faut faire pour l'autel de l'église cathédrale Saint-Pierre*

Premièrement

On fera un lambris qui tiendra tout le tour du presbytère d'un ordre composite du plus régulièrement quy se pourra suivant le desaing que j'ay produit.

Tout le bas sera composé d'un compartiment en manière de pied destaux avec son architecture et ornement suivant et conformément led desaing.

De plus il y aura un second corps par-dessus afin que cela cadre bien et quy suive bien sa symétrie suivi de son architecture et ornements suivant led desaing.

Deplus il y aura sur le susd corps trois grands termes quy feront un espésse de cariatides ou manière d'anges quy porteront une grande corniche avec sa frise avec architrave et tous ses ornements suivant led desaing.

Deplus il y aura entre les termes deux grandes niches, de la grandeur que la place requéra où seront exposées deux grandes statues de chasque costé d'un St Pierre et d'un St Pol et autre Saints tels qu'on voudra qui seront St Firmin et St Germain évêques.

Deplus il y aura sur les niches des anges et autres ornements suivant led desaing

Deplus il y aura à costé du grand cadre du tableau les ornements marqués aud desaing.

Deplus sur la grande corniche quy porte sur le cadre du tableau sera fait un attique avec les ornements quont trouvera à propos quy correspondent au milieu du tableau

Deplus sera fait deux couronnements avec son architecture et ornements correspondant aud desaing

Deplus sera fait les deux portes de la sacristie avec compartiments le tout de bon bois d'aube net et bien sec et ferrements nécessaires pour le prix et somme de trois mille livres

Subreville

Du 26 juin 1684

Jean Fonvielle maistre menuisier de Montpellier a offert de faire led travail pour deux mille neuf cent cinquante livres et sest signé Fontvielh

Pierre Pradel maistre menuisier de Montpellier a offert faire led travail pour deux mil neuf cent livres et sest signé Pradel

Gabriel Dejean mtre menuisier à deux mille huit cent livres et sest signé

XI

AD 34, 38 H 47 : copie du Prix-faict du retable de la chapelle Saint-Joseph (Le document en très mauvais état est incommunicable)

Le vingt sept avril de l'an 1699 a été convenu et arrêté avec le père prieur des frères prêcheurs de saint-Mathieu et le Sr Subreville de la présente ville qu'il lui fera un retable pour la chapelle de Saint-Joseph suivant et conformément le dessein fait par led maître, auquel il adioustera deux colonnes torses enrichies de branches de vigne en sculpture, deplus il fera deux gradins avec de petits ornements enfin il fera un enchassure pour le devant d'autel aussi ornée des deux côtés de sculpture, et le tout pour le prix de cent cinquante livres que led père prieur s'oblige de luy payer dès que l'ouvrage sera en état, fait et arrêté à Montpellier le jour et an que dessus.

Au verso

J'ay receu par avance des mains du révérand père prieur la somme de vingt huit livres en déduction et à bon compte à Montpellier le 22 may 1699

De plus j'ay receu vingt deux livres fait à Montpellier le 16 juin 1699.

Plus j'ay receu la somme de cent livre pout fin de paye dont le quitte fait à Montpellier le 23 aoust 1699.

XII

AD 34, 2 E 55 108, f° 330 : Prix-faict à fère le tabernacle de l'église des augustins bailhé à Sr André Coula

L'an mil six cent cinquante un et le second de may, a esté en personne Révérand Père Jean Lacan prieur du couvent des religieux augustin de Montpellier, le quel de son gré a bailhé et bailhe à André Coula mtre menuisier de lad ville présant et acceptant à fère un tabernacle pour le mtre autel de l'église dud couvent suivant le devis et dessain quy en a esté faict crayonné sur une feuille de papier que led Coula à deslvré présentement aud père prieur de luy signé, et ont accordé que led Coula fera led tabernacle avec de bon bois de tell à la hauteur de treize pans et dix pans de large avec ses figures en nombre de onze quy représenteront les personnages que led père prieur trouvera bon, se chargeant led Sr Coula d'avoir achevé le tabernacle et le randre posé aud mtre autel dans six mois prochains à compter de ce jourd'hui à peine de tous despans domaiges et intehrets moyennant le prix et somme de deux cent trante livres en déduction de laquelle il en a receue quarante une livres à luy deslvrée présentement par led père prieur en escus sol et autres monoyes retirée par led Coula de qouy il se contente et l'en quite et le surplus dud prix quest cent huitante huit livres huit sols led père prieur promet de le payer aud Coula sitot que led tabernacle sera achevé et receue et pour l'observation de ce dessus.....

Jacques Boissier potier de terre se porte caution du menuisier

XIII

AD 34, 2 E 55 116, f° 25 : Prix-faict à dorer le tabernacle de l'église des augustins bailhé à St Jean Pouveilhe

L'an mil six cent cinquante neuf et le dixième jour du mois de janvier à Montpellier, par devant moy notaire royal et tesmoins bas-nommés establys en personne R P Alippo Comberau prieur du couvant des religieux augustins dud Montpellier et Louis Laurie sacistaint et sindic en icelluy, lesquels de leur gré ont bailhé et bailhent à Jean Pouveilhe mtre dorueur habitant dud Montpellier à dorer le tabernacle du grand autel de leur esglise, que led Pouveilhe icy présant et acceptant a dict avoir vu sur ler aux pactes et conditions que sensuivent, scavoir que le degré et piedestal dud tabernacle ensemble les corniches et ornements d'icelluy seront doré et le fond d'azur, le grand corps dud tabernacle sera aussi doré exeptées les niches quy seront marbrées ou azurées ou glassées à la vollonté desd pères prieur et sacristain, plus les ailes du corps dud tabernacle seront de mesme dorées, le tout suivant l'ordre du grand corps d'iceluy, les consoles desd ailles seront estouffées et glacées selon l'ordre et proportion du reste suivant l'art, les colonnes seront aussy dorées tant du petit corps que du grand et des ailles aussi, plus le petit corps sera aussy tout doré excepté le dedans où lon expose le St Sacrement quy sera d'azur avec un soleil peint au derrière, le dosme du petit corps, les trois lanternes avec leur pome et autres ornements dud tabernacle seront dorés et glacés aux endroits nécessaires, le dedans des trois lanternes sera d'azur le tout selon l'art, se chargeant led Pouveilhe de commencer dès aujourd'hui le travail de la dorure dud tabernacle avec tout ce quy en dépend, et fera bien et duement pour l'avoir achevé et le randre r... en sa perfection comme led travail le requiert entre icy et le premier jour du ... ➤

... du mois d'avril prochain, à peine de tous despans domaiges et intherests moyennant le prix et somme de deux cent livres en déduction de laquelle led Père prieur luy a deslivré la moitié réellement en escus d'or et louis blanc et monnoyes vérifiées et emboursées par led Sieur Pouveille en présence de moy notaire et tesmoins de quoy il se contente... les autres cent livres restant led père prieur les payera aud Pouveille à la fin du travail quy sera aud terme d'avril prochain, et pour l'observation de ce dessus [...]

[Quittance finale dans la marge].

XIV

AD 349 2E62-68, registre de Me Philippe Bertrand, f 187 v° - 188 : Prix-faict

L'an mil six cent cinquante quatre et le onzième jour du mois de Mars après midy dans Montpellier... ont esté présent en leur personne sieur Moïse Chaunel et Pierre Sanche, consuls et bailles des maîtres apothicaires de Montpellier, assistés de Daniel Sanche, Barthélemy Bastide, Antoine Rey, Jacques Delvert, et autre Antoine Rey fils, et Pierre Roquette, maîtres apothicaires de lad ville, lesquels de leur bon gré on baillé et baillent à prix fait au Sieur Thomas Gousse peintre de la ville de Paris demeurant à présent aud Montpellier présent et acceptant à faire un tableau de St Roc copié de la taille douce de Paul Rubens où il y a plusieurs figures, d'auteur de dix pans et sept pans de large pour metre et poser le susd tableau dans la chapelle quy est dans l'esglise des Révérends Pères Augustins de lad ville, pour et moyennant le prix et somme de cent vingt livres à prendre sur icelle somme en tant moing de lad somme de quatre cent livres que led sieur Chaunel a en sa possession et quy est chargé par ce contrat de transaction passé entre tous les autre mtre apothicaire de lad ville passé par devant moy notaire le vingt sixième février dernier, payable las somme de cent vingt livres, scavoir trante livres présentement que led Sier Chaunel a payé réellement et de comptant aud Sieur Goussé en escus blancs et autres monoyes comptées et emboursée par iceluy Goussé en présence de moy et tesmoins, dont sont comptant, autre trante livres lors que le tableau sera bien fait, et les soixante livres restants pour parfaire led paiement de cent vingt livres, led Sier Chaunel sera tenu payer aud Sieur Goussé en tant moins de la somme de quatre cent livres en son pouvoir lors que led tableau sera parachevé, promettant led Goussé bien et duement faire led tableau de l'estampe de lad taille douce dans trois mois prochain à compter de ce jourd'hui à peine de tout despans dommages et intehrests et pour l'observation [...]

[Quittance finale dans la marge, datée du 20 Juin 1654].

XV

AD34, 2 E 62-68, ff. 195-197, registre de Me Philippe Bertrand : Prix-faict

L'an mil six cent cinquante quatre let le vingt sixième jour du mois de Mars dans Montpellier... ont esté présent en leur personne sieur Moïse Chaunel et Pierre Sanche, consuls et bailles des maîtres apothicaires de Montpellier, assistés de Daniel Sanche, Barthélemy Bastide, Antoine Rey, Jacques Delvert, et autre Antoine Rey fils, et Pierre Roquette, maîtres apothicaires de lad ville, lesquels de leur bon gré on baillé et baillent à Prix-faict au Sieur André Coula Mtre menuisier de lad ville présent et acceptant à faire un leur retable de bois appelé tillet, portant son cadre, de hauteur convenable à proportion du tableau qui se mettra, lequel retable sera de deux pans de largeur, tant pour les côté du haut que de bus, et sera fait suivant le dessin que Coula a fait sur un feuillet signé et paraphé par Chaunel, lequel retable sera mis et posé dans leur chapelle qui est dans l'église des R.P. Augustins de Montpellier, Comme aussy sera tenu led Coula de faire une balustrade de bois noyer pour fermer la chapelle, de la façon, grosseur, et hauteur, de la balustrade de Mr Valat qui est dans l'église des R.P. Prêcheurs de Montpellier, sauf la frise qui sera unie, sans façon, et à la place des armoiries il y aura un cadre avec deux consoles, trois vases, et les frontons par dessus led cadre, plus led Coula sera tenu de faire à lad chapelle un châssis de bois noyer, de la même façon que celui qui est au grand autel de l'église des R.P. Carmes de Montpellier, plus led Coula sera tenu de faire deux gradins de bois noyer pour mettre sur l'auteur, plus iceluy Coula sera tenu de faire deux chandeliers de bois noyer pour mettre aux côtés du marchepied de l'autel de la chapelle, de la grosseur d'un gros pied de lit et de la grandeur convenable, comme aussy sera tenu led Coula de faire deux armoires de bois blanc de pointe, qui serviront de crédences pour mettre et poser aux deux côtés de l'autel, et ce moyennant le prix et somme de cent nonante cinq livres, scavoir pour led retable la somme de septante cinq livres et les cent vingt livres pour les autres choses notées et exprimées, à prandre icelle somme de cent nonante cinq livres en tant moins de lad somme de quatre cent livres que led Sr Chaunel a en son pouvoir et dont il est en charge par le contrat de transaction passé d'entre tous les maîtres apothicaires de lad ville receue par moy notaire le vingtsième février derneir, payable lad somme scavoir las somme de soixante livres présentement que led Sieur Chaunel a payé réellement et de comptant en vingt escus blancs comptés en emboursés par led Sieur Coula en présence de inoy et tesmoins et les cent trante deux livres restants pour parfaire led paiement de cent nonante cinq livres, led Chaunel sera tenu payer aud Coula en tant moins de la somme de quatre cent livres qu'il a en son pouvoir appartenant aux mtres apothicaires catholiques lors que led retable, balustre, chassiss et autres choses seront entièrement posé et parachevés dans lad chapelle... promettant led Coula bien et duement faire led retable, balustrade, chassiss et autres choses dans trois mois ...➤

... prochains à compter ce jourd'hui à peyne de tous despans dommaiges et intherets, et pour l'observation...

[Quittance finale dans la marge, datée du 25 juin 1654].

XVI

AD 34,2 E 62-68, registre de Me Philippe Bertrand, ff 201-202 : Prix-faict

l'an mil six cent cinquante quatre et le neuvième jour du mois d'avril dans Montpellier... ont esté présent en leur personne sieur Daniel Sanche et Anthoine Rey consuls et bailles des maîtres apothicaires de Montpellier, assistés des sieurs Moises Chaunel, Barthélémy Bastide, Jacques Delvert, Pierre Sanche fils et autre Antoine Rey fils, et Pierre Roquette, maîtres apothicaires de lad ville, lesquels de leur bon gré on baillé et baillent à prix fait au Sieur Jacques Dupont maître peintre natif de Hollande demeurant depuis quatre ans dans la présante ville présant et acceptant à peindre la voute de la chapelle quils ont dans l'église des révérends pères Augustins de lad ville, laquelle, laquelle peinture sera d'azur, poudrée à l'huile, avec des fleurons, de la façon et chirage suivant le dessin que led Dupond en a fait sur un fulhet papier signé par led Dupont paraphé et signé par lesd Sieurs Sanche et Rey consuls, comme aussy sera tenu peindre les murailles de lad chapelle à l'huile, et faire à chaque costé de muraille un tableau sur l'histoire de la vie de Saint Roc et comme sera désigné par lesd Sieur Sanche et Rey consuls et l'ornement sera de la façon suivant le dessein que Dupond en a fait sur un fulhet papier de luy signé et paraphé par lesd Sieurs Consuls, lesquelles murailles de lad chapelle led Dupond sera tenu de peindre jusqu'au cordon de l'arcade, sauf la muraille où est l'autel de lads chapelle, de plus led Dupond sera tenu de peindre en façon de marbre de diverses couleurs et à l'huile toute l'arcade de lad chapelle, depuis le pavé et tout à l'entour des murailles et pilliers, et led Dupond sera tenu dy faire les estages nécessaires faisant led Prix-faict pour et moyennant le prix et somme de soixante livres, à prandre lad somme en tant moing de la somme de quatre cent livres que led Sieur Chaunel a encore en son pouvoir... payable lad somme de soixante livres, scavoir présentement la somme de trante livres que led Dupont a receu réellement et de comptant en escus blancs et autres monoyes comptée et emboursée auveu de moy notaire et tesmoins, laquelle somme il les quitte, et les autres trantes livres restant pour parfaire led payement de soixante livres lesd Sr Sanche et Reys seront tenus payer aud Dupont en tant moing de lad somme de quatre cent livres que led Sieur Chaunel a en son pouvoir appartenant aud maîtres apothicaires catholiques, lors que led prix fait et besoigne cy dessus énnoncé sera entièrement fait et parachevé, promettant led Dupont de bien et duement peindre lad voûte et murailles et autres choses dans deux mois prochains à compter ce jourd'hui à peyne de tous despans domaiges et intherets, et pour l'observation [...]

XVII

AM Montpellier, BB 146, f° 243

L'an mil six cent cinquante neuf et le trentiesme jour d'octobre avant midy dans Montpellier, par devant moy notaire et tesmoins bas nommés a esté en personne très hault et très puissant seigneur messire Scipion de Grimoard de Beauvoir comte du Roure et de Gizac lieutenant général pour le roy en ses armées en province du Languedoc, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, lequel de gré a baillé et baille à André Coula mtre menuisier habitant de lad ville présant et acceptant à faire une balustrade en la chapelle que led seigneur comte a dans l'esglise cathédrale St Pierre dud Montpellier quy est la première à main gauche en entrant par la porte de l'entrée principale de lad esglise, et cest avec bon bois de noyer ornée en la mesme forme portée par le dessan et devis qui en a esté dressé parafé et signé tant par led seigneur comte que par led Coula, et demeuré au pouvoir de moy notaire, et c'est pour et moyennant le prix et somme de cent cinquante livres payable, scavoir dans trois jours cinquante livres et le restant à la fin du travail et lors quicelluy sera parachevé et receu, lequel entier travail led Coula promet et s'oblige d'avoir entièrement parachevé bien et duebmant dans deux mois prochain à compter ce jourd'hui à peyne de tous despans, domaiges et intherests et pour ce dessus tenir les parties ont respectivement obligé et ypothéqué tout un chascun leurs biens présants et advenir [...]

Témoins : noble François de Fulcrand seigneur du Pradal et Claude Armand

XVIII

AD 34, 2 E 95 1645, F 71 V°

5 octobre 1666, « Messire Gaspard Solas chanoine et grand archidiacre en l'esglise cathédrale St Pierre scindic et député d Messieurs dud chapitre, lequel de son gré et volonté pour et au nome dud chapitre a baillé à prix fait à André Coula me menuisier de Montpellier icy présant et acceptant à faire les fonds baptismaux des églises cathédrale ►

... St pierre et St Anne de ceste ville en la forme que sansuit, premièrement le Coula sera tenu de faire et couvrir les fonds baptismaux de bois noyer de la mesme façon que celle de l'esglise Nostre Dame des Tables de ceste ville, et fournir tous le bois nécessaire et la main, lequel travail led Coula sera tenue d'avoir parfait et achesvé dans deux mois et demy prochains, moyenant la somme de soixante quinze livres payable la moitié présentement et l'autre moitié après que led travail sera fini parachevé et receu par led chapitre, ayant led Coula receu comptant de Messieurs dud chapitre et par les mains de moy notiare leur trésorier la somme de trante sept livres dix sols retirée et emboursée par led Coula en payement de la moitié dud travail dont il quite led chapitre et pour l'observation [...]

XIX

AD 34, G 1980 : Devis du jubé qui doit estre fait au cœur de l'esglise cathédrale St Pierre de Montpellier

Premièrement l'entrepreneur sera tenu de faire led jubé de la longueur de la largeur de lad esglise depuis le pillier de la chapelle de l'ange gardien à celluy de la chapelle de Monsieur Deydé et aura de profondeur ou largeur quatre ou cinq pans à la volonté de Messieurs du chapitre.

Led jubé sera porté par deux saumières de sapin convenables aud travail avec ses solivaux et aix au dessus aussi de bois de sapin, et ce qui est présentement sur la porte regardant l'orgue sera mis vers le grand autel, sera fait six coulompnes bois noyer, scavoir quatre à la grande porte du cœur et une à chasque coing du cœur suivant le dessain pour porter led jubé, ou bien au lieu des quatre colompnes du cœur il sera fait deux pilliers un à chasque costé, et autre deux pilliers un à chaque bout, de sapin revesty de bois noyer, le tout au choix de Messieurs du chappitre de faire faire les colompnes ou pilliers.

D'avantage au dessous dud jubé sera faict un plat fond bois noyer travaillé conformement au dessein.

Lapuy quy sera fait au dessus du jubé sera fait en balustre bois noyer de l'autheur de trois pans et demy et les barreaux auront trois pouces l'un de l'autre suivant le dessein le tout bois noyer.

Dans led jubé sera fait un banc de la longueur dud jubé bois noyer attaché dans led jubé pour servir à asseoir Messieurs du chappitre.

Et pour les doussier des bancs dud jubé, les aix de sapins quy sont présentement serviront de doussier, et à l'endroit de la porte sera continué comme le reste, et aux deux bouts dud jubé led doussier sera fait à panneaux.

Plus sera fait deux vis, une à chasque coing bois noyer avec ses portes, leurs serrures et clefs, dont les escaliers seraient dans le cœur, ou bien deux vis avec de plastre par dehors le cœur, un à chasque bout contre les pilliers des chappelles, le tout à al vollontés de messieurs du chappitre de faire lesd vis de bois ou de plastre.

Pour faire led travail led entrepreneur fournira la main, le bois, cloux, ferrements, eschefaudages et autres choses nécessaires, les clefs sans que le chappitre soit tenu dy rien contribuer et ce moyennant le prix et somme de cent livres pour le tout.

Du vingtième dernier mil six cent septante un

Bernard Desfours mtre menuisier de ceste ville à fait offre de faire le travail pour moyenant mil cinquante livre et na seu signé.

Du 24 décembre 1671

André Coula à mil livres suivant led signé par dessein par messieurs du chappitre.

Jean Destan esculteur à neuf cent cinquante livres

Jean Fonvielle à neuf cent quarante livres

Led Coula à neuf cent livres suivant le dessein signé par Jean Destan, et fère les deux vis de bois noyer, et fère les colonnes ou consoles au choix de messieurs du chap et le plafond suivant le dessein et sest signé Coula

Zacharie Thibaub Mtre menuisier de ceste ville à faire le travail aux conditions cy dessus à huit cent quatre vingt livres et sest signé Led Coula à huit cent soixante livres.

AD 34, G 1982 : Prix-faict

L'an mil six cent soixante trefze le 14 Mars Aprés midy et les tesmoins establys en leur personnes Jean Anthoine de Beauhoste d'Agel sieur de St Colombe prevost, Estienne de Boulahaco gran archidiacre de Valence, Pierre Paris et Denis Davis chanoines en l'esglise st Pierre de Montpellier, les Sr de Bouihaco et David sindic tous dépputé de Messieurs dud chapitre par deslibération de ce jourd'hui qui est dans les archifs, lesquels de leur gré et vollonté ont baillé à prix fait à André Coula mtre menuisier de ceste ville icy présant et accesptant à faire un jubé suivant le modèle qui en a esté fait et quy est dans le bureau dud chappitre et la forme quy sera sy après espécifiée, premièrement sera tenu led entrepreneur de faire led jubé de la longueur de la largeur de lad esglise depuis le pillier de la chapelle de l'ange gardien au pillier de la chapelle de Mr Deydé et aura de profondeur ou largeur cinq pans, led jubé sera porté par deux savinères de sapin ranvestus de bois noyer convenable aud travail avec ses solivaux et aix au dessus aussy bois sapin, et ce quy est présentement sur la porte du chœur regardant l'orgue sera mis vers le grand autel, plus sera fait quatre colonnes à l'entrée du cœur conformement au modèle dont les bases seront en pierre de saint-Jean de Védas et les colonnes de pierre de St genieys et deux termes de bois une à chaque coing du cœur conformement aud modèle, davantage sera fait au dessous dud jubé un plat fondz bois noyer travaillé conformement aud dessein, l'appui qui sera fait au dessus dud jubé sera fait en balustre bois noyer de l'hauteur de trois pans et demy et les barreaux auront trois pouces l'un de l'autre bois noyer suivant le dessain, lesquels barreaux seront ou ronds ou plats à la vollonté du chapitre qui la faira, scavoir à l'entrepreneur entre icy et Pasques conformement au modèles, dans le jubé sera fait un banc de la longueur dud jubé bois noyer attaché dans led jubé pour servir à asseoir Messieurs du chapitre, et pour le doussier dud banc les aix de sapin quy y sont présentement serviront de doussier et l'endroit de la porte sera continué comme le reste, et aux deux bouts dud jubé led doussier sera fait comme le reste du doussier, lequel doussier de bois sapin sera mis de la couleur du bois noyer, et sera mis au milieu ou bout une eslévation et deux accoudoir pour le siège de monseigneur de Montpellier, plus faire deux vis un à chasque bout contre les pilliers des chapelles dont le dehors sera de buget de pierre de Saint Jean de Védas et les vis seront de plâtre avec une porte à chascune des vis avec leur fermeture bois noyer à l'entrée d'icelle, leur serrures et ferremant nécessaires, plus tout le bois dud jubé quy se verra sera de bois noyer et le doussier du banc de Messieur qui est de sapin sera mis de couleur de bois noyer, et au milieu dud jubé l'entrepreneur mettra les armes du chappitre en relief porté par deux anges conformement au modèle et dessain quy en a esté dressé qui est dans le bureau dud chappitre, pour faire led travail l'entrepreneur fournira la main, manœuvre, bois, chaux, ferremants, pierre, doux, eschaffaudages et autre choses nécessaires sans que led chappitre soit tenu dy rien contribuer et sera tenu d'avoir parachevé led travail dans (un blanc) prochain à paine de tous despans domaiges et intherests, moyenant le prix et somme de huit cent vingt deux livres payable scavoir un tiers présentement autre tiers à moitié travail, et l'autre tiers après que le travail sera parachevé et receu par messieurs dud chappitre [...]

AD 34, G 1980

Les tesmoins establys en leur personne Messire M Gervais, Trial, Paris d'une part et André Coula mtre menuisier de ceste ville d'autre, lesquels de leur gré et volonté ont convenu et accordé ce que sensuit, premièrement les parties ont comparé les augmentations que led Coula préthendait avoir faites au jubé de la cathédrale au dessus de son prix fait du 14 mars 1673 receu par moy notaire et ce que le chappitre disait que led Coula estait obligé de faire aud jubé qui n'a pas esté fait à cause du changement de dessain fait pendant le travail du jubé dont lesd parties se quittent respectivement les uns les autres avec promesses de ne sans fère jamais demander, sauf que led Coula sera tenu de fère quelques ornemants qui tiendront à la mais des anges quy sont à l'escusson des armes mises au devant dud jubé, qui iront de la main des anges jusqu'à l'escusson, consentant les parties respectivement à la cancelation du suds contrat de prix fait dud jubé moyennant la somme de 344 livres qui restait este deub par le chappitre aud Coula de celle de 822 livres du prix fait dud jubé, laquelle somme a esté payé par les dépputés dud chappitre des deniers receus par eux de moy notaire leur trésorier avec ? Coula en louis d'argent et monnoye retirée et emboursée par led Coula en présence de moy notaire et tesmoins dont se contente, et par ce présant contrat les sieurs députés dud chapitre ont baillé à prix fait aud Coula à faire un berceau aud jubé et un dosme sur chasque vysette dud jubé avec un St Pierre tenant les clefs sur le dosme du costé droit et un St Paul tenant un épée sur le gauche lesquels dosmes seront d'une esgale grandeur bien que les vysettes soient de différentes largeur, avec un cauquille sur la chaise de Monseigneur de Montpellier et deux anges sur lad cauquilles tenant de les mains la croix, auquels berceau il y aura des fenestres conformement au berceau du chœur de lad esglise et au dessous du berceau il y aura un cordon qui régnera tout le long conformement au dessein, le tout bois de noyer sauf l'arceau qui regardant le cœur qui sera revestu de bois de sapin couvert de noyer, plus au dessous des vysettes dud jubé sera fait un queu de lampe à feillage à chasque vysette bois noyer, le berceau dud jubé sera de hauteur de trois pans et depuis le dossier quy est à présent jusque au cordon dud berceau, et led travail fera conformement au dessein quy en a esté dressé signé par Messieurs les dépputés du chapitre et led Coula, pour faire lequel travail led Coula fournira le bois et ferremants nécessaires sans que led chappitre soit tenu dy rien contribuer et avoir parfait et ..►

... achevé led travail dans quatre mois prochain précisement à payne de tous despans dommanges et intherests, moyennant le prix et somme de 330 livres, payalbe scavoir un tiers au commencement dud travail, autre tiers à moitié travail, le restant à la fin dud travail après qu'icelluy sera parachevé et receu par Messieurs du chappitre.

le 21 juin 1671, présant Monseigneur de Paris ai baillé le dessain à Mr Coula.

Notes

1. Alexandre GERMAIN. « Le couvent des Dominicains de Montpellier ». *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, T 4. Montpellier, Jean Martel aîné, 1855, p. 212 et p. 221-222.
2. Louis de LA ROQUE *Biographies Montpelliéraines*, Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi, 1877, p. 98-99.
3. Francine ARNAL, Alain CHEVALIER. *Tableaux religieux du XVII^e siècle à Montpellier*. Montpellier, ACPLR, (coll. Image du Patrimoine), 1993, p. 21 et p. 34.
4. Jean NOUGARET, *Montpellier Monumental*. Paris, Monum. / Éditions du Patrimoine, 2005, T. I, p. 144-148 et p. 212.
5. AD 11, 2 E 8699, f° 135, 13 octobre 1630 : Subreille-Maury.
6. AD 34, 2 E 14/192, 3 mars 1627 f° 65 : *apprentissage de Jean Guiraud baillé à Georges Subreille*.
7. AD 11, 3 E 8398, 13 mars 1628, f° 123-124.
8. Sur le séjour de Georges Subreille à Narbonne : Léonce FAVATIER, « La vie municipale à Narbonne au XVII^e siècle ». *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, T VI, 1900, p. 702-705.
9. Léonce FAVATIER. « La vie municipale à Narbonne, les Beaux-arts et les arts industriels ». *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, année 1901, premier semestre, p. 438.
10. AD 11, 3 E 8398, f° 199 v°-200, 8 juillet 1628.
11. AD 11, 3 E 8398, f° 212-213, 18 juillet 1628 : sans titre.
12. AD 11, 3 E 8398, f° 228-229, 3 août 1628.
13. AD 11, 3 E 8398, f° 230-231 v° : Subreille-Ysard.
14. Léonce FAVATIER, « La vie municipale à Narbonne, les Beaux-arts et les arts industriels ». *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, année 1901, premier semestre, p. 439-445.
15. AD 11, 3 E 8398, f° 219 v° 220, 26 juillet 1628.
16. AD 11, 13 8636, f° 5, 23 février 1630.
17. AD 11, 3 E 8399, f° 123, 28 août 1630 : sans titre.
18. AD 34, 2 E 97/233, f° 280 v° 281, 28 octobre 1631 : *Prix-faict et dette pour Daniel Gay et George Subreille contre Michel Promilhac et Fulcran Daniac*.
19. AD 34, 2 E 14/170 f° 432, 9 juillet 1632 : *Prix-faict passé à Georges Subreille menuisier et sculpteur habitant de Béziers pour la chapelle de saint Michel en l'église Saint-Félix de Béziers*.
20. Louis de La ROQUE, *Biographies Montpelliéraines* ..., p. 99.
21. AD 34, G 1055, f° 344 v° sq : *contrat de Prix-faict des chèses du chœur de l'église cathédrale de Lodève baillé par Monseigneur de Lodève et les sieurs de son chappitre à Georges Subreille me esculpteur de la ville de Thoulouse*. (Voir Annexe 1).
22. Jouée : panneau de bois terminant une rangée de stalles.
23. AD 34, G 1055, 3 janvier 1640, f° 352 y° et 353 : *Prix-faict pour les messieurs du chappitre baillé à Guillaume Durand mtre serrurier* (Voir annexe 2).
24. AD 34 G 1055, 17 juillet 1640 : *Prix-faict du jubé (donné à Charles Viguiar maçon)*.
25. AD 34, G 1055, 6 août 1640, f° 356 : *Prix-faict baillé à George Subreille*. (Voir annexe 3).
26. AD 34, G 1055, 10 septembre 1643, f° 357 v° sq : *Autre bail de Prix-faict des réparations restants dans le chœur de lad esglise fait aud Mtre Georges Subreille*. (Voir annexe 4).
27. AD 34, 2 E 29/37, f° 6v -7,07 août 1643 : *Prix-faict passé par Monsieur de Fontès à Anthoine Lédénac*.
28. AD 34, 2 E 29/37, f° 47, 15 octobre 1643 : *Prix-faict pour Monsieur de Fontès contre M Subreille de Lodève*.
29. Ernest MARTIN. *Histoire de la Ville de Lodève*. Montpellier, Serre et Roumégous, 1890, p 107-108.
30. AD 34, 2 E 29/506, f° 95 v°- 97 : *Prix-faict de la réparation du chasteau de Dio baillé à Georges Subreille*. (Voir annexe 5).
31. AD 34, 2 E 29/506, f° 150 v° - 153, 22 mars 1647 : *Prix-faict passé par les Dames religieuse de Lodève à Jean Boulet mtre masson de Gignac*.
32. AD 34, 2 E 29/506, f° 134 v° - 135, 7 octobre 1647 : *Prix-faict passé par Georges Subreille et Jean Boulet à Raymont Trelhet et Anthoine Recoules mtre masson*.
33. AD 34, 2 E 39/573, f° 123 v°, 15 décembre 1648 : *Prix fait de l'entrée de Monseigneur l'évesque de Lodève baillé par les Sr consuls à Mr Jacques Dupont peintre et Georges Subreille mtre esculpteur de Lodève* (Voir annexe 6).
34. AD 34, 2 E 29/507, f° 66, f° 67, 29 août 1648 : *Prix-faict baillé par Messieurs les consuls de Lodève à Georges Subreille*.
35. AD 34, 2 E 39, f° 224-225, 5 novembre 1650 : *Prix-faict pour les Sieur consuls et communauté de Lodève contre le Sieur George Subreille sculpteur de Lodève*.
36. AD 34, 2 E 39/504, f° 136 v°- 137, 3 décembre 1645 : *Apprentissage de Mathieu Ollier de Lauroux fait à Georges Subreille Mtre menuisier et esculpteur résidant à Lodève*.
37. AD 34, 2 E 39/550, f° 207 v° - 208, 13 août 1650 : *Apprentissage de François du Sanse valet de pied de pied de Monseigneur de Lodève avec Georges Subreille mtre esculpteur dud Lodève*.
38. AD 34, 2 E 39/550, f° 207 v° - 208, 13 août 1650 : *Apprentissage de François du Sanse valet de pied de pied de Monseigneur de Lodève avec Georges Subreille mtre esculpteur dud Lodève*.
39. AD 34, 2 E 39/552, f° 67 v° : *Prix-faict du retable de l'église de la paroisse de St Fulcran baillé par les marguilliers à François Mercier*.
40. AD 34, 2 E 39/508, f° 285 v° - 286 : *Prix-faict baillé par les marguilliers de la cathédrale de Lodève à François Mercier mtre menuisier*.
41. AD 34, 2 E 39/502, f° 95 v° - 96, 23 septembre 1643 : *Bailh à prix-faict pour Monsieur de Valquières contre Georges Subreille mtre esculpteur*.
42. Creston ou chetron : terme de coffretier-malletier, c'est une espèce de petite layette en forme de tiroir, qu'on aménage dans quelque endroit du dedans d'un coffre, pour y mettre à part certaines choses.
43. AD 34, 2 E 39/505, f° 129 v° - 160, 16 octobre 1646 : *Bailh à prix-faict du retable de l'église Saint-Pierre de Lodève baillé par Mr de Guilleminet archidiacre à Mre Georges Subreille*.
44. AD 34, 2 E 29/506, f° 129 v°- 130, 4 octobre 1647 : *Prix-faict baillé par George Subreille à André Desle doreur du Dauphiné*. (Voir annexe 7).
45. AD 34, 2 E 39 / 511, f° 5-6, 3 janvier 1652 : *Autre prix-faict baillé par led Sieur à Georges Subreille*. (Voir annexe 8).
46. AD 34, 2 E 39/505, f° 57 v° - 58, 17 avril 1646 : *Prix-faict pour le Sieur trésorier pour Michel Lagarde mtre masson de Lodève*.
47. AD 34, 2 E 39/513, ff 4-5, 6 janvier 1654 : *Prix fait baillé par* ➤

Messire Pierre de Fleury trésorier à François Mercier menuisier de Lodève.

48. Pierre Paul PONCET, *Histoire de la ville de Pézenas des origines à 1733*. Castelnau-le-Lez, éditions La Domitienne, 1992, p 113. [Edition du texte et introduction par Claude Alberge].
49. Louis de La ROQUE, *Biographies Montpelliéraines...*, p 98.
50. Archives municipales de Montpellier, BB 157, ff.130-132, registre de maître Etienne Marye, notaire à Montpellier, 27 mai 1668. *Contrat de mariage d'Antoine Subreville, maître sculpteur, résidant à Montpellier depuis deux ans ou environ, fils de feu Georges Subreville, maître esculpteur et de Marie Saisset, de la ville de Lodève, avec Jeanne Coulassse, fille d'André Coula, maître menuisier, et de Jeanne Mourade, de Montpellier.*
51. AM Montpellier, GG 225, 197 : Marie Subreville. *L'an cy dessus (1669), le seizième d'Avril a esté baptisé Marie Subreville, fille d'Anthoine Subreville mtre esculpteur et de Jeanne Coulassse mariés, parrein André Coulas mtre menuisier marreine, Marie Seysset veuve de Georges Subreville.*
 - AM Montpellier, GG 227, F 46 : Jeanne Subreville. *L'an mil six cent soixante onze le trentième avril a été baptisé Jeanne Supreville âgée de quinze jours, fiolle d'Antoine Supreville et Jeanne Coula cy présant et tesmoins sus nommés, parrain André Coula marreine Jeanne Mourade.*
 - AM Montpellier, GG 227, fp 133 v° : Jean Subreville. *L'an que dessus (1673) le quatorzième décembre et en présence des tesmoins sousignés, a esté baptisé Jean Subreville agé de sept jours fiols à Anthoine Subreville mtre sculpteur et Jeanne Coulassse le parrain a esté Jean de Troy, la m Marie Coulassse.*
 - AM Montpellier, GG 227, ° 139 v° : Pierre Subreville. *L'an que ce dessus (1676) le vingt quatre juin en presence des tesmoins sousignés, a esté baptisé Pierre Subreville agé de sept jours, fils d'Anthoine Subreville et Jeanne Coula, le p a esté le Sr Pierre Verduron viguier général en la temporalité de Montpellier et de la demoiselle Marguerite de Salgues femme de Me Porta correcteur en la cour des comptes dud Montpellier.*
 - AM Montpellier, GG 230, f° 32 : Jeanne Subreville. *L'an cy dessus (1678) le huitième de décembre, en presence des tesmoins sousignés, a esté baptisée Jeanne Subreville agée de deux jours, fille d'anthoine Subreville mtre esculpteur et de Jeanne Coula, son p Cler Subreville menuisier, sa mareine Jeanne Coulassse.*
 - AM Montpellier, GG 230, f° 79 : Jean André Subreville. *L'an que dessus (1680) le trentiesme may, en presence des tesmoins sousignés, a esté baptisé Jean André Subreville né le vingte quatriésme du courant, fils de Sr Anthoine Subreville esculpteur et de Jeanne Coulassse, p Jean André Dupuy praticien et m Jeanne Po... femme de Timothée Coula.*
 - AM Montpellier, GG 230, f° 221 v° : Guillaume Subreville. *Comme ce dessus (14 juillet 1683), en presence desd sousignés, a esté baptisé Guillaume Subreville agé de quatre jours, fils de Anthoine esculpteur et de Jeanne Coulassse, p Sr Guillaume Feraud marchand orfèvre, m Suzanne Bousquelle femme de Jean Pouveille (maître doreur).*
52. Louis de La ROQUE, *Biographies Montpelliéraines...*, p. 99.
53. Archives de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier, registre de délibérations : *Du vingtième d'avril jour de Pasques 1669* (dans la marge : *pour le payement de la dorure du tabernacle*).
54. *Ibidem*.
55. Archives de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier, registre de délibérations : *Du vingtième d'avril jour de Pasques 1669*. Prix-fait du retable.
56. AD 34, 2 E 59/45, f° 528 : Prix-fait Pénitents / Lafoux.
57. Sur la famille Jourdan : Denis NEPIVODA, « Artisans et décors d'église à Montagnac » *Bulletin des Amis de Montagnac*, n°86, octobre 2012, p. 6-15.
58. Renseignement communiqué par Jean-Louis Vayssettes.
59. AD 34, 38 H 47, Copie du Prix-fait du retable du maitre autel. (Voir annexe 9).

60. AD 34, G 1153, f° 562.
61. AD 34 G 1984 : *Devis de l'ouvrage sculpture et architecture quil faut faire pour l'autel de l'église cathédrale Saint-Pierre*. (Voir annexe 10).
62. AD 34, 2 E 59/38 f°515.
63. AD 34, G1984.
64. Francine ARNAL, Alain CHEVALIER, *Tableaux religieux du XVII^e siècle à Montpellier...*, p. 14-16.
65. AM de Frontignan, GG 32, Comptes de la confrérie de l'Assomption de Notre Dame.
66. AM de Frontignan, GG 33, Comptes de la confrérie du Rosaire.
67. AD 34, 2 E 32/56, f° 203 : *Prix-fait pour Sr Jacques Despoux C Subreville.*
68. AD 34, 2 E 32/56, f° 255, *Quittance pour le Sr Despoux marguillier C Subreville.*
69. AD 34, 38 H 47 : copie du Prix-fait du retable de la chapelle Saint-Joseph. (Voir annexe 11).
70. AD 34, HDT B 216 : *Pièces justificatives des dépenses faites pour Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier, par Jacques Feraud receveur des revenus de l'évêché pendant le 1^{er} semestre de 1699.*
71. AM Pézenas, GG 35, Confrérie des Penitents Noirs, registre des délibérations.
72. AD 34, G 1974.
73. AD 34, G 1984 : sans titre (police passé par Roch Lacroix syndic du chapitre a Dominique Magniani).
74. AD 34, 2 E 55/185, f° 246 sq. 10 août 1641 : *relation contre Jean et Pierre Pastourel.*
75. AM Montpellier, DD 10 : *André Coula mtre Menuisier et Jeanne Mourade marries, Une maison qu'a esté sy devant d'eux de Damoiselle Anne de Tixoria et Noble Nicolas Tixoria à la rue de l'Aigullerie au Calpnau confrontant d'une part Jacques Estorc, Nicolas Bouget et la rue, la moitié d'une terre champs à present vigne complentée d'olivier au quatre cantouns confronant l'autre moitié, item la moitié d'un champs aux quatre cantouns complanté d'oliviers confrontant l'autre moitié [...]*
76. AM Montpellier, BB 156, f° 284 v°, 1^{er} juillet 1653 : quittance Coula.
77. AM Montpellier 156, BB, f° 493, 22 octobre 1676 : sans titre (Contrat de mariage de Jacques Allemand, marchand mangonnier, fils de Jacques aussi marchand mangonnier et de Marguerite Cauce avec Marie Coulassse, fille d'André Coula et de Jeanne Mourade).
78. AD 34, 2 E 55/188, f° 383 v-384 : quittance et reconnaissance.
79. AD 34, 2 E 55/166, f° 435 v° -436, 8 août 1674 : apprentissage.
80. AM Montp. CC841 1658, comptes des clavaires : *De la somme de cent livres payée à André Coula, sixième consul de lad année, pour despance par luy faite en plusieurs voyages au bois de Valeyne et au château de Caravette.*
81. AD 34, 2 E 55 108, F 330, 2 mai 1651 : *Prix-fait à fère le tabernacle de l'église des augustins bailhé à Sr André Coula.* (Voir annexe 12).
82. Jean NOUGARET. *Montpellier Monumental ...*, TI, p. 176.
83. AD 34, 2 E 55 116, F 25, 10 janvier 1659 : *Prix-fait à dorer le tabernacle de l'église des augustins bailhé à Sr Jean Pouveilhe.* (Voir annexe 13).
84. AD 34, 2E62-68, f° 187 v° et 188, 11 mars 1654 : Prix-fait. (Voir annexe 14).
85. AD 34, 2E62-68, ff 195-197, 26 mars 1654 : Prix-fait. (Voir annexe 15).
86. AD 34, 2E62-68, ff 201-202, 9 avril 1654 : Prix-fait. (Voir annexe 16).
87. AM Montpellier, BB 146, f° 243, 13 octobre 1659 : sans titre. (Voir annexe 17).
88. Guilhem Van den HAUTE, *La chapelle des Pénitents blancs de Montpellier, trésor d'art*, Béziers, I. S. O. C, 2009, p. 4.
89. Archives de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier, registre de délibérations : *du vingtième d'avril jour de Pasques 1669*

(dans la marge : pour le payement de la dorure du tabernacle)

90. Emile BONNET. *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Bas-Languedoc. (Aude, Gard, Hérault, Lozère)*. [Documentation réunie par Emile Bonnet et publiée par Jean-Claude et Nancy Richard]. Montpellier, Richard, 2004, p 101.
91. Jean NOUGARET, *Montpellier Monumental...*, T. I, p. 212.
92. AM Montpellier, BB 141 1658, 19 juillet 1658.
93. AM Montpellier, CC841, 1658, comptes des clavares : *De la somme de trente livres payée au Sieur Boissière peintre en déduction et à bon compte de la somme à luy accordé pour la faction du tableau dit tableau quy doit estre mis à la cheminée de la grand salle de la maison consulaire*.
94. AM Montpellier, CC841, 1658, comptes des clavares : *De la somme de cent livres payée à André Coula pour un banc par luy fait et bois de noguier pour l 'eglise parochelle Notre Dame* (Les marguilliers fournissent le bois, les clous et tout ce qui est nécessaire).
95. AM Montpellier, BB 14 : Extrait du registre de deslibération du conseil des vingt quatre de Montpellier.
96. Emile BONNET, *Dictionnaire des artistes...*, p. 86-87
97. AM Montpellier, compte des clavares 1660, f° 78 *A Pierre Lecat, mtre esculpteur*, 141 livres.
98. AD 34, 2 E 95 1644, 6 juillet 1656, f° 473 v°- 474, sans titre.
99. AD 34, 2 E 95 1645, 5 octobre 1666, f° 71 v° : sans titre. (Voir annexe 18).
100. AD 34, G 1749 : registre de délibération du chapitre Saint Pierre de Montpellier : délibération du lundi 19 novembre 1668.
101. AD 34, G 1749 : registre de délibération du chapitre Saint Pierre de Montpellier, délibération du 5 décembre 1671.
102. AD 34, G 1980 : *Devis du jubé qui doit estre fait ait cœur de l'esglise cathédrale St Pierre de Montpellier (suivi des offres de plusieurs menuisiers) : led Coula à neuf cent livres suivant le dessein signé par Jean Destan...* (Voir annexe 19).
103. AD 34, G 1749 : registre de délibérations du chapitre Saint Pierre de Montpellier, f° 445. Du lundi 17 avril 1673 : *Messieurs de Gervais d'Arles archidiacre de Castrie, Trial, Hondrat et Patria chanoines avec Messieurs les scindics régleront les difficultés du jubé*.
104. AD 34, G 1982 : Prix-faict. (Voir annexe 20).
105. AD 34, G 1749 : registre de délibération du chapitre Saint Pierre de Montpellier, f° 492, du lundi 5 mars 1674.
106. AD 34, G 1980 : sans titre. (Voir annexe 21).
107. AD 34, G 2449, compte du chapitre cathédral de Montpellier. 1674.
108. AD 34, G 2500, compte du chapitre cathédral de Montpellier. 1675.
109. AD 34, G 2508, compte du chapitre Saint-Pierre de Montpellier. 1683. *À André Coula, mausolée des honneurs funèbres de la reine, chapiteaux et colonnes dorées et fleurs de lis 132 l. A Pezet, peinture des armoiries 60 l. A Fabre, pour avoir tapissé la cathédrale le même jour*.
110. AD 34, G1982. 1686 : Devis d'un amphithéâtre qu'il convient faire dans l'église Saint Pierre devant les grandes orgues de la porte de l'entrée de l'église.
111. G 2504, compte du chapitre de Montpellier, 1679 : *A Coula 3 petits tabernacles 45 l. A Pouville dorure de 3 tabernacles 36 l ; G 2505. Idem. 1680 : A Coula 1 tabernacle à Villeneuve 20 l ; G 2509. Idem. 1684. A Coula et Pouville, un tabernacle doré à Vic 30 l ; G 25 10. Idem. 1685.- Pouville et Coula, tabernacle et gradins 33 l ; G 2511. Idem. 1686.- A Coula travail et gradins au tabernacle de Vendargues 18 l, et travaux de Pouville, doreur G 2512. Idem. 1687 ; A Coula, tabernacle à gradins à Castelnau 22 l . G 2513. Idem. 1688.- A Coula, tabernacle du Cailar 34 l, dorure 19 l.*
112. AD34, 2 E 62/152, ff 110-111, 22 mars 1692 : procuration.
113. AD 34, 2 E 62/152, f° 320 sq, 30 septembre 1692 : transaction.
114. AD 34, 2 E 62/152, f° 323-325, 30 septembre 1692 : accord.
115. AD 34, 2 E 62/152, f° 321 v° 30 septembre 1692 : obligation de 448 112 s 3d.
116. AD 34, 2 E 56/416, f° 803, 21 octobre 1676 : obligation.
117. AD 34, 2 E 62/152, f° 326, 30 septembre 1692 : déclaration portant obligation de 580 livres.
118. AD 34, 2 E 62/152, f° 326 v° - 327, 1^{er} octobre 1692 : quittance et reconnaissance de 425 livres.
119. AD 34, 2 E 62/152, f° 355 v°-356 : quittance de 120 livres.
120. Le Prix-faict de la commande passée aux frères Rodière est transcrit intégralement dans Léonce FAVATIER, *La vie municipale à Narbonne...* 1901, p. 439-445.
121. Jean PENENT. *La peinture de Toulouse et de Languedoc de 1590 -1650*, Paris, Somogy Edition d'Art, 2001, p. 133, p.140 et p. 221.
122. Pascal JULIEN. « Les stalles de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse : un chantier exemplaire (1610-1613) ». Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, n° LII. 1992, p. 107-125.
123. Pascal JULIEN. « Harpies, griffons et chimères dans les stalles de chœur au XVII^e siècle : le modèle toulousain ». *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1994, p. 1-12.
124. *Livre d'architecture d'autels et de cheminée, dédié à Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, de l'invention et dessin de Jean Barbet, gravé à l'eau forte par Abraham Bosse*. Paris, 1632.
125. Alexandre GERMAIN. *Le couvent des Dominicains de Montpellier...*, p. 222.
126. Francine ARNAL, Alain CHEVALIER, *Tableaux religieux du XVII^e siècle à Montpellier ...*, p. 22.
127. Denis NEPIPVODA, *Artisans et décors d'église à Montagnac...*, p 8.
128. Denis NEPIPVODA, *Artisans et décors d'église à Montagnac* p 8.
129. Denis NEPIPVODA. « Jean Sabatier, « sculpteur en plâtre » languedocien ». *Etudes héraultaises*, n° 41, 2011, p. 69-98.

Tobie Rocayrol :

un agent secret chez les camisards (juillet 1704)

Pierre ROLLAND (*)

Le manuscrit publié ci-dessous a été retrouvé par Jean-Claude Richard Ralite dans les archives de l'abbé Julien Rouquette, et remis récemment aux Archives départementales de l'Hérault. L'abbé Rouquette était un prêtre du diocèse de Montpellier, historien et érudit du début du XX^e siècle. Il est connu surtout par son *Histoire du diocèse de Maguelone* et son *Histoire de la ville de Ganges*. Mais un de ses sujets de recherche préférés était l'étude des antagonismes locaux catholiques-protestants. En témoignent, en 1906, son livre *Les victimes de Calvin* : l'inquisition protestante, dont le titre est à lui seul tout un programme, plusieurs ouvrages publiés en 1908 sur la guerre des camisards et, un peu plus tard, sur les fugitifs protestants. Ces ouvrages soulevèrent une polémique assez intense avec les historiens protestants, en particulier dans leur revue, le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*. Ce qu'apportaient de nouveau ces « Études », ainsi qu'il les nommait, c'est l'utilisation, et parfois la publication intégrale, de documents qu'il avait trouvés aux Archives de l'Hérault, dans le fonds de l'intendance. Cette démarche était pionnière chez les historiens catholiques, et même aussi chez les historiens protestants où seul Charles Bost avait fait le choix de dépouiller la documentation archivistique de base, qui aboutira plusieurs années après à ses *Prédicants protestants*.

Les informations contenues dans ce texte sont pour la plupart connues des historiens qui ont travaillé sur la guerre des camisards, mais il nous a semblé intéressant de le publier car il permet d'évoquer un épisode et un personnage peu connu, et de montrer l'importance que pouvait avoir dès cette époque le « renseignement » et plus généralement « l'action secrète » dans le déroulement des guerres.

Printemps 1704 : le tournant de la guerre des camisards

La révolte des camisards, déclenchée en juillet 1702 par le meurtre de l'abbé du Chaila au Pont de Montvert, s'étendit très rapidement dans les diocèses d'Uzès, d'Alès, de Nîmes et de Mende, où les « nouveaux convertis », terme qui désignait les protestants, étaient les plus nombreux, et plus marginalement dans le diocèse de Montpellier. La quasi absence de troupes réglées, employées en Allemagne et dans le Milanais, favorisa le développement rapide

des insurgés et leur aguerrissement. Dès janvier 1703, pour contenir ce front intérieur, le roi Louis XIV envoie de nombreuses troupes rendues disponibles par leur inaction d'hiver, et des généraux expérimentés comme le maréchal de Montrevel ou l'ancien protestant Julien. Les camisards, malgré leur échec dans l'extension de la révolte en Vivarais et en Rouergue, malgré le brûlement de toutes les Hautes Cévennes, sous la direction de nombreux chefs dont Roland et Cavalier pour les plus importants, résistent par la guérilla à des troupes considérables de 20 à 25 000 hommes.

Au printemps 1704 alternent de grandes victoires camisardes (Martignargues, le Plan de Fontmort), et des défaites importantes (Nages, la prise des « magasins » de Cavalier à Euzet). Le remplacement du maréchal de Montrevel par le maréchal de Villars permet des négociations qui aboutissent à la reddition de Cavalier et à son départ du Languedoc.

La coalition des Alliés et la guerre des camisards

Dès le début de l'insurrection, l'intendant Basville était persuadé qu'il s'agissait d'un mouvement déclenché par les puissances étrangères coalisées contre la France, les Alliés, ou pour le moins fortement encadré par eux. Les petits combats où les camisards sont victorieux renforcent sa conviction de la présence d'officiers étrangers. Ce n'est pourtant pas le cas. Les Alliés seront longs à comprendre l'intérêt pour eux de cette révolte, et surtout à y participer avec les moyens appropriés. Et quand ils interviendront, ce sera toujours avec une très grande inefficacité. Ils sont pourtant bien informés de la situation. Les relations épistolaires des cévenols avec leurs parents émigrés sont régulières, les gazettes publiées à l'étranger donnent avec une rapidité étonnante des comptes-rendus militaires assez objectifs. Mais ils sont méfiants vis-à-vis d'une révolte qu'ils ne comprennent pas, une guerre de paysans et d'artisans, et le prophétisme les déconcerte. Ils enverront donc des émissaires pour s'informer. David Flotard, réfugié originaire du Vigan, secrétaire du duc de Miremont et officier anglais, joint les rebelles en juillet 1703, s'informe de leurs besoins et leur promet des secours par voie maritime.

En août 1703, une dizaine de réfugiés français a pour mission de rejoindre les camisards, mais ceux qui partent réellement sont arrêtés, emprisonnés et exécutés, probablement trahis par l'un d'entre eux qui était agent double ! Une de leurs missions devait être de mettre au point un système de communication avec les insurgés, afin de débarquer sur la côte des renforts en hommes et en armes. Leur arrestation fait échouer le projet, et la flotte anglaise qui effectivement s'approche

(*) Membre du Comité de rédaction du Lien des Chercheurs Cévenols, auteur de nombreux ouvrages et articles sur les camisards, le protestantisme, les Cévennes. Créateur et animateur du site internet www.camisards.net. Courriel : pierre.rolland48@gmail.com

... des côtes en septembre 1703 ne peut effectuer son débarquement faute de réponse à ses signaux, les camisards n'étant pas prévenus, comme ils le disent dans le texte ci-dessous. Cela montre bien la principale difficulté de ce type de projet : la coordination, à une époque où les déplacements, par terre comme par mer, sont longs et aléatoires, il est bien difficile de fixer un point et un moment où se retrouver avec quelque chance de réussite !

Rocayrol et sa mission

En 1704, malgré ce précédent, les Alliés préparent un nouveau débarquement sur les côtes françaises, et envoient un nouvel émissaire aux camisards à la fois pour les prévenir du débarquement, les inciter à continuer leur lutte, et s'informer de leur force, de leur organisation et de leurs besoins. Cet émissaire, c'est Tobie Rocayrol, l'auteur du texte publié ci-dessous, qui est le compte-rendu de sa mission aux puissances Alliées. C'est un marchand de soie originaire de Roquecourbe, dans le Castrais, établi un temps à Lyon, puis passé en Suisse où il fera connaissance avec l'abbé de la Bourlie, futur commandant de la flotte chargée du nouveau débarquement. Le pasteur Sagnol de la Croix le contacte, et, lui promettant d'assurer sa fortune, l'envoie en mission en Languedoc.

Rocayrol arrive à Nîmes le 25 mai 1704, après la reddition de Cavalier, et en pleine trêve entre les camisards et les troupes royales. Il fait prévenir de son arrivée les chefs camisards qui ne s'étaient pas encore soumis, leur demandant de ne pas se rendre. Il part pour Millau, où il trouve les contacts que l'abbé de la Bourlie lui avait indiqués, mais ils sont très réticents pour un soulèvement. Ils lui apprennent l'échec probable de l'opération de débarquement, avec la prise d'une tartane échouée en Catalogne, près de Rozès. Rocayrol retourne alors à Nîmes le 8 juillet et parvient à rejoindre les camisards en se faisant astucieusement enlever par eux sur la route de Saint-Gilles. C'est du séjour qu'il fit parmi les camisards qu'il tire les réponses aux questions posées par les Alliés publiées ci-après. Il en fit également un récit plus complet, récit manuscrit conservé aux Archives départementales de l'Hérault, et publié par Eugene Thomas, ancien archiviste du département, en 1859 (voir bibliographie).

Tobie Rocayrol apprendra aux chefs camisards à la fois l'existence de la tentative de débarquement d'armes et d'hommes pour les aider, et son échec. Il parviendra néanmoins à les convaincre de ne pas se rendre, et prolongera ainsi la guerre de quelques mois. Les réponses aux questions des Alliés expriment bien les difficultés qu'ont les camisards en ce milieu d'année 1704, difficultés d'approvisionnement essentiellement, la plaine étant restée en friche à cause de la guerre, et la montagne ruinée par le « grand brûlement » de la fin de 1703. Et pour les camisards, la seule façon de les aider est de leur faire passer de l'argent, ce qui ne semble pas leur poser de gros problèmes d'acheminement vu les contacts qu'ils ont avec les marchands protestants des villes. Mais nous savons par ailleurs que les Alliés sont réticents à envoyer de l'argent, parce qu'une grande partie des

sommes déjà envoyées s'est évaporée en route. Ils exigent des lors, avant de nouveaux envois d'argent, des conditions incompatibles avec l'action clandestine, comme la signature de reçus pour chaque somme remise en main propre aux bénéficiaires. C'est à cause de cette exigence que seront pris nombre de camisards à Montpellier et Nîmes au printemps 1705 lors de la tentative de soulèvement dite du « complot des Enfants de Dieu ».

Les dernières aventures de Rocayrol

Quittant les camisards, Rocayrol regagne Anduze où il demande à voir le gouverneur à qui il explique que les camisards l'avaient relâché. Le commandant d'Alès lui demande également de raconter sa détention. D'autres militaires lui en demandent également le récit, et il répond de façon convaincante et sans se couper. Les Alliés auront d'ailleurs toujours un petit doute, pensant avoir très bien pu vendre la mèche aux autorités de la province ! De toute façon, revenu en Suisse, il n'obtient pas la récompense escomptée, et a une activité assez trouble de renseignement et d'action visant entre autres à intercepter les convois d'argent qui alimentaient les troupes de Louis XIV en Piémont via le lac Léman. Tout ceci sur fond de double-jeu avec les autorités françaises de Genève. À ce jeu, Rocayrol risquait bien de se brûler les ailes, malgré sa charge officielle de capitaine d'une compagnie franche reçue des Alliés. Et, en effet, il est pris dans un guet-apens en mai 1707. Il réussit à négocier (par lettres) avec Chamillart, ministre de Louis XIV, et obtient une promesse de vie sauve contre l'assurance de dire tout ce qu'il savait sur les projets des Alliés et leurs complicités en Languedoc.

C'est probablement sur les indications qu'il donne que ses papiers sont saisis à Schaffhouse en Suisse. Il est envoyé à Montpellier avec ses papiers, ce qui explique que ceux-ci se soient retrouvés dans les archives de l'Intendance. Il subit un interrogatoire musclé par l'intendant Basville et il est condamné à vie aux galères en septembre 1707 : la promesse de vie sauve du roi lui épargnant la pendaison ou la roue que désirait lui administrer Basville. La peine est aggravée par une détention au château d'If, tant une évasion des galères était à craindre de sa part. Il n'en sortira que 9 ans plus tard, en 1716, après la mort de Louis XIV. Basville fit tout pour éviter sa libération, mais le prince Eugene de Savoie qui la demandait, l'emporta.

Pendant les près de 40 ans qu'il vécut encore, il présenta encore plusieurs projets de soulèvement des protestants des Cévennes, le dernier datant de 1747 : il avait alors près de 80 ans ! Il essaya également d'obtenir les récompenses qui lui avaient été promises, mais inutilement. Il ne réussit qu'à obtenir un poste de colonel de l'armée britannique. Il relate ses efforts pour obtenir justice dans un livre paru en 1753, destiné à faire savoir à ses créanciers qu'il n'avait reçu que très peu d'argent de ses commanditaires, malgré ses recours et réclamations répétés, et que c'est pour cela qu'il ne les avait pas remboursés. Il semble être décédé cette même année 1753.

I

Mémoire ou relation du voyage que j'ai fait en Cévennes et en Rouergue, par ordre de Mrs Hill et Vandermeer, Envoyés de Sa M[ajesté] B[ritannique] et de leurs H[autes] P[ui]ssances] près de S[on] A[lt]esse R[oyale] à Turin, où sont contenues les propositions et demandes que les dits envoyés m'avaient données pour être présentées à nos frères des Cévennes au sujet du secours qu'on devait leur porter avec la réponse que les chefs d'entre eux y ont faites pour obtenir ledit secours.

1^e demande.

Il faut parler à Cavalier et à Roland Laporte et s'il se peut à tous les deux ensemble.

Réponse. - J'ai parlé à Roland Laporte qui est à présent le chef de tous les mécontents des Cévennes qui sont sous les armes, et à même temps à Mallier, lequel commande aussi, et qui est confident dudit Roland, à Malplach son secrétaire, parce que ledit Roland a de la peine à écrire, j'ai parlé à Joinain dit Nicolas qui commande une troupe, à Catinat qui ne sait pas écrire et qui commande ordinairement la cavalerie, à Moïse qui leur prêche, et que j'ai oui prêcher moi-même sur le 20^e verset du chapitre 6 du livre de Daniel, en ces termes : Et comme il approcha de la fosse, il cria à Daniel d'une voix piteuse, et le Roi prenant la parole dit à Daniel, Daniel, serviteur du Dieu vivant, ton Dieu à qui tu sers incessamment te pourrait-il avoir délivré des lions ? Ce sermon fut fait en présence où il y avait encore 500 personnes, d'une manière si sainte et si touchante, que plut à Dieu que tout le monde l'eut entendu, il n'y aurait ni grand ni petit qui ne fut porté à les secourir ; à l'égard de Ravel, il était fiancé et était allé voir sa prétendue épouse, pour Castanet il se trouva si bas dans la plaine que Catinat, qui est celui par qui je me fis arrêter, ne trouva pas à propos de le faire avertir. Outre ces chefs, il y en a quelques autres qui commandent de 50 à 60 hommes. Ils vivent dans une union si fraternelle et si étroite qu'on aurait de la peine à le croire si l'on ne l'avait vu.

2^e D. - Il leur dira qu'ils ne perdent pas courage, qu'ils continuent à se fier au bras du Tout Puissant qui les a soutenus, que l'on fait des grands préparatifs de tous cotés pour les soutenir et pour empêcher qu'ils ne soient opprimés.

R. - Je les ai trouvés remplis de foi et d'un courage tout divin. Ils ont eu de la peine à ajouter foi à mes paroles et à mes promesses, parce que l'année passée un nommé Flotart leur fit à peu près les mêmes promesses, lesquelles n'ont pas été exécutées, quoique ledit Flotart les ait toujours amusés par lettres. Ils m'ont même dit avoir fait présent d'un cheval audit Flotart pour l'obliger à avoir plus de soin à se souvenir d'eux, en sorte qu'ils croient qu'on les amuse pour se servir d'eux pendant la guerre, et les laisser là pendant la paix. Pour lever tous leurs ombrages là-dessus, je suis convenu de leur faire savoir au plus tôt s'il y a quelque chose de réel à espérer, et j'ai pris 5 semaines pour commencer d'exécuter notre convention. Je leur ai promis que le 20^e d'août prochain je leur ferai compter de l'argent, pour le moins 500 louis d'or, qui est le premier paiement de ceux que je leur ai fait espérer. Après cela ils ont paru tranquilles et m'ont promis tous d'une voix de faire tous leurs efforts pour se soutenir et pour être fidèles à la cause commune, et pour donner de plus grandes occupations à leurs ennemis.

3^e D. - L'année passée la flotte était venue dans la Méditerranée pour leur apporter du secours, mais que n'ayant pas répondu au signal que ladite flotte fit pour les obliger de s'approcher de la mer et recevoir ce qu'elle leur apportait, elle fut obligée à cause des vents de s'éloigner de la terre.

R. - [mise à la fin dans le texte original] Ils ont dit à l'égard de cet article, qu'ils ne peuvent pas deviner ni le signal de la flotte, ni si elle leur apportait quelque chose, qu'ils n'en avaient jamais rien su, et que quand cela aurait été, ils ne sont pas en état de quitter leurs montagnes pour s'exposer à être coupés de [par] leurs ennemis et périr.

4^e D. - La flotte des Alliés reviendra cet été pour leur apporter de l'argent et des armes, ils doivent observer le temps qu'elle viendra ou quelque vaisseau qu'on détachera pour s'approcher de terre.

R. - Suivant les avis que monsieur Sagniol me donna, je leur fis savoir l'arrivée de la flotte, premièrement celle d'une frégate au port de Villefranche, chargée de fusils, des selles, de munitions tant de guerre que de bouche, de plus qu'on avait fait un débarquement à Nice de 500 hommes et de plusieurs officiers, mais tout cela a échoué, ce monde ne leur convenait point, ni par leur nombre, ni par leur qualité, il faut d'argent pour faire subsister ceux qui y sont.

5^e D. - Ils doivent dire où ils jugent à propos qu'on pourra faire le débarquement plus commodément, et eux venir le recevoir et s'approcher les uns des autres.

R. - Ils ont répondu à cet article qu'ils n'entendaient rien à la marine et qu'ils ne pouvaient quitter leurs montagnes qu'après qu'ils aient reçu d'argent pour augmenter leurs troupes jusques à un certain nombre à ne pas craindre leurs ennemis.

6^e D. - Il faut convenir de quelques signaux, savoir par exemple qu'ils feront un certain nombre des feux dans la nuit sur quelque montagne, et dans le jour une épaisse fumée portant le même nombre, auxquels signaux la flotte répondra pour faire voir qu'on les a bien compris.

R. - Il n'y a qu'un seul endroit dans toutes les montagnes où ils puissent faire des feux pour être vus commodément de la ►

Memories ou relation du Voyage que j'ai
fait en Cuenes & en Rouergue, par ordre de M^r l'el & Vandermuer
Enuoies de Sa M. B. & de leurs St. D. p^{res} de S. A. R.
a Turin, ou sont continues les propositions & demandes que les
dits Enuoies ^{donnent} mauroit pour estre presentes a nos freres des Cuenes
au sujet du secours qu'on deuoit leur porter, avec les reponses que
les chefs d'antreus ~~ont~~ ont faites pour obtenir ledit secours.

1^{re} Demande

Il faut parler a Cavalier & a Roland la porte & si le peut
a tous les deux ensemble.

R. Ponce. J'ay parle a Roland la porte, qui est a present le chef de tous
les mecontans des Cuenes, qui sont sous les armes, & a mesmes tems
a Mallies, lequel commande aussy, & qui est confidant dudit
Roland, a mal place son secretaire, parce que ledit Roland
a delapaine a ceint, j'ay parle a Hoinain dit Nicolas qui
commande une troupe, a Catnat qui ne seait pas Ceint, &
qui commande ordinairement la Cavalierie, a Moyses qui leur
preche; & que j'ai ouy precher moy mesme, sur le 20^e Verset
du chapitre .6. du liure de Daniel, en ces termes, & comme
il aprocha de la fosse il cria a Daniel d'une Vois pitieuse, &
le Roy prenant la parole dit a Daniel, Daniel seruibous du
Dieu Vivant, ton Dieu a qui tu sers incessamment & te pouras
il auoir deliure des lions, ce sermon fut fait en presence.

... mer, laquelle en est à deux grandes journées, et d'où ils ne peuvent s'approcher qu'ils n'aient augmenté leur nombre considérablement.

7^e D. - D'abord après les signaux ils feront une descente jusques à la mer du côté du signal ou bien du côté qu'ils apercevront du haut de leurs montagnes là ou les vaisseaux s'approchent.

R. - C'est toujours la même difficulté d'approcher la mer.

8^e D. - Il faut qu'ils disent par quel moyen l'on pourrait les secourir, soit d'argent ou du monde, il faut qu'ils marquent leurs plus grands besoins afin qu'on y pourvoie par toutes sortes de moyens.

R. - Ils ont presque besoin de tout, et il est comme impossible de découvrir d'autres moyens que ceux de leur faire tenir de l'argent qui suffira pour leur faire trouver tout ce qui leur est nécessaire, et qui augmentera leurs forces, et lorsqu'elles seront plus considérables, ils pourront se faire des passages sur le Rhône, si l'on venait par le Dauphiné, et enfin faire plusieurs autres choses que leur faiblesse présente ne peut pas permettre d'entreprendre.

9^e D. - Il faut savoir leur nombre, tant cavalerie qu'infanterie, s'ils le peuvent augmenter, de combien et comment, si c'est faute d'armes qu'ils ne s'augmentent pas, s'ils ne peuvent pas avoir des bâtons ferrés et des fourches, s'il leur manque des munitions de guerre, si leur ressources pour cela sont sûres et abondantes, comme ils se nourrissent et s'ils ont des voies pour s'empêcher de périr par la faim, s'ils font leurs exercices de piété comme il faut, s'ils observent une bonne discipline ecclésiastique.

R. - Présentement ils sont trois mille fantassins et 190 cavaliers, tous gens craignant Dieu, et sans secours d'argent, ils ne se soucient pas d'être davantage, le pays ne pouvant fournir à leur besoin. S'ils avaient de l'argent, ils augmenteraient d'abord leur nombre jusques à 6 000 hommes, et ensuite jusques à dix mille. Ils assurent que Mr de Villars n'aurait pas assez des troupes pour leur résister, et qu'ils ne craindraient pas une armée de 30 000 hommes. Avec d'argent, ils débaucheraient la moitié des troupes du Roi, dont la plupart les redoutent, et les autres les aiment, ils disent qu'ils ne peuvent combattre contre des gens [qui ne font que prier Dieu].

10^e D. - Il faut savoir, si on leur envoie des troupes, comment on fera pour les faire subsister.

R. - L'on a déjà remarqué qu'on avait bien de la peine de faire subsister celles qui y sont. J'ajoute qu'avec de l'argent, l'on trouverait les moyens d'y faire vivre les troupes qu'on pourrait y envoyer, les paysans donneraient agréablement leurs denrées.

11^e D. - Il faut savoir en quelle situation sont leurs voisins à leur égard, s'il n'y aurait pas du danger de les faire sonder, pour en tirer quelque assistance d'hommes et d'aliments, et même s'ils ne pourraient pas former des corps entiers ailleurs, il faudrait qu'ils indiquassent les personnes auxquelles l'on pourrait se confier.

R. - Leurs voisins sont très bien disposés à leur égard, même pour se joindre à eux quand ils verront qu'ils sont soutenus tout de bon ; j'ai été jusques à Millau en Rouergue, et j'en partis avec la résolution d'aller plus loin dans le haut Languedoc jusques à Castres, mais des gens d'importance dudit Millau me dirent qu'il n'était point nécessaire d'aller plus loin, que s'ils avaient de l'argent ils iraient eux-mêmes avec moi, ils m'assurent que je pourrais risquer quelque chose pour ma personne en voyant tant de monde, sans rien leur donner pour gage de bonne volonté où les Alliés sont de vouloir les soutenir. Catinat, l'un des chefs des camisards, s'offrit d'y retourner avec moi quand il en serait temps. On formera des corps d'arme, il n'en faut pas douter, les gens de Millau me l'ont assuré. Les chefs des camisards sont dans les mêmes sentiments qu'eux-mêmes, ils espèrent que cela réussira bien. Les catholiques y donneront les mains, et si le M. de Guiscard avait pu paraître avec les officiers qu'il menait, pourvu qu'il eut eu considérablement de l'argent il aurait fait quelque chose. Mais le vrai moyen de réussir infailliblement, c'est d'ajouter des bonnes troupes aux officiers, il faudrait même que parmi ces troupes il y eut quelques bataillons anglais et hollandais pour les réformés, et quelques bataillons piémontais ou Allemands pour les papistes, afin qu'on croit que ces nations s'engagent à soutenir leur propre liberté et leur religion, et qu'on ne regarde pas les réfugiés qu'on y envoie comme des simples enfants perdus qu'on expose ; enfin, nous avons un grand nombre des personnes dans le pays à qui nous pouvons nous confier, et c'est par leur moyen que des à présent les pauvres cévenols peuvent tirer divers secours de leurs voisins avec de l'argent.

12^e D. - Il ne faut pas qu'ils brûlent les églises, ni qu'ils maltraitent les ecclésiastiques, ni les paysans papistes, cela n'avance pas leur dessein et ne sert qu'à aigrir les esprits contre eux, il faut au contraire crier « Toute liberté contre les impôts et celle de la conscience ».

R. - Ils sont fort revenus de tout cela depuis mon voyage, que je leur ai fait parler, et parlé moi-même, l'on en a vu divers exemples, des prêtres, des moines et autres gens de toute espèce, c'est une vérité constante qu'ils ne font du mal qu'à ceux qui leur en font. Ils ne cherchent pas même à combattre que quand on les cherche, il n'y a que les miquelets, et certains bandits qui ont pris le nom de camisards blancs, à qui ils en veulent, ils les cherchent partout, mais les autres les fuient.

13^e D. - On conviendra d'un moyen de faire tenir des lettres et d'en recevoir afin de pouvoir être informés de ce qu'il leur manquera pour y pourvoir, pour projeter les moyens qu'on aura résolu en leur faveur, pour savoir au vrai le succès de leurs combats et de leurs pertes, de celles de leurs ennemis, il faudrait qu'ils donnassent leur seing, et une marque encore, afin que, sur ce seing et cette marque, l'on puisse s'assurer que les sommes qu'on voudra leur envoyer sont bien comptées.

R. - On est convenu des moyens de faire tenir et recevoir des lettres, et j'ai pour cet effet deux voies, afin que si l'une manque, l'autre soit sûre ; ils pourvoient assez à tout pourvu qu'ils aient de l'argent, et si on leur en avait envoyé autant qu'on en a dépensé pour leur envoyer des armes, des selles, des munitions et du monde, ils auraient déjà chassé Mr de Villars et ses troupes. Ils ...

... informeront de ce qui se passera chez eux soit en bien soit en mal. Ils ont donné leur seing en diverses lettres qu'ils ont écrites à Mrs Hill et Vandermeer, à quelques cantons suisses et aux États généraux, de même qu'à Mr Sagnol de la Croix, et ont dit que toute autre marque est inutile et embarrassante, au reste Catinat ne sait pas écrire, et ils dirent qu'il n'était pas nécessaire que Jouainin signât. Ravanel était absent comme j'ai dit ci-devant, mais c'est Roland, Mallier et Malplach qui signent tout ce qui est nécessaire. Si l'on veut tenir un homme auprès d'eux pour s'assurer qu'ils reçoivent les sommes qu'on voudra leur envoyer, je m'engage de le faire passer sans aucun risque, s'il est nécessaire je l'accompagnerais, mais il faut avoir égard aux risques de ceux qui me rendront service.

14^e D. - L'on pourra s'informer de leur ordre militaire, et s'ils ne s'accommoderaient pas d'autres officiers que ceux qu'ils tirent de parmi eux.

R. - Ils sont distribués par troupes et par pelotons pour se tenir mieux cachés. La troupe où j'étais était composée d'environ 500 hommes, et à un quart de lieu de là il y en avait environ autant, qui devaient se joindre pour une expédition contre les miquelets au Pont de Montvert, parce que les miquelets sont leurs ennemis irréconciliables, qui massacrent les camisards avec une cruauté sans égale, jusques aux enfants de trois ou quatre ans des personnes qui favorisent les camisards. Les charges militaires ne sont pas réglées parmi eux comme elles le sont parmi les troupes réglées. Il n'y a que deux à trois personnes à chaque bande qu'ils reconnaissent et auxquels ils obéissent. Ils vont au combat d'abord avec quelque ordre, mais dans l'action c'est à qui aura le plus de courage, ils ont dit qu'ils se faisaient honneur et plaisir d'obéir aux honnêtes gens qu'on pourrait leur envoyer pourvu qu'ils fussent gens de bien et craignant Dieu. Il est bon de remarquer que nos officiers ni nos soldats ne pourraient pas faire la guerre comme ils la font, il serait bon d'avoir un corps des troupes réglées. Sur les avis que j'ai reçu de Mr Sagnol de la Croix, je leur ai fait un détail des préparatifs de Nice, mais quand ils ont vu que ce projet a échoué, ils ont cru que c'était des promesses comme les précédentes pour les amuser, mais je leur ai dit si affirmément que la chose était, mais qu'il y devait avoir eu quelque contretemps, et je leur ai promis avec tant d'ardeur et de sincérité qu'on le recevrait dans cinq semaines, ce qui les a entièrement rassurés.

Il s'est donné depuis le commencement 40 combats petits ou grands, 27 par Cavalier, Catinat et Ravanel qui occupaient la plaine, et 13 par Roland, Mallier, Jouainin et Castanet qui occupaient les montagnes. Ils ont perdu dans tous ces combats environ douze cents hommes, et ils en ont tué, à ce qu'ils assurent, douze mille des troupes du Roi.

Depuis le commencement dudit soulèvement, il s'est perdu de part ou d'autre en méchantes persécutions environ 7 à 8 mille âmes. Personne n'ose couper les foins qui sont dans les montagnes, les paysans ont amassé leur moisson sans que personne s'y soit opposé ni part ni d'autre, l'on menace de faire mettre le peu qu'il y ait dans les villes et villages, pour le faire distribuer comme l'année passée, et si ces pauvres gens avaient de l'argent, la plupart des paysans se déclareraient et cacheraient leurs grains pour le leur vendre dans la suite. Il est inconcevable combien les troupes du Roi les redoutent, dix arrêteront des escortes de trois à quatre cents personnes, et j'ai vu quatre d'entre eux passer à la barbe d'une escorte de deux cents dragons et de trois cents fantassins sans qu'on osât les attaquer, tant il est vrai qu'ils appréhendent de ne se trouver tout d'un coup enveloppés par ces gens-là.

II

Mémoire

Je partis du pays de Veaux le 18 mai 1704, et arrivai à Nîmes le 25 dudit mois. Je fis agir les personnes qu'il fallait auprès de Roland, et la nuit du 27, l'on disposa les soldats à se révolter contre leurs officiers s'ils parlaient de s'accommoder, et le lendemain tout se rompit à Calvisson. Dans la suite l'on voulut dire quelque chose à Catinat qui répondit en homme qui se méfiait. Cependant, les personnes que je faisais agir lui représentèrent la vérité, cela fait, nous conclûmes que je ne paraîtrais point de peur qu'il ne m'arrivât quelque contretemps qui m'aurait pu m'empêcher de passer en Rouergue, et lorsque je vis que les affaires étaient entièrement remises et sûres quoique Mr le Baron de Galliers poursuivait toujours Roland à faire la paix comme Cavalier. Pendant ledit séjour Mr Sagnol de la Croix me donna avis de ce qui se passait à Nice, je le fis savoir à Roland et partis pour le Rouergue afin de les avertir de l'embarquement qui se faisait. Je fus presque jusqu'à Millau où je parlai à plusieurs de mes amis qui avaient déjà su l'affaire de Nice. Je compris que c'étais par les avis de Mr le marquis de Guiscard. Ils m'arrêtèrent quelques jours pour s'informer plus amplement de toutes choses, et me dirent de ne pas passer plus loin, qu'ils venaient d'apprendre, par des gens qu'ils servaient sur les côtes, qu'une de leurs tartanes avait été prise du côté de Rose en Catalogne. Ils dirent que mon voyage ne servirait qu'à intimider et faire tout découvrir, mais que quand il serait temps ils viendraient avec moi, pourvu qu'ils vissent des bonnes preuves qu'on veut les soutenir. Je m'en retournai à Nîmes, où j'arrivai le 8 juillet suivant, et j'y jouai si bien mon rôle qu'après avoir paru ouvertement, je me fis prendre le 15 dudit mois, et fus joindre Roland. Je demurai quatre jours avec eux pour m'éclaircir de tout conformément à mes mémoires dont j'ai donné ci-devant l'éclaircissement. Je les quittai le 19 et fus à Anduze, à Alès et à Nîmes où je parus ouvertement comme je pourrais le prouver s'il était nécessaire.

J'oubliais de dire que quand j'ai quitté mes pauvres frères, je leur promis jusques à 100 000 francs pourvu qu'ils eussent 10 000 hommes avec lesquels ils auraient combattu contre 30 000, et si cela avait été, je suis persuadé qu'on aurait bientôt vu la religion rétablie en France.

J'aurais fait un détail de la présente relation beaucoup plus au long si je l'avais voulu, mais s'il y a quelque personne de ceux qui la liront qui désire d'en savoir davantage, je me ferais un plaisir de les entretenir et de leur faire même voir l'original signé et paraphé et attesté par le secrétaire de Roland et plusieurs autres chefs des camisards, comme aussi une lettre que j'ai de feu Roland.

Source

Relation exacte et circonstanciée de la conduite de Tobie de Rocayrol : pour lui servir de justification auprès de ses créanciers et correspondants, qui l'ont servi dans ses entreprises pour le service des Hauts Allées... Londres, 1753. Nous ne connaissons que deux exemplaires de cet ouvrage extrêmement rare, l'un dans une bibliothèque d'Augsbourg en Allemagne, l'autre à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, fonds ancien, cote C6834.

Ouvrages et articles

Henri BOSC, *La guerre des Cévennes*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 6 vol. Tome 4 pour le séjour de Tobie Rocayrol chez les camisards, et tome 5 pour son arrestation.

Charles BOST, *Les Prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc* (1684-1700), Paris, Champion, 1912, 2 vol.

Rev. W. BRACKLEY *The Diplomatic correspondence of the right hon. Richard Hill*, 2 vol., London, 1845.

Jules CHAVANNES. « Tobie Rocayrol ou les aventures d'un agent camisard » *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*. 1870-1871 (disponible sur Gallica).

Pasteur FRAISSINET. « Le camp des Enfants de Dieu ». *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*. 1867 (disponible sur Gallica).

Abbe Julien ROUQUETTE, *Histoire du diocèse de Maguelone*, Mende, Impr. H. Chaptal, 1921-1924, 4 fasc.

Abbe Julien ROUQUETTE, *Histoire de la ville de Ganges*, Montpellier, Imprimerie de la Manufacture de la Charité, 1904, in- 8°, 300 p.

Abbe Julien ROUQUETTE, *Les Victimes de Calvin : l'inquisition protestante*, Paris, Bloud, (1906), 54 p. in-16°.

Eugene THOMAS, « Un agent des Allées chez les Camisards, d'après les manuscrits trouvés dans le fonds de l'ancienne intendance de Languedoc », extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier section des lettres*, t. III, 1859-1863.

À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792)

Julien COPPIER (*)

À la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, dans le cadre de la politique de propagande monarchique de Louis XIV¹, des effigies à son image se multiplient dans tout le royaume. Des statues équestres du roi sont élevées à Paris, Dijon, Rennes et Lyon. La ville de Montpellier manifeste elle aussi son attachement à Louis XIV et participe à son culte. Le projet d'aménagement d'une place royale sur la colline du Peyrou s'impose : en 1691, est élevé l'arc de triomphe, réalisé sur les plans de François d'Orbay, les travaux étant dirigés par l'architecte Charles-Augustin Daviler.

Ensuite est dressée, dans l'axe de l'arc, une statue équestre de Louis XIV : financée par les États du Languedoc, cette statue de bronze est commandée en 1686 ; elle est l'œuvre de deux sculpteurs parisiens, Pierre Mazeline et Simon Hurltelte, tous deux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, sous le contrôle de Jules Hardouin-Mansart². La statue est transportée de Paris à Montpellier, via Le Havre, Bordeaux, la Garonne et le canal du Languedoc. À Montpellier, placée sur un socle dessiné par Robert de Cotte³, élève d'Hardouin-Mansart, elle est élevée le 10 février 1718 et inaugurée solennellement le 27 février 1718⁴.

La Révolution française : la chasse aux emblèmes de l'Ancien Régime

Dès le 23 juin 1790, un décret, voté par l'Assemblée, abolit la noblesse héréditaire, les titres, les signes de féodalité et les armoiries⁵. Un autre décret, le 14 août 1792, autorise la destruction des symboles de l'Ancien Régime : « *L'Assemblée nationale, considérant que les principes sacrés de la Liberté et de l'Égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français les monuments élevés à l'orgueil, aux préjugés et à la tyrannie. Considérant que le bronze de ces monuments, converti en canons, servira utilement à la défense de la Patrie, décrète :*

Article premier : toutes les statues, bas-reliefs et autres monuments en bronze, élevés sur les places publiques, seront enlevés par les soins des représentants des communes qui veilleront à leur conservation provisoire. Article deux : les représentants de la Commune de Paris feront sans délai convertir en bouches à feu les objets énumérés à l'article premier ».

(*) Attaché de conservation du patrimoine. Membre effectif de l'Académie florimontane d'Annecy.



Fig. 1 - Élévation du piédestal et de la statue équestre de Louis XIV pour la place du Peyrou à Montpellier, projetée par « [Robert] de Cotte, fait à Paris le 2^e octobre 1717 ». Cliché Arch. dép. Hérault, C 7932/2.

Avec la chute de la monarchie, le 21 septembre 1792, la Révolution française part définitivement en guerre contre les symboles, les attributs et les représentations royales⁶. Face à cette succession de mesures révolutionnaires, certains monuments montpelliérains connaissent des dégradations et des destructions : un des exemples les plus représentatifs est sans aucun doute celui de la statue équestre de Louis XIV⁷.

/

Les réflexions sur l'avenir de la statue de Louis XIV

À compter d'août 1792, à Montpellier, les autorités révolutionnaires réfléchissent et certains citoyens hésitent quant au sort à réserver à cette statue dont la qualité artistique est reconnue. L'administration départementale prend plusieurs arrêtés⁸, dont on conserve la ...►

... trace dans ses délibérations : le 18 août 1792, le conseil du département arrête que la statue équestre de la place royale du Peyrou sera « *enlevée et que les artistes seront invités à présenter un programme pour le remplacement de cette statue sur le piédestal* ». Le 29 août 1792, le conseil du département confirme sa volonté de « *détruire et soustraire des yeux des administrés tout ce qui pourrait leur rappeler l'ancien despotisme* ».

Cette statue ayant toujours été considérée comme un chef-d'œuvre des arts, les autorités et des citoyens craignent de se voir reprocher « *ce que nous reprochons aujourd'hui aux barbares qui détruisirent les chefs d'œuvre de la Grèce et de l'Italie* ». Aussi, il est envisagé de détruire le cavalier et de ne conserver que le cheval afin d'en faire un symbole de la Liberté. La statue équestre doit être démolie, le piédestal, dont on enlèvera les inscriptions, sera conservé, et des artistes sont invités à présenter dans les trois mois un projet. Celui-ci devra « *remplacer le tiran (sic) par un monument qui transmettra à la postérité l'heureuse révolution qui, en faisant sortir le peuple français de l'esclavage et en l'affranchissant du joug des despotes* » le rend libre. Cet arrêté confirme celui du 18 août relatif à l'enlèvement de la statue équestre du Peyrou : l'administration décide d'en déléguer l'exécution à la municipalité de Montpellier et l'invite à le faire dans le plus court délai ; elle sursoit à tout projet de remplacement jusqu'à ce que la valeur du bronze soit connue.

Les pressions des membres de la Société populaire de Montpellier peuvent être mesurées aux vœux et pétitions de ses membres, consignés dans un registre de délibérations⁹ aux dates des 29 septembre et 6 octobre 1792 : ils sont désireux de voir la statue abattue et ses matériaux réemployés dans un nouveau monument glorifiant la République. Une lettre illustre particulièrement bien ces débats¹⁰. Écrite par un citoyen patriote nîmois, le 9 octobre 1792, elle partage le sentiment et « *les regrets qu'éprouvent les amis des arts de voir détruire ce chef d'œuvre* ». Elle propose aux membres de la société des Amis de l'Égalité et de la Liberté de Montpellier une solution originale pour « *tacher de concilier la justice et le goût* » tout en écartant les hésitations : elle suggère de libérer le cavalier de sa monture, en laissant « *le cheval sur son piédestal (sic) et l'orgueilleux et cruel despote tiran (sic) couché de son long sur la poussière* ». Elle conseille ensuite de placer à côté du cheval une statue de la Liberté, proportionnée, armée d'une pique et coiffée d'un bonnet, qui tiendrait une masse censée avoir renversé le cavalier. L'ensemble serait accompagné d'une inscription. Cette idée de remplacer la statue de Louis XIV se retrouve aussi dans d'autres villes ; à Paris, il est proposé « *d'ériger une statue de la Liberté au lieu où était placé Louis XIV dans la Maison commune* »¹¹.

La destruction de la statue de Louis XIV

La décision finale revient à la municipalité de Montpellier, comme en témoignent des délibérations du conseil général de la ville ordonnant la destruction complète de l'œuvre¹². Le 30 août, le conseil général de la commune décide d'ôter les inscriptions qui figuraient sur le piédestal, afin de le conserver.

Montpellier, le 3 mai 1792, a sollicité l'obtention de pièces de canons de campagne destinées aux bataillons de gardes nationaux. Cette demande étant restée sans effet, des renseignements sont pris pour faire fondre des canons et faire fabriquer des affûts : pour cela, la ville souhaite se dessaisir d'armes, de cloches enlevées aux églises et de la statue de Louis XIV, symbole de « *l'ancien despotisme* ». Après plusieurs démarches infructueuses, la municipalité reçoit une lettre de Georges Frèrejean¹³ (1760-1831), qui lui offre ses services pour fondre les pièces de canons dont elle peut avoir besoin.

Georges Frèrejean et son frère Louis (1762-1832) exercent l'activité de fondeurs de fer et de cuivre et de maîtres de forges à Lyon, puis à Pont-de-Vaux (Ain) et à Pont-Évêque (Isère). Parcourant l'Europe entière afin d'acquérir des métaux nécessaires au carénage – doublage en cuivre – des navires royaux et à la fabrication de canons notamment à partir de cloches d'églises décrochées à la Révolution, cette activité, qui était déjà celle de leur père Antoine (1736-1789)¹⁴, leur permet de faire fortune en servant d'abord les armées de la Convention puis celles de l'Empire. Au titre des acquisitions réalisées par Georges Frèrejean, il faut citer, en 1806, celle faite auprès de la ville de Nuremberg de quatre bas-reliefs¹⁵ en bronze, dont deux frises (1520-1525) commandées à Peter Vischer par la famille Fugger.

Les échanges qu'entretiennent Georges Frèrejean et Montpellier en 1792 constituent un des premiers contacts entre cette famille de fondeurs et cette ville¹⁶.



Fig. 2 - Portrait de Georges Frèrejean (1760-1831), par Alexis Grogard. Académie florimontane, n° inv. 1726.

Afin de s'assurer de la solidité de la proposition de ce fondeur et avant de s'engager avec lui, la municipalité adresse une lettre au maire de Lyon dans laquelle elle lui pose plusieurs questions relatives au sérieux de Frèrejean, notamment pour savoir s'il a déjà fondu des bronzes et s'il mérite la confiance de Montpellier. Il semble que la ville de Lyon n'ait pas apporté de réponse. Mais le fondeur, lui, fournit les éclaircissements nécessaires.

/

Suite à la chute de la monarchie, le dimanche 30 septembre 1792 est organisée une cérémonie pour la célébrer : un cortège se rend au Peyrou. C'est l'occasion de réaffirmer la volonté de la destruction de la statue « *afin qu'il ne reste aucune marque extérieure qui rappelle à l'homme devenu libre son ancienne servitude et le despotisme [...]; le cheval de bronze et la statue de Louis XIV doivent être descendus* »¹⁷.

Le citoyen Deverger, capitaine d'artillerie, et Brunet, officier municipal, se rendent à Lyon pour traiter avec diverses personnes tant pour la fabrication des canons et caissons que pour la vente des bronzes¹⁸ : sur place, ils prennent des informations sur les divers ouvriers, visitent les ateliers et discutent avec eux des partis de leur art. Le conseil leur donne le pouvoir de traiter au nom de la commune tant pour l'achat de canons neufs que pour la vente de vieux canons et des bronzes comme ils le jugeront convenable. Le conseil s'en rapporte entièrement à leur prudence et à leur lumière¹⁹. Ils se sont décidés à traiter avec Georges Frèrejean pour la fonte des canons et boulets ainsi que pour la vente des bronzes et avec les citoyens Louis Rozet, Melchior Cadis et François Genevet pour la fabrication des affûts, attirails et caissons. Ils chargent Hermeville, sergent major de la troisième compagnie détaché aux constructions de l'arsenal de Lyon, d'inspecter les travaux de fabrication des affûts, attirails et caissons. Ils soumettent un rapport le 22 septembre 1792 au conseil municipal de Montpellier qui approuve leur mission. D'après les contrats passés avec les différents ouvriers, dix pièces de canons avec leurs attirails et trois caissons doivent être livrés avant le 10 décembre et le reste avant le 10 janvier.

Après une première tentative la veille, la statue tombe finalement le 2 octobre 1792, en présence de la municipalité et de la garde nationale. Le cavalier et son cheval sont découpés en morceaux, ainsi que le piédestal en bronze et le massif en pierres de taille afin qu'il ne reste rien de ce monument.

Par une délibération du 14 octobre 1792²⁰, le projet de faire couler des canons, en le finançant par la vente des bronzes dont la commune dispose, est approuvé. Dans les traités passés avec Georges Frèrejean relatifs à la vente d'une quantité de métal issue de cloches, Montpellier suit l'exemple de Paris, ne laissant qu'une cloche à chacune de ses paroisses pour employer les autres à la fonte de canons dont elle a besoin. La dépense pour l'acquisition des treize canons pesant chacun 620 livres (poids de marc), à 3 sous la livre, 4 750 boulets, treize affûts avec leur attirail, neuf caissons à gargousses et l'ornement des treize pièces de canon se monte à 63 981 livres.

Après déduction des frais de transport, de ceux nécessaires pour abattre la statue équestre, la couper en morceaux et ramener ces armes de Lyon à Montpellier, les recettes issues de la vente du bronze, pour le paiement des canons et boulets, issu de vieux canons et de pièces bâtarde, de métal de cloches et de la statue équestre sont supérieures aux dépenses : cela permet à Montpellier de faire l'acquisition d'objets d'artillerie : une forge de campagne, un caisson à cartouche, un charriot à boulets auxquels il est suggéré de joindre de la serge pour les gargousses, des cylindres de fer blanc pour renforcer la mitraille, des culots de bois ou sabots pour fixer les boulets ou gargousses, quelques centaines de lances à feu et un gril pour les boulets.

Le 8 novembre est établi un cahier des charges pour l'adjudication du noyau du piédestal de la statue équestre prévue le 15 novembre²¹ : l'adjudicataire est tenu de démolir à ses frais le noyau de pierre de taille du piédestal de la statue, d'en enlever les fondations et de transporter matériaux et décombres hors de l'enceinte de la place du Peyrou ; les fers, cuivres et plombs qui se trouveraient dans la démolition du piédestal et faisant partie de sa construction appartiennent à l'adjudicataire ; quant à la commune, elle se réserve expressément les médailles, monnayages et inscriptions avec l'enveloppe qui les contient qui pourraient être trouvés dans ledit piédestal ou dans les fondements.

Un état est dressé le 21 novembre 1792 par le citoyen Bernard Mestre, peseur public, du poids des pièces de la statue de Louis XIV²², qui mentionne trente six morceaux (n° 6. tête du cheval ; n° 25. tête du cavalier ; n° 35. une main ; n° 36. le sabre du cavalier...), quatre caisses contenant des morceaux, une pièce de canon, une cloche de l'église Notre-Dame, deux de Saint-François et une de Saint-Pierre²³. Mestre demande de protéger et de permettre le passage des « *bronzes et métaux* », achetés par Georges Frèrejean, qui sont expédiés à Lyon pour être fondus en canons.

Destination Lyon

Le transport à Lyon du bronze de la statue de Louis XIV est confirmé par un arrêté²⁴ du directoire du département de l'Hérault, daté du 25 décembre 1792²⁵. Parmi les statues de l'ancien monarque, celle de Montpellier n'est pas la seule à être acquise par Frèrejean. C'est aussi le cas de la statue équestre de Louis XIV de Lyon. Elle est l'œuvre de Martin Van den Bogaert, dit Desjardins²⁶ (Breda, 1637-Paris, 1694), d'après le dessin de Mansard et fondue par les frères Keller en 1674. Cette statue, dont la décision de l'édification remonte à 1686, représentant le roi en empereur romain, monté, comme eux, sans selle ni étrier, est installée sur le terrain de Bellecour en 1713.

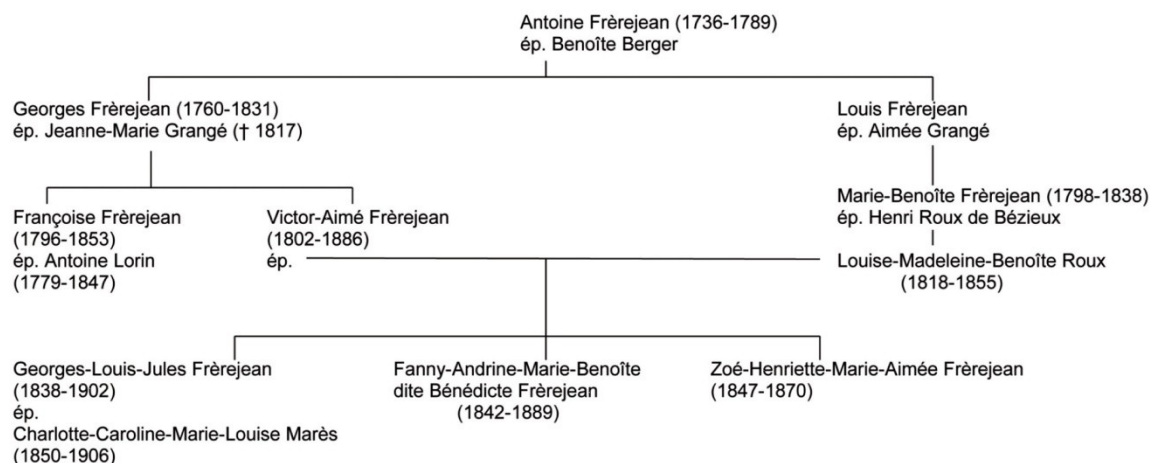
En 1792, à Lyon comme à Montpellier, la rage révolutionnaire se porte sur la statue de Louis XIV. Une délibération du conseil municipal en date du 25 août 1792 décide sa destruction : les commissaires chargés de cette affaire sont invités à prendre les mesures nécessaires²⁷. Ce monument est renversé et la statue brisée. Il est décidé de la fondre afin d'en faire des canons : on livre à MM. Schmidt-Bourg le corps de la statue et à Georges Frèrejean les jambes, la queue et ➤

... la tête du cheval ainsi que tous les ornements. Il fond ces éléments avec ceux issus de la statue de Montpellier – qui est envoyée toute brisée – et avec une autre petite figure équestre de Louis XIV de trois pieds de haut.

Le tout, avec la statue de Lyon, forme environ trente pièces de canon de quatre, qui sont adressées à l'armée des Pyrénées²⁸, armée de la Révolution fran-

çaise opposée aux troupes espagnoles lors de la guerre du Roussillon (1793-1795). Les seuls éléments qui subsistent de la statue équestre montpelliéraine sont des pierres et marbres du piédestal : ils sont alors réemployés pour de nouvelles inscriptions ou pour servir de gradins à la fontaine des Trois-Grâces et d'appui au temple protestant²⁹.

Esquisse généalogique de la famille Frèrejean



Conception : J. Coppier

Notes

1. Michel MARTIN, *Les monuments équestres de Louis XIV : une grande entreprise de propagande monarchique*. Paris, 1986, 240 p.
2. Eugene Thomas rapporte qu'elle pourrait avoir été fondue par un des frères Keller : « on lisait sur un des pieds du cheval : *Simoneau fecit* ; toutefois l'almanach de Montpellier pour 1759, dit qu'elle fût fondue par Balthasar Keller » : Eugene THOMAS, *Montpellier Tableau historique et descriptif*. Montpellier, 1857, p. 127. Sur ces fondeurs, voir Agnès MAGNIEN, *Le « Bronze Keller » : deux fondeurs de canons et de statues au service de Louis XIV*, thèse de l'École des Chartes, 1990.
3. Le cabinet Robert de Cotte conserve trois dessins de plans relatifs de la place du Peyrou à Montpellier : Bibliothèque nationale de France : site Richelieu, estampes et photographies : VA-34 (3).
4. Jean-Pierre THOMAS, *Mémoires historiques sur Montpellier et le département de l'Hérault*. Paris, 1827, 468 p. en particulier « *Mémoire sur la statue équestre de Louis XIV et sur la place du Peyrou Montpellier où elle fut élevée* », pp. 349-461. Voir aussi plus récemment Pierre BARRAL, « Statues royales à Montpellier ». *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, n° 37. Montpellier, 2007, pp. 21-29.
5. Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France*. Paris, 2001, pp. 29-36 (article " armoiries ").
6. *Ibid.*, pp. 121-135 (article " fleur de lys ").
7. Joseph DUVAL-JOUE, *Montpellier pendant la Révolution*. Montpellier, 1879, p. 229 : « on décida que la statue de

Louis XIV serait descendue, l'inscription du piédestal détruite (30 août), et que les armoiries de la ville seraient abolies ».

8. Arch. dep. Hérault, L 185, arrêtés des 18 et 29 août 1792.
9. Arch. dep. Hérault, L 5500.
10. Arch. dép. Hérault, L 5558.
11. Maurice TOURNEUX, *Procès-verbaux de la Commune de Paris (10 août 1792-1^{er} juin 1793)*. Société de l'Histoire de la Révolution française, Paris, 1894, p. 49.
12. Arch. mun. Montpellier, 1 D 5, f° 49-50.
13. Arch. mun. Montpellier, 1 M 14.
14. Sur cette famille, voir l'histoire romancée par Alain FRÈREJEAN et Emmanuel HAYLMANN. *Les maîtres de forges, la saga d'une dynastie lyonnaise 1736-1886*. Paris, 2003, 291 p. Voir aussi Pierre BURGUBURU, « Les Frèrejean, maître de forges à Pont-Évêque en pays viennois, à la fin du XVIII^e siècle et pendant une partie du XIX^e siècle ». *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale*, novembre-décembre 2010, n° 9, pp. 302-309.
15. Ces bas-reliefs sont alors conservés dans la propriété de la famille Frèrejean, à Saint-Cyr au Mont-d'Or, avant de rejoindre en 1907 le château de Montrottier, près d'Annecy, où ils sont encore conservés : Charles BUTTIN et Joseph SERAND, « Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer : les bas-reliefs de Montrottier ». *Revue savoisienne*, 62^e année, 3^e trimestre, Annecy, 1921, pp. 61-84 et pp. 129-133 ; Louis

- ... RÉAU, « Un chef d'œuvre de la Renaissance allemande en Savoie. Les bas-reliefs de Montrottier ». *La Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1921, pp. 225-236 ; Louis DIMIER, « Pierre Vischer à Montrottier ». *Revue savoissienne*, 77^e année, 2^e trimestre, Annecy, 1936, pp. 55-56. En 1876, Victor Frèrejean (1802-1886) fait l'acquisition du château de Montrottier qui reste dans sa famille jusqu'en 1906 : Julien COPPIER, « Le domaine de Montrottier et la famille Frèrejean (1876-1906) ». *Revue savoissienne*, 153^e année, 2013, à paraître.
16. Le 20 avril 1887, à Montpellier, Georges Frèrejean (1838-1902), fils de Victor Frèrejean et petit-fils de Georges Frèrejean (1760-1831), épouse Marie-Louise Marès (1850-1906). Voir la généalogie en annexe. Voir aussi Julien COPPIER, « Le domaine de Montrottier et la famille Frèrejean (1876-1906) », *op. cit.* Voir aussi du même auteur : « Léon Marès (1854-1916), propriétaire du domaine de Montrottier : éclairages sur une personnalité à partir de documents inédits ». *Revue savoissienne*, 150^e année, 2010, pp. 181-215 ; « Léon Marès (1854-1916) : éclairages sur un collectionneur à partir de documents inédits ». *Revue savoissienne*, 151^e année, 2011, pp. 255-284 ; « Léon Marès (1854-1916) de ses racines montpelliéraines à sa vie en Haute-Savoie, un collectionneur singulier ». *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, nouvelle série, tome 42, Montpellier, 2012, à paraître. Dans le cadre de ces recherches, j'ai noué un contact scientifique avec Jean Nougaret à l'amitié de qui je dois de publier cet article dans ce numéro d'*Études héraultaises*. Merci également à Vivienne Miguet, directrice des Archives départementales de l'Hérault, qui a autorisé la publication du dessin de la statue de Louis XIV.
 17. Arch. mun. Montpellier, 1 D 5, f° 54 y.
 18. Arch. mun. Montpellier, 1 M 14.
 19. *Ibid.*
 20. *Ibid.*
 21. *Ibid.*
 22. *Ibid.*
 23. *Ibid.*
 24. Arch. dép. Hérault, L 280.
 25. Le fondeur reçut plus de 250 quintaux de matière, dont la statue qui fournit 180 quintaux (poids de marc) de bronze pur équivalant à 9 000 kilogrammes, propres à la fonte : Léon COSTE, « Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours ». *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 14^e année, t. 14. Montpellier, 1891, pp. 351-616 (en particulier pp. 390-391).
 26. On doit aussi à Desjardins la statue de Louis XIV en pieds, installée en 1686 au centre de la place des Victoires à Paris. Cette statue royale est, elle-aussi « renversée, le 11 août 1792, ses débris servirent temporairement à un monument de la tyrannie vaincue, puis les bronzes furent portés à la fonderie du Roule, où la statue disparut dans le creuset – sauf un fragment de la main – ainsi que tous les bronzes décoratifs » : Geneviève BRESC-BAUTIER. *Art ou politique ? Arcs, statues et colonnes de Paris*. Paris, 1999, pp. 6468. Les quatre grands reliefs « Quatre captifs dits aussi Quatre Nations vaincues : l'Espagne, l'Empire, le Brandebourg et la Hollande », aujourd'hui conservés au musée du Louvre (RF 4407-4432), sont préservés pour leur valeur historique.
 27. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, 3^e partie 1792. Lyon, 1902, p. 270. Les bas-reliefs représentant le Rhône et la Saône ont été conservés et réinstallés de part et d'autre du piédestal de la nouvelle statue de 1825.
 28. Alphonse BALLEYDIÉ. *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française 1789-1793*. Paris, 1816, t. 3, pp. XXXIII-XXXVII (document IX. Destruction de la statue de Louis XIV, place Bellecour). – « Un petit modèle en bronze de la statue lyonnaise se trouvait chez M. Frèrejean cadet » : François ARTAUD. *Ancienne statue équestre de Louis XIV à Lyon*. Lyon, 1826, p. 14.
 29. Deux des mufles de lion, qui étaient placés aux quatre angles du piédestal, auraient été placés dans le temple d'Anduze et un troisième conservé dans les collections du musée de la Société archéologique de Montpellier ; l'appui de communion de l'ancien temple protestant de Montpellier était fait avec du marbre tiré du piédestal de la statue équestre : Léon COSTE, « Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours ». *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 15^e année, t. 15. Montpellier, 1891, pp. 169-170. Voir aussi plus récemment Jean NOUGARET. *Montpellier monumental*. Montpellier, 2005, tome 2, p. 293.

Des sujets dévoués et fidèles ?

À la recherche des légitimistes populaires montpelliérains

Bernard RULOF (*)

En mai 1823, la duchesse d'Angoulême visite Montpellier, le chef-lieu de l'Hérault ; dans le faubourg de la Saurerie, la municipalité a érigé un arc de triomphe, « d'un style à la fois noble et simple », par lequel la fille de Louis XVI entre dans la ville qui avait déjà reçu, avec un éclat remarquable, son mari, le duc d'Angoulême, en 1815. D'après le récit officiel de sa visite, une « foule immense remplissait les rues que S. A. R. devait parcourir, ornées de draperies blanches, de festons de verdure, de médaillons et de devises ». On entendait « à peine » les « coups de canon [...] au milieu des acclamations prolongées d'une immense multitude de citoyens de toutes les classes, et des cris de *Vive le Roi ! Vive Madame !* [...] Aussitôt 40 jeunes filles, vêtues de blanc, se disputèrent la faveur de dételier sa voiture et de la conduire au Palais. Mais Madame se refusa à leurs empresses, en déclarant que cette manière de l'honorer était entièrement contre son gré ». Alors, les filles se contentent de suivre le carrosse, de plus près, vers la préfecture, « au milieu des acclamations de la population toute entière qui se pressait partout, avec cette vivacité méridionale, qui [...] n'est que l'expression d'un enthousiasme porté au plus haut point ». L'auteur anonyme qui raconte ce qui s'est déroulé à Montpellier pendant ces jours de printemps finit son récit en exprimant son vœu que la princesse, de retour à Paris, pourrait « dire au meilleur et au plus révérent des Monarques : *Sire, vous n'avez pas de sujets plus dévoués et plus fidèles que les habitants de votre bonne ville de Montpellier* »¹.



Fig. 1 - La Duchesse d'Angoulême en 1817. Portrait d'Antoine-Jean Gros.

En effet, les autorités administratives et judiciaires étaient convaincues que la branche aînée des Bourbons pouvait compter sur la loyauté de la population de l'Hérault, et plus particulièrement de celle des Montpelliérains, pendant une bonne partie du XIX^e siècle. Elles croyaient que les classes populaires en particulier étaient de chaudes partisans de la monarchie dite légitime. À cet égard, Hippolyte Creuzé de Lesser, le célèbre préfet de la Restauration, donne le ton pendant plusieurs décennies : « au contraire de plusieurs départements, le peuple [de l'Hérault] est encore plus attaché aux Bourbons que la classe plus élevée ». Quelques mois plus tard, il précise qu'il existe « particulièrement parmi le petit peuple, un sentiment royaliste tout à fait remarquable »². Le peuple, ardemment légitimiste, s'implique également, comme le font, par ailleurs, les républicains ou les socialistes, dans les batailles de rue quand il s'agit du contrôle de l'espace urbain, au début des années 1830 et en 1848. Jusqu'aux années 1860, les successeurs de Creuzé ainsi que les procureurs généraux, qui sont aussi censés informer le gouvernement sur la vie politique et sociale, soulignent régulièrement l'importance du légitimisme dans le département. D'après le préfet Silvestre la burette d'Ambert, le succès électoral des légitimistes qui gagnent vingt-un des 36 sièges du conseil municipal en 1833 aurait été dû au fait que « trois-quarts de la population [de Montpellier] est carliste »³.

Quelques années plus tard, son successeur, Achille Bégé, propose même de différer l'élection des commandants de la Garde Nationale parce qu'elle amènerait à une victoire inévitable de « l'opposition, légitimiste ou républicaine »⁴. Pendant la Seconde République, les légitimistes (et les républicains) profitent de l'introduction du suffrage universel masculin ; toutes les élections, organisées en 1848 et 1849, illustrent une forte présence du mouvement royaliste parmi les électeurs montpelliérains. En été 1848, le préfet avertit donc ses supérieurs que « le parti légitimiste est puissant, il ne faut pas se le dissimuler. [...] Ce parti compte à Montpellier et dans quelques centres de population [...] de nombreux adhérents dans la masse populaire ». Le suffrage universel masculin aurait même fait grossir les rangs du monarchisme dans le chef-lieu, vu que le retour de la branche aînée des Bourbons au pouvoir « jugé depuis longtemps impossible par plusieurs a pu paraître presque probable quoique encore éloigné »⁵. Dans les mois qui suivent le coup d'état du 2 décembre 1851, les autorités continuent même d'accentuer la force du « camp légitimiste » auquel « presque toute la population appartient »⁶.

Cette conviction des différents préfets a largement défini l'image historique du mouvement monarchiste. Pourtant, on peut se demander si – et dans quelle mesure – ...►

(*) bernard.rulof@maastrichtuniversity.nl
Département d'Histoire, FASoS
Université de Maastricht - B.P. 616 - 6200 MD Maastricht [P-B]

... cette image, encore dominante aujourd'hui, est justifiée. De plus, il importe de savoir ce que ce type de royalisme signifie réellement, en premier lieu, pour ceux qui sont concernés directement : le menu peuple légitimiste lui-même. Vu la nécessité de nous rendre compte par quel biais nous devrions prendre ce problème, une présentation sommaire de quelques approches suivies jusqu'à présent est bien inévitable. Bien qu'aucune de leurs thèses d'État ne propose une analyse du légitimisme à proprement parler, les études d'un trio d'historiens réputés – André-Jean Tudesq, Gérard Cholvy et Raymond Huard – accentuent la présence des classes populaires urbaines dans le légitimisme du Midi languedocien et à Montpellier où « l'opinion légitimiste a des représentants dans toutes les classes de la société »⁷.

Pourtant, leurs travaux, aussi riches et bien documentés que pionniers à plusieurs égards, sont marqués par la difficulté, si admirablement analysée par l'historien Alain Corbin dans son livre sur la vie du sabotier Louis-François Pinagot, de connaître la sensibilité intime ou les opinions des hommes et des femmes dont ils parlent⁸. De plus, les historiens du légitimisme, comme Hugues de Changy et les américains Robert Locke et Steven Kale⁹, semblent moins sensibles aux dimensions culturelles du politique, qui, par contre, attirent l'attention des auteurs, comme Jacques Prévotat, Serge Bernstein, Jean-François Sirinelli et Philippe Secondy. En fait, ce dernier a publié, en 2006, une étude sur le « courant contre-révolutionnaire » dans l'Hérault des XIX^e et XX^e siècles.

Leurs études, qui montrent bien le renouveau de l'histoire politique en France depuis les années 1990, se servent de la notion de « culture politique » (ou, plutôt, de « cultures politiques »). La culture politique est définie comme étant « une sorte de code et [...] un ensemble de référents, formalisés au sein d'un parti ou plus largement diffus au sein d'une famille ou d'une tradition politiques ». Fortement internalisée et transmise par des canaux de socialisation comme la famille, le travail, l'école, les associations ou les partis, elle détermine les convictions, les sensibilités et le comportement politique des individus et des familles politiques françaises dont le parti légitimiste¹⁰. En conséquence, les définitions proposées postulent toutes que la culture politique offre un des facteurs importants, sinon le plus important, qui permettra « d'apporter une réponse au problème essentiel des motivations de l'action et des comportements politiques » de la masse des citoyens en particulier¹¹.

Ainsi, la culture politique est perçue comme « un moteur [des] comportements politiques » : elle définit l'identité du groupe qui se réclame d'elle. De plus, elle mobilise les partisans, en leur offrant une lecture partagée du passé (signifiante bien qu'inexacte parfois), ainsi qu'une vision commune du monde idéal, qui s'expriment par un vocabulaire et des symboles et rituels (le bonnet phrygien, le poing levé, etc.)¹². Bernstein et autres insistent sur le fait que la culture politique, en quelque sorte, crée et soude des groupes sociaux et politiques ; elle est avant tout un phénomène social. Ils mettent l'accent sur ce que les partisans partagent, l'un avec l'autre, bref, sur tout ce qui fait qu'ils sont plus qu'un simple ensemble d'individus. Sous ce rap-

port, Bernstein accentue les fonctions de la culture politique comme étant un « facteur d'identification ». D'abord, elle permet d'expliquer le comportement envers les Autres qui n'appartiennent pas au groupe de référence, comme la résistance de la part des légitimistes populaires du Plan-de-l'Olivier envers « l'ennemi » politique qui essaie d'investir « leur » quartier pendant les rixes au mois d'août 1848.

Par contre, Bernstein nous rappelle que « cette fonction d'identification de la culture politique est encore plus déterminante à l'intérieur du groupe. Ici, l'acceptation des thèmes fondamentaux de la culture conduit le citoyen à s'identifier à un groupe, à en partager les buts et les espoirs et, bien entendu, à se prononcer pour lui dans un éventuel scrutin. Cette dimension sentimentale, voire émotionnelle, de la culture politique explique que, pour les membres du groupe concerné, elle soit le lieu d'une véritable communion dans laquelle se retrouvent, avec un fort sentiment de solidarité, tous ceux qui participent des mêmes références, du même système de représentations et pour qui symboles et discours revêtent les mêmes significations »¹³.

Cette perspective plutôt fonctionnaliste, qui, en ce qui concerne l'accent mis sur le consensus comme étant constitutif des groupes, rappelle des suppositions de type durkheimien sur le rôle primordial du consensus dans la vie sociale, a tendance à sous-estimer les tensions, voire les conflits internes dans chaque groupe social et politique. Or, ces dissensions, qui s'expriment dans des circonstances particulières comme des crises, jouent un rôle crucial et expliquent en partie pourquoi la culture politique d'un groupe et le groupe lui-même dont les partisans se réclament peuvent changer à la longue.

Malgré toutes les avancées importantes que nous a apportées la notion de « culture politique », les analyses des chercheurs font encore généralement référence à des collectifs sociaux, ce qui explique l'usage des termes tels que « le menu peuple » ou « les classes populaires ». Certes, des individus réels constituent ces collectifs sociaux, mais ils restent eux-mêmes étrangement invisibles derrière de telles références, parce que (et c'est souvent le cas) les noms propres n'apparaissent pas dans les documents d'archives. En plus, il est rare qu'ils prennent eux-mêmes la parole ; s'ils le font, leurs paroles sont, dans la plupart des cas, transcrites par d'autres, dans un contexte de rapport de force asymétrique. Cependant, ces « écrivains publics » qui représentent l'État, comme la police ou les préfets et procureurs généraux, sont largement responsables de l'image traditionnelle des légitimistes populaires, d'après laquelle le royalisme du petit peuple montpelliérain serait, avant tout, soit une manifestation idéologique de la dépendance sociale et économique des clients pauvres de l'élite locale, soit l'expression politique du caractère profondément essentialiste des gens du Midi¹⁴.

En conséquence, on sait peu de choses sur le légitimisme populaire tout comme les légitimistes populaires eux-mêmes. D'ailleurs, c'est bien un point caractéristique de la plupart des études du monarchisme européen du XIX^e siècle, qui jettent plutôt leur regard sur les activités et l'idéologie des (grands) notables ou des dirigeants ...►

... royalistes. Devant ce défaut, il importe de prendre au sérieux le légitimisme des ouvriers et ouvrières ainsi que des artisans et petits commerçants. C'est pourquoi il faut relire les sources connues (et moins connues) qui nous permettent de répondre à nos questions d'historien : premièrement, qui sont-ils ? Pourquoi sont-ils devenus des monarchistes ? Quelles espérances (millénaristes) ont-ils mis en leur « bon roi » Henri V, qui est devenu peu à peu l'objet d'un culte ? Par quelles activités et quels réseaux ont-ils fait parler d'eux ? Quel est, finalement, l'impact social et politique de leur présence parmi les partisans sur le mouvement légitimiste tout entier ¹⁵ ? Sous réserve d'un approfondissement à venir, cet article-ci ne peut qu'offrir quelques indices de réponse. Commençons par une première rencontre avec deux légitimistes populaires.



Fig. 2 - Henri V, comte de Chambord (1820-1883).
Lithographie par Grévedon, 1833.

À première vue, Auguste François Roustoulan et Jean-Louis Marcadier font partie de ceux qui n'ont pas eu « des voix » par eux-mêmes. Néanmoins, ils jouent un rôle important dans l'histoire du légitimisme à Montpellier pendant une bonne partie du XIX^e siècle. En fait, ils se font remarquer dans les batailles de rue entre les légitimistes et leurs opposants ; de plus, ils sont des sociétaires de clubs légitimistes. Ce sont des gens comme eux qui sont, d'habitude, présentés comme des clients pauvres des notables influents plutôt que de « vrais » royalistes. Leur propre espace politique aurait été soit inexistant (puisque'ils ne se sont pas intéressés à la politique) soit situé parmi les partisans de la Gauche. Dans ce dernier cas, le problème de l'historien se présente comme une recherche pour la réponse à la question : comment en sont-ils finalement parvenus à rejoindre leurs amis politiques, dits « naturels » ¹⁶ ?

Pourquoi cette approche traditionnelle serait-elle la seule à être suivie ? Ne serait-il pas plus avantageux et plus intéressant de regarder de plus près ces gens ainsi que leurs

traditions de famille et leur mémoire d'événements particulièrement cruciaux ? En ce qui concerne Auguste François Roustoulan, cela signifierait avant tout un retour au soir du samedi 25 août 1832. Cette journée est gravée dans la mémoire des légitimistes comme un des points les plus bas dans la série des rixes et bagarres violentes qui ont eu lieu au début de la monarchie de Juillet. Depuis le 18, des républicains, des orléanistes et des légitimistes s'insultent et se battent, comme il est d'usage dans une société de défis, dans les rues et sur les places de la ville ¹⁷. L'intensité des hostilités rappelle le souvenir des événements de 1815, évoqués par un arrêté préfectoral, publié le 25 août, qui reproche aux légitimistes de troubler l'ordre public ¹⁸. Plus tard dans la soirée, l'ancien volontaire royal et vitrier Dominique Pierre Roustoulan, un veuf âgé de 50 ans, qui habite rue Chapelle-Neuve, est en route vers le Café Quet, un lieu de rencontre connu des carlistes, quand un petit groupe d'individus, dont quelques partisans du nouveau régime, le reconnaissent. En criant « Sarre, sarre », ils poursuivent le légitimiste qui tente de fuir ; arrivé devant un autre café, près de la rue de l'Argenterie, Roustoulan est poignardé dans le dos et meurt des suites de ses blessures. Le lundi suivant, il est enterré au cimetière de l'Hôpital général en présence d'un grand nombre d'amis et de curieux (plus de 3000, d'après *Les Mélanges Occitaniques*). L'inscription que les premiers veulent faire graver sur la tombe, « Que ma mort vous soit un souvenir », est refusée par les autorités du cimetière et de la municipalité orléaniste ¹⁹.

Néanmoins, on se souviendra de Dominique Roustoulan. La mort de celui qu'on appellera une « malheureuse victime du fanatisme révolutionnaire » fait vite partie d'une construction partisane du passé récent et confirmera ainsi la mémoire royaliste et, par voie de conséquence, les lignes de fracture politiques locales ²⁰ : « Vous vouliez du sang, du sang des durs ! Vous l'avez vu couler, et vos mains homicides ont pu juger que le sang des royalistes de 1832 est aussi pur, aussi chaud que celui des royalistes de 1815, dont furent inondées les rues de notre cité. Assassins du 27 juillet 1815, vos successeurs sont dignes de vous ; le 25 août 1832 sera inscrit dans vos fastes ; ce jour vous pourrez aussi célébrer un anniversaire, car vous avez immolé une victime sur l'autel de la démagogie. Quant à nous, prions pour la victime, il était un homme de bien, il est mort pour la cause de la justice, Dieu l'a jugé, un jour il jugera aussi ses assassins ».

Les années qui suivent montrent qu'il est toujours difficile de surmonter de telles lignes, particulièrement pour les proches du défunt dont son fils, Auguste, d'autant plus que sa mort laisse une « famille nombreuse [...] sans appui » ²¹. Il n'y a pas que les légitimistes qui éprouvent cette difficulté : lors de sa déposition sur l'affaire du Plan-de-l'Olivier, Joséphine Andrieu, issue d'une famille républicaine, admet qu'elle a souvent tenu « plusieurs propos [...] contre les légitimistes [...], et que de vieux souvenirs ont laissé dans mon âme quelques ressentiments. On ne pardonne pas [...] ceux qui vous ont fait du mal ». Ainsi, les vies de Joséphine Andrieu de même que celle d'Auguste Roustoulan sont marquées par la mémoire d'un événement « traumatisant » qui a depuis déterminé leurs comportements, leurs grilles de lecture intériorisées de la vie sociale et ...►

... politique, leurs préférences politiques et le choix de leurs réseaux respectifs d'amis et d'ennemis ²².

La famille d'Auguste Roustoulan, qui a à peine 16 ans quand son père est assassiné, a éprouvé beaucoup de difficultés et de souffrances. Le 10 Ventôse An XIII (1^{er} mars 1805), le commis marchand Dominique Roustoulan, né le 2 août 1782, et Élisabeth Montaud, née le 9 août 1783, se marient. Le jour de leur mariage, ils déclarent la légitimité de leur petite fille, Marie Magdelaine Pierrette, qui était née quatre mois auparavant. Le jeune couple, dont les parents sont montpelliérains, sort d'un milieu de petits métiers, parmi lesquels on trouve des vitriers, des plâtriers et de petits marchands. Il aura neuf enfants, dont quatre meurent avant l'âge de 15 ans. Dominique devient peintre vitrier, une profession qu'il exercera jusqu'à sa mort. Quand Élisabeth disparaît à l'âge de 41 ans en 1828, le veuf et ses quatre enfants (dont deux filles et deux garçons, âgés de 11 à 21 ans) habitent dans la rue Chapelle-Neuve. Après son mariage en 1824 avec le travailleur de terre Marc Marcadier, leur fille aînée s'est installée dans la rue du Plan-de-l'Olivier. Leur fils aîné Claude suit la piste de son père et travaille comme peintre vitrier pendant toute sa vie ²³.

Par contre, la vie professionnelle d'Auguste, né le 10 mai 1816, est plutôt marquée par des points de rupture. Comme son père, il entame sa carrière comme commis, en travaillant, selon toute probabilité, dans la boutique de son oncle, le marchand drapier Gabriel Roustoulan. Pourtant, la mort du père en 1832 occasionne un appauvrissement des quatre orphelins qui, de toute façon, ne menaient pas une vie aisée. En outre, le décès de son oncle oblige Auguste à s'engager dans d'autres activités, d'autant plus que le commerce de détail en textile se trouve en pleine crise. Le 1^{er} juin 1840, il se marie avec Marie Cassan, une tailleur née à Marseillan en 1818, de qui il aura plusieurs enfants. Pendant sa vie, Auguste exerce une multitude de petits métiers, comme celui de peintre vitrier, de marchand de fer et, finalement, de plâtrier. De toutes ces professions, c'est la dernière qui sera mentionnée dans son acte de décès, qui nous indique qu'Auguste François Roustoulan est mort, à l'âge de 70 ans, le matin du 6 janvier 1887, dans l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, située dans la rue du Séminaire ²⁴.

Pendant toute sa vie d'adulte, Auguste était connu pour son militantisme en faveur du mouvement légitimiste, en particulier à cause de ses activités au sein des sociétés et clubs des légitimistes populaires. Il a donc mauvaise réputation ; les autorités le considèrent comme « un légitimiste fougueux » et, par conséquent, n'hésitent pas, en 1853, à ajouter son nom sur « la liste des hommes les plus dangereux [du] département » ²⁵. Depuis le début de la Seconde République, il est sociétaire, voire trésorier de la société de l'Union, une association non-autorisée, dont les membres, des « légitimistes appartenant en général à la classe ouvrière », se rencontrent « hors ville dans un jardin dit la belle jardinière ». Auguste et le cafetier Pierre Roux, dit Perruque, un ami de la famille et témoin lors de la naissance du fils de son beau-frère Marc, sont particulièrement actifs : ils organisent, par exemple, les

célébrations en honneur d'Henri V, le 15 juillet 1850 ²⁶. Les noms d'Auguste et de Pierre Roux sont également inscrits sur une autre liste, établie en 1861, d'« hommes d'action » monarchistes parmi lesquels figurent plusieurs plâtriers et Henri Marcadier, le fils de Marc Marcadier et Marie Roustoulan. Ils sont tous accusés, sans aucune preuve dans la plupart des cas, d'avoir fait « partie en 1848 de l'insurrection du Plan-de-l'Olivier » ²⁷. Au début de la Troisième République, le fils et le petit-fils de Dominique Roustoulan assassiné en 1832 figurent aussi sur la liste des « membres fondateurs » du Cercle des Ouvriers, fondé en 1871, qui compte à peu près 160 sociétaires dont la plupart ont atteint un certain âge ²⁸. Auguste Roustoulan, finalement, se fait aussi remarquer par ses activités plus politiques. Pendant la campagne pour les élections législatives des 30 mai et 1^{er} juin 1863, il est même « un des meneurs désignés [du] parti », choisis parmi « des chefs d'ateliers ou patrons, appartenant au parti Légitimiste », qui militent pour la candidature de l'ancien député Hippolyte Charamaule, à qui le célèbre légitimiste Berryer a prêté son appui, en opposition au candidat officiel, le maire de Montpellier Jules Pagézy ²⁹.



Fig. 3 - Rue du Plan de l'Olivier, à Montpellier. (Photo : EH).

Comme c'était le cas pour tant d'autres montpelliérains à l'époque, la vie d'Auguste Roustoulan eut en grande partie lieu dans un espace assez restreint les alentours du quartier du Plan-de-l'Olivier. Après l'assassinat de son père, Auguste s'installe même chez sa sœur aînée qui habite en plein cœur du quartier. Au milieu du XIX^e siècle, ce quartier pauvre et malfamé est particulièrement connu pour les sentiments royalistes de la population et le grand nombre des ménages dont la source de revenu principale est le travail agricole aux alentours de Montpellier. En fait, le Plan « est tout à fait la campagne », note le vicaire-général Chaulliac en 1866 ³⁰. C'est dans ce milieu, plus particulièrement dans la famille Marcadier dont père et fils sont tous des travailleurs de la terre, qu'Auguste passe son adolescence. Ici, Auguste et le frère de son beau-frère, Louis, se sont sans doute connus ; étant donnée la minime différence d'âge entre eux, on peut bien s'imaginer qu'Auguste et Louis ont entrepris des activités ensemble. Né le 27 juillet 1815, Louis, qui, comme son père et son frère aîné, Marc, s'emploie comme « cultivateur pour compte d'autrui », se marie, en 1838, avec la fileuse Thécle ...»

... Verdel ; le couple, qui habite dans la rue du Refuge, aura trois enfants ³¹.

Dans le quartier, il est de notoriété publique que le jeune travailleur de terre est un chaud partisan de la branche aînée chaque soir, ses voisins ne manquent pas d'observer qu'il se débarrasse, en revenant de son travail, de son chapeau pour porter une bonnette blanche – la couleur identifiée, avec le vert, à la cause légitimiste ³². Pourtant, il y a d'autres raisons qui expliquent sa réputation d'être un des « hommes dangereux », voire un « légitimiste désigné comme ayant tué un gendarme » ³³.

La vie de Louis, en fait, prend un tour dramatique à la fin du mois d'août 1848. Les premiers mois de la Seconde République sont marqués par des moments particulièrement mouvementés dont l'un est, sans aucun doute, l'affaire du Plan-de-l'Olivier. Pendant l'été, les tensions et les conflits entre les partisans de différents partis ne se limitent plus uniquement aux batailles électorales ; en fait, ils se battent de plus en plus dans l'espace public. La place de la Comédie, où est planté un arbre de la liberté, devient alors le haut-lieu des républicains et des socialistes ; c'est d'ici que partent leurs manifestations à travers la ville. Pour leur part, les légitimistes paient de leur personne et participent également au jeu de défis mutuels. Comme d'habitude, un cortège part de la Comédie le soir du 28 août ; arrivés à la hauteur de la rue du Refuge, les manifestants sont confrontés aux habitants du Plan-de-l'Olivier qui se sont préparés à repousser les républicains, si besoin par la force. Des engueulades, des jets de pierres et des pugilats se poursuivent ; au cours du brouhaha général, un coup de feu bruyant retentit soudainement dans les ruelles étroites du quartier. Après des heures de tension montante, il faut l'intervention armée des gendarmes et des soldats pour rétablir l'ordre public. À la fin de la soirée, il y a plusieurs blessés (dont le préfet) ; de plus, le gendarme Montredon meurt au cours de la nuit suivante de sa blessure infligée par un tireur inconnu. Une enquête judiciaire de grande envergure est alors ouverte. Dès le début, les autorités et l'équipe d'enquêteurs, dirigée par Jean Gilly, accusent les dirigeants de la société de l'Urne, un des plus importants lieux de rencontre des légitimistes montpelliérains, d'avoir provoqué et organisé la bagarre entre les légitimistes du Plan-de-l'Olivier, d'une part, et des républicains et des forces de l'ordre, d'autre part ³⁴.

La plupart des 226 personnes interrogées ne donnent que des réponses évasives à leurs questions ; dans le cas de Louis Marcadier, cette réticence est logique, car Gilly est vite convaincu que le travailleur de terre avait bel et bien tué Montredon. La déposition du cordonnier Jean-Baptiste Prat en particulier incrimine le résident de la rue du Refuge ; Prat affirme avoir vu Marcadier, à l'extérieur, à l'angle du Refuge et de la rue de la Verrerie. De plus, il aurait entendu quelqu'un crier, en patois, « du ton le plus énergique, « Sacra noun den Diou, encore un de blessat ; à tus Marcadier » » juste après le coup de feu du « fusil long du canardier » (utilisé pour la chasse aux canards dans les étangs) ³⁵. En fait, Marcadier, qui dit, en premier lieu, qu'il s'est couché à 20 heures (donc avant le début des batailles de rue) donne plusieurs dépositions divergentes, chaque fois qu'il est confronté à d'autres témoins.

Alors, Marcadier admet qu'il s'est levé plusieurs fois pour aller voir ce qu'il se passait à l'extérieur. Il change aussi sa déposition sur la mort de Montredon le coup de feu serait tiré non du bas de la rue, où se trouvaient les républicains mais, en revanche, du haut de la rue, où étaient rassemblés les légitimistes. Néanmoins, il continue d'affirmer n'avoir pas quitté sa maison pendant toute la soirée. Finalement, lors du dernier interrogatoire, il reconnaît, sous la pression de Gilly, avoir rencontré Léonard de Lapeyrouse, ancien capitaine de marine, soupçonné d'avoir organisé la défense du quartier, en vue de préparer sa première déposition ³⁶. Gilly inculpe alors Lapeyrouse ainsi que Louis Marcadier et trois autres travailleurs pour violence publique et résistance contre les forces de l'ordre. Quant à Louis, il est aussi inculpé pour l'assassinat de Montredon. La « position de famille » des quatre travailleurs pauvres du Plan-de-l'Olivier qui ont tous un casier judiciaire vierge est classée comme étant « nulle » ; excepté Louis qui peut lire des textes assez simples, les autres sont tous illettrés ³⁷. Le 17 février 1849, la cour d'Aix-en-Provence, qui était chargée de l'affaire car celle de Montpellier était censée être de parti pris, acquitte les cinq accusés ³⁸. Depuis, il n'y a plus de traces de la vie de Louis Marcadier dans les archives.

Les légitimistes des milieux populaires comme Marcadier ne se font pas uniquement remarquer par leur participation (présumée ou réelle) à des bagarres de rue. En fait, le menu peuple joue un rôle important et fort surprenant dans la vie associative. Certes, il y a des associations qui n'acceptent que des aristocrates ou de riches bourgeois comme sociétaires. Ce monde des notables montpelliérains partage, de plus en plus, non seulement des intérêts économiques de grands propriétaires qui investissent dans la viticulture en plein développement, mais aussi un certain style de vie axé sur le « château » de campagne et les mêmes convictions sociales et politiques. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'historien Gérard Cholvy conclut qu'il y a pour les bourgeois « une contagion à laquelle il est difficile de rester insensible. L'intégration à la société montpelliéraine passe par l'adhésion aux opinions légitimistes » ³⁹. Le désir des riches bourgeois parmi lesquels on trouve des marchands et des banquiers ainsi que des avocats et d'autres professions libérales d'imiter la style de vie d'anciennes familles nobles qui ont pu garder leur capital social et culturel induira plus tard le procureur général à porter ce jugement sarcastique : le milieu légitimiste n'est qu'une « coterie, se composant de quelques grands propriétaires vivant entre eux, dont l'opinion est moins souvent une conviction héréditaire qu'une sorte de vernis aristocratique destiné à vieillir des parchemins trop récents » ⁴⁰.

Au début de la Monarchie de Juillet, une dizaine d'associations légitimistes sont répertoriées par la police ; les marchands monarchistes, par exemple, vont à la Loge, tandis que les magistrats et avocats établis appartiennent à la Société des Beaux-Frères. Par contre, des avocats plutôt jeunes se rencontrent dans la Petite Loge. Fondée en 1830, cette société regroupe d'anciens membres de la Société des Avocats, qui s'opposent à la décision prise par la majorité des sociétaires d'accepter le nouveau régime. Très vite, elle devient un lieu de rencontre pour les plus radicaux des partisans ...

... aisés de la branche aînée. Ses membres cherchent à se rapprocher des légitimistes plutôt populaires et invitent des artisans et de petits commerçants royalistes à participer à leurs réunions et fêtes. De plus, ils jouent un rôle important dans le comité de direction du journal légitimiste, *Les Mélanges Occitaniques*, et dans la Société de Défense Mutuelle, fondée au mois d'août 1831, qui aurait eu 3000 adhérents dans le seul arrondissement de Montpellier.

L'histoire de cette société est marquée par des mesures répressives de la part des autorités qui interviennent en raison des rumeurs voulant que la société paierait des royalistes populaires pour participer à des démonstrations et viendrait au secours de ceux qui avaient été condamnés pour leurs activités politiques. De plus, la société est soupçonnée de faire partie d'un réseau d'associations dans le Midi dont les membres prépareraient une rébellion. Finalement, il y a trois autres clubs où se rencontrent des petits bourgeois (des commerçants et des perruquiers d'un certain âge dans le Club du Caveau, et les artisans plus jeunes à l'Harmonie) ou des travailleurs salariés qui se réunissent à la Société du Jardinot, une guinguette dans les faubourgs. Cette phase de la vie associative des légitimistes prend fin en 1834, à cause de la nouvelle loi répressive sur les associations ⁴¹.

À Montpellier, comme partout en France, le mouvement entre alors dans une période de crise ; il faut attendre le milieu des années 1840 pour voir un renouveau du légitimisme. Inspirés par Eugène de Genoude, l'éditeur de la *Gazette de France*, des notables légitimistes, proches de la Petite Loge, revendiquent le suffrage universel masculin ; plusieurs collaborent même avec les républicains pour atteindre ce but. En 1843, ils fondent *L'Écho du Midi*, qui sera le porte-parole de ces idées empruntées à la faction légitimiste connue sous le nom du Droit National jusqu'en 1852. La situation change radicalement quand le gouvernement provisoire, le 6 mars 1848, introduit le suffrage universel masculin ; dans les 16 mois suivants, les électeurs seront appelés aux urnes pas moins de dix fois. Ces batailles électorales obligent tous les mouvements, mais particulièrement ceux dont le succès dépend de l'appui de nouveaux citoyens actifs, à adapter leurs propagande et méthodes de campagne à la nouvelle réalité politique. Ceux qui se sont identifiés avec le Droit National comprennent bien la nécessité de mobiliser les classes populaires. D'ailleurs, les sociétaires de la Petite Loge, comme son président Camille de Christol, ont toujours maintenu un contact avec le menu peuple. D'après le procureur général, la société de secours mutuel Saint-Roch, également présidée par Christol, en était un moyen privilégié. Afin de pouvoir intensifier ce contact, ils créent au mois de juin 1848 un club électoral, la société de l'Urne, dans l'intention d'y préparer, voire instruire et mobiliser les nouveaux-venus à la politique officielle. L'Urne est l'objet de rumeurs ; les candidats légitimistes aux élections municipales de 1848, par exemple, y auraient offert du vin blanc gratuit aux sociétaires en échange de leurs votes.

De plus, de nombreux travaux, publiés récemment, ont bien montré comment, et pourquoi, les pratiques traditionnelles de la sociabilité ont bien servi à politiser les classes populaires, en particulier pendant la Seconde République. Dans ces lieux de rencontre, loisirs et poli-

tique – sociabilité populaire et légitimisme – s'entremêlent aisément. En fait, à l'automne de 1848, la police surveille plusieurs clubs légitimistes, non autorisés, qui sont tous découverts à la suite de l'investigation judiciaire sur les rixes qui ont eu lieu les 27 et 28 août entre républicains et légitimistes au Plan-de-l'Olivier ⁴². L'un d'eux est la Société du Refuge. Quelques sociétaires admettent qu'elle n'est qu'une « dépendance de l'Urne » ; ils vont, à leur gré, de l'une à l'autre. Néanmoins, le cuisinier Antoine Causse explique qu'il y a une différence importante entre les deux : « le vin [servi au] Refuge est de meilleure qualité », ce qui explique pourquoi il préfère d'y aller. Quant au travailleur agricole Jean Mestre, il y rencontre ses amis et ses proches, pour boire un verre de vin et discuter des affaires politiques ⁴³. Les patrons des clubs similaires tels que l'Étoile de France, la Société de la Rue Garenne ou la Société de l'Union, sont principalement des travailleurs, des artisans ou des petits commerçants, attachés les uns aux autres par des liens familiaux ou professionnels, ou qui habitent dans le même quartier. Une caractéristique importante de toutes ces associations est l'absence de hiérarchie officielle et de statuts ; de plus, leurs réunions et fêtes sont parfois réputées tumultueuses. Pour le procureur, l'Étoile ressemble à « un cercle d'amis professant les mêmes idées, des opinions extrêmes » plutôt qu'à une association ; d'après lui, les pratiques politiques qu'on y trouve sont celles qu'on peut aussi trouver dans un salon ⁴⁴.



Fig. 4 - Plan de l'Olivier. Montpellier. (Photo : EH).

/

À la Société de l'Union, 150 personnes participent au banquet offert aux cinq accusés impliqués dans l'affaire du Plan-de-l'Olivier qui viennent d'être acquittés par la Cour d'Aix-en-Provence, en février 1849. Ses sociétaires quêtent également pour l'achat d'une nappe fleurdelisée comme cadeau pour le comte de Chambord, connu sous le nom du roi Henri V (qui, d'ailleurs, refuse de ...>

... l'accepter) et invitent le fils d'Henri de Lourdoueix, un représentant célèbre du Droit National, à prononcer un discours devant 900 auditeurs. Chaque dimanche, les membres de l'Étoile se rencontrent pour être ensemble, boire plusieurs verres de vin et discuter de politique là où se réunissaient les membres de la Société du Jardinot au début des années 1830. Cet état de choses nous rappelle, comme écrit le procureur général plus tard, que la guinguette est un lieu de prédilection pour les activités politiques des classes populaires et constitue ainsi un milieu, difficile à surveiller par la police, qui permet aux travailleurs et artisans légitimistes leur apprentissage politique. C'est aussi ce type de milieu, caractérisé par un mélange de sociabilité et de politique, dans lequel Auguste Roustoulan, qui est le trésorier de l'Union, joue un rôle important ⁴⁵. Bien que les notables soient invités à participer aux célébrations (comme la Saint Henri, le 15 juillet), ils n'en déterminent pas le déroulement. En fait, les clubs des classes populaires sont caractérisés par « un style, particulier, ostentatoire et démonstratif qu'on rencontre aussi du côté démocrate ».

Ainsi, les plus radicaux des légitimistes populaires ont davantage en commun (style, type d'organisation, thèmes de propagande, etc.) avec les partisans de la Montagne rouge qu'avec ces monarchistes qui font partie du parti de l'Ordre ⁴⁶. Sous ce rapport, les documents officiels parlent parfois de la Montagne blanche dont les partisans auront « tout à gagner du désordre [et commencent à] rougir aux bords ». Ce jugement, à première vue surprenant, s'explique, peut-être, par le fait que plusieurs membres de la société de l'Union, comme le tonnelier Léotard ou le boucher Charles Damun, sont, en réalité, des « rouges ». Par conséquent, les autorités soulignent l'impact de tels clubs : là où ils existent, des candidats qui peuvent être identifiés avec la Montagne blanche ont un certain succès électoral ⁴⁷.

Cette caractéristique du légitimisme dans l'Hérault, dont la plupart des historiens sous-estiment l'importance, fait du mouvement un phénomène hétérogène, voire ambivalent. En 1817, Creuzé de Lesser, en observateur sagace, prévient ses supérieurs du danger qu'elle représente : « ce département serait peut-être celui où il serait le plus impossible de revenir sur les dîmes et les droits féodaux : la moindre tentative altérerait le royalisme des habitants » ⁴⁸. Les notables qui mobilisent les classes populaires pour la cause de la branche aînée font alors l'expérience du paradoxe d'une « relation entre patrons et clients [qui implique inévitablement] la réciprocité, habituellement loyauté et services en échange d'avantages et de protection » ⁴⁹. Sous ce rapport, leur stratégie est profondément problématique : ils proposent d'autres plans que la seule restauration de la monarchie. Ils suggèrent que le retour des Bourbons diminuera la pauvreté et le chômage. En plus, ils créent de grands espoirs qu'ils ne peuvent honorer, plus particulièrement parce que le comte de Chambord lui-même prend ses distances par rapport à un monarchisme qui suppose le consentement populaire ainsi que la poursuite des réformes sociales. Henri V le fait d'autant plus que les royalistes populaires se livrent à des activités tumultueuses qui ponctuent le calendrier festif à l'occasion de la commémoration de la mort de Louis XVI ou de Marie-Antoinette, de son

anniversaire, mais surtout de la Saint Henri. Dans ce contexte, la stratégie des notables, inspirés par les idées du Droit National, est de politiser les monarchistes populaires parce qu'elle amène ces derniers à percevoir leurs problèmes en termes socio-économiques ou politiques plutôt qu'en termes moraux.

À certains égards, le type de légitimisme qu'on trouve dans les associations où se rencontre le petit peuple sous la Seconde République réinvente des « attentes millénaristes de populations peu lettrées » qui rêvent d'un meilleur monde qu'un « bon roi », un descendant d'Henri IV, leur apportera. Toutefois, la contradiction entre politisation et asservissement aux notables, préconisé par les dirigeants, est trop grande ; tandis que la première implique la pluralité des choix, le dernier exclut explicitement tout choix. Ceci suggère un mouvement, certes combatif envers ses adversaires, mais également caractérisé par des divergences entre, d'une part, partisans du Droit national et le parti de l'Ordre, et, d'autre part, notables et classes populaires ⁵⁰.

Au début des années 1850, le légitimisme « possède une force considérable tant dans les classes inférieures [...] que dans les rangs élevés de la société » locale ⁵¹. Cette opinion, formulée par le préfet de l'époque, est bien partagée par les historiens. Ils sont tous d'accord pour dire que Montpellier est encore une « ville blanche » vers 1852, quand les électeurs sont appelés à voter sur l'Empire. Toutefois, plusieurs études, écrites par des historiens français et étrangers, parlent d'un déclin du mouvement légitimiste dans le Languedoc méditerranéen pendant les années 1860 et 1870. Gérard Cholvy, par exemple, conclut que les légitimistes se trouvent « en position de défense et non de conquête » durant toute cette période ⁵². Bien que les ouvriers, les artisans et les petits commerçants représentent encore la moitié des présents dans les réunions électorales du candidat légitimiste en 1869 ⁵³, il y a un changement en cours en ce qui concerne la composition sociale du mouvement. D'abord, on observe un vieillissement de ses partisans ; les jeunes sont moins tentés de suivre les choix politiques de leurs familles. Du reste, les nouveaux venus qui s'établissent à Montpellier pendant les années 1860 (dans la mesure où ils ne sont pas originaires du nord-est du département) sont plutôt attirés, semble-t-il, par les républicains. Finalement, le petit peuple passe peu à peu, selon le procureur, « au camp de la démagogie » qui continue d'être marquée par des attentes millénaristes dont les notables royalistes tentent justement de se débarrasser ⁵⁴.

Ces développements sont autant la suite des transformations de société que la conséquence d'un changement dans l'attitude des notables légitimistes. Leurs expériences, faites au début des années 1830 et sous la Seconde République en particulier, avec le légitimisme populaire ainsi que leur aversion plus générale pour la société moderne et son individualisme font qu'ils s'investissent encore plus dans la charité, s'identifient au plus haut degré à la défense des causes catholiques (par exemple, le pouvoir temporel du pape) et, finalement, créent des associations qui visent, avant tout, à encadrer et moraliser les classes populaires. Ce nouveau type d'association n'a que peu en commun avec les clubs et sociétés de la Seconde République qui...►

... étaient plutôt marqués par « une vie politique de masse ». Or, ils sont beaucoup moins attractifs pour les travailleurs et les artisans qu'autrefois. Cette évolution devient encore plus pertinente dans la mesure où une restauration de la branche aînée et une progéniture d'Henri V deviennent de plus en plus improbables. La stratégie, propagée par *L'Echo du Midi* dans les années 1840 qui prévoyait la restauration par la voie d'une élection à laquelle tous les hommes adultes participeraient, sera alors abandonnée, d'autant que la notion du suffrage universel, liée à celle du citoyen individuel, pose de graves problèmes pour des notables qui préconisent une société décentralisée dans laquelle les élites sociales jouissent d'une emprise sociale et politique quasi complète sur les classes populaires⁵⁵.

Ce type de sociétés, créées dans les années 1870 en particulier, offre en fait des analogies avec l'idée reçue sur les associations légitimistes comme étant des lieux de rencontre où les notables seuls font la loi et les légitimistes populaires constitueraient une masse de manœuvre. De surcroît, les travaux sur la réinvention du pouvoir symbolique des rois au XIX^e siècle présentent l'image du « bon roi », comme celle d'Henri IV promue sous le règne de Louis XVIII, comme un moyen privilégié de créer, d'en haut, l'appui populaire pour la monarchie restaurée. Par conséquent, les préférences et activités politiques du menu peuple sont à peine constatées, voire même, parfois, présentées comme étant de nature non-politique. De ce fait, les études sur un éventuel « lien entre politique populaire et monarchie » sont rares⁵⁶.

Toutefois, il semble que les classes populaires se servent parfois de la monarchie et du roi pour faire valoir leurs propres desseins pendant le XIX^e siècle. L'image bien connue du « bon roi » est de nature ambivalente : une figure de style qui, à l'époque du suffrage censitaire, pourrait signifier un appel au pouvoir autocratique tout autant qu'une revendication d'un souverain qui garde toujours à l'esprit l'intérêt du petit peuple. D'une certaine manière, il serait donc le symbole d'une plus grande participation du peuple dans la vie politique. Sous ce rapport, l'incident avec les filles pendant la visite de la duchesse d'Angoulême à Montpellier en 1823 est plus qu'une tentative ratée d'imiter ce qu'ont fait des hommes du Plan-de-l'Olivier, qui, en 1814, détachent les chevaux de la calèche du comte d'Artois, futur roi Charles X, et la tirent eux-mêmes jusqu'à la préfecture⁵⁷. Cet incident qui témoigne, à première vue, d'un sentiment royaliste très profond, trouve son équivalent ailleurs en Europe, par exemple, à Elbing où les citoyens réussissent, le 27 Juillet 1818, à déharnacher les chevaux du carrosse du roi de Prusse pour qu'ils puissent la tirer eux-mêmes dans leur ville, en contrariant ainsi la volonté formelle des autorités locales et du roi ! D'après l'historien Hubertus Büschel, ils expriment alors beaucoup plus que de l'enthousiasme ou de la loyauté à l'égard du souverain ; en fait, ils voudraient profiter de l'occasion pour lui demander de bien vouloir les déclarer quittes des impôts d'état et municipaux. Ainsi maintiennent-ils une vieille tradition, qui leur permet « d'honorer et de célébrer le souverain et d'obtenir un dégrèvement et de la charité » en même temps⁵⁸.

Cette tradition qui remonte au XVI^e siècle, voire au Moyen-âge est d'autre part fondée sur l'application du principe « *Do ut des* » (je donne afin que tu donnes) comme fondement des réseaux politiques et sociaux ainsi que de la (ou : du) politique et de l'arbitrage des différends. Depuis les recherches classiques de Marcel Mauss ou Marshall Sahlins, on sait qu'un don entraîne, de manière subtile, un contre-don ; de plus, le don sert plutôt, comme l'explique l'anthropologue Sahlins, à articuler les intérêts et formuler les demandes implicites ou explicites du donneur. L'échange des dons de nature matérielle ou immatérielle crée alors des liens sociaux et politiques basés sur la réciprocité plutôt que sur la force ou la hiérarchie⁵⁹.

Dans ce contexte, l'incident d'Elbing était caractéristique car les citoyens font implicitement référence au principe de la réciprocité pendant une période au cours de laquelle la relation entre le souverain et ses sujets est en train d'être redéfinie. C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi les autorités refusent énergiquement d'accepter leur demande. Tandis que les monarques du début de l'Ancien Régime auraient encore plus ou moins accepté de jouer le rôle de *Landesvater* (père de la patrie), ceux des XVIII^e ou XIX^e siècles sont moins disposés à le faire. En réalité, la bureaucratisation de la vie politique en Prusse dès le milieu du XVIII^e siècle implique un autre rôle à jouer pour le roi. Puisque la propagande de l'époque qui avait vu le bouleversement de tant de régimes continue pourtant de présenter le roi comme elle l'a fait jadis, elle suscite une certaine attente parmi les sujets qui eux ont tout intérêt à prolonger la tradition. Pour les habitants d'Elbing, le don à l'entrée de leur ville signifie alors un appel à l'obligation morale de la part du souverain qui, en bon père de la patrie, est supposé, particulièrement en temps de crise, prendre soin de ses sujets, qui, à leur tour, lui doivent obéissance et loyauté⁶⁰. De la sorte, ils « négocient », comme le précise Büschel, « l'exercice du pouvoir monarchique » ; « il fallait faire ainsi que le roi, au moins symboliquement, accepte son rôle de père de la patrie »⁶¹.

Pareillement, les Montpelliérains, pour leur part, n'hésitent pas à rappeler la réciprocité d'une relation entre « le bon roi » et ses sujets ; en fait, ils se servent aussi du « soft power des impuissants face aux puissants »⁶². En mai 1823, une centaine d'hommes et de femmes demandent à la duchesse d'Angoulême de l'aide matérielle, après avoir décrit les malheurs ou les maladies auxquels ils sont confrontés. Benjamin Durand, par exemple, se présente comme le « frère [d]'une des victimes des fureurs révolutionnaires, en raison de l'attachement qu'il portait à la famille auguste des Bourbons ». De surcroît, il semble se considérer lui-même comme une victime. Ses problèmes de santé seraient la conséquence malheureuse du « temps de mes services et campagnes ». Sous ce rapport, il rappelle qu'il a eu « l'honneur de faire partie des Volontaires Royaux [...] sous le commandement de Votre Auguste époux », le duc d'Angoulême, en 1815. La suite de sa requête est formulée de telle manière qu'il devient difficile pour la duchesse de l'ignorer, *à fortiori* de la rejeter, si elle veut éviter l'impression fatale qu'elle ne se soucie pas du sort de l'ancien volontaire royal : « Si Votre Altesse daignait jeter un regard maternel sur ma supplique, je suis moralement convaincu qu'elle ne balancerait pas à adoucir mon ... »

... déplorable sort, en me faisant accorder une pension quelconque qui serait sans doute de courte durée, afin de n'être pas entièrement à charge des parents [...]. Tout me fait donc présager l'heureux succès de ma réclamation ».

Ainsi, Durand exerce-t-il une pression morale, qui, du point de vue tactique, est remarquable : la duchesse serait trop bonne mère pour lui refuser sa demande. Ne pouvant se présenter comme une femme sans cœur, la duchesse, bien qu'elle pu considérer la pétition comme une exigence déraisonnable, semble avoir eu peu de choix⁶³. À cet égard, la requête rappelle les lettres de pauvres écrites en Angleterre et en Belgique aux XVIII^e et XIX^e siècles, qu'analysent Thomas Sokoll et Maarten van Ginderachter. Ces deux historiens s'inspirent de l'idée, développée par James Scott, que l'écriture des classes populaires est caractérisée par « une transcription cachée », un message qui se cache derrière les termes extrêmement respectueux envers

les destinataires⁶⁴. Ce message implicite aux puissants s'exprime dans l'action des citoyens d'Elbing autant que dans les requêtes de Benjamin Durand et autres ou ceux qui célèbrent le « bon roi » Henri V. Au bout de compte, ils lancent le défi aux puissants de repenser leur relation avec le menu peuple. De la sorte, ils montrent que la monarchie a bel et bien été « une institution fondamentalement contestée ». En conséquence – et c'est l'idée-clé qui guide mes recherches – royalisme et monarchie signifient différentes choses pour différentes personnes issues de milieux différents. Ainsi, les tensions et conflits qui se révèlent parfois entre eux dans nos documents d'archives déterminent l'évolution du mouvement légitimiste à Montpellier. Le royalisme, en France et ailleurs, doit alors être considéré avant tout comme un phénomène complexe, voire contradictoire, contrairement à ce que la plupart des historiens, à quelques exceptions près, ont suggéré jusqu'ici⁶⁵.

Notes

1. *Relation de ce qui s'est passé, à Montpellier, pendant le séjour de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême, les 6, 7, 21, 22 et 23 mai 1823*. Montpellier, Auguste Ricard, s. d. [1823].
2. AN, F1 CIII 14, 25 octobre 1817 et 19 mars 1818, préfet.
3. AN, F1b II Hérault 15, 18 avril 1833, préfet. Le terme « carliste » est employé pour désigner en particulier les plus radicaux des légitimistes.
4. AN, F1b II Hérault 7, 29 février 1840, préfet.
5. AD Hérault, 1 M 817, 4 juillet 1848, préfet (l'orthographe originale est maintenue). Voir aussi AN, BB30 380, 12 août 1851, procureur.
6. AN, F1b II Hérault 25, 6 avril 1852, préfet.
7. André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France, 1840-1849. Étude historique d'une psychologie sociale* (Paris, 1964), p. 153. Voir aussi Gérard Cholvy, *Religion et société au XIX^e siècle : le diocèse de Montpellier*. Paris, Université de Paris I, 1972 ; Raymond Huard, *Le parti républicain en Bas-Languedoc 1848-1881. La préhistoire des partis*. Paris, 1982.
8. Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*. Paris, 1998.
9. Hugues de Changy, *Le Mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1833-1848)*. Rennes, 2004 ; Steven Kale, *Legitimism and the Reconstruction of French Society, 1851-1883*. Baton Rouge, 1992 ; Robert Locke, *French Legitimists and the Politics of Moral Order in the Early Third Republic*. Princeton, 1974.
10. Jean-François Sirinelli et Éric Vigné, « Des cultures politiques ». Sirinelli, red., *Histoire des droites*, vol. 2, p. 3-4, p. 9. Plus généralement sur la notion et son application, voir Serge Berstein, « L'historien et la culture politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 35 (1992), p. 67-77 et, du même, « Nature et fonctions des cultures politiques », *Les cultures politiques en France*. Paris, 2003, p. 11-36 ; Jacques Prévotat, « La culture politique traditionaliste », Berstein, *Les cultures...* p. 37-72 ; Philippe Secondy, *La persistance du Midi blanc*. L'Hérault (1789-1962). Perpignan, 2006.
11. Berstein, *L'historien et la culture politique...*, p. 75-76.
12. *Ibidem*, p. 75. *Ibidem*., p. 69-74.
13. Berstein, *L'historien et la culture politique...*, p. 77. Voir du même auteur, *Nature et fonctions* ..., p. 13-14 et 34-35 ; Ph. Secondy, *La persistance...*, p. 15.
14. Bernard Rulof, " There are Many Troublemakers " in the Midi. Imagining Society and Politics in Nineteenth-Century France. *European review of history/Revue européenne d'histoire*, 20,1 (2013), p. 1-19. Voir aussi Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*. Rennes, 2008.
15. Ce sont là les questions à la base de mon livre, à paraître avec le titre provisoire suivant : *Mass Politics without Parties. Popular Legitimism in Mid-Nineteenth-Century France*.
16. Ronald Aminzade, *Class, Politics and Early Industrial Capitalism. A Study of Mid-Nineteenth-Century Toulouse*. Albany, 1981. p. 47-68 ; Brian Fitzpatrick, *Catholic Royalism in the Department of the Gard, 1814-1852*. Cambridge, 1983, p. 15.
17. Elisabeth Claverie, « L' « honneur » : une société de défis au XIX^e siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 34, 4 (1979), p. 744-759 ; Julian Pitt-Rivers, « Honour and Social Status », Peristiany, éd., *Honour and Shame : The Values of Mediterranean Society* (London, 1965), p. 19-77 ; François Ploux, « La violence des jeunes dans les campagnes du Sud-ouest au XIX^e siècle : ethos agonistique et masculinité ». *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 9 (2007), p. 79-89.
18. *Les Mélanges Occitaniques, recueil politique, religieux, philosophie et littéraire*, t. 7, 1832, p. 97-101 et 112. Sur les rixes Montpellier au début des années 1830 : AD Hérault, liasses 1 M 814, 898 et 902 en particulier.
19. *Les Mélanges Occitaniques...*, t. 7, 1832, p. 97 et 110-112, 149-150 et 214-216 ; Archives Municipales de Montpellier [AM], 3 E 43, 27 août 1832 ; Pierre Clerc, *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*. Montpellier, 2006, p. 1691.
20. *Les Mélanges Occitaniques...*, t. 7, 1832, pp. 112 et 116.
21. *Ibidem*, p. 111.
22. AD Bouches-du-Rhône [Aix-en-Provence], 2 U 2/4138, s.d., Joséphine Andrieu, épouse Trautwin.
23. AM Montpellier, 1 E Naissances 12 (11 Brumaire An XIII), 13 (19 mai 1806), 15 (19 novembre 1808), 17 (18 janvier 1810), 20 (18 février 1813), 23 (10 mai 1816), 25 (1 septembre 1818), 28 (27 décembre 1821), 31 (22 mars 1824) ; 2 E Mariages, 12 (10 Ventôse An XIII) et 44(4 février 1837) ; 3 E Décès 31 (15 septembre 1820), 37 (15 août 1826), 39 (21 janvier 1828) et 47 (6 décembre 1836), 93 (1^{er} février 1882).
24. *Ibidem*, 2 E Mariages 47 (1^{er} juin 1840) ; 3 E Décès 53 (28 juin 1842) et 98 (6 janvier 1887) ; AD Hérault, 1 M 1000, 10 août 1853, préfet ; 1 M 1013, s. d. [1861] ; 3 M 1157, 27 mai 1863, police, 2^e canton ; 4 M 250, 12 juillet 1850, commissaire.
25. AD Hérault, 1 M 1000, respectivement 10 août 1853, préfet et 21 juillet 1853, Ministre de l'Intérieur.
26. *Ibidem*, 4 M 250, 12 juillet 1850, commissaire ; *ibidem*, 20 ...►

- juillet 1850, commissaire, 4 M 905, 20 juillet 1850, commissaire ; AM Montpellier, 1 E Naissances, 40 (12 juillet 1833).
27. AD Hérault, 1 M 1013, s. d., [1861].
28. *Ibidem.*, 4 M 859, s. d. [1870s].
29. AD Hérault, 3 M 1157, 27 mai 1863, police du 2^e canton. Aussi 3 M 1155, 24 mars 1863, préfet et s. d. [1863]. Sur la pratique des candidatures officielles, Christophe Voilliot, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*. Rennes, 2005.
30. Chaulliac, cité par Cholvy, *Religion...*, p. 1456. Voir aussi Archives de l'Evêché de Montpellier, 3F, visites pastorales, compte-rendu, paroisse de Saint-Mathieu, 5 mars [1866], vicaire Seyvon; AD Hérault, 6 M 511-515, *Dénombrement de la population*, 1851.
31. AD Bouches-du-Rhône, Aix, 2 U 2/4138, s. d., Renseignements sur le nommé Louis Marcadier ; AM Montpellier, 1 E Naissances 22 (29 juillet 1815) et 2 E Mariages, 45 (16 mai 1838).
32. AD Bouches-du-Rhône, Aix, 2 U 2/4138, s.d., Jacques Boudet.
33. AD Hérault, 1 M 1000, 10 août 1853, préfet. *Ibidem.*, 21 juillet 1853, Ministre de l'Intérieur.
34. AD Bouches-du-Rhône, Aix, 2 U 2/4138, s. d., Requier. Pour une analyse de l'affaire du Plan-de-l'Olivier et son influence sur le mouvement légitimiste, Bernard Rulof, « The Affair of the Plan-de-l'Olivier : sense of place and popular politics in nineteenth-century France ». *Cultural & Social History*, 6, 3 (2009), p. 323-343.
35. AD Bouches-du-Rhône, Aix, s.d., Jean-Baptiste Prat ; *Ibidem.*, 22 novembre 1848, procureur ; s. d., Barthélemy Aussargues, Jean Gilles (notice Louis Marcadier), Françoise Maffre, Auguste Montredon.
36. *Ibidem.*, s. d., Louis Marcadier. Aussi *ibid.*, s. d., Charles Besède, Jacques Boudet, Jean-Baptiste Prat.
37. *Ibidem.*, 22 novembre 1848, procureur ; *ibidem...*, s. d., Jean Gilles et Léonard de Lapeyrouse ; AD Hérault, 4 M 250, 30 octobre 1848, commissaire.
38. AD Hérault, 4 M 1058, 5 mars 1849, commissaire ; AD Bouches-du-Rhône, Aix, 2 U 4/30, 17 février 1849, Gaspard Jouve et L'Écho du Midi, 17 et 19 février 1849.
39. Cholvy, *Religion...*, p. 262. *Ibidem.*, p. 192-194. Sur la réinvention de la vie de château, Claude-Isabelle Brélot, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*. Paris, 1992.
40. AN, BB30 380, 14 avril 1866, procureur, cité par Cholvy, *Religion...*, p. 1032.
41. Ce paragraphe ainsi que les suivants sont fondés sur l'analyse des associations légitimistes au XIX^e siècle à Montpellier, faite dans mon « Wine, friends and royalist popular politics : legitimist associations in mid-nineteenth-century France ». *French History*, 23, 3 (2009), p. 360-382.
42. B. Rulof, *The Affair of the Plan-de-l'Olivier...*, p. 323-343.
43. AD Bouches-du-Rhône [Aix-en-Provence], 208 U 23/98, Antoine Causse. *Ibidem.*, Guillaume Boude, Jean Mestre. Jules de Calvières, Amédée de Ginestous, Théodore Hypert, Jean Mestre et Léonard Lapeyrouse.
44. Cité par Raymond Huard, « Montagne rouge et Montagne blanche en Languedoc-Roussillon sous la Seconde République ». *Droite et Gauche de 1789 à nos jours*. Montpellier, 1975. p. 148.
45. AN, BB30 366, 17 juillet 1850, police ; BB30 380, 8 juillet 1853, procureur ; AD Bouches-du-Rhône, 208 U 23/98, Jean Mestre ; AD Hérault, 4 M 905, 20 juillet 1850, commissaire et 20 juillet 1850, préfet.
46. Raymond Huard, *Montagne rouge...*, p. 149 ; AN, BB18 1461, 1^{er} août 1848, procureur et BB30 360, 8 septembre 1848, procureur ; AD Hérault, 1 M 817, 4 juillet 1848, préfet.
47. AN, BB30 380, [mai] 1850, procureur ; AD Hérault, 4 M 905, 20 juillet 1850, commissaire et 20 juillet 1850, préfet.
48. AN, F1 CIII 14, 25 octobre 1817, préfet.
49. R. J. Morris, « Introduction. Civil Society, Associations and Urban Places : Class, Nation and Culture in Nineteenth-Century Europe », Graeme Morton et al, éd., *Civil society, associations and urban places: class, nation and culture in nineteenth-century Europe*. Aldershot, 2006, p. 14-15.
50. Jean-Clément Martin, *Permanence de la royauté ?*, Hélène Becquet et Bettina Frederking, *La dignité de roi. Regards sur la royauté au XIX^e siècle*. Rennes, 2009, p. 191 ; Raymond Huard, *La naissance du parti politique en France*. Paris, 1996, p. 123-126 ; Roger Price, *People and politics in France, 1848-1870*. Cambridge, 2004, p. 83-84.
51. AN, F1 CIII 9, mars 1854, préfet.
52. G. Cholvy, *Religion...*, p. 1044.
53. Sur les réunions électorales en 1869, voir AD Hérault, les liasses 1 M 1021,3 M 1161 et 4 M 261.
54. AN, BB30 380, juillet 1857, procureur. Sur les changements du recrutement social, voir également AD Hérault, 1 M 817, 4 juillet 1848, préfet ; G. Cholvy, *Religion...*, p. 1030-1050.
55. R. Huard, *Montagne rouge...*, p. 149. Voir Sudhir Hazareesingh, *From Subject to Citizen. The Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*. Princeton, 1998, p. 96-161 ; Kale, Legitimism, p. 89-206 ; Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*. Paris, 1992.
56. Henk Te Velde, « Cannadine, Twenty Years on. Monarchy and Political Culture in Nineteenth-Century Britain and the Netherlands », Jeroen Deploige et Gita Deneckere, éd., *Mystifying the Monarch. Studies on Discourse, Power, and History*. Amsterdam, 2006, p. 203. Voir aussi Becquet et Frederking, *La dignité de roi* ; Natalie Scholz, *Die imaginierte Restauration. Repräsentationen der Monarchie im Frankreich Ludwigs XVIII*. Göttingen, 2006 ; Richard Wortman, *Scenarios of Power Myth and Ceremony in Russian Monarchy from Peter the Great to the Abdication of Nicholas II*. Princeton, 2006.
57. B. Rulof, *The Affair...*, p. 332 ; Renaud de Vilback, *Voyages dans les départements formés de l'ancienne province de Languedoc*. Paris, 1825, p. 308-335 ; J.-P. Thomas, *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault*. Paris, 1827, p. 37.
58. Hubertus Büschel, « Die sanfte Macht der Machtlosen. Rituale, Glückwünsche und Geschenke : Preussens Untertanen und ihre Könige um 1800 ». *Historische Anthropologie*, 15 (2007), p. 94 ; *Ibidem.*, p. 83, 93-96 et 100 et Untertanenliebe. *Der Kult uni deutsche Monarchen 1770-1830*. Göttingen, 2006, p. 307-313 et 317 ; B. Rulof, *The Affair...*, p. 331-332 et 337-338.
59. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », originalement publié dans *Année Sociologique*, 1923-1924 ; Marshall Sahlins, *Stone Age Economics*. Chicago, 1974. Sur l'application en France : Nathalie Zemon Davis, *The Gift in Sixteenth-Century France*. Madison, 2000.
60. H. Büschel, *Die sanfte Macht...*, pp. 90-92 et 96-102 et Untertanenliebe..., p. 96, 253-262, 329-351.
61. H. Büschel, *Untertanenliebe...*, p. 307 et 313. *Ibidem.*, p. 329.
62. H. Büschel, *Die sanfte Macht...*, p. 102.
63. AD Hérault, 1 M 498, s. d., Benjamin Durand ; E. Thomas, *Mémoires historiques...*, p. 39-41.
64. James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*. New Haven, 1995 ; Aussi Thomas Sokoll, *Essex Pauper Letters, 1731-1837*. Oxford, 2001 ; Maarten Van Ginde-rachter, « Public Transcripts of Royalism. Pauper Letters to the Belgian Royal Family (1880-1940) ». Deploige and Deneckere, *Mystifying the Monarch*, p. 223-234.
65. H. Te Velde, *Cannadine...*, p. 203.

Le château Laurens et son décor : une demeure remarquable à Agde en 1900

Laurent FÉLIX

Le voyageur qui du train descend à Agde, tressaille d'aise tout d'abord, à la vue de la belle ordonnance de l'Avenue de la Gare... À gauche, vers l'Est, l'Hérault déroule son large cours sinueux ; là-bas à droite, le quai de la Calade et le quai des Dames se mirent aux profondeurs de l'eau verte, tandis que de l'autre côté de la rivière les grands arbres de l'Île encadrent ce riant tableau ; plus loin le Château de l'île, la Chaussée et les moulins forment un premier plan à l'arrière fond où s'estompent les vignobles des coteaux et les platanes du canal...

Agde Historique, 1925



Fig. 00 - Le château Laurens vu depuis les berges de l'Hérault (Ph. Frédéric Pech).

Propriété de la commune d'Agde ¹, le château Laurens fait l'objet depuis quelques années de nombreuses études portant sur son architecture et son décor, ainsi que sur son commanditaire, Emmanuel Laurens. La réhabilitation du salon de musique débutée en 2007, et aujourd'hui en cours d'achèvement, est l'occasion de revenir sur l'histoire de ce monument, fort heureux témoignage de l'impact de l'esthétique Art nouveau dans l'Hérault.

Un édifice singulier

En 1896, un jeune homme originaire d'Agde, Emmanuel Laurens (1873-1959), se trouve à la tête d'une immense fortune et, dès l'année suivante, hérite de son père du domaine de Belle-Île ². Dans cette vaste propriété d'une douzaine d'hectares, bordée par le fleuve Hérault et le Canal du Midi, Laurens entreprend entre 1897 et 1901 la construction d'une étonnante villa, nommée ...➤

... depuis le château Laurens ³. Au sud du domaine, il agrémente également le parc d'un petit pavillon surprenant, aujourd'hui détruit ⁴ (Fig. 01). Dans ce cadre raffiné et théâtral, Laurens, passionné de littérature, mélomane et grand voyageur, mène une vie de dilettante pendant trois décennies. En 1938, sa fortune épuisée, il est contraint de vendre en viager le domaine et la villa, qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1959. Les années qui suivent sont marquées par une période d'abandon et de vandalisme : sans entretien, le château se dégrade, et le mobilier, toujours en place, suscite la convoitise de nombreux voleurs. En 1994, le domaine est acquis par la commune d'Agde, notamment pour sa situation « historique » dans le paysage de la Ville ⁵.

Vaste édifice caractérisé par des volumes architecturaux originaux, le château Laurens se compose d'un corps central imposant, avec à l'est l'appartement privé du propriétaire et au nord le salon de musique. Les toits-terrasses, en ciment armé, dessinent une silhouette de volumes rectilignes tempérée par le dôme du salon de musique qui émerge à plus de vingt mètres de hauteur.

A l'ouest, la façade principale à perron et péristyle est assise sur un fort soubassement (Fig. 02). Ce niveau inférieur, dévolu autrefois à la cuisine et aux différents services, surélève le rez-de-chaussée de l'édifice articulé à l'intérieur autour d'un grand vestibule (Fig. 03). Selon un axe ouest-est, ce dernier ouvre sur une série de pièces : au nord le fumoir, le salon mauresque, le dégagement de l'atrium et l'accès au salon de musique, à l'est, à partir de l'atrium, la salle à manger et le grand escalier ; au sud, les deux chambres principales.



Fig. 01 - Petit pavillon d'inspiration « mauresque », vers 1910.



Fig. 02 - Vue actuelle de la façade à perron et péristyle (Ph. L. Félix).

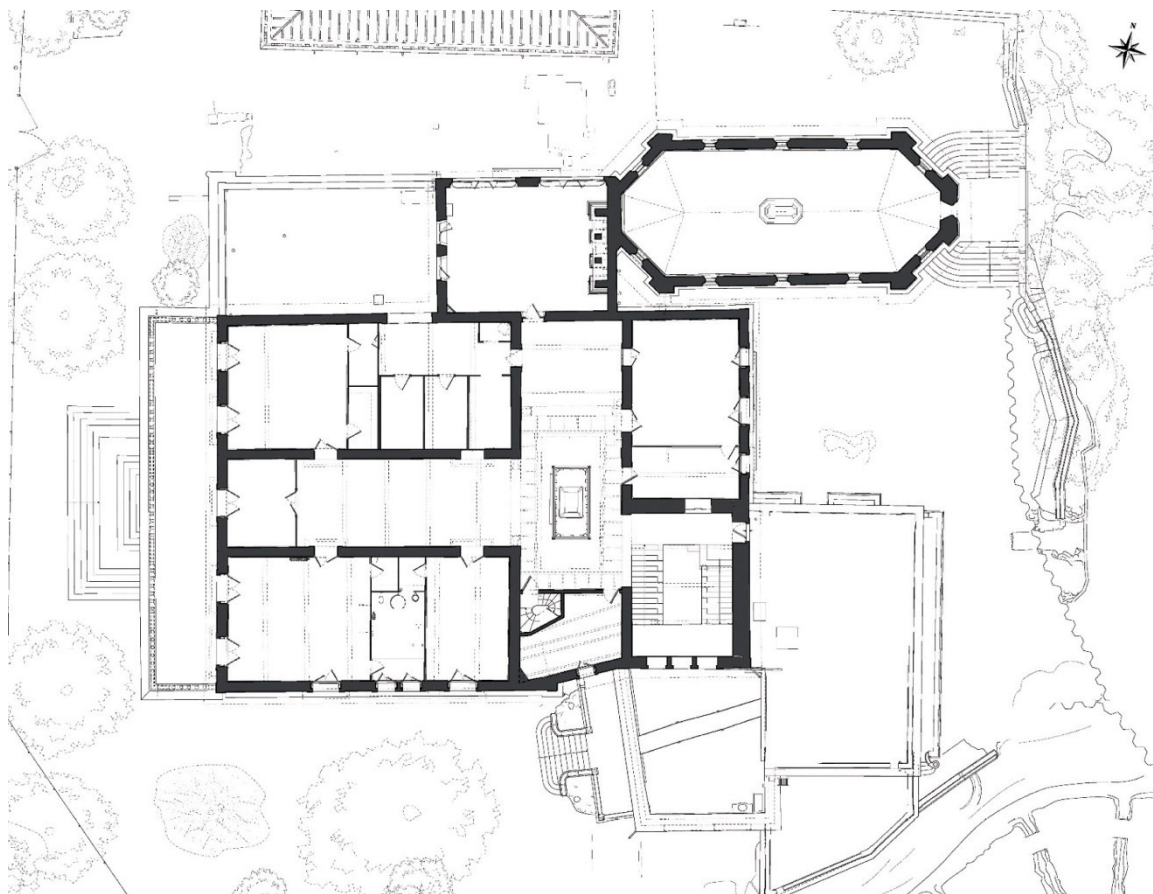


Fig. 03 - Plan du rez-de-chaussée surélevé (1^{er} étage), document Agence Dominique Larpin, 2007.

De la cage d'escalier, on accédait à l'origine à l'appartement privé par un passage qui ouvrait sur un grand salon. Cette communication est aujourd'hui condamnée et le salon entièrement effondré, contrairement aux autres pièces de l'appartement qui comprend un salon bureau, une chambre et une très belle salle de bain. L'accès au premier étage du corps de bâtiment principal se fait à l'est par le grand escalier : comme en rez-de-chaussée, les pièces de l'étage – des chambres pour l'essentiel – sont desservies par un grand couloir ouest-est et un dégagement nord-sud selon un plan en « T ». Enfin, un petit escalier de service, logé au sud, permet l'accès au grand lanterneau qui coiffe la terrasse supérieure.



Fig. 04 - F.-D. Née, *Vue du moulin d'Agde près de la ville*, gravure, vers 1810 (détail.), coll. part.

Les analyses de bâti et l'interprétation des documents graphiques ont permis de préciser l'histoire de la construction ⁶. Nous savons qu'une partie de l'infrastructure de l'édifice est constituée d'un bâti ancien des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles qui affleure au bord du fleuve, notamment un ancien moulin et un corps de logis. Cette organisation est évoquée dans plusieurs documents graphiques : le plus ancien, une gravure de François-Denis Née (1753-1818) extraite du recueil *Description pittoresque de la France* (vers 1800), reproduit une vue des bords de l'Hérault avec, à gauche, les berges du domaine de Belle-Île et un petit groupe de constructions dominées par une tour circulaire (Fig. 04). Cette disposition générale des bâtiments est reproduite vers 1823 par le dessinateur des paysages de l'Hérault Jean-Marie Amelin (1785-1858) ⁷, ainsi que sur un autre dessin de la même période conservé au musée d'Agde. Le relevé cadastral daté de 1823 confirme ces dispositions (Fig. 05), et précise l'emprise au sol du bâti. Au cours du XIX^e siècle, quelques aménagements sont apportés mais l'organisation des bâtiments reste sensiblement identique comme le rapporte une vue dessinée des berges de l'Hérault datée de 1890, sept ans avant la construction du château.

À la construction du monument, ces structures anciennes sont récupérées pour élever la cage d'escalier et la salle à manger, ainsi qu'une partie de l'appartement du propriétaire. Le corps central du château et le salon de musique ne récupèrent en revanche aucune structure. Concernant les différentes phases de construction du château,

comprises entre 1897 et 1901, nous proposons, avec toute la prudence qu'il convient d'avoir, l'hypothèse suivante : 1897-1899, aménagement de l'appartement privé ; 1898-1899, construction du salon de musique ; 1899-1901, transformation du groupe moulin-logis en cage d'escalier et en salle à manger, flanqué à l'ouest du grand corps de bâtiment, l'ensemble étant définitivement terminé au printemps 1901 ⁸.

Le château et l'appartement privé

Contrairement à de nombreux monuments, le château n'a subi aucune transformation significative : il a conservé ses dispositions d'origine, ainsi que sa parure décorative qui constitue l'intérêt majeur de l'édifice. Deux types de décors sont à signaler : celui du château proprement-dit et celui de l'appartement d'Emmanuel Laurens qui le jouxte.

Le premier évoque une villa antique « théâtralisée », traitée en polychromie : sur les murs rouges pompéiens se détachent de grandes fleurs portées par de longues tiges végétales (couloir) ; (Fig. 06) ponctuellement, ce sont des fonds verts anisés qui accueillent une frise d'arums et d'hippocampes (cage d'escalier) ; ailleurs des feuilles ... ➤

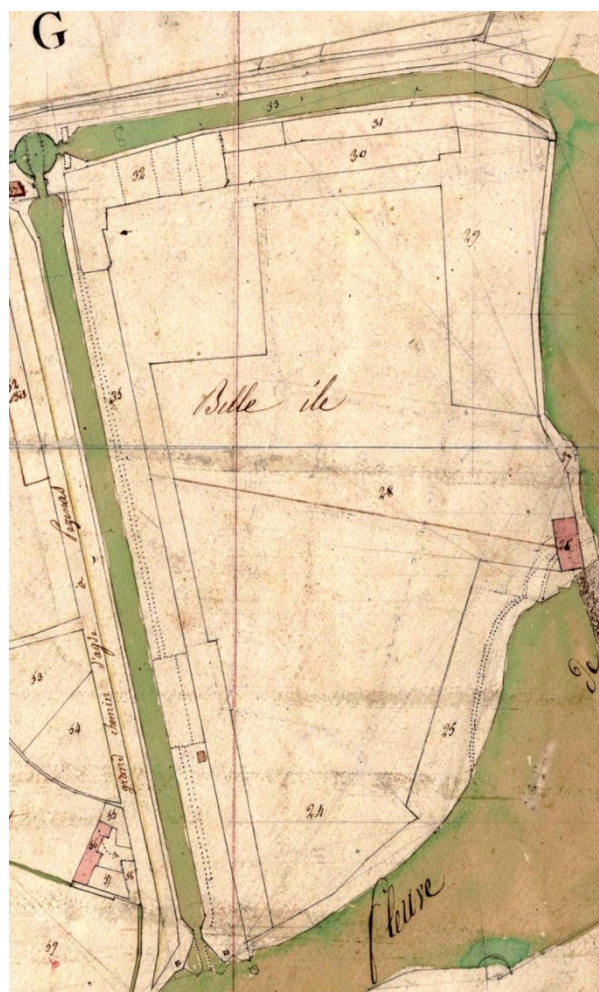


Fig. 05 - Le domaine de Belle-Île avec à droite, au centre, l'emprise du bâti, Agde, cadastre « napoléonien », 1827, section G, 3 P 34 31 (détail), Archives Départementales de l'Hérault.



Fig. 06 - Vue du couloir et de son décor, état actuel (Ph. L. Félix).



Fig. 07 - Vue du décor mural de la salle à manger, état actuel (Ph. L. Félix).

... de vignes et des glycines, des citrons et des abeilles, peuplent des murs verts gazon (salle à manger) (Fig. 07). Parfois, ces décors répétitifs laissent la place une composition unique, comme le paysage lacustre de la cage d'escalier auquel répond la vue « réelle » du fleuve à travers les fenêtres hautes. Ce répertoire ornemental, inspiré par la nature, est mis en place selon des techniques chères aux artistes décorateurs de l'Art nouveau ; le poncif ou le pochoir. Les couleurs des motifs sont posées en aplat, sans modelé, ni perspective, parfois cernées d'un trait plus sombre, ou plus clair, qui isole le dessin de son fond ⁹.

L'ensemble est réalisé à la peinture l'huile, le plus souvent appliquée directement sur le mur, ou quelquefois sur d'épaisses toiles.

L'appartement se distingue en revanche par une conception décorative plus élaborée, dominée par le raffinement et la diversité des matériaux (Fig. 08). Cette qualité d'exécution se manifeste d'abord sur les murs du salon-bureau et de la chambre : au-dessus des lambris d'appuis courent de hautes et basses frises de soie, relevées d'applications de velours en forme de fleurs, de feuilles et d'herbes sinueuses ¹⁰ (Fig.09). Les pièces sont éclairées par une lumière naturelle filtrée par de grandes verrières multicolores, ainsi que par les luminaires électriques en cuivre martelé en forme de fleurs ouvertes



Fig. 08 - Photographie du salon-bureau des années 1910 avec le vitrail et le mobilier, coll. part.



Fig. 09 - Tenture basse et lambris du salon bureau, état actuel (Ph. L. Félix).

... disposés au plafond ¹¹ (Fig. 10). La richesse et le jeu des matières et des formes se retrouvent dans le mobilier « monumental » – déposé temporairement au musée Agathois – et dans l'exceptionnelle salle de bain, l'un des rares ensembles réalisés à l'extrême fin du XIX^e siècle à être conservé toujours *in situ*.



Fig. 10 - Luminaire en cuivre martelé de la chambre de l'appartement (Ph. L. Félix).

Les artistes

Si le propriétaire du château – Emmanuel Laurens – s'est certainement fait assister d'un architecte, le nom de ce dernier n'est pas identifié. En revanche, les noms des artistes chargés du décor sont connus le peintre marseillais Eugène Dufour (1873-1941) et l'artiste décorateur montpelliérain Léon Cauvy (1874-1933), deux personnalités beaucoup mieux renseignées depuis les expositions organisées par la ville d'Agde ¹². Le premier, Dufour, exécute dans le monument l'ensemble des peintures murales précitées ; le second, Cauvy, dessine le mobilier Art nouveau de l'appartement de Laurens, avec la collaboration presque certaine d'un ensemblier montpelliérain : Paul Arnaveille (1865 - ?) ¹³.

Entièrement subordonné au contexte spatial qui l'accueille, le mobilier de Cauvy se caractérise par une recherche plastique résolument « moderne » ¹⁴ (Fig. 11 et



Fig. 11 - L. Cauvy, banquette du salon bureau de l'appartement (Ph. Laurent Roméro).

... 12). Monumental et rationnel, excluant, en général, tout travail de sculpture et de marqueterie, le mobilier décline les recherches formelles et fonctionnelles menées par les artistes des dernières années du XIX^e siècle ¹⁵.

Dans un jeu de verticales, d'horizontales et de perpendiculaires bien marquées, des courbes et contre-courbes animent les structures en noyer teinté. Ponctué de découpes métalliques évoquant les motifs végétaux des frises de soie (Fig. 13), cet ensemble est rehaussé de ...



Fig. 12 - L. Cauvy, armoire du salon bureau de l'appartement. (Ph. Laurent Roméro).



Fig. 13 - Détail des applications de cuivre de l'armoire. (Ph. Laurent Roméro).



Fig. 14 - L. Cauvy, garniture en cuir d'une des chaises de l'appartement, détail. (Ph. Laurent Roméro).

... panneaux de cuirs pyrogravés interprétant la nature et la figure féminine dans des tons bruns, dorés et verts sombres (Fig. 14).

D'autres éléments de mobilier pourraient être de la main de Cauvy et d'Arnavielhe. En témoigne le parti-pris décoratif de la salle à manger du château. La table, les chaises et la desserte ont disparu¹⁶, mais les placards d'angle, revêtus à l'origine des mêmes cuirs gravés, inclinent à penser que le duo montpelliérain est à l'origine de ce décor. L'existence d'un autre élément de mobilier en verre peint, cette fois signé Léon Cauvy, et conservé à l'état de vestige¹⁷ (Fig.15), milite pour une participation bien plus importante de Léon Cauvy dans l'organisation décorative du château, voire dans sa conception architecturale¹⁸.

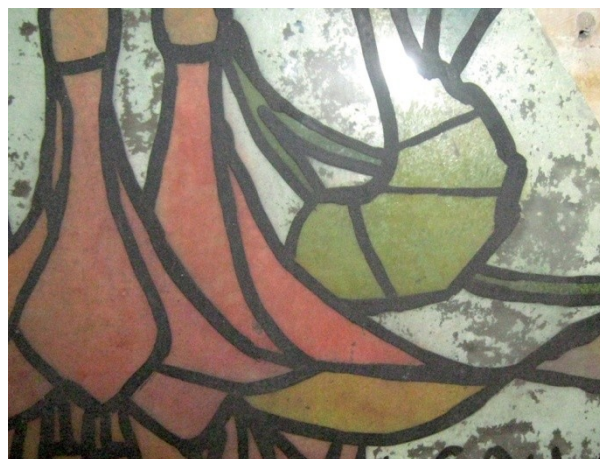


Fig. 15 - L. Cauvy, détail du verre peint à motifs de liserons. (Ph. L. Félix).

Un autre artiste participe activement au décor du château, de l'appartement privé plus exactement : Eugène Martial Simas (1862-1939). L'on doit aux récents travaux de Constance Desanti une meilleure connaissance de cet artiste parisien, resté jusqu'alors dans l'ombre de sa production marquée par le grand courant de son temps : l'Art nouveau¹⁹. Pour l'appartement de Laurens, Simas dessine les cartons des cinq grandes verrières mises en œuvre par son ami le maître-verrier Théophile Laumonnerie (1863-1924)²⁰.

La plus importante, *La Mer* (H. 3,50 m ; L. 5,50 m) (Fig. 16 et 17), datée de 1896, est antérieure d'une année à l'aménagement de l'appartement. Située dans le salon-bureau, elle représente un grand paysage marin, bordé à droite par des falaises ; au centre de la composition ...►



Fig. 16 - E. M. Simas et T. Laumonnerie, *La Mer*, grand vitrail du salon-bureau (Ph. Laurent Roméro).



Fig. 17 - Détail de la signature et de la datation de *La Mer* (Ph. Laurent Roméro).



Fig. 18 - E. M. Simas et T. Laumonnerie, *Les Cyprès*, vitrail du salon-bureau (Ph. Laurent Roméro).

... émerge une sirène qu'implore une jeune femme accompagnée d'un enfant ; l'ensemble se détache d'une série d'arcatures qui rappelle l'architecture médiévale anglo-saxonne ²¹. En accord avec Constance Desanti, remarquons que le traitement des ondes marines n'est pas sans rappeler le « japonisme » fin-de-siècle véhiculé en Europe par l'estampe et, dans le cas présent, par la célèbre « Vague » d'Hokusai (1760-1849) ²².

À la narration de ce grand vitrail – orné d'un poème de E. Le Mouel dans sa partie basse – répond le caractère plus synthétique des quatre autres : un dans la salle de bain, le Lever de soleil – également japonisant –, deux dans la chambre de Laurens, et le dernier, *Les Cyprès* (Fig. 18), dans le salon, à proximité de *La Mer* ²³. Représentant chacun des paysages, ils sont plus petits (H. 3,30 m ; L. 1,50 m) et vraisemblablement postérieurs de deux années environ à la grande verrière, soit 1898-1899 date de l'aménagement de l'appartement.

Hormis ces vitraux, l'on doit également à Simas la conception décorative de la salle de bain (Fig. 19). Pour le décor mural, l'artiste décorateur imagine un soubassement de lambris en bois d'aulne et sycomore, au registre intermédiaire une frise de carreaux représentant un paysage, enfin au dessus un revêtement de céramiques blanches, sur lequel alternent des faïences à motifs de fleurs jaunes et bleutées et de papillons dorés ²⁴. Un des lambris – celui situé à l'est – est agrémenté d'un meuble de toilette, également en bois d'aulne et sycomore, orné de divers matériaux traités de manière élégante et fonctionnelle : cuivre rouge, céramique « persane » bleue (Fig. 20), marbre vert campan ²⁵. Le pavement – fond vert olive, médaillons bleus, petites fleurs roses, blanches et jaunes antique – est exécuté à partir du dessin de Simas par le mosaïste Giandomenico Facchina (1826-1903) qui réalise également le revêtement de la cuve de la baignoire en marbre et émail à décor d'algues ²⁶ (Fig. 21).

D'autres artistes, plus célèbres, sont également associés au décor de la salle de bain, mais indirectement cette fois.



Fig. 19 - E. M. Simas, *La salle de bain*, *Art et décoration*, décembre 1903.



Fig. 20 - Détail de la céramique « persane » du meuble de toilette (Ph. L. Félix).



Fig. 21 - Pavement de la salle de bain et revêtement de la cuve de la baignoire (Ph. L. Félix).

C'est le cas du sculpteur Alexandre Charpentier (1856-1909) et du peintre ornemaniste Félix Aubert (1866-1940). Ces deux membres du groupe *L'Art dans Tout*²⁷ – tentative la plus audacieuse de l'esthétique Art nouveau – exposent en effet à Paris en 1897 le panneau mural du bassin-baignoire de la salle de bain, fabriqué par la manufacture alsacienne d'Utzschneider de Sarreguemines²⁸ (Fig. 22 et 23). Pour ce décor, Aubert dessine de petits pissenlits, des arums majestueux et des méandres aquatiques, et Charpentier imagine la frise de baigneuses en relief sortant du bain, motifs largement inspirés par la sculpture Ancien Régime, celle des Clodion et Houdon notamment²⁹. Le tout se détache d'un fond turquoise, relevé de jaune tendre et de lilas parme. C'est peut-être lors de ses nombreux séjours dans la capitale que Laurens, séduit par le caractère voluptueux de ce panneau, en fit l'acquisition, laissant le soin ...

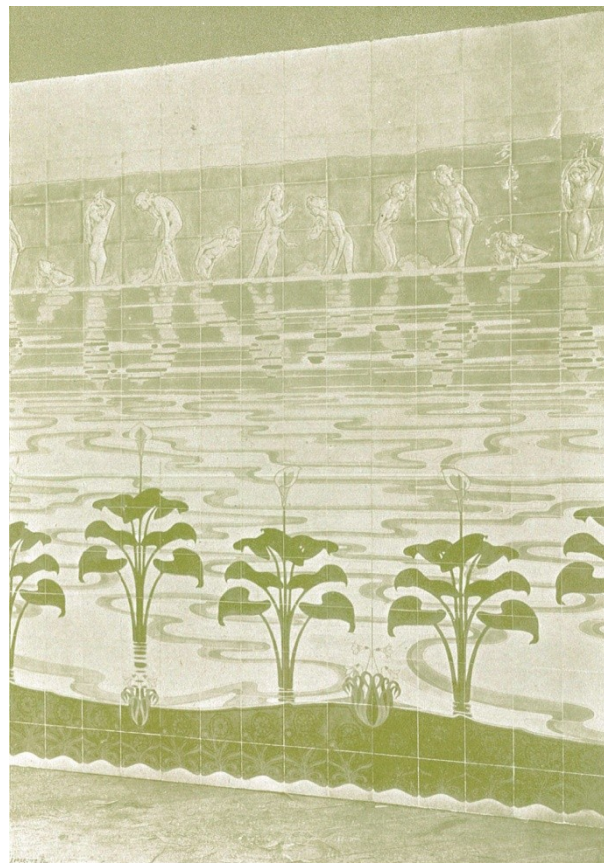


Fig. 22 - F. Aubert et A. Charpentier, panneau mural, *Art et Décoration*, juillet 1898, p. 12.



Fig. 23 - F. Aubert et A. Charpentier, décor mural pour la baignoire piscine, état actuel (Ph. L. Félix).

... à Simas de l'intégrer dans la décoration générale de la salle de bain³⁰.

Un autre artiste doit être signalé : Louis Anquetin (1861-1932). Ce dernier signe en effet la décoration plafonnante du salon-bureau du petit appartement : un grand dessin (H. 2,40 m ; L. 3,10 m) marouflé sur toile, représentant certainement *Apollon sur son char* – à moins d'y voir *Phaéton conduisant le char du soleil*³¹ (Fig. 24). Membre de l'avant garde picturale des années 1890, ce proche de Van Gogh, de Gauguin, de Toulouse-Lautrec et d'Emile Bernard³² se tourna à partir de 1894 vers la grande peinture d'histoire décorative du XVII^e siècle, que rappelle, par son thème et son traitement graphique, le grand dessin ...►



Fig. 24 - L. Anquetin, *Apollon sur son char* (?), détail (Ph. Laurent Roméro).

... de l'appartement³³. Il n'est pas aisé de connaître la part d'Anquetin dans ce projet décoratif, mais il est fort probable que l'œuvre n'ait pas été réalisée pour la destination qu'on lui connaît, ce que confirment en partie le support – papier marouflé – et, la technique – dessin – peu appropriés à un décor de plafond. Il ne s'agirait donc pas d'une commande, mais plutôt d'un achat de Laurens dans le commerce de l'art, certainement à Paris.

À l'exception de ces décors, la quasi intégralité du mobilier, des objets d'art ou des tableaux a disparu. Il est cependant possible de restituer l'ambiance générale du château Laurens à travers des documents photographiques pris à différentes époques. Il en va ainsi du grand vestibule, avec ses meubles, ses tapis et ses objets d'art, traité en divers styles orientaux, ou de la cage d'escalier et ses céramiques polychromes, ainsi que son bronze d'art, aux superbes ciselures et patine brune, exécuté d'après un modèle de Michel-Ange par la maison Barbedienne dans le dernier tiers du XIX^e siècle³⁴. Signalons aussi l'existence d'une autre sculpture qui apparaît sur un document de 1918 ; par chance celle-ci est toujours conservée *in situ* et pourrait représenter sainte Radegonde, copie moderne en marbre d'après un modèle plus ancien qui n'a pu être identifié³⁵.

Concernant les peintures sur toile du château, il convient de signaler les deux tableaux exécutés par Ernest Azéma (1871-1917), ami de Laurens, représentant son père et sa sœur³⁶, ainsi que deux autres peintures dues à l'artiste marseillais Raphaël Ponson (1835-1904)³⁷. À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler l'amitié d'Emmanuel Laurens avec un autre artiste provençal : Valère Bernard (1860-1936)³⁸. Lorsqu'on connaît les choix esthétiques du peintre largement marqués par le « symbolisme » – ou l'art de son maître Félicien Rops – et le goût de Laurens pour les avant-gardes artistiques, l'on imagine aisément quelque œuvre de chevalet dans le château Laurens³⁹.

Le salon de musique et son décor

Comme le décor du château et de l'appartement privé, celui du salon de musique ne laisse pas d'étonner et d'interroger. Si la mise en œuvre architecturale du salon est à peu près connue – du moins d'un point de vue chronologique –



Fig. 25 - Mur et degrés de l'escalier extérieur du Salon de musique. (Ph. L. Félix).

celle touchant à sa décoration est plus délicate à appréhender. L'analyse des éléments existants permet cependant de situer cette décoration dans le courant de l'avant-garde picturale de la dernière décennie du XIX^e siècle.

Vaste salle oblongue voûtée et percée de douze baies étroites, l'auditorium s'élance à une vingtaine de mètres de hauteur. Au nord, à l'extérieur, un large escalier, bordé d'un muret décoratif (Fig. 25), permet au visiteur d'accéder au salon par une porte étroite aménagée dans la baie axiale. À l'intérieur, en vis à vis, une porte monumentale à deux battants ouvre sur un vaste couloir, reliant le salon de musique au vestibule du château.

Plusieurs registres composent la parure décorative du salon (Fig. 26) : les parties basses sont ornées de hauts lambris, rehaussés de larges découpes de bois décoratives et percés au sommet d'une ouverture recevant un simple verre peint ; au dessus, de grandes toiles (H. 5,20 ; L. 3,50), couronnées par une frise murale à motifs de cobras, alternent avec les vitraux des baies qui évoquent des plumes de pans multicolores (Fig. 27). Chaque verrière est sommée d'un motif peint représentant un personnage féminin habillé d'une tunique bleue en forme d'ailes de chauve-souris, rehaussée d'un quadrillage jaune et doré formant résille (Fig. 28). De là, une défense d'éléphant factice prend naissance, munie à son extrémité d'une chaîne en suspension soutenant un petit globe lumineux. Enfin, dans le registre le plus haut, de grandes draperies feintes rampent sur les parois murales d'où s'échappent des figures féminines : les unes sont dans l'axe des baies, et évoquent des sentinelles figées au visage masqué ; les autres (des muses ?) s'agitent au son d'une lyre stylisée, semblant figurer une folle danse⁴⁰. L'ornementation se poursuit dans le décor peint du plafond, composé de grands médaillons et de fleurs de lotus qui se détachaient à l'origine sur un ciel d'or.

À propos de la mise en œuvre de ce décor, il existe une interrogation concernant une mention en 1899 d'un projet dû à Simas, artiste évoqué plus haut à propos des vitraux et de la salle de bain. Au sujet de celle-ci, un long article paru en 1899 dans la presse spécialisée en détaille le parti pris décoratif, et précise que « pour le même propriétaire [Laurens], M. Simas doit exécuter prochainement une salle ... »

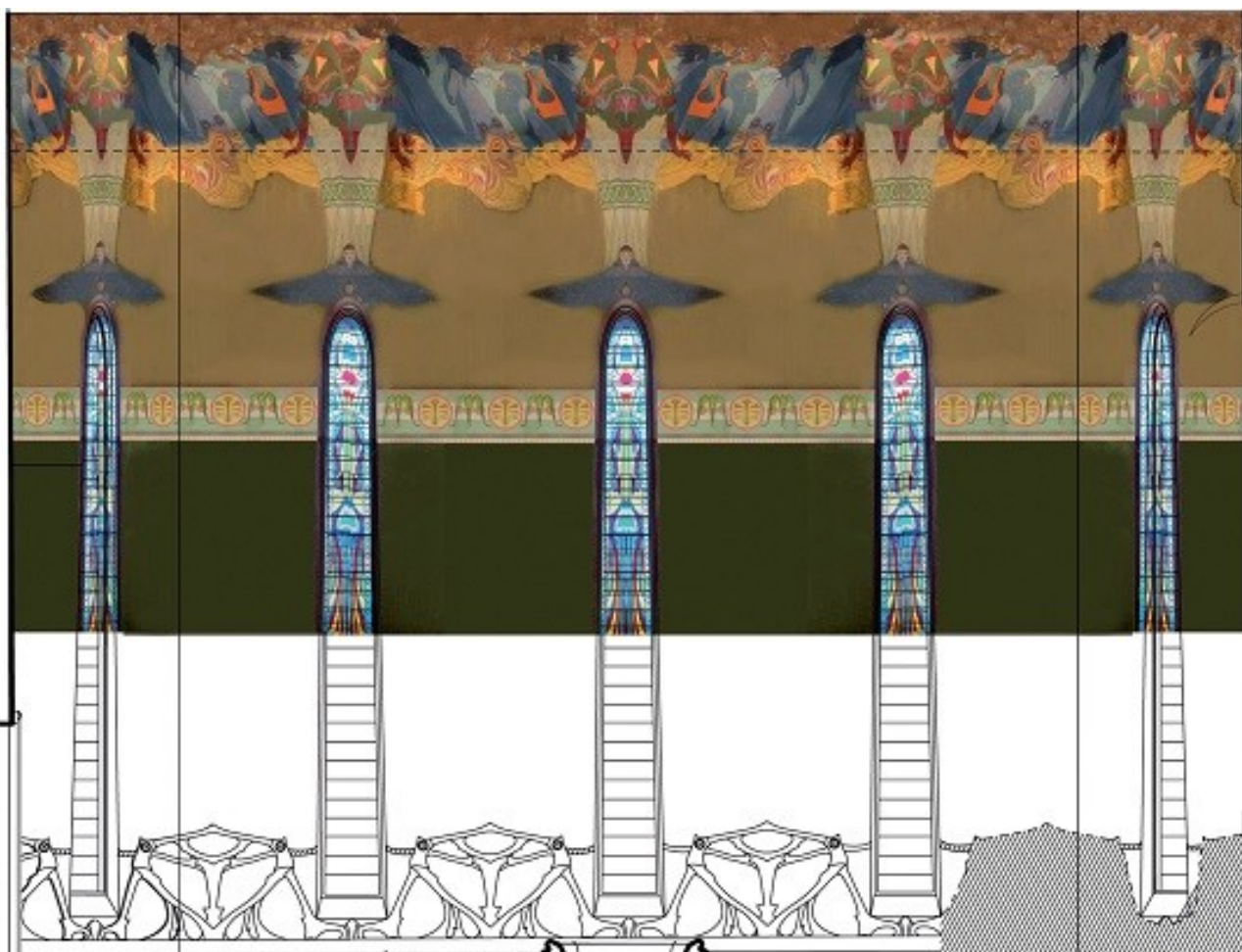


Fig. 26 - Restitution numérique du décor du Salon de musique, document Atelier Laurent Paillard-Boyer, 2013.

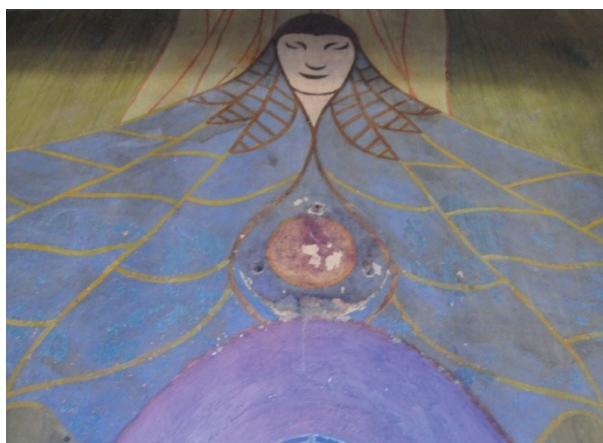


Fig. 28 - Détail d'une " femme chauve-souris " ; au centre, la trace de la fixation de la défense d'éléphant factice, photo : Atelier Laurent Paillard-Boyer.

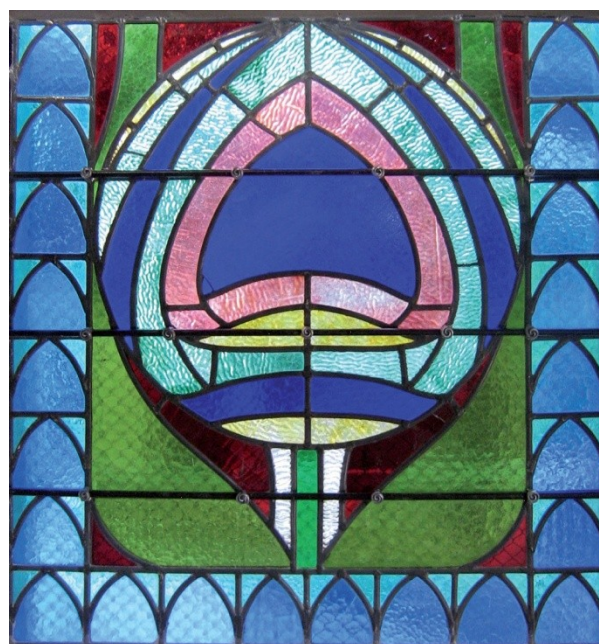


Fig. 27 - Détail d'un des vitraux du Salon de musique restauré en 2007 (Ph. L. Félix).

... de musique »⁴¹. Entendons par « exécuter » l'action de proposer un programme décoratif, au même titre que celui des petits appartements. Le projet en question n'est pas décrit mais il est fort probable que celui-ci n'ait pas abouti, la décoration existante nous semblant peu en rapport avec l'art de Simas. Au regard de son expérience dans la conception des vitraux, seules les grandes verrières pourraient lui être attribuées, même si le parti général de composition est très éloigné, là aussi, de la manière de l'artiste.

Il semble plus probable d'attribuer ce décor, ou du moins une partie de celui-ci, c'est à dire les peintures murales du salon, à l'artiste qui exécuta celles du château Laurens: Eugène Dufour. En témoignent les techniques utilisées – le poncif notamment –, le style quelque peu composite et le traitement des figures et des motifs résolument tournés vers un orient de fantaisie, en accord avec le décor général du château. Un autre indice milite pour cette attribution : l'intervention sur ces décors de Dufour lui-même, mais en 1928. Le confirme une carte postale du château Laurens, annotée de la main de l'artiste qui situe clairement les lieux de ses interventions, notamment le salon de musique⁴². L'hypothèse d'une mise en place de ce décor mural à la fin des années vingt n'est donc pas à exclure, même si cela semble peu vraisemblable. Pour les raisons évoquées plus haut – technique, style etc. – il s'agit certainement ici d'une reprise par Dufour de son décor « 1900 », et certainement du plafond à effet doré, totalement oxydé après une trentaine d'années.

La restauration du salon de musique et des grandes toiles

Le plan de restauration général du Château Laurens élaboré en 2006 préconisait en priorité la mise hors d'eau du salon de musique : sa protection provisoire mise en place en 1996 avait cessé d'être efficace et la toiture, entièrement ruinée, menaçait l'ensemble des supports et décors peints de la voûte. Ajoutons que la localisation particulière du salon dans l'ensemble architectural – avec une entrée totalement indépendante – ainsi que sa volumétrie et sa décoration exceptionnelle ont été déterminantes dans ce choix.

En 2007, une travée test est exécutée afin de définir le parti-pris de restauration, et l'année suivante, la couverture, avec sa charpente et ses tuiles de zinc, et le décor plafonnant de la voûte sont entièrement restaurés. Divisés en plusieurs tranches opérationnelles, les travaux n'avaient pas permis d'achever complètement en 2007 les interventions sur les décors. Les grands vitraux, les toiles monumentales, les peintures murales et les boiseries restaient encore à traiter. Toutefois, et malgré le chantier à venir, la renaissance de la couverture et de la travée test de l'une des plus belles salles du château était spectaculaire. Cette année – 2013 –, le chantier de restauration terminé, le salon de musique retrouvera toute sa substance décorative.

Mais une question demeure cependant en suspens, question largement abordée lors du chantier de la travée expérimentale en 2007 : comment restaurer les onze toiles

situées dans les intervalles des fenêtres, au dessus des boiseries ? Dans un état de conservation critique, les peintures ont été exécutées sur de la toile de jute dans une technique mixte composée de pastel, de craie et de tempera⁴³, des baguettes de bois et une cordelière de soie verte à la base leur servant de bordures. Sous l'effet du temps, la couche picturale a presque disparu, mais des témoins de l'intensité des couleurs d'origine sont toutefois visibles sur les bandes de tension situées à l'abri de la lumière. En surface, seuls quelques empâtements bleus, verts, jaunes ou orangés ont été conservés, alors que le dessin est repérable dans la moitié des cas, soit cinq peintures – voire six – sur les onze, les autres étant totalement ruinées.

Pour les toiles encore lisibles, mais distendues et déchirées suite aux conditions climatiques extrêmes, le programme de restauration de 2007 proposait une « recreation » générale des œuvres, le cas du remplacement des toiles ruinées restant encore à traiter. Le protocole de « recreation » fut donc testé sur la composition de la travée expérimentale : *L'Ange à la coupe*⁴⁴. Après un relevé du dessin et la mise en place des couleurs (Fig. 29), le projet de restitution sera abandonné au cours de son élaboration, la conservation de l'œuvre lui ayant été préférée. Les motivations de ce changement se justifiaient par la difficulté à réinterpréter l'œuvre originale, et surtout dans la découverte des modèles gravés qui ont inspiré une partie de ces grandes compositions.



Fig. 29 - *L'ange à la coupe*, dessin. Atelier de restauration d'Assalit, 2007. (Ph. L. Félix).



Fig. 30 - Toile n° 9 du Salon de musique, d'après *Le désir et l'assouvissement* de J. Toorop (Ph. Atelier Belin).



Fig. 31 - Toile n° 8 du Salon de musique, d'après *Fatalité* de J. Toorop (Ph. Atelier Belin).

On avait la certitude que des compositions célèbres étaient à l'origine des peintures du salon de musique. Deux d'entre elles (Fig. 30 et 31) avaient déjà été identifiées comme dérivant d'un dessin et d'une peinture due au



Fig. 32 - M. Denis, lithographie, *Le Voyage d'Urien* (Ph. L. Félix)

peintre hollandais Jan Toorop (1858-1928), deux œuvres exécutées durant sa période symboliste, en 1893⁴⁵. Cette date est à retenir. Puisque la récente identification des modèles qui ont servi à quatre autres peintures,⁴⁶ sont aussi de la même année : il s'agit des

phies exceptionnelles que l'artiste et théoricien du mouvement nabi Maurice Denis (1870-1963)⁴⁷ réalise pour *Le Voyage d'Urien* d'André Gide, véritable chef d'œuvre du livre illustré. Publié à Paris en 1893 par la *Librairie de l'Art Indépendant*⁴⁸ (Fig. 32).

On suppose que l'auteur des toiles du salon de musique a pris connaissance des modèles de Toorop par le truchement de reproductions, certainement des lithographies au même titre que celles de Maurice Denis. Si nous n'avons, à

ce jour, retrouvé aucune reproduction gravée de Toorop, il ne fait aucun doute que le programme pictural du salon de musique trouve son origine dans cette production d'images qui constitue, à cette période, un aspect fondamental dans la création des artistes « symbolistes » et « nabis »⁴⁹. Ces derniers découvrent dans ce médium les multiples ressources qu'offre la couleur et l'utilisent de la manière la plus audacieuse qui soit, de l'affiche publicitaire à l'illustration bibliophilique. Pour les toiles du salon – celles encore lisibles – l'auteur a puisé dans cet exceptionnel corpus d'images en remployant soit le détail d'une figure soit la composition dans sa totalité mais en l'adaptant, la gageure consistant à réussir le passage de l'échelle réduite du modèle au format monumental de la toile⁵⁰.

Les thèmes littéraires véhiculés par les peintures du salon de musique sont ceux de l'« école » symboliste qui fait une large place au spirituel, au sacré et à l'ésotérisme. Si l'iconographie des toiles est difficilement interprétable en l'état, soulignons simplement l'intention du peintre et du commanditaire Emmanuel Laurens de situer ce programme dans les avant-gardes picturales de la fin du XIX^e siècle, qui rejettent toute forme de réalisme et tentent de lever la barrière qui sépare l'art décoratif de la peinture de ... ➤

... chevalet. Ces rêveries symbolistes se caractérisent par un anti-naturalisme affirmé, traité en larges surfaces décoratives dans lesquelles dominent l'arabesque et la sinuosité de remarquables méandres comme le rappellent les toiles du château Laurens.

Les toiles du salon de musique, en conclusion...

En dépit des zones d'ombre, ces toiles constituent un patrimoine très intéressant de l'histoire du château, et sont d'autant plus importantes que l'édifice a perdu la plus grande partie de son mobilier d'origine. À leur manière, elles illustrent aussi la façon dont est utilisé ce type de décor d'inspiration nabi ou symboliste dans un lieu dédié à la musique, celle des Debussy, Ravel, Fauré... Bien que ruinées ou dans un état de conservation critique, elles exercent toujours un certain pouvoir, peut-être moins en fonction de leurs qualités d'exécution – assez inégales autant

que l'on puisse en juger – que pour cet effet d'ensemble, si rare et si particulier.

À l'heure de la restauration générale du salon de musique, un projet de substitution de ces onze peintures par une création contemporaine est en cours de réflexion et d'élaboration. L'artiste sélectionné après concours devra rendre sensible le dialogue de ces nouvelles œuvres avec l'espace qui les contient. L'enjeu est donc important car prend fin, après plus d'un siècle, l'histoire du regard porté sur ces toiles, puisque « le regard touche les œuvres »⁵¹ Une autre histoire vient maintenant, avec la peinture de notre temps ; souhaitons simplement que ces nouvelles « créatures aussi exclusives et aussi délicates que [sont] les œuvres d'art »⁵² puissent autant nous révéler et saisir « notre temps intérieur »⁵³ que les toiles « anciennes », fragiles mais tangibles miroirs des aspirations esthétiques et intellectuelles d'une génération, celle d'Emmanuel Laurens et de son entourage à Agde autour de 1900.

Notes

Nous remercions particulièrement pour la rédaction de cet article André Dauteribes (Maître de conférences à l'Université de Bourgogne de Dijon), Alessandra Imbellone (Historienne de l'art, Rome), Dominique Larpin (Architecte en chef des Monuments historiques), Denis Millet (Architecte-Urbaniste, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée), Hélène Palouzié (Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts de l'Hérault, CRMH Direction Régionale des Affaires culturelles du Languedoc Roussillon), Daniel Rabreau (Professeur émérite d'Histoire de l'art de l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne), Henri Vignes (Libraire Henri Vignes, Paris) ainsi que, à titre divers, Suzanne Brangier, Joëlle Calvet, Constance Desanti, Emmanuel Eyraud, Philippe Hertel, Nejoud el Hihi, Sylvie Jaumes, Thierry Lochar, Jean Nougaret, Lament Paillard-Boyer, Nicole Riche et Laurent Roméro.

/

1. Le château Laurens a été déclaré d'intérêt communautaire et sa gestion confiée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en 2003.
2. Sur l'histoire du domaine et la vie d'Emmanuel Laurens, on se reportera au catalogue de l'exposition consacrée au château Laurens et à son propriétaire *Château Laurens. Voyage dans l'Art nouveau*, Agde, 2002-2003.
3. Pour la dénomination « château », assortie du nom de famille du propriétaire « Laurens », nous reprenons la tradition locale qui s'appuie sur un ensemble de documents photographiques. Signalons aussi que le château est nommé parfois « Villa Laurens » ainsi que « château de Belle-Île » ou « domaine de Belle Île ».
4. Le pavillon a été détruit au milieu des années 1970.
5. Bénéficiant du changement de regard sur le patrimoine des XIX^e et XX^e siècles, le château et une partie du domaine sont classés au titre des Monuments historiques en 1996, point de départ d'un projet de sauvegarde et de restauration.
6. Les recherches sur le bâti ont été menées par Dominique Larpin (ACMH) dans le cadre de l'*Étude de définition (1^{re} phase)*, août 2007 les relevés graphiques qui accompagnent cette étude sont de Gérard Ditsch. L'interprétation des documents graphiques s'appuie sur ceux présentés lors de l'exposition de 2002, *op. cit. supra* note 2, pp. 14-17.
7. Le dessin d'Amelin est conservé à la médiathèque Emile-Zola de Montpellier (Album vol. 9 005).
8. L'indication d'achèvement des travaux est justifiée par la facturation des peintures murales de l'entreprise marseillaise Dufour datée du 30 mai 1901 (Archives Municipales d'Agde, fonds Laurens). Sur ces peintures murales, et sur Dufour en

particulier, ami d'Emmanuel Laurens, voir plus loin dans le texte de l'article, et ici *infra* note 12.

9. Sur la planéité du dessin, héritée des théories de Viollet-Le-Duc, et sa mise en œuvre, voir Rossella Froissart Pezone (préf. Jean-Paul Bouillon), *L'art dans tout. Les arts décoratifs en France et l'utopie d'un art nouveau*, Paris, éd. C.N.R.S., 2004, pp. 152-159. Voir également l'essai de Jean-Paul Bouillon, « Le papier peint Art nouveau existe-t-il ? », in cat. exp. *Papiers peints Art nouveau*, Fondation Neumann, Gingins (Suisse), Musée du Papier Peint, Rixheim, éd. Skira, 1997, pp. 16-18.
10. Une trop longue exposition à la lumière a fait perdre l'aspect polychrome d'origine de ces tissus mais quelques vestiges de couleurs sont conservés au revers dans les replis comme le signale Béatrice Girault-Kurtzemann, restauratrice, dans son étude des tentures, cf. le rapport de Dominique Larpin (ACMH) et la proposition de restitution des couleurs des tissus dans l'*Avant projet sommaire pour la restauration des petits appartements du château Laurens*, 29 mai 2012.
11. L'utilisation du cuivre dans les luminaires est largement diffusée par les revues d'art décoratif de l'époque, notamment dans les publicités qui figurent dans celles-ci, comme le marchand allemand Siegfried Bing, installé à Paris en 1895 à l'enseigne de *L'Art nouveau*, au 22 rue de Provence, qui propose des lustres en cuivre rouge ou jaune dans ses nombreuses « réclames » notamment dans la revue mensuelle *Art et Décoration*, voir par exemple le n° 1 de janvier 1899.
12. Sur Cauvy et Dufour, cf. les catalogues des expositions organisées à Agde, respectivement en 2004 et 2005: Léon Cauvy. *Du château Laurens à la villa Abd-el-Tif et Eugène Dufour, peintre provençal*.
13. Paul Amavielle est né le 19 juillet 1865 ; il entre dans l'industrie de l'ameublement en 1886 et s'installe comme marchand de meubles à Montpellier au 8. Grand'rue. Je remercie amicalement Hélène Palouzié, Conservatrice aux Monuments historiques (DRAC-LR) de m'avoir communiqué ces renseignements.
14. Lors de la vente du château Laurens en 1994, l'achat du mobilier n'a pas été pris en compte ; outre la perte de nombreux documents que celui-ci contenait, on regrettera la dispersion de cet ensemble Art nouveau vendu à Paris la même année (Paris, Ader-Tajan, 6 décembre 1994, cat. n° s 275 à 286, cf. *La Gazette de l'Hôtel Drouot*, 25 nov. 1994, n° 42, p. 101). Quelques pièces signées Léon Cauvy ont cependant été achetées par la commune lors de cette vente (n° s 281, 283, 285, 286) ; le bureau (n° 286) échappa alors à la municipalité,

... qui l'acquiert cependant en 1996 dans le commerce de l'art et de l'antiquité parisien. Ce mobilier a été restauré en 2002, pré-lude à son classement Monument historique en 2005. Certaines de ces pièces ont figuré à l'exposition du musée des Beaux-Arts de Béziers, *Le Japonisme dans les arts décoratifs du XIX^e siècle. Collections biterroises publiques et privées*, oct. 2008-janv. 2009 (sans catalogue). Signalons également que depuis 2003, la ville d'Agde s'est enrichie de plusieurs ensembles de Léon Cauvy ; le dernier a été acquis récemment (Paris. Ader, 3 déc. 2012, cat. n° 100, p. 32-33, repr.) avec le soutien financier de la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC LR) : comme celui du château, ce mobilier est daté de 1898, et sa provenance incline à penser à une origine agathoise. Je remercie Emmanuel Eyraud, expert, de m'avoir très aimablement averti de cette vente.

15. Il s'agit de pièces uniques assemblées manuellement, production que chercheront à réformer certains artistes décorateurs en proposant une production de mobilier en plusieurs exemplaires, fabriquée de façon mécanique ou semi-mécanique, et excluant tout travail d'ornementation, l'intérêt esthétique résidant, comme les meubles du château d'ailleurs, dans l'architecture et les proportions équilibrées. Cf sur ce sujet Rossella Froissart Pezone, Charles Plumet (1861-1928), Tony Selmersheim (1871-1971) et *L'Art dans Tout : un mobilier rationnel pour un "art social"* », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 2001, pp. 352-386.
16. Une photographie prise vers 1995 représente une chaise à haut dossier, aujourd'hui perdue, qui pourrait être l'un des sièges de la série de la salle à manger : elle y apparaît en mauvais état, sans la garniture du dossier, contrairement à celle de l'assise, qui semble être en tissu (velours ?) à dominante verte.
17. Le verre était inséré à l'origine dans une structure de bois aujourd'hui entièrement démembrée et très lacunaire, ce qui en rend la fonction difficilement interprétable. Le verre est à décor de liserons, motif floral inspiré des modèles de l'artiste décorateur Maurice Pillard-Verneuil, comme celui qu'il reproduit à la dernière page de son article : « La décoration intérieure et les travaux féminins », *Art et Décoration*, septembre 1897, pp. 74-80. Rappelons que Cauvy collaborera en 1904 avec Verneuil à l'occasion de sa publication : 250 bordures, documents ornementaux, Paris, Librairie centrale des beaux-arts. Sur l'artiste, cf. Helen Bieri Thomson (dir.), Maurice Pillard-Verneuil (1869-1942) : *artiste décorateur de l'Art nouveau*, cat. exp. Fondation Neumann, Göttingen (Suisse), éd. Somogy, 2000.
18. Rappelons que l'architecture vaut à Cauvy en 1893 un premier prix au concours de l'École régionale des Beaux-Arts de Montpellier, et qu'en 1898, au moment où il réalise le mobilier du château, il candidate, sans succès, au poste de professeur d'Architecture au sein de l'institution montpelliéraine suite au décès de son ancien professeur, l'architecte Alphonse Goutès (1839-1898).
19. Constance Desanti, *Recherches autour d'Eugène Martial Simas*, Mémoire de 1^{re} année de 2^e cycle (dir. Alice Thomine Berrada), Paris, École du Louvre, 2 vol., 2012 (non publié) ; je remercie Constance Desanti de m'avoir communiqué aimablement un exemplaire de sa passionnante étude qu'elle continue de mener dans le cadre de sa deuxième année.
20. Comme le signale Constance Desanti, l'amitié de Laumonnerie s'exprime lors du mariage de Simas le 3 novembre 1898 pour lequel le peintre-verrier est l'un des témoins lors de la célébration, *op. cit. supra* note 19, p. 10.
21. Le vitrail a été restauré en 2002 par Pierre Rivière pour l'exposition agathoise consacrée au château Laurens, *op. cit. supra* note 2, pp. 48-49.
22. La découverte de l'art japonais en France, et de l'estampe en particulier, intervient en 1878 lors de l'Exposition universelle, notamment grâce au rôle joué par Edmond de Goncourt et Hayashi Tadamasa, traducteur à l'Exposition, marchand d'art et futur commissaire général pour le Japon lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris. Le marchand Siegfried Bing sera également le promoteur de l'art japonais à Paris dans sa galerie

située près de l'Hôtel Drouot au 19 rue Chauchat à partir des années 1880, galerie que fréquente Van Gogh lors de sa période parisienne (1886-1888) et lui inspire des œuvres japonisantes d'après les estampes d'Utagawa Hiroshige. Sur ces images du « monde flottant », l'art japonais et ses répercussions dans l'Art nouveau, cf. le catalogue en français de l'exposition du musée Van Gogh d'Amsterdam *Les origines de l'Art nouveau. La maison Bing*, éd. Musée des Arts décoratifs de Paris, Van Gogh Museum, 2005 ; voir également Brigitte Koyarna-Richard, *Japon Révé. Edmond de Goncourt et Hayashi Tadamasa*, Paris, éd. Hermann, 2001.

23. Rappelons que le vitrail a été également restauré pour l'exposition agathoise de 2002 (*op. cit. supra* note 2, p. 47) et que son nom, *Les Cyprès*, ne lui a été donné que très récemment ; par contre le nom du vitrail Lever de soleil est forgé sur la description qu'en donnent les articles portant sur le décor de la salle de bain en 1899 et 1903 (voir *infra* notes 24 et 25).
24. Le décor de la salle de bain fait l'objet d'un article paru dans la presse en 1899 : « Une salle de bain moderne décorée par E.M. Simas », *The Studio*, 15 juin 1899, pp. 9-12 et pp. 32-37. L'article signale que les boiseries sont de la maison Policard et les faïences de la manufacture de Sarreguemines. Un autre article évoquera la salle de bain en 1903, voir *infra* note 25. Le décor mural de la baignoire-piscine fera également l'objet d'un article, voir *infra* note 28.
25. Le meuble est reproduit à la première page de l'article de Maurice Guillemot sur la salle de bain en 1903 : « Un cabinet de toilette par M.E.M. Simas », *Art et Décoration*, vol. XIV, 2^e semestre, déc. 1903, pp. 399-400. La revue publie également deux planches hors texte en couleur, l'une représentant la cuve de la baignoire, l'autre la salle de bain que nous reproduisons ici, fig. 22, et qui illustre la couverture de l'étude de Rossella Froissart Pezone sur *L'Art dans Tout* (*op. cit. supra* note 9). A propos du meuble de toilette, soulignons qu'il a été vandalisé il y a plusieurs années ; sa structure est toutefois conservée, ainsi que son marbre, et l'une des deux céramiques d'inspiration persane situées en façade dans la partie basse.
26. Sur Facchina, voir la notice du catalogue de 2002, *op. cit. supra* note 2, p. 61.
27. Sur *L'Art dans Tout*, cf. Rossella Froissart Pezone, *op. cit. supra* note 9.
28. Le panneau a été présenté durant l'hiver 1897-1898 à l'exposition des *Six*, rue Caumartin, (cf. Gustave Soulier, « Les arts de l'ameublement aux salons », *Art et Décoration*, juillet 1898, p. 19, repr. p. 12) et au printemps suivant au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts.
29. Signalons l'existence de la même frise de baigneuses en plâtre (H. 1,60 m ; L. 0,75 m) conservée dans une collection particulière, plâtre qui aurait pu servir au tirage en bronze disparu dans l'Atlantique en 1910. Sur Alexandre Charpentier et l'histoire de la frise de baigneuses, voir Emmanuelle Hérat (dir.), *Alexandre Charpentier (1856-1909) Naturalisme et Art nouveau*, cat. exp. Paris, Musée d'Orsay, 2008, pp. 160-162. L'auteur rappelle à cette occasion que ce décor aurait pu exister ailleurs, mais sans certitude.
30. Cette hypothèse est implicitement confirmée dans l'article précité sur la salle de bain (*supra* note 25, p. 11) : « L'œuvre de MM. Charpentier et Aubert [...] ne peut que s'harmoniser à moitié avec le reste, puisqu'elle est, fatalement, d'un sentiment, d'une conception décorative différents de ceux de M. Simas, qui a dû céder, pour en faire usage, devant des considérations spéciales [...]. Il faut regretter vraiment que M. Simas se soit trouvé dans l'impossibilité de décorer lui-même [...] la niche où se trouve la piscine ».
31. Dessin (fusain, lavis gris et des rehauts de gouache blanche) sur trois morceaux de papier assemblés et collés sur un autre papier marouflé sur toile. On relève quelques traces d'une mise au carreau dans la partie latérale droite, un grand manque dans la partie centrale ainsi qu'un état très lacunaire dans la partie gauche. La signature, située en haut à gauche, est tronquée : « ...quetin ».

32. Louis Anquetin a représenté à plusieurs reprises ses amis, notamment Toulouse-Lautrec et Emile Bernard vers 1886, à l'occasion d'un projet de panneau représentant le cabaret-brasserie montmartrois d'Aristide Bruant ; cf. Frédéric Destremau, « Les études de *L'intérieur de chez Bruant* par Louis Anquetin (1861-1932) », *La Revue du Louvre et des Musées de France*, 1995, n° 3, pp. 61-65.
33. L'on ne peut s'empêcher de rapprocher l'œuvre d'Anquetin des dessins que Charles Le Brun (1619-1690) réalise pour le décor de la coupole du pavillon de l'Aurore du domaine de Sceaux, voir à ce sujet *Le Pavillon de l'Aurore. Les dessins de Le Brun et la coupole restaurée*, cat. exp. Domaine de Sceaux, ed. Somogy, 2000.
34. Le bronze, qui n'est plus localisé, est une réduction de *La Nuit*, marbre de Michel-Ange exécuté entre 1526-1531 avec son pendant, *Le Jour*, pour le tombeau de Julien de Médicis à Florence (église San Lorenzo). Signalons aussi que dans un photographie ancienne (1918) montrant l'escalier, la statue n'est pas présente à l'emplacement des années 1960-1970, contrairement aux céramiques. Sur le bronzier Ferdinand Barbedienne (1810-1892), et la reprise de l'établissement par son neveu, cf. Florence Rionnet, « Barbedienne ou la fortune de la sculpture au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 2001, pp. 301-323.
35. Je remercie Philippe Hertel, Conservateur aux Monuments historiques (DRAC-LR) de m'avoir orienté vers sainte Radegonde.
36. Les deux peintures, conservées au musée d'Agde, ont figuré à l'exposition consacrée à Ernest Azéma et à ses frères, Louis (1876-1963) et Auguste (1868-1948), cf. le catalogue de la manifestation : Azéma. Une famine d'artistes agathois, Agde, 2009, pp. 23 et 25.
37. D'après nos renseignements, les peintures représentent deux marines en pendant, l'une est vue par temps calme, et évoque la lagune de Venise, l'autre sous un ciel d'orage. Sur l'artiste voir Nicole Riche, *Raphaël Ponson (1835-1904), Paysagiste provençal*, cat. exp. Béziers, Musée des Beaux-Arts, 2007. Je remercie amicalement Nicole Riche, Conservateur honoraire du musée des Beaux-Arts de Béziers, de m'avoir permis d'accéder aux œuvres de Ponson conservées au musée de Béziers.
38. Cette amitié est manifeste en 1913 dans une épreuve gravée de Valère Bernard portant la dédicace « À mon ami E. Laurent (sic) bien cordialement Valère Bernard » (cf. la notice de l'artiste dans cat. exp. *Eugène Dufour, op. cit. supra* note 12, p. 44), et en 1933, dans une lettre datée du 11 juin conservée dans une collection particulière parisienne, où l'artiste offre à Laurens une gravure et lui témoigne « sa vieille et fidèle amitié ». Une partie de cette lettre a été publiée en 2002 (cf. cat. exp. Agde, *op. cit. supra* note 2, p. 24).
39. Les signes de l'existence des peintures sur toile sont les pattes de scellement toujours en place dans le château comme dans l'appartement d'Emmanuel Laurens.
40. Le motif de la lyre du Salon de musique semble directement sortir des tableaux que le peintre Henri Martin (1860-1939) réalise dans de nombreuses peintures de chevalet dédiées aux musées durant sa période « symboliste » (1890-1905). Notons aussi que ces représentations de musées et de lyres culminent avec le décor que Martin exécuta pour l'Hôtel de Ville de Toulouse en 1893. Cette date est à retenir puisque les modèles graves dont s'inspirent les grandes toiles du Salon de musique datent également de 1893 (voir *infra* dans l'article). Le thème des musées et des lyres chez Martin a fait l'objet d'un long article de Léonce Bénédict en 1900 : « La Lyre et les Muses par Henri Martin », *Art et Décoration*, janvier 1900, pp. 1-10 ; cette période de l'artiste a été mise à l'honneur l'an passé dans la vente de la collection Paul Riff (Rennes Enchères, 1^{er} avril, 2012) comprenant quelques tableaux évoquant les musées et les lyres, dont Les trois Muses, acquis par le musée de Cahors Henri-Martin avec 14 autres lots ; sur cette vente, voir les différents numéros de *La Gazette de l'Hôtel Drouot* : 16 mars 2012, p. 7 ; 23 mars 2012, p. 141 ; 6 avril 2012, p. 151.
41. Cf. Maurice Guillemot, *op. cit. supra* note 25.
42. Le document photographique est reproduit dans le livret de l'exposition Dufour de 2005, cf. *op.cit. supra* note 12, fig. 9, p. 7.
43. La technique utilisée voudrait plutôt que l'on classe ces œuvres parmi les « dessins » et non les « peintures » ; nous maintenons cependant la dénomination « peintures », privilégiant le support (toile) et l'effet visuel très achevé, plus en rapport avec la peinture décorative. Au reste, rappelons que certains dessins – les pastels notamment – sont classés parmi les peintures dans certaines collections publiques étrangères, et que l'on retrouve des le XVIII^e siècle, dans diverses notices de Salons, la mention de « tableau fait à la gouache », l'aspect très achevé et coloré de l'œuvre primant sur les moyens techniques utilisés.
44. Les toiles ont été numérotées lors de la campagne de dépose de 2003, numérotation que nous reprenons ici (*L'Ange à coupe*, toile n° 7) ainsi que pour les toiles citées et reproduites dans l'article. Notons aussi qu'en l'absence de documentation précise sur le programme iconographique du cycle de peintures, le titre que nous avons attribué l'œuvre est purement descriptif.
45. Les œuvres de Toorop sont *Le désir et l'assouvissement*, un grand pastel aujourd'hui dans les collections du musée d'Orsay, et *Fatalité*, une peinture conservée au musée Kröller-Müller d'Otterlo aux Pays-Bas.
46. Nous reproduisons seulement trois peintures du Salon de Musique, la quatrième étant en partie ruinée ; malgré l'état de conservation, nous avons clairement reconnu le modèle dont s'inspire la toile : la lithographie de Maurice Denis illustrant la page 30 du livre de Gide évoqué plus bas dans la note 48.
47. La littérature sur Maurice Denis est immense ; nous renvoyons donc à son spécialiste, Jean-Paul Bouillon, qui a dirigé la dernière grande exposition dédiée au peintre ainsi que le catalogue qui accompagnait la manifestation : Jean-Paul Bouillon (dir.) *Maurice Denis*, Paris, musée d'Orsay, Montréal, musée des Beaux-Arts, Rovereto, museo di Arte Moderna e Contemporanea, Paris, ed. R.M.N., 2007. Voir aussi du même auteur, *Maurice Denis. Six essais*, Paris, ed. Somogy, 2006.
48. André Gide, *Le Voyage d'Urien*, Paris, Librairie de l'Art Indépendant, 1893, 105 pp., in-8 carré, broché, avec 30 lithographies en couleurs de Maurice Denis, tirage limité à 300 exemplaires. Les reproductions des lithographies illustrant notre article sont tirées de cette édition originale. L'exemplaire que nous avons consulté est enrichi d'un envoi de Gide au directeur de *La Plume*, Leon Deschamps. Il a été vendu à Paris à la fin de l'année 2009, cf. le catalogue n° 64 de la Librairie Henri Vignes, Hiver 2009, n° 592, p. 40. Je remercie très amicalement Henri Vignes de m'avoir autorisé à reproduire les lithographies de Maurice Denis. Signalons aussi l'existence de deux tirages en feuilles de la suite des 30 lithographies de Maurice Denis, l'une dans une superbe reliure de Pierre Legrain passée en vente Drouot (Renaud-Giquello et Associés) le 18 octobre 2002.
49. Sur ces artistes, les arts graphiques et bien sûr la lithographie, voir par exemple François Fossier, *La nébuleuse Nabis. Les Nabis et l'art graphique*, catalogue de l'exposition de la Bibliothèque Nationale, ed. R.M.N., Paris, 1993.
50. Pour mettre en œuvre les toiles du Salon, l'artiste a utilisé une mise au carreau, méthode qui consiste à un quadrillage du support afin de reporter dans les bonnes proportions le modèle utilisé. Le quadrillage est aujourd'hui visible puisque la couche picturale a en partie disparu.
51. Daniel Arasse, « Heurts et malheurs de l'anachronisme », *Histoires de peintures*, éd. Denoël, 2004, pp.145-152, qui ajoute également « Et ces regards déposés sur l'œuvre depuis deux, trois, quatre siècles contribuent à former et informer mon propre regard. »
52. La citation est traduite du texte que Federico Fellini a consacré en 1977 à son ami le peintre Balthus à propos de la « restauration » de la Villa Médicis que Balthus entreprit lors de son directorat entre 1961 et 1977. Le texte est reproduit dans Annie Lemoine, « Les années Balthus à la Villa Médicis (1961-1977) », *L'Académie de France à Rome aux XIX^e et XX^e siècles*, coll. Histoire de l'art de l'Académie de France à Rome, ed. Somogy, 2002, pp. 151-172.
53. *Ibidem*.

La paroisse Sainte-Thérèse de Montpellier

Son église et son histoire

Gérard CHOLVY

Le 17 juin 1928, à la Salle des Concerts, à Montpellier, un illustre conférencier vint parler de « La banlieue parisienne » et des lieux de culte à y construire, ceci en présence de l'évêque, Mgr Mignen. Ce conférencier est un jésuite, le P. Pierre Lhande, un adepte des nouveaux médias, comme le sont, on le sait, et depuis de nombreuses décennies, les Assomptionnistes avec *Le Pèlerin*, *La Croix* par les rotatives et le pèlerinage à Lourdes, par le chemin de fer. Depuis deux ans, le P. Lhande, dans ses sermons sur Radio Paris et Radio-Luxembourg, fait part de ses découvertes en banlieue parisienne : 1927 *Le Christ dans la banlieue* suivi de *La Croix sur les fortifs* et *Le Dieu qui bouge* ou comment chercher à faire connaître le Christ à ces « sauvages » en édifiant une chapelle en bois, souvent précédée de l'ouverture d'un petit patronage. Il faut susciter une prise de conscience dans l'opinion.

Saisissant l'occasion, Mgr Mignen expose ses projets, fonder de nouvelles paroisses dans la banlieue montpelliéraine. Mgr René Mignen a pris la lourde succession du cardinal de Cabrières. C'est un Vendéen, son abord est froid, il est peu expansif, ami de l'ordre et de la discipline. S'il a été accueilli triomphalement le 30 novembre 1922, son court épiscopat (1922-1931) date à partir de laquelle il devint archevêque de Rennes) n'est pas, pour autant, semé de roses... Il déconcerte les collaborateurs du cardinal bien qu'il ait gardé le secrétaire de celui-ci, le chanoine Joseph Raffit, 32 ans, nommé chancelier. Mais son secrétaire est un Vendéen, l'abbé Loué. L'évêque est gros travailleur, c'est un organisateur-né ce que n'était, certes pas, le cardinal. Celui-ci aurait dit, peu avant sa mort, « Je prie pour mon successeur, il aura beaucoup à faire »¹.

Le contexte

De 1914 à 1930, le nombre des prêtres en activité, en un temps où l'idéal est d'avoir un prêtre par clocher, de là un écart croissant entre les villes et le rural, a diminué de 80. La question du recrutement sacerdotal figure donc en tête des priorités. Il faut bâtir un nouveau Petit Séminaire puisque l'ancien a été confisqué en 1906 il accueille aujourd'hui, après l'Armée, le Lycée de la nouvelle chance. Saint-Roch va être inauguré en octobre 1930 : vers sa construction et son aménagement ont été orientées toutes les ressources financières du diocèse. Mgr Mignen réorganise les œuvres, les centralise, selon le modèle de l'Action catholique première manière : hommes, jeunes gens, dames, jeunes filles, les *Genevièves*. Ceci avant que la conséquence de la crise de l'Action Française, durement

ressentie dans le Midi d'Aix à Montauban, ne viennent jeter le trouble au sein du clergé et des fidèles.

Mais qu'en est-il de la desserte religieuse des faubourgs ? En 1930 une chapelle sera ouverte au Plan des Quatre Seigneurs, c'est l'embryon d'une future paroisse (Sainte- Bernadette) dont il est question depuis plus d'un siècle. La desserte des faubourgs a souffert dans l'Hérault, comme ailleurs, des obstacles administratifs au temps du Concordat et, plus encore, du défaut de moyens financiers sur ces territoires. Savez-vous qu'on parlait de la desserte du Faubourg Boutonnet depuis... 1803 ? ; que Mgr Charles-Thomas Thibault, au début des années 1840, n'était pas parvenu à y obtenir l'érection d'une succursale Sainte-Élisabeth, ceci pour les quelques 2 000 habitants éloignés de la cathédrale, leur paroisse ? Savez-vous qu'en 1880, le quartier déshérité de Figuerolles – rattaché à Sainte-Eulalie – n'avait pas la moindre chapelle ? Or, il faudra quinze ans pour poser la première pierre de ce qui deviendra, par la suite, la paroisse de l'immaculée Conception. Pourtant, il existe depuis 1873 une Œuvre des Faubourgs issue du Comité catholique alors fondé des confrères de Saint-Vincent-de-Paul y sont à l'origine et actifs : en 1874 Adrien Barre constate « qu'il faudrait quatre paroisses dans les faubourgs ». C'est l'année même où la Conférence Sainte-Eulalie demande son agrégation.

À partir de 1875, c'est au-delà de la gare PLM que l'effort se porte avec les Saints-François où un « prêtre-bâtitteur », M. Sahut, obtiendra en 1910 l'érection de la paroisse. Deux années auparavant, M. Crébassol a pris en charge la chapelle Saint-Cléophas, future paroisse (1920) détachée de Saint-Denis : les 1 700 habitants sont « absolument indifférents à la religion sinon hostiles ». De là des initiatives venant aussi des protestants comme à Figuerolles.

La grande paroisse Sainte-Eulalie, elle, compte 14 000 habitants en 1930, autant que Saint-Pierre, et comprend alors, au pied des Arceaux, une très vaste étendue rurale, semée de campagnes et de mas. Dans sa présentation de 1996, Serge Bouquier (*Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus de 1931 à 1997*) les a évoqués avec bonheur : le Mas de Tesse, Alco, Méjean, Vanneau, Casseyrols (une date sur le linteau d'une porte est encore visible, 1832), Miecamp, Font Trouvé ; les campagnettes, le ruisseau de Pissesaume, cet affluent du Verdanson ; les chemins, celui de la Portalière des Masques, celui de Malbosc à La Gaillarde, la route de Grabels, aujourd'hui Avenue du Père Soulas. Face au Château d'Ô, le Bon-Secours et sa chapelle en 1872, 4 000 pèlerins y sont présents pour l'inauguration du pèlerinage à Notre-Dame de La Salette. Les très anciens ...►

... ont peut-être encore le souvenir de troupeaux de chèvres sur les chemins et le long trajet de certains enfants pour aller à l'école aux Arceaux. Le plan de Montpellier, en 1908, montrait une « avenue projetée », l'Avenue d'Assas. Depuis cette date, l'ouverture était intervenue et des immeubles, des villas, ont été construits de part et d'autres de cette avenue et du Boulevard des Arceaux.

Une nouvelle paroisse est donc en projet, mais à qui va-t-on la confier ? Mgr de Cabrières, ce « disciple du Père d'Alzon », avait fait appel aux Dames de l'Assomption dès son arrivée dans le diocèse en 1874, ceci alors que les Dames du Sacré-Cœur avaient un pensionnat qui tenait « une place unique dans la société de la ville » (*Semaine religieuse*, 15 avril 1891). Sous la direction de Mère Marie-Thérèse du Sacré-Cœur (Madeleine de Foucault), six religieuses ouvrent un pensionnat dans le Jardin du Carré du Roi. Il compte déjà 110 élèves en 1890. Il s'agit, comme au Sacré-Cœur, de l'évangélisation par le haut que l'on a contesté à partir du milieu du XX^e siècle avec de bonnes ou de moins bonnes raisons. L'association Notre-Dame de Salut et celle de Notre-Dame des Vocations sont implantées dans le diocèse. Faire appel aux Augustins de l'Assomption, Mgr de Cabrières y avait naturellement songé. Mais la congrégation, avec ses « moines-ligueurs » était victime de l'engagement virulent de *La Croix* lors de l'Affaire Dreyfus, *La Croix Méridionale* n'étant pas en reste. Au mois de novembre 1899, le Président du Conseil, Waldeck-Rousseau, dépose un projet de loi visant les congrégations et, l'année suivante, la dissolution des Assomptionnistes est prononcée. C'est donc clandestinement qu'en 1911, une résidence est établie à Montpellier. Les pères prennent la relève de ceux de Timon-David dans la prise en charge d'un patronage, fondé par la Société de Saint-Vincent de Paul, pour les garçons des écoles laïques, rue Bonnard. Puis, en 1921, est ouvert un alumnat à Saint-Guilhem-le-Désert. En 1924, les Assomptionnistes fondent le Bureau de la Presse catholique qui deviendra la librairie du Boulevard du Jeu de Paume.

L'année même où la paroisse Sainte-Thérèse voit le jour (1931) une chapelle est ouverte aux Aubes. Autant d'initiatives dont le mérite principal revient à un évêque pourtant aux prises, depuis 1927, avec les directives romaines concernant l'Action Française et leur difficile réception dans le diocèse.

Cette paroisse nouvelle, quel nom lui serait-il donné ? Il semble que le choix ait appartenu à l'évêque lui-même. Il porte sur « la petite sainte », Thérèse de Lisieux, en faveur de laquelle, le 5 décembre 1925, Mgr Mignen avait autorisé une neuvaine annuelle dans la chapelle Sainte-Foy des Pénitents Blancs, et dont les autels vont se multiplier après la canonisation cette année-là.

« Notre projet d'établir une nouvelle paroisse à Montpellier sur le territoire de celle de Ste Eulalie, pourra, Nous l'espérons se réaliser bientôt. Nous la confions aux R.R. P.P. Assomptionnistes qui l'administreront et y transporteront leur résidence de la rue Bonnard.

L'Église qui sera dédiée à Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, s'élèvera avenue d'Assas.

Nous bénissons les âmes généreuses qui voudront bien coopérer à cette œuvre très utile au bien des fidèles de cette partie de Notre ville épiscopale et de nature à développer encore la dévotion de Nos diocésains envers la petite Sainte de Lisieux. »

(Semaine Religieuse du 6 juillet 1929)

L'année précédente, deux nouvelles prières en l'honneur de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, devenue Patronne des missions, avaient été approuvées par Rome et enrichies des indulgences pour chaque récitation.

Des 1898, *l'Histoire d'une âme* avait mis à la portée des croyants la petite voie de la carmélite de Lisieux, morte à 24 ans en 1897. Le livre connut un immense succès. Des 1915, il s'était vendu à 211 000 exemplaires et la Vie abrégée à plus de 700 000. Des combattants de 14-18 le lisaient dans les tranchées. Béatifiée en 1923, Thérèse est canonisée en 1925. L'essor de son culte est instantané. La première biographie (1925) est signée Gaétan Bemoville « le grand spécialiste »² Pie XI fait de Thérèse « l'étoile de son pontificat » et la patronne principale des missions (1927) à l'égal de saint François-Xavier. Pour Mgr Mignen, Thérèse « apprend à aimer Dieu plus qu'à le redouter ». Il faut se souvenir de la survivance prolongée du rigorisme, bien au-delà du jansénisme, au sein du clergé de France ; celui qui faisait dire à la Comtesse de Ségur « Maintenant on aime ! Mais c'est ridicule, inconvenant, impertinent d'aimer ceux que l'on doit craindre ! Ce n'est pas la crainte qu'on inculque aux enfants c'est l'amour ! On craint Dieu... on aime ses égaux, son chien, son chat ». La théologie morale de Saint Alphonse de Liguori – ce « farceur » disait-on dans les séminaires au temps de la formation d'Emmanuel d'Alzon – eut du mal à être reçue. Les références au Dieu « terrible », « le vengeur de tous les crimes », détournent, par exemple, de la communion fréquente car, comme beaucoup le pensent, la communion est une récompense pour les purs et... se croire pur c'est le péché par excellence, l'orgueil. Thérèse, comme d'ailleurs le P. d'Alzon en son temps, se situe dans le sillage de Liguori et, par ailleurs, elle tranche les débats sur la vie mystique qui n'est pas réservée à une élite dans les cloîtres, mais est accessible à tous. Elle est alors fêtée le ... 3 octobre, et non le 1^{er} comme dans le missel de Paul VI.

Un « curé-bâtisseur »

Il nous est venu du Vivarais, ce Théophile-Régis Serine-Régis, le grand saint vénéré à La Louvesc, « l'apôtre des Boutières ». Il est né à Saint-Jeure d'Andaure, près Saint-Agrève, en 1882. Comme bien d'autres dans ce diocèse alors très riche en vocations masculines et féminines, il commence ses études dans un alumnat. Le contexte politico-religieux explique les pérégrinations aux Pays-Bas, en Belgique, entre 1900 et 1909 avec son ordination à Louvain. En 1912, il est affecté à la résidence de la rue Bonnard, un premier séjour à Montpellier interrompu durant la Grande-Guerre où le soldat-infirmier sert dans l'Armée d'Orient, en Roumanie³.

La nouvelle paroisse étant confiée aux Assomptionnistes, il en devient le curé en 1929. Il a fallu négocier car l'évêque ne tenait pas à voir les religieux demeurer rue Bonnard. Une partie de la vente de l'immeuble, soit 250 000 F, est réservée pour l'achat d'un terrain destiné à l'église paroissiale. Autre difficulté, qui n'a rien d'exceptionnelle, le bornage avec Sainte-Eulalie dont le curé a du mal à renoncer à l'enclave où se trouve... le couvent des Dames de l'Assomption. Les limites paroissiales sont enfin fixées depuis Celleneuve jusqu'à la route de Ganges, avec la chapelle du Bon Secours.

Il faut aussi trouver un terrain. C'est au printemps 1929 qu'a lieu l'achat, judicieux, au milieu de l'Avenue d'Assas, terrain un peu agrandi en 1936. Le contrat avec les religieux est signé le 21 avril 1929, l'évêque s'engageant à y maintenir les Assomptionnistes « aussi longtemps que leur congrégation le jugera bon ». Peu après, à Castelnaudary la guérison de Mlle Reine Bernard, après l'invocation de sainte Thérèse est considérée comme miraculeuse, et la nouvelle s'en répand. L'ordonnance du 27 septembre 1931 érige officiellement la paroisse le jour de l'inauguration de la chapelle provisoire. Mgr Mignen est alors « archevêque nommé de Rennes ». Mais le 17 mai précèdent la première pierre a été symboliquement bénite, l'évêque étant présent de même que le nouveau curé de Sainte-Eulalie, le chanoine Mazet, qui se compare à Job dépossédé de ses biens.

Voici donc notre curé-bâtitteur aux prises avec une tâche que les circonstances rendent déjà et vont rendre difficile. Déjà, à cause de la crise qui découle de la condamnation de l'Action Française. Le Pape a exigé de *La Croix* un soutien sans réserve. Mais le journal, à la différence de *La Vie catholique*, a eu une attitude hésitante jusqu'à sa prise en mains par le Père Merklen (1927). À propos de Mgr Mignen, un correspondant romain mande à un prêtre du diocèse, en 1927, que « Mgr doit donner un coup de barre à gauche ». Il se traduit notamment par la promotion de l'abbé Mazet, naguère prêtre sillonniste, et nommé aumônier des *Genevièves*, la fédération diocésaine des jeunes filles, puis curé de Sainte-Eulalie. À Figuerolles, l'évêque a déplacé l'abbé Bonnet... mais ce dernier est populaire et, face à de jeunes manifestants, le concierge de l'évêché doit tirer un coup de feu en l'air ! Le conflit est durable avec *L'Éclair*. Se souvient-on qu'au mois de mai 1933 le clergé doit s'abstenir lors des obsèques du marquis Jean de Forton, ancien Prieur des Pénitents Blancs et Président du Conseil d'administration de *L'Éclair* ? Avec Mgr Brunhes, en effet, les tensions ont atteint des dimensions plus grandes. Autour de Montpellier principalement une quarantaine de paroisses rurales – en « pays blanc » – sont troublées (d'après les Visites pastorales). En 1934, *La Gazelle du Languedoc* titre « Mgr Brunhes ou l'idée fixe » : « Les défenseurs de l'ordre, selon le cœur de Mgr Brunhes, ce sont sans doute les égarés de la Jeunesse ouvrière chrétienne. [...] Il est déconcertant de voir pareille furie chez les deux successeurs du très vénéré cardinal de Cabrières »⁴.

Autres difficultés, mais d'un autre ordre, la crise économique puis ses conséquences politiques en 1936 avec les grèves qui suivent la victoire du Front Populaire, et l'aug-

mentation des salaires qui frappe inévitablement un budget de construction qui devait être serré. Ce fut ensuite la guerre, la défaite, novembre 1942... Le Père Régis fait face comme le font aussi d'autres curés-bâtitteurs. J'ai cherché une comparaison. Dans le diocèse ce n'est pas encore le cas pour Paul Parguel, en charge de Sainte-Bernadette à partir de 1939. Mais, à Paris, il y a l'abbé Loutil, le talentueux chroniqueur à *La Croix*, sous le nom de Pierre l'Ermite. Il doit construire l'église Sainte-Clotilde entre 1935 et 1946⁵.

Le 22 mai 1932, Mgr Brunhes étant encore à Dijon⁶, c'est le Vicaire général Vernier qui vient bénir la première pierre. Il a fallu déverser des centaines de m³ de sable sous l'emplacement du futur clocher pour combler une nappe d'eau souterraine, autre imprévu. Le choix du style de l'église n'a pas été sans faire problème⁷. À Montpellier, les plus récentes églises paroissiales, Sainte-Anne, Saint-Roch et Les Saints-François sont néo-gothiques. Or c'est le néo-byzantin – ou romano-byzantin – qui est choisi comme pour la basilique de Lisieux, mais aussi, antérieurement, la Major (1852) et Notre-Dame de la Garde (1865) à Marseille, Fourvière à Lyon et le Sacré-Cœur à Montmartre. On aime, on n'aime pas... L'architecte, alors âgé, est M. Julien Boudes aidé de ses fils Pierre et François. Ils ont édifié la chapelle de l'Enclos Saint-François mais en style néo-gothique. L'entrepreneur est Pierre-Joseph Gustave il avait construit l'évêché de la rue Lallemand, la clinique du Carré du Roi et l'immeuble des Galeries Lafayette.

L'édifice sera en pierre de taille, un matériau noble comme le marbre beaucoup employé à l'intérieur. Le béton est réservé à la structure de la coupole vitrée centrale. La couverture est en ardoise bleu d'Angers. Mais prévoir 6 000 000 de francs, c'est « un prix énorme » pour le TRP Gervais Quénard, le Supérieur général de l'Assomption. Encore ignore-t-il qu'il faudra doubler la somme. Aussi bien, le Père Régis entend-il « édifier le Lisieux du Midi » et faire de l'église la destination de pèlerinages : un des premiers est venu de Poussan, l'une de ces bonnes paroisses, sur le modèle de Saussan, Pignan ou Villeveyrac, où religion et politique tendent à ne faire qu'un.



Fig. 1 - Église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus ensemble vu du sud-est. Phot. Yvon Comte, 2008. © CRMH/DRAC Languedoc- Roussillon

À défaut d'une quête diocésaine, le Père Régis recueille, chaque dimanche, lui-même, en passant dans les rangs, le produit de la seconde quête. Mais, pour les paroissiens et bien au-delà, c'est *La Semeuse de Roses* qui, pendant plus de quarante années, entretient la fidélité et étend au loin le souci d'édifier, dans les deux sens du mot, l'église. Le journal fait connaître les grands noms de l'Assomption. Claudel, Mauriac, Henry Bordeaux y signent des contributions. Parmi les collaborateurs permanents on doit mentionner le Père Romain Massol, Assomptionniste. La parole est donnée aux lecteurs : l'un d'entre eux, en juillet 1934, s'indigne de voir Hitler présenté comme plus grand que le Christ. Les pèlerinages que dirige le Père Régis sont relatés. La série « Pluie de roses », la fleur préférée de Thérèse, entretient la dévotion pour la sainte de Lisieux, non sans risque peut-être, s'est interrogé Serge Bouquier évoquant « une forme d'idolâtrie » ? Il va de soi que la ferveur mariale est loin d'être oubliée alors que parler de « mariolatrie » appartient encore à la polémique protestante ou libre penseuse.

D'illustres conférenciers sont invités. Ainsi, lors du Triduum solennel préparatoire à la fête de sainte Thérèse, fin septembre 1931, le chanoine Debout, « si avantageusement connu comme prédicateur et écrivain » nous dit la *Semaine* religieuse qui ajoute que deux grandes conférences seront données en ville. Jacques Debout, de son vrai nom René Roblot (1872-1939) a été attiré par l'apostolat populaire dès son ordination. À la fin du XIX^e siècle, il propage, à Paris, les idées de la démocratie chrétienne et publie des brochures qui « ont été le bréviaire des premiers sillonnistes ». Debout parcourt la France. Il est soucieux de culture artistique, il fait jouer des pièces et inaugure des « Journées d'art sacré » à partir de 1923. Il fait connaître les nouvelles expressions artistiques : de là sans doute sa venue à Montpellier ? C'est, de plus, un excellent orateur, « il était pittoresque et inattendu dans ses manières »⁸.

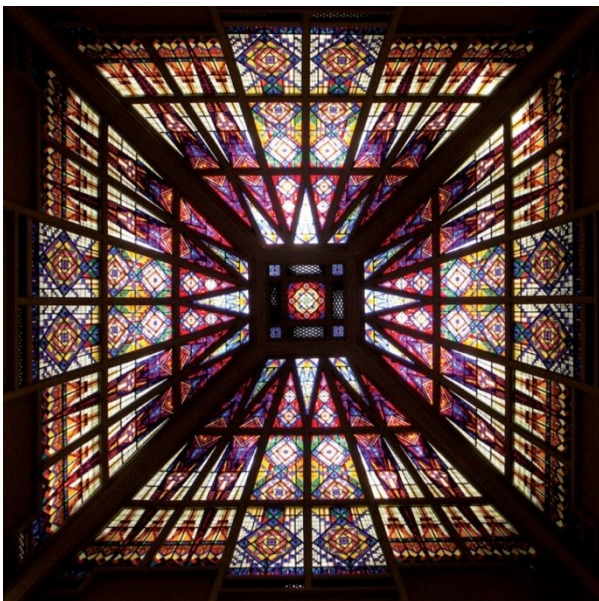


Fig. 3 - Église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus verrière de la coupole. Phot. Yvon Comte, 2008. © CRMH/DRAC Languedoc-Roussillon



Fig. 2 - Église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus vue d'ensemble intérieure. Phot. Yvon Comte, 2008. © CRMH/DRAC Languedoc- Roussillon

La guerre n'a guère interrompu le chantier. Au mois de juin 1941, on y rencontre des maçons, des menuisiers, des serruriers, des mosaïstes, des marbriers, des électriciens, des tailleurs de pierre, des paveurs, des peintres et des verriers. Dans une ville plutôt endormie comme l'était le Montpellier de l'époque, il y avait là une source de travail non négligeable. L'année 1940 avait vu l'achèvement des voûtes. Pour utiliser le vocabulaire cher à un évêque d'Orléans du XIX^e siècle, Mgr Dupanloup, on peut dire que le Père Régis a eu recours à « toutes les industries du zèle » ainsi de la souscription pour les pierres, la liste des donateurs du mois étant publiée. Mais beaucoup ont souhaité demeurer anonymes. On n'oublie pas la kermesse ni la tombola.

L'église a 23 mètres de largeur et 48 mètres en longueur, le clocher plus de 50 mètres. L'absence de gros piliers accroît la visibilité, l'officiant est visible de tous les points de la nef et des tribunes. Les vitraux ne gênent en rien la visibilité, la clarté intérieure : en ce sens Sainte-Thérèse est à l'opposé de l'église romane. Les nervures de la coupole prennent appui sur quatre grands arcs de cercle lancés sur toute la largeur du volume – souvenir de l'élévation intérieure de Sainte-Sophie de Constantinople – et se recoupant par pénétration. Le décor intérieur est particulièrement soigné, avec les marbres des autels, la mosaïque (remarquer en particulier le baptême de Jésus dans le baptistère), les chemins de croix. L'iconographie des vitraux d'Antoine Bessac, de Grenoble, est réduite à deux thèmes : 1) la vie de sainte Thérèse sur les fenêtres hautes et les grandes verrières des tribunes : ainsi de la visite à Léon XIII et de la conversion de Pranzini ; 2) les représentations des principaux sanctuaires de la région sur les quatre-vingt-huit fenêtres basses. Le parti retenu est celui du cheminement : « le violet en entrant signifie la crainte, le bleu aux abords des autels de la Vierge et de sainte Thérèse signifie la confiance, le vert dit l'espérance et le rouge du chœur proclame la flamme de l'amour »⁹.

La bénédiction et l'inauguration, « un véritable triomphe », eurent lieu pendant quatre jours, 5-8 novembre 1942, en présence d'une « foule immense ». Le Supérieur général de l'Assomption chanta la grand-messe le jeudi. Le vendredi, le chanoine Raffit expliqua les leçons d'apostolat de sainte Thérèse devant les membres...➤

... des Œuvres féminines venues en pèlerinage. Le dimanche, c'est l'archevêque d'Avignon, Mgr de Llobet, qui préside les offices ¹⁰, en présence de Mgr Brunhes, du maire de Montpellier, Paul Rimbaud, et de deux adjoints, MM. Janvier et André Guibal. Le Père Régis remercia tous les collaborateurs de l'œuvre. Il écarte une critique sans doute faite : « Peut-on regretter que la maison de Dieu soit trop somptueuse ? ». Le sermon du soir fut donné par le chanoine Raffit et l'évêque dit sa joie de voir créé à Montpellier un nouveau « Centre de prière et d'action catholique ». Nous sommes le 8 novembre, le 11 la zone sud est envahie. Le général de Lattre de Tassigny n'est pas suivi dans la résistance qu'il veut tenter d'organiser. Le 12 les Allemands arrivent. La kermesse peut néanmoins se tenir les 14 et 15 novembre.

Le devenir de la paroisse

Mars 1947 : le passage de la châsse de sainte Thérèse voit venir, de jour et de nuit « des dizaines de milliers de fidèles ». C'est cette année-là que l'entreprise Thuile et Grasset achève l'édification du clocher. Quant aux cloches, elles furent commandées au maître-fondeur de Saint-Laurent-des-Nières (Hérault) Joseph Granier, et coulées à Castanet-le-Bas. C'est Mgr Duperray, évêque-auxiliaire depuis décembre 1947 ¹¹, qui vint les bénir, le 9 mai 1948, « en présence de 5 à 6 000 personnes ». Chacune d'elles porte le nom des cinq sœurs de la famille Martin. À la fin de la même année prit place la statue monumentale de sainte Thérèse, œuvre du Grand Prix de Rome Paul Guéry. Les bas-reliefs évoquent la vie de la sainte. En 1943 le P. Régis avait acheté l'orgue qui provenait de la confiscation de la chapelle des Jésuites et se trouvait Salle des Concerts. L'inauguration eut lieu en 1949. En 1950, micros et hauts parleurs sont installés. Comme aimait à le dire le P. Régis, « une église n'est jamais terminée ». En 1951, la chapelle provisoire devint l'école de garçons Louis Martin. Le Père, qui avait troqué la bicyclette pour un solex, songeait à une chapelle de secours vers la route de Lodève où s'édifiaient des HLM. Mais des lenteurs administratives ont retardé le projet de son vivant.

En 1961 sont célébrées 6 messes le dimanche, de 7 h à 18 h. Il va de soi qu'à Noël le *Minuit chrétiens* retentit ¹². Pour Pâques sont prêchées trois retraites pascales dont une pour les hommes et jeunes gens, plus difficiles à rejoindre. Comme en d'autres églises, le dimanche de Pâques, la messe de communion de 7 heures est réservée aux hommes seuls. La neuvaine de sainte Thérèse, fin septembre, est l'occasion de faire intervenir des orateurs connus, tel le Jésuite Panici. Des pèlerinages partent pour Lisieux, Lourdes, Ars, Fatima, Assise, Rome, San Giovanni Rotondo où le capucin le plus célèbre du temps, Padre Pio, attire les foules.

Au-delà de la célébration de ces nombreux offices, le domaine des loisirs n'est pas déserté, loin de là. Les garçons partent en colonie de vacances à Rimont puis à Ceignac (Aveyron), les filles seulement à Palavas. Une fête foraine en procure les moyens. Après les vêpres du dimanche des séances de cinéma sont organisées pour les familles. Comme à Sainte-Bernadette encore, les paroisses de ce temps sont

des « paroisses d'œuvres » c'est-à-dire qu'elles comptent de nombreux bâtiments annexes destinés à accueillir patronages, salles de réunion, écoles, voire cinéma, comme à Sainte-Bernadette. Elles sont donc des « ruches bourdonnantes » dont la fréquentation va bien au-delà des rassemblements liturgiques. Les modèles ? Saint-Joseph à Mulhouse, Saint-Bruno à Grenoble. Un modèle contesté des années 1940-50 ou d'aucuns dénoncent la « paroisse ghetto » qui fait écran entre la masse et le noyau des fidèles ¹³. Il serait intéressant de mieux connaître la position du Père Régis dans ce débat. Mort, à l'âge de 80 ans, le 18 mars 1962, c'est-à-dire avant l'ouverture du Concile Vatican II, il semble ne s'être guère départi de la conception traditionnelle de la paroisse et des devoirs pastoraux. On put lire dans la *Semaine religieuse* du 14 avril qu'« En approchant ce prêtre de grande taille et de forte stature, à la physionomie ouverte et toujours éclairée par le plus accueillant des sourires, on éprouvait une impression de sécurité et de force. On sentait que près de lui, spontanément, les courages venaient se raffermir et les âmes s'abriter ».

Mais, des novembre 1962 le débat s'ouvre « Pour ou contre la kermesse ? », ceci alors que *La Semeuse de Roses* tire encore à plus de 12 000 exemplaires avant de devenir trimestrielle à partir de 1966. Le 2 décembre 1962, comme dans toutes les églises du diocèse, les fidèles sont invités à remplir un questionnaire durant la messe. C'est la grande enquête de pratique religieuse, 111 856 bulletins sont collectés dont... 2 132 à Sainte-Thérèse, soit un taux brut de pratique dominicale, les « messes », de 20 % et un taux net (enfants et empêchés déduits) qui approche le quart des 11 864 habitants. Au même moment Sainte-Bernadette ne compte que 9 233 habitants, Saint-Pierre 11 830, mais les Saints-François 12 573 ¹⁴. Selon les critères de l'époque une paroisse ne devait compter que 6 000 âmes. Avec Saint-Cléophas et Notre-Dame de la Paix, Sainte-Thérèse fait partie des paroisses jeunes et résidentielles, les cadres constituent 33 % des actifs, les ouvriers 3 %. Le Denier du clergé est avec 1^F,42 par habitant légèrement supérieur à la moyenne du diocèse (1^F,40) et de Montpellier, 1^F,39.

N'existent pas encore les nouvelles paroisses du Saint-Esprit (1965) ¹⁵, Saint-Paul de La Paillade (1967) et Notre-Dame d'Espérance (1968). Entre 1951 et 1966, quinze églises nouvelles ont été construites dans l'Hérault mais, entre 1962, afflux des rapatriés d'Algérie, et 1968 la ville de Montpellier a gagné plus de 70 000 nouveaux habitants. En 1966, le père André Hooghe premier successeur du P. Régis, est à la tête d'une paroisse, déjà amputée, mais comptant environ 14 000 habitants soit un accroissement supérieur à 50 % depuis 1962.

Alors même qu'il faut recevoir le Concile, ce qui de tout temps n'a jamais été facile, le contexte démographique et culturel des Années Soixante, les « Golden Sixties », n'est en rien favorable. Prudent est le commentaire de Serge Bouquier à partir de ce que publie *La Semeuse de Roses*.

D'aucuns ont incriminé le Concile : « C'est la faute au Concile ». Les controverses opposent deux interprétations divergentes de celui-ci. Il est reçu par les uns en terme de « rupture », « 1917 dans l'Église » et ceci au nom de « l'esprit

... du Concile », cet esprit que conteste aussi, mais à front renversé, le courant traditionaliste. Pour les autres, en terme de « continuité » avec le fréquent appel à l'*Essai sur le développement du dogme* de John-Henry Newman. Se souvient-on que la constitution sur la liturgie, à propos de laquelle les débats feront rage, a été adoptée par 2 147 voix (dont celle de Mgr Lefèbvre) contre 4 ? Or le débat est aussi ancien que le Concile lui-même. Le 15 septembre 1966, dans *La Croix*, le P. Antoine Wenger écrit « Certains attribuent volontiers au Concile leurs propres opinions et identifient trop facilement les décisions conciliaires avec leurs propres désirs ».

Dans le vrai, c'est à un raz-de-marée culturel qu'il faudrait faire face. C'est en 1965 que s'inverse la courbe de la fécondité en France, l'année même où la télévision irrigue tout le territoire. Le mot « Pub » entre au *Petit Robert* en 1968. Nous entrions dans une « nouvelle Belle époque » (Robert Serrou, édito de Noël, *Paris-Match* 1963) ou la consommation qui tue la contemplation. Nous sommes dans les « années de béton ». La « révolution culturelle » met à mal bien des valeurs dont... le silence, celui qui permettrait d'entendre Dieu dans la brise légère : « L'homme ne va-t-il pas se prendre pour Dieu ? » (Jacques Siclier, *Le Monde*, mai 1965). C'est avant le séisme de 68 (n° 283 de *La Semeuse*) : « Père on ne sait pas que penser ; on ne sait plus où aller ; on ne sait plus où est la vérité » ; n° 284 « La contestation dans l'Eglise » (P. Barthez). Est-ce « la faute au Concile » ? On oublie de situer la crise dans un contexte plus large, celui qui a fait dire au pasteur André Dumas – les protestants n'avaient pas de concile à recevoir – que « la décennie 1965-1974 fut celle de l'interdiction soupçonneuse ». Des générations de jeunes chrétiens se détachent : s'ils avaient 20 ans en 1968, ils ont passé la soixantaine en 2012. Ne cachons pas, pour autant, les maladroites liturgiques, entre autres, et le trouble qui en est résulté, les combats entre clercs à Montpellier plus peut-être qu'ailleurs Cardonnel d'un côté, les Carmes de l'autre... Pour autant, le P. Hamelin étant le curé (1971-1979), l'atmosphère chantante des offices du dimanche à Sainte-Thérèse attire. Des laïcs sont devenus lecteurs. Un point sensible : comment recevoir la communion ? En la matière il est facile d'observer des reflux et des flux, ceux qui sont chers à l'historien. Il n'ignore pas que les plus désorientés devant le changement sont les pratiquants des grands moments de la vie, ceux qui déplorent l'abandon du latin et du grégorien lors des obsèques par exemple.

Le mouvement « Vie montante » s'est mis en place, de même un groupe d'ACI. Le P. Jean-Marie Comte va rester quinze ans à la tête de la paroisse (1979-1993). C'est un Aveyronnais d'abord facile, solide est sa culture théolo-

gique. En 1983, un nouvel orgue est construit, inauguré par Mgr Joseph Roucairol et le P. Jacques Bétoulières. On n'oublie pas les deux organistes Josiane Mas et Pierre Arlabosse. Va naître une *Association des amis de l'orgue*. Le R. Comte associe la paroisse aux projets diocésains, « Forum des Communautés », « Synode ». Un grand soin est apporté aux célébrations liturgiques. La préparation aux baptêmes, aux mariages devient plus rigoureuse. Comme il est naturel dans une congrégation comme celle de l'Assomption, le souci de l'évangélisation lointaine est présent. Une présence continue, c'est bien celle de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. L'existence de cliniques sur le territoire, celle de personnes âgées isolées, suscitent des engagements dont le Service Évangélique des malades.

Un point faible, ici comme ailleurs, la rotation trop fréquente des catéchistes. Le scoutisme connaît des hauts et des bas, un redressement à partir de 1988. L'assistance aux messes est devenue moins fournie 860 présents les 25-26 juin 1982, dont moins de la moitié habitent sur le territoire paroissial. Une comparaison avec 1962 est difficile car le territoire n'est plus le même. L'église « est devenue trop vaste ». L'homélie est faite au risque de « la paraphrase » (S. Bouquier). Toutefois, au début des années 1990 la crise paraissait dissipée. En 1984, Christian Roussié devient l'un des premiers ministres institués dans le diocèse.

En 1993, le P. Daniel Tedeschi succède au P. Comte. L'héritage du P. Régis sembla disparaître avec le décès, deux ans plus tard, du P. Romain Massol, « fidèle jusqu'au bout au port de la soutane ». Renforcé fut l'engagement des laïcs. De nombreux travaux concernent alors l'église (sonorisations...), le presbytère. Sait-on que les travaux de mise aux normes, à l'orée du XXI^e siècle, ont coûté 91 500 €, avec une subvention municipale de 22 000 €. En effet, en 2002, l'église a été inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. Depuis le 1^{er} octobre 1980 une place au nom du P. Régis avait été inaugurée en présence du Maire Georges Frêche. Et l'on sait que l'ensemble paroissial Saint-Augustin de l'Aqueduc, confié aux Assomptionnistes, comprend les trois paroisses Sainte-Thérèse, Saint-Esprit et Notre-Dame d'Espérance.

Sainte-Thérèse, Saint-Esprit deux églises résumant à leur manière l'évolution de l'architecture religieuse en France au XX^e siècle, la seconde ayant la forme d'une tente, celle de Moïse ce qui invite à ne pas s'installer ; un seul mur, derrière l'autel. Sur les trois autres faces 300 m² de vitraux qui font jouer la lumière. Des vitraux non figuratifs mais qui évoquent le vent, le feu et l'eau, les manifestations de l'Esprit Saint. Sur le vitrail opposé à l'autel, le rouge pour le feu de la Pentecôte

Notes

1. G. CHOLVY, « Sous le signe de l'Action catholique (1922-1962) », *Montpellier Histoire des diocèses de France* 4. Beauchesne 1974. - *Le Cardinal de Cabrières*, Cerf, 2007.
2. Gérard CHOLVY, Le XX^e. *Grand siècle des religieuses françaises*. Artège, 2012, p. 118.

3. Cf. Notices biographiques des Religieux de l'Assomption, par P. Jean-Paul PERIER-MUZET - t IV, Rome, 2001, « François-Régis (Théophile-Régis Serine, 1882-1962) ».
4. La Jeunesse ouvrière chrétienne, le P. Merklen l'avait fait connaître par un éditorial retentissant dans *La Croix* du 21 novembre 1929.

5. Thèse exhaustive d'Yves PONCELET, *Pierre l'Ermite (1863-1959). Prêtre-journaliste à La Croix et romancier Présence catholique a la culture de masse*, Cerf, 2011.
6. Il a été nommé deux jours auparavant.
7. Jean NOUGARET, « Sainte-Thérèse ou le faux modernisme ». *Montpellier monumental*. Monum. /Éditions du Patrimoine, coll. Cahiers du Patrimoine n° 68, t. II, 2005, p. 440.
8. J. MORIENVAL, *Catholicisme*, t III, col. 497-498. On peut donc supposer que le chanoine Mazet était du nombre de ses auditeurs Montpellier.
9. Père Daniel TEDESCHI, *Montpellier notre ville*, octobre 2002.
10. Le jeune abbé de Llobet avait été le secrétaire particulier de Mgr de Cabrières durant une décennie, cf. la solide biographie écrite, avec la distance critique nécessaire, par l'un de ses petits neveux, Gabriel de Llobet, *Mgr de Llobet. Un pasteur intransigeant face aux défis de son temps (1872-1957)*, Presses Universitaires de Limoges, 2012.
11. Le 24 février 1949, il succède à Mgr Brunhes. Sur ces deux évêques et leurs deux successeurs (Tourel et Boffet) voir les notices que nous avons données au *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*, s.d., Dominique-Marie Dauzet, Cerf, 2010.
12. G. CHOLVY, « Minuit chrétiens » : histoire d'un cantique, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t 94, 2008, p. 105-115.
13. Critique de la paroisse dans *La France pays de mission ?* (1943) des abbés Godin et Daniel. Notre analyse dans « Paroisses de France dans l'histoire », *Regards sur la paroisse* (s.d. J.-Ph. Nault), Ed. Parole et Silence, 2003, p. 12-23
14. Cf. notre *Géographie religieuse de l'Hérault* contemporain, PUF, 1968, Préface du Doyen Gabriel Le Bras.
15. G. CHOLVY, « Création d'une paroisse et construction d'une église après Vatican II : Saint-Esprit à Montpellier (1965-1968) ». *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, t. 40, 2009, p. 129-135.
16. L'église figure en 1971 dans le *Guide des églises nouvelles en France 1971*. Église choisie le 9 décembre 2012 pour la Messe télévisée. Cf. Laure Adam, *Urbanisme et art sacré : l'église Saint-Esprit de Montpellier*, Mémoire de DEA, s.d. G. Cholvy, Montpellier, 1996.

Louis Charles EYMAR (1882-1944) :

« Quand Mozart enchante la main du peintre »

Christian GUIRAUD ¹

LC Eymar est un peintre novateur et atypique. Marqué par la vie, il use de ses compétences intellectuelles et artistiques pour devenir une référence culturelle montpelliéraine des années 20 jusqu'à son décès en 1944. Après quelques essais en littérature « d'avant garde », motivés par sa proximité avec Valéry Larbaud, il se construit, par un travail acharné, un savoir-faire de peintre. Il parvient, après plus de 15 ans de créations confidentielles « sur la matière », à égaler des maîtres du dessin au lavis d'encre de chine, sépia ou aquarellé. Il est comparé à Raoul Dufy. Louis Charles Eymar excelle dans la composition de paysages ruraux ou urbains, de scènes de cirque ou de cabaret, de portraits de femmes... Ses œuvres sont empreintes d'une grande délicatesse de style, dans une recherche constante de la beauté, mais aussi de ce qui lui est « étrange ». Selon ses proches, il a réinvesti sa grande expertise de la musique classique dans l'art du dessin. A-t-il réussi à transposer « le temps » de la musique dans « l'espace » de la peinture ou du dessin ? Question récurrente dans la recherche d'une perception synesthésique ² de l'artiste.

La disparition de Louis Charles Eymar ⁵ dans l'euphorie de la Libération ⁴ n'a laissé dans la presse Montpelliéraine renaissante qu'un bref hommage ⁵ qu'il convient de remettre en mémoire dans une revue consacrée au patrimoine héraultais. Le journaliste Gaston Poulain ⁶ trace d'une plume alerte, en octobre 1944, les mots qui donnent sens à notre recherche : « Eymar était un curieux homme : il parlait souvent de ses rêves (...) il peignait avec beaucoup de discrétion hésitante parce qu'il était intelligent. Très intelligent même puisqu'il se laissait aller à ses goûts dirigés par le tact, aux goûts de ceux qui aiment se reposer dans la solitude de tout ce qui se passe toujours (...) il ne faut pas que s'efface son œuvre charmante, d'une délicatesse légère et un peu gênée ⁷ ». Son légataire universel, Pierre Malletguy, soucieux de cette pérennité, a légué au musée Ferdinand Fabre à Montpellier, au musée Paul Valéry à Sète ⁸ et au Musée National d'Art Moderne à Paris, un ensemble de dessins qui ne représente qu'une infime partie de l'œuvre de l'artiste ⁹. Aujourd'hui, les publications consultées ¹⁰ sur l'originalité de ce peintre n'assouviennent pas notre désir d'une connaissance plus approfondie de sa vie et de son apport artistique. Quel regard Louis Charles Eymar (LCE ¹¹) porte-t-il sur la société de la première moitié du XX^{ème} siècle ? Quelles sont les idées dans l'air du temps qui structurent sa manière de penser et de dessiner ou peindre ? Comment s'inscrit-il dans son environnement social et culturel ?

Un environnement bourgeois

LCE est né à Montpellier le 24 Janvier 1882. Il est le fils aîné de Joseph, Charles Eymar, droguiste, et de Blanche Verdier. Le domicile familial et la droguerie se situent au n° 8 de la rue des Sœurs Noires. Cet établissement a été acquis par la famille en 1844 en association ...>



Fig. 1 - Buste de LC Eymar attribué à Marcel Le Louet, professeur à l'école des Beaux-Arts de Montpellier (Coll. Privée - cliché de l'auteur)

... avec la famille Bonnel. Il deviendra une propriété familiale après la liquidation, en 1855 ¹², de l'entreprise commune et le partage des biens. Par la suite, chaque partie a continué à exercer, séparément, son commerce.

Le père de LCE est né A Montpellier en 1851 et a succédé, à la tête de la droguerie, à son propre père, Laurent, en 1873. Son activité sociale, particulièrement dense, a certainement influencé le jeune Louis Charles. En effet, il est juge suppléant au tribunal de commerce en 1882 ¹³, administrateur du bureau de bienfaisance en 1895 et membre de la chambre de commerce en 1901. Il côtoie également l'élite intellectuelle régionale en participant aux activités de la Société Languedocienne de Géographie. Attentif à l'évolution du monde et des idées, il y adhère des 1878 ¹⁴. Les droguistes du XIX^{ème} siècle sont encore dans la tradition de ceux qui en ont fait une profession axée sur le commerce de détail des « drogues » utilisées par les peintres ou les teinturiers, la cire, les bougies, le sucre cassonade, le thé, le café, le coton, les épices, etc. La publicité présentée dans l'annuaire administratif de l'Hérault indique d'une manière générique : « denrées exotiques ». Il va sans dire que cette activité commerciale exercée par la famille Eymar, depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, lui a procuré une aisance financière qui lui permet d'établir des alliances matrimoniales avec les familles montpelliéraines les mieux dotées en capital financier (banquiers ¹⁵, négociants ¹⁶ ou en position sociale prestigieuse. Joseph, Charles Eymar était identifié, en 1908, comme « marchand en gros de café ¹⁷ ».

La sœur de LCE, Suzanne, épouse ¹⁸ Marcel, Justin Ray ¹⁹, professeur agrégé d'allemand au lycée de Montpellier et chargé de cours à la faculté des lettres « en langue et littérature allemande ». Cette parenté a toute son importance dans la vie de LCE car elle lui permet de rencontrer l'élite intellectuelle de son temps de passage à Montpellier, à l'image de Valéry Larbaud ²⁰, ami de jeunesse de Marcel. Mais c'est aussi l'ouverture d'esprit de LCE qui le porte à l'écoute de l'écrivain anglais Joseph Conrad ²¹. Nous verrons, plus loin dans cet article, les circonstances de ces rencontres et leurs effets sur la vie du peintre. Mais notons, pour mémoire, que l'oncle de Suzanne et de LCE n'est autre que le Général de division Alfred Montagne (1841-1939) qui a donné son nom à une allée de la ville de Pézenas ²². Cette attache est formalisée dans leurs prénoms secondaires : Alfrède et Alfred !

Il effectue sa scolarité au collège des Jésuites à Montpellier. Il y acquiert une solide culture gréco-latine et hébraïque ²³, ainsi qu'une rare érudition à propos de l'ancien testament. En outre, selon Georges Dezeuze « (il) avait reçu comme tous les jeunes gens bien élevés de son époque des leçons de peinture. Édouard Marsal ²⁴ (...) avait été son maître (...) Il se cultivait de toutes les manières par la fréquentation des gens les plus remarquables qui pouvaient se rencontrer dans sa ville, et par des voyages qui le menaient de Beyrouth à Rome, d'Alicante à Marrakech ». Cette illustration de l'éducation de LCE se conjugue avec la

vision « ignatienne » de l'enseignement jésuite qui vise à former des esprits larges, ouverts et positifs. L'individu formé doit être capable de faire des choix libres, en incluant toutes les dimensions du discernement et d'une énergie reconstructrice dans les épreuves ²⁵. Il semble avoir reçu, en outre, une culture musicale approfondie, au point d'avoir envisagé d'être pianiste et de réaliser une carrière de concertiste. Toutefois, il se déclare « peintre décorateur » sur sa fiche militaire, ce qui indique que son choix n'était pas encore tranché à cette époque.

En effet, à l'issue de cette période de vie, en 1902, il est déclaré *bon pour le service* au conseil de révision et obtient, peu de temps après, un report d'incorporation « *comme aspirant au Doctorat en droit* ». Il renonce à cette disposition le 10 novembre 1904 pour accomplir deux années de service « dans les mêmes conditions que les inscrits sur la première partie de la liste ²⁶ ». Sur ordre du général commandant le 16^{ème} corps d'armée, il passe, le 28 décembre 1904, à la 16^{ème} section de secrétaires d'État Major et de Recrutement. Puis, il entre dans la disponibilité de l'armée active le 18 novembre 1905 « *étant devenu fils aîné de veuve postérieurement à son incorporation* ». Cet épisode de sa vie est à relier au dramatique décès de son père, le 2 novembre 1905. Il se serait suicidé à la suite d'une faillite commerciale ! LCE en a retenu une profonde aversion pour la bourgeoisie locale ²⁷.

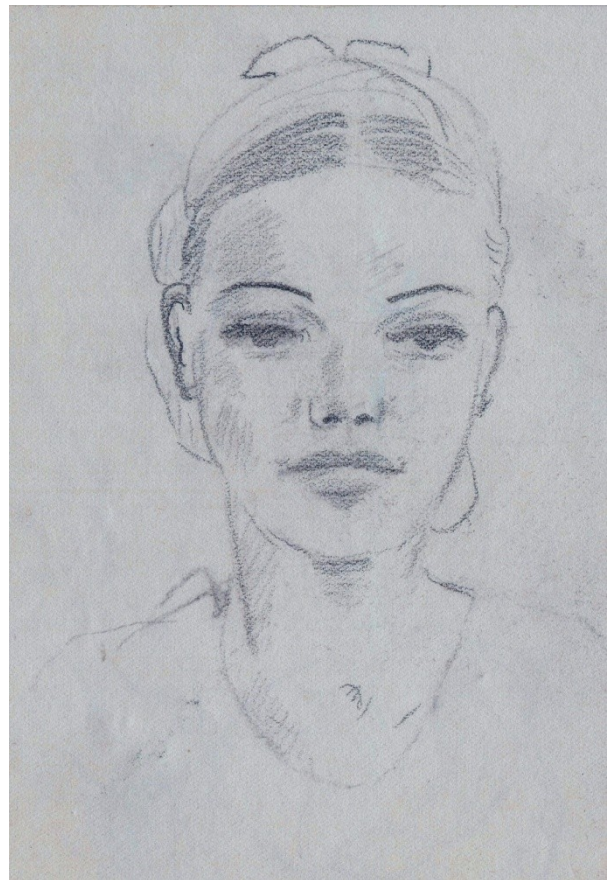


Fig. 2 - Carnet de croquis de LCE - Esquisse de portrait de jeune fille. (Coll. privée - Cliché de l'auteur)

Les études universitaires et la construction d'un réseau culturel

Il reprend une inscription à la faculté de droit. Au mois de novembre 1906, il est élu représentant des étudiants en droit au comité Représentatif des Étudiants (Journal *L'Étudiant* du 26 novembre 1906) sensé porter leur voix auprès de l'administration universitaire. Ce comité se réunit au *café Glacier* à Montpellier. À l'occasion d'incidents avec la police²⁸, LCE fait partie des orateurs qui protestent contre les violences subies de la part des forces de l'ordre. Le journal *L'Étudiant* donne quelques indications sur cet événement qui s'est déroulé à l'occasion de la fête des derniers cent jours à passer à l'école, traditionnellement organisée par les étudiants de l'école d'agriculture « *Tout s'était très bien passé, les monômes joyeusement parcouraient la rue (...) lorsque la police crut bon d'entrer en scène (...) de quel droit et de quel arrêté s'autorise-t-elle pour pénétrer (...) dans l'université, domaine exclusif des étudiants ? (...) la police a pourchassé les étudiants à travers la ville (...) on a opéré une quinzaine d'arrestations (...) ils sont sortis du poste dans un état lamentable, les vêtements déchirés, la figure en sang. Ils ont été victimes à l'intérieur de la geôle municipale d'un passage à tabac odieux*²⁹... ».

Il est un des membres fondateurs de l'Union Générale des Étudiants de Montpellier en 1907 et participe activement à la création d'une bibliothèque pour permettre à ses camarades de « travailler en commun ou se distraire par la lecture de nombreux et intéressants ouvrages, revues et journaux mis à leur disposition ». Le rapport du président de l'Union, en 1909, fait l'éloge de LCE « *Grâce au dévouement de nos amis Eymar et Bock nous avons pu, en effet, réunir une collection d'œuvres remarquables, choisies avec le goût le plus sûr et le plus délicat*³⁰ ».

Mais ce parcours universitaire est laborieux comme en témoigne un courrier adressé par Marcel Ray à Valéry Larbaud le 23 juillet 1909. Il y est rapporté que LCE « *a été reçu à un de ses examens de licence et recalé à l'autre* ». Si le projet initial était d'obtenir un doctorat en droit, comme en témoigne le dossier militaire cité ci-dessus, LCE a été distrait de cet objectif par d'autres intérêts, comme la décoration, la peinture, la musique, voire la littérature³¹. Sa sensibilité et son âme artistique peuvent expliquer la durée de sa formation supérieure. En effet, il n'apparaît, comme licencié en droit, qu'en 1911³².

Une entrée dans le milieu littéraire

Son regard vers la littérature se concrétise par son appartenance, dès sa parution, au comité de rédaction de la revue littéraire montpelliéraine PAN³³, dont les membres fondateurs sont Joël Dumas, Jean Clary et Francis Carco. Nous retrouvons les principaux animateurs de cette publication dans un recueil de poèmes³⁴ publié le 15 mai 1908 par Jean Clary, dans lequel il leur adresse un hommage. Si l'ensemble de la publication est symboliquement dédié à Joël Dumas qui est, selon son positionnement³⁵ dans la revue PAN, le véritable rédacteur en chef, les poèmes sont, les uns après les autres, spécifiquement dédiés à tel ou tel auteur. L'organisation de l'ouvrage en trois grandes parties

s'adapte à la personnalité sensible de chaque « dédicataire ». La première partie s'intitule « impressions », la seconde « Messes » et la dernière « Quelques Madones ». Ces poèmes, à caractère transgressif, s'adressent aux amis et plus particulièrement, dans la dernière partie, à LCE et Francis Carco, dont on connaît bien le goût prononcé pour tout ce qui est contraire au sens commun. Ces représentations de la Vierge dans *Notre-Dame des Douleurs*, *Notre-Dame de Joie*, pour se terminer par *Notre-Dame Perverse* stigmatisent les comportements de Charles et Francis qui sont, de notoriété publique, des aventuriers des « bas fonds » et ne font pas mystère de leur penchant pour la fréquentation des prostituées. Dans le premier poème dédié à LCE³⁶, la troisième strophe fait état du « *cœur (qui) s'est incendié aux flammes des luxures, dont les griffes aigües ont enserré mon âme, dans l'espoir de baisers donnés par des morsures qui réveillent les vieux désirs au cœur des femmes, mon cœur s'est incendié aux flammes des Luxures*³⁷ ». La première strophe du second poème est tout aussi équivoque : « *Je suis la Vierge ardente et lisse, dont les grâces versées à pleines mains sur tous les ruts cachés ont rénové dans les alcôves où s'enlacent les corps offerts très nus, repositoires de péchés (...) dans l'espoir de spasmes nouveaux* ». Le poème dédié à Francis Carco, long de quatre pages, se termine par « *Donnez-nous des désirs Notre-Dame perverse* ». Il est singulier de relever que Francis Carco publiera en 1925 un roman titré : « *Perversité* » ! Ce lien amical et de proximité de pensée, voire de comportement, entre LCE et Francis Carco est encore mieux révélé par le poème en prose que ce dernier lui dédie dans la revue littéraire PAN du mois de juillet 1908 (extraits relatifs à d'hypothétiques visites de cabarets ou maisons closes par LCE... et lui-même !³⁸)

« *Pages... à mon ami Charles Eymar.* »

Le qualificatif d'ami indique qu'ils ont sympathisé. Mais nous n'avons pas d'indication précise sur le moment de leur première rencontre.

« *Filles : la rue est pleine d'ombre les portes, froids corridors, ont l'égle fraîcheur des pierres et des dalles humides (...) Une fille se peigne à la croisée dans une glace ronde. J'admire sa gorge splendide et forte, sa croupe énergique et ses bras épais ; mais elle est débraillée comme une servante. Le fard qu'elle a déjà posé sur ses joues lui fait une tête de masque mauvais et d'enfant sage (...) En bas, vautrées sur le divan pisseux du salon, elles tripotent des cartes, molles et inoccupées.* Grenoble, avril 1908 »

C'est le milieu de la matinée et la maison close exhale une atmosphère qu'apprécie particulièrement LCE. Les émotions ressenties seront interprétées, plus tard, dans les dessins de ces femmes à leur toilette ou dans leurs activités matinales. Le regard de Francis Carco joue sur l'autre aspect de la réalité vécue qui s'oppose, tout en étant complémentaire, à la valorisation de la beauté par les esquisses de LCE : « *Quand elle aura passé le long peignoir sale d'avant midi, la fille descendra l'infect escalier de sa chambre* ». C'est précis et témoigne d'un lien entre l'écriture et « l'image analogique » qui en résulte ! C'est en ...►



Fig. 3 - LCE - Scène de rue dans les « bas-fonds » (Coll. Privée - cliché de l'auteur)

... même temps, au plan littéraire, une vision prégnante, brossée en seulement quelques traits pertinents. Cela rappelle le style de Valéry Larbaud fait « *d'une connaissance vivante (... et choisissant une sorte) d'épure des traits essentiels* »³⁹.

« *Intérieur : Les tables de bois noirci luisent avec des gobelets de cristal teintés, avec l'eau des carafes et le liquide obscur des bouteilles (...) le cabaret s'endort maison feutrée de mystère, la maison aux étages ramassés et serrés où sont les chambres gorgées de nuit, bourrées d'une odeur d'amour et de parfums, car dans toutes je t'ai conduite* »⁴⁰... Grenoble, Avril 1908.

Francis Carco illustre, dans ce dernier poème, l'attrance particulière et la fréquentation assidue de ces lieux par LCE et lui même, qui offrent « *une émotion esthétique plus ou moins pimentée* », comme le souligne Jean Frédéric Brun, source d'une brève extase, « *privilège douloureux de nostalgiques qui, plus encore que des femmes, sont amoureux de l'amour* »⁴¹.

La plupart des biographies de Francis Carco font l'impasse sur la période de 1907 à 1909, en raison de l'absence d'archives directement accessibles. Mais, on peut retrouver au fil de la lecture des journaux locaux quelques éléments de réponse. Ainsi, le bulletin *L'Étudiant*, du 1^{er} février 1908, énumère les convives d'un banquet de « thèse »⁴² organisé par les lauréats Lèbre⁴³ et Albat. LCE y est accompagné de Francis Carco⁴⁴. Cette information témoigne de la présence physique de Francis Carco à Montpellier au cours de cette période de l'année 1908. Jean-Jacques Bedu⁴⁵ explique que Francis Carco est « incorporé » en 1908 à Lyon pour y effectuer son service militaire, puis transféré vers la fin de l'année au 2^{ème} d'artillerie à Grenoble. Durant cette période, il profite de ses permissions pour se déplacer dans différentes villes. Au passage, cet auteur relève que Francis

Carco « *fait des frasques dans un bordel d'Orange et qu'il est arrêté par la police militaire qui le met au trou !* ». En 1909, il est muté à Briançon où il termine, en octobre sa période militaire. Nous ne retrouvons pas d'autre témoignage d'une rencontre, même épistolaire, entre les deux hommes. Il est vrai que LCE ne semble pas avoir laissé beaucoup de traces de sa correspondance à son légataire universel et qu'il faut rechercher dans celle des personnes qui l'ont connu d'hypothétiques réponses à nos interrogations. C'est ainsi que nous apprenons que Valéry Larbaud⁴⁷ a rencontré Francis Carco, au mois de mai 1911, à Paris, chez « Aurel »⁴⁸ et qu'il en fait part à LCE.

Comment expliquer l'importance de ce qui est rapporté ci-dessus, comme épisode marquant de sa vie, alors que la rencontre a été relativement courte, même si elle apparaît comme intense au plan émotionnel ? Nous formulons l'hypothèse que LCE, ayant pris connaissance des premiers poèmes de Francis Carco, l'a invité à les présenter aux étudiants de Montpellier dans le cadre de son activité de bibliothécaire à l'UGEM, mais aussi à l'occasion du « lancement » de la revue PAN (voir note 33). Le tempérament chaleureux et direct de l'un et la vive intelligence et la curiosité de l'autre, ainsi que leur mode de vie en opposition aux valeurs de leur groupe social d'origine, ont permis l'échange que nous rapportons dans cet article.

Une autre rencontre remarquable a été relevée par divers auteurs, c'est celle d'un illustre romancier anglais. C'est à partir de la correspondance de Valéry Larbaud que nous formalisons d'une manière concrète le lien entre le romancier anglais Joseph Conrad et LCE. Une lettre adressée le 28 juillet 1911⁴⁹ à Marcel Ray nous apprend que « *Conrad (lui a) m'a demandé des nouvelles de votre beau-frère* ». Cette simple phrase d'un auteur qui n'a séjourné à Montpellier qu'épisodiquement (hivers ...>

... 1906 et 1907)⁵⁰, montre à quel point, le jeune LCE⁵¹ a marqué sa mémoire. LCE a confié à Frédéric Jacques Temple son souvenir des va-et-vient nocturnes sur la place de la comédie avec cet écrivain, alors qu'il n'en connaissait pas la véritable identité d'auteur. Ce qui est surprenant, c'est l'écoute dont a fait preuve LCE de la narration des aventures de cet « ancien marin » et, la mémoire visuelle qu'il en a conservé⁵². Ils ont également fréquenté le *Café Riche*⁵³, situé sur la place de la comédie, qui apparaît comme un haut lieu des « mémoires » littéraires montpelliéraines. Plus tard, Valéry Larbaud invitera son biographe, Georges Jean-Aubry, à rencontrer LCE au sujet du passage du romancier anglais à Montpellier, mais l'échange entre les deux hommes ne semble pas avoir été très positif⁵⁴. LCE s'en plaindra auprès de Valéry Larbaud⁵⁵. Un nouveau séjour familial de Conrad à Montpellier au mois de mars 1914 ne semble pas avoir engendré une autre rencontre, alors que LCE est présent à Montpellier, mais nous manquons d'archives pour nous prononcer définitivement.

Cette première partie de la vie sociale, artistique et littéraire de LCE s'inscrit donc dans une cohérence remarquable entre ses engagements universitaires et ses explorations littéraires et culturelles. Sa position de bibliothécaire constitue le pont, voire le carrefour, nécessaire à l'ensemble de ses relations sociales. Nous n'avons pas pu trouver d'information crédible sur l'éducation musicale de LCE, tout en sachant qu'il fréquentait d'une manière assidue les lieux publics consacrés à l'écoute des partitions des maîtres et qu'il prenait des cours de piano. C'était sa passion et nous devons en tenir compte dans nos analyses. Rien n'évoquant plus que les vers d'un poème la « vérité ressentie », nous empruntons à André Castagné les mots qu'il a utilisés pour formaliser cette perception : « Dans sa poche un carnet de croquis en attente et dans sa tête un air d'opéra de Mozart ».

La rencontre avec Valéry LARBAUD

Nous ne saurions passer à un autre épisode de sa vie sans citer quelques lettres⁵⁶ adressées par LCE à Valéry Larbaud et susceptibles de nous éclairer sur d'autres événements. Nous croiserons ces lettres, lorsque cela sera nécessaire, avec celles de la correspondance de Valéry Larbaud avec Marcel Ray. Cette précision permet de rappeler que c'est LCE qui a déposé les lettres échangées entre les deux hommes (1903-1911) à la bibliothèque universitaire de Montpellier. L'original de ce dossier se trouve actuellement dans les réserves de la Médiathèque Emile Zola (Fonds du patrimoine). Une vérification exercée par les bibliothécaires montre qu'il n'y a pas eu, malheureusement, de document d'accompagnement établi au moment de ce dépôt. Nous en retenons que LCE n'a été qu'un simple messenger.

Les contraintes économiques obligent LCE à gagner sa vie afin ne plus être une charge pour sa mère. Au mois de juin 1911, un courrier de Marcel Ray à Valéry Larbaud nous avait appris qu'il « est à Marseille, 6 rue de la République, employé aux bureaux de l'office colonial⁵⁷ ». Nous n'avons pas d'indication précise sur les premiers temps de ce changement de vie. Il est vrai qu'il lui faut construire les éléments d'une véritable autonomie écono-

mique et professionnelle. Il semble qu'il se soit rapidement engagé dans la préparation d'un concours de recrutement au sein de l'administration des douanes. C'est une carte postale adressée à Valéry Larbaud, une année plus tard, qui nous donne quelques précisions à ce sujet. Le 6 juin 1912, LCE lui expédie depuis Marseille une carte postale alors qu'il est en voyage à Florence (Italie), dans laquelle il s'y s'excuse de ne pas accepter l'offre de prêt de son appartement parisien, ayant « depuis longtemps été invité par un de ses amis à descendre chez lui ». Il y exprime le souhait de le rencontrer s'il passe par Marseille : « Je serai très heureux de vous voir ». Cet échange fait suite à une sollicitation de Marcel Ray auprès de Valéry Larbaud de mise à disposition de son appartement parisien à son beau-frère, qui devait aller à Paris pour y passer un examen⁵⁸. Un contact suivi permet à ces trois hommes d'être au courant de leurs déplacements et de leurs changements d'adresses.

Une autre lettre, non datée, mais identifiée comme étant également de 1912, tout en étant plus tardive, témoigne du profond respect et de l'amitié, encore distanciée, de LCE vis-à-vis de Valéry Larbaud. En effet, il débute sa lettre par un « Cher Monsieur ». Tout en déclarant son plaisir à la lecture d'une de ses traductions, il l'invite à « s'arrêter à Marseille à son retour de Monte-Carlo ». La justification en est le plaisir de « reprendre nos bonnes causeries » de l'hôtel de la Métropole, à l'époque où Valéry Larbaud effectuait des séjours à Montpellier (Études et santé). Il s'offre également comme guide pour visiter Marseille (« (dont il) connaît maintenant tous les pittoresques recoins »). Toujours à l'écoute de son environnement social, il annonce qu'il a fait la connaissance de Toussaint Lucas⁵⁹ « qui m'a parlé de vous avec beaucoup d'admiration et de sympathie ». Enfin, un rappel à leur passé commun pose la question de la revue PAN et des critiques négatives qu'elle subit dans l'actualité littéraire : « J'entends dire, cette revue est une belle fumisterie, Clary ne s'en occupe que très négligemment ». Son opinion étant que « connaissant Clary depuis bientôt quinze ans, ce garçon là a le défaut d'être snob et de se laisser épater par le premier rasta venu ». Il cite pour l'exemple, le rôle joué par l'ancien fondateur d'Akademos⁶⁰, la première revue homosexuelle en France, Jacques Adelswärd-Fersen. Il termine sa lettre par « l'assurance de sa vive sympathie. Votre bien dévoué... ». LCE est admiratif des qualités intellectuelles et littéraires de Valéry Larbaud et en idéalise un modèle comportemental. Il en témoignera, plus tard, dans un essai de traduction du romancier espagnol Ramon⁶¹.

La période Marseillaise de LCE n'apparaît, dès son début, que transitoire⁶² tant son attachement « au Clapas⁶³ » semble fort. En effet, il conserve, jusqu'à son départ au front, son adresse postale au numéro 20 de la rue de l'Argenterie, en indiquant comme profession : « licencié en droit »⁶⁴, et effectue de nombreux retours dans sa ville natale. C'est aussi l'époque où son beau-frère et sa sœur s'éloignent de lui⁶⁵. En effet, Marcel Ray part de Montpellier à la recherche d'un autre poste d'enseignant, car celui qu'il convoite à la faculté des lettres est brigué par un collègue titulaire mieux qualifié. Ce départ est également justifié par le fait qu'il ne veut pas retourner à plein temps au lycée de Montpellier, percevant cela comme ...►

... une sorte de déconsidération. En juillet 1911, il confirme sa candidature sur un poste vacant à l'université de Nancy, mais il ne l'occupera pas pour prendre rapidement un emploi de journaliste-pigiste au *Petit Journal* qui le conduit à habiter Nice, avant de se retrouver, plus tard, à Zurich. Dans l'intervalle il occupera, au début de la guerre, un poste de professeur au lycée de Toulouse afin de subvenir aux besoins de son couple.

Au mois de mars 1914, Valery Larbaud, qui se trouve à Montpellier, écrit à Marcel Ray : « *Naturellement la première personne que j'ai rencontrée à mon arrivée, le soir même de mon arrivée, a été votre beau-frère, presque effrayé de voir mon relief dans la glace d'un bureau de tabac, juste en face de lui. Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois dans la Loge et j'ai passé une heure avec lui sur l'Esplanade, cet après midi. Il va très bien et semble très content. Il m'a raconté son aventure espagnole* ⁶⁶ *. Nous avons parlé de vous, de votre femme, de Michel Iehl* ⁶⁷ *, de l'ancien Montpellier d'il y a 6 ou 7 ans (déjà !) avec la Comtesse, le général Pan, des vieux carnivals. Celui de cette année a été noyé et la cavalcade a eu lieu dimanche dernier quand tous les étrangers attirés par les affiches du comité d'initiative étaient par-*

tis ». Valery Larbaud quitte Montpellier peu de temps après cette rencontre dont nous n'avons pas trouvé la trace dans son journal de Septimanie, tout au plus une note, le 5 mars, pour préciser que Charles Eymar a connu Joseph Conrad dont il dit qu'il est : « le dernier anglais qui soit venu à Montpellier ⁶⁸ ».

La guerre, la rupture, les blessures

LCE qui semble avoir été victime d'une blessure au cours du premier mois de guerre, se trouve, au mois de novembre, à Toulon. Un courrier du 5 novembre indique qu'il est complètement guéri et s'apprête, sans enthousiasme, à rejoindre son dépôt. Il devrait partir au front la semaine suivante. Toutefois, une lettre de Marcel Ray du 24 novembre rapporte l'anecdote suivante : « *Mon beau-frère Charles avait eu, jeudi dernier de la veine. Désigné pour partir sur le front, il était déjà sac au dos dans la cour du quartier. Arrive un poilu qui veut de toute force être de la partie. Charles se dévoue, et lui cède la place. Cette veine prodigieuse – pour un qui veut rester – n'a pas eu de lendemain. Le pauvre héros a été versé dans le détachement suivant, et s'est embarqué hier matin pour quelque Argonne. C'est un coup pour ma belle-mère, ...* »



Fig. 4 - LCE – Sanguine – Jeune femme. (Coll. Privée – Cliché de l'auteur)



Fig. 5 - LCE - Au music-hall : une interprétation des « contraires » (Aquarelle Coll. Musée FABRE - Montpellier-Agglomération)

... qui, je ne sais pourquoi, se berçait d'illusion qu'on lui garderait plus longtemps son blessé à Toulon et que d'ici là... ». Bien sûr, en temps de guerre la censure veille. Les nouvelles envoyées par LCE n'indiquent pas ses déplacements et son beau-frère en est réduit à faire des hypothèses, tout en signalant quelques faits concrets sur le quotidien des soldats. Dans une lettre du 3 décembre 1914, Marcel Ray écrit : « Charles Eymar est reparti pour le front, sans doute en Argonne. Les dernières nouvelles qu'il ait envoyées datent de 8 jours et proviennent de Noisy-le-Sec, où son détachement cantonnait dans la neige en attendant une destination mystérieuse ». En effet, le 20 décembre, l'offensive de la 4^{ème} armée en Champagne débute et la 4^{ème} brigade d'infanterie coloniale, à laquelle appartient LCE, déclenche son attaque au nord du fortin de Beauséjour. Marcel Ray indique, dans une lettre du 23 décembre, que « Charles est dans une tranchée près d'Albert et attend l'ordre d'offensive générale ». Ces dates coïncident bien si l'on tient compte du délai d'acheminement du courrier des soldats au front. Selon le site Internet spécialisé ⁷⁰ sur cette période de la guerre, on relève que « le 28 décembre, le corps colonial partant de la main de Massiges, attaque les tranchées de la Verrue, au nord ouest de la cote 191 (...) La 4^{ème} brigade coloniale perdait dans cette affaire 1200 officiers et

hommes hors de combat ». LCE fait vraisemblablement partie de ces hommes. Il est blessé par une balle qui lui brise l'épaule gauche. Il est évacué, sur intervention du docteur Alexandre Aimes ⁷¹, dans un hôpital bordelais afin d'y être opéré et éviter une possible amputation du bras. Nous sommes toutefois dans l'interrogation de l'affectation réelle de LCE, car une de ses lettres contredit son dossier militaire en indiquant « qu'il vagabondait avec le 1^{er} colonial dans l'Oise et dans la Somme » au début du conflit. Une étude plus approfondie des archives militaires devrait apporter une réponse à cette incertitude, sachant que la réorganisation des régiments est un fait constant en cours de guerre et que sa première blessure a pu changer son affectation.

Une lettre de Marcel Ray à Valéry Larbaud, datée du 24 janvier 1915, apporte une nouvelle rassurante : « Mon beau frère va mieux, mais sa fracture et ses pieds gelés le tourmentent encore, et je crois qu'il en aura pour longtemps. Le voyage que j'ai fait à Bordeaux au 1^{er} de l'an, pour aller le voir, a dérangé ma correspondance et je ne me rappelle plus si je vous ai souhaité la bonne année, à vous, à votre mère et à votre tante ». Puis le 15 mars 1915, une lettre postée à

... Toulouse précise que « *Nous avons fait une vaine tentative pour faire évacuer mon beau-frère vers Toulouse. Il en a bien encore pour deux mois avant d'être à peu près valide* ». La durée du séjour hospitalier de LCE, selon ces indications, dure finalement près de six mois et il en revient, malgré la rééducation, affecté d'une quasi-paralysie du bras gauche et d'une motricité déficiente de la main.

Une lettre de LCE à Valéry Larbaud, sans date précise, mais peut-être écrite vers la mi-mai 1915, commence par « *Cher ami* » et situe un rapport plus chaleureux entre les deux correspondants. Les difficultés de la guerre et les épreuves les ont rapprochés. Il y a même une forme de complicité entre eux car LCE demande à Valéry Larbaud de l'aider à retrouver une infirmière nommée « *Suzanne Leroy* » qu'il a connue à l'hôpital de Vichy (l'Hôtel Lutetia⁷²) et avec laquelle il a correspondu au début de la guerre : « *Soyez assez aimable pour faire une petite enquête et me communiquer l'adresse de cette aimable enfant* ». Un intermédiaire possible est désigné en la personne d'un certain Duparc qui réside à Vichy. A-t-il retrouvé cette personne ? Aucune correspondance privée ou archivée n'apporte de réponse. Sa convalescence l'a-t-elle empêché de se déplacer à Vichy ? Toujours est-il qu'il déclare être de retour au Clapas depuis la fin du mois d'avril et que « *ses 3 mois de convalso ont été prolongés de trois autres mois* ». Il estime qu'il en a jusqu'au 14 octobre pour être statué sur sa situation militaire. Il sait déjà qu'il ne sera pas guéri et qu'il sera peut-être reformé ce qui ne sera effectif que le 6 novembre 1916. Il espère percevoir une pension... ce qui lui sera aussi accordé ! Le poids de l'inactivité forcée pèse sur son moral et il se plaint amèrement de l'ambiance clapasienne « *où tous ses amis sont dispersés ou morts* ». L'état d'esprit local, en ces temps de guerre, est, selon lui, « *résigné et fortement embêté* » et il pense que tout cela finira, pour les gens, en « *queue de poisson* » !

Le temps de la reconstruction

1 - La tauromachie

Au fil du temps, LCE reprend goût à certaines de ses activités antérieures. Si nous connaissions sa passion de la musique, il nous en révèle une autre : la tauromachie ! Le 21 février 1916, il envoie une carte postale à Valéry Larbaud qui est à Séville (Espagne). Il le remercie de lui avoir envoyé les journaux demandés « *car ils sont très précieux, on débat en ce moment une question de vie ou de mort pour la tauromachie !!* ». En effet, le débat est d'importance pour les défenseurs de ce qui apparaît comme un des fondamentaux de la culture espagnole. L'Espagne est, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, dans une période « d'anti-taurinisme », et dans un vaste courant de rejet de valeurs traditionnelles, comme le flamenco. Les corridas sont l'objet d'une remise en question au nom du modernisme : « *Dans les arènes, les espagnols sont aujourd'hui au même niveau que l'étaient les Maures nos conquérants* »⁷³. Le débat social s'est accentué entre 1909 et 1914, au moment du conflit hispano-marocain, et n'est point éteint en 1916. Ce qui explique l'intérêt de LCE pour l'actualité espagnole sur ces questions. Malgré ces interrogations sur le fond politique, l'aficionado reste présent, car il se met à la place

de son informateur dans une autre carte postale non datée, et peut-être antérieure à celle citée ci-dessus, en lui disant : « *Que vous êtes heureux de parcourir l'Andalousie en ce moment... ! Serais-je indiscret en vous priant de m'envoyer deux ou trois journaux tauromachiques illustres ?* ». L'esthétique de la pratique, par dessins interposés, alerte sa sensibilité et nous pose la question de savoir pourquoi ce peintre n'a jamais dessiné ou peint, à notre connaissance, des instants du spectacle tauromachique ? Ce sera peut-être l'objet d'une recherche complémentaire, à partir du recensement d'un plus grand nombre de ses dessins auprès d'amateurs avertis.

Ce qui précède nous permet de mieux comprendre l'image perçue par ses admirateurs, lorsqu'il apparaît, comme dédicataire, bien après la guerre, d'une nouvelle d'un de ses condisciples de la revue *l'Âne d'Or*. Dans le numéro du mois de juin 1922, Henri Cabrillac⁷⁴ dédie ses « *fantaisies sur des thèmes connus* » aux cinq « *copains* » de la revue. Il s'agit de nouvelles construites sur « une promenade à travers trois journées mémorables de Philippe »⁷⁵. La seconde journée est dédiée à LCE, dans le décor des arènes d'Arles. Sous le regard de Philippe, de son amie Loulou et de « l'ami d'enfance », les moments « exaltants » de la corrida sont décrits jusqu'à la mort du taureau, ainsi que les manifestations de l'émotion de Loulou. La narration se termine d'une manière ambiguë par l'abandon de Loulou et du copain d'enfance, au bord de la route, à proximité d'un mas camarguais... laissant au lecteur le soin d'imaginer la suite. Est-ce une « historiette » vécue par LCE et qu'il s'est plu à rappeler à son « copain » ?

2 - La musique, la littérature espagnole d'avant garde et la peinture.

Le 26 août 1916 il est à Montpellier et écrit sur papier à en tête du « Grand Hôtel du Midi ». Il a appris par Francis Jourdain⁷⁶, que Valéry Larbaud est à Vichy, mais qu'il doit « *regagner les espagnes* ». Cette relation amicale avec ce peintre-décorateur, qu'il assistera dans sa convalescence après un séjour thermal à Dax, semble tout à fait circonstancielle à la période de guerre. En effet, s'ils se rencontrent assez régulièrement jusqu'à la fin de l'année 1918, l'aventure commerciale parisienne de Francis Jourdain, qui ouvre partir de 1919 « *une boutique de céramiques, tissus, luminaires et autres objets décoratifs d'un style résolument moderne* »⁷⁷, les éloigne durablement.

La longue période d'inactivité de LCE, due au fait d'une situation militaire non réglée et aux séquelles de sa blessure, se modifie peu à peu. Une carte postale du 3 août 1917 nous informe qu'il est désormais très occupé. Les archives ne nous renseignent pas sur son activité professionnelle et le lieu de son exercice. Mais, d'une façon générale, il exprime une sorte de constat positif, malgré son handicap physique : « *J'ai beaucoup de travail, j'ai deux greffes sur le bras et ne pouvant plus faire de piano je fais de la peinture... C'est ma pêche à la ligne* ». C'est donc le point de départ de son engagement en tant qu'artiste peintre. Toutefois son intérêt pour la littérature et les voyages ne faiblit pas. La suite de la carte postale en témoigne : « *Vous étiez à ALICANTE. Vous seriez gentil de*

... *me parler de ce pays* ». Il lui donne quelques noms de ses connaissances espagnoles, ce qui témoigne de ses voyages antérieurs en Andalousie. Il cite quelques relations amicales dont celles de Don Julio Bernacer, de Don Ramon Oca, ou bien encore, celle de Roques, le directeur du collège français d'Alicante.

Son réseau relationnel, dans cette période de fin de guerre, s'étoffe de personnalités de renom à l'image du géographe Jules Sion ou du régionaliste catalan Jean Amade... qui sont, eux-mêmes, en sympathie avec Valéry Larbaud.

Son implantation définitive à Montpellier se précise avec l'obtention d'un emploi de greffier du juge de paix du 1^{er} canton de la ville. La date de sa prise de fonction nous est inconnue, mais pourrait se situer entre 1917 et 1919. Désormais capable d'assurer l'autonomie de vie d'une famille, il recherche une partenaire de vie qui puisse lui apporter l'équilibre dont il semble avoir besoin. Il épouse le 10 novembre 1920 Madeleine Corbière, dactylographe à la mairie de Montpellier, fille du journaliste Eugène-Ferdinand⁷⁸, directeur de *l'Indépendant de Lodève*, puis des *Guides Méridionaux*. Il trouve un logement au n° 11 de la rue de la loge, à proximité de l'appartement occupé par sa mère dans la rue de l'ancien courrier. Fait original des nouveaux époux : chacun a une ligne dans l'annuaire avec mention de sa profession ! Signe d'une indépendance rare pour l'époque, d'autant que le nom de famille de l'épouse est conservé ! La forte personnalité de l'un et de l'autre fragilise la relation. Le couple se sépare en 1927 et divorce, aux torts de LCE en 1933. Plus tard, lorsque LCE parlait de Madeleine à ses amis, il disait : « *ma veuve !* ». Manière humoristique de souligner ce qu'elle avait perdu en divorçant et peut-être au fait de regretter cette séparation en maintenant un lien symbolique. Les proches de LCE semblent l'avoir peu fréquentée et en ont rapporté de rares souvenirs : « *C'était une femme intelligente, mais de mauvais caractère* ». Toutefois, les premiers temps du mariage auront permis plusieurs voyages en Espagne, tel celui qui est rapporté par Valéry Larbaud. LCE lui écrit le 22 août 1922, mais nous ne connaissons pas le contenu du message. C'est, d'une manière indirecte, la lettre de Valéry Larbaud à Marcel Ray du 27 août 1922, qui nous fait connaître le projet de voyage : « *Dites à (votre femme) que j'ai reçu une lettre de son frère Charles qui m'annonce son départ, en septembre, pour les Espagnes* ». Effectivement le couple effectue un grand voyage en Espagne et fait halte dans plusieurs grandes villes d'Andalousie : Séville, Gibraltar, Ronda. Une carte postale adressée à Valéry Larbaud le 16 octobre 1922 indique que LCE « *n'a pas rencontré Don Ramon* », ce qui semblait un des objectifs du voyage. Cette opinion est confortée par la date du voyage qui se situe après la publication d'une traduction du romancier espagnol dans la revue *l'Âne d'Or*, que nous présentons plus bas dans cet article.

La correspondance avec Valéry Larbaud, qui voyage entre Alicante, Paris et Londres dans la période d'après-guerre, semble moins fournie. Pourtant, les occasions ne manquent pas de se souvenir des amis. C'est, par exemple, au cours de la « grande journée de Belmonte »,



Fig. 6 - LCE - Jeune gitan vers 1936 (Huile sur toile). Coll. André Castagné

le 2 février 1919, que Valéry Larbaud note dans son journal : « *Pensez à Charles Eymar à qui cela aurait tant plu. Il a plu dans l'après midi, mais on m'a dit que les six taureaux auraient été mis à mort avant que les premières gouttes ne tombent* ». Cette pensée amicale ne se limite pas à la tauromachie et semble se concrétiser par une information sur la production littéraire espagnole d'avant garde. L'épisode qui suit le prouve largement.

3 - La revue littéraire *l'Âne d'Or*

En effet, dans les années qui suivent, LCE s'empare d'une œuvre originale, surréaliste, en prise sur le rêve et l'absurdité de la réalité du monde. Il en présente quelques extraits dans le premier numéro de la revue littéraire Montpelliéraine *L'Âne d'Or*⁷⁹, le 15 janvier 1922. Cette traduction peut surprendre un lecteur peu averti. Elle s'intitule : « *Criailleries choisies* » et se présente sous la forme de paragraphes courts tirés de l'œuvre du poète-romancier espagnol Ramon Gomez de la Serna. Il semble que ce choix s'est fait sous l'influence de son ami Valéry Larbaud⁸⁰, traducteur des « *greguerias* » à partir de 1919, sous le titre de « *Criailleries* ». LCE y trouve un intérêt complémentaire dans le fait que cet auteur illustre lui-même ses ouvrages, car il a reçu, dans sa jeunesse, tout comme lui, une formation de dessinateur⁸¹. Son écriture fait ainsi le lien avec les images qu'elle inspire. Les manières de ... ➤

... penser des deux hommes entrent en résonance. Pour en témoigner, il nous semble nécessaire d'illustrer cet épisode important de la vie de LCE par un extrait de cette publication :

« Le lecteur est prié de ne pas voir ici une réédition de Clara Gazul⁸². Monsieur Ramon Gomez de la Serna est un auteur vivant et M. Charles Eymar ne saurait être pris pour un mystificateur, il a glané dans l'œuvre du maître espagnol quelques observations dont le piquant et l'exactitude ne manqueront pas d'intéresser nos amis, qui nous sauront gré de leur présenter ces trop brèves citations (...) le cadre réduit de ce journal⁸³ ne nous permettant pas de donner à nos lecteurs des citations plus copieuses, nous les prions de nous excuser ».

Lorsqu'on apprécie le caractère novateur, voire surréaliste, de l'auteur espagnol, on ne peut pas être surpris des choix de LCE dont on connaît le regard particulièrement aiguisé et critique à propos de la vie quotidienne. La citation ci-dessous est illustrative d'un goût prononcé dans le choix de situations absurdes :

« Il n'y a pas de femmes plus fallacieuses, plus fugitives, plus fragiles et plus dédaigneuses que celles que l'on voit passer dans les miroirs fixés au mur des cafés (...) Nous autres, dans le fond obscur, nous regardons comme le passage d'une illusion le passage de ces femmes dans les miroirs. Parfois l'une d'elles est plus tentante que toutes les autres ; visiblement, elle a été une merveille, mais elle passe et s'évanouit. Nous sortirions pour achever de la voir, nous irions derrière elle, mais comme elle est partie par un chemin opposé à celui du miroir, nous serions désorientés (...) Nous préférons rester et, nous apprenons ainsi, devant ces visions fugaces, une renonciation nécessaire dans la vie, un doux désespoir, une placidité aigre-douce qui nous affale sur les divans avec ou sans agrément. Il faut voir passer tout cela sans le toucher ni le manger ! ».

Avec cette publication, LCE se présente à nos yeux sur un terrain jusqu'alors méconnu. Il témoigne d'une maîtrise de la langue littéraire espagnole et d'un intérêt réel pour la littérature d'avant-garde de ce pays. Cette inscription dans le monde des lettres Montpelliérain pourrait nous interroger si nous n'avions pas la biographie du poète espagnol. En effet, c'est bien parce qu'il y a une même vision du monde qu'il est choisi. Ce poète, tout à la fois écrivain et dessinateur, est perçu *« comme l'homme qui voit tout, qui analyse tout et qui dit tout »*. Mais il y a surtout cet *« écart esthétique (...) impliquant une nouvelle manière de voir (...) éprouvé d'abord comme une source de plaisir ou d'étonnement et de perplexité (...) – qui s'efface – pour les lecteurs ultérieurs, à mesure que la négativité originelle de l'œuvre s'est changée en évidence et, devenue, objet familier de l'attente, – s'intègre – à son tour à l'horizon⁸⁴ »*. N'est-ce pas une introduction à la peinture de LCE ? Le peintre Georges Dezeuze illustre cette manière de voir en quelques touches contrastées : *« nul comme Eymar n'a su écrire avec une intensité telle, une variété pareille d'expression, le visage de la femme, nul n'a rassemblé dans un bouquet curieux les fleurs du charme ou de l'innocence et les caprices pernicioeux de la rouerie, de l'impudence, de la morbidité »*.

Les autres choix de LCE portent sur la musique, sur le temps ou les paysages. Un extrait de l'un d'entre eux donne la tonalité du discours : *« Les instruments à vent sont répugnants (...) ils détruisent toute la beauté du concert en salivant de temps en temps sans pudeur et sans retenue (...) »*. Il s'agit, dans l'interprétation de l'écrivain espagnol de changer de regard sur le monde pour le faire résonner d'une voix nouvelle⁸⁵. Mais cette vision absurde de la musique ne peut occulter qu'elle est une sorte de carte de visite dont LCE aime à se parer. Si l'on sait que le discours sur la musique fait partie des *« occasions d'exhibition intellectuelle les plus recherchées (...) Parler de musique, c'est l'occasion par excellence de manifester l'étendue et l'universalité de sa culture⁸⁶ »*. LCE multiplie les occasions de mettre en lumière sa culture de musicien⁸⁷ en osant, parfois, confronter sa vision de l'orchestration d'une partition avec celle d'un véritable chef d'orchestre⁸⁸. Il apparaît ainsi, en public, conforme à la légitimité de l'homme cultivé de son époque. Ce comportement marque les esprits au point que certains en feront état dans leurs *« mémoires »*. C'est ce que fait René Morère⁸⁹, dans les cahiers arts-documents⁹⁰, en rappelant son passage à l'école des Beaux-Arts de Montpellier où il a eu pour partenaires Germaine Richier, Camille Descosy, Jean Milhau et Gaston Poulain. Il se souvient de la forte impression ressentie au cours d'une rencontre au *Salon Artistique de l'Hérault*, en 1922, avec LCE : *« ... un homme très cultivé, peintre à ses heures, qui eut une profonde influence sur sa formation intellectuelle »*.



Fig. 7 - LCE- Femme marocaine de Tiznit tenant un instrument de musique (Coll. Musée Paul Valéry de Sète)

Cette culture musicale, qui semble être l'aspect dominant de sa mise en scène sociale, peut-elle expliquer son comportement « atypique » souligné par ses contemporains ? Il est proche de la religion catholique par une pratique assidue de la messe dominicale et en opposition avec la doctrine romaine par ses pratiques sociales hors norme. Il en est ainsi de la fréquentation des prostituées ou de la consommation de drogues (opium). Par ses croyances, au-delà de la raison et trahies par des attitudes superstitieuses angoissées et constantes, il est en permanence sur la défensive pour éviter ce qui pourrait lui porter préjudice (Est-ce perçu comme l'intervention du diable ?). André Castagné a souligné l'émotion particulière de LCE lorsqu'il rencontre une échelle sur un trottoir et les mille précautions prises pour s'en éloigner. Ou bien encore, cette organisation à caractère répétitif de ses visites aux amis. Du Lundi au dimanche, il allait rendre visite, d'une manière quasi-rituelle, le même soir, à une même famille. Il rendait ainsi visite à la famille d'André Castagné, le samedi soir : « *En général, il mangeait très bien, faisant honneur au repas offert, alors que son comportement habituel faisait qu'il ne consommait presque rien* ». Ce comportement répétitif, à l'image des rites de l'église romaine exercés dans la plus parfaite dévotion, témoigne d'une personnalité qui s'appuie sur des routines sociales pour lutter contre sa difficulté d'intégration, mais aussi sur les effets bénéfiques obtenus qui, selon Pentland et Feldman (2008, p. 85), conduisent, dans la recherche de stabilité, au changement, donc à une adaptation aux contraintes du monde environnant. La recherche de son être intime et la construction de ses propres certitudes sont-elles en rupture totale avec le monde extérieur ? Il en avait conscience et n'hésitait pas à en parler à ses proches. Ainsi, rapporte lui-même cette histoire vécue : « *un jour, dans un café ou un bordel, une femme dont on vantait les mérites de chiromancienne prit ma main gauche et me dit : Vous aimez le beau, mais surtout l'étrange !* »⁹¹. C'est ainsi que ses biographes soulignent, dans sa peinture, son intérêt pour les sujets étranges, en particulier s'il s'agit de visages de femmes. Cette recherche de la beauté étrange, « *qu'il cherchera avec une ferveur éclairée et impatiente, la voulant éternelle et toujours nouvelle* »⁹², le conduit à voyager dans les plus prestigieux lieux de culture, dont Bayreuth et Rome ! Dans une lettre du 26 mars 1926, il apprend à Valéry Larbaud, alors au Portugal auprès de Don Ramon⁹³, qu'il se rend, avec sa femme, depuis deux ans, au mois à Vichy « *pour entendre un peu de musique* ». Cette musique qui semble accompagner toutes ses rêveries, entre en vibration avec l'esthétique ramonienne dont Laure-Anne Laget définit la trame : « *regard vierge porté sur le monde, la surprise et le jeu sur la tension créatrice des différences... résumés dans le pouvoir de suggestion de l'incongruité. Un détournement de la logique par des glissements métaphoriques qui parviennent à transformer une observation incongrue en vérité conceptuelle nouvelle, souvent plus attrayante pour l'esprit que la vérité objective* ».

Au mois d'août 1927, le rituel des séjours musicaux Vichy se poursuit, ainsi que les rencontres avec Valéry Larbaud. Dans une lettre du 19 août 1927, ce dernier écrit à Marcel Ray : « *Mon départ de Valbois se trouve retardé. Je ne serai de passage à Vichy que mardi dans la journée.*

Y serez-vous encore ? En tout cas je vous demande de prévenir votre beau-frère Charles, à qui j'ai donné rendez-vous pour après demain avenue Victoria. Dites lui que je le verrai mardi. Pour l'heure, s'il veut bien donner son adresse à la concierge, je pourrai le faire prévenir de mon arrivée ou aller chez lui. Bien amicalement. Valéry ». LCE désormais séparé de sa femme est venu avec un de ses amis, le peintre Jean Milhau. Valéry Larbaud le rapporte à Marcel Ray : « *J'ai eu de vos nouvelles par Maurice Constantin-Weyer* »⁹⁴ et par votre beau-frère Charles qui est venu à la ville avec son ami le peintre (Jean) Milhau⁹⁵ ». Cette rencontre entre les deux peintres et Valéry Larbaud a-t-elle engagée des échanges originaux entre eux ? La correspondance de LCE du 23 janvier 1928 explique que Jean Milhau, « *le peintre de Méze* », s'est tourné vers d'autres centres d'intérêt car « *il songe à tout autre chose que l'ambition et la gloire ; il est fiancé et très amoureux* ». La complicité amicale de LCE et Jean Milhau semble se poursuivre jusqu'au dernier salon de la Société artistique de l'Hérault en 1941, où ils exposent ensemble quelques unes de leurs œuvres.

Ces années d'après-guerre sont celles d'un apprentissage de la peinture et de la recherche d'un style, d'essais littéraires, qui l'un comme l'autre, semblent rester dans les tiroirs. C'est également une intense recherche dans les domaines les plus divers de la culture. Il accumule de nombreux « objets culturels » dans son appartement et se plaît à en raconter une histoire originale à ses amis, toujours rehaussée de références savantes. Ses nombreux voyages, parfois en lien étroit avec son beau-frère, contribuent à lui donner cette stature cultivée à laquelle il aspire. Ses rencontres avec le monde des arts, de la littérature, mais aussi avec des scientifiques accentuent ce caractère universel qui le pose. La reconnaissance de ses capacités par ses amis l'encourage, malgré ses doutes, à franchir une nouvelle étape de son intégration dans le domaine de la culture.

Son ami Valéry Larbaud, dans une lettre adressée depuis Paris⁹⁶ à Georges Jean-Aubry souligne cette émancipation de LCE : « *Je connais, à Montpellier, quelqu'un qui a beaucoup connu Joseph Conrad dans cette ville, mais ce n'est pas un écrivain de profession. Mais un homme cultivé, certainement peintre (amateur) il pourrait, à l'occasion, fournir son témoignage* ». Une autre lettre⁹⁷, adressée au même homme, alors qu'il se trouve à Montpellier, rappelle la valeur culturelle de LCE : « *Je vois peu Charles Eymar, et de loin en loin. C'est un esprit très ouvert et très fin. Vous avez du le rencontrer ici* »⁹⁸, d'où il ne sort, vrai méditerranéen, que pour aller en Espagne, aux Baléares ou en Corse ».

Une nouvelle rupture

Avec les années 1930, nous abordons une période au cours de laquelle LCE ose présenter ses œuvres à ses condisciples. En effet, dans la période précédente, il s'est posé en simple amateur d'art en visitant les lieux de culture et en assistant aux expositions les plus diverses au plan régional ou national. Jusqu'alors, il avait été hostile à la présentation publique de son travail, malgré la sollicitation de ses amis.

C'est donc l'année d'un changement de comportement. Elle est annoncée par Marcel Ray, qui est désormais à Paris à la direction du *Petit Journal*, dans une lettre du 27 janvier 1930 « *Si vous allez en Roussillon (...) Si vous vous arrêtez à Montpellier ; racontez mes malheurs à mon beau-frère Charles Eymar 11 rue de la loge. Il a deux toiles aux Indépendants, dont le portrait de ce chinois qui a écrit sur sa mère et dont Valéry a préfacé le bouquin* ». Il s'agit de la préface du livre d'un chinois que Paul Valéry avait publié dans la revue *le Commerce* n° XV, au printemps 1928. Cette préface introduisait des pages, directement écrites en français, de Cheng Tcheng⁹⁹ intitulées « *Ma Mère* ». LCE qui s'est rapproché d'hommes qui militent en faveur du peuple, comme Francis Jourdain, a rencontré le jeune communiste Cheng Tcheng qui prépare une licence de sciences à Montpellier, puis un diplôme d'études supérieures entre 1921 et 1927, en alternant le travail salarié et les études¹⁰⁰. Les circonstances de la réalisation du portrait, vraisemblablement une toile à l'huile, nous sont inconnues. Tout au plus, pouvons-nous identifier le moment de la réalisation de l'œuvre, c'est à dire avant la date de départ de Cheng Tcheng pour Paris, au mois de juillet 1927. Par la suite, ce portrait semble avoir été accroché, selon André Castagné, dans le bureau de LCE situé au 11 rue de la loge. Mais au-delà de l'anecdote quel a été l'accueil fait au talent de LCE ?

Le journaliste Eugène Pintard donne son interprétation : « *Salle 42 - Aux deux essais sur les jeunes filles en fleur par M. Jacquemond, où des tennisseuses vont s'affronter, nous préférons les vivants portraits de M Eymar, dont l'un reproduit fort bien les traits expressifs d'un écrivain chinois*¹⁰¹ ». La

revue *l'Art et les Artistes*¹⁰², dans son édition de 1929-1930, fait un bref compte-rendu du passage de LCE au salon des indépendants, sous la plume de Pierre Ladoué, critique d'art et secrétaire du salon « *... et enfin ceux du tout dernier bateau (1930) : Emma Ruff et Anna Kinsler, bonnes fleuristes, Eymar (portrait), Clergeau (paysage de Sisteron et nature morte)... C'est qu'il y a dans cette foule d'appelés, beaucoup d'imitateurs, beaucoup de suiveurs, plus de chercheurs que de trouveurs. Laissons se décanter ce bouillonnement d'efforts, se préciser les tendances, se dégager les personnalités...* ». Ces appréciations en demi-teinte ne semblent pas encourager LCE à renouveler sa participation à ce salon. En effet, il n'apparaît plus dans les critiques artistiques nationales des années suivantes.

En 1932, LCE fait la connaissance de Ferdinand Alquié, professeur de philosophie, ardent défenseur du sur-réalisme dans lequel il analyse les ouvertures intellectuelles, affectives et sociales offertes par « *les rêves, les textes automatiques*¹⁰³ *et les poèmes (...)* Les rêves sont une réalité vivante (...) – car – Ils sont à nous, ils sont nous (...) Ils apportent leurs preuves accablantes (à la raison) et permettent (...) de se comprendre mieux¹⁰⁴ ». LCE est séduit par l'intelligence de ce chercheur au point d'en adopter la notation et l'interprétation quotidienne de ses rêves. Le journaliste Gaston Poulain en a fait un des traits caractéristiques du personnage.

Les circonstances de cette rencontre sous l'égide de leur ami commun Claude Estève, également professeur de philosophie, sont rappelées dans le catalogue de l'exposition rétrospective de Louis-Charles Eymar du musée municipal de Sète en 1962. Il nous semble utile de retenir ...➤

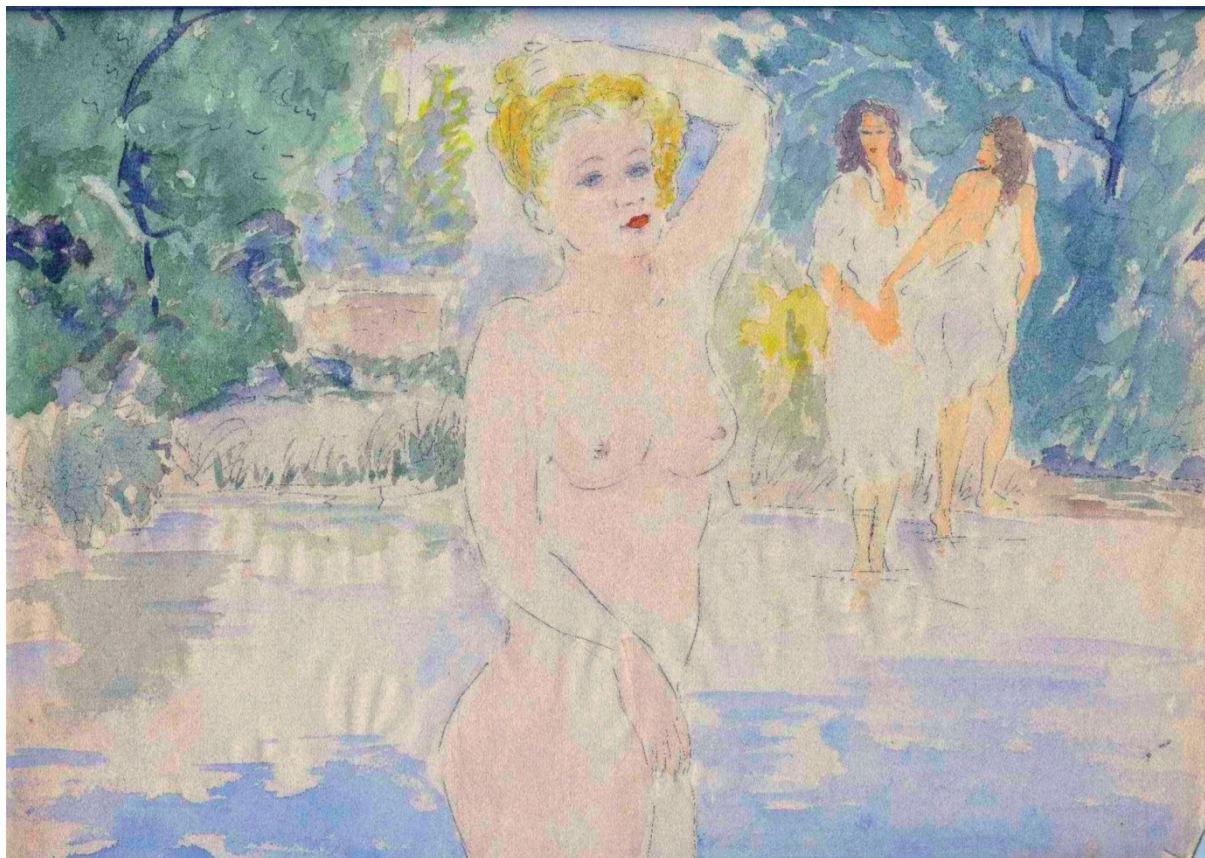


Fig. 8 - LCE Jeunes femmes au bain (Aquarelle, Coll, privée, cliché de l'auteur) La parenté technique avec Raoul Dufy est frappante

... quelques traits de la personnalité de l'artiste, dont l'apparence est un « *mélange de bohème et de noblesse* ». Nous avons déjà décrit les autres traits qui en font un individu qui échappe au « *conformisme social et à la fadeur sentimentale* ». Cet homme se nourrit de la beauté sous ses différentes formes et des émotions qu'il en retire. C'est, semble-t-il, « *l'énergie* » de sa vie. Le côté susceptible, voire ombrageux ou excessif, ou encore irrité n'étant que la conséquence d'une difficulté à partager avec l'autre « *ces joies de lumière que décrivent les mystiques* » à l'écoute de Mozart, Bach ou Haendel, ou encore à la contemplation d'un Cézanne, d'un Max Ernst ou d'un dessin de D'Ingres. Ce goût de la beauté s'ouvre à toutes les formes d'art dans une vision transculturelle de leur émergence, et à la compréhension du sens des choses dans le miroir du spectacle théâtral ou du cinéma d'avant garde.

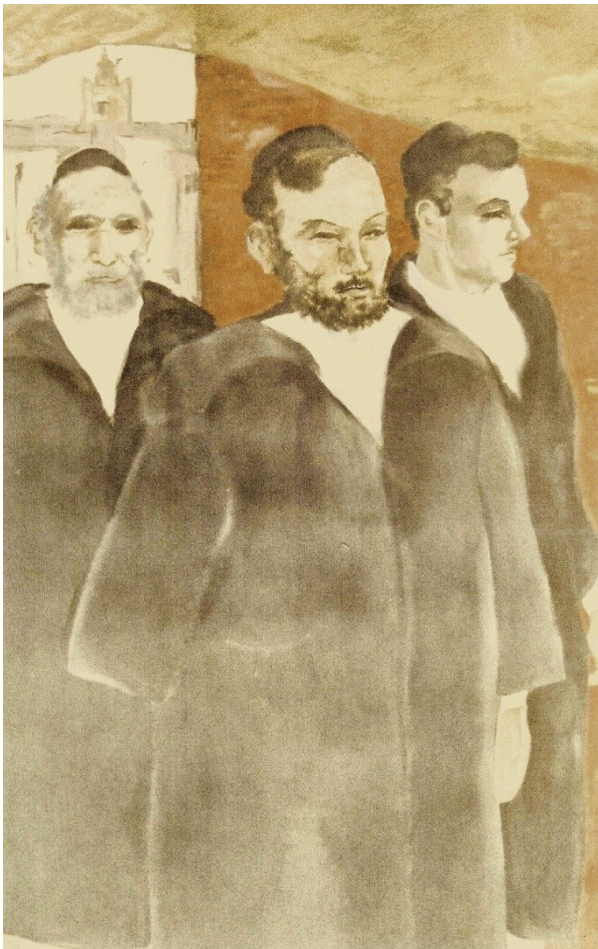


Fig. 9 - LCE - Juifs marocains vers 1936 - (huile sur papier)
Exposé à la galerie Cournut à Montpellier en 1937 - (Coll. Musée Paul Valéry de Sète)

Il participe à la création du « groupe Frédéric Bazille ¹⁰⁵ ». Au salon de la Société Artistique de l'Hérault en 1941, ce groupe expose diverses toiles dans le cadre de la commémoration du centenaire du peintre. LCE présente deux paysages et un portrait. Quelle trace précise avons-nous de ces réalisations ? Le catalogue et la presse n'apportent pas ce que le regard projeté dans l'énoncé d'une description ou d'une simple émotion. Pourtant LCE était un utilisateur d'appareils photographiques, comme en témoignent les clichés qu'il a rapporté « *des quartiers réservés du Maroc* ». Pourquoi ne pas avoir conservé l'image des

toiles et dessins exposés, vendus ou offerts ? Dans quelles secrètes alcôves ces trésors sont-ils aujourd'hui rangés ? Que faire pour les retrouver et les préserver de l'oubli ? La question est d'importance, car... lorsque Gérard Schurr rassemble « les petits maîtres de la peinture », c'est-à-dire les jeunes artistes peintre en devenir des années 1820 à 1920, dans sa monumentale étude, le nom de Louis Charles Eymar semble posé en forme d'interrogation. Sa place dans cet ouvrage est-elle d'emblée illégitime ? C'est ce qui est décidé dans la réédition de l'ouvrage qui voit disparaître le nom de Louis Charles Eymar ! Il est vrai que son œuvre semble, selon cet auteur, plus destinée aux réserves des musées ou aux collections privées, qu'aux expositions majeures :

« *Qui connaît à Paris, le montpelliérain Louis Charles Eymar (1882-1944) ? C'est pourtant un styliste singulier proche de Lautrec dans ses sujets, de Raoul Dufy dans sa manière sténographique de situer le détail essentiel qui fait mouche, les réserves du musée de sa ville natale abritent beaucoup de ses œuvres et aussi certaines collections de la région* ¹⁰⁶ ».

La sensibilité régionaliste du groupe Frédéric Bazille se doit d'être rappelée. Les organisateurs de ce salon l'ont compris en accrochant les œuvres du groupe dans un ensemble séparé, au grand théâtre de Montpellier. En effet, il est utile de conserver une unité de présentation pour les dix membres officiellement déclarés ¹⁰⁷. LCE apparaît ainsi conforté dans son identité montpelliéraine et artistique au milieu de célébrités aujourd'hui reconnues..., et disparues !

Ernest Arnaud - *peintre, aquarelliste et graveur* (1884-1947)

Marcel Bernard - *architecte* (Montpellier 1894-1981)
Montpellier

Gabriel Couderc - *peintre* (Sète 1905 - Sète 1994)

Camille Descossy - *peintre* (Céret 1904-1980)

Albert Dubout - *humoriste* (Marseille 1905 - Saint-Aunès 1976)

Charles Eymar - *peintre* (Montpellier 1882 - Montpellier 1944)

Ernest Fouard - *peintre* (Montpellier 1883 - Montpellier 1951)

Louis Guigues - *sculpteur, écrivain* (Bessèges 1902 - Montpellier 1996)

Raoul Lambert - *peintre* (Nîmes 1914- 1969)

Jean Milhau - *peintre* (Mèze 1902 - Montrouge 1985)

Nous sommes étonnés de l'absence de Georges Dezeuze (Montpellier 1905 - Montpellier 2004) dans cette liste et il convient de l'ajouter. En effet, lorsque le groupe s'est constitué en vue « *d'organiser à Montpellier et dans d'autres centres des expositions de leurs œuvres et de présenter aux amateurs d'art les productions de ceux qui honorent le plus l'art vivant* ¹⁰⁸ », il était composé de ces 11 artistes. L'originalité du groupe est son éclectisme en matière d'art puisque les huit peintres concernés ont complété leur effectif par un sculpteur, un architecte et un humoriste. Ce sont ces thuriféraires de l'art qui vont organiser, jusqu'au salon de 1941, différentes manifestations « *pour le...* »

... renom de la ville ». Dans leur démarche, ils associeront des « membres adhérents », tels Jean Raymond Bessil, Mayou Iserentant, Andrée Schlegel¹⁰⁹, ou le sculpteur Marcel Le Louet. La notion « d'art vivant », qui sera reprise par la suite au sein du groupe Montpellier-Sète dans les années 50¹¹⁰, témoigne de l'esprit de recherche qui est mis en avant dans le sens d'une compréhension du monde en mouvement et d'une construction intellectuelle et artistique pour le faire comprendre. C'est Camille Descosy qui a impulsé la création du groupe Frédéric Bazille¹¹¹.

Quand Mozart enchante la main du peintre

La musique, chez l'homme cultivé, est l'art pur par excellence¹¹². Elle conditionne le regard porté sur les autres objets culturels dans la mesure où elle en constitue la trame sensible d'un discours dominant. Choisir Mozart pour légitimer une approche musicale n'est pas neutre et il importe d'en saisir les aspects structurants. Si LCE met « en musique » sa peinture et la construit comme une partition, il est nécessaire de relever et d'expliquer les liens pertinents qui illustrent cette démarche. L'étude de Gueorgui Tchichérine¹¹³ sur Mozart apporte quelques réponses. Il compare tout d'abord les dissonances¹¹⁴ tranchantes à l'image des traits abrupts du peintre, car « Mozart n'est pas seulement le compositeur des mélodies sensuelles, dynamiques et passionnées, mais aussi des dissonances abruptes, des dissonances que renforce sa sensualité passionnée ». L'analyse de cet auteur démontre que, chez Mozart, la fusion des contraires traduit une perception du monde d'une grande beauté, d'une grande richesse harmonique et profondément pessimiste. C'est l'union du « cosmisme », dans le sens « du mystère et de la tension des forces universelles » et du réalisme de la vie ordinaire. C'est ce qui semble différencier Mozart des autres compositeurs. L'accrochage de l'œuvre à la vie concrète est commune à LCE et à l'illustre compositeur, et se définit en termes de charme de la vie et de délicatesse, mais aussi du désespoir de la vie, le charme extérieur qui se conjugue avec la douleur

intérieure. Le psychodrame de Don Juan en est la parfaite illustration, celle d'un orgasme¹¹⁵ sensuel fondateur d'une réconciliation des contraires.

Il y a une expression de Tchichérine qui nous semble bien refléter le lien chez LCE, entre la musique et le dessin, lorsqu'il explique que la technique de composition de Mozart est faite d'un maximum d'économie de moyens avec le maximum de tension de forces. C'est tout à fait ce que nous ressentons lorsque nous observons la composition picturale des œuvres de LCE. Pour illustrer d'une manière encore plus concrète la force de l'analyse, nous relevons cette phrase qui pourrait s'apparenter au tracé du pinceau ou de la plume du peintre, dans une symbiose du temps et de l'espace, dans une fusion de la musique et de la peinture

« Parfois la tension s'obtient chez Mozart par des ruptures extraordinairement imprévues, des sauts harmoniques, des changements de dynamique subits qui font passer sans transitions de l'éclat le plus fort à la douceur la plus extrême (...). Un essor extraordinairement intense en résultat de la condensation maximale. C'est exactement le grand principe de Mozart ».

Chez LCE comme chez Mozart, la simplicité apparente est « l'effet d'une complexité inférieure, d'une complexité insondable lovée dans la simple ligne mélodique » ou le bref tracé d'une couleur sur la toile. Par exemple, le dessin dit « Chemin de Méric¹¹⁶ », plume et lavis d'encre sépia, traduit le regard de LCE sur un espace de vie parcouru, jadis, par Frédéric Bazille, et offre de ce point de vue, une composition picturale remarquable. Nous n'avons pas dit « composition musicale » car il n'y a qu'une transposition de démarche qui n'implique pas de faire de la musique lorsqu'on peint. C'est d'ailleurs une interrogation que l'on pourrait avoir lorsque tel musée expose telle toile en l'accompagnant d'un fond musical qui « auréole » une œuvre par une traduction musicale extérieure à sa construction par le peintre. La question posée est bien de savoir en quoi l'œuvre réalisée s'apparente, dans sa composition à une ...»



Fig. 10 - LCE - Croquis de danseurs ; Une illustration de la perception synesthésique de LCE (Coll. privée - Cliché de l'auteur)

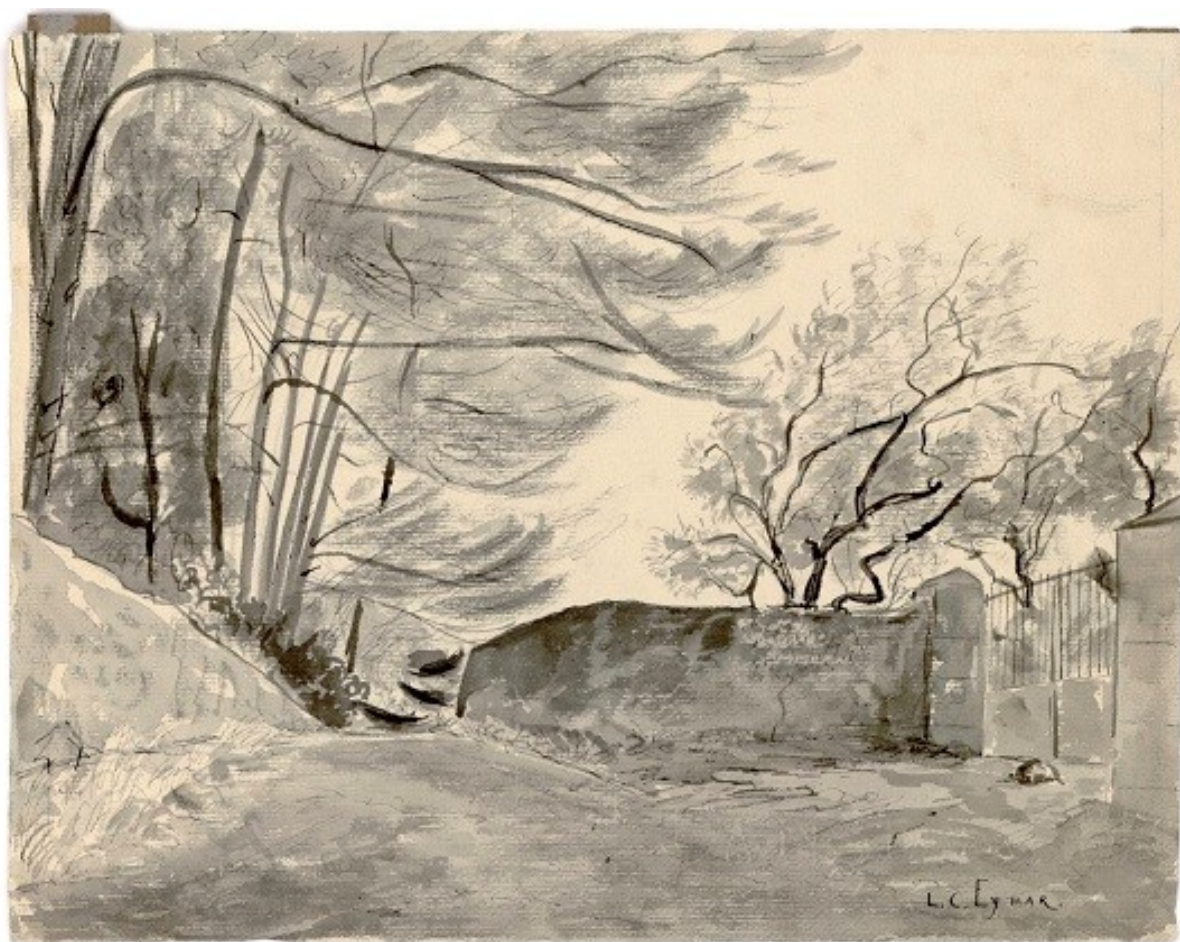


Figure 11 - LICE - Dessin à la plume et lavis d'encre sépia : « Chemin de Méric » (Coll. Musée Fabre - Montpellier-Agglomération)

... partition de tel ou tel musicien ? C'est une question qui n'est pas essentiellement technique au sens commun du terme. Quelles « forces » contraires et complémentaires ce dessin nous offre-t-il dans son analyse ?

C'est tout d'abord l'expression d'une forte émotion et la présence métaphorique de l'esprit du maître dans le vent qui « caresse » les feuilles ou les aiguilles des pins. Le peintre les représente par un tracé « en nuage », en touches légères, dont on perçoit par analogie, le bruissement doux et harmonieux. Cette « musique » traverse le dessin de gauche à droite et nous conduit vers le portail fermé, sorte de métaphore qui signe l'impossibilité d'une rencontre. À la douceur des lignes et des tons de la partie gauche du dessin, s'oppose la dureté « concrète » du mur d'enceinte de l'ancienne propriété de la famille Bazille et des tons plus sombres, plus « terre à terre ». Le bout du chemin semble plus confus et s'oppose à la continuité d'une promenade, il y a une « dissonance » dans l'élan initial offert. Mais autre contraste, nécessaire à l'intégration de cette dissonance, la partie droite du tableau offre une envolée vers le ciel, en forme d'allégorie. L'unité des « contraires » offre au dessin une exceptionnelle force émotionnelle faite de légèreté et de délicatesse.

Quelques mois avant sa disparition, LCE expose ses toiles et dessins à la galerie Guénégaud à Paris, au n° 35 de

la rue qui porte le même nom, en compagnie de peintres illustres. Nous sommes en novembre et décembre 1943. Nous retiendrons simplement qu'il est enfin reconnu par la qualité et l'originalité de son travail. Le titre de l'exposition, « *Quelques œuvres de...* », constitue une véritable reconnaissance artistique, puisqu'il s'agit..., d'œuvres et non simplement de « toiles » ou « dessins » !

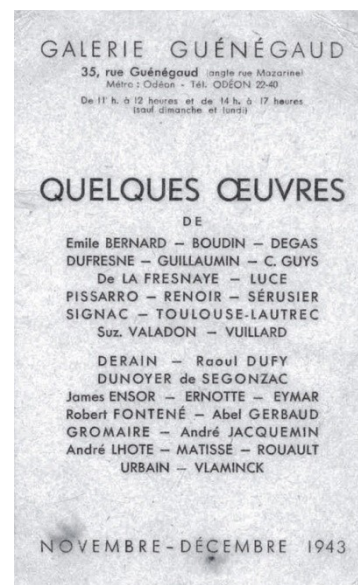


Figure 12 - Carton de l'exposition Guénégaud en 1943. (Collection de l'auteur)

Une reconnaissance attendue

Le peintre Colette Richarme lui rend hommage dans un dessin à la plume et à l'encre de chine réalisé peu de temps après sa mort. Si interpréter cette œuvre, c'est d'abord comprendre le regard du peintre, un extrait de son agenda publié dans le n° 14 de « *la Vignette* »¹¹⁷, nous en apporte la réponse. La thématique des portraits réalisés par cette artiste, en relève sa conception : « *Devant le modèle, il y a deux démarches opposées : ramener le modèle à soi et le dénaturer complètement ou bien subir l'attraction du modèle, et tempérer l'aimantation et avec un savant mélange aimantation + sucs gastriques faire naître un être nouveau. Ma vision de peintre me porterait volontiers vers cette seconde démarche qui est, je le pense la plus vraie* ».

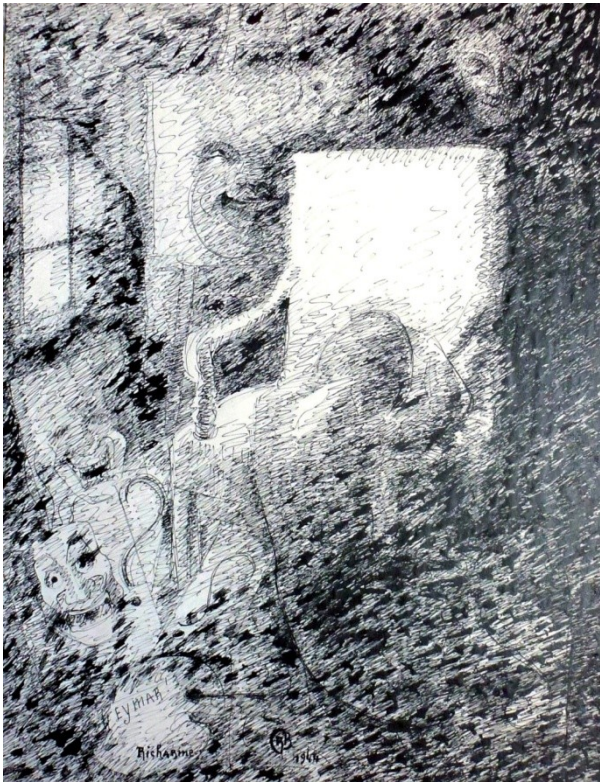


Fig. 13 - Hommage à LCE par Colette RICHARME (Contribution de Janick et Michèle BOISSEAU-RICHARME)

Une première interprétation, de Jean Nougaret¹¹⁸, conforte l'académisme du dessin : « *le décor est l'atelier d'Eymar comme en témoignent la grande baie vitrée en haut à gauche et la toile posée sur un chevalet derrière le fauteuil. Celui-ci est vide. Il occupe la place la plus importante dans la composition avec la silhouette féminine à ses pieds. Cette figure n'est autre qu'une allégorie du Regret qui pleure devant fauteuil désormais inoccupé. Il s'agit là d'un poncif académique du XIX^e siècle surtout utilisé en sculpture (voir, par exemple, le tombeau de Cabanel au cimetière Saint-Lazare, par Mercié), et qu'on ne s'attendrait pas à trouver en 1944. Il s'agit sans aucun doute d'un clin d'œil de la part de Richarme. La palette du peintre disparu est visible en bas à gauche du dessin; elle porte son nom en lettres majuscules* ». Puis, il ouvre la voie à une nouvelle interprétation en considérant que « *les quatre*

masques grossiers qui figurent dans la composition font penser à James Ensor »¹¹⁹. Selon cet artiste, les masques se substituent à la figure humaine et « *deviennent le reflet des sentiments des personnages* ». Colette Richarme utilise ce procédé pour renforcer ce qu'elle appelle « *subir l'attraction du modèle* » et en exprime ainsi une perception plus intériorisée de LCE. Le point d'exclamation place à la fin du mot Eymar serait son dernier appel à l'ami disparu.

La succession de masques inversés, puis réels, laisse le sentiment d'un homme qui s'éloigne vers un monde enfin apaisé et dont on décrit le passage par différentes expressions. Le fauteuil vide, encadré par les deux passions de l'homme (à gauche la peinture et à droite la musique, esquissée par la volute d'un piano), renforce le lien entre ses instruments du jeu de la vie que sont le chevalet et sa toile, face aux « *images sonores* » du clavier.

Les trois premiers masques nous offrent le « *rire éclatant* » de LCE déjà décrit par Ferdinand Alquié. Ces masques semblent être, pour les deux premiers, de simples reflets dans un miroir. En effet, un regard attentif identifie plusieurs miroirs dont celui qui est appuyé contre le fauteuil et qui renvoie l'image inversée du point d'interrogation. C'est effectivement un clin d'œil du peintre visant à explorer la dialectique du miroir et du masque. Le sens possible serait à rattacher à l'effet de surprise d'une disparition non annoncée, mais également pressentie. Nous sommes tout-à-fait dans la thématique d'une forme de mise en scène des contraires. Ferdinand Alquié l'a souligné en écrivant : « *En tout cela nulle incohérence. Bien au contraire, une unité profonde relie toutes ces attitudes, et donne au caractère d'Eymar une continuité peu commune* »¹²⁰.

À l'analyse, sachant que « *Le masque et le miroir sont intimement liés en ce qu'ils mettent en jeu une dialectique du voilement et du dévoilement* »¹²¹, ce serait une forme d'inversion d'une vérité affichée par le masque. Les yeux grands ouverts du premier masque et le rire crispé, qui s'affiche, ne seraient que l'attente d'une reconnaissance de ce qu'il est et l'expression d'une forme d'angoisse à l'égard de la société. Le second masque, les yeux fermés dans l'explosion d'un rire majestueux, intériorise une forme d'ironie à l'égard du monde ; inscription possible dans la dimension du savoir¹²², mais aussi de l'être et de la création. Il y a là, une manière de penser particulièrement féconde. Le troisième masque est déjà celui du carnaval et de la rencontre avec la mort, tout à la fois défiée et en même temps reconnue. Le dernier masque évoque la destinée de chaque homme dans la représentation d'un apaisement éternel.

Une mort absurde ?

Une mort est absurde lorsqu'on ne peut lui donner du sens. LCE est décédé, seul, chez lui, et son cadavre a été découvert plus d'une semaine après, en voie de décomposition, sans que l'on puisse donner une explication crédible à ce drame. Ce que l'on sait, c'est qu'il a vraisemblablement pris son dernier repas chez Georges Dezeuze, un samedi soir. Rien ne laissait présager cette issue fatale !

C'est donc par la vie que l'on va, symboliquement, réinstaller LCE dans l'ordre d'un monde qu'il n'aurait pas du quitter.

Dans l'émission radiophonique « le Pulls des Esquilles ¹²³ » du 25 octobre 1944 ¹²⁵, Régine Lacroix, l'animatrice, fait l'éloge, avec beaucoup d'émotion, du disparu dont elle a été une intime. Nous reprenons, à la manière de Ramon, un petit extrait du contenu de cette émission puisque cet auteur nous a introduits dans le monde sensible de LCE. Ce qui suit est donc une métaphore, que nous espérons proche de la forme de la greguaria qui « s'inscrit (...) dans une histoire (...) des genres courts. (...) une esthétique de l'image analogique (...) – une explication des – phénomènes de ce monde, en jouant à la fois sur le nouveau et l'insolite, mais aussi sur une certaine forme de cliché ¹²⁶ ».

*

Notre ville vient de perdre un visage connu de tous. C'était un beau visage ascétique dressé sur un grand corps usé qui ne manquait pas d'allure, malgré un laisser aller vestimentaire qui passait toutes les bornes.

*

C'était l'être le plus exquis et en même temps le plus insupportable, hypersensible, sans cesse égratigné par la vie de tous les jours. En retour, il s'était construit un caractère agressif insupportable que tous ses amis supportaient.

*

À travers des manifestations nerveuses et bourruées se cachait le cœur le plus admirable, la foi en l'Art, un sens intuitif du vrai, du grand et une immense connaissance des hommes et des choses.

*

Amoureux de la beauté sous toutes ses formes, il fut d'abord passionné de musique.

*

Exemple admirable de constance et de foi, tous les jours dès son réveil, il dessinait et tous les soirs, pour lui seul.

*

Dans Montpellier, il acquit vite une certaine célébrité. Il ne fit presque rien pour qu'elle s'étende ailleurs, se contentant d'envoyer quelques toiles à Paris de temps en temps... C'était pour lui, parce qu'il en avait envie, qu'il travaillait.

*

Je n'ai pas l'autorité pour vous dire qu'il était un génie, mais je le pense, et il disait de lui : je suis une main avec un homme au bout.

*

Cet article, qui est pour nous une première approche sociologique de la vie de cet héraultais méconnu, se doit de rendre hommage, en conclusion, à un autre homme remar-

quable. Il s'agit d'André Castagné, l'ami de LCE, dont la vaste culture nous a permis de mieux appréhender l'importance de « l'écoute » de la composition musicale d'une œuvre, au sens de son élaboration. La dernière phrase de Régine Lacroix, citée ci-dessus, montre aussi l'importance de la connaissance de l'homme dans l'interprétation, par « l'intérieur », d'une création. Nous le savions déjà, mais il est parfois nécessaire d'en rappeler la pertinence. Enfin, nous reprenons l'analyse de Jean Claparède qui, dans un magistral article sur Midi-Libre ¹²⁷, fait référence au catalogue de l'exposition de 1962 au Musée Municipal de Sète, et estime que celui qui tenterait une biographie de Louis Charles Eymar ne pourrait éviter de se référer aux témoignages de Ferdinand Alquié et de Georges Dezeuze. Nous en retenons, pour ce premier essai, la ligne directrice d'un peintre « qui allait de la projection de la réalité immédiate à la reconstruction de figures littéraires ¹²⁸ » dans ses lavis d'encre de chine, de sépia ou aquarellés. Nous retiendrons aussi ce qui conforte notre question de début d'article. La démarche constructive du peintre révèle qu'il « remodelait la réalité (...) économe de matière, évitant les reprises, il avait l'entente de la définition des masses et de la distribution des lumières (...) ne retenant que les particularités jugées indispensables au rendu des attitudes ou des caractères ».

Mozart a enchanté la main du peintre...

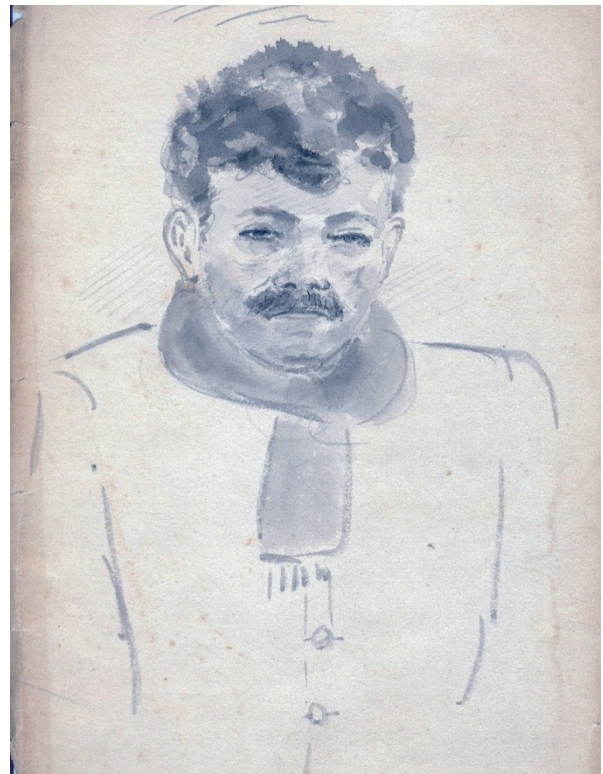


Fig. 14 - LCE - Carnet de croquis - Homme à la moustache - (Coll. Privée - Cliché de l'auteur).

Notes

1. Professeur agrégé, Docteur en sociologie. Remerciements pour leur contribution à cet article – par ordre alphabétique – à Guy BARRAL, Jean-Frédéric BRUN, Jean-Louis BAS-TIDE, Janick et Michèle BOISSEAU-RICHARME, Gérard

CALVET, André et Nathalie CASTAGNE, Jean NOUGARET, Frédéric-Jacques TEMPLE, Mme la Conservatrice du musée Paul Valéry à SÈTE et Monsieur le Maire de VICHY (Médiathèque Valéry LARBAUD). ...►

2. Michel CONSTANTINI (s.d.), *La sémiotique visuelle : nouveaux paradigmes*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 175 : « *La synesthésie (...) est la spécificité sensorielle qui devient l'aboutissant d'une - incertaine - opération de tri (...) un regroupement de sens* ».
3. Le 23 octobre 1944, dans son appartement, au 11 rue de la loge. Il vivait seul. Son corps a été découvert par son ami, le peintre Georges DEZEUZE... inquiet de son silence depuis plusieurs jours (FJ Temple, 2009). André CASTAGNE se souvient, qu'effectivement, LCE avait pris son dernier repas chez Georges DEZEUZE (« un samedi soir d'octobre 1944, il avait mangé des châtaignes... »), mais la découverte du corps en décomposition de LCE, plus d'une semaine plus tard, a été effectuée par son cousin germain Christian WATON, puis par lui-même et son père, Ferdinand ALQUIE, Jean VALÉRY, Georges DEZEUZE et Pierre MALLETGUY. LCE était allongé sur le sol au pied d'une « belle » toile de Gabriel ARNAUD. Christian WATON était apprécié d'EYMAR et ils se rencontraient souvent. Pour l'anecdote, Christian a été réquisitionné pour aller débayer la gare de triage de Montpellier après le bombardement allié de mai 1944 et LCE souffrait de savoir qu'il était au contact des cadavres allemands tués au cours de cet événement. C'était un trait de sa grande sensibilité. LCE pourrait être, comme de nombreux artistes de son époque, mort des effets de la syphilis. Il était aussi, semble-t-il, amateur d'opium...
4. La ville de Montpellier a été libérée au mois d'août 1944.
5. Une impasse de Montpellier porte le nom de ce peintre.
6. Le journaliste Gaston POULAIN (1903-1973), est « critique d'art ». Il sera conservateur du musée de CASTRES (Tarn) et attaché au musée du Luxembourg. LCE et GP se sont connus dans le cadre de la revue littéraire montpelliéraine l'Âne d'Or publiée entre 1922 et 1926. (cf. blog *le bibliophile Languedocien*).
7. Midi-Libre, 1^{er} novembre 1944.
8. Certains ont été acquis par le musée. Il n'y a donc pas eu legs pour tous les dessins !
9. Estimée à plus de 3000 dessins !
10. Jean Frédéric BRUN, *Los Omes d'Oc : Lois Carles Eymar*, Revue OC, n° 6, mai 1980, pp. 79-82.
 - Georges DEZEUZE, *Écrit le dimanche*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1986, pp. 237-240.
 - Frédéric Jacques TEMPLE, *Des écrivains anglais à Montpellier*, in : Montpellier mille ans de littérature, Entailles, 1985.
 - Frédéric Jacques TEMPLE, *Beaucoup de jours : faux journal*, Arles, Actes Sud, 2009, pp. 33-34.
11. Nous utiliserons le sigle « LCE » pour désigner « Louis Charles Eymar » dans le texte.
12. Dossier 6 U 5/322 aux ADH. Dissolution de l'entreprise commune et partage des biens.
13. En 1868, son père était juge titulaire dans ce même tribunal.
14. Pierre CLERC et coll., *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, Montpellier, 2001.
15. Fille du banquier Etienne NOUGARET.
16. Fille de François COMBES, marchand de verdet.
17. Lettre de Marcel RAY à Valéry LARBAUD du 30 juillet 1908.
18. Mariés le 2 octobre 1908 à Montpellier. Ils se sont connus au mois d'avril 1908. C'est un véritable coup de foudre ! Marcel Ray annonce, dans une lettre du 30 juillet 1908, ses fiançailles à Valéry LARBAUD et lui demande d'être son garçon d'honneur. Il retient que sa fiancée est la nièce du général de division Alfred MONTAGNE (1881-1963). Ce dernier sera témoin du mariage en compagnie de la mère de Valéry LARBAUD, Dame Isabelle BUREAU des ETIVAUX, Louis MICHEL, Conservateur des hypothèques à Pontarlier (Doubs), oncle de l'épouse, et Léopold BERNARD, Inspecteur d'Académie. Un contrat de mariage est établi le 2 octobre par Maître GROLLIER, notaire à Montpellier. Valéry LARBAUD, en voyage, n'a pas pu être présent.
19. Marcel Justin RAY est né à SAINT LEON (Allier) le 8 juin 1878 et décède le 8 août 1951 à PARIS (8^e arrondissement). Fils d'Antoine RAY, instituteur, et de Louise CONVERT. Il obtient l'agrégation d'allemand (2^{ème} au concours de 1904). Il est chargé de cours à la faculté des lettres de Montpellier tout en exerçant au lycée de Montpellier (il a été déçu par cette affectation, connue au mois d'août 1907, car « cette ville est un trou ! » et il ne souhaite pas y rester plus de deux ou trois ans). Au cours de cette période, Marcel RAY participe à la diffusion de La Nouvelle Revue Française (NRF) à l'exemple de son article sur *l'enfance et la jeunesse de Charles Louis PHILIPPE*, publié en 1910. En 1907, il lui est proposé d'être correspondant du journal l'ÉCLAIR, ce qu'il refuse, trouvant ce journal « trop dégoûtant ». Par la suite, n'ayant pu obtenir un poste de titulaire à l'Université, il s'oriente vers le journalisme, puis vers la diplomatie. Après avoir occupé différents postes en Europe après la Grande Guerre, il termine sa carrière en tant qu'Inspecteur Général de l'Enseignement Français à l'Étranger (en 1940, cf. revue universitaire 1945, p. 170) et sera « poussé » à la retraite en 1941. Il obtiendra, après la guerre, une réhabilitation avant de prendre sa véritable retraite... Au recensement de la population, en 1911, il habite au n° 20 rue de l'Argenterie à Montpellier.
 - LCE y occupe, avec sa mère, à la même adresse, un autre appartement. L'enquêteur, en 1911, mentionne pour LCE : « Licencié en droit ». Nous ajoutons un trait commun à Marcel RAY et LCE, c'est celui de l'amour de la musique : ils sont d'excellents pianistes et Marcel est reconnu comme « chef d'orchestre » (cf. Roger DELAGE, *Emmanuel CHABRIER et Valéry LARBAUD*, in Auguste DEZALAY, *Françoise LIOURE, Valéry LARBAUD espaces et temps de l'humanisme*, 1995, p. 64)
 - Il nous semble opportun de noter que Marcel RAY est un des précurseurs de l'idée Européenne comme le souligne Lucien FEBVRE dans un article publié dans les *Annales d'histoire économique et sociale*, année 1931, volume 3, numéro 10, et dont le titre en souligne cette idée avec précision : « *Mr Marcel RAY, Vers la fédération européenne : la crise agraire et l'Europe* ». C'est aussi un militant pour la paix. Il est représentant de la France à la commission du Danube de 1933 à 1935, ministre de la France en Albanie (1935), au Siam (1936-1937), en Indochine, aux Indes et en Afrique (cf. Valéry LARBAUD, Marcel RAY, Françoise LIOURE : Correspondance 1899-1937 : 1899-1909, p. 12).
 - Marcel RAY entretient une importante correspondance avec l'élite intellectuelle de son époque. Au plan méthodologique, pour cet article, sa correspondance avec Valéry LARBAUD nous éclaire sur certains épisodes de la vie de LCE.
20. Sans accent comme le souligne un courrier de Marcel RAY, selon le désir de Valéry LARBAUD ! On lira avec un intérêt particulier le résumé de la communication de François Bernard MICHEL, *Un Montpelliérain singulier Valéry Larbaud*, Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, séance du 8 juin 2009. Le premier séjour de Valéry LARBAUD à Montpellier y est relevé entre octobre 1906 et mars 1907.
21. Né le 3 décembre 1857 à BERDITCHEV (Ukraine) – décédé le 3 août 1924 à BISHOPSBORNE (Angleterre). C'est un écrivain anglais d'origine polonaise. Il est considéré comme un des plus importants écrivains anglais du XX^{ème} siècle. Il a séjourné à Montpellier au début du XX^{ème} siècle. FJ Temple (1985) en dit ce qui suit : « *J'ai eu le bonheur de fréquenter cet homme cultivé, au caractère original, voire irascible, que fut le peintre Louis-Charles Eymar ; dans son appartement de la rue de la loge où régnait un invraisemblable et fascinant désordre, ou bien encore sur l'Euif où nous nous trouvions le soir il me racontait ses va-et-vient nocturnes sur la Place, en compagnie d'un petit homme calme et barbu en qui il avait flairé un ancien marin (...) Cet homme de mer (...) était Joseph Conrad dont Eymar ne connut l'identité que plus tard par Valéry Larbaud* ». Joseph CONRAD était venu consulter le célèbre professeur Joseph GRASSET pour son fils atteint de troubles nerveux. C'est en 1907 qu'il a écrit sa célèbre nouvelle « le duel », (communiqué par Guy LAURANS).

22. Claude ALBERGE, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Péronnas (Ain), Éditions de la Tour Gile, 2004. La carrière de ce général, qui a vécu jusqu'à l'âge de 98 ans (doyen des généraux français !), est présentée dans les pages 84 et 85.
23. Il parlait hébreu.
24. Édouard-Antoine MARSAL (1845-1929). Professeur à l'école des Beaux-Arts de Montpellier entre 1869 et 1881.
25. Site Jésuites de la province de France. Remerciements à Robert BONFILS pour sa recherche sur la scolarité de LCE au collège des jésuites de RONDELET. LCE y serait inscrit comme élève au cours de l'année 1895-1896.
26. Il est incorporé au 122^{ème} Régiment d'Infanterie à compter du 16 novembre 1904 (Rodez).
27. Jean-Frédéric BRUN, courriel du 21 janvier 2013 : « *sa haine tenace pour les bourgeois de sa ville est un trait du caractère dont les Alquié et Malletguy parlaient souvent* ».
28. Au cours d'un « monôme » des étudiants de Montpellier.
29. *L'Étudiant*, Organe éclectique de l'Université de Montpellier, 22 décembre 1906.
30. Montpellier-Université, bulletin de l'Union Générale des Étudiants, 21 bd de l'esplanade, Montpellier, n° 1, janvier 1908. En page 11, la composition du comité d'initiative mentionne bien Charles Eymar à la fonction de bibliothécaire.
31. ADH 4 M 902 - Dossier de l'UGEM - Il s'est inscrit à la faculté des lettres en 1909. Il fait toujours partie du comité de l'Union Générale des Étudiants dont le commissaire central de la ville estime qu'il s'agit d'un groupe « réactionnaire », placé sous l'influence de Paul DUPLESSIS de POUZILLAC, rédacteur du journal « *l'écho des étudiants* ». Mais il n'y a aucune certitude quant aux opinions politiques de LCE, d'autant qu'il semble se distancier de tout engagement sur ce plan.
32. Source : Le recensement de 1911. Il s'est déroulé avant le mois d'avril. Nous pouvons faire l'hypothèse que LCE a obtenu sa licence en droit en 1910 (cf. *échec* en 1909).
33. Le MIDI-ÉTUDIANT, 19 janvier 1908, p. 2 : « *C'est aujourd'hui que paraît PAN, la revue littéraire que nous avons annoncée la semaine dernière et qui est composée en partie de jeunes littérateurs bien connus dans le milieu étudiant* ». Revue littéraire publiée à Montpellier, en 1908, dont le sous-titre est : « *Revue Libre paraissant tous les deux mois* ». Cette revue sera éditée à Paris à partir du mois de janvier 1909. Le titre PAN (flûte de) est choisi comme symbole du rassemblement de toute une communauté. C'est une revue ouverte à toutes les tendances littéraires et aux nouveaux auteurs. Pour toute analyse complémentaire de la revue PAN, voir le site bibliophilelanguedocien.blogspot.fr
34. S 1485 (13) Médiathèque Emile Zola à Montpellier. Jean Clary, D'Or et de soleil, poèmes, Montpellier, Éditions de PAN, 1908.
35. Placé en tête des co-fondateurs malgré la logique alphabétique.
36. LCE est catholique romain et assiste à la messe tous les dimanches.
37. Il y a un « L » majuscule à Luxures
38. Remerciements à Guy BARRAL pour la transmission de ce document d'une rareté extrême ! Ce sont les pages 147, 148 et 149 du numéro 3 de la revue PAN (1908). Il n'a été édité que 100 exemplaires de la revue !
39. Collectif, Actes du colloque de la Sorbonne, Valéry LARBAUD et la France, 21 novembre 1989, p. 75.
40. Francis CARCO fait allusion à « *chaque rumeur, comme une belle inconnue...* ».
41. Repris du texte de Ferdinand ALQUIE dans le catalogue de l'exposition rétrospective de Louis-Charles EYMAR (1882-1944), Musée Municipal, SÈTE, 16 juin au 30 septembre 1962.
42. Blog le bibliophile languedocien. Revue PAN.
43. LEBRE est également un élu du Comité Représentatif des Étudiants.
44. Blog le bibliophile languedocien : « *... son séjour à Montpellier reste mystérieux (...) Louis Thomas écrit dans Les Nouvelles littéraires du 7 avril 1928 : " Nous savions déjà par un article de M. Carco lui-même qu'il avait fait dans notre ville une période de 28 jours (...) Mais qui (...) nous parlera de son séjour à Montpellier ? " Ni Clary, déjà mort quand paraissent ces lignes, ni Joël Dumas, les co-fondateurs de Pan ne semblent avoir parlé de cet épisode. Et Raoul Davray, pourtant fondateur des Annales méridionales qui accueillent Carco en 1907, ne dévoile rien non plus ni lorsqu'il revient sur celle revue dans La Vie montpelliéraine du 9 nov. 1929, ni en 1938 lorsqu'il écrit La Chape de plomb, recueil d'articles et de souvenirs. Apollinaire, qui consacre le 1^{er} juin 1914 une " Anecdote " du Mercure de France à Carco, ne parle pas de la revue Pan. Il semble n'avoir été pour la revue qu'un détonateur efficace et éphémère. Dès le n° 3, sa contribution est (...) dédiée au peintre Charles Eymar une des figures les plus curieuses et les plus attachantes du Montpelliérain de l'époque* ».
45. Jean-Jacques BEDU, *Francis Carco au cœur de la bohème*, Monaco, Éditions du Rocher, 2001. Remerciements à Gilles FREYSSINET, commissaire de l'exposition Francis Carco au musée du Montparnasse à Paris, pour cette mise en relation.
46. Les obligations militaires étaient alors de 2 ans. Francis Carco aurait donc débuté son service militaire en octobre 1907 et non en 1908.
47. Lettre du 27 mai 1911 à Marcel Ray.
48. Salon littéraire de Mme AUREL à PARIS
49. Valéry LARBAUD, accompagné d'André Gide, a rendu visite, en Angleterre, à Joseph CONRAD.
50. Frédéric Jaques TEMPLE, *Ibid.*, 1985, p. 58 « *Le premier séjour montpelliérain de Conrad se termina le 14 avril 1906* ».
51. Il a 24 ans et vient de perdre son père et CONRAD, âgé de 49 ans, en constitue peut-être un substitut. Cela pourrait expliquer, en partie, le lien construit entre les deux hommes, sachant que Conrad a perdu son père à l'âge de 12 ans.
52. Description physique de l'homme et de son comportement.
53. Une rencontre avec la propriétaire actuelle m'a permis de constater qu'il n'y avait aucun souvenir, ni archives, relatant le passage de célébrités dans l'histoire de cet établissement dont le rôle « de centre », au sens constructeur du terme, serait à étudier dans l'histoire de la ville.
54. Le nom de Louis Charles EYMAR n'est pas cité dans la biographie rédigée par Jean Aubry ! Mais la correspondance Valéry LARBAUD / Georges JEAN-AUBRY témoigne d'un échange de courriers et d'une rencontre non réalisée.
55. Correspondance LCE à LV du 5 mars 1934 : « *Dans ma dernière lettre je lui adressai 2 photographies de l'héroïne de « Une victoire ». A-t-il cru à une plaisanterie ? Le fait est qu'il m'a renvoyé les photos sans joindre à l'envoi le moindre mot de remerciement et sans me demander d'autres explications. J'ai trouvé le procédé un peu cavalier* ».
56. Mises à notre disposition par la responsable des fonds patrimoniaux de la Médiathèque Valéry Larbaud avec l'aimable autorisation de monsieur le Maire de VICHY. Cote des documents : E 21-30 et S.E. Eym 1-7.
57. Abdelkader BELBAHRI, *Immigration et situations postcoloniales*, Paris, L'Harmattan, CIEMI, 1987. Cet ouvrage permet de mieux comprendre le rôle de ces offices dans le recrutement d'une main d'œuvre immigrée. Voir p. 55 : « *En 1910-1911, les patrons des Savonneries de Marseille furent les premiers à embaucher des travailleurs algériens. En 1912, année du traité de Protectorat au Maroc, il y avait des travailleurs algériens dans les mines, dans les chantiers (...) mais le véritable tournant fut la Première Guerre mondiale* ».
58. Nous faisons le lien avec son emploi à l'office colonial, n'ayant pas eu la possibilité de consulter son dossier professionnel en raison du transfert des ADH sur le site de PIERRESVIVES (série U).
59. Toussaint LUCAS, *Guillaume Apollinaire, souvenirs d'un ami*, Monaco, Éditions du Rocher, 1954.
60. Revue mensuelle d'Art Libre et de Critique Fondée en 1909 (Cf. WIKIPÉDIA).
61. Ramon GOMEZ de la SERNA et ses « greguerias ». Il est familièrement appelé Ramon dans la littérature espagnole !

62. Lettre du 21 septembre 2013 de Marcel RAY à Valéry LARBAUD, qui indique avoir rejoint à Marseille son beau-frère, sa belle-mère et de sa femme : ce qui indique que LCE est toujours à Marseille en 2013.
63. Nom donné à la ville de Montpellier par ses anciens habitants.
64. ADH, PAR 1600. Annuaire de ces années.
65. Lettre à Valéry LARBAUD où il indique n'avoir aucune nouvelle de Marcel RAY.
66. Les premiers voyages en Espagne de LCE sont antérieurs à 1914.
67. Le magistrat Jules, Michel IEHL est connu, en littérature, sous le nom de Michel YELL (ami de Gide).
68. Valéry LARBAUD, *Journal*, édition définitive, texte établi, préfacé et annoté par Paule Moron, Paris, Gallimard, 2009, p. 177
69. Nous en ignorons la gravité et ses circonstances.
70. <http://chtmiste.com/batailles1418/repriseoffensive.htm#12>. Le webmaster ajoute que : « la température devient extrêmement rigoureuse ; les nuits sont froides et d'épais brouillards empêchent, dès le matin, les réglages d'artillerie ». On comprend mieux les pieds gelés » de LCE !
71. JF BRUN, *ibid*.
72. A Vichy cet hôpital militaire fonctionne du 17 août 1914 au 12 janvier 1918
73. Sandra ALVAREZ, *Tauromachie et flamenco, polémiques et clichés : Espagne, fin XIX^e-début XX^e*, Paris, l'Harmattan, 2007.
74. Henri CABRILLAC (1898-1965) - Professeur de droit et écrivain.
75. Le pseudonyme de Philippe ne concerne pas directement CABRILLAC, mais nous n'avons pas de réponse crédible !
76. Francis JOURDAIN (1876-1958 Paris) - peintre et créateur d'objets d'art décoratifs. Proche de Charles Louis PHILIPPE et de Leon-Paul FARGUE (Wikipédia) - voir : Francis JOURDAIN, *Souvenirs*, Paris, Éditions du Pavillon, 1951.
77. Wikipédia : « FJ a été un des tout premiers fondateurs des arts décoratifs modernes en France. Il est aussi l'un, sinon le premier, des praticiens engageant une théorie des applications artistiques du cadre de vie au service du peuple ».
78. Voir la très intéressante biographie dans P. Clerc, G. Barral, *ibid*.
79. L'Âne d'Or, Médiathèque Emile Zola Montpellier. 1922-1924, Patrimoine, cote : 99715.
80. Il a rencontré cet auteur en 1918 à l'occasion d'un déplacement à Madrid depuis sa résidence d'Alicante.
81. Bernard BARRÈRE, Ramon Gomez de la Serna et la Casa de Velázquez, in : *Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 18-1, 1982, pp. 505-522. « Ramon s'attache à l'observation de la rue, de la vie sous tous ses aspects plutôt qu'aux institutions et aux personnages officiels, pratiquant « un guluzmeo » de la supra-réalité que secrète toute ville. Il réussira même la gageure, dans les années 30, lorsque Paris était encore une fête, de devenir, le temps d'un engouement, une vedette adulée et célébrée pour sa fantaisie et son invention : conférence donnée au Cirque du haut d'un éléphant (...) ». LCE semble partager le sentiment émis par Ramon vis-à-vis de la petite bourgeoisie : « La sociedad de la pequeña burguesia republicana de la provincia francesa me repugna ». La pratique de Ramon est... inconformiste, irrévérencieuse et créatrice. Elle s'inscrit « hors des usages » de son milieu... c'est l'image du comportement de LCE !
82. Personnage imaginaire inventé par Prosper Mérimée.
83. Les exemplaires de cette revue sont imprimés, la première année d'édition (1922), dans le format d'un journal de quatre pages.
84. H.R. JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*. Cité par Laurie-Anne LAGET, in : La fabrique de l'écrivain : les premières greguerias de Ramon Gomez de la Serna (1910-1923), Casa de Velázquez, 2012.
85. Laurie-Anne LAGET, *ibid*. p. 141.
86. Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 155.
87. Nous soulignons cet aspect de la pratique culturelle.
88. Entretien avec André CASTAGNE, du 17 janvier 2013.
89. Site Wikipédia : « Né à Paris en 1907 et décédé à Castillon-en Couserans le 23 décembre 1942 (...) Il se classe dans le courant expressionniste et n'apprécie guère la mode du cubisme ».
90. N° Spécial René MORERE, Éditions Pierre Cailler, 1962, p. 142.
91. Rapporté par André CASTAGNE.
92. JF BRUN, *ibid*.
93. La publication de Valéry Larbaud dans *L'Âne d'Or* du mois de janvier 1925, Septimanie, s'enrichit d'une dédicace qui honore LCE « À Charles Eymar en témoignage d'une vieille amitié ». Dans ce même numéro, un article « Greguerias⁹³ (Criaileries) », traduit et commenté par Louis Ernié, rappelle aux lecteurs toute la valeur de cette nouvelle construction littéraire.
94. Prix Goncourt en 1928.
95. Jean MILHAU (1902-1985). Il entre dans la résistance et devient, dans l'Hérault, un des dirigeants du front national avant d'être arrêté à Toulouse (cf. P. Clerc et G. Banal).
96. Le 29 octobre 1929.
97. Le 22 mars 1930.
98. Georges JEAN-AUBRY n'a pas rencontré LCE. Dans une lettre de la fin du mois de mars 1930, il écrit à Valéry LARBAUD : « Hélas ! Non, je n'ai pas rencontré Charles Eymar et si vous pouviez me donner son adresse, je lui demanderais quelques précisions conradiennes ».
99. Source : Maitron : CHENG TCHENG, écrivain chinois né le 6 février 1900 à Itcheng, près de Nankin (chine) - mort début janvier 1997 à Pékin). Il entre en 1921 à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier, obtient une licence es Sciences en 1924, puis un DES d'histoire naturelle (Étude du ver à soie). Il quitte Montpellier en juillet 1927. Il est lié au mouvement communiste, puis anarchiste.
100. Jean SAGNES, *Contribution à l'histoire des étudiants ouvriers chinois en France : un jeune chinois à Montpellier dans les années 20*. In : Études sur l'Hérault, n°4, 1988.
101. ADH 877. La Vie Montpelliéraine et Régionale, 41^e salon des Indépendants, article d'Eugène PINTARD, 8 février 1930.
102. Revue mensuelle d'Art ancien et moderne, Paris (1905-1939). Source : BNF-Gallica.
103. Ferdinand ALQUIE, *Petite anthologie poétique du surréalisme*, Paris, Éditions Jeanne BUCHER, 1934, p. 20. « Par l'automatisme psychique (...) on peut atteindre (...) la clef (...) de la plupart des créations de l'esprit ».
104. Ferdinand ALQUIE, *ibid*.
105. Gérard CALVET, le groupe Montpellier-Sète, ses peintres, et la diversité de ses tendances, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, conférence 7 février 2011. « Le groupe Bazille comprenait : ARNAUD, DESCOSSY, DEZEUZE, DUBOUT, EYMAR, MILHAU ».
106. Gérard SCHURR, *1820-1920, les petits maîtres de la peinture, valeur de demain*, Éditions de l'Amateur, 1989
107. Nous avons ajouté quelques éléments de biographie pour chacun d'eux.
108. L'ÉCLAIR, 22 janvier 1937. Au cours de la première exposition du groupe, LCE a présenté plusieurs dessins : un paysage du Maroc (huile), les juifs marocains (huile), la marocaine et trois études de femmes (dessins). Il semble que ces sujets d'étude soient liés à un récent voyage au Maroc que nous situons en 1935 ou 1936.
109. Qui épouse Jean VILAR en 1942 à Paris.
110. Officiellement déclaré au J.O. des 20 et 21 avril 1964. But expositions de peintures. SS : École des Beaux-Arts à Montpellier.
111. Entretien du 3 février 2013 avec Michel Descossy. Le groupe se réunissait, le soir, à la librairie CROS, rue de Verdun à Montpellier. Ref : Jacques ROURE, Yves Perrouseaux, *Couleurs de Sète*, Marguerittes, Équinoxe, 1994.
112. Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p.156. « la musique représente la forme la plus radicale, la plus absolue de la dénégation du monde et spécialement du monde social que réalise toute forme d'art ».
113. Gueorgui TCHICHERINE, Mozart, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 2003.

114. En musique, l'accord dissonant est composé de notes qui forment un son composé agréable, mais qui demande pourtant à se résoudre dans un autre (cf. Le Petit Littré).
115. Michel MAFFESOLI, L'ombre de Dionysos - contribution à une sociologie de l'orgie, 1982. « *À l'encontre d'une morale de devoir-être, (l'orgiasme) renvoie à un immoralisme-éthique qui consolide le lien symbolique de toute société (...) l'orgiasme se présente (...) comme un véritable conservatoire de la socialité de base* ».
116. Il appartient à la collection du musée Fabre à Montpellier.
117. Revue éditée par l'association les « amis de Richarme ».
118. Expert en histoire de l'art et directeur de publication de la revue Études Héraultaises.
119. James ENSOR 1860-1949. Point commun avec LCE, ce peintre s'est construit « *une existence de beauté, de vérité et de veine poétique (...) et consacre les dernières années de sa vie à la musique* ». (Wikipédia).
120. Ferdinand ALQUIE, *ibid.* 1962.
121. Nancy BERTLIER (Dir.), *le cinéma d'Alejandro AMANABAR*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 85 : « Le réel masqué ».
122. Fabienne POMEL (dir.), *Présentation réflexions sur le miroir*, in : Miroirs et jeux de miroirs dans la littérature médiévale, Rennes, PUR, 2003
123. Jean-Marie HAMELIN, Guide du voyageur dans le département de l'Hérault, Paris et Montpellier, Gabon et Compagnie des libraires, 1827, p. 232 : « *Le puits des Esquilles ou des sonnettes, à cause qu'autrefois il y avait là une auberge où descendaient les muletiers (...) Ce puits des Esquilles est fameux, son eau est fort légère* ».
124. Diffusée à 8 h 05 du matin. Archives privées de Régine LACROIX-NEUBERTH.
125. Ramon GOMEZ de la SERNA. Nous avons supprimé les paragraphes qui étaient inutilement redondants avec le corps de l'article.
126. Laurie-Anne LAGET. « Les premières *greguerias* dans le creuset esthétique des années 1910. Formation littéraire et réception de Ramon Gomez de la Serna », *Mélanges de la Casa de Velázquez* [En ligne], 40-1 / 2010, mis en ligne le 21 décembre 2010, consulté le 29 janvier 2013. URL : <http://mcv.revues.org/3235>.
127. MIDI-LIBRE, 4 mars 1968, *les dessins de Louis-Charles EYMAR entrent au Musée d'art moderne*, par Jean Claparède.
128. Dont nous n'avons pas trouvé la trace, jusqu'à aujourd'hui, dans les sources accessibles au chercheur.

Les difficultés d'exploitation d'un service public vital pendant et au sortir de la Deuxième Guerre mondiale : les chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault (1939-1948)

Philippe MARASSÉ

Mis en service entre 1872 et 1913 pour desservir les portions du territoire départemental délaissées par les compagnies du Midi et du PLM (SNCF en 1938), le réseau des chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault comprend à son apogée cinq lignes à voie normale d'une longueur totale de 212 km Montpellier (gare de l'Esplanade) - Palavas, Montpellier (gare Chaptal) - Rabieux, Montpellier-Chaptal - Béziers (gare du Nord) par Mèze, (Mèze) - Font-Mars - Agde et Béziers-Nord - Saint-Chinian. Les échanges avec les grands réseaux transitent par les gares de Montpellier-Arènes (PLM/Midi), Rabieux, Montbazin-Gigean (jusqu'en 1939), Agde et Colombiers (Midi) (Fig. 1). Traversant une région viticole active et peuplée, son trafic s'accroît jusqu'au milieu des années 1920. Toutefois, le déficit d'exploitation apparaît en 1921 puis se creuse sous l'effet des bouleversements économiques provoqués par le premier conflit mondial (envolée des dépenses d'exploitation non compensée par les tarifs) et du développement de la concurrence routière.

Appelé à équilibrer le budget d'exploitation, le département rachète le réseau à la compagnie concessionnaire et l'affirme en 1929 à la Société générale des chemins de fer Économiques (la SE), entreprise fondée en 1880 et titulaire de nombreux contrats de concession ou d'affermage de chemins de fer à voie normale ou métrique d'intérêt général (Bretagne, Franche-Comté, etc.) ou local (Gironde, Somme, etc.). En 1931, la SE entreprend la modernisation de la voie et du matériel roulant du réseau de l'Hérault au moyen d'un crédit de 16 millions de francs alloué par le Conseil général mais celui-ci, devant la dégradation continue des résultats, décide d'interrompre les travaux et de supprimer le transport des voyageurs sur toutes les relations, celle de Palavas exceptée, le 1 janvier 1933. La perspective de nouvelles pertes conduit finalement à voter, le 3 mai 1939, la fermeture et le déclassement de l'ensemble, à l'exception de la ligne de la mer et des raccordements de Montpellier qui équilibrent leurs comptes. Cette mesure radicale, entérinée par un décret du 16 novembre 1939, ... ➤

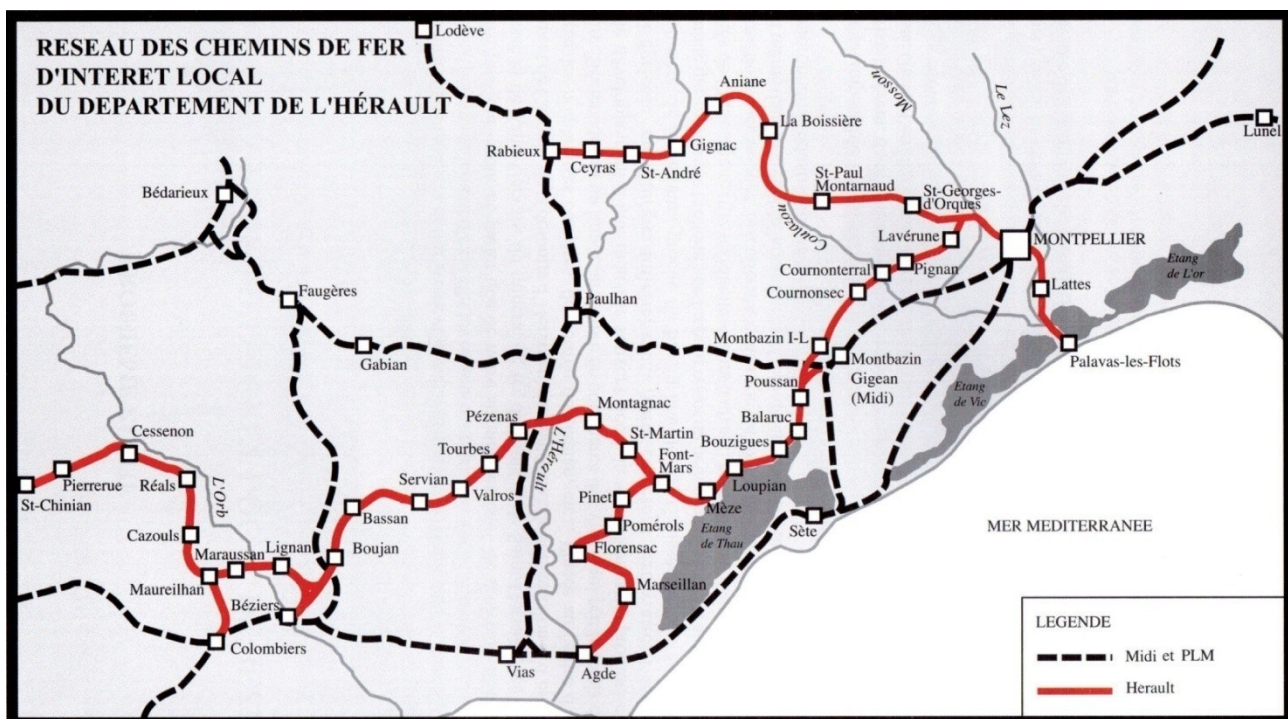


Fig. 1 - Carte d'ensemble du réseau des chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault.

... doit prendre effet le 1^{er} janvier 1940.

Lorsque la Deuxième guerre mondiale éclate, « l'intérêt local » – comme l'appellent les « vieux » héraultais – offre donc un double visage : la ligne balnéaire de Palavas enregistre un trafic voyageur croissant. Le département a commandé en mars 1939 un autorail et une remorque pour moderniser le service ¹ – tandis que les autres relations n'acheminent sur leurs voies sommairement entretenues, dans l'attente de leur fermeture imminente, que des trains de marchandises tractés par des locomotives vieillissantes (Fig. 2). Mais, ici comme ailleurs, les restrictions qui frappent les transports routiers dès le début du conflit rendent au rail, national comme départemental, son quasi-monopole de fait. Échappant au couperet ², l'intérêt local redevient alors un outil vital pour la population et l'économie héraultaises. Si bien que, la paix revenue, le département décidera de le moderniser, prolongeant ainsi son sursis.

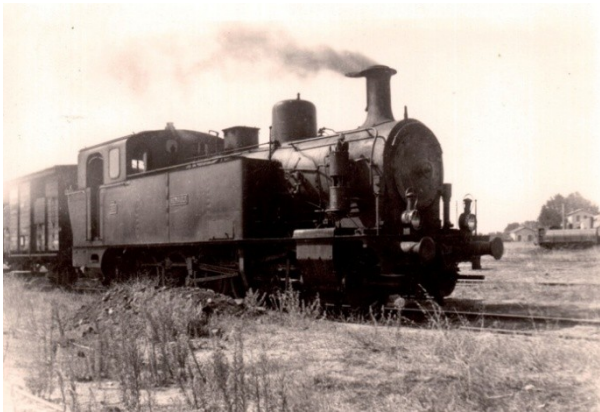


Fig. 2 - En 1938, le train de marchandises pour Rabieux près au départ sur une voie herbue de la gare de Montpellier-Chaptal, fermée aux voyageurs depuis 1933. Locomotive à 5 essieux couplés n° 501 (série 501 à 503, Borsig, 1912) (Cliché : Maurice Maillat).

Nous nous proposons d'évoquer cette page de l'histoire de l'intérêt local en montrant comment, pendant plus de cinq ans, il dut affronter d'innombrables difficultés de tous ordres pour exécuter tant bien que mal, dans un contexte d'extrême pénurie, son indispensable mission : transporter voyageurs et marchandises. Cette étude restitue donc un pan de la vie quotidienne dans notre département au cours de cette sombre période.

La reprise du trafic et l'amélioration des résultats d'exploitation

La France entre officiellement en guerre contre l'Allemagne le 3 septembre 1939, mais les préparatifs militaires commencent dès après la signature du pacte germano-soviétique du 23 août, avec notamment le rappel des réservistes et la réquisition consécutive des autocars. Cette dernière mesure entraînant la suspension des transports routiers, le préfet de l'Hérault prescrit, le 25 août, la réouverture aux voyageurs, jusqu'à nouvel ordre, des quatre voies ferrées d'intérêt local fermées à ce trafic

depuis 1933 : Rabieux, Agde, Béziers et Saint-Chinian. Avisé verbalement le même jour à 11 heures par l'ingénieur en chef du contrôle (Ponts et chaussées), bras séculier de la tutelle préfectorale, le chef d'exploitation Leon Morin – nommé à la tête du réseau de l'Hérault en 1938 – adopte immédiatement les dispositions nécessaires pour assurer, à partir du lendemain 26, le service spécial prévu en cas de mobilisation, soit deux allers-retours quotidiens sur chaque section : allocations supplémentaires de charbon (commandé à Graissessac), d'essence (2 000 litres) et d'huile, rappel des agents permissionnaires et suppression du « chômage du samedi » (14 agents ont reçu leur ordre de mobilisation à cette date). En attendant la fabrication de billets en carton Edmonson, les gares puisent dans la réserve des bulletins de perception supplémentaire ou des billets « passe partout », la délivrance des titres étant limitée aux billets simples, 2^{ème} classe plein tarif ou 1/2 tarif. Des le dimanche 27 août, les convois acheminent sans incident les réservistes sur les centres mobilisateurs de Béziers et de Montpellier. Sur Palavas, où la desserte est réduite, le service dominical se limite à la circulation en navette, selon les besoins, d'une seule rame vapeur.

Privées de desserte routière, les populations isolées redécouvrent les vertus du transport ferroviaire. Ainsi, le 8 septembre, le maire de La Boissière (ligne de Rabieux) obtient-il le rétablissement de l'arrêt de La Boissière-village « qui rendrait de grands services à la commune pour les voyageurs, et ensuite pour laisser et reprendre les sacs postaux » car « le gérant de l'agence postale étant mobilisé, le service est complètement désorganisé, il ne reste que sa femme pour assurer le service et ne peut de ce fait aller à la gare qui est à un kilomètre du village. » ³ Le 4 octobre, le quotidien publie un communiqué persifleur signé « LB » appelant les élus à se « rendre compte aujourd'hui des centaines d'usagers qui empruntent tous les jours ce chemin de fer si discrédité par eux, qu'ils entendent les doléances des voyageurs, et s'ils veulent remplir leur mandat exactement qu'ils fassent leur mea culpa des votes hostiles qu'ils ont émis pour le fermer définitivement. » Toutefois, alors que le pays s'installe dans la « drôle de guerre », le rétablissement des lignes routières entraîne, conformément au plan départemental des transports, la suppression des trains de voyageurs, le 1^{er} décembre 1939 sur Rabieux, Agde et Béziers et le 15 décembre suivant sur Béziers-Saint-Chinian.

Moins de deux semaines après l'armistice du 22 juin 1940, « considérant qu'il y a lieu de prendre d'urgence des mesures en vue de restreindre la consommation des carburants », un arrêté préfectoral du 3 juillet ordonne la reprise du service des voyageurs sur l'intérêt local, étant entendu que « les services d'autobus desservant totalement ou partiellement les mêmes parcours [...] seront suspendus ou mis en correspondance avec lui. » ⁴ En vertu de ce même arrêté la grille instaurée le 6 juillet prévoit le prolongement jusqu'à Lodève des trains Montpellier-Rabieux via la ligne SNCF, fermée aux voyageurs au nord de Paulhan depuis mai 1939. La circulation des convois de l'intérêt local sur le grand réseau, qui perçoit un péage, s'effectue sous la responsabilité des agents Hérault. Ceux-ci délivrent et retirent les billets aux haltes de Sallèles-du-Bosc et de Cartels ainsi qu'à Lodève, et dirigent les manœuvres pour la réception et l'expédition ➤

... des convois, le garage du matériel et le remisage de la machine à Lodève. Les gares du réseau connaissent alors une activité soutenue puisque, au second semestre 1940, les lignes autres que celle de Palavas acheminent 383 100 voyageurs pour une recette de 2 862 914 F. Après la démobilisation, nombre de militaires regagnent leur foyer par l'intérêt local. Néanmoins, en raison du garage prolongé du matériel, les trains offrent des conditions de transport spartiates comme en témoigne la lettre adressée le 17 septembre 1940 par le président de la Chambre de commerce de Montpellier au chef d'exploitation et signalant des voitures « *n'ayant pas de vitres et aucun moyen permettant de fermer les fenêtres !* »⁵



Fig. 3 et 4 - Aux ateliers de Montpellier-Chaptal, autorails série M 101 à 105 (De Dion, 1938) du réseau SE de la Franche-Comté repliés dans l'Hérault et équipés d'un gazogène en 1942. Trois appareils de cette série reviendront à Montpellier en 1966 pour rouler sur la ligne de Palavas jusqu'à sa fermeture, en 1968.

À partir de 1941, le service des voyageurs subit de nombreuses fluctuations liées aux possibilités respectives des transports ferroviaires (état des locomotives, charbon, etc.) et routiers (carburants, pneumatiques, etc.), le principe consistant à limiter sinon supprimer les doublons entre les deux modes : suspendu le 15 mars 1941 sur Montpellier-Béziers et le 2 mai 1941 sur Montpellier-Rabieux-Lodève, il reprend sur Montpellier-Mèze et Rabieux le 1^{er} décembre suivant mais il cesse sur Béziers-Saint-Chinian le 1^{er} juin 1942 pour économiser le charbon et l'huile. Le 1^{er} mai 1942, la SE innove non sans mérite en instaurant un service Montpellier-Mèze-Marseillan assuré par trois « automotrices » De Dion à moteur diesel, repliées du réseau SE de Franche-Comté en juin 1940 et équipées d'un gazogène par la maison « Réfrigération Midi France » (Ets. Barthès) de Béziers (Fig. 3 et 4). Des problèmes mécaniques et la très mauvaise qualité des huiles de graissage écourtent toutefois cette expérience – première application de l'autorail sur une ligne de l'intérêt local autre que Palavas – malgré une nouvelle et aussi brève tentative sur Montpellier-Béziers, après modification des engins, en novembre suivant. Le 23 décembre 1942 marque donc le retour d'un service vapeur sur Rabieux (avec prolongement sur Lodève jusqu'au 7 août 1943 puis du 7 avril au 8 octobre 1944), Béziers et Marseillan mais ce n'est que le 13 septembre 1943 que les trains mixtes desservent à nouveau Saint-Chinian. À cette époque – et jusqu'en 1946 – la grille « voyageurs » connaît une très grande instabilité puisque, suivant les sections et les périodes, sa consistance varie d'un ou deux mouvements quotidiens à un service trihebdomadaire de trains mixtes. Tout trafic voyageurs est même suspendu sur Rabieux du 7 août au 13 septembre 1943 pour permettre le transport des raisins.

Parallèlement au rétablissement des trains de voyageurs, l'intérêt local enregistre un trafic marchandises accru en raison de la réquisition massive des véhicules routiers et de la pénurie des carburants, pneumatiques et pièces détachées : en 1940 et 1941, le tonnage retrouve le niveau des années de fort trafic (1925-1930) avec une moyenne de 498 000 tonnes, mais il fléchit en 1942-1943, miné par les difficultés de traction, la pénurie de matériel et les restrictions de circulation sur la SNCF, puis il s'effondre en 1944 en raison de la multiplication des interceptions sur les lignes SNCF (bombardements, sabotages, etc.). Conjugué avec le relèvement des tarifs voyageurs et marchandises (majorations de taxes, suppression ou modification des tarifs spéciaux, etc.) prescrit par le gouvernement de Vichy et une relative maîtrise des dépenses, ce surcroît d'activité améliore sensiblement le coefficient d'exploitation (rapport recettes/dépenses d'exploitation) qui s'abaisse de 1,95 en 1938 à 1,18 en 1941 avant d'afficher un taux moyen de 1,22 en 1942-1945. Pour la première fois depuis 1920, le réseau enregistre même, en 1940, un coefficient positif de 0,97 avec un léger excédent de 304 306 F.

Le temps des restrictions

Le chemin de fer doit toutefois affronter de nombreuses difficultés matérielles pour assurer un service indispensable à la vie des régions desservies. Une formule résume la période 1940-1946 : pénurie de personnel et de matières (combustible, consommables, etc.).

Le personnel

Dès 1940, et parallèlement à l'allongement de la durée hebdomadaire du travail de 40 à 45-48 heures en application de directives nationales, l'exploitant doit reconstituer le cadre du personnel délesté dans les années 1930. Cette opération – qui porte l'effectif de 361 personnes en 1938 à 416 en 1946 – s'opère par le recrutement d'agents auxiliaires, c'est à dire non admis au cadre permanent en raison de la situation précaire de l'exploitation. Mais confrontée à la pénurie générale de main-d'œuvre, accentuée en 1943 par l'instauration du service du travail obligatoire (STO), la SE recrute très difficilement les spécialistes nécessaires, notamment pour la maintenance du matériel roulant. Et elle doit souvent se contenter de simples manœuvres – que des salaires peu attractifs n'encouragent pas – et de requis fournis par le STO. Parmi ces derniers, les meilleurs éléments semblent d'ailleurs être les artisans travaillant la moitié du temps dans leur boutique et l'autre moitié à l'atelier ! Le réseau abrite également un certain nombre d'agents embauchés – sur leur demande ou celle du contrôle – pour les soustraire au travail forcé en Allemagne. En octobre 1943, malgré les démarches de la société fermière et du contrôle auprès des services de la main-d'œuvre pour obtenir l'attribution de personnel qualifié, l'atelier central de Montpellier-Chaptal n'emploie que 17 ajusteurs sur un cadre normal de 25. Le service de la voie connaît les mêmes difficultés puisque l'effectif théorique de 67 agents arrêté en juillet 1942, lors de la réorganisation provisoire des équipes d'entretien sur laquelle nous reviendrons, n'est pas encore atteint début 1944 malgré la mise à disposition de manœuvres par le STO. De fait, certains ne répondaient pas aux exigences physiques tandis que d'autres n'ont jamais rejoint leur poste ! Si bien que 14 emplois restent encore vacants au 1^{er} février 1944⁶. Ce sous-effectif chronique se double d'une sérieuse diminution du rendement due aux absences pour maladies, blessures, congés et réquisitions, ainsi qu'à l'état déficient du personnel affaibli par les restrictions alimentaires. La traction (ateliers/dépôts)

souffre également de cette crise du rendement avec un taux d'absentéisme qui passe de 36 % de l'effectif en 1943 à 42 % en 1944 !⁷ Ce taux est bien supérieur à celui alors observé sur d'autres réseaux de la SE.

Les approvisionnements

Comme en 1914-1918, la pénurie ou la mauvaise qualité des combustibles, lubrifiants et matières consommables traverses, tôles, acier, cuivre, bronze, antifriction, bois, peinture, toiles enduites, glaces, etc., redevient une préoccupation permanente et la SE doit jongler avec les maigres attributions allouées par l'organisme répartiteur des chemins de fer secondaires, le Comité d'organisation des voies ferrées d'intérêt local (CO.VFIL), créé en 1940. Des adaptations s'imposent donc. En août 1942, la pénurie de produits pétroliers conduit ainsi à garer 4 des 5 draisines à essence – un gazogène est monté sur celle d'Aniane – affectées aux équipes d'entretien de la voie « à long parcours » (LP) (Fig. 5) et à renouer avec l'ancienne organisation fondée sur de petites équipes plus nombreuses (11 brigades ordinaires auxquelles s'ajoute l'équipe LP d'Aniane). De même, les camions chargés à partir de 1941 (8 véhicules en 1943) du service urbain et du transit entre les gares SNCF et SE de Montpellier reçoivent un gazogène à bois ou au charbon de bois. Rappelons ici que les autorails De Dion franc-comtois sont également convertis au gazogène en 1942. Enfin, en 1943, il est décidé de substituer l'éclairage électrique à l'éclairage au pétrole dans 10 gares non équipées avant 1939.

La pénurie de main-d'œuvre et de matières grève lourdement l'exploitation du chemin de fer car elle paralyse l'entretien des ses éléments fondamentaux : la voie et le matériel roulant, les locomotives en particulier. Cette situation n'est pas propre au réseau de l'Hérault mais elle revêt ici une acuité toute particulière en raison des perspectives de déclassement qui ont entraîné l'allègement des programmes de maintenance à partir de 1933.

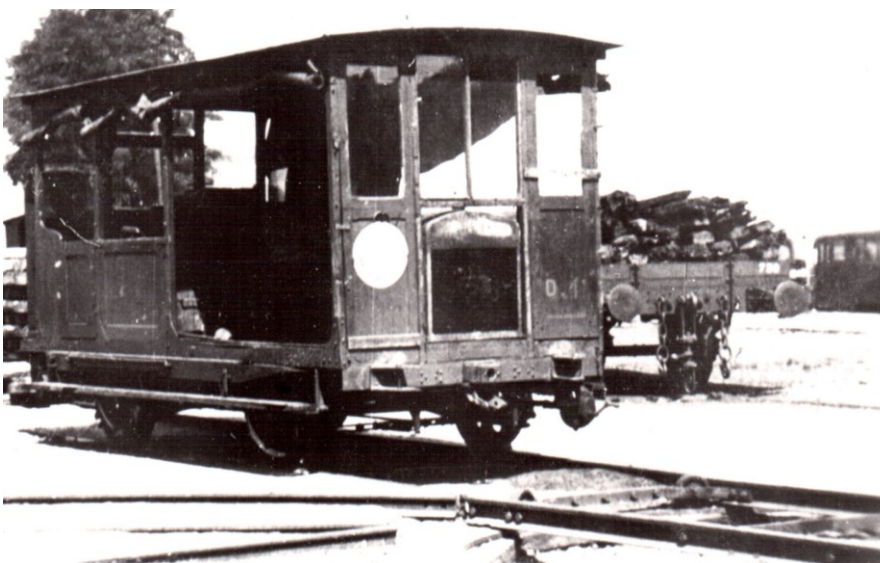


Fig. 5 - La draisine D 1 (Billard, 1931) du service d'entretien de la voie garée au dépôt de Chaptal au début des années 1940. Cet engin terminera sa carrière à Montpellier en 1968.

L'entretien de la voie

Alors que le réseau de l'Hérault programme l'emploi de 50 traverses par kilomètre en 1942, il n'en obtient que 28, soit 5 600 environ pour l'ensemble des lignes ! En outre, les commandes sont livrées avec retard : sur 4 000 traverses demandées au titre du premier semestre 1942, la SNCF – chargée des acquisitions – n'a livré, au 24 août 1942, que 770 pièces, soit un déficit de 3 230 unités. Postérieurement au 31 octobre 1942, les livraisons s'échelonnent jusqu'au 31 juillet 1943, date à laquelle elles cessent pour ne reprendre qu'en janvier 1944. Si bien que, en février 1944, le chef de la voie déplore un retard de 11 739 traverses sur un programme de mise en voie de 10 000 pièces pour chacun des exercices 1942 et 1943⁸.

L'état du chemin de fer se dégrade donc au fil des années : traverses brisées, plancher défectueux sur de grandes longueurs, etc., qui provoquent de fréquentes cassures de ressorts de locomotives et des ruptures de rails. Alors qu'auparavant la vitesse des convois dépendait uniquement de la puissance des locomotives, des charges à remorquer et du profil en long de la voie, l'état de celle-ci entre désormais en ligne de compte. Dès novembre 1940, le directeur de la SE rappelle ainsi au chef d'exploitation que les agents de conduite « *doivent respecter, d'une manière impérieuse, les limitations de vitesse imposées pour la sécurité ; qu'en outre, ils ne doivent, en aucun cas, réaliser dans les pentes des vitesses exagérées, compte tenu de l'état de la voie ; il conviendra à ce sujet, de fixer si ce n'est déjà fait, les vitesses limites à ne pas dépasser.* » Conformément à ces directives, des ralentissements à 15 km/h en traction vapeur et à 30 km/h pour les autorails (en 1942) sont prescrits et intéressent au fil du temps un kilométrage de plus en plus important.

Comme dans toutes les entreprises, expédients et recyclage ont droit de cité. En novembre 1941, le chef du service de la voie prescrit de réutiliser les vieilles traverses sur les voies de service, soit après décalage des portées de sabotage, soit après découpage de la partie centrale récupérable pour former des « blochets » destinés à supporter chaque file de rails. En juin 1942, le directeur général de la SE, considérant que les circonstances ne permettent plus de distribuer les traverses retirées au personnel, demande à ses chefs d'exploitation de les utiliser en priorité : 1/ au réemploi en voie métrique après réfection des tables de sabotage et recoupe ; 2/ comme bois d'allumage pour le chauffage des gares, maisons de garde, bureaux ; 3/ aux besoins des ateliers ; 4/ à la carbonisation pour le reliquat, c'est à dire la plus grande partie. Par une deuxième circulaire de même date, le directeur général demande le classement des bois existant dans les emprises du chemin de fer (acacias, vernis du Japon, platanes, etc.) pour les usages suivants : 1/ traverses ; 2/ bois de charpente ; 3/ planches de fonds de wagons et menuiseries ; 4/ bois de feu (charbonnettes pour carbonisation et fagots)¹⁰. En janvier 1943, après inventaire des arbres à couper le long des lignes de Rabieux, Saint-Chinian et Agde (évalués à 150 T), la SE consulte trois entreprises pour l'abattage d'acacias entre Celleneuve et Pignan mais nous ignorons le dénouement de cette affaire.

L'entretien des locomotives

Malgré la remise en service, après réfection sommaire par l'atelier de Chaptal, de locomotives garées avant le conflit, le nombre d'unités utilisables tombe de 16 en 1939 – sur un effectif normal de 25 – à 12 en 1942 et à 5 fin 1943 ! Si bien que l'exécution du service impose aux machines disponibles des parcours exagérés qui ne permettent plus un entretien courant suffisant (lavages périodiques de la chaudière, etc.) et accélèrent leur usure, en raison notamment de la forte teneur en calcaire des eaux de l'Hérault. Pour tenter de redresser la situation, le service de la traction utilise deux palliatifs :

1 - dès septembre 1940, louer des machines auprès de la SNCF (Fig. 6). Toutes à tender séparé et parmi les plus légères du parc de la société nationale, ces locomotives affichent un médiocre rendement et ne peuvent circuler que sur les sections où la voie et les ouvrages ont été renforcés. De plus, les engins les plus lourds ne doivent pas dépasser 6 km/h sur certains ponts métalliques. Bien souvent déficient, ce matériel inadapté au profil accidenté du réseau et d'une utilisation onéreuse (loyer, consommation de charbon, etc.), provoque de nombreux déboires. Néanmoins, il permet de « tenir », notamment en 1943, quand culmine la crise de la traction, avec un effectif moyen mensuel de 8 machines SNCF pour un parcours moyen de 10 400 km par mois.

2 - à partir de 1941, confier l'exécution de grosses réparations à l'industrie privée, les Aciéries du Nord (ADN) à L'Horme (Loire) et les Ets Fougà à Béziers 3 locomotives en 1941, 4 en 1942 et 1943, 3 en 1944, 2 en 1945 et 2 en 1946. Mais les travaux sous-traités s'éternisent en raison des difficultés matérielles éprouvées par les industriels – du même ordre que celles du chemin de fer – et de la surcharge de leurs usines qui, de surcroît, déploient une subtile inertie, chez Fougà en particulier. De plus, de 1942 à 1944, la SNCF fixe les programmes des ateliers privés sous le contrôle étroit de la *Haupt Verkehrs Direktion* (Direction générale des transports) de Paris, laquelle accorde systématiquement la priorité au matériel de la société nationale. C'est ainsi que, à la suite de malfaçons (sabotages ?), les deux plus puissantes locomotives de l'intérêt local effectuent plusieurs longs séjours à Béziers entre 1942 et 1944.

L'augmentation des dépenses de grosses réparations, qui passent de 326 600 F en 1941 à 2 500 000 F en 1944, témoigne de l'effort de remise en état des locomotives. Celui-ci finit par porter ses fruits puisque l'intérêt local aligne 11 locomotives utilisables en avril 1944.



Fig. 6 - En 1944, un train remorqué par une locomotive louée à la SNCF (série 030 B 100 ex-800 de la C^{ie} du Midi) arrive en gare de Saint-Chinian. Ce document est l'une des seules photographies connues d'une machine SNCF employée par l'intérêt local entre 1940 et 1946.

Une exploitation difficile

Transporter voyageurs et marchandises dans ces conditions relève de la gageure. La continuité du service exige des efforts acharnés et le dévouement sans borne du personnel qui doit déployer beaucoup d'ingéniosité, comme le note le contrôleur de l'exploitation de Béziers ➤

... le 9 juin 1942 : « [Le personnel] a fait tout ce qui lui était matériellement possible de faire pour donner au public le plus de commodités et d'agrément dans ses déplacements. Nous avons, ceci est certain, passé de forts mauvais moments, et même des nuits entières pendant l'hiver 1941-1942, pour cause de vétusté de notre matériel de traction. »¹²

Malgré les prouesses accomplies journalièrement pour faire rouler les trains, le faible effectif et l'usure des locomotives disponibles, la qualité inférieure du charbon et des lubrifiants, le mauvais état de la voie, etc., se traduisent par la dégradation de la qualité et de la régularité des services voyageurs et marchandises : réduction de l'offre, faibles vitesses commerciales, retards, suppressions de trains, détresses en ligne, incidents, etc. dont la presse locale, animée d'un mauvais esprit évident, se fait l'écho sur un ton ironique, notamment *Le Petit Méridional* avec ses historiettes satiriques au titre venimeux : « *Les Voyageurs arrivent sans le train* » (15 juin 1943), « *Un record est battu sur la ligne d'Aniane* » (17 juin 1943) ou encore... « *Un train arrive à l'heure* » (21 juin 1943) ! Pourtant, pour bien marquer le caractère aléatoire de l'exploitation, les horaires précisent que « *la fréquence des trains et la régularité des horaires ne sont pas garanties ; les voyageurs ne sont admis que dans la limite des places disponibles.* »

L'architecture générale de l'exploitation repose sur un cadre régulier de trains mixtes (trains de voyageurs conduisant des wagons de marchandises pour les principales gares) ou *marchandises-voyageurs* (MV) (trains de marchandises comportant des voitures de voyageurs et ne garantissant pas les correspondances) – distinction alors classique sur les chemins de fer d'intérêt local et les lignes secondaires des grands réseaux – auxquels s'ajoutent des trains facultatifs purement marchandises mis en route selon les besoins.

Deux exemples nous éclairent sur le service offert en 1943-1944 :

- la grille mise en vigueur le 13 septembre 1943 sur Béziers-Saint-Chinian prévoit deux allers et retours par trains mixtes qui circulent les lundi, mercredi et vendredi (départs de Béziers à 5 h 40 et 17 h 06) et accomplissent – théoriquement – le parcours de 33 km en 1 heure 27, soit une vitesse commerciale de 23 km/h (33 km/h en 1930). Le voyageur moins pressé peut opter pour le train MV graphiqué les mercredi, jeudi et samedi (départ à 7 heures) avec une vitesse commerciale de 12 km/h seulement car il manœuvre dans toutes les gares.
- l'horaire du 19 mai 1944 ne propose aux Piscénois désireux de passer une journée à Montpellier qu'un train quittant Pézenas à 6 heures 15 du matin (arrivée à Montpellier à 9 heures 14) avec retour en sa bonne ville à 21 heures (départ de Montpellier à 17 heures 50), soit une amplitude de 14 heures 45. Cependant, la réalité est souvent plus épique que ne le laisse supposer la sécheresse des horaires : « *Pour se rendre à Montpellier le mardi 26 janvier il n'existait pour qui n'est pas en mesure de conquérir et conserver de haute lutte une place dans le CAMEL [ligne d'auto-car] d'autre solution que le chemin de fer d'intérêt lo-*

cal. En principe départ à 6 h 49, retour à 20 h 23. En fait le retour s'est fait à 22 heures. »¹³

Nous nous proposons d'étudier plus particulièrement les difficultés rencontrées pour assurer le service des voyageurs sur la ligne balnéaire de Palavas – qui se caractérise par de fortes pointes de trafic – et celui des marchandises sur l'ensemble du réseau.

Des trains pris d'assaut sur la ligne de la mer

Sur la ligne de la mer, la réduction du nombre de trains dès le début du conflit (5 allers et retours en semaine et 10 le dimanche contre 26 en 1937) pose plus que jamais la question de la gestion des foules les jours de pointe, la demande de transport restant importante en raison des restrictions apportées à la circulation routière. Dès 1940, le chef d'exploitation entend soumettre les voyageurs « *à une discipline désirable pour la bonne exécution d'un service rendu extrêmement difficile par la pénurie des moyens et l'état d'esprit du public.* »¹⁴ La principale source de troubles se trouve à Montpellier, lorsque les candidats au voyage, craignant de ne pouvoir prendre place dans le convoi en partance, envahissent la gare. L'après-midi du dimanche 16 mars 1941 restera dans les annales : près de 1 800 personnes se présentent à la gare de Montpellier-Esplanade. Le train de 14 h 15 n'offrant que 600 places – soit la capacité de 11 voitures, nombre maximum susceptible de s'inscrire le long du trottoir –, le chef de gare doit fermer les guichets. Une poussée se produit alors dans la foule qui se presse dans la salle d'attente et une grande glace de la recette se brise. Le seul gendarme en faction ne pouvant contenir cette marée humaine, six gendarmes et quelques agents de police arrivés rapidement font évacuer les lieux !¹⁵

Les mêmes scènes se jouent aussi à Palavas où, au retour de la plage, les voyageurs pénètrent fréquemment sur les voies ou escaladent les clôtures pour s'entasser à plus de 900 dans le train du soir (600 places) ! Les convois circulent donc en surcharge tandis que tout contrôle est paralysé car les agents, insultés, menacés et même bousculés, ne peuvent circuler dans les voitures. À défaut du concours de la force publique, et les gardes-voies de communication (deux gardes mis à disposition en 1943) se révélant inefficaces, la SE doit détacher du personnel supplémentaire en période de fort trafic (14 agents le 25 mai 1942, jour de la Pentecôte). Finalement, il est décidé de n'admettre au départ de Montpellier que le nombre de voyageurs correspondant à la capacité des 5 convois du soir, soit 3 000 places : chacun prend la suite de la file d'attente en se présentant et les abonnés ou les titulaires d'un billet retour ne bénéficient d'aucune priorité. Mais encore faut-il que les voyageurs se répartissent entre tous les trains prévus. Or, ils attendent souvent le dernier départ de Palavas pour rentrer à Montpellier. (Fig. 7)

D'autre part, dès août 1940, les convois à destination de Palavas ne s'arrêtent plus, lors des pointes, à la halte de Palavas-Rive droite, à moins de 600 mètres du terminus de Palavas-Rive gauche. De fait, afin de trouver plus facilement une place pour le retour, les voyageurs y prenaient d'assaut « *les trains descendant vers Palavas-Rive gauche, envahissant les plateformes des voitures, les* » ➤



Fig. 7 - Après la Deuxième guerre mondiale, une rame typique du Train de Palavas prête pour repartir à Montpellier attend ses voyageurs au terminus de Palavas-Rive gauche. Sur la droite, le mur construit en 1917 pour empêcher les voyageurs d'envahir les voies (déjà !). La locomotive n° 70 (série 61 à 82, Schneider, 1902) est aujourd'hui conservée au Musée du Train à Palavas.

... marchepieds et montant même sur les tampons, empêchant ainsi la descente des voyageurs. » De plus, « *de nombreuses personnes profitaient de ce moyen pour s'introduire dans la gare en échappant au contrôle des billets à l'entrée et voyageaient en fraude, soit sans billet, soit en utilisant des billets périmés.* »¹⁶ Au départ de Montpellier, la fraude est plus difficile car la disposition de la gare de l'Esplanade permet, avec le concours de la police, de canaliser le public admis dans la limite de la capacité du train.

Par contre, malgré les mesures adoptées (appels par haut-parleur avant le départ, verbalisation, etc.), le chef d'exploitation Morin ne réussira pas plus que ses prédécesseurs ou ses successeurs à empêcher le public « *particulièrement indiscipliné* » de se tenir sur les plateformes ou les marchepieds des voitures pendant la marche... une tenace coutume locale immortalisée par les dessins de Dubout !

À ces difficultés inhérentes à la période s'ajoute une contrainte technique : la déformation croissante du tablier métallique du viaduc de l'Esplanade, sur les voies SNCF Tarascon-Sète, conduit à limiter le service de Palavas au chantier de Racanié, au sud du passage à niveau de l'avenue du Pont-Juvénal, à compter du 13 février 1942, puis à reporter l'origine/terminus des trains de la mer à la gare Chaptal, moins centrale, le 5 avril 1942, après réactivation de la branche directe Chaptal-Palavas du « triangle de Racanié ». Le terminus de l'Esplanade – dont la salle d'attente est utilisée pendant l'été 1942 par la Coopérative fruitière Montpellier-Lattes pour vendre des légumes – n'est rouvert que le 10 février 1943, après remplacement de la travée dangereuse par la Société des Ponts et travaux en fer.

Un service marchandises erratique

La faible fréquence des trains de marchandises – parfois ramenée à trois dessertes hebdomadaires – et leur irrégularité entraînent d'importants retards dans la livraison ou l'enlèvement des wagons, ce qui provoque l'allongement des délais de transport et l'encombrement des gares. Embouteillages accentués par les poussées de trafic et les restrictions de circulation édictées périodiquement par la SNCF : en février 1943, plus de 3 000 tonnes à destination de celle-ci restent en souffrance dans les gares de l'intérêt local. De plus, la pénurie chronique de locomotives conduit à fermer au trafic par wagons, du 4 août 1943 au 5 avril 1944, les transits SNCF de Montpellier-Arènes et Agde, sauf pour les marchandises prioritaires raisins, combustibles, bauxites, etc. Cette mesure impose un long détour, source de retard, à certains transports, notamment les wagons-réservoirs vides adressés par les loueurs de Sète au commerce de Mèze (65 km *via* Colombiers contre 40 par Agde).

Sur le plan pratique, les gares ne peuvent acheminer les envois que suivant leur ordre d'inscription sur le registre des expéditions – sous réserve du respect des priorités fixées par l'administration – et dans la limite du matériel fourni – pour le transit – par la SNCF. Or, celle-ci, dont le parc a subi une hémorragie de l'ordre de 50 %, répond aux demandes avec retard. Ainsi, en décembre 1941, l'intérêt local n'obtient que 60 wagons sur les 350 sollicités. En outre, les règles d'utilisation du matériel découlant des besoins du grand réseau, lesquels varient selon les courants de trafic, ces règles diffèrent de la région du Sud-Est à celle du Sud-Ouest, circonscriptions SNCF dont dépend l'Hérault. Le problème touche plus particulièrement les ... ➤

... expéditions de vins en fûts, très actives en 1940-1942 en raison de la pénurie de wagons-réservoirs. Par exemple, en décembre 1941, le Sud-Est exige le chargement de la futaille sur des wagons plats tandis que le Sud-Ouest autorise l'emploi de couverts. Ces subtilités échappent généralement aux utilisateurs qui protestent, comme Mazaury, négociant à Poussan, écrivant au préfet le 13 décembre 1941 que « *ceci est anormal et que tous les Français vivant du vin doivent être sur le même pied d'égalité.* »¹⁷

D'un point de vue financier, le séjour prolongé des wagons du réseau national sur l'intérêt local provoque, à partir de 1942, la dégradation du compte d'échange avec la SNCF, grevé par la hausse des dépenses de location de matériel à la charge de la SE (redevances et pénalités). Le 3 février 1943, pour activer la rotation des wagons, le préfet approuve d'ailleurs l'application des règles relatives aux délais de chargement et de déchargement ainsi qu'aux droits de stationnement fixées par l'arrêté du 22 août 1942 du secrétaire d'État aux communications, et plus rigoureuses que celles en vigueur jusqu'alors. Autre incidence de la lenteur des transports, le poste « pertes et avaries », très faible avant 1939, accuse – comme sur la SNCF – une importante augmentation.

Les nombreuses réclamations adressées au préfet, au service du contrôle et au chef d'exploitation révèlent les invraisemblables retards subis par les expéditions de vins (31 % du tonnage en 1942). En voici un florilège. Le 11 janvier 1941, Thomas Bessière, négociant à Mèze, attire l'attention de l'ingénieur du contrôle sur « *les retards continuels que met la gare de Mèze à manœuvrer le matériel roulant qui nous est adressé sur notre embranchement particulier, et que nous nous employons à remettre à sa disposition dans les 24 heures de sa rentrée sur notre embranchement. C'est ainsi que deux wagons qui sont chargés de fûts pleins depuis mercredi et jeudi de cette semaine, se trouvent toujours dans l'attente d'être montés en gare. Le fait que nous vous signalons se renouvelle chaque semaine et il arrive quelquefois qu'un wagon et même plusieurs, arrivés sur notre gare le dimanche ou le lundi, passent la semaine sans pouvoir être réexpédiés.* »¹⁸ Toujours à Mèze, le 11 octobre 1941, le négociant Léon Bessière s'élève auprès du chef d'exploitation de la décision de ne plus conduire les wagons vides sur le quai maritime et ce, « *au moment de reprendre les expéditions de vins interrompues depuis plusieurs mois.* » Or, le pétitionnaire avait pris l'habitude de « *rendre toutes [ses] expéditions de [son] magasin sur quai maritime en traversant le port par chaland poussé au moyen de perches [ce qui] permettait de ne pas faire usage de camions* », tandis que, « *par suite de la suppression des chargements au quai maritime* », il va devoir faire camionner tous ses envois en gare de Mèze¹⁹. L. Bessière obtient finalement gain de cause.

Autre foyer de réclamations : la ligne Béziers-Colombiers-Saint-Chinian. Le 8 février 1942, le directeur général du Groupement professionnel des exploitants de wagons-réservoirs (GPWER) signale à l'ingénieur en chef du contrôle « *la lenteur des transports* » constatée « *depuis quelque temps* » sur ce secteur. Et de citer plusieurs exemples éloquentes : « *Des wagons expédiés de Béziers (SNCF) à Saint-Chinian via Colombiers mettent 3 jours pour effectuer ce trajet (wagons 578.741 et 578.607 ex-*

pédiés de Béziers le 9/1/42 arrivent le 8/2/42). Le wagon 576.074 expédié de Lignan à St-Chinian, trajet direct sans changer de ligne, 29 km à parcourir, met 13 jours. Le wagon 542.936 expédié de Cazouls-les-Béziers, trajet direct sans changer de ligne, 20 km à parcourir met 9 jours. »²⁰ Deux ans plus tard, le 29 février 1944, le même groupement regrette que les wagons, après chargement, restent en gare parfois près d'un mois, si bien que le vin devient impropre à la consommation. Et d'ajouter que « *lorsque nous présentons une réclamation [...] il nous est invariablement répondu : nous ne pouvons donner suite à votre demande, ce retard provient de l'encombrement de nos voies constaté par un procès-verbal administratif* »²¹.

De son côté, le 5 mars 1942, Raymond Robert, négociant à Prades-sur-Vernazobres, écrit à l'ingénieur en chef du contrôle : « *Actuellement les expéditions sont arrêtées [...] et malgré tout cela, la gare de Cessenon possède toujours des quantités de wagons-réservoirs vides et que l'on ne dégage pas. Je sais que le matériel de traction fait bien défaut, mais les manœuvres aux embranchements Maurel et Puech font perdre beaucoup de temps et sont en partie cause du retard des trains et de l'encombrement de la gare côté gauche.* »²² Le 9 novembre 1943, nouvelle plainte de Robert : « *Plus de 80 wagons réservoirs sont sur cette gare [de Cessenon] et cela depuis le commencement d'octobre. À ce jour 35 sont pleins depuis plus de 8 jours et pour un motif ou l'autre ces wagons ne partent pas alors que les wagons en provenance de la gare de Saint-Chinian sont acheminés plus régulièrement. Une fois c'est le train qui arrive complet de Saint-Chinian, une autre fois c'est la locomotive qui ne marche pas : en résumé il y a toujours un motif pour ne pas prendre les wagons pleins.* » Et de déplorer : « *Déjà les propriétaires des wagons réservoirs font des difficultés pour nous adresser du matériel sur cette gare à cause du trop long séjour de leur matériel, nous arriverons un moment où personne ne voudra nous louer des wagons et de ce fait de perdre une clientèle vieille de plusieurs années en nous mettant dans l'obligation de cesser notre commerce.* »²³

De l'Occupation à la Libération

Après l'invasion de la zone libre, le 11 novembre 1942, l'intérêt local subit les diktats de l'occupant, notamment pour l'acheminement des troupes dites « d'opération ». Ainsi, l'horaire dominical mis en vigueur le 28 mars 1943 réserve un aller et retour Montpellier-Palavas aux militaires. À compter du 17 janvier 1944, toujours sur les instances de l'occupant, le premier train pour Palavas quitte Montpellier à 6 heures et non plus à 6 heures 25 du matin tandis que son symétrique part de Palavas à 7 heures et non plus à 7 heures 28. Le chemin de fer transporte également les requis affectés aux travaux de fortification du littoral. En mars-avril 1944, la SE doit à plusieurs reprises retarder d'une heure le départ du premier train pour Palavas pour permettre aux travailleurs forcés de rejoindre les chantiers de l'Organisation Todt dans les environs de Lattes et de Pérols. À l'inverse, le 9 juin 1944, l'entreprise Ostbau GmbH demande au préfet délégué de faire avancer d'une heure l'expédition du premier train Palavas-Montpellier « *afin de nous permettre de commencer de bonne heure le travail sur nos chantiers de Lattes et de Montpellier [...]* » ➤

... Nous logeons environ 250 ouvriers et 80 ouvriers du STO dans un camp de Palavas. »²⁴ Enfin, de novembre 1942 à août 1944, l'intérêt local transporte vivres et matériel pour le compte de l'occupant : bois, ciment, fers, pièces d'artillerie, etc.²⁵ Ce trafic prioritaire aggrave les difficultés de traction en absorbant la plupart des locomotives disponibles et contribue à l'engorgement des gares. Il est d'ailleurs permis de se demander si le refus souvent opposé par les mécaniciens, en 1943, d'enlever des charges pourtant bien inférieures à celles prévues par les règlements ne s'explique pas, certes par l'état défectueux de la voie et des locomotives ou la mauvaise qualité du charbon, mais aussi, peut-être, par la volonté de retarder ces transports « encombrants » ainsi que ceux de bauxite, minerais sur lequel l'occupant a mis la main.

Plus que jamais, alors que la concurrence routière a pratiquement disparu, l'intérêt local contribue à l'approvisionnement des localités desservies : charbon (pour le négoce et l'usine à gaz de Montpellier raccordée à Racanié), bois de chauffage, céréales, farines (en 1941-1942, le Ravitaillement général fixe même le siège du centre de répartition départemental des farines à la gare Chaptal), bois et matériaux de construction, pailles, fourrages, fumures, etc. Le transport des gadoues se développe en raison de l'extension des cultures maraîchères, notamment dans les régions de Lattes et de Gignac-Aniane, pour compenser les moindres apports des départements traditionnellement fournisseurs (Pyrénées-Orientales, Bouches-du-Rhône, etc.) et l'arrêt du trafic maritime avec l'Algérie. Des terrains irrigables par le canal de Gignac sont ainsi mis en culture par le Groupement maraîcher départemental de Gignac, formé sur l'initiative du préfet délégué, pour approvisionner Montpellier, Sète et Béziers²⁶. Les légumes voyagent aussi par fer : en 1944, des wagons chargés à Gignac sont acheminés jusqu'à la gare de Montpellier- Esplanade (théoriquement fermée aux wagons complets) *via* Chaptal et le raccordement de Racanié. Le chemin de fer livre également les nombreux colis de ravitaillement si précieux pour améliorer l'ordinaire des familles héraultaises tandis que, à l'inverse, nombre de colis adressés aux prisonniers de guerre détenus en Allemagne commencent leur long voyage dans un fourgon de l'intérêt local (le trafic « petit colis » en transit bondit de 540 % entre 1939 et 1943).

L'évacuation des communes côtières, au printemps 1944, sur l'ordre du commandement allemand qui redoute un débarquement allié sur le littoral méditerranéen, anéantit le trafic civil de la ligne de Palavas, qui a déjà diminué en 1943 avec l'arrivée de la Wehrmacht. Depuis le 1^{er} août 1943, difficultés de traction obligent, la desserte quotidienne se limite d'ailleurs à 4 allers-retours en semaine et à 8 puis 5 le dimanche, ce qui permet de n'employer qu'une seule locomotive dont le roulement prévoit aussi – en semaine – le service des embranchements particuliers de Racanié.

Déclenché en prévision du débarquement en Normandie, le *plan vert* (sabotage des voies de communication) frappe les lignes SNCF dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, notamment dans le Biterrois. Quoique d'un intérêt stratégique restreint, le réseau secondaire essuie également deux « pétardages » : dans la nuit du 8 au 9 juin, les aiguilles 1 et 2 de la gare de bifurcation de Maureilhan

(ligne de Saint-Chinian) sont détériorées. Le premier train du 9 déraile mais la circulation reprend sur Saint-Chinian le jour même, dans l'après-midi, et sur Colombiers-SNCF le lendemain. À la suite de cette affaire, le chef de gare – qui aurait entendu les explosions entre 3 h 45 et 4 h 45 du matin – et l'aiguilleur reçoivent un « blâme avec inscription au dossier » pour n'avoir pas procédé à la visite réglementaire des appareils. Une semaine après, le 16 juin, la gare de Maureilhan fait l'objet d'un nouveau sabotage bénin.

Le 25 juin, en trois vagues, les alliés bombardent usines et voies de communication à Sète, Balaruc et Frontignan, coupant la grande ligne SNCF. Pour maintenir la liaison Montpellier-Béziers, l'intérêt local organise aussitôt des trains spéciaux de transbordement tracés par Mèze et... pris d'assaut par les voyageurs. Le 5 juillet, vers 12 h 30, les avions alliés pilonnent le triage, le dépôt SNCF et les usines Fougat de Béziers puis, une heure plus tard, le triage de Montpellier-Arènes. Les bombes labourent le chantier SNCF (Fig. 8 et 9) mais elles touchent également les quartiers résidentiels du sud de la ville et les installations du réseau secondaire : raccordements entre la gare Chaptal et les gares d'Arènes (SNCF) et de l'Esplanade. À Racanié, le magasin de la voie est détruit et la charpente de la remise à machines découverte. Aussitôt interrompu, le service ne reprend sur la ligne de Palavas que le 20 juillet avec seulement 3 allers et retours pour économiser le charbon car l'Organisation Todt a quitté Palavas.



Fig. 8 et 9 - La gare de triage de Montpellier-Arènes (SNCF) après le bombardement allié du 5 juillet 1944.

Au mois d'août, de nouveaux sabotages frappent les rails départementaux dans la nuit du 6 au 7 au pont sur la rue Fermaud (Montpellier), dans la nuit du 11 au 12 à la gare de Maureilhan (pour la troisième fois !), dans la nuit du 15 au 16 au km 48 + 313 de la ligne de Saint-Chinian (peu avant Montagnac) et dans la nuit du 19 au 20 au km 80 de la même ligne (près de Béziers, direction de Saint-Chinian). Alors que les Alliés commencent à débarquer en Provence, trois mitraillages aériens visent des convois ou des installations de l'intérêt local, les deux premiers entraînant des victimes parmi les voyageurs : le 15 août à 21 h 15, attaque du train n° 35 Montpellier-Chaptal - Rabieux-Lodève à 150 mètres au-delà de la halte SNCF de Cartels (3 morts et 18 blessés) ; le 18 août à 11 h 20, attaque du train n° 53 Montpellier-Chaptal - Béziers au km 78, près de la gare de Béziers-Nord (6 blessés) ; le 20 août, attaque de la gare de Montbazin (dégâts aux voies et au bâtiment).

Dans la nuit du 18 au 19 août, la Wehrmacht en retraite détruit les ponts situés dans la zone côtière comprise entre Frontignan et Carnon, notamment l'ouvrage ferroviaire des Quatre-Canaux (ligne de Palavas) qui s'affaisse dans le canal du Rhône à Sète en deux tronçons (Fig. 10). Auparavant, du 17 au 20 août, les troupes pillent une réserve de près de 30 tonnes de charbon de bois et de bois pour gazogène constituée au magasin de la gare Chaptal. Signalons enfin que, lors de la libération de Béziers, le 22 août, la gare du Nord et ses abords sont le théâtre d'un accrochage d'une durée de trois heures entre un groupe de résistants et une colonne allemande égarée²⁷.



Fig. 10 - Le pont de 29 mètres d'ouverture sur le canal du Rhône à Sète (ligne Montpellier-Palavas) après sa destruction par les Allemands dans la nuit du 18 au 19 août 1944.

Un nouveau départ pour l'intérêt local

À la Libération, la SE doit panser les plaies de la guerre et de l'Occupation. Les destructions imputables à cette dernière se chiffrent à 1 495 000 F dont 770 000 F pour celles commises par l'occupant et 590 000 F pour celles provoquées par les Alliés ou la Résistance²⁸. Si le raccordement Chaptal-Racanié est rouvert dès la fin juillet 1944, celui d'Arènes ne fonctionne à nouveau que le 3 novembre 1944, après réparations par l'entreprise Dehé, chargée par la SNCF de la réfection de la gare d'Arènes conjointement avec *La Métropolitaine* et *La Ferroviaire*. Le vendredi 20 avril 1945, un train spécial réservé aux autorités et à leurs invités célèbre dignement la remise en service du pont des

Quatre-Canaux. Jusqu'à cette date, les voyageurs pour Palavas, déposés par le train à la limite de la brèche, devaient traverser le canal sur une passerelle provisoire puis embarquer sur une péniche qui les conduisait à destination. Quant à la rame, elle refoulait jusqu'à l'évitement des Premières-Cabanes où la locomotive « changeait de bout » pour le retour à Montpellier ! Deux mois avant cette cérémonie, en février 1945, un nouveau chef d'exploitation, Fernand Viala, a remplacé L. Morin parti en retraite. La nomination de cet ancien cadre de la SNCF – il fut chef de l'arrondissement d'exploitation de Béziers – se révélera particulièrement judicieuse lorsqu'il s'agira d'étudier avec la société nationale les réformes susceptibles de pérenniser l'intérêt local.

Car, à l'heure de la « reconstruction », il n'est plus question d'appliquer le décret de 1939. Le nouveau Conseil général issu des élections de septembre 1945 en sollicite même l'abrogation mais le ministre des Travaux publics, par dépêche du 19 janvier 1946, se borne prudemment à accepter le maintien du *statu quo*. Poursuivre l'exploitation implique toutefois la remise en état et la modernisation des infrastructures et du matériel arrivés à la limite d'usure. Alors que les restrictions sévissent encore, l'ouvrage se heurte à la pénurie de matières et aux rituelles coupures de courant qui touchent toutes les entreprises : « *Aux ateliers en particulier, l'interruption d'une heure et demie tous les jours compromet gravement notre travail de remise en état et si le délestage, comme l'ont annoncé les journaux, doit se produire deux fois par semaine, il nous sera matériellement impossible d'assurer notre service d'entretien.* »²⁹ Les dépassements de consommation font l'objet de pénalités, et le chemin de fer doit plaider sa cause par la voix du contrôle pour en obtenir la remise : « *La gare d'Aniane est la seule gare de prise d'eau de la section de Rabieux, depuis que la station de pompage de Rabieux n'est plus en état de fonctionner. De ce fit, toutes les locomotives circulant sur ladite section sont dans l'obligation de faire de l'eau à Aniane, ce qui explique l'augmentation de la consommation d'électricité de cette gare.* »³⁰

Cependant, les efforts déployés permettent d'améliorer la situation. En 1946, la remise en état progressive de la voie – grâce à une dotation supplémentaire de 3 500 traverses obtenue fin 1945 – et le renforcement de certains tabliers métalliques autorisent l'accélération de la marche des trains puis, l'année suivante, l'élévation de la charge par essieu sur les sections encore interdites aux wagons lourds des lignes de Rabieux, Agde et Béziers. Il est même un temps envisagé de prolonger les rails de Palavas à Carnon mais la pénurie de matériaux étouffe dans l'œuf ce projet visionnaire³¹ ! Avec le concours des Établissements Fougat, le nombre de locomotives utilisables passe de 6 au début de 1945 à 15 en juin 1946 et à 17 en novembre de la même année, cinq mois après la restitution des deux dernières machines louées à la SNCF. L'atelier de Chaptal « ressuscite » également deux autorails De Dion à essence de 1925 « *passées à la ferraille* » avant la guerre. À partir de juillet 1946, ce matériel circule sur Montpellier-Rabieux et Béziers-Saint-Chinian. Toujours en 1946, le département achète deux autorails d'occasion qui, après révision complète, entrent en service en 1946-1947 sur les mêmes relations. Le point d'orgue de la modernisation est la commande, en décembre 1948, aux Établissements Coferna ➤

... (Constructions Ferroviaires et Navales de l'Ouest) des Sables-d'Olonne (Vendée), de six locomotives diesel-électriques à construire avec des bogies et des groupes électrogènes provenant des surplus américains. Mises en service en 1950-1951, ces fidèles machines donneront un nouveau souffle à l'exploitation.

Mais la dégradation des comptes d'exploitation, provoquée par le réveil de la concurrence routière, dès 1946, et l'alourdissement des charges, conduit le département à supprimer progressivement ses chemins de fer d'intérêt

local. Amorcé en 1951 avec l'abandon des sections les plus stériles, ce processus mené en plusieurs étapes s'achève le 31 octobre 1968 avec la regrettable fermeture de la quasi-centenaire ligne de Palavas, alors que le développement de l'agglomération montpelliéraine et l'aménagement du littoral auraient justifié une modernisation complète. Aujourd'hui, seul subsiste de ce superbe ensemble le moignon Colombiers - Cazouls-lès-Béziers (marchandises), déclassé en 1939 et paradoxalement sauvé... par la Deuxième guerre mondiale !

Annexe

La lettre (ADH, 891 W 37) adressée le 17 avril 1943 par le contrôleur de l'exploitation de Béziers, Marcel Caumon, au chef d'exploitation du réseau de l'Hérault, à Montpellier, livre un saisissant tableau brossé sur le vif des problèmes techniques que le rail devait quotidiennement affronter au cours de la Deuxième guerre mondiale pour assurer sa mission pénurie de locomotives, difficultés de traction, incidents, le tout sur fond de résignation des usagers.

N° 573

BÉZIERS, le 17 avril 1943

Monsieur le chef d'exploitation
MONTPELLIER

J'ai l'honneur de venir, après les deux accidents survenus sur ma section le 15 courant au Km 90+665 [entre les gares de Maureilhan et de Cazouls-lès-Béziers], le 16 au Km 69+200 [entre les gares de Servian et Bassan], vous entretenir de la situation dans laquelle je me trouve par suite du manque d'une troisième machine type 60 à Béziers. En effet, depuis novembre 1942, je travaille avec une machine sur Montpellier et une sur St-Chinian, celles que la SNCF a bien voulu nous accorder, je puis dire une seule également. Je vous ai signalé cela à maintes reprises, à présent je me vois forcé de vous dire que nous ne pouvons continuer à exploiter ainsi étant donné les incidents de plus en plus fréquents qui se produisent.

Pour l'accident du Km 60+200, je me suis vu dans l'obligation de supprimer le train de voyageurs n° 57 du 16 avril entre Servian et Béziers. Malgré ma dépêche lancée jusqu'à Font-Mars de prévenir les voyageurs que ce train serait supprimé entre Servian et Béziers, il s'en est trouvé certains principalement des dames qui se sont vues dans l'obligation de venir de Servian à Béziers à pied, en pleine nuit. Vous jugerez avec moi et ce malgré les circonstances actuelles, que ce parcours n'a pas été bien agréable, les voyageurs dans ma section comprennent, ou bien je le leur fais comprendre, tous les inconvénients auxquels nous sommes assujettis, cependant il ne faudrait pas exagérer et il convient de remédier à ces inconvénients car nous aurions pu aisément établir un transvasement sur le point de l'accident si nous avions eu la seconde machine 60 à Béziers, mais il faut que je vous le dise comme je le pense, nous sommes actuellement les déshérités du réseau à Béziers pour tout ce qui concerne le service de la traction, c'est ainsi que depuis plus de 20 jours nous avons à Béziers la machine 63 sans aucun lavage et sans réparations, faut-il dire, elle a tombé le feu trois fois au début de la semaine, ceci évidemment au détriment bien entendu de l'acheminement des marchandises, qu'attend-on pour faire rentrer cette machine au lavage, une détresse à nouveau ou une catastrophe, je me le demande ?

Sur la ligne de St-Chinian la seule machine dont je dispose depuis le 19 mars est du type SNCF 030.000 actuellement 030.133. Ce type de machine ne remorque qu'une charge de 90 T machine arrière [c'est à dire tender en avant] ou 100 T avant dans les rampes de 30 mm/m, il est donc inévitable que je ne puisse plus arriver malgré les doubles montées répétées à dégager les gares de Cessenon et commune [avec la SNCF] de Colombiers où journellement il y a dans les 300 à 400 tonnes à enlever, il s'ensuit un embouteillage de ces gares qui ne peut continuer ainsi.

D'autre part, la circulation au Km 90+665 a été interrompue du 15 au 17 avril 16 h ce qui a encore provoqué un cumul de tonnage dans les gares de Maureilhan 400 tonnes à Cessenon 1000 tonnes; de plus je me trouve dans l'obligation de transbordement sur place au Km 90+660, les marchandises se trouvant encore dans le matériel déraillé et par la suite au fur et à mesure de sa remise en place de faire acheminer ce matériel sur Maureilhan pour être visité par le MT [Matériel et Traction] de Béziers-Sud-Ouest [SNCF] ; il est donc indispensable de mettre en marche des trains de travaux entre Béziers et le Km 90+665, il me faut donc pour cela faire, une machine supplémentaire à Béziers pour effectuer tous ces travaux.

Il faut absolument et j'insiste sur ce fait que Monsieur le Chef du Service de la Traction à Montpellier fasse un véritable effort pour nous envoyer une deuxième machine 60 à Béziers. Ceci est indispensable tout autant que nous n'aurons pas deux 60 en bon état dans notre dépôt, je ne pourrai vous garantir d'assurer convenablement le service des voyageurs entre Béziers et Font-mars, ni même d'enlever convenablement le tonnage restant aussi bien sur la ligne de Mèze que celle de St-Chinian et Colombiers.

J'espère que vous voudrez bien reconnaître le bien fondé de la présente et prescrire toutes dispositions que vous jugerez nécessaire pour remédier à cet état de chose, dont je vous entretiens un peu longuement, ce dont je m'excuse.

Votre dévoué

LE CONTRÔLEUR DE L'EXPLOITATION

Signé : CAUMON

CONCLUSIONS - Il faut à Béziers un minimum de trois machines et de préférence :

2 Machines 60 ;
1 – SNCF.

à noter que les 2 machines SNCF sont presque indispensables pour assurer le service marchandises sur St-Chinian.

Notes

1. En raison de la réquisition des usines De Dion en 1940, ce matériel ne sera livré, après bien des péripéties, qu'en décembre 1947.
2. Une loi du 4 mars 1942 consacrera le maintien de l'exploitation. Ce texte de portée générale – le cas de l'Hérault n'était pas unique dispose que « *lorsque par suite des événements de guerre, l'exploitation d'une ou plusieurs voies ferrées d'intérêt local déjà déclassée a dû être maintenue [...] cette exploitation reste soumise à la législation des voies ferrées d'intérêt local [...]* ». La fermeture effective est décidée par le préfet avec l'agrément du Secrétaire d'État aux communications (Ministre des Travaux publics ou des Transports par la suite) qui fixe également la date d'effet du déclassement. C'est en vertu de cette procédure que les lignes des chemins de fer de l'Hérault visées par le décret de 1939 ont été supprimées après la guerre.
3. Lettre sans date au « *Directeur des chemins de fer économiques de l'Hérault* ». Archives Départementales de l'Hérault (ADH), 891 W 208.
4. *Ibidem*. Cet arrêté, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, énumère les services routiers suspendus (art. 3) et interdit services urbains et doublages (art. 5), la sanction étant la mise en fourrière des véhicules en contravention (art. 6). Les services maintenus doivent immédiatement réduire leur fréquence de 50 % (art. 5) mais les entreprises peuvent majorer provisoirement leurs tarifs (art. 7).
5. *Ibidem*.
6. Rapport du chef du service de la voie du 8 février 1944. ADH, 898 W 98.
7. Rapport de l'ingénieur ordinaire du contrôle du 20 novembre 1944. ADH, 1146 W 8.
8. Rapport précité du chef du service de la voie du 8 février 1944.
9. Lettre circulaire du 12 juin 1942. ADH, 891 W 166.
10. *Ibidem*.
11. La HVD résultat de la transformation, le 15 juin 1942, de la Direction des transports de la Wehrmacht de Paris. Présidé par Hans Münzer; cet organisme civil divisé en cinq « groupes » (administration, exploitation, travaux, machines et ateliers) contrôlait le réseau ferroviaire par l'intermédiaire de cinq directions régionales de l'exploitation (EBD). Notons qu'il existait aussi, dans le Sud de la France, quatre « *bureaux des chemins de fer* » à Béziers, Lyon, Marseille et Toulouse. Sur le contrôle allemand de la SNCF, cf. Alfred GOTTWALD, " Les cheminots allemands pendant l'Occupation en France de 1940 à 1944 ". *Une entreprise publique dans la guerre – La SNCF – 1939-1945. Actes du VIII^e colloque de l'Association pour l'histoire des chemins de fer en France*. PUF, 2001, 414 p., p. 175-194.
12. Note manuscrite au chef d'exploitation. ADH, 891 W 208.
13. Lettre du maire de Pézenas au préfet délégué du 28 janvier 1944. ADH, 1000 W 144.
14. Lettre du chef d'exploitation à l'ingénieur du contrôle du 17 août 1940. ADH 891 W 208.
15. Lettre du chef d'exploitation à l'ingénieur en chef du contrôle du 17 mars 1941. ADH, 5 S 505.
16. Lettre précitée du chef d'exploitation au service du contrôle du 17 août 1940.
17. ADH, 5 S 505.
18. ADH, 1146 W 86.
19. *Ibidem*.
20. *Ibidem*.
21. *Ibidem*.
22. ADH, 5 S 505.
23. ADH, 1146 W 86.
24. Lettre au préfet délégué du 9 juin 1944. ADH, 5 S 551.
25. 23 000 T en 1943 soit 7 % du tonnage de l'exercice. En août 1944, la SE n'avait encaissé que 28 % du montant total de ces transports (8 645 555 F) exécutés aux conditions des tarifs commerciaux (selon l'état dressé par la SE en application de la circulaire ministérielle du 15 novembre 1944. ADH, 898 W 128). Le solde fut réglé – en tout ou partie – par le comité d'organisation des VFIL après la guerre.
26. Lettre du 27 février 1943 du préfet délégué sollicitant auprès du Secrétariat d'État aux communications la mise à disposition du Génie rural de 50 wagons de 20 T pour transporter de Sète à Aniane le ciment nécessaire à la remise en état du canal de Gignac (53 km de canalisations). ADH, 5 S 27.
27. Voir la narration de cette « Bataille de la gare du Nord » (sic) par un protagoniste (résistant) anonyme dans le *Midi Libre* du 19 août 1963.
28. « *État des destructions et dégâts causés par faits de guerre* » dressé par la SE en application de la circulaire ministérielle précitée du 15 novembre 1944. ADH 898 W 128. L'État rembourse une partie du préjudice au titre des « dommages de guerre ». Quant au solde de l'indemnité, le département l'affecta en 1961 à... l'École normale d'institutrices, le projet proposé par la SE, en 1958, d'édifier une nouvelle gare à Palavas – plus judicieux que la reconstruction de l'inutile magasin de Racanié – n'ayant pas abouti en raison du refus de la *Reine des plages* de contribuer à la dépense.
29. Lettre du chef d'exploitation à l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées du 19 novembre 1946. ADH, 898 W 129.
30. Lettre de l'ingénieur en chef du contrôle à l'ingénieur en chef de la 5^{ème} circonscription électrique à Toulouse du 30 avril 1945. ADH, *ibid*.
31. Étudié par la SE à la demande de l'association des propriétaires de Carnon et évalué en avril 1946 à 16 ME, ce prolongement d'environ 3,800 km devait puiser son trafic dans la reconstruction de Carnon, l'édification de nouveaux immeubles et la desserte de quatre importantes propriétés viticoles du littoral (6-8 000 hl annuels chacune).

Reddition d'une Unité de la Marine Allemande au Pont de Cholet, Montpellier - le 23 Août 1944

André BORGOMANO

La fin du mois d'août 1944, à Montpellier, comme dans tout le Languedoc-Roussillon, a été à la fois difficile et dangereuse car les troupes allemandes stationnées dans le Sud-Ouest avaient reçu l'ordre, après le débarquement des troupes alliées en Provence le 15 août, de rejoindre le plus rapidement possible la vallée du Rhône afin de s'opposer à l'avancée des Alliés. Par tous les moyens, les troupes allemandes ont traversé notre région durant la dernière quinzaine du mois. Les trains constituaient normalement un moyen rapide et massif à cet effet mais le danger résidait dans les attaques de l'aviation alliée. C'est ce qui s'est passé à l'entrée de Montpellier où un important convoi venu des Pyrénées-Orientales a été stoppé et a dû se rendre. En voici une relation avec des témoignages peu connus.

Avant de découvrir le texte de M. Louis Clouscard qui détaille les conditions dans lesquelles s'est rendue une Unité de la Kriegsmarine, il est indispensable pour la bonne compréhension des événements, de faire un retour 70 ans en arrière, et l'extrait de la carte d'État-Major (1936) joint, (Fig. 1) va nous y aider. Le pont de Cholet (Fig. 2) est un petit pont à une seule voie au dessus de la voie ferrée, elle-même en voie unique, de la Compagnie du Midi avant sa fusion avec le P.O. (Paris-Orléans). Celle-ci partait, contrairement à la voie d'intérêt local qui desservait Saint-Paul-et Valmalle - Aniane, de la gare principale et reliait Paulhan par Cournonsec et Montbazin. De là une ligne se dirigeait vers Clermont-l'Hérault et Lodève, une autre vers Pézenas et Vias et une bifurcation pour Bédarieux où à son tour elle se divisait en deux, vers Mazamet - Toulouse et vers Saint-Affrique et le Larzac. Ce pont, au milieu des vignes, permettait de rejoindre Lattes par le chemin de Maurin¹. La voie ferrée existe toujours au milieu des broussailles, (Fig. 3) le pont a été refait en béton et élargi. À son débouché, le chemin de Maurin est devenu la place Itzak-Rabin.

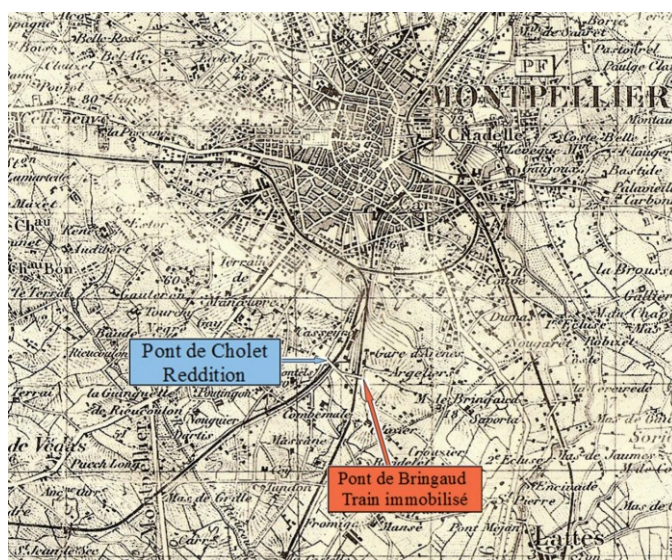


Fig. 1 - Carte de situation des ponts de Cholet et de Brigaud d'après la carte d'État-Major de 1936.



Fig. 3 - Vestiges de la voie ferrée Montpellier-Paulhan



Fig. 2 - Montpellier, le pont de Cholet

Des le 17 août 1944, suite au débarquement du 15 Août en Provence, l'ordre de repli est lancé par le Commandement de la Wehrmacht, et renouvelé le 18 pour toutes les Unités du Sud-Ouest et du Sud. Les Unités de la Kriegsmarine, stationnées à Port-Vendres depuis le 12 Novembre 1942, quittent la ville en deux groupes : le premier, sous les ordres du Capitaine de Frégate Walter Denys, Commandant du port de Port-Vendres, le 19 vers 16 heures, après avoir détruit les infrastructures portuaires et militaires à l'explosif. Il rejoindra Nîmes, ayant traversé Montpellier ou ses environs sans encombre, et sera rattaché au Kampgruppe Schwerin à son arrivée à Remoulins le 22 août.

Le second, sous les ordres du Capitaine de Corvette Ernst Bettin, compose essentiellement d'Unités d'Artilleurs de Marine, la MAA 615, était parti vers 12 heures. À Narbonne, il réquisitionne un train qui, au petit matin du mercredi 23 août, à l'entrée de Montpellier, sera mitraillé par l'aviation alliée et stoppé suite à une avarie de la motrice (230 C 234). Le mécanicien Victor Vernhet, brûlé, survi-

vra, mais le chauffeur, grièvement blessé, décédera malgré les soins prodigués par le Docteur Réveillé.

Le train est arrêté près du Poste 4, au PK 79 - 460, à 200 mètres environ avant le pont de Bringaud, près de la gare de triage d'Arenes². Il est situé près de l'actuelle concession automobile Opel et du Marché-Gare et conserve ses apparences de l'époque. Les soldats quittent le train pour échapper à de nouveaux mitraillages et se dispersent dans les vignes attenantes qui arrivent presque au pont de l'avenue Clemenceau.

Les raisins sont mûrs et la vendange commence avec un peu d'anticipation ! Contrairement à quelques souvenirs évoqués par des soldats de ce groupe, il n'y avait pas de maquisards en armes dans ces vignes. Le « Maquis Bir-Hakeim » sera le premier à entrer dans Montpellier en fin de matinée du 25 août par l'avenue de Lodève et les Halles Laissac (*témoignage d'un membre présent et toujours en vie de ce maquis - H. T.*)

Document 1

Rapport de Louis Cloucard, OPA aux Renseignements Généraux

La reddition des 1 500 soldats allemands qui eut lieu le 23 Août 1944, vers les 19 h 30, au Pont de Cholet, au S.O. de Montpellier, a été traitée dans les circonstances suivantes : le 23-8-1944, à 8 heures, l'inspecteur principal Schlafhauser, dit « Marcel », du service des RG de Montpellier, prit le commandement de ce service, notre Commissaire Rispoli ayant été blessé dans la matinée en sortant de chez lui par des membres de la Résistance, il fut transporté aux Cliniques Saint-Charles, blessé d'une balle dans la jambe.

Les troupes allemandes ayant évacué la ville dans la journée du 19-8-44, la Résistance décida de mettre en place les nouveaux Chefs de service dans la Police et c'est ainsi que le 21-8-44, mon chef de Brigade prit le commandement du commissariat des RG. Je fus chargé par ce dernier d'assurer la liaison et de porter les ordres du nouvel Intendant, Gitard, et de son chef de cabinet Jamard, qui avaient occupé le commissariat de Police du 3^{ème} arrondissement, place de la Comédie ; c'est ainsi que je portais l'ordre d'arrêter le Préfet Régional Michel, le Préfet Délégué Rebouleau (fusillé), l'Intendant de Police Hornus (fusillé) et le Commissaire Divisionnaire Jouve, ainsi que le Commissaire Cohadon.

Après l'arrestation de l'Intendant de Police Hornus, le nouvel Intendant prit possession de l'Intendance de Police, Avenue Georges Clemenceau. C'est ainsi que le 23, au matin vers 8 heures, je me trouvais à l'Intendance venant prendre des ordres, le portail de la porte d'entrée étant fermé. Je fus informé par un gardien que des civils demandaient à nous parler pour nous faire une communication ; m'étant présenté, j'appris que des soldats allemands voulaient se rendre à la Police. Ayant informé mon chef de service, je suis parti avec l'inspecteur de SN Jean Aimé, des RG, et d'un interprète d'origine alsacienne M. Jeager, et quelques civils.

Arrivés au boulevard Berthelot, nous avons vu huit soldats allemands armés qui se trouvaient dans une villa ; après avoir décliné notre qualité, ils ont déclaré vouloir se rendre à des forces de police. Ils nous ont remis leurs armes et nous ont suivis jusqu'au Lycée de Jeunes Filles, rue Ernest Michel. Nous les avons remis à un poste de garde de Police qui occupait le Lycée.

Ancien prisonnier, je connaissais un peu l'allemand, et j'ai appris ainsi par ces prisonniers de guerre allemands que d'autres soldats, au nombre de mille environ, se trouvaient à la gare d'Arènes et que beaucoup avaient l'intention de se constituer prisonniers.

Nantis de ces renseignements, l'inspecteur Jean, l'interprète et moi-même, et quelques civils, nous nous sommes dirigés vers la gare d'Arènes. Sous le pont du chemin de Maurin, avant d'arriver au dépôt des machines de la SNCF, nous avons été arrêtés par des soldats allemands qui, armés de fusils-mitrailleurs lourds, le corps entouré de bandes de cartouches de mitrailleuse, interdisaient le passage à tout civil en direction du pont de Cholet.

Jean, l'interprète et moi-même, nous nous sommes avancés et avons parlementé avec cet[te] avant-garde, leur demandant de voir leur commandant, et au moyen de notre interprète les conditions furent les suivantes : l'interprète irait, accompagné d'un soldat, voir le commandant et la colonne, et un soldat allemand était pris en gage par les civils qui se trouvaient assez loin de notre groupe.

L'interprète devait demander au chef des forces allemandes s'il désirait se rendre comme d'après les propositions des premiers soldats qui s'étaient rendus à nous quelques instants plus tôt.

Le sous-officier allemand m'ayant laissé passer, par la suite, je partis en direction du pont de Cholet.

Tout le long de la route, sur 1500 mètres environ, des soldats allemands de toutes armes, fantassins, aviateurs, marins, employés de gare, des civils venant des régions de l'Europe orientale, autrichiens, allemands, slaves, hongrois, ainsi que des russes (mongols) qui avaient été enrôlés, se trouvaient assis dans le fossé bordant la route, je rencontrai ainsi un groupe de blessés, tout noirs de poudre, sales, j'engageais la conversation avec le peu d'allemand que je connaissais et le peu de français qu'ils parlaient, j'appris qu'au petit jour, ils avaient été mitraillés par l'aviation alliée, la locomotive étant hors d'usage. Ils étaient arrêtés et attendaient actuellement les ordres de leurs chefs. Je compris que leur moral n'était pas des plus fameux et qu'ils languissaient que la guerre finisse. Je leur appris que des soldats s'étaient déjà rendus à la Police, le matin. Je leur indiquais quelles étaient leurs chances de revenir en Allemagne, leur expliquant que les troupes alliées se trouvaient à Nîmes, à 40 kilomètres de Montpellier, que toutes les issues étaient occupées par des patriotes et que l'aviation alliée était en relation avec eux, les derniers chars « Tigre » étant passés depuis deux jours, au nombre de 57, venant de la route de Lodève, se dirigeant vers la vallée du Rhône, seul passage leur permettant de se replier vers l'Allemagne. Je faisais savoir aux blessés qu'ils trouveraient tous les soins dans les divers hôpitaux de la ville.

Et c'est ainsi que sur 1 500 mètres environ, je racontais tous les détails que j'avais en ma possession, essayant de les démoraliser, leur faisant comprendre que leur retour en Allemagne était impossible et que toute défense serait vouée à l'échec et qu'il ne leur restait plus qu'à se rendre en se constituant prisonniers. Si cette fin de la guerre était souhaitée par la majorité, ils me firent comprendre qu'ils dépendaient encore de leur chef et m'encouragèrent à aller le trouver. Seuls quelques allemands étaient pour continuer la lutte, mais ils n'étaient pas la majorité dans cette troupe composée de gens de divers pays annexés et soldats malgré eux. Dans cette colonne se trouvait un groupe de civils, d'origine allemande, qui avait suivi la colonne lors de son départ.

J'appris ainsi que toute cette troupe venait de Port-Vendres par train, depuis Perpignan, et qu'au début de la journée ils avaient été obligés de s'arrêter ici par suite de mitraillage par l'aviation alliée. Je fus ainsi rejoint par l'inspecteur Jean qui avait pu passer au Pont de Maurin et tous deux nous sommes dirigés vers le Pont de Cholet où se trouvait l'État-Major de la colonne, nous avons été présentés aux Officiers par l'interprète qui était arrivé depuis quelques temps. Jean prit l'initiative d'engager les pourparlers par le truchement de l'interprète, il était environ 10 heures.

Le Commandant Bettin, de Hambourg, qui dirigeait la troupe, nous demanda quelle était la situation des troupes alliées aux environs de Montpellier, s'il y avait des Allemands en ville, etc. Ces renseignements obtenus, il réunit tous ses Officiers et discuta assez longuement avec eux. Il nous demanda encore d'autres renseignements et continua à parler avec son État-Major.

Vers 11 heures, le Commandant des CU (Corps Urbain) Humbert-David, accompagné de MM. Corvi, Almeras, Doumergue, et du chauffeur Martin, vint en automobile. Il fut mis au courant des pourparlers engagés, présenté au Commandant allemand comme représentant toutes les forces en tenues et régulières de la région. Au cours de leur conversation, il se trouva que ces deux Officiers avaient combattu l'un contre l'autre à Narvik.

Ces conversations se continuèrent longuement entre le Commandant Bettin (et non Colonel Flick, nommé par les journaux à cette époque) et le Commandant Humbert-David. Après renseignements demandés à l'Officier français, le Commandant allemand se concertait avec son État-Major et à toute question il répondait « moment » avec son accent. Les conversations paraissaient avoir une bonne fin, lorsqu'un grand gaillard, employé de gare (Bahnhof), vêtu de bleu, chemise et short, vint se mêler avec les Officiers, à ce moment-là les choses eurent l'air de se gâter. Après s'être introduit dans le cercle des Officiers, parlant haut, il fut écouté et des ordres furent donnés.

Des agents de liaison partirent en direction du Pont de Maurin et une heure après toute la colonne se groupait par sections, après le Pont de Cholet. Aucun allemand ne se trouvait plus entre les deux ponts. Ce regroupement des forces fut consécutif à la venue, quelques instants avant, d'une automobile contenant du personnel de la Police : Jaulent et d'autres. Celui-ci arrivant en bras de chemise et arborant un brassard tricolore au bras, je lui fis comprendre qu'avant de descendre il avait tout intérêt à le cacher, car les allemands avaient une rancune contre les terroristes, ainsi appelaient-ils les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur). Il comprit et ainsi que tous ses camarades ils cachèrent leurs brassards en retroussant les manches de leurs chemises. Après avoir été mis au courant des conversations, la voiture repartit de suite.

Pendant que les Officiers conversaient entre eux, les sept français que nous étions étions accostés par des allemands qui nous offrirent des cigarettes, sans avoir parmi eux des soldats qui paraissaient nous surveiller. C'est ainsi que je fus interpellé par un allemand, Georges Notz, qui parlait très bien le français. Il me déclara avoir fait ses études au Lycée de Reims, en France, et me mit au courant des conversations qui se déroulaient entre les Officiers allemands. J'appris ainsi que le Commandant ne voulait pas se rendre avec sa troupe sans combattre, ils étaient 1500, tous armés et ayant des munitions, les FFI ne leur faisant point peur, car devant leur nombre ils se sont toujours effacés. Il me cita le cas, à leur départ de Port-Vendres, avant Perpignan, ils furent assaillis par des coups de feux isolés, la colonne ayant pris des dispositions de combat, ils capturèrent un jeune homme, muni d'un revolver, qui leur avait tiré dessus.

Si dans l'ensemble, les Officiers et les soldats voulaient se rendre, le Commandant Bettin ne pouvait prendre la décision de lui-même, surtout qu'ils ignoraient les forces auxquelles us pouvaient faire face et à qui ils se rendaient. Un certain penchant était pour la reddition lorsque « Bahnoff » est venu envenimer la conversation, déclarant que lui ne se rendrait pas sans combattre et que la force qu'ils représentaient devait continuer le combat.

Il était environ 6 heures lorsqu'avec Notz je fus mis en rapport avec un groupe d'Officiers qui ne participait pas aux conditions. Voyant que rien ne pouvait intervenir, alors ils me demandèrent quelles étaient les routes permettant d'arriver à la route de Nîmes. Je leur fis comprendre qu'ils n'avaient qu'à traverser la ville car toutes les routes ou chemins étaient gardés par les FFI et qu'ils seraient obligés de livrer combat pour continuer leur route. Je m'engageais même à leur servir de guide pour traverser la ville, s'ils ne voulaient pas se rendre afin qu'ils ne se battent pas en ville. Lorsqu'il apprit cette proposition que j'avais faite aux allemands, le Commandant Humbert-David me traita de fou.

À cette heure-là, 17 heures, je dois dire que Jean et une partie de la suite du Commandant des GMR (Groupes Mobiles de Reserve) étaient retournés en ville depuis fort longtemps. Vers 17 heures 30, une automobile militaire vint se joindre à notre groupe. Le Colonel War³, commandant le RMCR⁴ en garnison à Montpellier, était accompagné du Capitaine Major Penamond⁵ et d'un autre officier.

Ayant été présentés au Colonel Bettin, tons deux reprirent les conversations, le Commandant Humbert-David se retira avec ses Officiers, je restais seul civil avec l'Officier français.

Vers 18 heures, avec la complicité de Notz, je décidais de faire savoir que j'étais en relation avec l'aviation alliée et que ceux-ci viendraient mitrailler la colonne avant la fin de la nuit si aucune décision n'était intervenue et, comme un hasard miraculeux, dix minutes après, une escadrille alliée vint survoler la troupe, deux avions se détachèrent, firent un rond au-dessus de nous et rejoignirent les autres appareils. Notz me fit savoir quelques instants après que les Officiers engageraient leur chef à accepter la reddition de la troupe en se constituant prisonnière à l'Armée française. Je mis le Colonel Méar au courant de cette proposition, il fit comprendre que tous les prisonniers seraient placés sous le contrôle de la Croix Rouge et qu'aucuns sévices n'auraient lieu contre les soldats. Quelques instants après, une autre conversation s'engagea en ma présence entre le Colonel Méar et Bettin et un interprète allemand, l'alsacien étant parti depuis longtemps, les conditions de la reddition furent conclues. Les Officiers seraient désarmés mais le Colonel Méar leur rendit leur pistolet, ils prêtèrent serment de ne pas en faire usage, cela devant leur chef en faisant le saint hitlérien.

Toute la troupe fut mise en colonne par trois et chaque section vint déposer les armes sur le côté droit de la route à côté du dépôt d'ordures. Comme le dépôt des armes devait être fait en vrac, je soumis la proposition suivante au Colonel Méar : « sachant que toutes ces armes allaient être saisies par n'importe qui, que toutes seraient alimentées et chargées, je lui suggérai que par l'intermédiaire de l'interprète allemand et des Officiers, une inspection des armes fut faite avant de les déposer ».

Je fus félicité par le Colonel Méar et des ordres furent donnés. À l'arrivée de chaque section, chaque Officier responsable faisait aligner ses hommes et toutes les armes furent désarmées et déchargées évitant ainsi tout accident qui aurait pu se produire. Les fusils furent mis à part, les pistolets d'un autre côté, les munitions, grenades, les jumelles, presque tous se débarrassèrent de leur masque, des vélos furent mis contre le talus. Ce butin en vrac, a représenté la valeur de cinq voitures fourragères militaires qui fut transporté à la caserne Robert Jammes⁶ par les soins du Colonel Méar et distribué par la suite à toutes les forces du Maquis qui vinrent à Montpellier dans les jours qui suivirent. (Fig. 4)

Au départ du Commandant Humbert-David, il fut décidé qu'il grouperait et rassemblerait toutes les forces en tenue de la ville et c'est ainsi que les GMR, les gardes-voies et communications [...], de son côté le Colonel Méar fit venir les quelques européens qu'il avait à la caserne car la majorité de son régiment était composée de troupes de couleur, et afin de ne pas avoir d'incident avec les PG⁷ allemands, il fut convenu que ces derniers ne viendraient pas les prendre. Des gardiens cyclistes passèrent en avant de la colonne pour faire circuler et partir tous les civils qui se trouvaient sur le trajet suivi par les PG. Et c'est ainsi qu'encadrés par une cinquantaine de Français, plus ou moins démunis d'armes, certains se servirent au dépôt sur le bord de la route, que les 1500 allemands firent leur entrée en ville et en ordre. Ils furent cantonnés dans les locaux de la caserne Robert Jammes, l'ex centre démobilisateur. La garde extérieure fut assurée alors par les Noirs du Colonel Méar, la discipline intérieure fut assurée par les Allemands eux-mêmes.

Ayant été intrigues par de nombreuses détonations que nous entendions lors des pourparlers, je revins le lendemain au Pont de Cholet. Aux environs des champs bordant la voie de chemin de fer, je vis de nombreux tas de cendres



Fig. 4 - Anciennes casernes des Minimes, porte centrale. Montpellier, place Notre-Dame-des-Tables.

... disséminés un peu partout. Ces tas représentaient toute la comptabilité de cette colonne, livrets militaires, machines à écrire, tout avait été brûlé au moyen de grenades qui mettaient le feu à tous les papiers.

Le train qui se trouvait sur la voie comprenait une vingtaine de wagons, voyageurs et marchandises ; la défense antiaérienne était assurée par un canon antiaérien de 20 mm. Dans les wagons se trouvaient de nombreuses munitions et des artifices de signalisation. Des traces d'un récent pillage étaient visibles. Je fis part au Colonel Méar que des munitions étaient déposées dans les wagons ; il les fit enlever immédiatement, mais de nombreuses caisses de munitions avaient disparu.

Par la suite tous les PG furent transférés à l'Asile de Font d'Aurelle où les moyens de garde étaient plusieurs. Les Officiers furent envoyés à la prison de Lodève. Lors du transfert à Font d'Aurelle, tous les Officiers et soldats furent fouillés par leurs gardiens FFI ou Milice Patriotique, plusieurs millions de francs furent saisis au soi-disant profit des victimes des FFI. Des sévices eurent lieu contre des soldats. Toutes ces vengeances furent tolérées malgré que le Colonel Méar eut affirmé que tous les PG se trouvaient régis par les conventions de la Croix Rouge internationale de Genève.

Par la suite, une grosse partie des PG fut affectée au déminage de la région où beaucoup payèrent de leur vie.

Georges Notz que je considère comme ayant permis la reddition de tous ses camarades, sans combattre, fut par mes soins affecté dans un emploi sans danger, c'est ainsi qu'il fut chargé d'interprète au 451^{ème} Groupement de PG allemands à l'école de déminage de Palavas et par la suite fut libéré. »

À Montpellier, le 12 Mars 1945

signé : CLOUSCARD

Vu pour certification matérielle de la signature de M. L. CLOUSCARD,
apposée ci-dessus.

Montpellier, le

Le Commissaire de Police, signé : illisible

Timbre rond : Commissariat de Police du 3^e arrdt. [Place de la Comédie]

Document 2

Le document précédent est immédiatement suivi du texte ci-dessous :

« Il faut néanmoins souligner que l'initiative et le courage des inspecteurs Jean et Clouscard et de l'interprète M. Jeager ont eu pour effet immédiat d'empêcher le regroupement rapide et le départ de ce détachement allemand qui aurait pu, au cours de son avance, piller, détruire et livrer combat.

Persuadés de n'avoir fait que leur devoir, ces trois hommes n'ont jamais donné le compte-rendu de leur dangereuse mission et aucun rapport établi sur l'affaire du Pont de Cholet ne les a nommés.

Ils n'auraient même jamais songé à en donner eux-mêmes le compte-rendu s'ils n'étaient tenus aujourd'hui de ramener la preuve de leurs sentiments patriotiques.

À Montpellier, le 12 Mars 1945

signé : JEAGER, JEAN, CLOUSCARD

Vu pour certification matérielle de la signature de MM. JEAGER, JEAN et CLOUSCARD,
apposées ci-dessus.

Montpellier, le

Le Commissaire de Police, signé : illisible

Timbre rond : Commissariat de Police du 3^e arrdt.

Reddition de 1 500 Allemands le 23 Août 1944 au Pont de Cholet de Montpellier

Au cours de l'année 1948, j'ai appris les faits suivants : lors des pourparlers avec les Officiers de la colonne allemande le 23 Août 1944 au Pont de Cholet à Montpellier, un de ceux-ci s'est évadé.

Cet Officier, Officier de détail de la colonne, parlant très bien le français, a demandé au locataire d'une villa du chemin de Maurin une tenue civile, pour pouvoir revenir en Allemagne. Le locataire, ex-Officier français à la retraite, lui a remis les vêtements demandés. L'Officier allemand, ayant appris que les Officiers et les soldats étaient détenus la Caserne Robert Jammes, est parvenu à les contacter à plusieurs reprises.

Ayant été dénoncé, il fut arrêté et la somme de 300 000 francs (de 1944) lui fut confisquée. Au cours de l'interrogatoire subi à l'Asile de Font d'Aurelle où tous les Officiers avaient été transférés, il a demandé une décharge de cette somme et se vit accuser de douter des intentions de ses gardiens. Il fut obligé de se récuser. Cet Officier allemand, après la Libération, s'est fixé Montpellier, 13 rue Magnol, et s'est marié une Française. Il était peintre.

Au retour des PG français, les cartes de séjour et de travail ont été retirées aux Allemands qui sont retournés chez eux. Flers et sa femme sont partis en Allemagne vers 1948.

CLOUSCARD Louis

Un autre témoignage, beaucoup plus succinct, est celui de M. Guy Jacques qui, étudiant en « préparation Agro » à Montpellier, est mobilisé et termine la guerre comme Aspirant de Chars. Il est recruté à la démobilisation par le Général Guillaumat comme Officier dans la Garde des Voies et Communications, poste qui offrira de grandes possibilités d'observations des déplacements des Unités militaires allemandes. Le PC se trouve au 5, rue de la Loge. Le 23 Août 1944, désigné par le Commandant Cazal et son adjoint Claparède, il rejoint le pont de Cholet avec le brigadier Plaze. Il raconte que le Commandant allemand « ne veut se rendre qu'à des gens en uniforme, à un égal en grade au minimum et que les honneurs militaires lui soient rendus [...] une douzaine de Sénégalais formant un piquet d'honneur. L'Officier allemand salue le Colonel Méar et lui remet son pistolet. Le Colonel Méar enlève le chargeur et lui rend l'arme. La reddition vient d'être scellée ».

La présence de soldats sénégalais est étonnante. Fin novembre 1942, l'Année d'Armistice a été dissoute et les quelques Unités de soldats africains, malgaches ou indochinois, qui n'avaient pas été renvoyées Outre-Mer se sont trouvées dans l'impossibilité de quitter la France. Ceux de Montpellier étaient à la Caserne Robert Jammes. Pendant

l'Occupation, la Caserne Jammes abritait plusieurs services civils dont le Service des Farines et le SGMICR N° 4 que commandait le Lieutenant-colonel Louis Méar, de l'Infanterie Coloniale. Après le départ des troupes allemandes, ils seront affectés à la garde des principaux bâtiments administratifs et participeront le 25 Août 1944, à ce qui est connu sous le nom de « combat de Montferrier », à 3 km au nord de Montpellier.

Concernant les Officiers allemands, le Capitaine de Frégate Walter Denys, né en 1896 à Hambourg, est un descendant de huguenots français émigrés en Allemagne suite à l'Édit de Fontainebleau de 1685. Il repose dans la nécropole militaire allemande de Dagneux (Ain), block 27, tombe 180.

Le Capitaine de Corvette Ernst Bettin aurait été fusillé par la Résistance suite aux exactions commises par ses troupes entre Perpignan et Narbonne. Aucune trace de jugement, de condamnation ni de sépulture, n'ont été trouvées. Curieusement, Bettin est lui aussi, très certainement, d'origine française, car ce nom, qui n'est également pas de consonance germanique, existe en France dans plus de vingt départements, porté par près de 500 personnes et celui de Denys par environ 700.

Notes

Remerciements à MM Paul Génelot, Guy Jacques, Jean-Claude Richard-Ralite, et Ch. Xancho auteur de *Port-Vendres camp retranche allemand sur la Méditerranée*. Perpignan, 2004.

Sources

- Archives Municipales de Montpellier : Fonds Paul Génelot, série PG, volume 51 (pp. 20-29) ; volume 60 :

Operations aériennes en Languedoc-Roussillon par Brice Peired

1. Cholet dérive de « Chaulet », toponyme trouvé dans les archives depuis 1160, et désignait une ancienne église disparue, formant l'un des quatre anciens chefs-lieux de paroisses rurales de Montpellier avec Prunet, Sauret et Lavane. Chaulet figure sur la carte de ➤

... Cassini au XVIII^e siècle et devient Cholet (mas de Cholet) sur le plan cadastral napoléonien de 1818. Ce nom vient de l'occitan « *caulet* » (prononcer *caoulétt*), « choux », probablement un champ de choux. D'après une autre source, ce serait aussi le nom de l'adjudicataire du ramassage des ordures ménagères – sous toutes réserves – l'un n'empêchant pas l'autre. Le ramassage s'effectuait à l'aide de tombereaux tirés par un robuste cheval qui obéissait à la voix. Les ordures étaient déposées à environ 3 km de la place de la Comédie, au-delà du pont. Le Stade Cholet y sera par la suite construit.

2. Arènes est très probablement une déformation du nom d'un gros propriétaire des terrains alentours : Darenne.
3. Louis Méar. Lieutenant-colonel des Troupes Coloniales

4. Il s'agit du SGMICR Sous Groupement des Militaires Indigènes Coloniaux Rapatriables
5. Henri Perramond. Médecin-Capitaine des Troupes Coloniales
6. La Caserne Robert Jammes que seuls les plus anciens Montpelliérains connaissent, était située sur le Cours Gambetta. C'était l'ancienne caserne des Minimes, qui abrita au XIX^e siècle le 122^e régiment d'Infanterie. Elle fut démolie en 1948 pour laisser place à la Sécurité Sociale. Seules les trois portes furent sauvegardées et on peut voir la porte centrale, dite d'Isly, place Notre-Dame-des-Tables sur le mur Sud, la porte de Marengo face au numéro 7 de la rue de Vallat, tout de suite à droite à la sortie du passage reliant la rue de l'Ancien Courrier à l'église Saint-Roch, et la porte de Lützen à la Maison Léo Lagrange de La Paillade.
7. Prisonniers de Guerre

Les passages des colonnes allemandes dans le Cœur d'Hérault au mois d'août 1944 et l'embuscade d'Aniane (26 août) par le maquis Roland

Jean-Claude RICHARD (*)

Nous voudrions tenter de présenter les mouvements de troupes allemandes dans notre région au mois d'août 1944, les attaques des forces de la Résistance qu'elles ont subi, les morts et destructions qu'elles ont opérées en réponse, en rappelant que nous n'avons pas tous les renseignements que nous souhaiterions car l'heure n'était pas, alors, à rédiger des rapports précis et à prendre des photographies...

Depuis l'envahissement des T.N.O. (Territoires Non Occupés) le 11 novembre 1942 et la vaine tentative du Général de Lattre de Tassigny de s'y opposer par les armes, l'occupation de notre région sera totale avec d'importantes forces militaires, des services complets et des forces de répression très actives. L'année 1943, l'instauration du Service du Travail Obligatoire (le S.T.O.) et la création de la Milice Française vont apporter, par réaction, des forces vives aux mouvements de la Résistance et aux maquis, alors que les jeunes des Chantiers de Jeunesse vont se retirer au fur et à mesure vers le Centre de la France. Les répressions, de plus en plus fortes, les rafles, les prélèvements économiques vont être de plus en plus lourds. En 1943 cependant, après la bataille de Stalingrad, le régime nazi est atteint comme il l'avait été, mais moins fortement, l'année précédente, par la bataille de Bir Hakeim...

L'année 1944, un vent d'espoir se lève surtout à partir de juin et du succès du débarquement des Forces alliées en Normandie dont la progression vers l'est ne sera pas facile. Le 20 juillet, une tentative d'assassinat d'Hitler, préparée par des officiers, va échouer mais le régime voit, de proche en proche, les Alliés en passe d'atteindre le Reich. Aussi, lorsque le 15 août 1944 les Alliés engagent un débarquement en Provence, on comprend à Berlin que cette Armée une fois ancrée, forte de centaines de milliers d'hommes, aidée par les forces françaises de la Résistance, va s'engager dans la vallée du Rhône et rejoindre le front de l'Est en liaison avec les forces alliées déjà présentes.

Déjà, dès le 13 août, sur la demande du général Wiese, commandant la XIX^{ème} armée qui occupe le sud depuis Toulouse et les Pyrénées jusqu'à la frontière italienne, et dont le Quartier Général est à Villeneuve-Lès-Avignon, Hitler donne l'ordre de départ pour la vallée du Rhône, de la 11^{ème} Panzer-Division, commandée par le général Wend

Wittersheim. Le 14 août, une partie des chars est déjà en route sur la nationale 113 vers Remoulins et d'autres, d'Albi à Nîmes, en empruntant les routes du nord de l'Hérault et du nord du Gard ont le même objectif. Le 19 août, le général von Blaskowitz avait installé son Quartier Général à Pierrelatte et, deux jours plus tard, à Lyon.

Nous présenterons ce que l'on peut savoir des passages des colonnes allemandes durant une semaine dans le Cœur d'Hérault et au-delà. Loin de nous de porter un jugement sur les conséquences souvent terribles et définitives de ces mouvements de troupes. Il s'agit de les rappeler car ils font partie de notre histoire.

Les passages des Marschgruppen, les colonnes allemandes

Les dates, les itinéraires, les compositions des troupes allemandes qui ont traversé notre région en août 1944 ont été établis par de nombreuses recherches (cf. Bibliographie). Il est clair que de tels mouvements qui se sont produits en quelques jours ne peuvent pas être décrits avec tous les détails d'autant plus que nous ne disposons pas, du côté français, de renseignements précis et complets. Le tableau que l'on peut en dresser reste tributaire de modifications et d'ajouts provenant par exemple d'acteurs et de témoins qui n'ont pas encore livré leurs souvenirs.

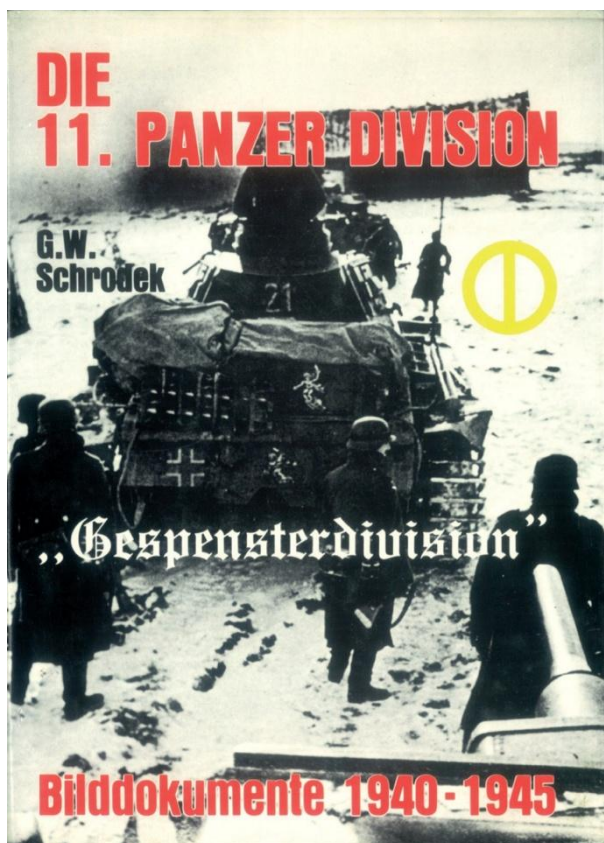
Il est impossible de préciser tous les chemins suivis et les effectifs exacts de ces déplacements qui vont, de l'ouest à l'est, pendant plus d'une semaine, parcourir la plupart des voies du Cœur d'Hérault en se tenant éloignés de l'axe routier et des grandes villes de la côte qui pouvaient constituer des obstacles par des luttes armées organisées par les mouvements de la Résistance. De plus, les grands axes routiers comme les voies ferrées constituaient des cibles faciles offertes à l'aviation alliée comme on le vit à Tornac-la Madeleine ou à la gare d'Arènes à Montpellier.

Les recherches effectuées par plusieurs auteurs ont permis, cependant, de proposer les résultats suivants dont une synthèse a été publiée par A. Vielzeuf et J. Castan :

La JP Panzer Division

Elle vient de l'ouest, se déplace les 14 et 15 août en trois colonnes et se compose de 7 régiments dont le 11^{ème} régiment blindé de reconnaissance. Du 18 février au 31 mars 1944, le

(*) Directeur de recherche honoraire au C.N.R.S. 34jcr@orange.fr



... Gard et Montpellier avaient hébergé des éléments de la 9^{ème} SS. Panzer-Division avant son transfert vers l'est. Dès le 15 juin, des véhicules de cette division avaient été attaqués par l'aviation alliée sur la route Nîmes-Beaucaire.

Du 14 août à midi au 15 à 10 heures, une colonne (413 véhicules, 2000 à 2500 hommes) est responsable des combats à Nant¹, à la suite du retour de maquisards corsaires qui venaient de faire sauter le pas de l'Escalette où des blindés venus depuis Camarès par Lodève étaient remontés sur le Larzac : de nombreux morts des deux côtés au combat ou fusillés. Le 14 a lieu une très forte intervention sur le Caylar², à la recherche des maquisards, qui terrorise le village. Mais les militaires allemands poursuivent leur route on est le 15 et le débarquement des forces alliées en Provence a commencé³.

Un premier « Marchsgruppen », la colonne dite « de Saint-Pons »

Fort de 5 à 6000 hommes ce déplacement est constitué par la 716^{ème} division d'infanterie, qui, après avoir reçu le premier choc du débarquement en Normandie, a transité par les Landes, puis la région de Perpignan où elle se trouvait en cours de recombplément. Elle suit les routes des Hauts-Cantons – d'où son nom⁴ – puis le cœur d'Hérault où elle traverse plusieurs villages de la plaine par tous les chemins possibles, en répondant aux attaques et en abattant des civils, comme à Aniane, Viols-le-Fort ou Saint-Martin-de-Londres. Cette unité, avec des pertes en hommes et en matériel en raison des attaques des maquis des Hauts-Cantons, aborde Sommières l'après midi du 24 août, tue des résistants et rencontre le maquis Aigoual-Cévennes. Puis se fractionne en

éléments de marche distincts qui seront attaqués par plusieurs maquis sur divers itinéraires jusqu'en Ardèche.

Un deuxième « Marchsgruppen », la colonne dite « de Toulouse »

Entièrement motorisée, forte de 2000 hommes, avec un important détachement de la Flak – la DCA allemande –, cette colonne partie de Toulouse le 19 passe par Albi, est attaquée à Mourèze par le maquis Bir Hakeim, puis Clermont-l'Hérault⁵, Saint-André de Sangonis, Lagamas, Saint-Jean-de-Fos, remonte la vallée de l'Hérault, en passant à Saint-Guilhem-le-Désert pour atteindre Ganges à l'aube du 24 août⁶ (une partie des véhicules avait franchi l'Hérault par le pont de Saint-Etienne-d'Issensac après en avoir détruit le parapet sud qui empêchait le passage) puis Ferrières-les-Verreries. Elle combat le maquis Aigoual-Cévennes à Saint-Hippolyte-du-Fort puis va atteindre Tornac et la Madeleine. Là auront lieu de durs combats, le 25 août, avec intervention de l'aviation alliée si bien que son chef, le général Konrad Martin Nitche se rend avec une partie des troupes restées sur place (les autres continueront et gagneront l'Ardèche) et se suicidera dans la nuit... Les maquis auront fait 4 à 500 prisonniers avec un armement considérable, 28 camions et des pièces d'artillerie.

Un troisième « Marchsgruppen », la colonne dite « de Rodez »⁷

Ce troisième ensemble se compose de 2 à 3000 hommes avec une DCA. On dispose d'une description au moment de sa traversée de Pont-de-Salars le 18 août : « 2 colonnes de 50 piétons chacune, 5 colonnes de 40 hommes, 1 colonne de 57 hommes armés à pied, 70 vélos, 5 motos, 6 voitures légères, 20 camions d'hommes et de matériel, une quarantaine de voitures à un cheval, 4 voitures à 2 chevaux, 2 voitures à 4 chevaux et 2 voitures de la Croix-Rouge avec des blessés. Un peu plus tard passent : 4 chenillettes armées de canons de 37, 16 camions de 7 à 8 hommes chacun, une camionnette, des hommes à pied entre les chenillettes, 3 motos et 3 voitures légères en tout 170 hommes... » ! Au fur et à mesure de sa progression, elle s'aggrave des soldats stationnés sur son parcours (Millau, le camp du Larzac). Elle abattra aux Infruts, sur le Larzac, un avion américain – et elle est responsable de la mort des 23 maquisards de la Pezade appartenant au maquis Paul Claie le 22 août⁸ et de nombreux civils à Saint-Pierre-de-la-Fage. Au col du Vent, le 23 à 18 h, une attaque du maquis Valmy entraîne la mort de 16 allemands ; dans la descente d'Arboras la colonne oblige un camion de commerçants de Ganges qui montait à se placer en tête de la colonne et continue sa route : les commerçants repartiront à pied sains et saufs par les Lavagnes et Pégairolles. Elle passe à Montpeyroux, Montarnaud, Grabels, Montferrier... qu'elle atteint par des voies secondaires car une embuscade (préparée à Saint-André-de-Sangonis avec destructions envisagées du Pont de Gignac et d'un ponceau à la Taillade, mais non retenues) l'attendait à la Taillade avec des hommes du groupe de Villeveyrac et d'Aniane ; son arrière garde sera attaquée à Montferrier. Elle est à Sommières le 25 août. Elle est attaquée le 26 par les maquis, ➤

... et les 27 et 28 août un important matériel et près de 1000 prisonniers sont récupérés par les maquis. Le reste des troupes allemandes continuera sa route dans le Gard⁹.

Un quatrième « *Marchsgruppen* », la colonne dite « de Cahors »

Cette colonne, forte de 1 800 hommes, depuis Olonzac, Neffiès, Fontès, d'où elle part le 26 août à 4 h 30, va traverser le cœur d'Hérault, passe à Aniane, Saint-Martin-de-Londres pour arriver à Corconne le 26 au soir et à Quissac le 27. Elle subit sur son parcours des attaques très nombreuses et mieux documentées dans le Gard, et abat des civils isolés. Elle sera finalement mise hors de combat en Ardèche le 30 août.

On voit bien la difficulté de rendre très précisément compte de tous ces déplacements considérables en hommes et en matériel dont les itinéraires parfois se croisent. Tous les chemins sont utilisés avec la volonté d'atteindre la vallée du Rhône dans les temps les plus brefs si bien que l'intimidation permanente est préférée à de vrais combats : les otages peuvent servir de boucliers, les civils partant en courant à l'approche des colonnes sont des victimes toutes désignées et les soldats se considèrent toujours comme des conquérants auxquels tout est dû !

Du côté des maquis, la situation est totalement différente, d'une part parce que, en ce cœur d'Hérault, il n'y avait pas de zones très favorables, comme les Hauts-Cantons ou les Cévennes, pour accueillir les résistants, et le maquis Bir-Hakeim¹⁰, malgré ses points d'accroche, n'était pas assez puissant, d'autre part parce que les résistants ne disposaient pas d'un armement qui pouvait lutter avec celui des troupes de passage. Les parachutages d'armes longtemps différés étaient devenus plus nombreux à partir du mois d'août mais ne suffisaient pas. Bien entendu, ils ne livraient aucun véhicule et aucun blindé ! Le maquis Valmy, le 15 août, disposait de 17 hommes avec 17 fusils et 1 mitrailleuse !

D'ailleurs, des attentats de provocation sont attribués à la Résistance, pour la déconsidérer, comme ce fut le cas à Gignac dans la nuit du 8 au 9 avril 1944, vers 22 h 05, où un attentat par explosif eut lieu à l'hôtel du Commerce, propriété de M. Réveillon, et où logeaient six soldats allemands. Les dégâts matériels furent importants et un couvre-feu fut instauré. En réalité l'action avait été réalisée par les inspecteurs Marchy, Castel, Grincourt et Martin de la brigade de l'intendant de Police Marty¹¹ qui sont aussi responsables de l'assassinat d'une femme à Gignac, action elle-aussi attribuée à la Résistance

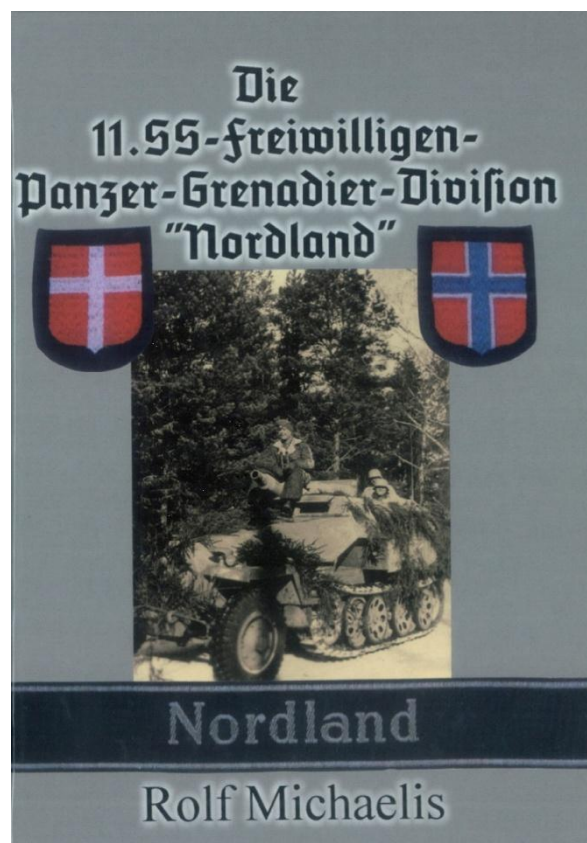
Les maquis au mois d'août seront renforcés par l'arrivée des gendarmes (120 de la partie centrale de l'Hérault) selon l'ordre qui leur fut donné par leurs commandements le 5 août pour exécution le 13. L'État-Major est installé à Fondamente et la 16^{ème} Légion a vu 1085 hommes sur 1849 qui rejoignent les FFI.

Les actions commandées par les autorités de la Résistance sont désignées sous le nom de plans « colorés »¹², auxquels sont affectées des phrases codées qui déclenchent leur mise en œuvre. Plan Vert : action sur les voies ferrées

(« Mathurin adore les épinards » et « Ne basculez pas l'estropié ») ; plan Tortue : action sur les transports routiers (« Le saindoux est mauvais ») ; plan Violet : action sur les lignes souterraines (« L'apprenti fait des vers ») ; plan Bleu : action sur la distribution d'électricité, et plan Guerillas, décliné en Noir, contre les PC et QG ennemis, en Jaune, contre les dépôts de munitions et Rouge, contre les dépôts de carburants (« Il a rougi le traître » et « L'agneau est téméraire »).

À Aniane, le passage des colonnes allemandes a laissé des souvenirs qu'évoquent encore des habitants qui, pour la plupart, n'étaient pas en âge de combattre : mais les souvenirs de faits graves et inhabituels marquent, plus que d'autres, je peux en témoigner, de jeunes cerveaux. Grâce à plusieurs d'entre eux¹³ nous avons pu trouver des témoignages, ici comme dans des communes voisines, qui permettent d'entrer d'une certaine façon directement au cœur de cette semaine du 21 au 26 août 1944.

Après le rappel des faits généraux, il n'est pas possible d'entrer dans les détails des actions conduites par les troupes allemandes, les maquisards et les individus isolés. Nous résumerons quelques uns des moments tragiques sans vouloir être complet ni dresser un tableau de tous ceux qui ont perdu la vie durant la semaine du 19 au 26 août 1944. Les emplacements mêmes sont souvent signalés par une stèle ou une plaque, mais pas tous. Parmi ces victimes, il faut distinguer ceux, armés ou non, en uniforme de maquisard (brassard, drapeau), passants ou combattants, de ceux qui en habits civils se trouvaient statiquement en bordure des routes ou bien s'enfuyaient... Dans ce dernier cas, ils furent tous abattus...



Auf der Fahrt durchs Rhônetal.
Divisional vehicles on the move
in the Rhône valley.



L'axe Aveyron-Hérault parcouru par la colonne dite de Rodez a mis hors de combat une section du maquis Paul Claie à La Pezade, le 22 ; entre le Caylar et Saint-Pierre-de-la-Fage, furent abattus Hippolyte Dupin et son compagnon de Montpeyroux qui se rendaient sur le plateau à vélo pour faire des provisions. Cette même colonne fera étape durant la nuit du 23 au 24 à Montpeyroux et fera comprendre à tous, y compris par des rafales, qu'il valait mieux se tenir tranquille. Le 23 à 19 h. elle intercepte le jeune Marcel Compan (19 ans), de Saint-Félix-de-Lodez, agent de liaison du maquis Bir Hakeim, qui revenait à moto d'une mission auprès de l'abbé Paul Levet, curé de Saint-Guilhem-le-Désert, lequel disposait d'un poste de radio. Cette même colonne, ou celle de Toulouse, abat Joseph Cambon, devant le cimetière de Saint-Jean-de-Fos.

À Montarnaud quatre hommes : A. Belot, H. Digelman, R. Paroutel, P. Sauvan seront abattus, et au croisement de Bel-Air, commune de Grabels, un engagement avec un groupe FFI conduit à la mort A. Delranc, l'interprète Khun, J. Daverdis, P. Pallie (les noms tels qu'ils figurent sur la stèle) et, poursuivant sa route à Montferrier : G. Farenc et J. Pervent seront tués au combat de Montferrier et Charbonnel, L. Long, J. Coste, P. Sutra, R. Guerin, A. Thibal seront fusillés.

De l'Ouest vers l'Est, à Fontès, le 21 août après midi dans un combat, trois membres du Maquis Bir Hakeim sont tués : le capitaine anglais Peter Fowler, et deux gendarmes, François Pradeilles et Maurice Lebaron, au mas de Sauvage ; à Ceyras, Joseph Rouvière est abattu dans son jardin ; à Gignac, le 24, Ismael Combarnous (51 ans) et Mar-

cel Feschotte (38 ans), maquisards, sont abattus (en représailles, deux soldats allemands déserteurs seront exécutés à Gignac) et à Aniane, sur la route de Puéchabon, à la Condamine, quatre cultivateurs sont mis en joue : Etienne Souvairan et E. Loire peuvent se cacher et échapper à la mort, mais Antonio Asensio et Jean-Louis Caumel sont abattus : leurs corps sont ramenés en ville sur une charrette arborant un drapeau de la Croix Rouge, comme nous l'a précisé M. Marcel Pouget, par le Maire le docteur Delon, et M. Galtier. Ce même jour, à Viols-le-Fort, le jeune Jean Durand, qui regagne à vélo une maison familiale à l'entrée du village, est abattu près du cimetière.

C'est au Nord de Puéchabon, dès le 20 août à 12 h, que le maquis Valmy avec un camion armé avait attaqué des éléments d'une colonne supérieure en nombre et en armement (dont 4 chars. Cependant un tué et deux blessés) qui fera sauter le camion du maquis après avoir récupéré sa mitrailleuse et abandonnera une voiture, récupérée ultérieurement par les maquis. L'État-Major d'une Panzer-Division, avec des voitures camouflées et plus de 200 hommes et un colonel, avait fait étape l'après-midi au château de Larcade, au Sud de Gignac. Plus loin, en bordure de la route de Saint-Martin-de-Londres à Ganges, Henri Barthélémy (41 ans) est mortellement blessé et meurt à quelque distance sur le territoire du Mas-de-Londres.

Ganges point de passage quasi obligé a été le lieu de durs combats le 24 août avec des morts des deux cotés, civils ou combattants, dont Jeanne Maillé, Miquel Perez, François Tarrega, Marcel Fabre, René Delage, Paul Espaze, Emile Pons, Louis Brun, Charles Jekel.

On ne saurait oublier à Aniane le jeune Louis Marres (8 novembre 1926-21 août 1944), étudiant, condamné pour propagande en 1942, qui avait rejoint le maquis le 9 juin 1944, (groupe FTPF Vernazobres), abattu au Col de Pétafy, entre Bédarieux et Béziers, en même temps qu'Andrée de David-Beauregard (28 ans), infirmière et agent de liaison AS, avec six de leurs camarades, le 21 août¹⁴. Les circonstances sont souvent comparables ou identiques et les femmes et les hommes peuvent être de plusieurs générations, mais les combattants sont jeunes. Il s'agit aussi de simples travailleurs et les combattants font preuve d'un courage déterminé car l'adversaire a l'avantage en nombre et en matériel.

Le Samedi 26 août passent à Aniane les derniers convois. Nous allons pouvoir décrire cette journée grâce à des témoignages exceptionnels. À l'entrée d'Aniane, deux jeunes, Louis Paul et Maurice Frère, se trouvent dans des vignes vers Gignac. Voici le témoignage de Maurice Frère :

« J'allais avoir 18 ans. J'étais en vacances et mon père m'avait chargé de m'occuper du jardin que nous avions sur la route de Gignac, juste en face du chemin qui mène à Famourette. Il était environ huit heures du matin. Le soleil était déjà haut dans le ciel sans nuages. La journée s'annonçait belle.

Me voila sur la route pour aller à mon jardin, armé d'un marteau avec lequel je devais planter des piquets pour maintenir les plants de tomates. Chemin faisant, je rencontre mon camarade Louis Paul qui lui, armé d'une ...»

... faucille, allait couper l'herbe qui envahissait sa vigne située presque en face de la nôtre. Je lui montrai mon marteau et lui sa faucille, ce qui nous a fait rire. Sans commentaires...

Arrivés un peu après le chemin de la Grange des Pères, nous rencontrons, monté sur son vélo, monsieur Garcia dit « la Peseta » qui nous crie « Planquez vous, les Allemands arrivent ! » Nous grimpons précipitamment le talus qui menait à la vigne située au dessus. Nous nous cachons sous le feuillage des souches. Un bruit de freins se fait entendre et un claquement de portières. Un court instant s'écoule. Mon camarade lève la tête en même temps que ses bras. Il me dit : « Les allemands sont là ». À mon tour, les bras en l'air, je me lève. À dix mètres devant nous, je vois un officier allemand encadré par deux soldats. Lui pointe son revolver sur nous et les soldats leur mitraillette. En gesticulant avec son arme, l'officier hurle : « Vous, maquis ! ». Mon camarade répond : « Nous, pas maquis, monsieur passé à vélo nous dire, Allemands arrivent, cachez vous car eux faire beaucoup de mal ».

Pour moi ce « beaucoup de mal » était de trop et les conséquences pouvaient être désastreuses pour nous. Heureusement l'officier ne parlait pas le français. Il nous fit signe de le suivre, toujours les mains en l'air, moi avec mon marteau, Louis avec sa faucille, nous obéissons sous la menace de leurs armes. Il nous arrête devant sa voiture. C'était une Citroën, traction-avant, de couleur noire. Sur l'arrière, à même le pare-chocs était fixée une planche large de cinquante centimètres environ et sur laquelle était positionné un troisième soldat. Devant lui, sur le toit de la voiture était arrimée une mitrailleuse pointée vers l'avant.

Nous faisons face à l'officier dont les yeux nous fixaient méchamment alors que sa mâchoire était crispée. À nouveau il répétait : « Vous maquis ! ». Avec mon marteau je mimais celui qui plante un piquet en marmonnant je ne sais plus quoi. De son côté, Louis mimait avec sa faucille celui qui coupe de l'herbe, en disant « couper herbe ».

Un long silence s'en suivit. Dans la tête de l'officier, ça devait gamberger tout comme dans la mienne. Un « Raoust ! » accompagné d'un geste avec le revolver rompit le silence. Tournant les talons, nous fîmes les premiers pas pendant lesquels je cambrais mes reins car je m'attendais à recevoir une rafale de mitraillette. Cinq mètres étaient franchis, rien, dix mètres, toujours rien. Au bout de vingt mètres, j'entendis un claquement de portières qui se ferment et le ronronnement d'un moteur qui se mettait en marche. Ouf ! La tension avait été si grande que mes jambes flageolaient. Je mis ma main sur l'épaule de Louis et lui murmurai : « On a eu chaud ». Il ne répondit pas.

Il nous restait quatre cents mètres environs pour arriver enfin à destination. C'est alors que la colonne de soldats qui battaient en retraite nous apparut. Elle tenait toute la largeur de la route. Ce n'était plus une armée mais un troupeau. Des moyens de locomotion les plus insolites étaient utilisés. Certes, la plupart des soldats étaient à pied. Cer-

tains étaient sur des vélos d'homme ou de femme, sur des chevaux de trait, sur des charrettes. Ils avaient l'air harassé et ne jetaient aucun regard vers nous.

Une fois dans mon jardin, loin de la route, je me sentis en sécurité. Soulagé, détendu je pensais me mettre au travail, alors que Louis, assis par terre, la tête basse, ne disait mot. Mes deux mains sur ses épaules, je me souviens lui avoir dit : « Tu te rends compte, ta faucille et mon marteau comme outils de travail et non comme arme de guerre ont dû convaincre l'officier quand nous lui avons dit « Nous pas maquis ». Il a esquissé un sourire et nous avons bavardé un long moment sur ce que nous venions de vivre. Plus question d'aller couper l'herbe.

Il était environs midi quand à travers vignes nous avons regagné le chemin qui nous faisait rentrer dans Aniane par le pont de Regagnas. Une bonne tape dans le dos et un salut qui en disait long, chacun regagnant sa demeure.

Mes parents anxieux m'attendaient et poussèrent un soupir de soulagement en me voyant. Je leur contai ce qui nous était arrivé.

Alors que nous mangions, un coup de fusil retentit dans la rue. Un soldat allemand posté au coin de la rue avait tiré sur notre voisine qui était en train d'ouvrir ses volets dans lesquels se figea la balle. Ce même jour à la sortie du village, près du cimetière, le maquis attaqua la colonne. C'est seulement maintenant que je réalise : « Et si l'officier allemand nous avait pris en otage ! »

La traversée d'Aniane a été observée par plusieurs habitants un autre tir sur une fenêtre a eu lieu face à l'ancienne Gendarmerie.

L'attaque de la colonne à la sortie d'Aniane par le maquis Roland

Cette attaque est encore mal connue y compris de ceux qui avaient croisé ou vu la colonne avant qu'elle ne parvienne à la sortie d'Aniane, devant le Monument aux Morts. Elle va se dérouler sur l'avenue de Saint-Guilhem et aura pour cœur le croisement avec le chemin du 8 mai 1945. L'embuscade est l'œuvre du maquis aveyronnais Roland¹⁵ qui, en accord avec l'ordre de mission du 25 août fixé par le Lieutenant-colonel Carrel¹⁶, était descendu dans le Lodévois et devait gagner Montpelier.

Nous devons un témoignage à M. Benjamin Lauret :

« Millau fut libéré le 22 août et, le 23, ordre est donné au Maquis Roland de rejoindre Fondamente et de détacher une section à Vabres. Le départ de Millau a lieu vers 14 heures. Ma section « Archimède » rejoint Vabres à 17 heures. Nous minons les trois ponts, n'ayant que 2 mises à feu nous faisons sauter le pont en dos d'âne vers 19 h 30. Nous restons à Vabres jusqu'au 25 août au matin et à 6 heures, nous partons vers Lodève où nous retrouvons notre Maquis vers 10 heures du matin. Nous partons vers midi et nous déjeunons à Sallèles.



Aniane, remise Boyer-Causse où a eu lieu l'embuscade.

Alerte, une colonne allemande est signalée à Aniane. Saut dans les camions. Arrivée à Aniane vers 14 heures. Nous traversons Aniane : c'est bien vrai, une file de camions et de véhicules de toute sorte remonte vers le Nord (Saint-Martin-de-Londres). Nos armes automatiques sont mises en batterie. Les Allemands se déploient en bordure de route. Nous remontons à droite dans les vignes et à gauche dans les roseaux. Pendant deux heures, on tire de tout côté. Vers 16 heures 30 les Allemands ne pouvant rien faire, se ravisent et commencent à se replier. Notre feu nourri les oblige à fuir tout en laissant du matériel et des prisonniers et des épaves de toute sorte.

Certains maquis des Cévennes arrivés continuent à les suivre. Pour notre Maquis la journée est terminée. Nous traversons à nouveau Aniane où toutes les maisons sont fermées. Nous sommes rassemblés dans un domaine viticole où nous passons la nuit.

Le 26 au lever du jour, nous nous dirigeons vers Montpellier. A 7 heures nous sommes sur l'Esplanade. Petit déjeuner en face chez Capion, à midi à l'Hôtel Métropole près de la gare et le soir nous sommes logés au « petit Lycée ».

À Montpellier le premier arrivé fut le Groupe Franc du commandant Léon, le 21 août, suivi des maquis Bir Hakeim et Valmy (les 24 et 25) et de la « colonne Leroy », le 27. Le 24 à 17 h. 20 le pont de chemin de fer de Castelnau-le-Lez, dit Pont de Pavie, avait été détruit par l'aviation alliée empêchant tout passage de trains.

Ce témoignage est corroboré officiellement par l'Ordre Général n° 79 du général Zeller qui attribue la Croix de Guerre au Lieutenant Antonin Jacob qui a dirigé cette attaque ¹⁷. Il y eut des tués et des blessés, une trentaine, dont deux officiers ¹⁸.

Il est nécessaire d'indiquer ici que l'idée d'attaquer cette colonne était venue à des membres des maquis FTP (Francs Tireurs et Partisans) dont Marius Oullié était le responsable à Aniane ¹⁹. Il s'agissait, ici et parfois ailleurs,

à la différence d'importants maquis FTPF de l'arrière pays, de petits groupes actifs de trois personnes qui résistaient avec détermination, faisaient le lien entre les groupes, fournissaient armes et munitions, mais qui n'étaient pas en capacité de se livrer à une véritable attaque contre une colonne forte en nombre et en armes.

On peut signaler cependant une action d'un maquis FTPF extérieur, fort de 40 hommes, qui le 28 mai à 0 h 45, entrent dans la « Colonie », font évader un détenu condamné pour menées politiques et emportent ravitaillement et matériel (le Directeur M. Gay sera relevé de ses fonctions à la fin Juin). Cette embuscade a été importante pour Aniane dont elle marque la « libération » mais aussi parce qu'elle constitue l'ultime combat, dans l'Hérault, contre les troupes qui, depuis deux ans, occupaient le département.

Est-il possible de conclure ? Des deux côtés, chacun a voulu faire ce qu'il estimait son devoir et les maquisards tenaient à en découdre car ils attendaient cette confrontation depuis des mois... Heureusement pour les populations, il n'y eut pas de drames comparables à ceux de Tulle le 7 juin (99 habitants pendus), d'Oradour-sur-Glane le 10, (642 habitants dont 241 femmes et 202 enfants...), de Maillé le 25 août (124 habitants sur 500)...

Après les derniers passages du 26 août, la guerre était loin d'être terminée, il faudra plus de huit mois : les familles ont attendu les prisonniers et les déportés dont certains avaient passé plusieurs mois ou années si loin de leur domicile. Tous reprenaient le slogan de 1918 : Plus jamais ça !

Aujourd'hui depuis 70 ans la France n'est plus en guerre en Europe et la réconciliation avec l'Allemagne a pris du temps et demandé des efforts considérables, des deux côtés. La marche vers l'Europe, malgré les difficultés toujours présentes, ne semble pas devoir s'arrêter... C'est certainement à ce prix que les nouvelles générations ne connaîtront pas une période aussi difficile que celle des années 40.

Notes

Nous remercions les personnes qui ont bien voulu apporter leur concours à cette étude : H. Moizet, R. Bourderon, A. Vielzeuf et F. Chirat, J. Robin, D.W. Pike, St. Martens.

1. G.W. SCHRODECK, *Die 11. Panzer Division « Gespens-terdivision », Bilddokumente 1940-1945*. Frieberg, 1984 ; R. MICHAELIS, *Die 11. SS-Freiwilligen Panzer-Grenadier Division a « Nordland »*. Berlin, 2005
Sur les événements de Nant, on se reportera à : M. BARRAL, *Le dernier allemand et dix autres nouvelles languedociennes des années 1940-1944*. Nîmes, 1997 ; M. et A. BONNEMAYRE, *14 et 15 août 1944 à Nant, Aveyron, le maquis des Corsaires*. Nant, 2008 ; L. PERERA, *Le maquisard, un lorrain au Maquis des Cévennes, juin 43 / janvier 45*. Knutange, 1991.
2. Sur les événements du Caylar, on dispose de témoignages M. COSTE-MARCORELLES, Août 1944 - Le Caylar, « Nos jours les plus longs ». *Lou Miralhet*, 8, automne 1994, p.7-12 et « Sur les chemins de la Liberté ». *Lou Miralhet*, 9, hiver 1994, p.13-14.
3. Une récente synthèse a été donnée par le chef de Bataillon F. AGOSTINI, *Le débarquement en Provence, 15 août 1944*. Marseille, 2012. Avec un montage photographique de L. Simoni, 23 pages (=http://mvr.asso.fr/front-office/fiche.php?idFiche=870& Type Fiche=4)
4. P. NEOLAS, *La Résistance dans les hauts-cantons de l'Hérault (1940-1945)*. Montpellier, 1995 ; E. BERGES, *Quatre ans d'incertitude, La Résistance dans la Haute Vallée de l'Orb*, Montpellier, 1995, et le témoignage de J.-C. CARRIÈRE, *Le vin bourru*. Paris, 2000, p. 296-305.
5. J.-L. BOUNIOL, *Le canton de Clermont-l'Hérault pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Montpellier, 1995 (Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université Paul-Valéry - Montpellier III, sous la direction du professeur J. Maurin).
6. F. LEONARD, *Groupe 11, souvenirs d'un maquisard de l'Aigoual*. Nîmes, 2005 ; M. FRATISSIER, *La bataille de Ganges*, Ganges, s. d.
7. Sur l'Aveyron, on consultera : Chr. FONT et H. MOIZET, *L'Aveyron et les Aveyronnais dans la 2^{ème} guerre mondiale*, Toulouse, 1995 ; *Maquis et combats en Aveyron, Chronologie 1939-1944*, Toulouse, 1995 ; *Construire l'Histoire de la Résistance, Aveyron 1944*, Rodez, 1997, et *De la Libération de l'Aveyron à la Libération de la France, Actes du colloque de Millau 1998*, Rodez, 1998. Voir aussi le témoignage de P. GAYRAUD, *La guerre du brassard, Maquis du Rouergue*, Paris, 1946.
8. *De Roquefort à Montpellier, « Moïse ne savait pas nager », histoire de l'armée secrète du sud Aveyron et le maquis Paul Claie*. Espérasa, 1988 (Nouvelle édition en préparation par les soins d'H. MOIZET ; E. MILHAU, *Les combattants de l'ombre à La Vacquerie*, Nîmes, 1999.
9. Pour ce qui concerne le département du Gard, on se reportera à A. COSSON, *Nîmes et le Gard dans la guerre, la vie quotidienne sous l'occupation*. Le Coteau, 1988, aux trois volumes de P. MAZIER et A. VIELZEUF, *Quand le Gard résistait (1940-1944)*. Nîmes, 1996, 1997, 1998 et à P. MAZIER, *Quand le Gard se libérait... un ancien du CDL raconte*. Nîmes, 1992.
10. Sur le maquis Bir-Hakeim, on en retrouve l'histoire tout au long des ouvrages ou articles concernant la période. Nous indiquerons des études récentes : J. HARRIS et J.-Cl. RICHARD, « La libération de Montpellier (1944) d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », *Études Héraultaises*, n° 9, 1993, p.59-72 (contient les photographies prises en août 1944 par le Capitaine Croft, officier anglais parachuté, qui ont été aussi publiées dans le dossier iconographique de l'ouvrage de G. BOULADOU, 1995) ; J. BONIJOL, R. BOURRIER, H. FUMEL, J. VACQUIER, « Pour le centenaire de la naissance de Jean Capel « commandant Barot » (1910-1944),

chef du maquis Bir-Hakeim ». *Études Héraultaises*, n° 40, 2010, p. 329-333 ; J.-Cl. RICHARD, « Le maquis Bir Hakeim, hier, aujourd'hui... ». *Études Héraultaises*, n° 41, 2011, p. 236-237 (avec les témoignages de deux anciens : A. Salvador et C. Verdeil).

11. J. DELARUE, « L'intendant de police Pierre Marty à Montpellier et Toulouse ». *Études Héraultaises*, n° 40, 2010, p.173-176.
12. A. PAVELET, *Histoire de la Résistance française (souvenirs 1940-1944)*. Montpellier, 2007, p. 49-72 : les plans d'action du BCRA ; J. DUVAUX, « De nouvelles sources pour l'histoire de la Résistance en Languedoc-Roussillon : les archives d'André Pavelet, chef régional Maquis ». *Études Héraultaises*, n° 41, 2011, p.211-223
13. Remerciements : Maurice Frère, Jocelyne Oullié, René Joullié, Yves Azéma, Michel Alary, Marcel Pouget, Bernard Causse, Alain Van Ruyskensvelde, M. Diaz, R. Lacoumette, M^{me} et M. R. Vigie, Michel Vidal, B. Lauret, A. Cabrolié, et sur l'ensemble des événements et d'autres communes : R. Granier, le Groupe Mémoire d'Aspiran, Mireille Coste-Marcourelles, Christian Védrières, Françoise Manes, Bernard Dutheil de la Rochère, René Brugie, B. Paulhan.
14. F. MOUTEYRES, *Dédée, un secret de famille, un destin français*, récit. Marseille, 2011. Cet ouvrage, très légèrement romancé, retrace la mort de l'infirmière A. de David-Beauregard abattue avec Louis Marres.
15. Sur le maquis Roland, on possède une plaquette : *Mémoires et patrimoine, Le Maquis Roland*. Toulouse, éditions du CRDP.
16. Nous remercions René Brugie de nous avoir communiqué le document suivant :
« Ordre aux Unités du groupement Leroy (FFI n° 105 du 25 août 1944). Une colonne ennemie ayant été signalée hier soir se dirigeant de Nizas sur Paulhan, le dispositif suivant doit être mis en œuvre : 1° Unité sous les ordres du commandant Brugier reste au mas d'Alary pour assurer protection de Lodève. 2° Les éléments du maquis de l'Aubrac aux ordres du lieutenant Tony vont occuper le croisement IC 40-N109 aux environs de Salelles. 3° Le maquis Koufra aux ordres du commandant Wladimir occupera Saint-Félix-de-Lodez. 4° Les groupements Paul Claie aux ordres du lieutenant Dumont et du Bousquet aux ordres du lieutenant Chadal occuperont Saint-Andre-de-Sangonis, groupement aux ordres du lieutenant Dumont. 5° Le détachement du capitaine Galiot reste provisoirement à Salasc. La section Duchamp rejoindra Salasc. 6° Le capitaine Montaigne reste à Mourèze mais devra envoyer des reconnaissances sur Clermont et Nebian. 7° Le détachement Ferrier devra occuper Le Puech pour tenir IC 48 au pont. Ces différentes formations devront se placer à un endroit favorable et essayer de causer des pertes à l'ennemi sans se laisser accrocher et ne pas combattre dans les localités. Celles qui sont échelonnées sur N 109 devront garder le contact entre elles ; toutes Les unités devront faire des reconnaissances et renseigner exactement le commandement sur les mouvements des troupes allemandes, la nuit dernière et aujourd'hui. En particulier, le groupement Dumont devra reconnaître Gignac. En campagne, le 25 août1944. Lt-colonel Carrel ».
17. « Montpellier, le 8 mai 1945. Extrait de l'ordre Général n° 79. Le Général de Brigade Zeller, Commandant la 16^e région Militaire, cite à l'ordre du régiment : Jacob Antonin, Lieutenant, maquis Roland (Aveyron) : « a dirigé en l'absence du chef de maquis la marche de ses unités vers Montpellier, malgré la présence d'éléments ennemis puissamment armés. Par son initiative et son audace, a rejoint l'ennemi à Aniane (Hérault) le 26-8-44, le surprenant, lui infligeant des pertes sérieuses et l'obligeant à quitter précipitamment la ville ». Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de Bronze. Zeller.

18. G. BOULADOU, p. 576. Dans les fichiers de travail de Gérard Bouladou on trouve les précisions suivantes : Cette colonne arrive de Neffiès-Fontès-Aspiran (voir : *Aspiran, Mémoire partagée des années de guerre 1939-1945*, Groupe mémoire-foyer rural, juillet 2012, p. 166-179) Canet-Gignac, surtout de l'infanterie. Les membres du maquis Roland furent alertés alors qu'ils déjeunaient à Sallèles : « Ils sautent dans les camions avec le « Chant du départ » qui couvre le bruit des moteurs. L'accrochage a eu lieu de 15 h à 15 h 30. Sur place, un maladroit empêtré dans une souche a laissé partir un coup de feu ce qui a donné l'alerte aux Allemands. Au nombre de 110, ils avaient deux mitrailleuses « Rosette » et « Marie Lou », des mousquetons, fusil russe, mauser, carabine italienne avec quelques cartouches pour chaque type. L'ordre de décrocher empêche une poursuite

qui était risquée avec un tel armement, ils reçoivent un bon accueil à Aniane. Ont été mis hors de combat une trentaine d'Allemands. Un gendarme du maquis Schropp de la brigade d'Espalion a été blessé au coude gauche par une balle. A participé à l'attaque le maréchal des Logis chef Beigbeder de la brigade de Firmi ».

19. A. ALVAREZ, *L'épopée patriotique des ET.PE cévenols*. Nîmes, 2007. Nous remercions Madame J. Oullié de nous avoir communiqué l'attestation, datée du 22 juillet 1977, par Astor Formichi, ancien chef départemental des FTPF, concernant M. M. Oullié, ainsi que le discours du maire M. Marcel Cournon à l'enterrement de Marius Oullié, le 28 juin 1987. Par ailleurs, on sait le rôle important joué par Etienne Sanier (1907-1994) pendant cette période et dans les années qui ont suivi la Libération.

Bibliographie

- *Le combat de Montferrier, la Libération de Montpellier*, Montpellier, 1945.
- R. RASCALON, *Résistance et Maquis F.F.I., Aigoual-Cévennes*. Montpellier, 1945.
- R. MARUEJOL et A. VIELZEUF, *La Résistance en Languedoc 1940-1944, Le Maquis « Bir-Hakeim »*. Nîmes, 1947
- J. STAIGER, *Rückzug durchs Rhônetal, Abwehr-und Verzögerungskampf der 19 Armee im Herbst 1944 unter besonderer Berücksichtigung des Einsatzes der 11 Panzer-Division*. Neckargemünd, 1965.
- E. JÄCKEL, *La France dans l'Europe d'Hitler*. Paris, 1968.
- Général de NANTEUIL et Commandant EVEN, *Extraits du Journal de marche (26 avril 1944-10 septembre 1944) du groupe d'armées « G » de la Wehrmacht*, Paris, 1974 (Photocopié du Service Historique de l'Armée de Terre)
- R. BOURDERON, *Libération du Languedoc méditerranéen*. Paris, 1974, p.161-192 (avec une carte indiquant les déplacements des colonnes).
- H. FÜRBRINGER, *9.SS-Panzer-Division*, Alençon, 1984, p.158-162.
- J. MAURIN, « La situation militaire à la Libération dans la R3 ». *La Libération dans le Midi de la France*. Toulouse, 1986, p. 21-31.
- J. CASTAN et A. VIELZEUF, *La Résistance dans le Gard (1940-1944)*, Nîmes, 1979 ; *Les lieux de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale dans le département du Gard*. Nîmes, 1986.
- J. SAGNES et J. MAURIN, *L'Hérault dans la guerre 1939-1945*. Le Coteau, 1986.
- A. SOUYRIS-ROLLAND (dir). *Les Forces françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon. Région R3 dans l'armée de la Libération. Colloque d'Histoire Montpellier 1996*, Arcueil, 1997
- D.W. PIKE, « Les forces allemandes dans le Sud-Ouest de la France, mai-juillet 1944 ». *Guerres mondiales*, n° 152, 1988, p.3-24 ; « La retraite des forces allemandes du Sud-Ouest de la France, août 1944 ». *Guerres mondiales*, n° 164, 1991, p.49-73 ; « Plans et manœuvres des forces allemandes du Midi de la France avant le débarquement de Provence (10 mai - 15 août 1944) : réflexions ». *Guerres mondiales*, n° 174, 1994, p.93-112 » ; « Combats et retraite des forces allemandes du Midi de la France après le débarquement de Provence (15 août 15 septembre 1944) ; « réflexions ». *Guerres mondiales*, n° 181, 1996, p.135-149.
- G. BOULADOU, *L'Hérault dans la Résistance 1940-1944*. Nîmes, 1992 [Présentation et dossier iconographique par J.C. Richard].
- A. DAU, *Les chemins de la mémoire, 18 juin 1940-26 août 1944, le tribut de l'Hérault pour sa libération*, Montpellier, 1999.
- H.R. KEDWARD, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy, Idées et Motivations, 1940-1942*, Seyssel, 1989 et *À la recherche du maquis*, Paris, 1999.
- G. BOULADOU, *Les maquis du Massif Central méridional, 1942 1944*, Montpellier, 1974-2001 [Présentation de J.-C. Richard].
- A. BORGOMANO, « Reddition d'une Unité de la Marine Allemande au Pont de Cholet. Montpellier - le 23 Août 1944 ». *Études Héraultaises*, n° 43, 2013.

Archives

La collecte des archives privées aux Archives départementales de l'Hérault ou comment aborder l'histoire de l'Hérault sous un angle plus intime

Julien DUVAUX (*)

Les archives privées¹, qu'elles soient personnelles et familiales, d'entreprises ou associatives, culturelles ou d'érudits, sont une source extraordinaire et permettent aux historiens une approche moins administrative de l'Histoire, une approche plus intime et plus personnelle. Actuellement les Archives départementales de l'Hérault conservent à Pierresvives environ 2 kilomètres linéaires (km./l.) d'archives privées sur les 35 km./l. qu'abrite le bâtiment. La collecte des archives privées— devenue une évidence pour l'archiviste du XXI^e siècle — obéit à des règles particulières et doit faire l'objet d'une réflexion spécifique tant dans les thématiques de prospection que dans la typologie des fonds qui sont susceptibles d'entrer dans un service d'archives.

Historique et statut juridique des archives privées :

Une lente prise en compte des archives privées par les archivistes depuis la Révolution

Sous l'Ancien Régime, chaque fief, terre, domaine, maison possède ses titres de propriété plus ou moins anciens. La Révolution française bouleverse cette situation en affirmant le droit sacré de la propriété, en sécularisant les biens du clergé et en séquestrant les biens des émigrés (lois de 1790 et 1792). Les archives sont alors transférées dans les dépôts publics de Paris (Archives nationales) et des chefs-lieux provinciaux.

Ce regroupement de papiers privés rend le tri nécessaire (il est déterminé par l'utilité des papiers séquestrés pour la gestion des biens). La loi du 7 messidor an II en pose les règles en décidant de la destruction immédiate des titres purement féodaux, et en conservant les titres domaniaux qui permettent à l'État ou aux futurs acquéreurs de biens nationaux d'asseoir leur propriété.

Les archives privées rejoignent les Archives nationales et les Archives départementales où se forment alors de vastes collections d'archives privées issues des séquestres. Ces archives subissent tri et reprises de documents par les acquéreurs de biens nationaux. Après 1815, princes et familles revenus d'émigration obtiennent de rentrer dans leurs biens et récupèrent en partie leurs papiers ; les séries

constituées se vident partiellement. En 1856, une nouvelle série d'archives — la série AB XIX — est créée aux Archives nationales pour accueillir les papiers privés entrés par voie extraordinaire² et les distinguer des archives publiques.

En 1891, le Marquis de Vogüé, président de la Société de l'Histoire de France, expose dans un discours tous « *les services que peuvent rendre les archives privées et les devoirs qui incombent à ceux qui les possèdent* ». Il souligne l'intérêt historique de ces archives pour écrire l'Histoire nationale et incite les grandes familles à confier leurs archives à des services publics d'archives. La même année, une sensibilisation des historiens aux archives privées est opérée par la publication de l'ouvrage de Charles-Victor Langlois et Henri Stein : *Les archives de l'Histoire de France*. Le but des auteurs est d'inciter les propriétaires privés à communiquer leurs fonds aux historiens sérieux afin d'amorcer un recensement des fonds.

En 1949, Charles Braibant, directeur des Archives de France, crée aux Archives nationales la sous-section des archives économiques, privées et du microfilm. Ce nouveau service s'occupe exclusivement des archives de personnes, de familles, d'entreprises, de presse et d'associations ; il doit recenser, classer et inventorier les archives privées chez leurs propriétaires et en assurer la sauvegarde par micro-filmage ou favoriser leur acquisition par les dépôts publics pour garantir leur conservation définitive et leur utilisation par les historiens.

Aux archives départementales, la prise en compte des archives privées est progressive. Longtemps occupés par l'organisation des dépôts, le classement et la rédaction des inventaires, les archivistes départementaux n'ont accordé qu'une importance secondaire aux archives privées, laissant bien souvent aux bibliothécaires le soin de collecter les papiers privés. Les entrées par acquisitions sont restées longtemps suspectes dans les services territoriaux. Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, s'amorce une prise de conscience progressive de l'intérêt des fonds privés. Les archivistes départementaux commencent à susciter dons et legs, procèdent à des achats ou classent des fonds en mains privées. La campagne active de collecte dans les dépôts départementaux est toutefois engagée de façon plus marquée après la Seconde guerre mondiale, pour intégrer les fonds recueillis dans les séries F et J.

(*) attaché de conservation du Patrimoine (Archives départementales de l'Hérault)

Le statut juridique des archives privées : une définition « en creux »

Le Code du Patrimoine définit les archives dans son Article L 211-1 (*« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »*). Les archives publiques (définies dans les articles L 211-4 et L 212-1) sont ensuite identifiées comme étant :

- les documents procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics ;
- les documents procédant de l'activité des organismes de droit privé chargé de gestion des services publics ou de mission de service public ;
- les minutes et répertoires des officiers publics et ministériels. C'est à contrario de ces articles que les archives privées sont définies dans l'article L 211-5 (*« Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4. »*). L'énoncé est simple, mais l'interprétation plus complexe et, dans la pratique, l'archiviste s'aperçoit souvent qu'un même ensemble peut mêler archives privées et archives publiques (par exemple, les papiers d'hommes politiques).

Après avoir défini les archives privées, les articles L 212-15 à L 212-37 s'attachent à régler leur régime juridique. Or les articles L 212-15 à L 212-28 ne concernent que les archives privées classées « Archives historiques », soit une toute petite part des archives privées. Les autres archives privées suivent donc, comme tout bien meuble appartenant à des personnes privées, le régime de droit commun fixé par le Code civil.

Quand des archives privées sont entre les mains de leur propriétaire privé, ce dernier est libre d'en disposer comme il l'entend³. Les archives privées sont donc un bien meuble comme un autre dont la disposition est régie par le *Code civil*. Elles sont aussi réputées propriété de leur possesseur⁴ et la possession illégitime est alors difficile à contester (à la différence des archives publiques mieux protégées). À la disparition de leur propriétaire, le sort des archives privées doit également être envisagé dans le cadre des dispositions générales du droit civil⁵.

Typologie des producteurs d'archives privées et modalités d'entrée dans un service d'archives

La typologie des fonds privés

La notion de fonds d'archives privées regroupe plusieurs types d'archives.

Les archives de personnes et familles, constituées de documents familiaux et de gestion personnelle, forment le premier type de fonds. Les archives de personnes comprennent aussi les archives professionnelles d'architectes,

d'artistes, de journalistes, d'hommes de lettres, etc., pourvu que les papiers aient été produits ou reçus dans le cadre de l'exercice privé de leur activité. Parfois, certaines personnes privées produisent des archives de statut juridique mixte (les archives qu'elles produisent peuvent être publiques quand elles sont produites dans le cadre d'une activité publique d'homme politique ou d'enseignant-chercheur du secteur public, par exemple).

Les archives d'associations (que ces dernières soient non déclarées, déclarées, reconnues d'utilité publique ou agréées) forment le second type de fonds privés. Les associations sont des éléments essentiels de la vie de la société en France et leurs archives reflètent aussi l'évolution de la société. Les archives de syndicats ainsi que les archives culturelles depuis 1905 sont assez semblables aux archives d'association et entrent dans la même typologie de fonds privés.

Enfin, les archives d'entreprises forment le dernier grand ensemble de fonds d'archives privées. Elles ont suscité un vif intérêt de la part des archivistes et historiens dès l'immédiat d'après-guerre. Aujourd'hui beaucoup d'entreprises ont pris en compte l'organisation et la conservation de leurs archives pour assurer une bonne gestion des documents utiles à la vie de l'entreprise et pour faciliter une réflexion sur l'identité même de l'entreprise.

Modalités d'entrée dans un service public d'archives

Six modes d'enrichissement des collections existent : deux à titre définitif et onéreux (achat et dation), trois à titre définitif et gratuit que l'on regroupe sous la terminologie de « libéralités » (donation entre vifs, don manuel et legs) et enfin un à titre précaire et gratuit (le dépôt). Seules les personnes physiques peuvent recourir à toutes ces formules ; les personnes morales (associations, entreprises, syndicats...) ne peuvent employer que le don ou le dépôt. Les archives privées acquises définitivement entrent dans les collections publiques et deviennent un moyen d'exercer les missions de service public de l'institution. Tout en restant par nature privées, elles acquièrent le bénéfice de la protection accordée aux biens du domaine public, c'est-à-dire l'inaliénabilité, l'imprescriptibilité et l'insaisissabilité.

Des entrées à titre définitif et onéreux : achat et dation

L'achat présente comme avantage de garantir la pleine et entière propriété du bien acquis. L'achat, qui ressort du droit commun des transactions (sauf pour les préemptions), peut revêtir deux formes : l'achat de gré à gré et l'achat en vente publique.

L'achat de gré à gré se conclut avec un particulier ou dans le commerce spécialisé (marchands d'autographes et papiers anciens, bouquinistes...). Deux logiques opposent souvent archivistes et marchands : la logique de « respect de l'unité des fonds » que prône l'archiviste n'est pas forcément en adéquation avec la logique marchande conduisant à scinder les fonds en petits lots pour isoler les autographes et vendre le fonds plus cher.

En fonction de ses projets, l'archiviste peut participer à

... des ventes aux enchères ou avoir recours au droit de préemption. Les commissaires-priseurs ont obligation d'aviser les archives lorsqu'une vente d'archives privées est organisée (envoi de catalogue au moins 15 jours avant la vente). Cette mesure doit permettre le repérage préalable de pièces susceptibles d'enrichir les collections et d'identifier les éventuels documents publics qui seront alors retirés de la vente. L'archiviste intervient dans les mêmes conditions qu'un particulier dans une vente publique et participe au jeu des enchères en fonction de son budget. Il peut donner un ordre d'achat ou enchérir au téléphone. Si le lot mis aux enchères est particulièrement important, l'archiviste peut demander l'exercice du droit de préemption (droit régalienn permettant à l'État lors d'une vente publique de se substituer aux droits et obligations de l'adjudicataire).

La dation pour paiement, instituée en 1968 par André Malraux, a pour objectif de favoriser l'enrichissement du patrimoine culturel. Ce dispositif permet à un débiteur de se libérer en donnant en paiement une chose autre que la chose due. Cela consiste en la remise à l'État d'œuvres d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur historique ou artistique. Les archives privées peuvent faire l'objet d'une dation.

Des entrées à titre définitif et gratuit : les libéralités

Le terme de « libéralités » réunit la donation entre vifs, le don manuel et le legs.

La donation entre vifs est un contrat par lequel le donateur cède immédiatement, gratuitement et à titre définitif un bien de son patrimoine à une personne consentante. Le contrat formalisé devant notaire est soumis à l'enregistrement. La donation est recommandée pour les archives lorsque survient une succession difficile entre héritiers, ou lorsqu'il existe une indivision. La donation pour les archives est irrévocable.

Le don manuel est un don effectué par simple remise matérielle d'un bien meuble par un donateur à un bénéficiaire sans acte authentique formalisant le don. Dans le don manuel, c'est la possession et elle seule qui vaut titre ; le don est donc effectif dès la simple entrée en possession du bien (ce que l'on désigne par le terme de « *tradition* »). Pour les archives, le don manuel est adapté au don de pièces isolées de valeur marchande faible. La formule juridique est souple, sans frais, aisément praticable. Le don manuel est irrévocable.

Le legs est une disposition contenue dans un testament par laquelle l'auteur du testament destine à une autre personne tout ou partie des biens qu'il laissera à son décès. Les legs doivent obligatoirement figurer dans un testament rédigé par une personne sous l'une des trois formes prévues par le Code civil (legs universel, legs à titre universel ou legs à titre particulier). Le legs peut s'appliquer aux archives privées et peut concerner les services d'archives.

Une entrée à titre précaire et gratuit : le dépôt

Le dépôt est un contrat par lequel une personne (le déposant) confie un bien meuble de son patrimoine à une

autre personne (le dépositaire) qui accepte de le garder et s'engage à le lui restituer quand la demande lui est faite. C'est ainsi un contrat gratuit, formé par consentement réciproque, qui n'entraîne pas transfert de propriété. Le service d'archives dépositaire est tenu d'apporter les mêmes soins dans la garde des archives déposées que dans celle des archives qui lui appartiennent ; les archives déposées bénéficient en outre du régime général de protection contre les actes de malveillance institué en faveur des collections publiques.

Le dépôt ne peut être effectué que par le propriétaire du fonds déposé. Le service d'archives se fonde sur la bonne foi du déposant (il ne peut exiger de titres de propriété). Le service d'archives doit s'informer par un entretien préalable avec le déposant de sa situation familiale (ascendants, conjoint, frères, sœurs, enfants...). En cas d'indivision, il faut recueillir l'assentiment de la majorité des 2/3 des indivisaires (*Code civil*, article 815-3).

Le dépôt est la seule modalité de remise formalisée par un contrat sous seing privé (contrat sur papier blanc, sans en-tête, en autant d'originaux qu'il y a de signatures chaque page est paraphée, la dernière est datée et signée). Le contrat doit stipuler l'identité des parties, la nature du dépôt, les conditions mises par le déposant, la personne qui se substitue à lui en cas d'empêchement et les clauses préservant le service public de tout abus (en cas de retrait, possibilité de micro-filmage/numérisation du fonds et de dédommagements). Révocable à volonté, le dépôt est par essence fragile. Il doit être réservé aux archives de personnes morales en activité qui ne peuvent se dessaisir définitivement de leurs archives (associations, syndicats, partis politiques....)

Bilan de sept années de collecte aux Archives départementales de l'Hérault (2005-2012)

Une politique de collecte organisée

La collecte des archives privées s'exerce dans un cadre concurrentiel avec d'autres services d'archives publics et d'autres institutions à vocation patrimoniale (bibliothèques et musées notamment). Dans le cas de libéralités, le donateur exerce son libre-choix et désigne l'institution qu'il souhaite voir accueillir ses archives. Pour des achats, les services d'archives doivent nécessairement se concerter. La ligne de partage est classiquement fixée selon la pertinence des pièces convoitées au regard des collections existantes.

Il appartient aux services d'archives publics d'afficher clairement leur politique en faisant connaître leurs points forts et leur savoir-faire : pérennité et sûreté de la conservation, qualité du traitement scientifique et de la mise en valeur des fonds et enfin, sécurité de la communication.

Dans la collecte d'archives privées, la chance et le hasard jouent beaucoup. Mais pour définir une politique d'acquisition, d'autres paramètres entrent en jeu, notamment les bonnes relations que se doivent d'entretenir les archivistes avec les propriétaires et producteurs d'archives,

... les chercheurs et les professionnels du marché de l'autographe et du document ancien.

La politique d'acquisition d'un service d'archives doit se définir dans le cadre d'un projet scientifique rigoureux. Il faut savoir établir une juste analyse de l'existant pour enrichir ensuite utilement les collections. L'archiviste doit privilégier certains critères dans ses choix d'acquisitions : critère territorial du fonds, originalité du fonds (ne pas collecter des fonds semblables en grand nombre dont il suffit de conserver quelques échantillons représentatifs). Dans le cas de petits fonds et pièces isolées, il faut chercher au maximum à combler les lacunes des fonds existants.

La collecte thématique peut aussi être favorisée par les campagnes nationales thématiques incitées par les Archives de France (collecte des archives d'architectes dans les années 1980, des archives de la Résistance dans les années 2000...), ou émaner d'initiatives locales (actuellement les Archives départementales de l'Hérault organisent la collecte d'archives protestantes avec la faculté de théologie protestante de Montpellier). Enfin, l'actuel projet d'établissement Pierres-vives a orienté les Archives départementales vers la collecte d'archives du sport (comités départementaux), d'archives d'architecture (visites et prospection auprès des architectes locaux) et d'archives en lien avec l'éducation populaire (archives d'associations essentiellement).

Pour prospecter efficacement, les services publics d'archives doivent assurer une veille attentive du marché. Celle-ci consiste à dépouiller les catalogues de ventes publiques et la presse spécialisée. Ils doivent aussi rendre visite régulièrement aux libraires anciens, bouquinistes, marchands d'affiches et d'autographes, fréquenter les manifestations et marchés aux vieux papiers, les vide-greniers, les puces... L'intérêt évident de ce type de démarche est de pouvoir entretenir de bonnes relations avec les professionnels, qui souvent, avant d'intégrer des lots intéressants à leur catalogue, préviennent ainsi les Archives départementales.

Sept années de collecte d'archives privées aux Archives départementales de l'Hérault

Depuis 2005, les Archives départementales de l'Hérault ont collecté 66 fonds d'archives privées, représentant 525 ml d'archives. Le classement des fonds s'oriente prioritairement vers les fonds nouvellement entrés afin de non seulement permettre une mise à disposition plus efficace des archives pour les chercheurs mais aussi témoigner de la réactivité des archivistes vis-à-vis des donateurs et déposants.

Au cours des sept dernières années de collecte, donateurs et déposants ont permis l'entrée aux Archives départementales de plusieurs fonds remarquables et emblématiques du territoire héraultais, illustrant la diversité des types de fonds privés. Il s'agit ainsi de fonds de familles (157 J *Fonds de la famille Grasset-Morel*, 167 J *Fonds de la famille Mourgue...*), de fonds d'archives politiques (143 J *Fonds Adolphe Benamour*, premier secrétaire du Parti socialiste de l'Hérault ; 191 J *Fonds Raout Bayou*, sénateur, député, conseiller géné-

ral et maire ; 210 J *Fonds André Vézinhét*, sénateur, député et président du Conseil général de l'Hérault...), de fonds d'associations (181 J *Fonds de la Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance-section Hérault*, 194 J *Fonds de l'Association des familles du village de Maurin...*), de fonds d'entreprises (159 J *Fonds de l'armateur agathois Bousquet...*) ou de fonds d'archives culturelles (plusieurs dépôts effectués par l'Archevêché de Montpellier : 163 J *Fonds des registres de catholicité de l'Évêché* ; 170 J *Fonds des paroisses de l'Hérault...*).

L'architecture audacieuse du nouveau bâtiment Pierres-vives a aussi suscité le dépôt de fonds d'architectes héraultais dont l'un des principaux est constitué par le fonds d'archives de l'architecte montpelliérain, Philippe Jaulmes (200 J *Fonds Philippe Jaulmes*). Philippe Jaulmes a exercé à Montpellier de 1955 à 1992. Il a d'abord travaillé dans les années 1950-1960 avec l'architecte Jean de Richemond sur des projets communs (Faculté des sciences et restaurant universitaire notamment), puis il s'est ensuite associé avec Claude Deshons. L'agence Jaulmes-Deshons a marqué le paysage architectural montpelliérain, signant notamment la réalisation de la Faculté de Lettres et de l'Hôtel de ville de Montpellier. Philippe Jaulmes, président-fondateur de la société « *Les ateliers du cinéma total* » en 1963, est aussi l'inventeur d'un procédé de projection cinématographique hémisphérique, dit « *Panrama* », dont il réalise un prototype expérimental à Clapiers. Le fonds Jaulmes est essentiellement constitué de dossiers de projets comprenant les réflexions préparatoires et esquisses, le dossier d'exécution du projet, les plans et calques. Le fonds aborde aussi les recherches de Philippe Jaulmes dans le domaine du cinéma hémisphérique.

Mais certains fonds d'archives privées, plus humbles, récemment accueillis aux Archives départementales permettent aussi de refléter la vie des Héraultais de façon personnelle et intime. Ces témoignages plus modestes, ces « tranches de vie », sont tout aussi essentiels pour restituer l'Histoire des Héraultais. Ont ainsi été recueillies les archives de Jean Pouzoulet, vigneron biterrois, qui témoigne dans un journal intime particulièrement poignant de l'horreur des combats de la guerre de 1914-1918 (172 J *Fonds Jean Pouzoulet*)⁶, ou plus simplement les archives personnelles et professionnelles de Marie-Louise Molinier (née en 1896), couturière à Béziers, constituées à la fois de son diplôme de première communion et de confirmation (1907), de portraits photographiques (1920-1930), de cahiers d'écolière [vers 1907], d'un dossier des successions familiales (1923-1963), d'une collection de faire-part de naissance et mariage (1920-1966), de pièces de comptabilité (1927-1953) et de correspondance (1929-1949). Ces pièces uniques, humbles, sensibles, qui reflètent une vie et témoignent d'une existence méritent assurément d'être conservées dans un dépôt d'archives publiques pour en permettre une exploitation scientifique.

2012 : une année faste pour les fonds privés.

Les Archives départementales ont acquis au cours de l'année 2012 plusieurs fonds d'archives privées particulièrement intéressants pour l'Histoire du département. Trois

... acquisitions méritent d'être spécifiquement signalées.

La première d'entre elles est un recueil de poèmes du poète breton Tristan Corbière (1845-1875), intitulé « Armor »⁷ (Fig. 1) et illustré de 8 eaux-fortes réalisées par Jean Moulin (1899-1943), sous le pseudonyme de Pierre Romanin. (Fig.2 et 3). Jean Moulin, haut fonctionnaire, exerça les fonctions de sous-préfet à Châteaulin (Finistère) de 1930 à 1933. Pendant son séjour breton, il rencontra Max Jacob et, sur son conseil, illustra la réédition de l'ouvrage de Tristan Corbière, publié en 1935. L'exemplaire acquis par le département (196 J 54) a appartenu à Laure Moulin, sœur de Jean Moulin, et est accompagné d'un portrait photographique de Jean Moulin, réalisé par les Studios Harcourt (Paris), dont seuls six exemplaires sont actuellement connus⁸. Les eaux-fortes de Romanin qui illustrent les massacres perpétrés en Vendée sous la Révolution semblent résonner de nos jours comme une prémonition du destin tragique de Jean Moulin en 1943. Elles nous rappellent, a posteriori, par la représentation crue des charniers, la libération et l'ouverture des camps de concentration nazis au printemps 1945...

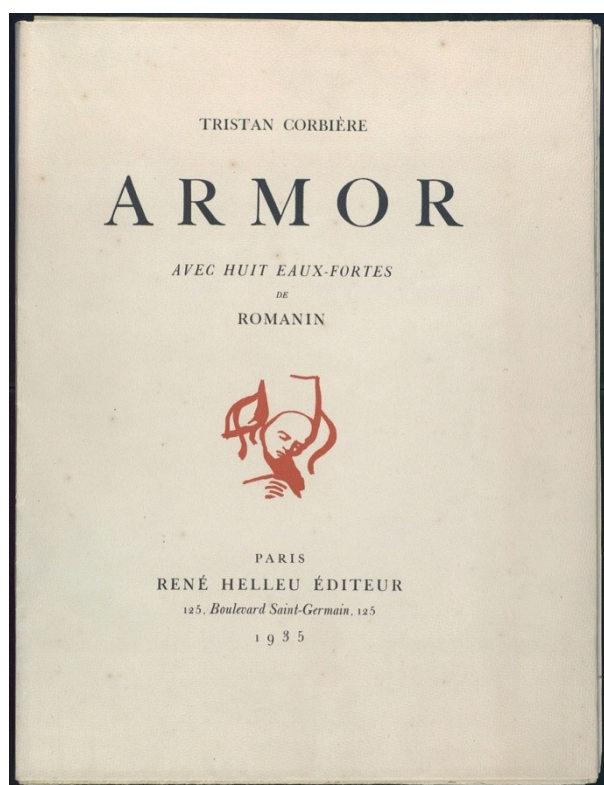


Fig. 1 - Page de garde du recueil de poèmes de Tristan Corbière « Armor », illustré par Jean Moulin, alias « Romanin » en 1935 [ADH, Fonds Germaine Ameye, 196 J 54].

La seconde acquisition notable est un reportage photographique (comprenant 63 clichés), réalisé en 1930 par le photographe Henri Manuel (1874-1947) sur la colonie pénitentiaire pour enfants d'Aniane (27 Fi 4) (Fig. 4). En 1900, Henri Manuel ouvre un studio spécialisé dans le portrait des personnalités du monde de la politique, des arts, du spectacle et du sport. De la Première guerre mon-



Fig. 2 - Recueil de poèmes de Tristan Corbière « Armor » eau-forte de Jean Moulin, alias « Romanin », intitulée « Paysage mauvais » [ADH, Fonds Germaine Ameye, 196 J 54].



Fig. 3 - Recueil de poèmes de Tristan Corbière « Armor » eau-forte de Jean Moulin, alias « Romanin », intitulée « La Pastorale de Conlie » [ADH, Fonds Germaine Ameye, 196 J 5]

... -diale jusqu'en 1944, il réalise aussi des reportages en tant que photographe officiel du Gouvernement. Selon l'historienne Françoise Denoyelle, « de 1906 à 1938, Henri Manuel travaille pour trente revues de mode et plus particulièrement pour *La femme de France* (1922-1935), *Les grandes modes de Paris* (1906-1931), *Les modes de la femme de France* (1922-1935), *Le petit écho de la mode* (1928-1936) »⁹. Entre 1921 et 1931, il réalise une commande sur une vingtaine de prisons et neuf institutions pour mineurs relevant du Ministère de la Justice (les neuf reportages concernent les établissements d'Aniane, Belle-Île, Saint-Maurice, Saint-Hilaire, Eysses, La Petite Roquette, Cadillac, Doullens et Clermont-de-l'Oise). En 1923, avec Jacques-André Boiffard et Man Ray, il illustre la première édition de *Nadja* d'André Breton publié dans la collection blanche chez Gallimard.

L'album photographique relatif à la « Maison d'éducation surveillée d'Aniane (Hérault) » a été réalisé en 1930. L'exemplaire acquis par le Département de l'Hérault est celui du photographe ; deux autres exemplaires sont par ailleurs connus : l'album personnel du directeur de l'établissement (actuellement conservé par Madame Michèle Gay, à Aniane¹⁰) et l'exemplaire du ministère (actuellement conservé à Vaucresson, au Centre national de formation et d'études de la protection de la Jeunesse).

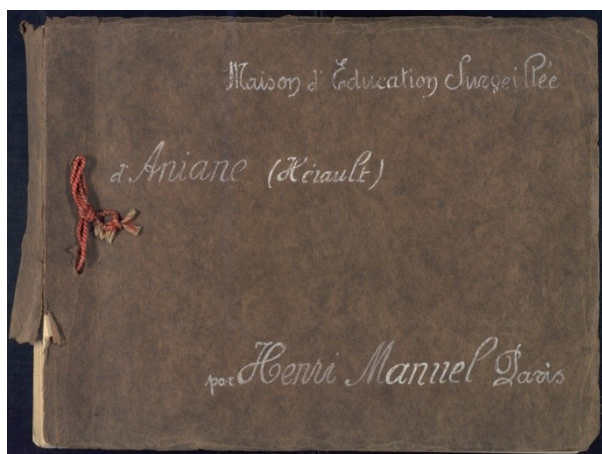


Fig. 4 - Couverture du reportage photographique sur la « Maison d'éducation surveillée d'Aniane (Hérault) » [ADH, 27 Fi 4].



Fig. 5 - Reportage photographique sur la « Maison d'éducation surveillée d'Aniane (Hérault) » travaux dans les vignes effectués par de jeunes détenus [ADH, 27 Fi 4].

Le reportage consacré à la maison d'Aniane offre un regard intérieur sur cet établissement qui tentait de réinsérer de jeunes condamnés par le travail (les archives de l'établissement sont conservées aux Archives départementales de l'Hérault sous la cote 1803 W). Les conditions de vie difficiles, les rudes travaux, la promiscuité et les maladies sont illustrés de façon magistrale dans ce reportage construit selon une trame narrative précise et chronologique. Feuilletter l'album permet de suivre le parcours des jeunes détenus, depuis leur arrivée en gare d'Aniane, leur accueil dans le bureau du directeur de l'établissement, jusqu'à leur installation dans les dortoirs, les ateliers de chaudronnerie ou les chantiers de travaux agricoles (Fig. 5), L'infirmerie et le quartier cellulaire (Fig. 6) sont aussi illustrés. L'album se clôt par une photographie emblématique présentant de jeunes détenus quittant, baluchons sur le dos, le quartier cellulaire de la maison d'éducation surveillée.

Enfin, le journal manuscrit du général d'Empire montpelliérain Jacques David Martin de Campredon (1761-1837), qui couvre les années 1817 à 1836, constitue la dernière acquisition d'importance (1 J 1677) pour l'année 2012 (Fig. 7). Ce remarquable lot, constitué de 26 cahiers manuscrits, retrace en 520 pages les activités, les relations, les réflexions et la correspondance du général ...

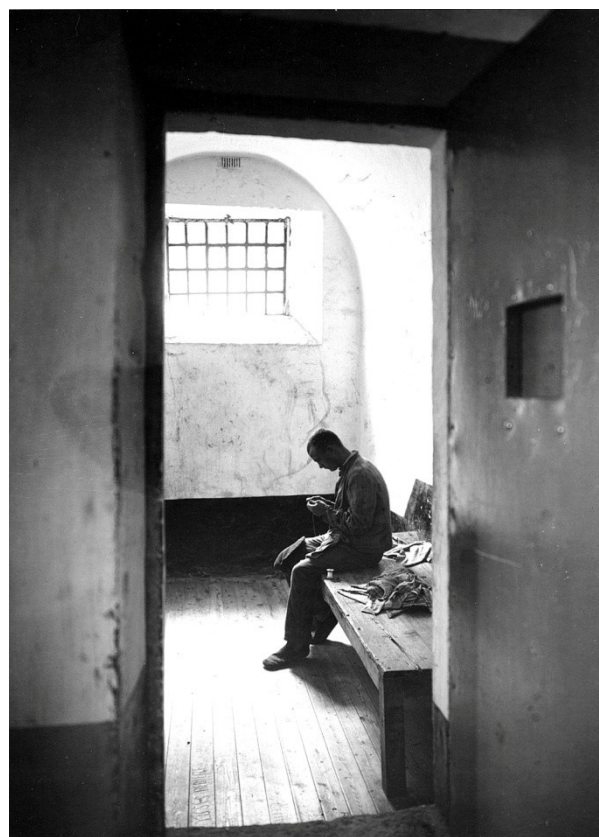


Fig. 6 - Reportage photographique sur la « Maison d'éducation surveillée d'Aniane (Hérault) » jeune détenu dans un cachot du quartier cellulaire [ADH, 27 Fi 4].



Fig. 7 - Journal manuscrit du général d'Empire montpellierain Jacques David Martin de Campredon, couvrant les années 1817-1836 [ADH, 1 J 1677].

... sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, témoignant de la persistance de la mémoire napoléonienne après la chute de l'Empire. Jacques David Martin de Campredon, né à Montpellier le 13 janvier 1761, mène une brillante carrière des armes dans le corps du génie et connaît un avancement rapide sous la Révolution et l'Empire. Chef de bataillon en l'an V, il est distingué par le général en chef Napoléon Bonaparte, qui lui fait rapidement obtenir sa nomination comme général d'artillerie. En 1806, Jacques David Martin de Campredon s'illustre comme commandant du génie à l'armée de Naples et est promu par Napoléon 1^{er} au grade de général de division. Placé sous les ordres de Joseph Bonaparte, frère de Napoléon devenu roi de Naples, le général Martin de Campredon occupe même en 1809 le poste de ministre de la Guerre du Royaume de Naples. En 1813, il participe avec les troupes napolitaines à l'expédition de Russie puis défend, au cours de la retraite, la place de Dantzig, dirigée par le général Rapp. Fait prisonnier, il est ensuite envoyé à Kiev d'où il se rallie à Louis XVIII en 1814. À son retour en France, il prend sa retraite et quitte l'armée. En 1818, Louis XVIII le nomme inspecteur général des écoles militaires (poste qu'il occupe jusqu'en 1831). Enfin Jacques David Martin de Campredon est appelé à la Chambre des Pairs par ordonnance royale le 11 septembre 1835, deux ans avant de décéder à Montpellier ¹¹.

Le journal des activités du général est donc tout à fait intéressant puisqu'il constitue, pour la période 1817-1836, un véritable répertoire de lectures, de sorties au spectacle (théâtre, concerts...) et de soirées mondaines parisiennes et montpelliéraines, dont la relation est savoureuse. Le général note également les nombreux échanges et conversations qu'il a avec d'autres officiers et hommes politiques, bonapartistes pour la plupart. Le document témoigne du grand intérêt du général pour les analyses d'histoire militaire et politique (il recueille de nombreux témoignages inédits auprès d'anciens proches de l'Empereur) et aussi pour les inventions scientifiques et techniques qui passionnent l'officier supérieur du génie.

La collecte des archives privées est donc un complément nécessaire et indispensable aux fonds publics conservés. Les fonds privés éclairent l'Historien sur les ressorts intimes de la décision (dans le cas de fonds politiques par exemple, ou dans le cas de fonds familiaux) ; ils permettent une approche plus totale du fait historique et sont en cela irremplaçables. Les nouveaux locaux de Pierresvives sont désormais un écrin merveilleux (conservation idéale, outils de classement fonctionnels...) pour accueillir les fonds privés et pour les valoriser grâce à toute l'infrastructure humaine et matérielle dont bénéficie le site.

Annexe

Le fonds Jean Pouzoulet (172 J) :

un témoignage héraultais exceptionnel sur la Première guerre mondiale

Le fonds Jean Pouzoulet (172 J) a constitué l'une des principales entrées de fonds privés aux Archives départementales de l'Hérault pour l'année 2008.

Biographie et composition du fonds

Jean Pouzoulet est né le 2 novembre 1894 à Castelnau-de-Guers. En 1914, il est appelé puis mobilisé au 23^e Bataillon de chasseurs alpins. Il combat successivement comme chasseur (1915), puis caporal (à partir de 1916) dans les secteurs suivants du Front : Vosges ¹² (14 janvier 1915 - 30 juillet 1916), Somme ¹³ (1^{er} août - novembre 1916), Vosges (21 novembre 1916 - 30 janvier 1917), Aisne (avril 1917), Champagne ¹⁴ (mai 1917), Chemin des Dames ¹⁵ (1^{er} août - 2 novembre 1917), Front italien (4 novembre 1917- 12 avril 1918), Poperinghe en Belgique (mai - juin 1918), Champagne (juillet 1918), Aisne et canal de la Sambre l'Oise (septembre - novembre 1918), et enfin Nord (novembre 1918).

Il est gazé sur le front de Champagne, près de Ménil-les-Hurlus, le 1^{er} août 1918 puis évacué 15 jours dans une ambulance militaire à l'arrière. En 1919, Jean Pouzoulet participe l'occupation de l'Allemagne puis est démobilisé en septembre 1919. De retour à Castelnau-de-Guers, il reprend son activité de viticulteur et se marie en 1923. Il reçoit la Médaille militaire en 1959 et décède à Castelnau-de-Guers le 8 juin 1981.

Le fonds Jean Pouzoulet (172 J) est particulièrement intéressant pour le témoignage qu'il fournit sur la vie quotidienne d'un chasseur alpin pendant la Première guerre mondiale. Le « *Journal résumé de la guerre 1914-1918* » (172 J 2) (Fig. 8) relate avec précision l'enfer des combats en premières lignes et la tension permanente à laquelle est soumis le combattant sous le feu. Jean Pouzoulet a participé à toutes les opérations majeures du front occidental. Il rapporte, dans son journal rédigé entre 1933 et 1937 à l'intention de ses enfants, ses souvenirs de combattant de premières lignes dans une langue crue et particulièrement vivante (voir ci dessous quelques extraits choisis).

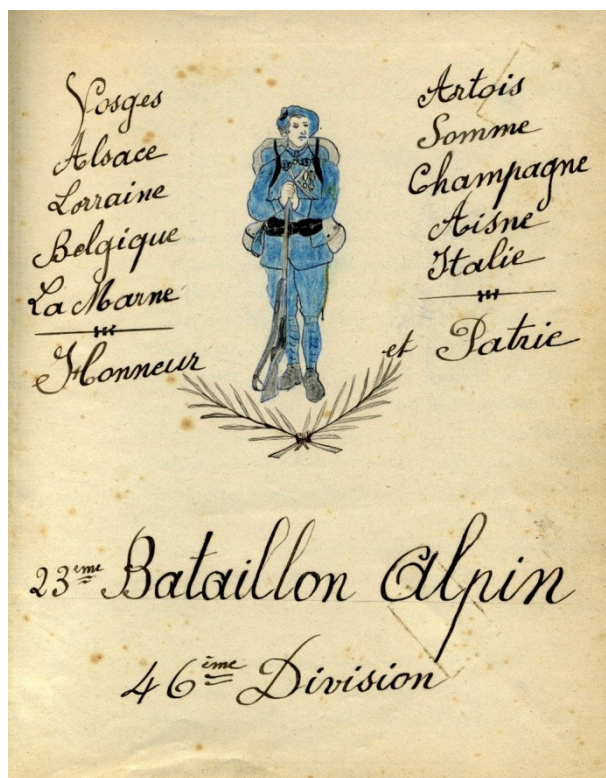


Fig. 8 - Page de garde du « *Journal résumé de la guerre 1914-1918* », de Jean Pouzoulet [ADH, Fonds Jean Pouzoulet, 172 J 2].



Fig. 9 - Orbey (Haut-Rhin), tènement de la Ferme Didier, tranchées de premières lignes. Photographie prise à 50 mètres des tranchées allemandes. Fusil en main, en-dessous de la croix : Jean Pouzoulet (printemps 1915) [ADH, Fonds Jean Pouzoulet, 172 J 6].

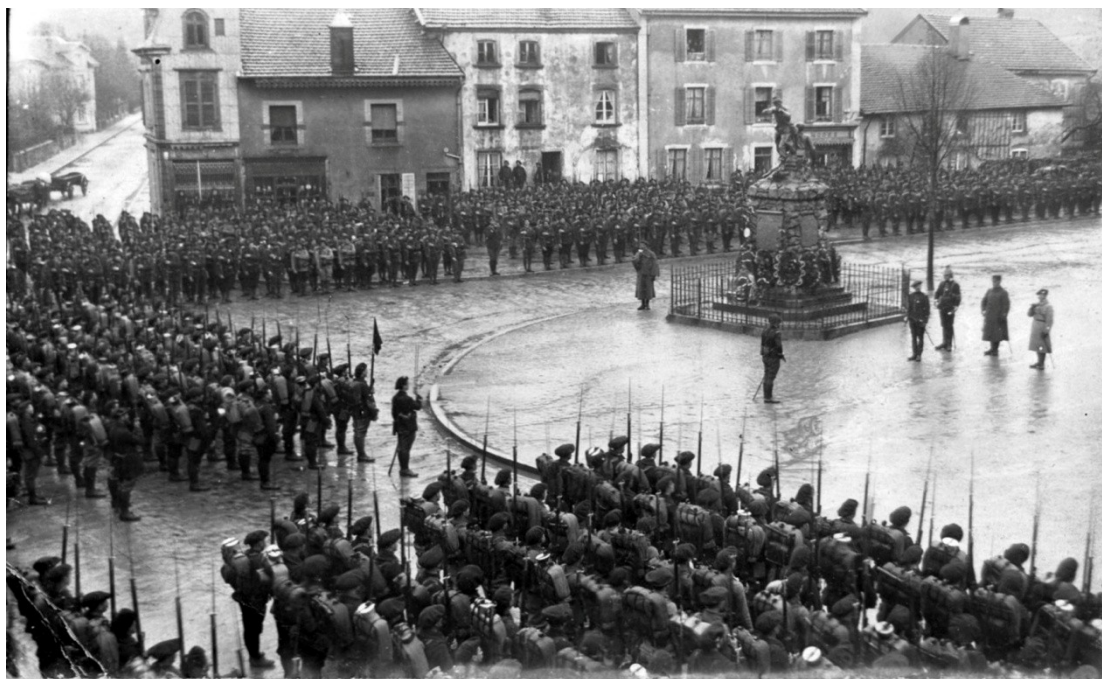


Fig. 10 - Granges-sur-Vologne (Vosges) : revue d'armes du 23^e Bataillon de chasseurs alpins par le Général d'Arnaud de Pouydraguin (7 avril 1915) [ADH, Fonds Jean Pouzoulet, 172 J 6].

Le fonds présente aussi l'intérêt de pouvoir être documenté par des pièces d'identité personnelles (172 J 1), de la correspondance (172 J 3), des photographies prises au Front par l'intéressé (172 J 6) (Fig. 9 et 10), ainsi qu'une série de portraits et clichés militaires (172 J 4-5, 7-9). Enfin, les archives de Jean Pouzoulet sont complétées par un ensemble conséquent de photographies familiales postérieures à la Première guerre mondiale (172 J 10-15). À la veille des commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale, le fonds Pouzoulet constitue ainsi un témoignage de première main sur le traumatisme enduré par les combattants de première ligne, comme l'illustrent les extraits suivants :

Extraits choisis du « Journal résumé de la guerre 1914-1918 » (172 J 2)

13 février 1915, secteur de Vosges (Wesserling) : « Le 13 février, nous passâmes par les armes un chasseur alpin du 28^e bataillon pour refus d'obéissance en première ligne; mon escouade fut désignée de corvée pour enterrer le fusillé ».

6 mars 1915, secteur des Vosges (attaque du Reicharkkopf) : « Nous grimpons la montagne boisée de sapins, l'ennemi surpris n'oppose pas de résistance et nous ne lui en donnons pas le temps ; il se replie sous notre progression. À ce moment, l'artillerie allemande concentre ses feux sur la position ; toutes les batteries de la région convergent leurs feux sur nous. Un train blindé tire aussi avec ses puissantes pièces ; on a l'impression d'être sur un volcan ; la montagne est secouée de la base au sommet ; on dirait que la terre s'ouvre sous nos pieds ; les cris des blessés et la vue des premiers morts baignant dans une flaque de sang que la neige rendait plus rouge m'étreint le cœur ; cependant, avant le départ, ordre nous est donné de prendre la montagne le plus vite possible : « Pas de prisonniers », avait dit le commandant, « Dépêchez-vous et profitez de la surprise pour exploiter à fond le succès ! ».

14 Juin 1915, secteur des Vosges (préparatifs de l'attaque de Metzeral) : « Notre compagnie, la 4^e, partit en corvée en direction des lignes, les uns portant une pelle, les autres une pioche ; en arrivant dans un pré, on nous aligna sur plusieurs rangs, pioches et pelles accouplées, pour creuser les tombes des futurs morts du lendemain. Cette corvée s'accomplit sans bruit, la tristesse était sur tous les visages car chacun se disait en lui-même : « Est-ce pour moi que je creuse cette fosse ? » ; un cimetière était ainsi constitué à recevoir les morts de l'attaque. »

15 juin 1915, secteur des Vosges (attaque de Metzeral) : « L'heure approchant, les ordres traditionnels arrivent du capitaine : « Faites passer – dit-on de la part du capitaine – que tout le monde s'équipe » et l'ordre est transmis de bouche en bouche jusqu'à la gauche de la compagnie. Équipé, tout le monde l'était d'ailleurs en permanence ; quelques minutes après : « Faites passer de mettre baïonnette au canon ! », Rosalie¹⁶ scintille au soleil de juin, le fusil baissé dans un petit déclat caractéristique. On s'aperçoit que l'ordre a déjà été exécuté ; troisième ordre : « Sac au dos et plus que 3 minutes avant l'attaque ! » Qui n'a pas vécu ces minutes ne peut se les représenter. Quelques mots sont encore écrits à la hâte et glissés dans le portefeuille par plusieurs d'entre nous ; un dernier adieu à une mère, un père, des frères, une fiancée, etc. Si le destin veut que la mort nous frappe cette dernière lettre parviendra-t-elle sans doute à son destinataire. Que c'est triste, pensions-nous à 20 ans, falloir mourir par un temps aussi beau, un soleil aussi pur. Tous les visages reflétaient l'angoisse et la tristesse dans l'âme pendant ce petit laps de temps et comme pour abrégier l'attente et chasser le cafard ...

... tout le monde boit un peu de rhum qui nous avait été distribué dans la matinée ; le vin de midi sentait l'éther, tout cela avait pour but de stimuler l'élan de la troupe pendant l'attaque. Les chefs de section, montre en main, faisant les recommandations à leurs hommes, attendaient le moment de l'attaque. Tout à coup !, dominant les éclatements et le crépitement des mitrailleuses boches qui, sentant l'heure proche, commençaient à tirer, on entend la voix perçante du capitaine Loire crier : « 4^e compagnie, en avant ! Clairon Roux, sonnez la charge ». Le clairon exécute la sonnerie pendant que déjà bondissant hors des tranchées, on s'élance en avant en tirailleur, baïonnette au canon, au milieu d'une grêle de balles, criant à pleins poumons : « En avant ! ». À peine avons-nous parcouru quelques mètres que Rabantil, Poudeyroux, Petazi, le lieutenant Malavielle tombent à mes côtés ; chaque pas, chaque souffle semble être le dernier ; les blessés crient de toutes parts ».

22-23 août 1915, secteur des Vosges (combats du Lingekopf) : « Notre séjour dans ce secteur était pénible, souvent sous de violents bombardements, la chaleur et la soif car nous ne touchions qu'un quart de vin et un quart de café par jour. Pour étancher notre soif nous étions obligés de boire de l'eau d'une source coulant au fond d'une tranchée dont les abords étaient pleins de cadavres et avaient mauvaise odeur. De temps en temps, la section de brancardiers divisionnaire apportait du chlore pour répandre sur la tranchée et se sauvait au plus vite.

Le ravitaillement nous parvenait la nuit pour tout le lendemain un peu de bœuf bouilli – comme d'ailleurs d'ordinaire – était notre nourriture, mais les nerfs tendus, le cœur serré par l'appréhension de la mort qui nous guettait à tout instant nous enlevait tout appétit et les mouches aux multiples couleurs attirées par l'odeur fétide qui se dégageait s'en donnaient à cœur joie dans cette marmite encore pleine et abandonnée en plein soleil.

C'est pendant cette période de tranchées que nous avons reçus les premiers gaz asphyxiants que les boches commençaient à utiliser ainsi que les liquides enflammés. Sur les pentes de la colline du Lingekopf qui avant la guerre était recouverte de sapins, ce n'était que terre pulvérisée, jonchée de cadavres, d'équipements et armes de toutes sortes, abris effondrés, terrain défoncé par les mines¹⁷ et les obus d'où émergeaient encore quelques troncs d'arbre rongés par la mitraille ; tel était le tableau qui s'offrait à la vue du combattant.

Pendant ces deux journées d'attaques, le 22 et 23 août, les trois compagnies avaient perdu près de trois cents hommes ; mais les prisonniers faits avouaient avec crainte combien l'élan de cette attaque les avait surpris et avec terreur l'importance de leurs propres pertes. Ainsi nos morts étaient vengés ».

4 novembre 1916, secteur de la Somme (veille de l'attaque de Sailly-Sallisel et du bois Saint-Pierre- Waast) : « Je me rappelle la nuit précédant celle de l'attaque, nous trouvant en réserve à quelques centaines de mètres des 1^{ères} lignes, à proximité des pièces d'artillerie avec mon ami Pujol Emile (de Pomérols) et Rigaudis (de Béziers), nous regardions le champ de bataille en avant de nous, pareil à une vision d'enfer, le bombardement ininterrompu des pièces ou l'éclatement des obus sans distinction de coups ; un roulement sans fin, les fusants illuminant le ciel de leurs éclairs rouges, ou l'incendie de quelques villages sur la ligne de feu ; et c'est le cœur gros que tous les trois nous contemplions les lignes pensant que dans quelques heures, nous allions être dans la fournaise et heureux de pouvoir passer ensemble ces quelques instants nous rappelant non sans amertume notre cher pays.

Hélas ! Le lendemain, Rigaudis était porté disparu au cours de l'attaque avec le lieutenant Gervasy, notre commandant de compagnie, de qui il était l'ordonnance. »

11 novembre 1918, secteur d'Etroeungt (Nord) : « Le jour de l'Armistice, 11 novembre, se passa à Boué, village évacué par la population civile et dépourvu de tout, pas même une bonne bouteille à boire ; les officiers avaient pris soin de prendre toutes les bouteilles de vin cacheté que possédait encore la coopérative du bataillon.

En cette journée mémorable finissait les souffrances physiques et morales endurées au long de cette terrible guerre, et le spectre de la mort, planant toujours autour de soi, s'éloignait et laissait place aux projets d'avenir et à la bonne humeur que peut avoir un homme de 20 ans. »

Notes

1. Le présent article s'appuie essentiellement sur l'ouvrage de référence *Les archives privées, manuel pratique et juridique*, publié sous la direction de Christine Nougaret et Pascal Even à La documentation française en 2008.
2. Les archivistes distinguent classiquement les entrées d'archives par voie ordinaire (archives publiques des administrations entrant par voie de versement) de celles réalisées par voie extraordinaire (archives qui entrent dans un service d'archives par voie de don, d'achat...).
3. Cf. article 544 du Code civil : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue ».
4. Cf. article 2279 du Code civil : « En fait de meubles, la possession vaut titre ».
5. Cf. article 539 et 811 du Code civil « à défaut d'héritiers, la succession est acquise à l'État ».
6. Voir annexe spécifique sur ce fonds en fin d'article.
7. « *Armor* » est un extrait de l'ouvrage de Tristan Corbière initialement publié au XIX^e siècle sous le titre « *Les Amours jaunes* ». L'ouvrage n'a été publié en 1935 qu'à 150 exemplaires (un exemplaire est conservé et présenté au Musée Jean Moulin, à Paris).
8. Information aimablement communiquée par Monsieur François Berriot.
9. Françoise DENOYELLE, « Le studio Henri Manuel et le ministère de la Justice : une commande non élucidée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 4/2002, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 23 février 2013. URL : <http://rhei.revues.org/56>

10. Cet exemplaire a fait l'objet, en 2002, d'une édition commentée par Monsieur Jean-Claude Richard dans les *Cahiers n° 14 d'Arts et Traditions rurales*, intitulée « *Reportage photographique sur la Colonie pénitentiaire d'Aniane (Hérault) : soixante-quatre photographies originales* » l'édition est accompagnée d'une étude sur « *Henri Manuel : un photographe glorieux, les studios Manuel : un destin tragique* ».
11. Jacques David Martin de Campredon décède à Montpellier le 11 avril 1837 ; il est inhumé au cimetière protestant de la ville. Son nom est inscrit sous les voûtes de l'Arc de Triomphe à Paris.
12. Il participe dans les Vosges à l'attaque de Metzeral le 15 juin 1915 et aux combats du Lingekopf du 12 août au 7 septembre 1915.
13. Jean Pouzoulet relate les attaques du Chemin creux le 3 septembre 1916, de la ferme de l'Hôpital le 4 septembre 1916, de Rancourt le 14 septembre 1916, de Sailly-Sallisel et du bois Saint-Pierre-Waast le 5 novembre 1916.
14. Il participe en Champagne aux attaques sur le Fort de Brimont, près de Reims, et aux rudes combats de la Cote 108.
15. Jean Pouzoulet est engagé dans le secteur de Craonne, au moment où se déroulent les mutineries de 1917.
16. « *Rosalie* » est le surnom donné par les « poilus » à la baïonnette française du fusil Lebel.
17. *Minen* : obus allemands de tranchée.

***Chroniques & bibliographie,
Notes et informations,
Tables des sommaires***

**Sylvain OLIVIER, Aux marges de l'espace agraire. Inculte et
genêt en Lodévois (XVII^e-XIX^e siècle), thèse de doctorat
d'histoire de l'Université de Caen-Basse Normandie,
soutenue le 23 novembre 2012**

Éric FABRE (*)

C'est bien loin de son Lodévois d'origine et de cœur, à l'Université de Caen-Basse Normandie où se retrouvent régulièrement, sous l'égide de Jean-Marc Monceau, des ruralistes de divers horizons géographiques et disciplinaires, que Sylvain Olivier a soutenu sa thèse de doctorat d'Histoire, après une dizaine d'années de préparation. Jean-Marc Monceau était justement le directeur de cette thèse. Le jury était par ailleurs composé de : Annie Antoine (Professeur, Université de Rennes II), Stéphane Durand (Professeur, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse), Patrick Fournier (Maître de Conférences, Université de Clermont II), Philippe Madeline (Professeur, Université de Caen-Basse Normandie) et de son président : Patrice Poujade (Professeur, Université de Perpignan).

Ce compte-rendu se veut celui de la thèse elle-même, en tant que production scientifique écrite, bien plus que de la soutenance durant laquelle de nombreux échanges ont eu lieu entre l'impétrant et les membres du jury. Ce manuscrit, dont la qualité formelle a été louée par le jury, se présente sous la forme d'un volume de texte et de très riches annexes, totalisant plus de 1 200 pages. Mais attachons-nous plutôt au contenu de ce travail.

Les composantes de l'espace rural sont classiquement distribuées en trois grandes catégories : l'*ager*, qui contient les espaces de production proprement dits, c'est-à-dire ceux dont le sol est travaillé, la *silva* ou forêt avec des formes plus ou moins dégradées, et enfin un entre-deux dont le mot français *lande* masque la grande diversité. C'est justement sur cet inculte, dont on va voir avec Sylvain Olivier comment il porte bien mal son nom, que se concentre la recherche. Comme toute marge, celle de l'espace culte ne peut se comprendre sans que soit dessiné le contexte, l'ensemble du territoire rural du Lodévois. L'auteur analyse, en croisant toutes les sources possibles, et en mobilisant une riche bibliographie d'environ 800 références, le détail de l'espace rural de cinq finages de l'ancien diocèse civil de Lodève (Brenas, Mérifons, Octon, Salasc, Saint-Martin-des-Combes). Mais il sait jouer de zoom en articulant les niveaux de précision lorsque le territoire s'agrandit au Lodévois, au Languedoc et à des espaces plus vastes encore. Les compoix disponibles dans ce Lodévois fixent le

début de l'histoire dans la première moitié du XVII^e (compoix diocésain), le milieu du XIX^e siècle la terminant (sans que d'ailleurs l'auteur se prive de regards antérieurs et postérieurs), lorsque changent les bases de l'économie agricole et que la déprise commence à imposer sa marque avec force dans le paysage ; alors le genêt n'a plus d'usage textile. Car, au-delà du questionnement sur cet inculte méconnu et ses fonctions dans l'économie rurale, c'est bien cet usage textile du genêt qui intrigue.

L'auteur articule trois niveaux. En premier lieu, comme pour tout travail universitaire, un état de l'art, une synthèse bibliographique à plusieurs voix, d'une part sur l'espace considéré, perçu de l'échelle locale du Lodévois à celle plus large du Midi, et d'autre part sur le thème de l'inculte lui-même. Il faut aussi s'assurer des sources : l'auteur démonte, un par un, les processus de création des sources offertes à l'historien qui se penche sur ces terres incultes. Bien sûr, ici comme toujours, aucune source n'est parfaite. Sylvain Olivier passe ainsi en revue les écrits savants (dont ceux du célèbre Auguste Broussonnet, professeur à Montpellier), les compoix et toute la documentation fiscale, les actes de la pratique que constituent pièces de justice et actes de notaire. Il faut tout recouper, et se méfier de tout car l'inculte reste à la marge de tous ces écrits. En éclairant tel ou tel aspect de la vie rurale, les sources peuvent apporter quelques lumières sur cet inculte dont l'essentiel reste dans l'ombre. Élie Pélaquier fait justement remarquer que, si cette quête se termine souvent par un constat d'impossibilité, elle n'en était pas moins nécessaire de bout en bout pour dégager les quelques assises solides sur lesquelles l'historien peut s'appuyer. Ces résultats incitent à la prudence dans la manipulation des sources, et mettent encore mieux en valeur le travail accompli par Sylvain Olivier. Finalement, pour un tel sujet, il faut rester au plus près de la masse paysanne, elle qui ne laisse pas ses propres écrits, en la regardant au travers des textes des notaires et des juges de proximité.

Ensuite, dans un second niveau, sont abordés les usages de ces terres dites incultes, qui en fait servent à beaucoup de choses : de la livraison de végétaux indifférenciés pour faire du fumier au pâturage, en passant par la fourniture de plantes spécifiquement recherchées et donc parfaitement identifiées. Ce dernier point est l'objet du troisième niveau, celui qui plonge dans une approche micro-historique de la

* Maître de Conférences, Aix-Marseille Université.

... société rurale locale, autour du genêt. Sylvain Olivier s'attache à montrer, avec beaucoup de rigueur et de précision, que le genêt à usage textile est le *Spartium junceum* des biologistes d'aujourd'hui, ou genêt d'Espagne encore nommé spartier. Après s'être assuré de l'identification botanique exacte de l'espèce en jeu, l'auteur retrace les chemins de la mise en œuvre de la fibre, du travail qui est fait sur la plante dans la parcelle, au tissage final. Ce faisant, il reconstitue toute une filière textile, restée invisible à côté de la production lainière, surtout de celle qui, sous l'égide des fabricants de Lodève, produit en masse des étoffes commandées par l'État – on connaît la spécialisation de la place dans les draps de troupe – ou pour l'exportation au Levant. Car, avec le genêt, il s'agit d'une production non commercialisée, donc d'autant plus difficilement perceptible dans les archives. Tous les membres du jury se sont accordés sur cette extraordinaire quête au plus près du quotidien, pour cette histoire revendiquée par l'auteur « au ras du sol ».

Pour utiliser cette fibre de genêt, il faut d'abord l'extraire de jeunes tiges, ce qui a plusieurs implications. D'une part, pour avoir de jeunes tiges, les paysans de la vallée du Salagou et de ses environs mettent en place une taille régulière qui renouvelle ainsi la matière végétale, mais ils procèdent aussi à des ensemencements qui multiplient les pieds présents sur les *ruffes* rouges. À elle seule, l'existence de telles pratiques modifie le regard que l'on peut porter sur ces terres incultes : la cueillette ressemble alors, par bien des aspects, à de la culture. Ensuite, après la récolte, il faut rouir les tiges pour dégager les fibres de leur gaine pecto-cellulosique. C'est peut-être à propos de cette étape-là que Sylvain Olivier est le plus proche des gens sur lesquels il enquête : à partir d'un procès des années 1770 pour pollution de l'eau – qui oppose des rouisseurs de genêt à la communauté humaine voisine qui a besoin de cette eau pour abreuver son bétail – il décompose les gestes pour retrouver, étape après étape, les procédés.

La fibre en main, encore faut-il savoir la filer et avoir l'outillage pour en faire du tissu. C'est là que le contexte socio-économique revient au devant de la scène, en parti-

culier le pôle textile lodévois. L'auteur argumente avec pertinence le rôle de cette industrie lainière dispersée. Certes, les fabricants sont à la ville, mais cette dénomination ne doit pas masquer le fait qu'une part substantielle de la fabrication se fait en réalité dans les campagnes environnantes, la ville maîtrisant l'organisation de la production et les finitions (foulonnage, apprêts, etc.). Ainsi, les paysans ont l'outil – fourni par le fabricant qui paie les draps de laine à la pièce – et le savoir pour tisser ces fibres : l'outil est partiellement détourné de sa fonction première. La demande en laine est telle que l'essentiel de celle qui est produite par les petits troupeaux paysans est capté par la fabrique lodévoise ; la fibre de genêt est un substitut gratuit à la laine, laquelle peut alors être vendue pour payer des impôts de plus en plus lourds durant le XVIII^e siècle.

Du geste retrouvé de celui qui taille un genêt au milieu des *ruffes* au commerce méditerranéen des draps de laine, Sylvain Olivier dresse le tableau passionnant d'une société qui utilise l'inculte à un point qu'aucun historien n'avait jusque là souligné puisqu'il fait descendre son analyse au niveau de l'utilisation d'une espèce végétale en particulier. Ce faisant, il change le regard porté sur des objets qui paraissaient pourtant bien connus des ruralistes. En particulier l'inculte lui-même en tant qu'espace, relativement aux ressources qu'il offre. Mais aussi les limites entre cet inculte et le culte : non seulement en terme spatial d'un front pionnier qui avancerait ou reculerait selon les besoins des hommes, mais dans la nature même des objets considérés. Le genêt d'Espagne, dans la région de Lodève, est un excellent modèle en ce sens. Mais, à chercher cette plante, il s'en dévoile d'autres tout aussi discrètes : à partir du nouveau regard porté sur elles par l'auteur, comment ne pas appeler d'autres études du même type sur les cistes ou les roses que Sylvain Olivier découvre dans l'inculte au détour d'une archive.

Il faut souhaiter que Sylvain Olivier trouve rapidement les moyens de publier ce travail qui doit être mis à la portée de la communauté des historiens des campagnes, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur région.

Archéologie médiévale, histoire de l'art

Bibliographie (2010-2013)

Jean NOUGARET

[On se reportera également à la précédente bibliographie publiée dans le n° 42, 2012 d'*Études héraultaises*].

Ouvrages généraux

- Laure GIGOU, *Hérault. 100 lieux pour les curieux*.

Clermont-Ferrand, Christine Bonneton, 2012.

I - Moyen Age

Archéologie, peuplement, urbanisme, castellologie

- Ludovic LE ROY, Eric DELLONG, « L'occupation du sol autour de l'étang de Montady, du premier âge du fer au Moyen Age ». Une première synthèse des prospections du PCR « Autour de l'étang de Montady ». In Virginie ROPIOT, Carole PUIG, Florent MAZIERE (dir.), *Les plaines littorales en Méditerranée nord-occidentale. Regards croisés d'histoire, d'archéologie et de géographie, de la Protohistoire au Moyen Age*. Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 2012 (coll. *Archéologie du paysage*, 1), P. 33-61.

- Frédéric LOPPE, « Minerve (Hérault), quartier *Lo Mur* : occupation et fortification d'après la fouille de 2007-2008 (Protohistoire-Époque moderne) ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 43-68.

- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, Service régional de l'Archéologie, *Bilan scientifique 2011* p. 105-106, Agde, îlot Terrisse, p. 107 ; les Aires, Saint-Michel de Mourcairol, p. 108-112 ; Aniane, ancienne abbaye Saint-Sauveur, p. 128 ; Cazedarnes, abbaye de Fontcaude, p. 134-135 ; Lespignan, Saint-Pierres-Liens, p. 138 ; Lodève, Hôpital local, p. 139-140 ; Lodève, Immeuble Banal, groupe cathédral, p. 141-142 ; Lunel, 79, rue Malinas, p. 144 ; Montblanc, église Sainte-Eulalie, p. 144 ; Montpellier, 1, rue Joubert, p. 144-145 ; Montpellier, 10, rue de la Salle-l'Évêque, p. 145-146 ; Montpellier, rue de la Saunerie, p. 157-159 ; Roujan, RD 13, rectification du virage de Cassan, p. 160 ; Saint-Gervais-sur-Mare, castrum de Neyran, p. 161 ; Saint Maurice-de-Navacelles, église Saint-Vincent-de-Soulaiges, p. 166-168 ; Villemagne-l'Argentière, Hôtel des monnaies et « maison de Jule », p. 168 ; Villemagne-l'Argentière, maison Oustry-Alauzet, p. 172 ; Inventaire des ateliers verriers médiévaux et moderne du territoire héraultais, p. 173 ; Inventaire des sites castraux désertés, p. 231, Inventaire des

castra désertés du département de l'Hérault. – Voir aussi, p. 232-242, « Opérations préventives de diagnostic sur le tracé de la LGV (contournement de Nîmes et Montpellier)...

- Lucien MONTAGNER, « Habitats perchés et autres sites des régions de Béziers et de Saint-Pons du Chalcolithique au Moyen Age (Suite et fin) ». *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers*, 2010-2011, p. 9-13. [Cnes de Fos, Montesquieu, lieudit La capelle].

- Thierry RIBALDONE, « Le castellas de Madières à Saint-Maurice de Navacelles (Hlt) ». *Cévennes magazine*, n° 1682, 2012, p. 4-8.

- Thierry RIBALDONE, « Les fortifications de Saint-Guilhem-le-Désert. II. La Tour des Prisons. III. Le Cabinet du Géant ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 38-41.

- Thierry RIBALDONE, « Vissec, le castellas du canyon de la Vis ». *Cévennes magazine*, n° 1681, 2012, p. 10-15.

Architecture et art religieux

- Michel ADGE, Jean-Claude RIVIÈRE, *La cathédrale Saint-Etienne d'Agde*. Vol. 1, *Origine et construction*. Le Crès, A2C éditions, 2013 (Coll. Agde et ses monuments). - *Idem*, *La cathédrale Saint-Etienne d'Agde*. Vol. 2, *Textes, documents, iconographie*. - Olivier CHAMBON, Denis NEPIVODA, *La cathédrale Saint-Etienne d'Agde*. Vol. 3, *Décor et mobilier*.

- Frédérique BARBUT, *La route des abbayes en Languedoc-Roussillon*. Rennes, Ouest-France, 2010 [Sainte-Marie de Valmagne, Sainte-Marie de Quarante, Fontcaude, prieuré de Cassan, Aniane, Saint-Guilhem-le-Désert, Vignogoul, Saint-Félix-de-Moncaeu].

- Norbert BRETON, *Enquête sur la cathédrale romane de*

Béziers. Béziers, Association pour la protection du Patrimoine Régional, 2011.

– Thierry DUBESSY, « La restauration de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier ». *Chantiers*, n° 3. Montpellier, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p. 30-31.

– Paul TAURAND, « Canet-l'Hérault. Édifices religieux ». *Bulletin du G.R.E.C.*, 2012, fasc. 173-174-175, p. 5-17.

Architecture civile et son décor, génie civil

– Guy BARRUOL, « Pont du Diable. Aniane et Saint-Jean de-Fos, Hérault ». In BARRUOL G., FICHES J.-L., GARMY P., *Les ponts routiers en Gaule romaine*. Actes du colloque (Pont-du-Gard, 8-11 octobre 2008). Lattes, Association de la Revue archéologique de la Narbonnaise,

2011. [*Revue archéologique de la Narbonnaise*, supplément n° 41].

– YVON COMTE, « La maison au plafond peint de Puisserguier ». *Chantiers*, n° 4. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p. 4-5.

– Olivier GINOUEZ, « Pont-Vieux. Béziers, Hérault ». In BARRUOL G., FICHES J.-L., GARMY P., *Les ponts routiers en Gaule romaine*. Actes du colloque (Pont-du-Gard, 8-11 octobre 2008). Lattes, Association de la Revue archéologique de la Narbonnaise, 2011. [*Revue archéologique de la Narbonnaise*, supplément n° 41], p. 379-382.

– *Palais et châteaux des archevêques de Narbonne. X^e-XVIII^e siècle. Aude, Hérault, Pyrénées Orientales*. Ouvrage collectif [Textes et images réunis par Benoît Brouns]. Montpellier, Région Languedoc-Roussillon / Éditions Lieux Dits, 2012. [Pour l'Hérault, Capetang, p. 64-69].

II - Époques moderne et contemporaine

Villes et villages, urbanisme

– A. BLANCHEMAIN, O. de LABRUSSE, avec la coll. de C. BAUDOUIN et R. LOPEZ, *Histoire de Jacou, du château et de ses jardins*. Jacou, Histoire et patrimoine, 2013.

– Claire BOUTET, « Réflexion sur l'articulation du patrimoine historique de Montpellier dans les nouveaux projets de « ville durable ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 209-217.

Alain CARLES, Louis BENTAJOU, *Agde d'hier et d'aujourd'hui*. Saint-Aventin, éditions Alain Sutton, 2012.

– Jean-Luc ESPEROU, Pierre ROQUES, *Servian. L'histoire d'un territoire depuis le Paléolithique jusqu'au XX^e s.* Le Vigan, Imprimerie Clément, 2010.

– Valdo PELLEGRIN, *Montpellier la protestante. L'histoire de la ville en 23 lieux de mémoire*. Les Nouvelles Presses du Languedoc, 2012 [Nouvelle édition].

– Jean-Paul VOLLE, *Montpellier la ville inventée*. Paris, éditions Parenthèses, 2010.

Architecture religieuse

– Claude GAVACH, Patrick MARTINEZ, *L'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Védas*. 2013.

Architecture publique et civile

– *Aniane, 8^e-20^e siècles. Enfermements 1*. Supplément aux Cahiers Arts et Traditions rurales, 2012.

– Pierre BONAFE, « Larzac, un balcon sur la Peyne ». *L'Ami de Pézenas*, n° 63, décembre 2012, p. 5-14. [Pézenas].

– Yvon COMTE, Hélène PALOUZIE, Jean-François PINCHON, *Le campus de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier Une création architecturale et artistique des années 1960*. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles, 2012. Collection Duo, Patrimoine du XX^e siècle.

– Brigitte HANN, « La Grange-des-Prés, demeure princière ». *L'Ami de Pézenas*, n° 64, mars 2013, p. 5-14. [Pézenas].

– Marion LE TREUT, *Montpellier... by tram*. S.I., éditions Tram'd'Histoire, 2012.

– *Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, Service régional de l'Archéologie, Bilan scientifique, 2011* : p. 129, Jacou, parc du château de Bocaud ; P. 161-162, Saint-Maurice-de-Navacelles, ferme de la Prunarède.

– Denis NEPIPVODA, « Où est passé l'hôtel de Montmorcency ? ». *L'Ami de Pézenas*, n° 63, décembre 2012, p. 16. [Pézenas].

– Jean NOUGARET, « La belle et les bêtes. L'hôtel de Cellier de Malavielle ». *L'Ami de Pézenas*, n° 63, décembre 2012, p. 15. [Pézenas].

– Rosa PLANA-MALLART, « Les patrimoines cachés de l'Université Paul Valéry ». *Chantiers*, n° 4. Montpellier, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p.22 - 23.

Architecture du spectacle

– Alex BEGES, Jacqueline PECH, *Un siècle de spectacles, de divertissements & de plaisirs à Béziers*. XXIV^{ème} cahier de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, 2012.

Architecture industrielle, génie civil

- Gabriel ALAUZET, Louis ANGLADE, « Le moulin a tan de Salesse (Avène, Hérault) ». *Cahiers Arts et Traditions Rurales*, n° 21-22, 2010-2011, P. 133-146.
- François CHARRAS, « De la manufacture à l'usine, un siècle d'évolution (1760-1860) autour de Saint-Chinian (Hérault) » *Cahiers Arts et Traditions Rurales*, n° 21-22, 2010-2011, p. 1-65.
- A. JEANJEAN, « L'usine de chaux de La-Tour-sur-Orb (Hérault), un patrimoine méconnu du XIX^e siècle ». *Cahiers Arts et Traditions Rurales*, n° 21-22, 2010-2011, p. 67-85.

– Eric KAMMENTHALER, « La cave de La Vacquerie. Étude archéologique d'une cave d'affinage du XIX^e siècle ». *Cahiers du Lodévois-Larzac*, n° 38, 2011.

– Philippe MARASSE, « Le chemin de fer de Mazamet à Bédarieux et l'économie des vallées du Jaur et de l'Orb (1868-1987). *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers*, 2010-2011, p. 67-77.

– Philippe MARASSE, « Un poumon pour la moyenne vallée de l'Hérault, le chemin de fer d'intérêt local de Montpellier à Rabieux ». *Cahiers Arts et Traditions Rurales*, n° 21-22, 2010-2011, p. 87-132.

– Michel WIENIN, « Lodève. Rapport sur le patrimoine industriel de la commune, 2008 ». *Cahiers Arts et Traditions Rurales*, n° 21-22, 2010-2011, p. 147-200.

III - Arts plastiques et graphiques

Musée Fabre

– *Regards sur le Musée Fabre* [Camille DESCOSY, *Sur 20 tableaux du Musée Fabre et textes annexes*. - Paul VALERY, *Le Musée de Montpellier et autres textes sur le Musée Fabre*]. Montpellier, Éditions Méridianes, coll. Quadrant, 2012.

Peinture

– Jean NOUGARET, « Note sur deux œuvres d'Alexandre Cabanel conservées au château de Montrottier ». *Revue Savoisienne*, 2012, p. 285-290. [Sur Montrottier et le montpelliérain Léon Marès, voir aussi « Léon Marès et son legs du château de Montrottier à l'Académie florimontane ». *Généreuse Haute-Savoie. Histoire des dons et legs (1860-1940)*. Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 2012, p. 58-61].

– Hélène PALOUZIE, « Redécouverte de deux tableaux de Jacques Gamelin dans l'église de la Conversion de Saint Paul de Puisserguier ». *Chantiers*, n° 4. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p. 6.

Sculpture

– Marie-Sylvie GRANDJOUAN, « Le voyage d'une statue, de Prague à Paulhan ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 201-207.

Photographie

– Jean-Michel FAIDIT, Christian GUIRAUD, « La tête dans les étoiles, le ciel comme terrain d'aventure : Gustave Tremplay (1855-1918), un méridional d'adoption ». *Études héraultaises*, n°42, 2012, p. 117-142.

IV - Objets mobiliers, arts du feu et du métal

Objets mobiliers

– Jérôme FARIGOULE, Isabelle GROUX de MIERI, *Hôtel de Cabrières - Sabatier d'Espeyran. Département des Arts décoratifs du musée Fabre*. Paris, Somogy, 2010.

– Denis NEPIPVODA, « Histoire d'un retable le retable du maître-autel de Notre-Dame-des-Tables (1667-1794) ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 83-102.

– Denis NEPIPVODA, « Artisans et décors d'églises à Montagnac ». *Bulletin des Amis de Montagnac*, n° 86, octobre 2012, p. 5-24.

– *La chaise à porteur du château de Marsillargues*. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles, 2012. Collection Duo, Patrimoine restauré. [Ouvrage collectif].

– Josiane PAGNON, « Le ciel l'entende. Éléments matériels du culte catholique dans les campagnes du Lodévois-Larzac ». *Cahiers du Lodévois-Larzac*, n° 39, 2012.

– Hélène PALOUZIE, « Restauration de la chaise à porteur du château de Marsillargues ». *Chantiers*, n° 4. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p. 7.

Tissus

– Josiane PAGNON, *Nîmes en joie, églises en soie*. Montpellier, Région Languedoc-Roussillon / Éditions Lieux Dits, 2012.

Céramique

– Jean-Louis VAYSETTES, « Montpellier, terre de faïences... ». *Chantiers*, n° 3. Montpellier, Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, 2012, p. 12-13.

Verre

– Isabelle COMMANDRE, Laurence SERRA, Marie CAILLET, Bernard GRATUZE, « Un siècle et demi de production verrière dans les hauts cantons héraultais l'atelier industriel du Bousquet-d'Orb (fin XVIII^e - milieu XX^e siècle) ». *Études héraultaises*, n° 42, 2012, p. 221-232.

Notes et informations X, 2013

[De 1995 à 2012, nous avons publié, sous ce titre, des textes rapides dont certains ont pu donner lieu, ultérieurement, à des articles. Il s'agit des publications, des recherches, des manifestations... concernant les diverses périodes de l'histoire sous la signature d'auteurs qui ont bien voulu collaborer. En ce qui concerne les publications, il n'est pas généralement envisagé de donner des comptes rendus critiques mais, plus simplement, de faire connaître des travaux qui, d'une façon ou d'une autre, touchent le département de l'Hérault ou peuvent contribuer à engager de nouvelles recherches. J. -Cl. Richard Ralite]

Lieux de culte antiques

Les éditions Mergoïl (Montagnac), depuis plus de vingt ans, livrent dans diverses collections (Préhistoires, Protohistoire européenne, Archéologie et Histoire romaine, Europe médiévale, Temps modernes, Monographies-Instrumentum, Archéologies des plantes et des paysages...) des ouvrages qui permettent aux recherches de la région d'être publiées et diffusées dans les meilleurs conditions. Elles accueillent des publications de sites ou thématiques qui auraient, peut-être, des difficultés à voir le jour ailleurs, compte tenu du rétrécissement des éditeurs en ces domaines.

Un des derniers volumes (O.de Cazanove et P. Ménéli et alii, *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine*, Dijon 2009, Montagnac, 2012) met en valeur ces lieux si parti-

culiers que l'on retrouve sous la forme de constructions (les fana, les temples) mais aussi, parfois, sans bâtis ou avec de simples autels, cavités, récipients qui sont identifiés comme cultuels en raison des offrandes, très souvent monétaires, qui les accompagnent. Il est surprenant que notre région ne soit pas vraiment présente (voir les cartes des pages 22-25) alors que les lieux de cet ordre sont nombreux : une invitation donc à les valoriser, sous une forme ou une autre, car il est paradoxal de constater que la région la plus romanisée de la Gaule ne figure pas dans cet essai de synthèse qui n'en est donc pas une. Néanmoins les exemples présentés, les tentatives d'explication et les classements pourront être utilisés par nos archéologues. [J.-C. R. R.]

Cartes archéologiques de la Gaule

Sous l'énergique et persévérante direction du professeur Michel Provost qu'il convient de féliciter, la collection de la nouvelle *Carte Archéologique de la Gaule* est en bonne voie, département par département. Cette démarche a déjà eu des tentatives précédentes au 19^{ème} siècle et entre les années 1930 et 1950 mais avec un nombre très limité de volumes.

L'entreprise actuelle, placée sous l'égide de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et de Ministères, a déjà livré des volumes pour bientôt la totalité des départements dont certains ont demandé plusieurs volumes (jusqu'à 5 comme les Bouches-du-Rhône).

Le département de l'Hérault dispose déjà de 4 fascicules et on attend le cinquième : *Le Lodévois, Agde et le bassin de Thau, le Montpelliérain* et, en 2012 : *Béziers*, par D. Ugolini, Chr. Olive et E. Gomez, avec une vingtaine de collaborateurs, prenant bientôt la même importance que les Bouches-du-Rhône. Dans notre département, ce souci d'inventorier les richesses locales est ancien : S. Lhostis et M.-G. Courteaud, La première Commission archéologique de l'Hérault (1819-1824), *Études héraultaises*, 30-32, 1999-2001, p.7-25, et le nombre d'archéologues a été très conséquent j'usqu'à la fin du siècle précédent. La présence de deux Sociétés archéologiques, à Béziers et à Montpellier, dès la monarchie de Juillet, a contribué à ce succès, complétées au 20^{ème} siècle par de nouvelles sociétés locales

ou départementales réunissant de nombreux amateurs bénévoles ou professionnels (de l'Université, du C.N.R.S. ou du Ministère de la Culture) et qui disposent de publications régulières.

Chaque notice donne les références à travers une bibliographie très étendue et des chapitres, en début du volume, font la synthèse sur des problèmes généraux ou particuliers de la zone géographique considérée. Les patrimoines archéologiques départementaux sont mis ainsi à la disposition de tous, quelle que soit l'époque de leur découverte, et peuvent directement participer à des études ou synthèses régionales ou nationales.

Comme cela s'est déjà produit, les volumes ne sont pas considérés comme définitifs et certains d'entre eux ont déjà fait l'objet de nouvelles éditions ce qui est bien la preuve d'un projet vivant et que les successeurs pourront ainsi poursuivre.

Les synthèses départementales ne rendent certes pas caduques les études thématiques et celles qui mettent en valeur un seul site. On signalera le récent : A. Bouet et alii, *Le Forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux 2012, qui réunit une vingtaine de contributions surtout pour la Gaule (pour la région : Javols, Narbonne, Ruscino) mais aussi la Suisse, l'Italie et les provinces hispaniques. [J.-C. R. R.]

En 2009, un colloque international a eu lieu à Baumes-les-Messieurs et Saint-Claude dont les actes viennent d'être publiés, sous la direction d'E. Vergnolle et de S. Bully : *Le « premier art roman » cent ans après, la construction entre Saône et Pô autour de l'an mil, études comparatives*, Besançon, 2012. Le titre pourrait laisser croire que l'aire géographique étudiée ne concernait que l'espace entre la Saône et le Pô : il n'en est heureusement rien et notre région, comme la Catalogne, sont au cœur de ce bel ouvrage. Nul n'ignore le rôle décisif dans ce domaine joué par Josep Puig i Cadafalch (1867-1957), l'un des historiens les plus connus de sa génération tant par ses travaux en Catalogne et en catalan que par ses publications et son séjour en France et en français. (Sous la direction d'A. Balcells : *Puig i Cadafalch i la Catalunya contemporània*, Barcelona, 2003).

Le colloque de 2009 constitue non seulement un hommage mérité mais il replace la démarche de Puig i Cadafalch dans la recherche de son temps, fait le bilan des idées émises depuis le début du 20^{ème} siècle et montre que les réalisations se trouvent sur deux grands espaces géographiques que séparent la vallée du Rhône. Pour ce qui concerne l'Ouest l'importance des constructions dans la première moitié du XI^{ème} siècle sous l'égide de grands abbés ou seigneurs, souvent issus des mêmes familles (M. Zimmermann: *Saint-Michel de Cuxa et l'Italie, Pèlerinages et sanctuaires de Saint-Michel dans l'Occident médiéval*, 2007, Bari, 2009, p. 269-317), est bien mise en lumière. Les réalisations de Cuxa par O. Poisson et de Quarante par E. Garland font l'objet de monographies comme celles d'édifices beaucoup plus éloignés qui permettent d'utiles comparaisons. On consulte toujours avec bonheur l'excellente étude de M. Durliat (*La Catalogne et le « premier art roman*, *Bulletin monumental*, 1989, p. 209-238). On n'oubliera pas le rôle de personnages ecclésiastiques comme l'abbé Oliba ; R. d'Abadal i de Vinyals, *L'abat Oliba, bisbe de Vic i la seva època*, Pamplona, 2003, édité par F. Vilanova Vila-Abadal, ouvrage fondamental pour la Catalogne et ses liens avec l'extérieur.

Comme toute réalisation *hic et nunc*, les architectes (un magister figure dans un acte concernant la construction du pont du Diable vers 1030 et dans un texte concernant l'abbaye de Conques vers la même époque) et ouvriers ne négligent pas les traditions locales du bâti mais sont aussi soumis et parties prenantes de grands mouvements qui peuvent avoir leurs sources depuis le lointain comme l'Italie, il existe une réelle parenté – parfois réduite à quelques « grains de beauté » –, mais ces édifices du XI^{ème} siècle appartiennent aux mêmes courants et il est probable qu'à cette époque aussi les architectes circulaient et assuraient ainsi un *continuum* culturel de la plus grande qualité.

On en profitera pour signaler ici la récente publication de l'institut Catala d'Arqueologia Classica de Tarragone : J.A. Domingo Magana, *Capiteles tardorromanos y visigodos en la península ibérica* (siglos IV-VIII cl. C.), Tarragone, 2011, ouvrage précieux pour notre région car on y trouve ces ... ➤



© Proposition 2 de restitution de la façade Est de l'abbatiale de Gellone. J.-Cl. Richard - 2013

... productions tout à fait comparables aux nôtres qui, s'il en était besoin, démontrent qu'elles relèvent toutes du même monde artistique et culturel.

Le chœur tient la place éminente dans toute église si bien que, dans la suite des travaux de B. Chedozeau, on note la publication de : *La place du chœur architecture et liturgie du Moyen Age aux Temps modernes*, Paris 2007,

Paris, 2012 qui considère ce dispositif de l'Antiquité tardive au 18^{ème} siècle.

On trouvera dans les volumes d'hommage à J.A. Garcia de Cortazar : *Mundos medievales, espacios, sociedades y poder*, Santander, 2012 (2 000 pages, Moyen Age - XVI^e siècle) de nombreuses contributions sur la Péninsule ibérique. [J.-C. R. R.]

Gellone et ses Sacramentaires

Parmi les Sacramentaires en usage dans l'abbaye de Gellone, il y avait le fameux BN latin 12048 (J. Nougaret et V. Guibert de la Vaissière, *L'iconographie du Sacramentaire de Gellone*, Montpellier, 1993) dont Dom J. Deshusses et Dom A. Dumas ont donné une magnifique édition diplomatique à Tournai en 1981. Mais on dispose aussi, parmi les manuscrits de la Médiathèque de Montpellier, d'un autre Sacramentaire venu en ces lieux à la suite des inventaires de la Révolution Française qui ont dépouillé l'abbaye de ses richesses mobilières et culturelles et dont certaines sont encore aujourd'hui indûment conservées loin de l'abbaye

Grâce à Miquel Dels Sants Gros i Pujol, le sacramentaire contenu dans le manuscrit 18 de la Médiathèque de Montpellier vient de connaître une édition savante, malheureusement non illustrée (El Sacramentarii II de Gellona, Montpellier, Bib.Mun., ms. 18), *Miscel.lania Liturgica Catalana*, XX, 2012, p.53-231). Ce manuscrit est daté

des années 1000-1025 : il constitue un des plus anciens de la province de Narbonne et réunit les divers sacramentaires antérieurs connus. De plus, à la fin du manuscrit se trouve une liste, commencée vers 1100, de la « Fraternitas Sancti Wilielmi ».

Peu à peu les manuscrits médiévaux encore heureusement conservés sont édités et mis à la disposition du public évidemment, ces œuvres sont en latin qui n'est plus aujourd'hui « l'arsenal » linguistique de la plupart des lecteurs

Nous citerons ici le volume : *Remploi, citation, plagiat, conduites et pratiques médiévales (X^e-XII^{ème} siècle, études réunies par P. Toubert et P. Moret*, Madrid, 2009, dans lequel se trouve un article intéressant de P. Chastang, Transcription ou remploi ? Composition et écriture des cartulaires en Bas Languedoc (XII^e-XIV^{ème} siècle) (p.115-140) qui utilise plusieurs cartulaires de l'Hérault. [J.-C. R. R.]

Montpellier et la monnaie de Jacques le Conquérant (1272-1273)

On sait que Jacques le Conquérant avait créé une nouvelle monnaie : « le gros de Montpellier », belle monnaie d'argent de près de 4 grammes qui connut un grand succès mais qui fut rapidement fondue et remplacée par la monnaie royale si bien qu'on connaît à ce jour une vingtaine d'exemplaires conservés !

A. Germain avait donné, en 1850, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, une belle étude sur les monnaies de Melgueil et de Montpellier que J. Botet i Siso, en 1908-1911, avait complétée par des documents catalans. Le gros porte les armes de Catalogne et de Montpellier avec le nom du souverain « dominus montispesulani ».

Récemment M. Crusafont a fait connaître une monnaie du demi-gros (1,62 g.) de même typologie qui a été découverte près de Huesca (Espagne). (Le demi-gros de Montpellier, espèce inédite de Jacques le Conquérant, couronne catalano-aragonaise, *Bulletin de la Société Française de*

Numismatique, 65, 2010, p 61-62. *La politica monetaria en temps de Jaume I*, Mallorca, 2012, 38 p. et *Historia de la moneda de l'Occitania catalana* (S. XI-XIII, Barcelona, 2012, p. 247-248 ; voir aussi A. Benaniba et J.-M. Diaz, *Corpus des monnaies du Languedoc carolingien et féodal et du Roussillon*, Launaguet, 2011, p.70-71).

On est loin encore de posséder tous les renseignements sur la monnaie de Melgueil dont la typologie immobilisée (A. Benaniba, *op.cit.*, p. 62-67) rend sa chronologie délicate (voir M. Bompaire, L'atelier de Melgueil : émissions et production, dans *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne (XII^e et XIII^{ème} siècles)*, Toulouse, 1987, p.11-51, et *La circulation monétaire en Languedoc (X^e-XIII^{ème} siècle)*, Paris, thèse Université de Paris IV, 2002, 3 volumes). Il est clair que les émissions de monnaies ont été au cœur des relations entre les comtes et évêques de Maguelone-Melgueil et les souverains de Montpellier [J.-Cl. Richard]

C'est sous ce titre que les disciples fidèles du professeur Henri Vidal ont réuni, en 2012, quatorze études sur ce thème publiées entre 1983 et 2008. Dans la présentation, le Recteur J.-M. Carbasse a bien montré ce que notre histoire médiévale doit au regretté président de la Société d'histoire des anciens pays de droit écrit. Certes Montpellier grâce aux descendants de Guillaume de Gellone/d'Orange a eu un destin véritablement international surtout connu à partir de la seconde moitié du XI^{ème} siècle, mais le professeur Vidal ne s'était pas laissé impressionner par la campagne médiatique de l'ancien maire de Montpellier pour nous faire croire au millénaire 985-1995, car comment pouvoir affirmer qu'entre la première date et le milieu du XI^{ème} siècle une ville avec ses châteaux, ses remparts... avait pu être réalisée en si peu de temps ! Certes les détails de l'occu-

pation humaine sur le territoire de la commune de Montpellier entre l'Antiquité et le XI^{ème} siècle sont ténus, d'autant plus qu'entre 1977 et 1995 malgré des travaux d'aménagements et de construction qui ont « ravagé » le territoire, aucune découverte ou exploration archéologique nouvelle n'a été réalisée ou déclarée ! De cette absence de témoignage enregistré (ce qui ne veut pas dire que des découvertes n'ont pas été faites, mais immédiatement détruites pour les raisons habituelles que l'on connaît), il est donc difficile de tirer la moindre conclusion et le problème des origines de Montpellier reste encore très largement posé. Heureusement, du XI^{ème} au XV^{ème} siècle, les documents existent et ont été étudiés avec toute l'acribie que chacun reconnaissait au professeur Henri Vidal qui avait publié, en 2008, *Les États de Languedoc au XVIII^{ème} siècle*. [J.-C. R. R.]

Féodalités médiévales, Vicomtés, Seigneuries...

Depuis dix ans, Hélène Debax explore les « autorités » médiévales du Languedoc et de Provence et on attend avec la plus grande attention son édition du cartulaire des Trencavels, un des derniers grands cartulaires inédits comme celui de l'abbaye de Valmagne auquel Henri Barthès apporte ses soins.

Après son ouvrage sur les Vicomtes et Vicomtés (Toulouse, 2008), H. Debax nous livre un gros ouvrage sur la seigneurie (*La seigneurie collective, Pairs, pariers, parage, les coseigneurs du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2012) qui retrace tous les liens fins et délicats qui unissaient – au moins en façade – les divers seigneurs. Il faut beaucoup d'acuité intellectuelle pour suivre les fils de ce qui mettait en dépendance, proche ou éloignée, des pouvoirs divers dont les luttes militaires ou judiciaires parcourent ces siècles fort éloignés de nous. Ce qui étonne le plus, ce sont

ces multiples seigneuries qui peuvent s'imposer sur les mêmes lieux ou biens et qui apparaissent fortement à l'occasion des querelles souvent dramatiques. Les châteaux sont aujourd'hui de vrais chantiers de fouilles précises qui permettent de compléter et même de renouveler les études architecturales traditionnelles quel que soit leur état actuel A.-M. Cocola et M. Combet, *Château en ruines, Périgord 2011*, Bordeaux, 2012.

Enfin, on signalera ici pour les pays plus lointains l'ouvrage collectif publié sous la direction de Ph. Sénac, *Histoire et archéologie de l'Occident musulman (VII^e-XV^e siècles), Al-Andalus, Maghreb, Sicile*, Toulouse, 2012, qui donne un élargissement archéologique et historique aux recherches du Sud de la France même si, ici, n'existent plus des vestiges aussi importants qu'au-delà des Pyrénées. [J.-C. R. R.]

L'inquisiteur Bernard Gui

Bernard Gui, évêque de Lodève de 1324 à sa mort en 1332, est moins connu dans ce rôle que comme inquisiteur entre 1307 et 1323 (on consultera le classique : Bernard Gui et son temps, *Cahiers de Fanjeaux*, 16, 1981). Les noms de Germain, Dossat, Duvernoy, Vidal, Thomas, Guenée, Pales-Gobilliard, Biget, et même Ph. van Limborch sont connus de tous ceux qui se sont intéressés à ce « bras armé intellectuel » que fut l'inquisition religieuse qui pendant de longues années, en Occitanie, se livra à une lutte féroce contre « l'hérésie ». Ce ne furent pas seulement des échanges intellectuels, mais le bras séculier intervint jusqu'au point ultime des peines ! On doit à Julien Théry sous le titre *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui* (Paris, 2010) des extraits choisis, traduits et présentés qui permettent un accès facile aux procédures et jugements. Enfin, notons le beau livre de A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui (1261-1331), un historien et sa méthode*, Paris, 2000.

On signalera ici la nouvelle édition du *Traité des Contrats* de Pierre de Jean Olivi (né à Sérignan († 1298) qui fut

l'objet des poursuites théologiques des franciscains. L'éditeur, Sylvain Piron (Paris, 2012) en une centaine de pages montre l'intérêt de cet ouvrage et la personnalité de l'auteur particulièrement actif entre Montpellier et Narbonne au XIII^{ème} siècle.

Pour le même siècle on ajoutera la récente publication des éditions Lucie de Nîmes : *Guillaume de Nogaret, un languedocien au service de la monarchie capétienne*, ouvrage collectif sous la direction de B. Moreau. Tout le monde ne partage pas cette « célébration » car Nogaret a été un acolyte parfait dans la politique religieuse de Philippe le Bel en particulier dans les procédures contre Boniface VIII (1303-1311) et, surtout, contre l'ordre du Temple (1307-1312) et dont il reçut les gratifications à la sénéschaussée de Beaucaire et dans plusieurs seigneuries du Gard et de l'Hérault. On aura au moins le point sur un homme particulièrement controversé et dont de nombreux historiens, depuis le 19^{ème} siècle, ont montré les conséquences néfastes de ses actions ! [J.-C. R. R.]

Le château de Montferrand, résidence des évêques de Maguelone, qui dresse les ruines de ses architectures meurtries sur le pic Saint-loup, disposait, du temps de sa splendeur, de richesses aujourd'hui disparues. Parmi celles-ci on avait signalé, depuis longtemps, l'existence d'une chasse de provenance limousine qui fut récupérée par un curé du lieu puis qui disparut dans le monde des antiquaires. Dans le tome II sous la direction de M.-M. Gauthier, D. Gaborit et E. Antoine du *Corpus des émaux méridionaux, L'apogée 1190-1215* (Paris, 2011) (IB1, n°34), elle a fait l'objet d'une notice de B. Draker-Boehm qui date de vers 1220 cette œuvre exceptionnelle. Elle appartient aujourd'hui à une collection particulière à New-York et on ne se laisserait pas d'espérer qu'elle retrouve un jour notre région. Un projet de Musée du pic Saint Loup était en cours depuis plusieurs années. Il a été détourné par quelques archéologues locaux de piètre envergure pour en faire un musée du chalcolithique ce qui ne correspond pas à la dimension du projet primitif qui voulait en faire le centre d'un lieu d'histoire et de recherches, tel qu'il avait été proposé, au début, par Henry de Lumley et ses équipes, concernant les garrigues et leur occupation de la Préhistoire à nos jours. En 2012 ce projet a été abandonné et réduit à quelques

salles du vieux musée des Matelles perdant ainsi l'occasion de mettre en valeur un territoire de façon diachronique. *Sic transit gloria mundi*. [J.-C. R. R.]



*Mémoires pour Messieurs du Vénérable chapitre Saint Pierre de Montpellier
au subject de la bastisse et Réédification de léglise St-Firmin*

Ce document, un cahier de 14 pages, présenté ici rapidement, provient du fonds de l'abbé Julien Rouquette (1871-1927), historien de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc et des anciens diocèses ayant formé, après le Concordat, celui de Montpellier. Les circonstances de son entrée dans les archives personnelles de l'abbé Rouquette ne sont pas connues. Une mention manuscrite sur la page de titre indique seulement « cassette st Firmin ». Il s'agit sans aucun doute d'un fonds ecclésiastique, peut-être celui du chapitre cathédral de Saint-Pierre (Archives départementales de l'Hérault, série G). Remis en 2012 aux ADH par M. Jean-Claude Richard, de la part des héritiers de l'abbé Rouquette, il est intégré au fonds Rouquette (ADH, 214 J) et porte désormais la cote suivante : 214 J 11.

Quel en fut le rédacteur ? À qui était-il destiné ? La mention « pour (c'est-à-dire « en faveur de » Messieurs du Vénérable chappitre... », est sans ambiguïté le rédacteur, désigné à la page 11 par les mots « celluy qui a dressé le mémoire » appartient bien au chapitre cathédral de Montpellier. D'autre part, le texte comportant un certain nombre de corrections et d'adjonctions, il est clair que nous sommes en présence de la version corrigée et augmentée d'un document destiné (cela est clairement indiqué à la page 13) au conseil privé du roi, pour un arbitrage dans un conflit opposant le chapitre aux consuls. Déjà, en 1665, au moment de la création par François Bosquet (1655-1676) des nouvelles paroisses Saint-Pierre (dans la cathédrale) et Sainte-Anne, alors collégiale, il avait été fait appel au

conseil privé. L'année précédente, les consuls avaient porté auprès du chapitre pour la reconstruction de Saint-Firmin une « réclamation » à laquelle les chanoines restèrent sourds (ADH, G 1997). Enfin, appelons ici, pour la compréhension de ce qui suit, que, en 1658, l'église de prédilection des consuls depuis le Moyen Âge, Notre-Dame des Tables, reconstruite en 1650 et dotée d'un « curé en chef », avait été érigée en paroisse par le même François Bosquet en lieu et place de Saint-Firmin.

Ce texte n'est pas formellement daté mais on doit obligatoirement le situer après 1685, date à laquelle Charles de Pradel (1676-1696), par ordonnance du 2 novembre, confirmée le 29 mai de l'année suivante, décrète la reconstruction en qualité de paroisse de l'ancienne église Saint-Firmin à la place de Sainte-Anne, jugée trop exiguë pour que les nouveaux convertis puissent « assister aux instructions ». 1685, c'est aussi, on le sait, l'année de la Révocation de l'Édit de Nantes.

Un bref rappel historique s'impose ici. Depuis le XI^e siècle, Montpellier comptait deux églises paroissiales, Saint-Firmin, *intra muros*, qualifiée par les auteurs du *Mémoire* d'« église matrice » (église « mère », la première en date et qui fait autorité sur toutes les autres, simples succursales) et Saint-Denis de MontPELLIÉRET, sur la colline où sera bâtie en 1624 la citadelle (actuel Lycée Joffre). Son prieur, choisi parmi les chanoines du chapitre cathédral de Maguelone, deviendra en fait, à partir du ...►

... XIII^e siècle, le délégué permanent à Montpellier de l'évêque de Maguelone. Il avait à sa collation de nombreuses églises et assurait la tutelle directe des cinq succursales (Notre-Dame-des-Tables, Saint-Paul, et Saint-Mathieu dans les murs, Saint-Thomas et saint-Guilhem aux faubourgs). Son autorité s'exerçait sur les autres lieux de culte de la ville et sur les hôpitaux dont le « commandeur » lui était subordonné. Toute manifestation religieuse, jusqu'à la sonnerie des cloches, devait être soumise à son autorisation. Enfin, l'église Saint-Firmin était le siège de l'acte solennel de réception des nouveaux docteurs en médecine et accueillait aussi le conseil de l'université de droit. Elle possédait aussi son propre tribunal compétent pour les causes spirituelles et les legs pieux.

Au début des violents conflits religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle, qui entraînèrent jusqu'en 1621 la destruction de la totalité des lieux de culte de la ville, les « hérétiques », en l'occurrence les troupes de Jacques de Crussol, chef du parti des réformés, allait faire disparaître l'édifice, « abbatu et razé à fleur de terre », en 1567. De rares éléments lapidaires appartenant à la Société Archéologique de Montpellier et déposées à la Salle Pétrarque à Montpellier (deux grands chapiteaux de colonnes engagées, quelques fragments de colonnettes et une base de colonne) témoignent seuls de l'importance de l'édifice dont le relevé des structures, effectué en 1909 par l'architecte Février (Société Archéologique de Montpellier) a permis de reconnaître qu'il possédait une nef unique d'au moins trois travées. Enfin, en 1700, Charles Augustin Daviler, architecte du roi, alors à Montpellier pour la construction de la nouvelle église faubourienne de Saint-Denis, voulue par Charles Joachim Colbert de Croissy (1696-1738), établit pour Saint-Firmin un projet demeuré sans suite (*Emplacement de la nouvelle église de Saint-Firmin bâtie dans l'isle ou étoit l'ancienne. - Ibidem*) qui prévoyait un vaste chœur semi-circulaire prolongé par une chapelle axiale pentagonale. Le document graphique donne de précieuses indications sur la tour-porche massive de l'église romane disparue, avec son portail à cinq ressauts de vousures.

L'ordonnance de 1685 allait ouvrir la porte à une longue chicane entre le chapitre cathédral et les consuls. L'objet du mémoire capitulaire est très clair : tout tenter pour ne pas contribuer aux frais de la reconstruction de

l'église ! Les consuls voulaient, en effet, obliger le chapitre à participer pour deux tiers à la dépense, « eux pour l'autre tiers ou pour le charroy des matériaux à pied d'œuvre conformément à l'usage du parlement de Toulouse... ». Pour « se mettre à couvert de contribuer à la réédification de ladite esglise » le chapitre, à la mense duquel Saint-Firmin était rattachée, considère d'abord comme nulle l'ordonnance de Pradel et estime qu'il ne revient qu'aux habitants et paroissiens de réclamer l'érection d'une église en paroisse « parce que c'est le seul interest des habitants et non de l'église » (sic). Il s'appuie également sur le fait que l'évêque aurait dû faire procéder à une enquête « touchant la nécessité qu'il y avait de le faire ». Il ajoute qu'une autre église (Notre-Dame-des-Tables) avait été construite (pour « reconstruite ») par Mgr de Fenouillet « pour tenir lieu de ladite esglise (Saint-Firmin) », avec « l'ordre de la célébration du service divin et de toutes les fonctions curiales », et, se fondant sur les écrits de divers juristes, que « la chose doit être faite aux frais et despens des seuls paroissiens, sans que le prieur soit tenu d'y contribuer... ». Cet argument revient souvent dans le corps du texte. D'autre part, l'église ayant été ruinée par les réformés, les « bénéficiers », en vertu d'une ordonnance de Charles IX du 10 septembre 1568, ne sont pas tenus de participer financièrement à la reconstruction, en dépit de la jurisprudence du Parlement de Toulouse.

En conclusion du mémoire, le chapitre souhaite solliciter l'avis du conseil du roi sur deux points : 1 - le chapitre est-il « bien fondé à demander d'être exempt de contribuer à la réédification de l'esglise Saint-Firmin ? ». 2 - la nomination de vicaires perpétuels pour exercer les fonctions curiales dans les paroisses créées en 1665 ne risque-t-elle pas de lui porter préjudice ? Enfin, un dernier paragraphe, rajouté postérieurement et d'une autre écriture, fait valoir que la création de la paroisse Saint-Pierre dans un édifice déjà existant (la cathédrale) n'a rien coûté aux habitants et qu'il est juste que le chapitre « doive estre entièrement deschargé » des dépenses entraînées par la reconstruction de Saint-Firmin.

Le document entré récemment dans le fonds Rouquette des ADH apporte donc un élément nouveau dans les relations parfois tendues entre l'autorité municipale et le chapitre cathédral. [Jean Nougaret]

Les protestants de Saint-Jean-de-Fos

La présence de protestants dans les communes du Cœur d'Hérault est souvent difficile à détecter mais un registre du notaire Desfours (ADH 2^E 63-116 f^o 14^v) permet de montrer leur existence dans la commune de Saint-Jean-de-Fos par un acte du 9 janvier 1578 :

« L'an mil cinq cens septante huict et le neufviesme / jour de Janvier Henry par la grace de Dieu roy de / France et de Poloigne Régnaunt au lieu de Saint Jean / de Fos et maison de moy notaire royal / sousigné / à la présence de moy notaire royal et tesmoins soubnommés.

Se sont présentés Pierre FABRE, Guillaume TACONET ansiens / de l'église de la religion Refformée dud. lieu de / Saint Jehan de Fos, Jaume DESTAING, Raymond / BOSCH, Mathieu CAPMAL, Jacques CLERGUE, Pierre / LARGUESES, Pierre HUGOL, Jacques DELAVAL / Guillaume GAUFFRE, Audibert ROUDIL, Guillaume / ROUDIL, Me Guillaume CAMPAHE, Guillaume GUALLYE / Raymond CALVY, Jaume GUALLYE, Guillaume / VAISSIERE, Raimond DUPIN, Guillaume DURAND / Raymond DURAND, Nadal REGINART, Jacques / CAUSSE, Me Pierre CAMPANHE, Me / Guillaume ...»

... VIDAL, orjolier, Anthoine DELAVAL / fils de feu Pierre, Me Guillaume DELAVAL / Guillaume FIGUIER, Thomas MARTY, Estienne GIBAL, Raymond MALLA-FOSSE, Thomas FABRE / Antoine DOMERGUE jeune, Jehan DELANAVE fils de feu / Philip, Jehan BRES du dict lieu habitanz toutz / de la Religion Refformée lesquels FABRE et TACONNET / ansiens ont dict et remonstré aulx surnommés à la / présence de moy notaire royal et tesmoins soubznommés / qu'ils, voyant certain différant qu'est entre / le Cappne BRISSY qui commande au présent lieu / et les consuls dud lieu pour raison du / gouvernement, eulx se sont pourvu entre eulx / de le démontrer aulx habitants de la Religion / dud. lieu pour scavoir s'ilz veulent pour / chef et Cappne led Cappne BRISSY au présent lieu / ou ung autre et ce jusques que la paix soyt effective pour en advertir tel que / appartendra affin que les affaires allent en / bon ordre et ont pryé toutz les surnommés en / faire leur déclaration présente-

ment et / Incontinent toutz les surnommés l'ung après / l'autre ont dict et déclaré à la présence de / moy notaire et tesmoins soubznommés que / quant à eulx ils se comptent fort bien dud / Cappne BRISSY et qu'il a bien gardé le / présent lieu sans luy avoir veu faire chose / sinistre et qu'ils ne demandent autre pour / commander au présent lieu que led Cappne BRISSY / pour ce qu'il est bien capable et suffisant / et ce jusques que la paix soit affective affin / que les choses allent en bon ordre, lesd FABRE / et TACONNET ont fait semblable déclaration que / les surnommés et de tout ce dessus en ont / demandé et requis acte et instrument luy / estre prins retenu expédié par moy notaire royal / soubznommé. Faict an que dessus, présents Guillaume / ABRIC, Me Bertrand BASTIDE de Saint Guillem / Jehan QUATREFAGES de Saint Estienne delz Herms / et moy Jehan DESFOURS notaire royal habitans / dud Lieu soubznommés. TACONNET DESFOURS notaire. » [J.-P. André]

Monseigneur de Fumel, évêque de Lodève (1717-1790)

a) « L'an 1790 et le 27 janvier a été inhumé dans le caveau de la chapelle St. Michel en l'église cathédrale Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean Henri de Fumel évêque seigneur comte de Lodève et Montbrun, comte honoraire de Brioude, abbé de St Guilhem du désert, décédé le jour précédent vers les 3 heures du matin nanti de tous les sacrements de l'église, âgé d'environ 73 ans dans la 40^{ème} année de son épiscopat, présent à son enterrement le vénérable chapitre, Messire de Bretonneau précenteur ayant fait la cérémonie et lu et soussigné avec nous curé, Léotard ». Extrait copié sur le registre qui se trouve à la commune de Lodève. (Jules Calvet (1792-1872) *Notes Historiques sur Lodève*, I, p. 185, manuscrit)

b) « Armoiries de Mr de Fumel dernier évêque de Lodève : D'or, à trois pointes d'azur mouvantes du bas de l'écu, une couronne de Comte à dextre, une mitre d'or à senestre, une crosse de même, le tout surmonté du chapeau épiscopal ». (J. Calvet, *op.cit.*, p. 170)

c) Testament de Monseigneur de Fumel, évêque de Lodève.

« Par devant les conseillers du roi notaires au Chatelet de Paris soussignés en l'étude de Me Lefèvre l'un d'eux ou Me Trutat son confrère pour ce mandé, s'est rendu, fut présent illustrissime et révérendissime Seigneur Monseigneur Jean Félix Henry de Fumel, évêque et comte de Lodève et Montbrun, comte de Brioude, demeurant ordinairement en son palais épiscopal à Lodève, actuellement à Paris, député des États de Languedoc à la Cour, logé chez M. le comte d'Hargicourt, rue de la Chaussée d'Antin, paroisse St Eustache, en bonne santé de corps, sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi que les notaires soussignés s'en sont assurés par la conversation. Lequel dans la vue de la mort a fait, dicté et nommé aux notaires soussignés son testament comme il suit.

Après avoir invoqué le Saint nom de Dieu imploré les mérites de Jésus Christ et demandé les lumières au St Esprit sollicité l'intercession de la Ste Vierge Marie ainsi que



Mgr de Fumel, évêque de Lodève, © cliché J.-C. R. R. 2013

les secours de St Michel archange de mon Saint ange gardien de mes patrons Jean Félix Henri et de tous les saints principalement des Saints Geniès et Fulcrand patrons de mon diocèse et de Saint Régis patron de ma chapelle épiscopale.

Je remets et recommande mon âme à Dieu, mon Sauveur et rédempteur, J'accepte la mort en esprit de soumission et de pénitence, j'espère en la très grande miséricorde dont je me connais indigne et lui demande pardon de tous les péchés de ma vie, le conjurant de me les pardonner en vertu de son Sang précieux.

Je laisse à mes héritiers ci après nommés le soin de mes funérailles que je veux être simples, leur recommandant de ne point faire ouvrir ni embaumer mon corps. Je les prie de ne point laisser mettre mon corps au suaire, qu'après s'être bien assuré par des signes certains de ma mort.

Je donne et lègue au comte de Fumel mon frère commandant en chef dans la Guyenne une bague jachinte en semble ma bague jaune qui sont dans mon écrin le priant de les recevoir comme une marque de mon amitié.

Je donne et lègue au vicomte de Fumel mon frère toute ma vaisselle plate d'argent qui se trouvera chez moi au moment de ma mort et je veux qu'en cas de décès de sa part avant moi la dite vaisselle appartienne à celui de ses enfants qui sera son héritier. Je donne et lègue encore au dit Vicomte de Fumel mon frère ma chapelle en vermeil consistant en calice et sa patène, une buire, une jatte, un bougeoir, une crosse, deux crémiers ou vases pour les Stes huiles, désirant qu'il conserve la dite chapelle pour la remettre à celui de ses enfants qui pourrait entrer dans l'état ecclésiastique.

Je donne et lègue à la dame comtesse de Giversac ma sœur un diamant de la valeur de cent pistoles la priant de le recevoir comme une marque de ma tendresse pour elle.

Je donne et lègue pareillement à la comtesse d'Hargicourt ma nièce un diamant de la valeur de cent pistoles la priant également de le recevoir comme une marque de ma tendresse pour elle.

Je donne et lègue à la dame de Fumel abbesse de la Sauve clavas, une bague bleue entourée de karats qui est un reliquaire de St Victor, et ma croix pectorale de pierreries renfermant un morceau de bois de la vraie croix, plus tous mes autres anneaux et toutes mes autres bagues pectorales dont je n'ai point disposé ci-dessus, la priant de les recevoir comme une marque de mon attachement pour elle et désirant si elle le trouve bon qu'elle laisse les dits effets à la sacristie de son église pour servir à sa décoration, comme un monument de mon respect et de mon attachement pour son abbaye.

Je donne et lègue au nommé Clergue dit Leclerc mon maître d'hôtel qui est à mon service depuis plus de quarante ans une année de ses gages plus six couverts d'argent de ceux qui sont à mon usage à son choix ; quatre paires de draps de maître, six douzaines de serviettes, quatre nappes de mon linge ordinaire servant à ma table, plus tous les meubles qui garnissent son logement sans exception.

Plus au nommé Cl... mon officier confiseur servant de valet de chambre toute ma garde robe servant à mon usage personnel, une année de gages et une pension viagère de 150 livres, si mieux il n'aime la somme de 2 400 L., une fois payée. Dans le cas où le dit C... ne serait plus à mon service, je donne et lègue à celui qui l'aurait remplacé une année de ses gages et une pension viagère de cinquante livres s'il a été dix ans à mon service.

Je donne et lègue au nommé Chastan mon chef de cuisine une année de ses gages et une pension viagère de soixante livres.

Plus au sommelier et à l'aide de cuisine, à chacun, une année de gages et une pension viagère de 50 L. s'ils ont été pendant dix ans à mon service.

Plus au nommé Saint Louis mon suisse nouvellement converti une année de ses gages et une pension viagère de soixante livres.

Plus à chacun des deux laquais de service de la chambre une année de leurs gages et s'ils ont été pendant

10 ans à mon service, une pension viagère de 50 L. pour chacun d'eux.

Enfin je donne et lègue à tous les gens de livrée une année de leurs gages et à chacun d'eux qui auraient été quinze ans à mon service 50 L. de pension viagère.

J'entends que les legs ci-dessus faits à mes officiers et domestiques n'aient lieu qu'autant qu'ils seraient à mon service au jour de mon décès et je veux aussi que leurs pensions viagères leur soient payées sans retenue.

Je donne et lègue au Sr. Lonjon mon aumônier et mon secrétaire actuel une aube à petite pointe de dentelle d'Angleterre et ma chasuble avec ses appartenances couleur rose et blanc et dans le cas où le dit S. Lonjon ne serait plus avec moi, j'entends et je fais le même legs à l'aumônier secrétaire qui serait avec moi lors de mon décès.

Je donne et lègue au Sr. Léotard curé de St. Fulcrand mon écritoire doré d'or moulu avec la clochette également dorée qui est dans la caisse de ma chapelle, le priant d'accepter ce petit présent comme une marque de mon amitié.

Je donne au Sr. Arrazat cadet, négociant ma montre d'or à répétition comme une marque de mon affection pour lui.

Je donne et lègue au Sr. Girouard Lt mon architecte les deux flambeaux avec leurs girandoles à trois branches dorés d'or moulu comme un témoignage de ma reconnaissance pour les services qu'il m'a rendus et de mon affection pour lui.

Je donne et lègue à M. De Lieuze mon agent à St André six couverts d'argent pour se souvenir de moi et le remercier de tout l'attachement qu'il m'a témoigné.

Et quant au surplus de tous mes biens en quoi qu'ils puissent consister je les donne et lègue aux pauvres de l'hôpital de Lodève, les faisant et instituant mes héritiers universels.

Je les charge expressément de fonder dans ma cathédrale si je ne l'ai pas fait particulièrement, un service à perpétuité pour le repos de mon âme le jour de mon décès.

Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires l'abbé de Brétonneau mon grand vicaire et l'abbé de Fumel Rocquebrune aussi mon grand vicaire. Je laisse audit Sr de Brétonneau mon calice en vermeil avec sa patène dont je me sers ordinairement et audit abbé de Fumel ma croix pectorale d'or de relique dont je me sers les jours ordinaires à l'autel, leur en faisant tout don et legs.

Je révoque tout autre testament que je peux avoir fait avant le présent auquel seul je m'arrette comme contenant mes volontés dernières.

Ce fut ainsi fait et passé, dicté et nommé par le dit Seigneur testateur aux notaires soussignés et celui pour, l'un d'eux, l'autre présent relu, qu'il a du bien entendre et y persévérer à Paris en la dite étude sur la une heure après midi le 18 .7bre. 1784. + J.fel hen. epipus Lodovensis ». (Jules Calvet, *op. cit.*, p.167-170). [J.-C. R. R.]



Signature autographe de Mgr de Fumel évêque de Lodève
© documentation et cliché J.-C. R. R. 2013

Le plan de l'église de St Fulcran de Lodève a été dressé et réduit à l'échelle de 1 à 400 sur celui qui fut fait en 1824 à l'échelle de 1 à 100 par Mr Maffre Ingénieur de l'arrondissement à l'occasion des réparations et constructions projetées pour la consolidation de cet édifice.

Tableau explicatif et statistique du susdit plan 1842.

Désignation des parties de l'édifice : 1 le maître autel, 2 le chœur et galerie, 3 la nef et galeries, 4 église et galeries, 5 chapelle du sacré Cœur, 6 chapelle de St Fulcran, 7 chapelle des reliques, 8 chapelle de Ste Eutrope, 9 et 10 Porche et portail, 11 chapelle de Saint Roch. 12 et 13 support des orgues et chaises, 14 Fonts baptismaux, 15 Escalier du clocher, 16 chapelle de l'ange gardien, 17 chapelle de Notre Dame, 18 Porte de l'ancien cloître 19 chapelle projetée 20 escalier de la voûte 21 Sacristie

La longueur de l'église dans l'œuvre est de 50, 20 m. Sa plus grande largeur est de 25 m et elle est de 13,50 seulement dans le chœur et la nef. La hauteur de la voûte maîtresse est, du pavé à la clef de 25,50 m., et celle des voûtes des chapelles latérales et galeries est de 13 m. La tour carrée du clocher est élevée de 60 m et le nombre des marches pour parvenir au haut est de 280.

La superficie intérieure et dans l'œuvre de l'église, chapelles..., est de 1221 mètres carrés. Elle peut contenir, déduction faite des emplacements occupés par les autels, piliers et murs intérieurs, de 7 633 personnes debout à raison de 16 décimètres carrés par personne et de 4 361 personnes assises à raison de 28 décimètres carrés chaque. Dans les jours de grande solennité ou de prédication, lorsque les chaises garnissent l'espace de l'église compris entre les piliers et qu'elles se prolongent jusqu'au milieu de la

nef, il y a 2 242 personnes assises et si les galeries, le chœur et les chapelles en face de la chaire sont remplies d'auditeurs, il y a 2 665 personnes debout. Soit ensemble 4 907 personnes.

Le maître autel en très beaux marbres de différentes couleurs, artistement déposées. Les 2 anges adorateurs qui le décorent ainsi que la balustrade qui entoure le chœur sont en marbre blanc. Le pavé et les larges marches du sanctuaire sont en marbre gris bleu. Tout cet élégant ensemble est dû à la munificence de Mr. De Fumel notre dernier évêque. Le bel appui de communion qui ferme le chœur est l'œuvre de Mr Cordier habile serrurier de Béziers et est le don de Mme Y Soulager née Fabreguettes.

Le tableau maître représentant St Fulcran et St Geneys, patrons de la ville a été peint, dit-on, par deux peintres dont les noms sont inconnus.

Les 8 autres anciens placés dans le chœur sont de Coustou et Loys de Montpellier.

Les 8 derniers placés cette année dans la nef ont été peints : 2 par Castan de Montpellier et les autres par Tremblay de Paris. Celui de la chapelle St Fulcran est de Bestieu de Montpellier et les deux sur le côté sont de Sanelli jeune peintre de Paris qui a peint aussi celui de l'autel de la chapelle Notre Dame.

Le support des orgues morceau d'architecture admiré des connaisseurs a été construit sous l'épiscopat de Mr de Fumel sur le dessin et sous la direction de Mr Jn Blaquié architecte né à Lodève. Les orgues ont été fabriqués et établis par Mr Lépine facteur renommé et coûtèrent 80 000 L. (J.Calvet, *op. cit.* p. 10-11) [J.-C. R. R.]

Attestation relative à la prise de Lodève par les protestants qui firent abattre toutes les maisons qui joignaient les murs de la ville au nombre de plus de cent (4 juillet 1573)

Robert Romieu licencié ès droit juge ordinaire de Lodève, l'office de viguier vacant, à tous ceulx que verront ses présentes salut : scavoit faisons et attestons que ce jourd'hui, date d'icelles, dans l'auditoire de la cour ordinaire du dit Lodève et par devant nous dit juge tenant l'audience, se serait présenté Mr Etienne Bessodes advocat en la dite court, syndic des consuls et E.... du dit Lodève lequel jour et au nom des susdits sieurs consuls aurait requis vouloir faire sommaire prinse et acte de notoriété avec ses assistants ici présents pour lui servir lieu et temps comme de raison, scavoir : est connue la présente ville de Lodève en l'an mil cinq cent septante trois et le quatrième jour du mois de juillet, feust prinse et saisie par voie d'hostilité par ceulx de la religion prétendue réformée desquels feu sieur baron de Faugères fist abatre et ruyner de fond en comble toutes les maisons joignantes les murailles par dedans la ville au nombre de cent ou six vingt ou davantage entre autres

deux petites maisons..., dans les meurs de la dite ville de Lodève contenant l'une trois cannes et demy de longueur et deux cannes et demy de largeur ou environ et l'autre contenant ung patu avec un petit couvert servant à tenir de pouillilhes contenant en tout de largeur deux cannes et quatre de longueur, joignant la porte de la boccarié et se tenant à Miracle Capnone veuve de feu Anthoine Favier dudit Lodève, lesquelles maisons estant lors de la prinse endroites, le sieur de Faugères fist abattre et ruyner de fond en comble, de sorte qu'il n'y resta que un petit arc de pierre qui est entre une des susdites maisons et la muraille publique du dit Lodève, par-dessus le passatge de la ronde basse, toutes lesquelles maisons avant la dite démolition ne se serait seu vendre en une fois, la somme de trente ou quarante écus, parce qu'elle étaient subjectés au passage de ces dites murailles en deux endroits, scavoir à la ronde haulte de la coursière et à la ronde basse ; ...►

... et nonobstant la sus dite démolition des toutes les sus-dites maisons, l'on a resté pour cela de les cothiser à toutes les impositions de tailles que ce font au dit Lodève, comme si elles étaient droites, parce que l'on n'a point fait depuis aulcung compoix nouveau, veu la pauvreté des habitants et causant la guerre qu'ont eu cours depuis au présent païs ; sur quoi par nous dit juge... M.M. Anthoine Boissière maçon agé comme a dit de quarante ans, phelix Renouvier marchand de trente huit, Raymond Teissière bassier de soixante, Jehan Griffoul laboureur de cinquante, Adrien de la pierre aussi laboureur de quarante cinq, Guillaume Benoit de quarante, Jehan Fourmy de quarante deux, Anthoine Roudier boucher de soixante, Crespus Pinel de septante ou environ, tous habitans du dit Lodève, lesquels après avoir presté le serment ou tel car requis et communiqué ensemble, ayant fait retirer hors le G. Bessodes ont dit et attesté, moiennant leur dit serment, tous d'une commune vois et opinion, se accordant tous d'une commune voix et à ung dire, que la présente ville de Lodève feust prinse et saisie par voye d'hostilité le 4^{ème} juillet mil cinq cent septante trois par ceuls de la religion prétendue réformée desquels le susdit baron de Faugères était chef et capitaine, l'année de laquelle prinse le dit sieur de Faugères fis abattre et ruyner de fond en comble toutes les maisons joignantes aux murailhes dedans de la dite ville au nombre de cent ou six vingt ou d'avantage, entre autres deux petites maisons appartenant à la dite Capnone joignant la porte dite de la Boccarié, contenant l'une trois cannes et demye de longueur et deux cannes et demye de largeur ou environ, et l'autre contenant ung patu avec un petit couvert servant à tenir polailhes, contenant deux cannes de longueur et quatre de largeur, lesquelles maisons estant l'hors de la

prinse en droit, ledit sieur de Faugères fist abattre et démolir de fond en comble, tellement qu'il ny' resta qu'ung petit arc de pierre qu'était entre une des dites maisons et la muraille publique du dit Lodève par-dessus le passage de la ronde basse, toutes lesquelles maisons avant la dite démolition, ne se serait sceu vendre en une fois la somme de trente ou quarante escus pour le plus, parce qu'elles étaient subjectes au passage de la muraille en deux endroits scavoir à la ronde haulte de la coursière et à la ronde basse, nonobstant ladite démolition de toutes les dites maisons l'on a resté pour cela de la cothyser pour cela à toutes les impositions de tailhes qui se font audit Lodève comme s'y elles étaient droites, parce qu'on n'a point fait depuis aulcung compoix nouveau, veu la grande pauvreté des habitants et causant la guerre et que est notoire comme on dit scavoir : c'est le dit Boissière maçon pour avoir aydé à tomber les sus dites maisons du commandement du dit de Faugères et lesdits Teissere, Griffoul, Lapierre, Rodier, Fourmy et Pinel pour estre l'ou des dites démolitions dans la ville, l'ayant veu lors de la prinse d'icelle les dites maisons endroict et après l'année de la prinse ruinées et démolies comme vosines d'icèles, habitans et domicilleurs de la dite Lodève, dont par nous dit Juge ordonne, aurait esté que de la réquisition du dit Bessodes, déposition des sus-nommés attestatoires en serait-- expédié aux fins requis, ce interposant sur tout droit et entreprise judiciaire en foi de quoi avons fait expédier ces présentes par le greffier sousigné, scellées du scel d'icelles, à Lodève ce vingt quatrième jour de décembre mil cinq cent quatre vingt sept. Signés ROMIEU juge Du mandement du dit Sieur Juge... »

(J. Calvet, *op. cit.*, p. 204-207, " d'après un parchemin de la Mairie de Lodève "). [J.-C. R. R.]

Saint-Etienne-de-Gourgas, Sotibès : « campagnes » du lodévois

L'extrémité Est de l'ancien diocèse de Lodève est à cheval sur le plateau de Larzac (J.-C. Rivière, *Aspects du Lodévois*, Le Caylar, 1999) et son rebord méridional. Terre de passage avec sa voie de circulation Est pour atteindre le plateau (le pas de l'Escalette est de création récente) les villages se succèdent avec une relation privilégiée avec Lodève, depuis l'Antiquité, siège de la cité, des diocèses civil et religieux. L'histoire locale de ces villages donne lieu à des plaquettes ou des ouvrages qui réunissent, souvent sous la plume d'un amateur local, des renseignements précieux P. Rudel, *Saint-Etienne-de-Gourgas*, s.d. ; J.-C. Rivière et alii, *Saint-Etienne-de-Gourgas, 7 000 ans d'histoire du Néolithique à l'an 2000*, Montpellier, 2000 et aussi : L. Albaret, *Soubès et sa vallée des origines à nos jours*, Montpellier, 1982 ; F. Moreau, *Soubès en Languedoc*, 1992 ; J.-C. Rivière, *Aspects du Lodévois*, Soubès, 1999.

La même petite région a donné lieu aussi à des études transversales thématiques comme celles concernant la Préhistoire par les soins de G.-B. Arnal avec le Groupe

Archéologique du Lodévois, diverses époques et recherches publiées dans les Cahiers du Lodévois-Larzac depuis 2000 ou bien, récemment, par exemple sur les objets en relation avec la religion catholique (J. Pagnon et M. Kerignard, *Le Ciel l'entende, éléments matériels du culte catholique dans les campagnes du Lodévois-Larzac*, Lodève, 2012 (*Les Cahiers du Lodévois-Larzac* n° 39). Grâce aux recherches de terrain conduites par l'inventaire Régional du Patrimoine Culturel, Conseil régional de Languedoc-Roussillon, il a été possible aux auteurs de présenter tous les mobiliers, quel que soit le support, et de façon diachronique entre le Moyen Age et le 20^e siècle. Il ne s'agit donc pas d'un simple catalogue, mais véritablement d'un manuel qui devrait inciter d'autres régions et communes de l'Hérault à s'en inspirer : tant ce mobilier est fragile non seulement parce que depuis 1964 il a été souvent « débarrassé » illégalement des églises mais aussi parce que la conservation demande des moyens et des connaissances, car il n'y a rien de commun entre des objets en bois, en métal ou des étoffes. [J. Ralite]

L'abbaye d'Aniane (classée monument historique en totalité depuis 2005) a été achetée au Ministère de la Justice par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault qui a entrepris un long travail de restauration et de valorisation, y compris pour les 19^{ème} et 20^{ème} siècles qui ont vu les anciens bâtiments monastiques abriter une maison de rétention pour les jeunes délinquants (J.-C. Richard Ralite et alii, *Aniane, 8^{ème}-20^{ème} siècles, Enfermements 1, des moines pour prier, des ouvriers pour produire, des détenus pour expier*, Montpellier, Arts et Traditions Rurales, 2012). Sous la direction de L. Schneider, une première campagne de fouilles a eu lieu en 2011 et a été poursuivie en 2012 (*Bilan Scientifique Régional* 2011, p. 108-112). Il s'agissait d'explorer les espaces non

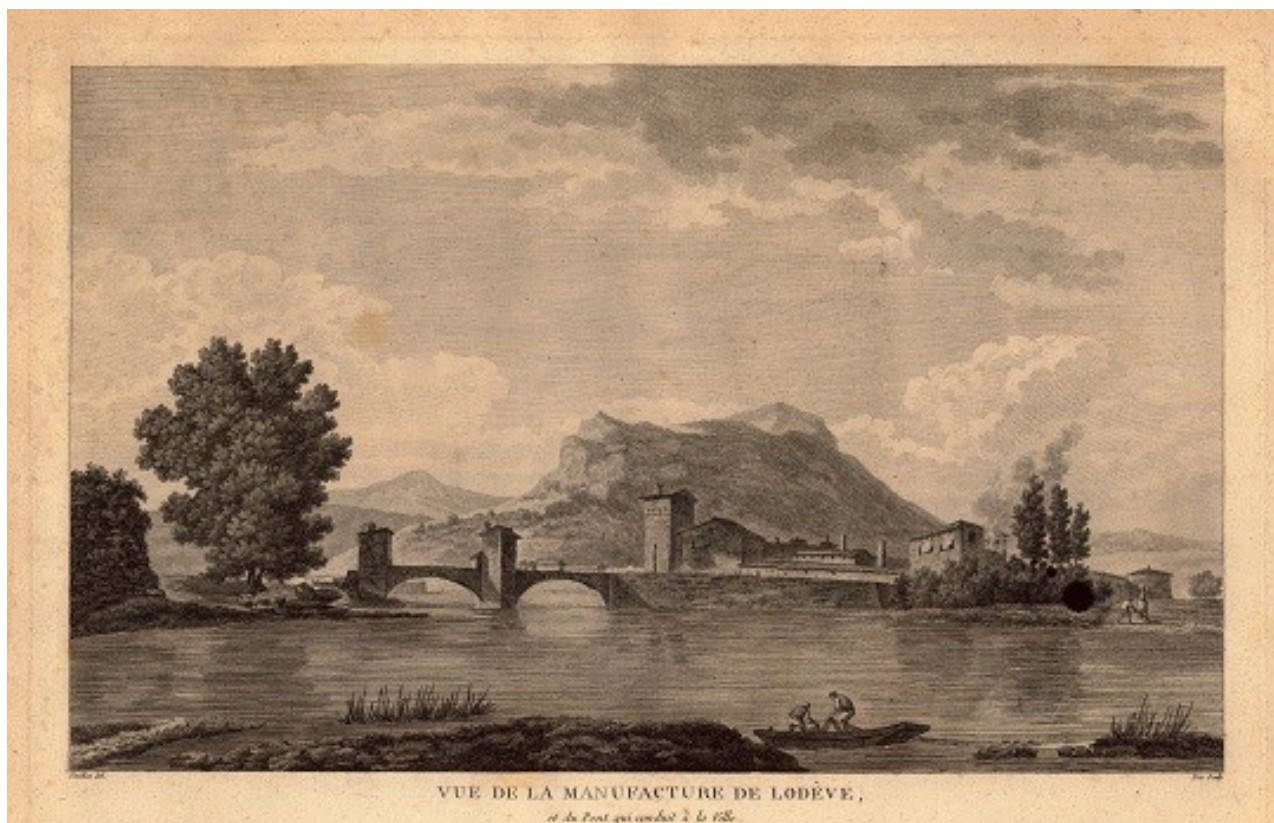
construits du monastère reconstruit pas les bénédictins mauristes aux ^{XVII^e} et XVIII^e siècles : la cour du cloître, la cour d'honneur, la cour des ateliers ont été explorées par des sondages successifs. Une partie de l'abbatiale médiévale, un cimetière médiéval et des zones utilitaires, riches en céramique ont été mis au jour mais les vestiges ont une élévation très réduite qui ne permettra pas une présentation, tant les travaux mauristes et contemporains ont réduit les témoins du passé. Une fouille programmée 2012-2014 devrait permettre de terminer ces recherches dont il conviendra de présenter les résultats dans les espaces de valorisation patrimoniale qui sont prévus dans les aménagements définitifs de l'ancienne abbaye. [J.-C. R. R.]

De Lodève à Agde, des gravures du 18^e siècle peu connues

Grâce à Emile Appolis, on connaît mieux les périodes médiévale et moderne de l'histoire de Lodève que les occupations antiques, alors que la ville passe pour être la cité latine des *Lutevani* (J. Gascou, À propos d'un décurion de Lodève (Hérault), *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 105, 1995, p.89-94 et pl. X) avec l'appellation de *Forum Neronis* et malgré un Projet Collectif de Recherche archéologique qui a tenté, entre 1997 et 2003, de révéler le passé le plus ancien. Les résultats ont été particulièrement

décevants : il faut bien convenir que les origines pré-romaines et romaines de Lodève sont à découvrir

Il ne manque pas de gravures antérieures à la Révolution Française en particulier pour les villes (Montpellier en possède une belle série), mais il faudra attendre les *Voyages...* de Taylor et Nodier pour que l'Hérault dispose d'un recueil de représentations nombreuses concernant les sites et monuments majeurs du département.



C'est donc le grand intérêt des 12 volumes grand in-folio – dont un consacré au Languedoc – édités à Paris entre 1781 et 1796 par J. B. de Laborde, J. E. Guettard et E. Begullet, sous les titres successifs de : *Description générale et particulière de la France*, puis : *Voyage pittoresque de la France avec la description de toutes ses provinces*. Une pléiade d'auteurs et de graveurs ont participé à ce Voyage dont chaque planche porte les signatures.

L'ouvrage n'est pas présent fréquemment dans les grandes bibliothèques publiques et, par exemple, la Médiathèque centrale d'agglomération Emile Zola à Montpellier ne dispose que de quelques planches, réunies avec d'autres gravures, dans un recueil factice (1894 RES) : deux planches (n° 69 et 70) qui concernent le Pont du Gard, deux autres (n° 73 et 74) de Pont Saint-Esprit, et trois planches pour l'Hérault (37x25 cm) : n° 75, Vue du moulin d'Agde près de la Ville (A.P.D.R. dessin Genillion, gravure Née), n° 71 Vue de la Manufacture de Lodève et du pont qui conduit à la Ville (dessin Genillion, gravure Née) et n° 72 Vue d'un moulin à Foulon pour les Draps de Lodève (dessin Genillion, gravure Aveline).

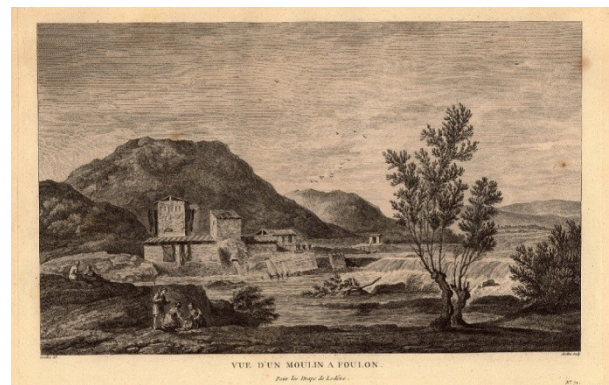
Manufacture de Lodève. D'après les renseignements donnés par B. Derrieu, « la manufacture est celle de Bérard (vieux terrains de la famille Latreille de Fozières) sur la rive droite de la Lergue (le dessin est pris depuis la rive gauche en amont). Le pont est l'ancien pont fortifié reliant le quartier des carmes à la rue de Lergue ».

Moulin à foulon. D'après B. Derrieu, « ce moulin appartenait à Rouaud puis Vinas puis Teisserenc, connu sous le nom de « le bouldou », situé sur le chemin du Puech sur la rive droite de la Lergue. Le dessin a été pris depuis la rive gauche de la Lergue ».

Il n'existe pas à notre connaissance de lien particulier entre Genillion et Lodève. Ce peintre, élève de Vernet, connu comme peintre de marine, a participé aux expositions de la Jeunesse (1779-1785) et du Louvre (1791-1812). Il semble avoir disparu en 1819.

Moulin d'Agde. Le moulin, situé sur la rive gauche de l'Hérault, a subi, depuis, de nombreuses modifications et une restauration générale récemment. Sur la rive droite est représenté une maison accostée d'une Tour, emplacement occupé aujourd'hui par le « Château Laurens ».

Le nom de l'artiste est orthographié Genillion. Les noms des graveurs sont Née pour les deux œuvres lodévoises, et Aveline pour le moulin à foulon. Les gravures de Lodève ont été publiées, pour la première fois semble-t-il, par E. Appolis (Lodève, étude de géographie urbaine, *Cahiers d'histoire et d'archéologie (Nîmes)*, 11, 1936, p. 57) sans commentaire, ainsi qu'en 1951 sur une planche hors texte (*Un pays languedocien au milieu du XVIII^e siècle, le diocèse civil de Lodève, étude administrative et économique*, Albi, 1951). [J.-C. Richard]



Les Francs-Maçons du Grand Orient de France

D. Kerjan et † Alain Le Bihan viennent de publier un *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIII^e siècle, les cadres et les loges* (Rennes, 2012) qui est un répertoire des cadres (Grands Officiers, Grands Conservateurs, Officiers d'Honneur, Officiers, Députés) et un Annuaire des Loges et des Chapitres 1773-1793, soit 783 Loges et 113 Chapitres.

Le chapitre sur les Loges de Province (p.143-193) concerne de nombreux départements actuels, dont pour l'Hérault : Agde (2 loges), Béziers (2), Lodève (2), Lunel (1), Montpellier (11 !), Pézenas (2), Saint-Chinian (1), Sète (2).

Une dernière partie donne l'inventaire du Fonds FM/5 de la Bibliothèque Nationale. On y retrouve les dossiers actuellement conservés de chacune des loges.

Cet ouvrage offre, sous une forme commode, une sorte d'index très élaboré des ouvrages consacrés par Alain Le Bihan (1916-2010) aux Francs-maçons. Les *Études Héraultaises* ont publié plusieurs articles en relation avec la Franc-maçonnerie qui a joué un rôle particulièrement important à Montpellier entre le 18^e siècle et nos jours. [J.-Cl. Richard]

Sonnez les matines !

La Société Française de Campanologie (41 bis avenue de Charlebourg, 92250 La Garenne-Colombes) vient de publier le n° 72 (janvier-avril 2013) de sa revue *Patrimoine campanaire, revue francophone de campanologie* qui livre un intéressant article du président Éric

Sutter sur la production campanaire entre 1787 et 1806 à partir d'une base informatique de 1500 cloches. De 1789 à 1799 il y a une très forte baisse due aux difficultés économiques du temps mais aussi, à partir de 1791, à la législation nouvelle qui réquisitionne le métal pour les...

... besoins de la Nation. Après la signature du Concordat du 15 juillet 1801, la production reprend pour donner des réalisations identiques aux années antérieures à 1789. On attend avec intérêt la suite de cette étude pour les 19^{ème} et 20^e siècles avec les progrès de l'industrie et des transports.

On signalera déjà l'ouvrage de Th. Gonon (*Les cloches en France au Moyen-âge*, Paris, 2010), une bonne synthèse agréable à lire et le récent F. Pomel *et alii*, *Cloches et horloges dans les textes médiévaux, mesurer et maîtriser le temps*, Rennes, 2012. [J.-Cl. Richard]

« Mémoire concernant l'église de Bélarga dédiée à St Etienne premier martyr, L. J. C. »

Parmi les documents que l'abbé L. Cassan avait réunis dans ses recherches se trouve un mémoire intéressant pour l'histoire de cette commune (ADH, 9F 147) qui est une réponse à l'évêque par le desservant de la situation religieuse de la commune :

« **Article 1.** L'église à peine suffisante pour la population, est bien mal construite, toute bâtie en terre, les murs comme la voûte se crevassent en plusieurs endroits ; quoiqu'il n'y ait rien que de commun, elle est cependant régulière ; l'autel en marbre est assez bien, il était placé avant la révolution dans la chapelle épiscopale de Monseigneur de Malide évêque de Montpellier ; les tableaux qui décorent le sanctuaire ne présentent rien qui soit digne d'être remarqué. La sacristie est bien petite et bien obscure, voici les ornements qu'elle renferme : 1. Un calice dont la coupe et la patène sont en argent, le pied en fer argenté ; 2. un petit ciboire en argent ; 3. un ostensor en fer argenté et le rayon en fer doré, le croissant en fer doré ; 4. Deux garnitures de chandeliers ; 5. Deux garnitures de bouquets ; 6. Une niche d'exposition ; 7. Neuf chasubles ; 8. Quatre chapes ; 9. Quatre nappes d'autel ; 10. Quatre palles ; 11. Sept corporeaux ; 12. Dix amicts ; 13. Vingt purifications ; 14. Vingt lavabos ; 15. Six torches ; 16. Deux missels ; 17. Deux rituels ; 18. Un graduel et un antiphonaire ; 19. Une boîte en fer blanc pour les saintes huiles, les crémiers en plomb et étain ; 20. Une croix processionnelle en laiton ; 21. Deux croix pastorales dont une argentée, l'autre en laiton ; 22. Deux dais. 23 ; Une lampe argentée ; 24. Un vieux drap de mort ; 25. Cinq aubes ; 26. Trois garnitures de cartons d'autel.

Article 2. Le presbytère consiste en cinq pièces seules habitables, deux au rez-de-chaussée et trois en haut, les murailles qui sont au nord, sont toutes crevassées.

Article 3. La fabrique de Bélarga n'a d'autres revenus que le tiers du prix de quatorze bancs placés dans l'église : ce tiers est payé à la mort de l'acquéreur par son héritier. Elle a une rente de six francs dont le titre est consigné dans le cahier des délibérations. Il existe encore une autre rente de cinq francs, la fabrique est même nantie d'un contrat passé devant notaire, mais comme le débiteur ne se trouve point sur les lieux, habitant au contraire une commune d'un autre département, il n'y a pas moyen de le faire payer, il faudrait se mettre en procès avec lui pour le forcer à remplir la teneur du contrat. En dernière analyse la fabrique de Bélarga ne peut être plus pauvre.

Article 4. La distance de Bélarga à Campagnan qui en est l'annexe est de vingt minutes, la communication d'une commune à l'autre est très facile.

Article 5. Le nombre des enfans qui fréquentent l'école est de six à sept, celui des filles de huit à neuf. Le nombre des enfans qui viennent au catéchisme est à peu près le même que celui des enfans qui vont aux écoles ; il pourrait y en avoir un plus grand nombre, surtout de garçons mais les parens sont très extrêmement négligens pour procurer à leurs enfans l'instruction soit primaire soit religieuse.

Article 6. La moralité du maître d'école est bonne au moins depuis que je suis ici, je n'ai rien remarqué dans sa conduite qui fut digne de blâme. Les parens le taxent d'une trop grande sévérité à l'égard de leurs enfans, et surtout des enfans pauvres, ce qui fait peut-être que plusieurs s'en sont éloignés.

La moralité de la maitresse d'école est passable ; ex-religieuse de je ne sais quel ordre, elle n'a point de piété, à peine fait-elle ses pâques : ayant quelques moyens pécuniaires elle n'exige point ou presque point de rétribution de la part des élèves, aussi fait-elle comme elle veut ; sans brevet ni diplôme il serait bien aise de la supplanter mais elle a ici sa parentelle et vu le peu de ressources de la commune on ne peut pas aller vite en besogne.

Article 7. Le nombre des personnes qui doivent recevoir le sacrement de confirmation est de dix huit à Bélarga. Celui de Campagnan est de vingt cinq.

Article 8. Le nombre de personnes qui font leurs pâques se porte à soixante à Bélarga ; à Campagnan le nombre est de quatre vingt.

Article 9. La population de la succursale de Bélarga est de 375 ; celle de Campagnan/annexe est de 265.

Article 10. La paroisse n'a point de hameau, son étendue de l'est à l'ouest est d'une demi-lieue, et du nord au midi de trois quarts de lieue.

Article 11. Les habitans de Bélarga sont d'un esprit assez calme mais tout à fait ignorans en fait de religion : aussi n'ai-je point trouvé une ombre de piété, même parmi les femmes, elles sont au contraire les premières à critiquer avec une sévérité épouvantable et les personnes qui veulent commencer à fréquenter les sacremens et le prêtre qui veut dissiper leur ignorance, se scandalisant de tout ce qui semble condamner leur indifférence et leurs habitudes.

En dernière analyse, les abus principaux que je

... remarque dans ma paroisse sont l'indifférence pour la religion et les devoirs qu'elle impose, une ignorance grossière de cette même religion et une grande indifférence dans la parenté pour procurer à leurs enfants l'instruction soit primaire soit religieuse. ».

On retrouve là les thèmes courants – sinon les revendications – des curés de village vis-à-vis de leur évêque ou des mairies. Il faudra attendre le début du 20^{ème} siècle pour voir, de gré ou de force et peu à peu, de nouvelles relations s'établir, surtout au niveau local. [L. Cassan]

« Mémoire constatant l'état matériel, moral et religieux de la paroisse de Pouzols »

Nous devons aussi à l'abbé Cassan le recueil de ce mémoire daté de 1836 (ADH, 9F 147) qui éclaire la paroisse.

« Inventaire de la sacristie de la succursale de Pouzols (canton de Gignac).

1° *Vases sacrés*. Calice en argent, Ciboire dont la coupe et le couvercle en argent et le pied en cuivre argenté. Ostensor en cuivre argenté, le croissant seul est en argent vermeil. Custode en argent pour le Saint Viatique. Crémère pour les Saintes Huiles en étain.

2° *Ornements*. Quatre chasubles de classe, 5 de seconde classe. Deux pour l'ordinaire. Quatre chappes. Un voile damas cramoisi pour le Saint Sacrement. Une ceinture moisée blanche avec crépines d'or.

3° *Aubes*. 1 en tulle brodé. 4 en mousseline brodé et broché. 2 pour l'ordinaire.

4° *Surplis*. 2 en mousseline. 1 en percale.

5° *Linges*. 6 corporeaux. 8 Amics. 24 Purificatoires. 24 Lavabo

6° *Nappes*. 1 en tulle brodée. 1 en floche. 1 avec une dentelle. 6 pour l'ordinaire. 4 sans garniture. 2 pour la Sainte Table.

7° un dais.

/

1° *État matériel de l'Église*. Depuis son entrée dans la paroisse le vœu le plus ardent du curé desservant a été de donner à l'Église qui lui était confiée l'ordre et la propreté qu'il regardait comme plus indispensablement nécessaire aux gens de la campagne.

Il est heureux de rendre à sa Grandeur ce consolant témoignage qu'il a été merveilleusement secondé par la presque totalité de ses paroissiens.

La plupart des grandes réparations qui se sont faites, le desservant les a dues à des offrandes volontaires ou à des souscriptions qu'il a ouvertes dans sa paroisse et qui ont toujours été accueillies avec empressement.

L'église est suffisamment munie de linges et d'ornements. Une note de tous les objets qui composent son mobilier sera présentée à Monseigneur ou à son Vicaire Général.

2° *État du Presbytère*. Le presbytère n'est qu'insuffisant pour l'habitation commode du desservant. La commune ne lui a donné que la moitié du local occupé avant la révolution par ses prédécesseurs. Le reste pourrait être acheté par la commune.

Le desservant n'a trouvé que peu de ressources dans la commune pour réparer son presbytère qu'il a trouvé peu logeable à son arrivée. On a toujours prétexté avec raison sans doute la modicité des revenus de la commune.

3° *Ressources de la Fabrique*. La fabrique a largement de quoi pourvoir aux frais du culte. Elle a pu même souvent unir un excédent de ses revenus aux offrandes des fidèles pour la décoration et embellissement de l'Église. La Fabrique exprime depuis longtemps le vœu de voir agrandir le vaisseau de l'Église par 'une nef latérale, réparation qu'on évalue à F. 1 500 environ. L'église ne peut contenir la totalité des habitants.

4° *Annexes*. La succursale n'a point d'écarts.

5° *Enfants qui fréquentent les écoles*. En général tous les garçons se rendent exactement à l'école. L'éducation des filles est plus négligée, leur nombre total à 60 environ.

6° *Enfants qui suivent les catéchismes*. Tous les enfants des deux écoles assistent aux catéchismes jusqu'à leur communion. Leur éducation religieuse commence de très bonne heure. Elle est classée successivement par divisions.

7° *Zèle des parents à procurer l'instruction primaire et religieuse*. À quelques rares exceptions, tous les parents tiennent vivement à l'instruction religieuse et leurs enfants se rendent exactement aux catéchismes.

8° *Époques des catéchismes préparatoires à la communion*. Le desservant fait le catéchisme tous les dimanches excepté les dimanches du Carême et des fêtes solennelles. La 1^{ère} communion a lieu tous les trois ans et plusieurs mois à l'avance ils reçoivent dans la semaine des instructions plus multipliées à mesure qu'ils s'approchent davantage de cette époque importante.

9° *Moralité du maître et de la maîtresse d'école*. Irréprochable et digne d'éloges, ainsi que leur exactitude dans l'exercice de leurs fonctions. Instruction médiocre.

10° *Nombre des confirmans*. Le desservant croit pouvoir fixer à 70 environ.

11° *Nombre des communions à Pâques*. Il s'est porté jusqu'à 130, le nombre ordinaire est de 100.

12° *Population de Pouzols*. D'après le dernier recensement fait cette année, la population de la succursale est de 343 âmes.

13° et 14° *Indication des abus les plus graves*. Le curé desservant a la consolation de dire à Sa Grandeur qu'il n'a à gémir sur aucun abus grave dans la paroisse qui lui est confiée. L'Église est respectée, son ministère est généralement vénéré. La décence règne dans les mœurs. Les fêtes sont célébrées avec le concours presque général de la population. La parole de Dieu est également bien suivie.

Seulement le cœur du curé desservant est profondément peiné de voir les patrimoines des familles trop souvent lésés par la passion du jeu, passion funeste pour les petits

propriétaires qui morcellent leur propriété ou contractent des dettes qui s'accumulent avec de gros intérêts.

Le curé desservant éprouve une vive consolation de rendre au chef d'un corps dont il s'honore d'être membre ce compte de son administration. Il compte sur l'indulgence de Sa Grandeur qui daignera lui être propice, l'aider de ses conseils, de ses hautes lumières. La visite de Sa Grandeur ne sera pas seulement un encouragement pour son sacerdoce, elle en sera aussi la récompense.

Fait et signé par nous curé desservant de la succursale de Pouzols le 25 octobre 1836. B. Recluz. » L'abbé Recluz (1803-1861) après Pouzols devient curé à Montpellier de l'église Saint Roch. Il publiera une *Histoire de Saint Roch et de son Culte*, Avignon, 1858. [L. Cassan]

Architectures et paysages ruraux

Plus le monde rural est en perte de vitesse et de vie (on parle de 80 % de la population française qui vivent dans les villes !) plus nombreuses sont les publications qui le concernent. (*Paysages, paysans, l'art et la terre en Europe du Moyen Âge au XX^{ème} siècle*, Paris, 1994, sous la direction de E. Le Roy Ladurie). On relèvera ici quelques volumes récents qui sont à la fois un enchantement et une invitation à parcourir ce monde : A. Fages poursuit la collection des ouvrages de l'association Los Adralhans (déjà publié : *Autrefois les Paysans, vie quotidienne, bâti traditionnel*, Saint-Affrique, 2007) par : Colombiers et Pigeonniers, Millau. 1998 constructions qui parsèment les Causses et ont connu un grand développement après le décret du 11 août 1789 : « Le droit exclusif des colombiers est aboli ». (les pigeonniers ne sont certes pas propres à cette région, voir, entre autres : A. Guerville, *Pigeonniers et girouettes en Pays de Somme*, Abbeville, 2007). Dans l'espace géographique considéré qui fonctionne comme un « conservatoire », on découvre de nombreuses variétés dont certaines sont de vrais monuments.

Il sera possible de les replacer dans leur cadre architectural et paysager grâce à deux magnifiques ouvrages : *Maisons des Cévennes, architecture vernaculaire au cœur*

du Parc National, Florac-Rodez, 2010, dont on ne saurait trop recommander la lecture tant il est d'une grande richesse, pour connaître, comprendre et restaurer un patrimoine constitué sur de longs siècles et qu'il est indispensable de conserver et de préserver ! L'étude historique de l'architecture a fait l'objet d'une publication spéciale : I. Damas, *Habiter en Cévennes au Moyen Âge, architecture vernaculaire dans les hautes vallées des Gardons*, Sète, 2012, et la même auteure a déjà publié, avec G. Durand, *Un Itinéraire roman en Cévennes* (2005) et *Châteaux médiévaux en Cévennes* (2009). On aura une vision plus paysagère avec flore et faune dans : *Une France sauvage, l'Aubrac*, Rodez, 2009, de C. Gouvion et R. Dengreville qui font découvrir en toute saison ces beautés sauvages pour lesquelles des heures et des heures de patientes observations rendent compte de la qualité de cette réalisation.

On signalera enfin les travaux et publications portés par la Fédération de la Pierre Sèche : *Premières rencontres autour de la pierre sèche, Perpignan 2007*, Saint-Pons-de-Thomières, 2010, avec une vingtaine de communications et une bibliographie (p. 165-175) qui permettent de saluer, ici, les efforts de Chr. Lassure, responsable du CEERAV et de la revue *l'Architecture vernaculaire*. [J.-C. R. R.]

Les forêts de l'Hérault

Il n'y a que les « parisiens » pour croire que le département de l'Hérault n'est fait que de plages... La lecture de l'ouvrage de J.-L. Roque, R. Izard, M. Lacan, Ph. Lacroix (*De Saint-Guilhem à l'Espinouse, Voyage dans les forêts de l'Hérault, Méze*, 2011), s'il en était besoin montrera l'importance du couvert forestier, grâce à ces auteurs liés à l'Office National des Forêts. Les textes sont passionnants et les illustrations en couleurs un enchantement et une invitation à parcourir les sentiers ouverts à la randonnée pédestre.

Certes ce patrimoine a subi au cours des siècles de nombreuses dégradations liées aux activités humaines, sans évoquer les feux accidentels ou criminels, mais une politique de restauration et de développement est en cours depuis longtemps : « la forêt n'est pas une fin en soi. Elle a toujours été, elle est, elle restera au service de l'homme, et, si l'homme a besoin de forêts, la forêt a aussi besoin de l'homme ! » Écoutons le message de ces auteurs qui ont donné toute leur passion et leur vie au service de notre environnement. [J.-C. R. R.]

Ce jourd'hui, premier avril mille huit cent vingt trois, le conseil de la confrérie des pénitents blancs de la paroisse de Saint-Jean-de-Fos assemblé sur la convocation de M. Jacques Poujol prieur, et sous sa présidence ; qui a dit qu'ayant reçu une lettre venant de Monsieur le curé de la paroisse, membre, prieur honoraire, et aumônier de la confrérie, dont il a fait lecture, portant la dite lettre que plusieurs confrères jeunes, s'étaient permis dans le temps de carnaval, de se déguiser, mis un masque devant la figure etc. et danser avec une foule d'insensés dans la rue, et place publique, qu'il priait Monsieur le prieur d'aviser le conseil, afin qu'il soit pris des mesures pour éviter que de pareilles scandales n'arrivent plus à l'avenir, comme d'infliger une pénitence quelconque, au contrevenants à la règle que doivent observer les membres d'une société religieuse.

Considérant que les divertissements publics scandaleux sont interdits à tous les membres qui composent la confrérie d'après les statuts établis par les anciens confrères lors de la fondation de la chapelle.

Considérant que les circonstances du temps, on fait négliger de renouveler la lecture des dits statuts, ce qui est cause que les jeunes confrères ont manqué faute de connaissance, qu'il convient cependant de leur infliger une petite pénitence afin de servir d'exemple aux autres, et à eux de ne plus y revenir.

Il a été délibéré à l'unanimité, qu'à la diligence de M. le prieur, il sera découvert, quel nombre, et quels sont les frères qui se sont écartés du devoir d'un membre d'une société religieuse, d'en former une liste, les faire appeler ensuite devant lui, pour leur donner connaissance de la présente délibération en les prévenant qu'ils doivent chacun se rendre à l'office du matin, le dimanche qu'il leur indiquera, pour y rester à genou pendant tout le temps de

l'office, ou si mieux n'ayment, payer de suite entre ses mains le montant d'une livre de cire.

M. le prieur donnera avis à la confrérie de ce qui aura été fait à ce sujet, afin qu'ils soit pris en cas de refus tout moyen qu'on avisera.

La présente délibération sera inscrite en placard et affichée dans le cœur afin que les délinquants se rappellent leur faute, et les autres en ayant connaissance pour l'éviter.

Et avons signé.

Ce texte fait partie d'un dossier d'archives de la confrérie des pénitents blancs de Saint-Jean-de-Fos conservé aux archives départementales de l'Hérault sous la cote : 5 E 46. Cette confrérie a été créée le 9 Mai 1720, à l'initiative et en présence de Henry Barescut, prieur ; Etienne Aubert, premier consul ; Philippe Lanave, deuxième consul ; Louis Albe, dernier consul ; André Latreille ; Etienne Vitalis ; Pierre Combacal, procureurs juridictionnels ; Pierre Depierre, greffier consulaire. [J-P. André]

On en profitera pour signaler ici la publication des Actes de la XII^{ème} journée d'études du CEHRM : *Confraternités laïques, béguines, œuvres de jeunesse, pénitents dans la France méridionale du Moyen Age à nos jours*, Paris, l'Harmattan, 2012, sous la coordination de Chantal de Saint Priest d'Urgel avec des communications de M.R. Bonnet, D. Vingtain, R. Bertrand, C. Briotet, B. Terlay, J. Brochier, F. Dunan, sur des thèmes qui, en particulier depuis le célèbre ouvrage de M. Agulhon en 1968, ont connu de vigoureuses études. Et les sujets ne semblent pas devoir s'épuiser, y compris pour des monographies locales comme la récente : *Confrérie des Pénitents rouges puis blancs de Saint-Guilhem-le-Désert, XIV^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Montpellier, 2012. [J. Ralite]

La traque du loup

Ces dernières années, l'historien Jean-Marc Monceau a publié de nombreux articles, ainsi que trois ouvrages, sur le loup dans ses rapports avec les sociétés humaines du passé. L'objet n'est pas ici d'en livrer un compte-rendu à prétention d'exhaustivité, mais simplement de souligner les principaux apports de ces trois ouvrages en ce qui concerne l'histoire de notre département.

Le premier (Jean-Marc Monceau, *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France, XV^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 2007, 623 p., avec une réédition enrichie dès l'année suivante) se focalise sur l'importante nuisance pour l'homme et le bétail qu'a représenté le loup dans le passé. En cela, cette publication a suscité des polémiques, parce que nous vivons une époque qui a oublié la réalité historique de la menace constituée par le « méchant loup » pour en faire, à tort, un objet presque mythologique. Depuis son retour spontané en France il y a une vingtaine d'années, le loup a gagné, auprès du grand public, une

image d'animal menacé et à protéger. Aussi est-il désormais un objet de débats – le mot est faible – interminables entre écologistes et éleveurs. Le livre de Jean-Marc Monceau montre que, jusqu'à son éradication de France au début du XX^e siècle, le loup constituait une menace réelle, lorsqu'il était enragé bien sûr, mais aussi dans une multitude d'autres cas de loups anthropophages. Les agressions sont étudiées par l'auteur de manière quantitative, à partir de sources diverses, et en particulier des registres paroissiaux de sépultures, afin de dresser une histoire des relations homme-animal. Jean-Marc Monceau établit une chronologie de la menace lupine contre l'homme à travers cinq siècles, et il la corrèle avec les périodes de crise, et de manière plus large avec l'histoire générale de la France. Il en ressort, par exemple, que la fin du XVII^e siècle, marquée notamment par la publication du *Petit chaperon rouge*, est bien une période de multiples attaques. Une étude fine des sources historiques met en évidence une multitude de phénomènes parfois surprenants et loin des

... idées reçues habituelles : par exemple, le loup attaque davantage en plein jour et en été que de nuit et en hiver, et il fait surtout irruption dans les espaces agro-pastoraux où l'on s'active, plutôt que dans les bois. Dans ce livre, l'aire couverte par l'actuel département de l'Hérault est parfois concernée, mais avec un nombre (connu) de morts causées par le loup (p. 512) fort modique (6, sur une durée de cinq siècles) comparé à d'autres départements (138 pour la Lozère ; 60 pour le Gard ; 23 pour l'Aveyron ; 5 pour les Pyrénées-Orientales ; 4 pour le Tarn ; mais aucun pour l'Aude). À Hérépian en 1772, un loup enragé mord cinq personnes (p. 599). En 1786, on cherche à soigner des malades de la rage par des bains de mer à Agde (p. 463). Surtout, le chapitre V (p. 169-214) fait régulièrement référence à l'intendant de Languedoc, M. de Saint-Priest, basé à Montpellier, et à des documents conservés aux Archives départementales de l'Hérault, en ce qui concerne la célèbre affaire de la bête du Gévaudan.

Le second livre sur le sujet se focalise justement sur cette affaire : c'est un ouvrage plus modeste et davantage grand public (Jean-Marc Monceau, *La bête du Gévaudan (1764-1767)*, Paris, Larousse, 2008, 288 p.).

Certaines des questions soulevées dans les deux premiers ouvrages de Jean-Marc Monceau sur le loup sont à nouveau abordées dans le troisième (*L'Homme contre le loup. Une guerre de deux mille ans*, Paris, Fayard, 2011, 479 p.). Mais, cette fois, l'auteur inverse la perspective par rapport aux *3000 attaques*, en s'intéressant avant tout à la riposte de l'homme contre la menace du loup, d'abord pour se défendre puis pour exterminer ce dernier. Et, dans ce livre encore, le Languedoc se distingue Surtout par la décidément incontournable affaire de la bête du Gévaudan. Celle-ci rejaillit indirectement sur ce qui est depuis

devenu le département de l'Hérault, comme d'ailleurs sur tout le reste du royaume, du fait de sa grande médiatisation. Et, dans la perspective de la lutte contre la bête, le désarroi est tel que toutes les idées sont bonnes pour en venir à bout. En 1765, des chasseurs partent en Gévaudan, cependant que d'autres habitants du bas pays rivalisent d'ingéniosité, voire de fantaisie, dans leurs suggestions écrites à l'intendant. Un certain Joas de Papoux, nîmois, imagine de créer des « femmes artificielles », puisque le monstre attaque avant tout des enfants et des femmes ; à moins de déguiser des chasseurs en animaux sauvages. Nouvel, le curé de Pinet, propose de tromper la bête en lui offrant des mannequins de paille contenant des foies de mouton ou de veau empoisonnés. La chasse au loup devient un véritable carnaval (p. 218-221). Au milieu des années 1780, il est question du Montpelliérais à travers le refus persistant des États de Languedoc d'accorder des primes aux prises de loup, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres provinces. En conséquence, plusieurs communautés et éleveurs de troupeaux des confins des diocèses de Montpellier et d'Alès s'organisent afin de traquer le loup et de récompenser les auteurs de captures. L'initiative, impulsée par un gros propriétaire de troupeaux du nom de Duffours, débouche sur une multiplication des prises. Elle fait des émules dans les environs, d'où une réclamation – apparemment sans suites – visant à étendre son initiative à toute la province (p. 358-359).

Au total, ces trois livres témoignent d'une manière assez originale de faire de l'histoire. Si l'Hérault n'est certes pas au centre du propos, il est cependant concerné, ainsi que les départements languedociens voisins [Sylvain Olivier].

Joseph Chauvet (1794-1875)

Né à Tressan, J. Chauvet passa la première partie de sa vie à Vendémian où en 1827 il est qualifié d'avocat. Il appartient à la Société Archéologique de Montpellier dont il est membre correspondant (« Chauvet, propriétaire à Vendémian », *Mémoires de la Société*, 1, 1840, p.4). On le retrouve comme agent voyer en chef de l'Allier à partir de 1841 et il meurt à Vichy en 1875. Durant son séjour à Vendémian et, parfois, à l'occasion de vacances après 1841, J. Chauvet se livre à des recherches archéologiques sur Vendémian et aux environs, en particulier au Pouget. Il est le premier à avoir effectué des ramassages et des fouilles sur le site de La Graufesenque (Millau, Aveyron). Il avait réuni une importante collection d'objets qui fut achetée à sa mort par un collectionneur qui la céda à l'Académie de Clermont-Ferrand. Malheureusement, J. Chauvet n'a donné qu'une seule publication archéologique et qui concerne Vichy où, ès qualités, il surveillait les travaux de voirie et connaissait les découvertes (*Notice générale des antiquités de Vichy-les-Bains*, Cusset, 1851)

De ses recherches dans l'Hérault et l'Aveyron, il ne subsiste plus qu'un catalogue manuscrit, parfois illustré de dessins au trait, car les collections de Clermont n'ont pas été classées à part ni publiées. Mais les renseignements donnés par le catalogue original restent précieux car J. Chauvet est contemporain des premières recherches archéologiques du début du 19^{ème} siècle, et il a soigneusement précisé les lieux de ses recherches. Une publication de cette documentation est actuellement en préparation.

En 1998, le regretté Cristian Laus a publié de cet auteur un manuscrit inédit, en langue d'oc, découvert dans le commerce : *Flors d'amor, poesias eroticas inedichas del sègle XIX* (Puylaurens, 1998) qui contient deux parties : *L'amor al vilatge*, 20 poèmes écrits entre 1809 et 1873) et *L'amor que se crompa* (41 poèmes entre 1864 et 1873). [J.-C. R. R.]

/

Une nouvelle réimpression du livre de J. Poueigh (*Folklore des pays d'Oc, la tradition occitane*, Paris, 1994) nous permet de parler de la « civilisation occitane » dont l'auteur avait commencé l'étude par des recueils de chansons. Mais cet ouvrage a largement dépassé ce sujet et, dans son Introduction, A. Varagnac marque bien les intérêts du volume. Il en est de même pour la réimpression de Claude Seignolle (*Promenades à travers les traditions populaires languedociennes, des Cévennes à la Mer*, Paris, 2001) qui s'inscrit dans la ligne et sur les conseils de Arnold van Gennep. L'auteur n'oublie pas tout ce qu'il doit dans ses enquêtes aux « soldats » de l'enquête de terrain et un hommage particulier est rendu à A. Durand-Tullou (1914-2000) dont la piété familiale et amicale nous a valu l'édition de deux de ses ouvrages sa thèse, soutenue en 1959 : *Un milieu de civilisation traditionnelle : le Causse*

de Blandas (Millau, 2003) et *Le Pays des Asphodèles*, Montpellier, 2009 en édition complète car la première (Paris, 1989) avait supprimé deux cents pages du manuscrit ! On citera aussi : *Le Diable et le Bon Dieu en Occitanie*, Paris, 1996. En mai 2002 un colloque fut organisé à sa mémoire : *Entre Causse et Cévennes, Hommage à Adrienne Durand-Tullou*, Nîmes, 2003. Malgré la disparition, de proche en proche, des témoins anciens de cette civilisation, les enquêtes sont toujours possibles car il existe, heureusement encore, des milieux qui ont conservé ces longues traditions et qui sont prêts, à leur tour, à les transmettre. Et nous n'oublierons pas de J.-P. Pinies, *Figures de la sorcellerie languedocienne*, Paris, 1983, même si, aujourd'hui, ces pratiques ont disparu, mais qui sait ?

[J. Ralite]

Georges Vacher de Lapouge (1854-1936)

Voici un personnage dont le nom est encore connu dans nos régions mais dont les idées raciales auraient pu le mettre au ban de la Société (*L'Aryen, son rôle social*, Paris 1899). Le professeur J.-M. Augustin vient de nous livrer un gros volume qui présente tous les aspects de la vie, de la carrière et des œuvres d'un personnage qui, à la jonction des deux siècles précédents, entre Montpellier, Rennes et Poitiers, était à la recherche de

l'Homo europoeus ! L'eugénisme aurait pu servir un régime interventionniste mais, heureusement, ces théories n'ont influencé que quelques défenseurs de l'hygiénisme racial aux États-Unis et les théoriciens du national socialisme en Allemagne. Mais un tel livre nous entraîne à réfléchir sur les dérives intellectuelles qui ont entraîné un homme dans les sphères du racisme. [J.-C. Richard]

**Les Balsan de Lagamas ('Hérault)
à Châteauroux (Indre)**

Le souvenir de la famille Balsan, originaire de Lagamas, aurait probablement disparu si cette commune n'avait pas bénéficié des largesses d'une lignée d'industriels dont Châteauroux a récemment célébré l'histoire (Chr. Méry-Barnabé, *Châteauroux et les cités lainières d'Europe, de la Manufacture royale de draps à l'usine Balsan*, Châteauroux, 2010). Au début du 19^{ème} siècle, c'est Joseph Teissierenc (1757-1825), dont la famille est originaire de Lodève, qui fait l'acquisition de la manufacture : celle-ci devient en 1859 propriété de Jean-Pierre Balsan (1807-1869). La famille Balsan est connue à Lagamas depuis le 16^{ème} siècle : Pierre en sera maire et se consacrera à la viticulture. Son fils, après une rapide formation intellectuelle locale, continue l'agriculture puis rejoint Lodève alors ville lainière et Paris. Il va faire reconstruire ou construire à Châteauroux de nouveaux bâtiments par l'architecte A. Dauvergne (1824-1886). C'est ce dernier qui sera l'architecte de l'église de Lagamas, consacrée en 1874 et des bâtiments annexes : l'ensemble sera cédé à l'évêché par l'épouse de J.-P. Balsan, Elodie née Martin qui décède en 1893. La manufacture de Châteauroux va connaître durant le vingtième siècle les succès et les aléas de ce type d'industrie comme ce fut aussi le cas à Lodève, Villeneuve ou Clermont : à la fin de ce siècle c'est la commune qui rachète les anciens bâtiments et assure maintenant leur mise en valeur patrimoniale. [J.-C. R. R.]



L'histoire de nos villages suscite l'intérêt des habitants et de chercheurs éloignés ou originaires du lieu comme l'est Bruno Jaudon (*Tressan jusqu'en 1914 la naissance d'un village viticole en Languedoc*, Clermont-l'Hérault, 2004). La moitié du volume est consacrée à l'étude depuis l'Antiquité jusqu'à la Révolution Française. Avant les guerres de Religion, les sources sont réduites même si, ici, les archéologues ont pu livrer les résultats positifs de leurs explorations qui ont permis de déterminer pour l'époque gallo-romaine des sites d'occupation suivie. Le Moyen Age est dépendant de l'histoire religieuse, et peu à peu on entre dans les méandres de l'exploitation agricole. Le 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle marquent la suprématie de la mono-

culture viticole qui subira la crise du phylloxera et la crise de 1907. Ce dernier siècle marquera, ici comme dans la plupart des villages voisins, toute la vie locale avec les changements de paysages, les évolutions des habitats et des constructions viticoles et la vie sociale dans laquelle les viticulteurs vont pour longtemps occuper tout l'espace public

Peu à peu les monographies communales voient le jour et il faut souhaiter qu'elles ne se contentent plus aujourd'hui de prendre fin à 1914 ou 1939 mais qu'elles soient poursuivies jusqu'à la fin du vingtième siècle car, là au moins, les sources ne manquent pas. [J.-C. R. R.]

Gendarmerie Nationale : histoire et archives

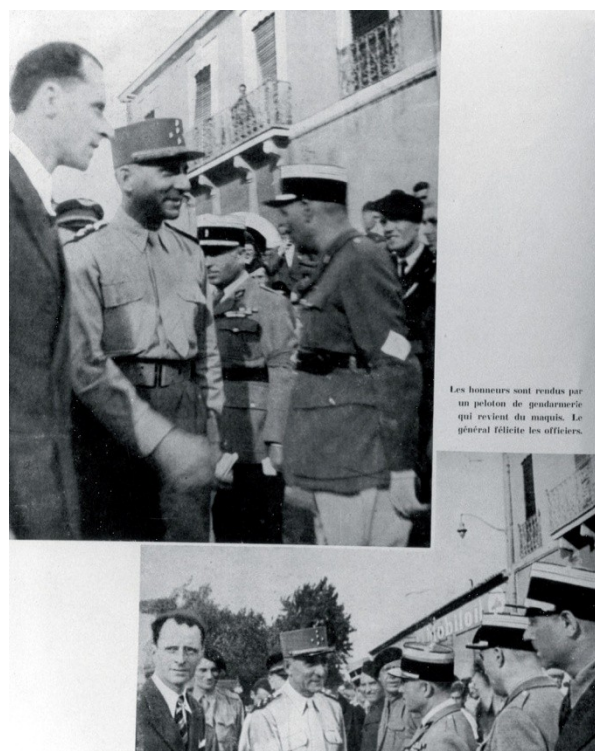


La Gendarmerie Nationale dispose de nombreuses études récentes qui ont permis de mieux connaître l'histoire de ces militaires qui jouent un rôle de premier plan tant dans les villes que dans les campagnes. E. Alary a publié une *Histoire de la Gendarmerie* (Paris 2000) depuis ses origines dans une synthèse de 300 pages. Le service historique de la Gendarmerie Nationale a donné, en 2002, un fascicule sur les *Unités de la Compagnie de Gendarmerie départementale de l'Hérault (1888-1946)* qui est un Répertoire détaillé de la sous-série 34^E. Sous la direction de J.-N. Luc est sortie en 2005 une *Histoire de la maréchaussée et de la Gendarmerie, guide de recherche* (1105 pages !) où l'on trouvera les références précises. Et, en 2002, sous la même direction une *Gendarmerie, État et Société au XIX^{ème} siècle*.

Pour une époque plus précise, la dernière guerre mondiale, les publications ont été multipliées afin de décrire les attitudes de la Gendarmerie dans ces années difficiles : Cl. Cazals, *La Gendarmerie et la « Libération »*, Paris, 2001. Sous la direction de Bernard Mouraz : *Gendarmes résistants, du refus aux Combats de la Libération (1940-1945)*,

Paris, 2006 ; et, plus récemment : J.-M. Pontaut et E. Pelletier, *Chronique d'une France occupée, les rapports confidentiels de la Gendarmerie, 1940-1945*, Neuilly, 2008, qui publie de nombreux rapports à travers toute la France.

Dans l'Hérault, la Gendarmerie comme tous les corps constitués a obéi aux ordres mais, peu à peu, on a vu un « relâchement » dans la poursuite de ceux qui étaient recherchés en raison de leur origine ou de leurs engagements. Si bien qu'à l'été 1944, les brigades de Gendarmerie ont gagné, sur ordre de leurs chefs, les mouvements résistants que certains militaires avaient déjà rejoints auparavant. À la fin de la guerre, les



... autorités nationales ont demandé des rapports sur l'attitude de la Gendarmerie, département par département, et certains d'entre eux, comme dans l'Hérault, ont été conservés : ils permettent de voir précisément l'engagement patriotique des Gendarmes.

Pour les historiens de la dernière Guerre mondiale, les archives de la Gendarmerie constituent donc une source au plus près du terrain qui apportent, dans le détail, des vues souvent distinctes de ce que l'on savait ou croyait savoir ! [J.-Cl. Richard]

Politique et symbolique du début du XIX^e au milieu du XX^e siècle

Un numéro thématique des *Annales du Midi*, sur « Politique et symbolique de la Restauration à la Révolution nationale. Déclinaisons méridionales », vient d'être publié. Dans l'introduction, le responsable de ce recueil d'articles, Pierre Triomphe, fait état d'une historiographie en renouvellement permanent, celle de l'approche politique du symbolique, que ce dernier consiste en signes matériels ou en rituels, en gestuelle. L'auteur souligne à quel point, du drapeau aux emblèmes des partis, les symboles ont une signification politique primordiale, dans le Midi et en France en général. Les régions méridionales se révèlent cependant particulièrement propices à l'histoire politique, du fait de la vigueur de la conflictualité qui les caractérise dans ce domaine pendant toute la période étudiée. Après l'introduction, ce numéro rassemble six articles. Quatre d'entre eux ne concernent pas spécifiquement l'Hérault – sinon de manière très ponctuelle, comme celui d'Olivier Tort sur « L'image du Midi sous la Restauration variations autour du tempérament méridional ».

Il convient en revanche de signaler à nos lecteurs les textes de Philippe Lacombrade sur « La "républicanisation" de l'espace public montpelliérain. Politique et géographie symbolique dans le "Midi rouge" (1848-1914) » et de Richard Vassakos, sur « Les plaques bleues du "Midi rouge" dans la tourmente. L'épuration symbolique de la toponymie urbaine en Languedoc-Roussillon sous Vichy ». Le premier souligne notamment la force d'inertie de l'héritage monumental lié à la Contre-révolution dans une ville où le parti « rouge » dominant – et finalement triomphant – affronte un parti « blanc » qui demeure puissant. Richard Vassakos, quant à lui, aborde le retour, pendant le régime de Vichy, sur cette républicanisation de l'espace. Dans l'Hérault comme dans les autres départements de la région, des toponymes anciens sont réactivés, tandis qu'on en crée de nouveaux à la gloire du maréchal Pétain, le tout aux dépens des noms rappelant le socialisme et le communisme. [Sylvain Olivier].

L'éducation populaire est-elle toujours d'actualité ?

Depuis le 19^e siècle, l'éducation populaire est l'objet de déclarations de principes et d'actions, entre l'éducation des enfants pauvres et, depuis les lois Ferry, l'enseignement postscolaire. Doit-elle être laïque et/ou confessionnelle ? Les questions rémanentes viennent de faire l'objet, à travers l'histoire des mouvements qui en sont les porteurs, d'un colloque, en 2009, dont les Actes constituent un hors série de la *Revue du Nord* (n° 28, 2012) sous le titre : *Éducation populaire : initiatives laïques et religieuses au XX^e siècle*. Les « grands » noms sont présents, les « grands » mouvements aussi et les communications dépassent largement le cadre national. La jeunesse est pour tous un enjeu majeur et les initiatives, souvent concurrentes, tendent toutes à une transformation de la société

française. Faut-il en trouver une illustration dans, d'un côté, les Universités traditionnelles et, de l'autre, les Universités populaires qui se sont multipliées dans diverses régions, reprenant des expériences connues surtout à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle (*Les Universités populaires, hier et aujourd'hui*, Cerisy-la-Salle 2008 et B. Modica : *Les universités populaires dans l'Hérault, Études Héraultaises*, 39, 2009, p. 233-235). Il reste là un chantier considérable mais il est important d'en connaître les sources et les œuvres accomplies par des militants que trop souvent les gouvernements n'ont pas écoutés – et n'écoutent toujours pas – comme si l'avenir de la jeunesse n'était pas dans le droit fil des réflexions et des actions des années passées. [J. Ralite]

Les Prêtres de l'Hérault

Le département de l'Hérault a donné naissance ou champs d'actions à de nombreux prêtres, réguliers ou séculiers, qui, en dehors de leur ministère habituel, se sont « illustrés ». On rappellera, entre autres, l'ouvrage classique de G. Cholvy, *André Soulas et les sœurs gardemalades de Notre-Dame Auxiliatrice (1845-1995)*, Montpellier, 1995, et ceux de Louis Secondy (*Évêques et prêtres de l'Hérault au service de l'Église locale et uni-*

verselle, Montpellier, 2010 et le récent : *Prêtres d'exception en Languedoc-Roussillon*, Villeveyrac, 2012) qui, avec ses travaux sur les établissements d'enseignement, apporte une vue d'ensemble et des biographies très détaillées sur ces hommes qui ont exercé quasiment aux quatre coins du monde (L. Secondy, *Xavier Montrouzier (1820-1897), missionnaire mariste et savant naturaliste montpelliérain en Océanie*, Montpellier, 2012 ; on signalera

... aussi la récente réimpression de l'introuvable livre de J. Rouquette, *Les sociétés secrètes chez les Musulmans*, Montpellier, 2013). Nous ne saurions oublier, ici, tous ceux qui ont construit des pans entiers de l'histoire locale à travers des monographies communales, éditées ou encore inédites, premières marches d'études plus larges sur des questions générales. Au niveau local existait souvent une émulation entre ces ecclésiastiques plus intéressés par

l'histoire des siècles avant la Révolution Française, et les instituteurs ou professeurs qui, sans négliger les siècles anciens, insistaient davantage sur les Révolutions et les Républiques aux 19^{ème} et débuts du 20^{ème} siècle. Grâce à tous ces concours on dispose d'études ou de monographies de plus du tiers des communes de l'Hérault les chantiers ouverts restent donc considérables pour les historiens du 21^{ème} siècle. [J.-C. R. R.]

Histoires locales, histoires de nos villages...

Existe-t-il une grande ou une petite histoire, celle des villages ! F. Ploux (*Une mémoire de papier, les historiens de village et le culte des petites parishes rurales (1830-1930)*, Rennes, 2011) s'est livré à une grande enquête sur ce genre à travers la France. Il constate que c'est à partir de 1830 que les histoires locales commencent réellement à paraître en nombre et trouvent souvent leur origine dans les cénacles des sociétés savantes. Les revues de ces sociétés en sont les lieux de publication ou d'une première publication mais la plupart prennent leur autonomie. F. Ploux montre bien le rôle décisif joué par l'instituteur et/ou le curé dans ces productions que les hiérarchies respectives de ces notables locaux vont encourager il n'a pas de mal à montrer, surtout à partir de la III^{ème} République, que les auteurs religieux sont principalement intéressés par les origines et terminent leurs ouvrages avant la Révolution Française, sinon pour en critiquer vivement les aspects. Par contre les laïques sont très favorables aux acquis de la Révolution Française, critiques sur la royauté et le Second Empire, et favorables au progrès. On a noté récemment une histoire locale à partir des noms de lieux H. Boyer, *Canet d'Hérault à travers ses noms de lieux, multiplicité et richesse de leurs déclinaisons*, (Millau, 2009).

Nous ajouterons le point suivant depuis vingt ou trente ans se sont multipliés les réimpressions de ces histoires qui n'étaient plus disponibles depuis longtemps. Celles-ci, la plupart du temps, sont reproduites à l'identique mais d'autres font l'objet d'une présentation qui peut être très fournie, afin de les replacer dans leur cadre et, surtout, pour affirmer qu'elles ne sont pas nécessairement les unes et les autres... paroles d'évangile ! Ces nouvelles éditions doivent

être plutôt un engagement à de nouvelles histoires tenant réellement compte des avancées de la recherche historique.

On peut aussi s'interroger comme la revue *Études Rurales* (n° 187, janvier-juin 2011) sur : *Le sens du rural aujourd'hui, 50 ans d'une revue dans le monde*, et relire sur la production traditionnelle de blés : J. et H. Bézian, *Les grandes heures des moulins occitans*, Paris, 1994 dans la célèbre collection *Terre humaine*.

Les réflexions sur l'économie sont toujours présentes dans des ouvrages qui sont consacrés au milieu rural ou plus généralement aux sociétés dans leur ensemble L. Fontaine, *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, 2008 ; J.-Cl. Dumas (dir.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, 2013.

Enfin, il ne faut pas négliger les renseignements comme ceux qu'apporte l'archéologie de la maison villageoise : par exemple, pour une des plus célèbres de l'Hérault, le soi-disant « Hôtel des monnaies » de Villemagne-l'Argentière. L'étude architecturale de F. Mazeran et d'importants sondages (J. Crozier, *Bilan scientifique régional*, 2011, p. 166-168) permettent de distinguer les différentes phases de construction depuis la fin du XIII^e siècle. Il faut souhaiter que toute l'exploration archéologique puisse être conduite à son terme et que la restauration tienne compte des résultats. Si, ici, un ensemble de circonstances favorables a permis l'étude archéologique, celle-ci, malheureusement, n'est pas réalisée dans la plupart des travaux qui concernent des maisons médiévales comme le demande, avec nous, P. Garrigou Grandchamp. [J.-C. R. R.]

Archéologie d'une cave à fromage du Larzac lodévois

Éric Kammenthaler est un archéologue spécialiste des mines du sud de la France, des Pyrénées aux Alpes en passant par le Vivarais et la Montagne Noire. Mais il vient aussi de publier un petit ouvrage sur une autre activité souterraine, intitulé : *La cave de la Vacquerie, Étude archéologique d'une cave d'affinage du XIX^{ème} siècle*, Lodève, Les Cahiers du Lodévois-Larzac, n° 37, 2011, 77 p. De manière assez exceptionnelle, il a en effet été sollicité par la communauté de communes du Lodévois et Larzac pour une étude, effectuée en 2008,

d'archéologie des activités artisanales de l'époque contemporaine, celle d'une ancienne cave à fromage, avant des travaux de mise en sécurité rendus nécessaires par l'effondrement progressif de nombreuses structures. Le site en question est l'aven-grotte dit de *Vitalis*, ou de la Vacquerie – du nom de la commune sur laquelle il se trouve – un réseau karstique de plus de 2 900 mètres de longueur également connu comme site préhistorique. Cependant, l'étude a porté sur les quarante premiers mètres de la cavité, c'est-à-dire la partie qui a servi de ...

... cave d'affinage pour une production de fromage de brebis à pâte persillée de type « Roquefort ». Cette cavité est représentative d'une activité autrefois répandue dans la région des Grands Causses, avant que la création de l'Appellation d'Origine en 1925 ne réserve à la seule localité de Roquefort la production de ces fromages, causant la disparition des caves dites bâtarde. La première année connue de fonctionnement de la cave en question est celle de 1817, moment de la création de la Société des Caves réunies de la Vacquerie et de Pégairolles-de-l'Escalette. Mais l'activité fromagère sur place est sans doute beaucoup plus ancienne et son étude sur la longue durée mériterait encore des approfondissements. Étant donné qu'Éric Kammenthaler est archéologue, qu'une étude fouillée des archives n'était pas son objectif, et que son travail sur le terrain n'a été précédé d'aucune entreprise historique d'envergure, cette dernière reste donc à mener. En effet, on ne sait pas grand chose sur la cave de la Vacquerie dans la longue durée, contrairement à Roquefort où on dispose d'informations depuis le Moyen Âge.

Le livre s'ouvre sur une présentation d'ensemble des lieux et une brève contextualisation historique, accompagnée d'informations techniques sur la manière – supposée traditionnelle – de fabriquer le fromage à Roquefort dans le premier tiers du XX^{ème} siècle. Puis, l'expertise ainsi acquise est utilisée afin de mieux interpréter les structures étudiées en 2008 selon les techniques de l'archéologie du bâti. Quelques documents d'archives aident à mettre en évidence un fonctionnement discontinu de la cave à fromage au XIX^{ème} siècle et à attribuer l'ultime phase de son utilisation

à la période couvrant les années entre la décennie 1860 et la décennie 1900, la dernière famille propriétaire étant les Vitalis.

Après ces considérations générales, l'essentiel de l'ouvrage est consacré à une étude fine du bâti en élévation et des installations souterraines. Un siècle après l'abandon, les bâtiments de la surface et, surtout, les constructions souterraines mixtes en bois et en maçonnerie étaient extrêmement fragilisées et déjà difficiles à observer lors de l'étude. L'ensemble est appuyé sur une très riche iconographie dont il est difficile de rendre compte ici, en quelques lignes seulement. Signalons notamment une remarquable série de photographies, ainsi que des dessins restituant en trois dimensions les anciennes caves. Il s'agit d'une description très rigoureuse et très fine qui permettra aux générations futures de connaître l'état de la cave d'affinage telle qu'on pouvait encore la trouver il y a quelques années. Dans les dernières pages, la restitution de la cave, telle qu'elle devait être à la fin du XIX^{ème} siècle, permet d'en revenir à l'activité fromagère. L'étude des volumes et, donc, des capacités d'affinage, croisée avec quelques documents d'archives de l'époque, aide l'auteur à évaluer l'importance économique de la cave : celle-ci pouvait traiter la production issue de plusieurs dizaines de troupeaux. La cave de la Vacquerie était donc véritablement une unité de production industrielle qui permettait de transformer la production laitière d'un grand territoire. L'ouvrage d'Éric Kammenthaler souligne donc l'importance de l'élevage dans la vie agricole du Lodévois et du Larzac au XIX^{ème} siècle. [Sylvain Olivier].

Jeanne Galzy (1883-1977) poétesse

On connaît surtout la romancière qui dès 1923 reçut le prix Femina pour ses *Allongés* mais grâce à Raymond Huard qui a déjà publié une belle Biographie, on dispose maintenant de : *J'écris pour dire que je fus... Poèmes* (Uzès, 2013) œuvres de jeunesse écrites et parfois publiées entre 1910 et 1921. On est éclairé sur la forte sensibilité de l'auteure à la veille et pendant la

première guerre mondiale. L'année qui précède sa disparition elle fixe le texte qui devra être lu pour ses obsèques : « J'écris pour dire que je fus / parmi l'éternité du monde / le bruit éphémère d'un pas / le battement indiscernable / dans l'immense rumeur du monde / d'un souffle passant sur le sable, / d'un cœur, / cette aile de colombe ». [J. Vidal]

Hemingway parachuté sur Lunas (Hérault) en mai 1944 ?

Mai 1944, Hemingway parachuté sur Lunas (Hérault)...

A Lunas, il se raconte qu'en mai 1944, Hemingway a été parachuté sur le plateau du Pioch (*Lunas au gré de l'alphabet, notes et anecdotes des derniers seigneurs à 1950*, Sète, *Les Amis de Lunas*, 2012). Certaines personnes sont persuadées que le futur prix Nobel a foulé le sol de la commune avant de rejoindre la Normandie : il assurait alors la fonction de correspondant de guerre pour l'hebdomadaire *Collier's*.

C'est René Ribot, (1918-1994) du maquis Bertrand cantonné au château de Cazilhac qui réceptionna l'Américain.

J. G Bonafé a recueilli le témoignage de sa veuve, décédée en février 2012.

Une nuit, René attendait le parachutage d'hommes sur le plateau au-dessus de Dio. Ces largages, annoncés par le message codé envoyé de Londres « *le pilote a disparu* », s'effectuaient entre minuit et 2 heures du matin. C'est ainsi qu'il réceptionna deux Américains : Hemingway qui atterrit avec cannes à pêche, moulinets, boîte de mouches... et un certain Jimmy. Il les mena au hameau de Gours où ils furent hébergés. Le lendemain, il les accompagna au Clapier où se trouvait le QG du colonel Leroy. Pour se faire « oublier »,

... René Ribot partit en mission au maquis de Léon Freychet, près de Saint-Affrique, pendant quelques semaines.

De 1941 à 1948, les époux Ribot gèrent le Grand Café du Bousquet-d'Orb, puis l'Hôtel du Nord de 1968 à 1980.

/

Vers 1970, au cours d'un bref séjour, Hemingway vint saluer René. Sur un poster en couleurs (60 sur 40 cm), conservé par madame Ribot, figure une jeune femme vêtue d'un pantalon et d'un blouson en jean largement échancré. On peut y lire une dédicace en anglais, signée « Margaux » pouvant se traduire par : « *A René Ribot, l'homme qui a sauvé mon père. Beaucoup d'amour et de joie* ».

Ce document éclaire d'un jour nouveau un pan d'histoire locale : Margaux est la fille de Jack Hemingway et la petite-fille d'Ernest Hemingway. C'est donc Jack qui arriva sur le Pioch en mai 1944 et non le célèbre écrivain !

John Jack Hadley Nicanor Hemingway naît à Toronto, au Canada, en octobre 1923. Il est le seul enfant du premier mariage d'Ernest Hemingway avec Hadley Richardson. C'est en hommage au matador espagnol Nicanor Villalta, que son père, aficionado, lui donne l'un de ses prénoms. Appelé « Bumby » par ses proches, il passe ses premières années entre l'Autriche et la France où il fréquente, à Paris, l'École Alsacienne. Jack a 5 ans lorsque ses parents se séparent. Mis en pension, il ne rencontre son père que lors des vacances d'été. Très tôt, celui-ci l'initie à la pêche qui devient une passion partagée et l'envoie parfois dans un ranch du Montana où ils se retrouvent pour des parties de chasse.

Il poursuit ses études à l'université du Montana et au collège de Dartmouth mais les abandonne pour rejoindre son père à Cuba et lui faire part de son désir de s'engager dans l'armée ; incorporé dans la police militaire, grâce à l'influence paternelle, il rejoint l'unité de renseignements de l'OSS (Office of Strategic Services), ancêtre de la CIA, qui opère derrière les lignes ennemies. Sa formation, sa connaissance de plusieurs langues et son excellente condition physique lui permettent d'accéder rapidement au grade de capitaine.

Jack a 20 ans lorsqu'il est parachuté dans l'Hérault, chargé d'aider la Résistance dans la collecte de renseignements et l'organisation de sabotages, préparant ainsi le futur débarquement allié. En digne fils d'Ernest, il arrive sur le sol français avec son matériel de pêche !

En octobre 1944, on le retrouve dans la 7^{ème} armée américaine du général Alexander Patch, au sein d'une unité de l'OSS où sont également incorporés des résistants français. Cette armée, après son débarquement en Provence, remonte vers le nord. Au cours d'une mission de reconnaissance dans les Vosges, il est blessé près de Belfort par des soldats de la 19^{ème} armée allemande du général Wiese et fait prisonnier, un lieutenant autrichien, admirateur de l'œuvre de son père, le dirige alors vers un hôpital alsacien.

Guéri, il est incarcéré au camp de Moosberg jusqu'à sa libération, en avril 1945.

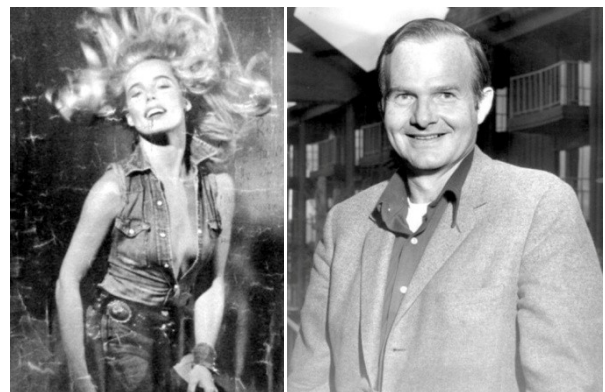
Après la seconde guerre mondiale, on le retrouve agent de sécurité en poste à Berlin puis officier de liaison au 3^{ème} corps d'armée française à Fribourg. Il est décoré de la Croix de guerre et termine sa carrière militaire comme officier du renseignement en Caroline du Sud.

Revenu à la vie civile, il exerce successivement les métiers d'agent de change et de vendeur d'articles de pêche, avant de se consacrer à l'écriture. Il s'attache alors à terminer l'autobiographie de son père qu'il publie en 1964, puis rédige ses souvenirs dans « *Misadventures of a fly fisherman : my life with and without Papa* ».

En Juin 1949, il épouse Byra Louise « Puck » Whittlesey. Trois filles naissent de cette union :

- Joan en 1950, surnommée « Muffet », étudie à Paris notre langue et la cuisine. Elle est l'auteur du roman « *Rosebud* ». Elle a épousé le restaurateur français Jean Desnoyer.
- Margaux, née en 1954, est actrice (elle a joué dans 18 films) et mannequin (en 1975, égérie d'un parfum pour Fabergé, son contrat d'un million de dollars en fait l'un des mieux payés au monde !). Elle apparaît en couverture de *Vogue*, *Cosmopolitan*, *Time*, *Play Boy*... Problèmes d'alcoolisme et dépressions nerveuses l'amènent au suicide par absorption de barbituriques le 1^{er} juillet 1996, veille du jour anniversaire de celui de son grand-père Ernest, en 1961.
- Mariel Hadley née en 1961, est actrice. A 17 ans, sa prestation dans « *Manhattan* », film de Woody Allen, la fait nommer, en 1980, aux Oscars du meilleur second rôle féminin.

Jack Hemingway, après avoir recherché, jusqu'en Norvège, les cours d'eau où l'on peut capturer le saumon, devient un fervent défenseur de la nature en travaillant à la protection des milieux et espèces menacés. Cardiaque, il est décédé en décembre 2000 de complications postopératoires. [J. et L. Osouf]



Margaux Hemingway

Jack Hemingway

En 2001, *Études héraultaises* avait édité un Jean Moulin, le plus illustre des héraultais ouvrage de qualité réunissant de belles signatures et une magnifique illustration photographique (cet ouvrage vient d'être réédité par *Arts et Traditions Rurales*, Montpellier, 2013). L'Hérault a contribué à la gloire de Jean Moulin par deux autres ouvrages : M. Frattissier, *Jean Moulin ou la fabrique d'un héros*, Paris, 2011, qui ne manque pas de rappeler l'initiative de la panthéonisation de 1964 et de retracer l'itinéraire si discret mais efficace de l'ascension de Moulin. Tout récemment F. Berriot a livré : *Autour de Jean Moulin, témoignages et documents inédits*, Paris, 2013, qui réunit un ensemble de témoignages très souvent inédits provenant de ceux qui ont connu Jean Moulin jusqu'à sa tragique disparition en juillet 1943. Avec les quatre volumes de Daniel Cordier se trouvent réunies toutes les informations souhaitables. Des manifestations sont en préparation à Béziers, sa ville natale, et ailleurs, qui doivent être l'occasion de revisiter une période particulièrement complexe et qui est toujours l'objet d'enjeux. Les témoins et acteurs de la Résistance disparaissent peu à peu ; certains ont laissé des articles ou des ouvrages mais beaucoup, pour des raisons très diverses, ont préféré le silence. La suite des études sera le domaine des seuls historiens... [J.-C. R. R.]

Résistance et Résistances 1940-1945

Sous le titre : *Histoire de la Résistance, 1940-1945*, Paris, 2013, O. Wiewiorka nous donne une vue d'ensemble sur l'une de ces périodes de notre histoire « qui ne passe pas ». On avait déjà eu, en 2006, le gros *Dictionnaire historique de la Résistance, résistance intérieure et France libre* (dir. F. Marcot, B. Leroux et Chr. Levisse-Touzé) dont les articles permettaient d'accéder rapidement à l'essentiel.

O. Wiewiorka ne hésite pas à montrer tous les enjeux, les ambitions et les luttes qui ont pu opposer entre eux les divers mouvements organisés et, aussi, une partie de ceux-ci avec Londres (opposition entre *Résistance-organisation* et *Résistance-mouvement*) dont « l'impérialisme » n'était pas du goût de tous ! La place, le rôle et la disparition de Jean Moulin (le volume édité par *Études héraultaises*, J. Sagnes et J.-Cl. Richard dir : *Jean Moulin, le plus illustre des Héraultais*, a été réimprimé en 2012) s'inscrivent dans ces années 1943-1944 où, enfin, la « divine surprise » du maréchal ne recevait plus l'adhésion de 1940 ou 1941

Les actions des groupes de résistants et des maquis ont été soutenues par les anglais qui ont toujours revendiqué un rôle essentiel M.R.D. Foot, Des anglais dans la Résistance, le SOE en France, 1940-1944, (Londres 1966, 2004 ; Paris 2008, 2011). Grâce à leur aviation, des maquis ont pu être ravitaillés en armes, en matériel divers et en argent mais, si l'on en croit un certain nombre de leurs responsables, ces secours étaient « ciblés » et à longueur de messages, les combattants de l'intérieur demandaient l'accélération de ces



Lucie Aubrac à Saint-Guilhem-le-Désert en août 2004 pour le soixantième anniversaire de la Libération avec à sa droite Pierre Mazier, historien des Chantiers de Jeunesse

... secours. Certes, après juin 1944, ils vont être multipliés et, au mois d'août 1944, des militaires anglais seront parachutés pour accompagner les mouvements des maquis vers la Libération.

Pendant longtemps, on a cru ou voulu croire que la RESISTANCE était un mouvement totalement uni derrière un seul chef, mais cette unité ne s'est véritablement réalisée qu'au moment des combats de 1944-1945 quand il fallait s'unir pour vaincre. Une fois la guerre terminée et même si le programme du Conseil National de la Résistance pouvait sembler devoir être une sorte de nouvelle « Constitution », les luttes ont repris entre les mouvements si bien que cette unité nationale n'était plus qu'une incantation : les partis traditionnels dont la plupart n'avaient plus alors d'existence reconnue ont repris leur rôle et les oppositions de la III^{ème} République, par-dessus la parenthèse de Vichy, ont repris vie sous la IV^{ème} République et ont même parfois subsisté jusqu'à nos jours !

On n'oubliera pas l'article ancien et fondamental de P. Barral (Idéal et pratique du régionalisme dans le Régime de Vichy, *Revue Française de Science Politique*, 5, 1974, p. 911-939) qui montre l'origine contemporaine de l'organisation administrative des régions, réponse des « provinces » au centralisme jacobin.

On signalera ici la récente biographie de Jean Benedetti (1902-1981), préfet de l'Hérault (1942-1943), écrite par son neveu A. Benedetti, *Un Préfet dans la Résistance*, Paris, 2013. Ce Préfet a réussi son maintien dans la préfectorale tout en réalisant des actes de Résistance et en sauvant des persécutés. Jusqu'en mars 1944, il exercera ses fonctions, à Avignon, puis sera arrêté et déporté à Flossenbourg. De retour en France il sera l'un des préfets de Vichy maintenu en fonction (sur 275, les deux tiers sont exclus du corps et, parmi ces derniers la quasi totalité a subi une sanction) il poursuit donc sa carrière et terminera par la présidence des Charbonnages de France.

Tout n'était pas simple et les 80 qui n'avaient pas voté les pleins pouvoirs à Pétain (J. Sagnes et J. Marielle, *Le vote des quatre-vingts, Le 10 juillet 1940*, Perpignan, 2010) n'ont pas eu la vie facile durant ces années là, et on lira avec attention la vie d'un député qui les vota, E. Barthe (J. Sagnes, *Le Combat d'un parlementaire sous Vichy, journal des années de guerre, 1940-1943*, Sète, 2007).

Mais parfois ces Allemands « si bien élevés » savaient être... à la hauteur. Un officier, après l'invasion du Sud en novembre 1942, se rendit à Montpellier au domicile de Edmond Cramaussel, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Montpellier pour l'occuper : « Êtes-vous le professeur Cramaussel qui a fait sa thèse sur le philosophe allemand F.-D.-E. Schleiermacher ? ». Oui !, répondit le digne professeur (qui avait publié sa thèse sur *La philosophie religieuse de Schleiermacher*, Genève-Paris, 1909). « Je n'occuperai donc pas votre maison » !

Les commémorations sont une des façons les plus visibles de faire réapparaître le passé de la France surtout... « quand il ne passe pas » ! (B. Cottret et L. Hennequin (dir), *Du bon usage des commémorations, histoire, mémoire et identité, XVI^e-XX^e siècle*, Rennes, 2010). Les mémoires protestantes, les Révolutions du 18^{ème} siècle dans le monde et la Seconde Guerre Mondiale tiennent le haut du pavé. Une Mission du Centenaire vient d'être créée afin de célébrer 1914-2014 : elle devrait permettre une sérieuse réflexion sur la Première Guerre Mondiale dans tous ses aspects et pas uniquement guerriers. 2014 sera aussi l'année des 70 ans des Libérations de la France et les 60 ans du début de la guerre d'Algérie, deux périodes qui ne laissent pas de meurtrir les acteurs et de susciter de nombreuses publications encore à venir. [J.-Cl. R. R.]

Cartes postales : Brissac

En 2011, nous avons signalé le *Brissac, notre village dans les années 1830-1930*. Les mêmes auteurs, F. Delmas et A. Lignon, viennent de publier un *Brissac par la carte postale ancienne*, à partir d'une belle collection (130) déjà en partie utilisée dans le premier ouvrage. Les légendes ajoutées et la présentation des quartiers restent sommaires. Aucune bibliographie n'accompagne le texte alors qu'on peut supposer que les auteurs n'avaient pas la science... infuse !

C'est un peu toujours ce qui caractérise ce genre de publications, même si le recueil iconographique est désormais disponible pour tous (la plupart des cartes datent de la première moitié du 20^{ème} siècle, les cartes antérieures sont

toujours rares). Les communes qui disposent de photographies d'amateurs ou de professionnels, antérieures de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, sont l'exception car ces documents n'ont eu trop souvent qu'un seul tirage et les négatifs ont disparu : les uns et les autres, s'ils existent encore, sont conservés dans les secrets des armoires familiales et il est difficile d'en avoir connaissance !

Dans ces albums il faudrait que chaque carte postale dispose, en face à face, d'un commentaire détaillé car la seule désignation du sujet représenté ne suffit pas. Il est vrai qu'il s'agit là d'une recherche et d'une composition qui demandent un long travail augmenté par le nombre total de cartes. Mais cela devrait être la règle d'or. [J.-C. Richard]

Depuis ces dernières années, les ouvrages et les manifestations concernant l'Algérie se multiplient avec toutes les polémiques (Dates de la fin de la guerre, exposition Albert Camus...). Montpellier a en cours la réalisation d'un Musée de l'Histoire de France en Algérie qui, souhaitons-le, saura rester fidèle à la déontologie historique. J.-L. Marçot « chercheur indépendant » vient de publier un *Comment est née l'Algérie française (1830-1850), la belle utopie*, Paris, 2012, qui tente de replacer cette première page dans l'histoire depuis le 18^{ème} siècle et, pour l'Algérie, dans l'histoire des doc-

trines politiques et philosophiques de l'époque. Il n'est pas question de citer ici tous les ouvrages concernant le sujet qui est particulièrement développé par l'historien B. Stora. À Montpellier a été réimprimé, en 2012, le premier livre de l'abbé J. Rouquette (1871-1927), fruit de son séjour en Algérie, sur *Les Sociétés secrètes chez les Musulmans*, publié en 1899. L'ouvrage marque la force de polémiste de l'auteur qui donna, de retour en France, une série de publications sur les protestants avant de se consacrer plus sereinement à l'Histoire du diocèse de Maguelone. [J. Ralite]



Le Général de Gaulle prononçant une allocution sur la Place de la Comédie (1960)

Revoir le train en Cœur d'Hérault ?

C'est sous ce titre qu'un article du *Midi Libre* en date du 16 mars 2013 nous apprend que cinq étudiants de l'université Paul-Valéry de Montpellier viennent de mener une étude sur l'état des anciennes voies ferrées de la Compagnie du Midi et de l'intérêt local dans l'aire de l'actuel Pays Cœur d'Hérault, afin de réfléchir à des moyens de valoriser ce patrimoine. S'il n'est pas

à priori question de remettre ces voies ferrées en service, un tel projet ne serait, semble-t-il, pas complètement exclu cependant. Il nous semble que c'est dans ce sens qu'il faudrait justement réfléchir car, hors de la ligne principale passant par Montpellier, Sète, Agde et Béziers, les voies ferrées de l'arrière-pays ont presque toutes cessé d'être exploitées depuis au moins

... les années 1980, et même la plupart du temps depuis le triomphe de l'automobile lors des Trente Glorieuses – cependant que la ligne Béziers-Neussargues par Bédarieux est particulièrement menacée. Face aux enjeux de transport posés par la situation actuelle des énergies fossiles, dont les modalités futures ne vont pas de soi, et en particulier dans un Cœur d'Hérault en pleine explosion démographique du fait de la croissance de l'aire urbaine montpelliéraine, il importe de considérer le bénéfice que peuvent représenter certaines infrastructures ferroviaires héritées de la révolution industrielle. D'ailleurs, il est regrettable que le souci de les étudier, voire de les conserver, ne soit pas intervenu une ou deux décennies plus tôt, avant qu'une partie de ce qui restait des voies de Montpellier à Rabieux (ouverte à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle et délaissée après la Seconde Guerre mondiale) et de Lodève à Béziers par Pézenas et Vias (ouverte dans les années 1860 et utilisée encore de manière très limitée jusqu'au début des années 1990 pour le seul trafic de marchandises, épilogue d'un long déclin entamé précocement par la suppression du transport de voyageurs) ne soit partiellement déstructurée par les terrassements liés à la construction des autoroutes A 75 et A 750. Une remise en état et une adaptation de tout ou partie de ce qui subsiste ne serait cependant pas utopique. Après tout, plus de trente ans après l'abandon et la déstructuration totale des anciennes voies du tramway montpelliérain, l'Agglomération a bien réussi l'élaboration d'un nouveau réseau de transport urbain *ex nihilo* à partir de la fin des années 1990 – ou pratiquement *ex nihilo*, parce que l'emprise d'une voie ferrée existante a été partiellement mise à profit vers Saint-Jean-de-Védas, cependant que l'ancienne ligne de Montpellier à Palavas, devenue à présent piste cyclable, aurait pu aider à relier la capitale régionale à la mer. Pour ce qui est des voies ferrées joignant les plus

grandes villes héraultaises – et en particulier Montpellier – à leur arrière-pays rural, l'emprise des voies, les ouvrages d'art et même des rails sont bien souvent encore en place. Plusieurs publications aident à prendre la mesure de cet héritage et, à leur lecture, on a le sentiment que l'historien pourrait vraiment contribuer au débat public sur les enjeux actuels d'environnement et de transport. Parmi elles et sur le secteur de Clermont-l'Hérault et de Lodève, on connaissait notamment l'article d'André et Renée Bonnet, « Le réseau ferré dans notre région », *Bulletin du GREC*, n° 70-71-72, janvier, avril, juillet 1994, p. 60-67. Mais en 2012, vient de paraître une excellente étude sur une autre voie du Cœur d'Hérault. Il s'agit de l'article très pointilleux et illustré de Philippe Marassé, « Un poumon pour la moyenne vallée de l'Hérault, le chemin de fer d'intérêt local de Montpellier à Rabieux », paru dans les *Cahiers d'Arts et Traditions rurales*, n° 21-22, 2010-2011, p. 67-112. Cet article mériterait d'être lu par nos élus ainsi que par les plus jeunes ou les nouveaux venus dans la région, et plus généralement par ceux qui n'ont pas assez de mémoire pour savoir que, il n'y a pas si longtemps, on pouvait prendre le train à Saint-Georges-d'Orques, Saint-Paul-et-Valmalle, Aniane ou encore Saint-André-de-Sangonis, pour ne prendre que quelques exemples. Signalons brièvement au passage les autres articles contenus dans ce même numéro, concernant également l'histoire et l'archéologie industrielles : « De la manufacture à l'usine, un siècle d'évolution (1760-1860) autour de Saint-Chinian (Hérault) » (François Charras) ; « L'usine de chaux de La-Tour-sur-Orb (Hérault), un patrimoine méconnu du XIX^e siècle » (Annick Jeanjean) ; « Le Moulin à tan de Salesse (Aven, Hérault) » (Gérard Alauzet et Louis Anglade) ; et « Lodève, rapport sur le patrimoine industriel de la commune, 2008 » (Michel Wiénin). [Sylvain Olivier].

Saint-Guilhem-le-Désert capitale du tourisme dans l'Hérault

L'année 2012 se termine avec 380 000 personnes qui ont visité l'ancienne abbaye de Gellone et la fréquentation de la commune elle-même est très largement au-delà. Avec tous les classements qui ont couronné ces lieux s'est ajouté, cette année, un vote qui a donné la seconde place comme « village préféré des Français » !

Par ailleurs, ouvrages et articles touristiques (en dernier lieu : Chr. Cayssiols, *Balades et découvertes, de Saint-Guilhem-le-Désert à Navacelles*, Nîmes, 2011) ou scientifiques continuent d'être publiés. De plus les travaux anté-

rieurs permettent à l'abbaye et à Guilhem de Gellone d'être pris en compte dans des ouvrages et congrès généraux. Les *Études Héraultaises* ne sont pas en reste et livrent régulièrement dossiers ou articles. On signalera un essai de reconstitution de la décoration de l'abbatiale avant 1964 et des processions (dont la célèbre procession dite des escargots) par G. Bals et J.-Cl. Richard (Saint-Guilhem-le-Désert, processions dans le village et statues de l'église, *Bulletin du G.R.E.C.*, n° 161-163, 2^{ème} semestre 2010, p. 49-57). Plusieurs travaux sont actuellement en préparation que nous signalerons au fur et à mesure. [J. Vidal]

Entre Oise et Hérault, échanges avec nos amis de Compiègne

La revue *Études Héraultaises* vient de mettre en place un échange avec la revue *Annales Historiques Compiégnoises. Études picardes modernes et contemporaines*. Cette publication semestrielle est éditée, depuis 1978, sous la direction de Jacques Bernet, par

la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Compiègne qui rend ainsi compte de ses travaux, de ses conférences périodiques, des publications reçues à titre d'échange et des études d'histoire locale sur le ➤

... département de l'Oise. Grâce à cet échange, notre revue méridionale va donc trouver quelques nouveaux lecteurs hors de son champ géographique habituel. Cet événement nous donne l'occasion de signaler brièvement l'essentiel du contenu des derniers numéros parus des *Annales Historiques Compiégnoises*, en laissant de côté, dans un souci de concision, la rubrique – pourtant riche – des comptes-rendus et notes brèves.

Le numéro thématique 119-120 (automne 2010) contient un dossier de six articles intitulé « Femmes d'influence et héroïnes dans l'Oise, de la Révolution à la Libération ». Il s'agit de « De Hautefontaine à Pise, la marquise de la Tour du Pin (1770-1853), célèbre mémorialiste » (Michelle Saporì) ; « Une héroïne de la Révolution dans l'Oise, la femme Barbier de Méry (octobre 1793) » (Jacques Bernet) ; « Des femmes au chevet des blessés, Oise 1914-1918 » (Marc Pilot) ; « L'union des Femmes Françaises dans l'Oise à la Libération » (Éric Dancoisne) ; « Les premières femmes élues dans l'Oise en 1945 » (Jean-Pierre Besse) ; et enfin : « Résistantes à Lacroix-Saint-Ouen » (Simonne Meyssonnier). Le premier article, celui de Michelle Saporì, intéressera plus spécifiquement les lecteurs languedociens du fait qu'il concerne une aristocrate qui a passé son enfance à Hautefontaine, dans un des lieux de villégiature de la haute noblesse française, où elle a beaucoup côtoyé son grand-oncle, Monseigneur Richard Dillon, dernier archevêque de Narbonne et président-né des États de Languedoc (celui-là même dont les restes, inhumés à Londres à la suite de son exil anglais, ont été retrouvés lors des récents travaux de la gare Saint-Pancras, puis transférés à Narbonne en 2007). Sous prétexte de veiller, au plus près du pouvoir monarchique, aux intérêts du Languedoc, ce prélat préférerait en effet la vie à proximité de la Cour et ne se rendait à Montpellier que pour présider les États.

Le numéro 121-122 (printemps 2011) concerne exclusivement l'époque contemporaine, avec un article sur « Les reconstructions dans l'Oise au XX^e siècle, étude comparative de deux reconstructions » (Jean-Yves Bonnard), qui décrit, avec force illustrations, les destructions importantes, mais de natures différentes, ayant touché les villes de l'Oise lors de chacune des deux guerres mondiales. Ensuite, dans « Le massacre des tirailleurs sénégalais (Oise, juin 1940) », le Perpignanais Jean-François Mouragues étudie les exécutions sommaires dont furent victimes les combattants africains de l'année française. Vient ensuite un article sur la redécouverte dans une zone marécageuse d'un avion de la Seconde Guerre mondiale : « Le *Typhoon* abattu le 3 janvier 1944 à Sacy-le-Grand » (Éric Fardel) ; et enfin « Les municipalités face au pouvoir résistant à la Libération : l'exemple du Valois » (Éric Dancoisne).

Après le n° 123-124, monographique sur la commune de Lacroix-Saint-Ouen, le n° 125-126 (printemps 2012) contient d'abord un article sur « Les Arts et Métiers au château de Compiègne (1800-1806) » (Michel Mignot), qui souligne l'installation, temporaire et méconnue, de la prestigieuse école du même nom au château de Compiègne. L'article « Les procès-verbaux des clubs des Jacobins de Compiègne (1791-1795) » (Jacques Bernet) accompagne la

publication simultanée par ce même historien de cette source au sein d'une collection d'ouvrages édités par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) pour diverses autres villes de France. L'article publié dans les *Annales Historiques Compiégnoises* est une excellente synthèse, non seulement pour comprendre l'histoire locale, mais aussi pour prendre connaissance du contexte national global et de l'apprentissage de la politique dans l'ensemble du pays pendant la période révolutionnaire. Enfin, un dernier article fait encore référence à la Révolution et à un de ses héros picards : « La renaissance de la maison de Saint-Just à Blérancourt » (entretien avec Bernard Vinot).

Le numéro 127-128 (automne 2012) contient un dossier sur les « Mémoires des guerres. Compiègne – Royallieu, 1918, 1940, 2012 ». À travers une série d'articles de Marc Pilot, on y découvre – ou redécouvre – l'importance de la région de Compiègne non seulement dans la Grande Guerre mais aussi dans la Seconde Guerre mondiale : les armistices de 1918 et 1940 ont été signés sur le territoire communal de Compiègne, dans la fameuse clairière située non loin de Rethondes ; puis entre 1941 et 1944, les casernes de Royallieu ont abrité un camp d'internement et de transit vers la déportation ; et en 1942, c'est en gare de Compiègne que Pierre Laval a inauguré la « relève », en attendant la mise en place du STO. D'où l'existence de nombreux lieux de mémoire dans cette région, souvent enjeux de querelles d'interprétation ou de captation des guerres mondiales.

En ce printemps 2013, Jacques Bernet vient de nous signaler la parution du n° 129-130, entièrement consacré au village de Berneuil-sur-Aisne, du XVIII^e au XX^e siècle. Cette paroisse, annexée au département de l'Oise en 1790, reste un village typiquement soissonnais avec les pignons de ses maisons à redans dits aussi en « pas de moineau ». Passé de 570 à plus de 1 000 habitants de la fin du XVIII^e au XXI^e siècle, il compte deux monuments historiques classés. Le premier est l'église en partie romane, dont l'intérieur est enrichi de tableaux, meubles et sculptures du XVII^e siècle provenant de l'ancienne abbaye de la Joie-Sainte-Claire désaffectée en 1790, et qui a été remplacée par un château construit au XIX^e siècle ; le deuxième est le manoir seigneurial, qui appartient jusqu'au XIX^e siècle aux ducs de La Trémoille, qui avaient acheté le marquisat d'Attichy au début du XVIII^e. C'est un élégant bâtiment de la Renaissance tardive, flanqué de deux tourelles et comportant un monumental escalier en pierre du premier XVII^e siècle. Longtemps à l'abandon, il est en cours de restauration grâce à l'engagement courageux de ses actuels propriétaires. Autre particularité de Berneuil il y fut implanté une sucrerie en 1852 qui fonctionna jusqu'en 1996 et fit longtemps la fortune de la commune, autrefois viticole et agricole, puis marquée par l'agriculture intensive sur le plateau du Soissonnais et l'industrie agro-alimentaire. Le patrimoine de ce village méconnu, proche de Rethondes, est évoqué par une série d'articles traitant de l'église, du manoir, de la sucrerie et son histoire contemporaine traitée en trois périodes : 1788-1914 (Jacques Bernet) ; les deux guerres mondiales (Rémi Hébert, Marc Pilot) ; 1919-1952 (Daniel Guegen). [Sylvain Olivier].

Chaque jour de nouveaux textes apportent des modifications ou des compléments au secteur du patrimoine : il convient de saluer le travail méritoire de Marie Cornu et Vincent Negri qui nous donnent : *Code dit patrimoine et autres textes relatifs aux biens culturels*, Paris, 2012, un gros volume de... 1953 pages ! Il se compose de deux parties et de plusieurs livres dont voici le sommaire : PARTIE LÉGISLATIVE : Livre I, Dispositions communes ; II Archives ; III, Bibliothèques ; IV, Musées ; V, Archéologie ; VI, Monuments Historiques, sites et espaces protégés ; VII, Outre mer. PARTIE RÉGLEMENTAIRE : Livre I, Dispositions communes ; II, Archives ; III, Bibliothèques ; IV, Musées ; V, Archéologie ; VI, Monuments

Historiques, sites et espaces protégés. Des annexes donnent les textes complémentaires.

Chacun peut ainsi disposer de tout l'arsenal concernant l'ensemble des domaines car le Patrimoine a été longtemps marqué par seulement quelques « grandes » lois (Monuments Historiques, Sites, Archéologie) mais peu à peu le domaine a été gagné par le législateur et le juge si bien qu'il n'est plus simple de se diriger dans des textes aussi nombreux et complexes. L'ouvrage de M. Cornu et V. Negri permet donc de ne plus ignorer... la Loi et de mesurer la liberté individuelle qui est devenue totalement encadrée. [J.-C. R. R.]

Va-t-on fermer les monuments historiques publics ou privés ?

Les propriétaires publics ou privés de monuments sont, depuis longtemps, informés de la loi qui les oblige, à partir du 1^{er} janvier 2015, à faire en sorte que l'accessibilité pour les handicapés soit une réalité. Certes, il ne s'agit pas, ici, de mettre en question une loi qui permet à ceux qui sont victimes d'incapacités de profiter, comme tous les autres citoyens, de la connaissance de notre patrimoine, mais il faut bien dire que les choses ne sont pas simples !

Déjà les monuments sont de plus en plus soumis aux contrôles et autorisations des Commissions de sécurité qui examinent leur état du point de vue de la sécurité entendue en tous ses aspects. Les questions liées aux risques d'in-

cendie sont les plus prégnantes, comme celle visant à l'évacuation des visiteurs. Les solutions ne sont pas toujours faciles compte tenu de la spécificité de chaque monument. Chacun d'entre nous connaît des églises où les marches succèdent aux marches, comme les châteaux dont les divers niveaux demandent des « ascensions » par des escaliers qui sont difficiles à tous.

Il y a là un véritable dossier qui risque de contraindre des propriétaires privés – et même publics – à supprimer l'accès aux monuments ou à le réduire à des parties qui sont de plain-pied, car il semble impossible, c'est ce que dit la Loi, de créer des catégories de visiteurs distinctes. [J.-C. R. R.]

Faut-il restituer les « conquêtes » du passé ?

Les « vainqueurs » n'hésitent jamais lors de leurs conquêtes à rapporter dans leurs bagages les produits des pillages, y compris artistiques, qu'ils ont réalisés dans leurs guerres ou conquêtes. Pour la France la liste de ces « emprunts » est considérable et la période napoléonienne par la dimension territoriale de ses conquêtes n'a pas échappé à la rapacité des vainqueurs. On connaît aussi le pillage d'œuvres d'art qui a été réalisé en Europe par les nazis lors de la dernière guerre mondiale. Ce pillage fait l'objet depuis plusieurs années d'inventaires et de restitutions qui ne sont pas toujours facilitées par les destinées, trop souvent tragiques, des propriétaires dépouillés.

Il existe en dehors de la conquête des possibilités d'échanges comme ce fut le cas entre la France et l'Espagne où le maréchal Pétain, ancien ambassadeur à Madrid, avait gardé des liens particuliers avec les nouveaux dirigeants (C. Gruat et L. Martinez, *L'échange, les dessous d'une négociation artistique entre la France et l'Espagne, 1940-1941*, Paris, 2011). D'un côté il y eut le retour en Espagne

des couronnes wisigothiques, de la Dame d'Elche, de l'Immaculée Conception de Murillo, des sculptures ibériques, des archives de Simancas et, « en échange », deux tableaux du Greco et de Velázquez, une tapisserie d'après Goya, et des dessins (décret de juillet 1941). Le 13 février 1941 eut lieu à Montpellier une rencontre entre le maréchal Pétain et le général Franco dont ce fut la seconde et dernière visite en France.

Cet échange officiel entre la France et l'Espagne constitue une date à laquelle on se réfère aujourd'hui encore pour les demandes concernant des objets conservés en France provenant de ses conquêtes, de ses anciennes colonies et parfois même de ses achats. La question dite des restitutions ne cesse de traverser l'espace des musées ou des collections privées et est parallèle à la conscience des États de retrouver leurs patrimoines que les guerres ou les colonisations ont transféré – mais il ne faut pas l'oublier, ont souvent sauvé ! – dans d'autres pays...

Le Patrimoine et la « mémoire » sont des concepts qui

... ne cessent d'être l'objet d'interrogations et de réflexions, depuis M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, 1997 (nouvelle édition) et, en dernier lieu : *Memoria y Patrimonio, concepto y reflexion desde el Mediterraneo*, Granada,

2012, qui constituent les actes, réunis par J. A. Gonzalez Alacantud et J. Calatrava Escobar, d'un colloque de 2009.

[J.-C. R. R.]

Archives ou bibliothèques disparues ou transférées au 20^e siècle

Il n'a pas fallu attendre le 20^{ème} siècle pour voir des archives ou des bibliothèques subir les conséquences de périodes de guerre ou de troubles locaux, et la disparition de la Bibliothèque d'Alexandrie a été un désastre mondial pour la culture si bien qu'on en est parfois à se demander si un transfert n'est pas un moindre mal !

Sous la direction de A. Sumpf et V. Laniol, les Presses Universitaires de Rennes viennent de publier : *Saisies, spoliations et restitutions, archives et bibliothèques au XX^{ème} siècle* (2012) actes d'un colloque qui a réuni une pléiade de spécialistes et de responsables dans ce domaine.

L'essentiel du volume est consacré à ce qui s'est produit durant la dernière guerre mondiale avec les départs d'archives et/ou de bibliothèques de France, puis les récupérations pas les Soviétiques et/ou les Américains et, dans les meilleurs cas, un retour vers les lieux de conservation originaux.

Certains fonds d'archives longtemps restés mutilés ont pu ainsi retrouver des pièces essentielles : il est clair que toute recherche doit, aujourd'hui, tenir compte de ces heureux retours aux sources. [J.-C. Richard]

Faut-il une revue archéologique grand public ?

La diffusion des connaissances archéologiques et plus largement patrimoniales reçoit des réponses différentes selon les départements et régions. Elle est souvent le cas, ici, de sociétés savantes (Aude, Aveyron, Lozère, Pyrénées-Orientales...), d'associations (École antique de Nîmes, Études Héraultaises, Arts et Traditions Rurales, Bulletin du GREC, Patrimoines en région, Patrimoni, Liens des chercheurs cévenols, Causses et Cévennes, Fédération archéologique de l'Hérault...) ou de structures nationales et régionales (Revue archéologique de Narbonnaise, Gallia, Archeologia, etc.). Chacune de ces publications a ses caractères et périodicité propres, mais aussi son public. Car, de plus en plus, les études en ce domaine sont des productions spécialisées – avec parfois un langage « ésotérique » – : or le patrimoine, comme son nom l'indique, est un bien col-

lectif et ils serait regrettable qu'un public, le plus large possible, ne puisse pas connaître les résultats de recherches concernant sa propre histoire. Certaines revues, comme *l'Aquitaine Historique* (2012 quatre numéros) font le lien avec des revues spécialisées, en l'espèce, ici, *Aquitania*, mais en dépassant largement celle-ci qui est archéologique pour s'intéresser aux époques récentes.

Le plus important aujourd'hui reste de savoir si ces publications pourront continuer dans des versions papier car la concurrence de l'internet est devenue « tragique », d'autant plus que les auteurs d'articles peuvent fournir directement leur prose par informatique. Celle-ci sera-t-elle la solution de toutes les difficultés, y compris financières, de ce riche panel de publications, l'avenir nous le dira ! [J. Ralite]

Sociétés et publications locales historiques dans l'Hérault

Depuis le 19^{ème} siècle, les Sociétés savantes locales ont largement contribué à l'histoire du département avec des incursions vers d'autres régions : les Sociétés archéologiques de Béziers et Montpellier, l'Académie des Lettres, la Société des Langues Romanes, la Fédération Historique du Languedoc-Roussillon pour les plus connues, ont régulièrement édité des Mémoires, Bulletins, Actes de Congrès auxquels il est toujours nécessaire de se reporter. Au lendemain de la seconde guerre mondiale et surtout à partir des années 60 et 70, de nouvelles sociétés ont été créées souvent à partir du développement des recherches archéologiques avec leurs revues autonomes : Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de Sète et sa région, Bulletin du Groupe de Recherches et d'Études de Clermont-

l'Hérault, Archéologie en Languedoc de la Fédération Archéologique, Bulletin des Amis de Montagnac, Cahiers et dossiers des Arts et Traditions Rurales, Bulletin de la Société des Hauts Cantons de l'Hérault... mais aussi quelques revues, plus « universitaires », comme la Revue Archéologique de Narbonnaise, la Revue des Études Ligures, les Cahiers Ligures, les Études héraultaises...

Aujourd'hui, les revues des Sociétés « savantes » connaissent des difficultés liées à plusieurs causes : manque de personnes compétentes et dévouées pour assurer les publications, problèmes financiers, difficultés de commercialisation et, parfois même, réduction de propositions d'articles. On assiste ainsi à un certain

... dépérissement alors que l'intérêt général du public pour les questions historiques et l'histoire locale ne se dément pas. Par ailleurs, les numéros thématiques ou les volumes thématiques édités parallèlement à ces revues connaissent un certain succès !

Il ne nous semble pas que ces publications soient obsolètes et que leur version papier n'ait plus d'actualité car

elles sont non seulement une base des recherches mais aussi, pour le grand public et les élus, des informations sur les richesses locales qu'il importe de préserver et de mettre en valeur. La fonction sociale nous semble aussi importante que la fonction scientifique : sans elles bien des POS, PLU, restaurations ne tiendraient aucun compte de la richesse patrimoniale de nos communes. [J.-C. R. R.]

L'inventaire Général et les Inventaires d'aujourd'hui...

L'Inventaire Général des monuments et des richesses artistiques de la France (M. Melot, *Mirabilia, essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, Paris, 2012) a été créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux et d'André Chastel avec une structure nationale et des commissions régionales, ouvertes à des personnalités et spécialistes, pour parvenir à cet Inventaire dont la plupart des initiatives antérieures avaient échoué. Pendant quarante ans de nombreuses publications par communes, cantons ou sur des thèmes transversaux ont vu le jour et, pour notre département, il suffira de citer ici Gignac, Clermont-l'Hérault... et les quatre volumes consacrés à Montpellier qui ont renouvelé totalement la connaissance de son architecture médiévale, classique et contemporaine. L'existence d'une structure nationale servait toutes les Commissions régionales et l'ensemble des personnels pour les formations.

Pour des raisons qui semblent toujours peu claires, cet édifice a été transformé, en 2004, par l'éclatement entre les 26 régions qui, tout en ne rompant pas les liens avec une structure nationale qui continue d'exister, se sont vu confier les missions initiales. C'est cette « longue » histoire de quarante ans que Michel Melot qui dirigea l'Inventaire de 1996 à 2003 (et on n'oublie pas, ici, le directeur précédent que fut le si regretté Paul-Albert Février !) retrace dans un ouvrage récent qui donne une vue panoramique mais aussi les détails de cette histoire.

En Languedoc-Roussillon, au-delà de travaux localisés géographiquement, l'Inventaire a retenu les thématiques suivantes (après celle qui a donné lieu à une belle publication concernant les Caves Coopératives) : *Entre Canal et Territoire* (le Canal du Midi et les communes qu'il traverse), les *Châteaux viticoles de l'Hérault* (1850-1914) (les

années triomphantes du vin qui coulait à flots ont permis, aux classes sociales supérieures de faire construire de nombreux châteaux orgueilleux), le *Patrimoine industriel* (trop longtemps négligé et détruit sans répit !) ainsi que le *Mobilier et les objets courants* (quels que soient leur localisation, leur usage, leur nature...).

Il convient aussi de marquer l'existence d'un *Centre de Documentation du Patrimoine Régional* qui regroupe tous les dossiers anciens (trop souvent gardés secrets jusque là) et actuels, des fonds de publications et de documents iconographiques et les accès aux bases de données. Le Centre est ouvert à tous les publics et il est vivement conseillé à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine d'aller le consulter car ils peuvent y trouver d'importantes sources pour leurs propres recherches, des informations sur des recherches parallèles ou complémentaires et l'aide de spécialistes de qualité.

Enfin, vient de naître la collection *Focus Patrimoine* qui veut mettre en valeur le passé culturel, scientifique et technique de la région : *Nîmes en joie, églises en soie et Palais et châteaux des archevêques de Narbonne, X^e-XVIII^e siècle*, sont les deux premiers numéros en un peu plus de 100 pages au format in 8° avec une très belle illustration en couleurs et les textes de chercheurs de l'Inventaire et de chercheurs associés.

Enfin, la décentralisation du patrimoine a fait l'objet d'un colloque à Nantes en 2009 dont les Actes (P. Le Louarn (dir.), *Le Patrimoine culturel et la décentralisation*, Rennes, 2011) tombent à pic en cette année 2013 où les Journées du Patrimoine de septembre seront consacrées au centenaire de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques. [J.-C. R. R.]

Le Livre de Saint-Jacques-de-Compostelle perdu et retrouvé !

Au mois de juillet 2010 s'est tenu à Saint-Jacques-de-Compostelle un colloque dont les actes viennent d'être publiés : *Symposium El Codex Calixtinus en la Europa del siglo XII, Musica, arte, codicologia y Liturgia*, Leon, 2011, qui annonça que depuis le début de juillet 2011 cet illustre manuscrit avait disparu de la Cathédrale ! Toutes les hypothèses furent avancées et on craignait le pire ! Il a fallu attendre le mois de juillet 2012 pour apprendre que la police venait d'arrêter un

employé de la Cathédrale chez lequel on retrouva non seulement une importante somme provenant de ponctions faites dans la cathédrale mais, surtout, le dit manuscrit ! Depuis l'édition partielle de J. Vieillard, le manuscrit a été au cœur des réflexions sur le pèlerinage (rappelons ici que le Guide conseille aux pèlerins de visiter le corps de saint Guilhem et la relique de la Croix du Christ conservées à Gellone) et aussi comme « justification » du classement au patrimoine mondial

... de l'Unesco. À ce titre, figurent les édifices placés sur les itinéraires (dans notre région l'abbatiale de Saint Gilles et celle de Gellone-Saint-Guilhem-le-Désert, et le Pont du diable). En 2003, une traduction du Livre a été publiée par Bernard Gicquel avec une analyse et postface de D. Péricard-Méa.

Un des derniers volumes est celui qui a été édité sous la direction de L. Martinez Garcia : *El camino de Santiago, historia y patrimonio*, Burgos, 2011, avec des communications de spécialistes dont celle de A. Rucquoi responsable à Paris du Bulletin de la Société Française des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle. On n'oubliera pas le désormais classique : *Pèlerins et Pèlerinages dans l'Europe moderne, Rome 1993*, Rome 2000, qui, sous la direction de

Ph. Boutry et D. Julia réunit des contributions sur plusieurs pèlerinages célèbres.

Aujourd'hui, les divers chemins ont un succès « populaire » si bien que de nombreux sites revendiquent leur place sur les itinéraires quitte à dépendre d'une voie parallèle ou d'un raccourci ! Il ne s'agit plus nécessairement de vrais pèlerins mais aussi de personnes qui veulent conjuguer une marche à pied avec des rencontres, avec des périodes de silence et avec des paysages dont certains sont « à couper le souffle ». Il y a ceux qui font le voyage d'une seule traite et ceux qui le font par tronçons, année par année. Ainsi Saint-Jacques-de-Compostelle a pris la première place de tous les pèlerinages européens. [J.-C. R. R.]

Hyper nature ?

Sous ce titre (*Hyper Nature, une révolution de l'image naturaliste*, Mèze, 2011) Philippe Martin vient de nous offrir les résultats de ses « expérimentations iconographiques originales en matière de photographie naturaliste rapprochée ». Par détournement de l'utilisation d'une série de logiciels, le procédé Hyper focus, l'auteur nous livre de

tous ces « habitants », animaux ou végétations, de la nature voisine des agrandissements qui permettent d'en saisir tous les détails. On est subjugué par les détails et les couleurs qu'on pourrait croire inventés ou recréés tant ils sont réellement spectaculaires.

[J.-C. R. R.]

Table des sommaires Études Héraultaises (2011-2012)

• N°41, 2011

Histoire ancienne et médiévale

• Jean-Claude RICHARD RALITE, Gisèle GENTRIC, *Les oboles massaliètes du trésor de Fontès (Hérault) (III^e siècle avant J.-C.)* ; • Jean-Luc FICHES, *Ambrussum (commune de Villetelle) : quatre décennies de recherches archéologiques* ; • Alice M. COLBY-HALL, *Guillaume d'Orange, Ysoré et Bertrand des Fossés sur un chapiteau roman de la basilique Saint-Julien de Brioude* ; • Agnès BERGERET, Alexis CORROCHANO, Guergana GUIONOVA (avec, la coll. de Vivien VASSAL), *L'église Saint-Vincent de Soulages (Hérault) les débuts d'un programme triennal de recherche* ; • Vincent CHAPAL, *Le Castellans de Montpeyroux (Hérault). Compte-rendu des travaux de mise en sécurité (2010)* ; • Olivier GINOUEZ, *L'église médiévale de Saint-Jean d'Aureilhan à Béziers*.

Histoire moderne et contemporaine

• Denis NEPIPVODA, *Jean Sabatier, « sculpteur en plâtre » languedocien du XVII^e siècle* ; • Isabelle COM-MANDRE, Franck MARTIN (Avec la collaboration d'Alain RIOLS, Bernard GRATUZE, Emeline POUYET, Rémy ROULEAU), *Une verrerie moderne dans les Monts du Somail (Hérault) : l'atelier forestier du Bureau au XVII^e s. (commune de Fraïsse-sur-Agoût)* ; • Stéphanie LEBEAU, *L'expression artistique de la dévotion privée de quelques magistrats montpellierains. L'exemple d'Antoine de Barbeirac (?-1765)* ; • Laurent FELIX, *L'abbaye de Saint-Thibéry aperçu du décor de l'église, de la fin du XVII^e siècle à la Révolution* ; • Rose BLIN-MIOCH, *Les « Communes idées » de Louis-Xavier de Ricard et Lydie Wilson de Ricard à leur arrivée à Montpellier* ; • François CHARRAS, *Bergers, forestiers, les heures ardentes de la forêt des Hauts Cantons biterrois* ; • Roland ANDREANI, *Entre Paris et Montpellier deux curieux au XX^e siècle, les frères Sabatier d'Espéran* ; • Hélène BOCARD, *Un photographe primitif en Languedoc Jean- Marie Taupenot (1822-1856)*.

Archives

• Ariane JAMES-SARAZIN, *Hyacinthe et Gaspard Rigaud à Montpellier documents inédits* ; • Julien DU-VAUX, *De nouvelles sources pour l'Histoire de la Résistance en Languedoc-Roussillon les archives d'André Pavet, chef régional Maquis*.

Chroniques et bibliographie, Notes et informations, Tables des sommaires

• Jean NOUGARET, *Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (2009-2011)* ; • Jean NOUGARET, *In memoriam, Pierre Clerc (1938-2011)* ; • Jean-Claude RICHARD RALITE, *Notes et informations VIII, 2011 : L'ancienne église paroissiale Saint-Jean-Baptiste d'Aniane / Une tête de jade découverte à Saint-Martin-de-Carcarès (Gignac, Hérault) au XIX^e siècle / Le maquis Bir Hakeim, hier, aujourd'hui... / Pierre Torrelles, un poète parmi nous / L'abbaye et l'ordre de Saint-Ruf / Murviel-les-Montpellier est-il l'oppidum des Samnagètes ? / L'art des peintres préhistoriques / Archéologies antiques / À propos des histoires des communes / Le bronze et ses fondeurs / L'École des Chartes met à jour ses annuaires / Napoléon III, Républiques et révolutions / Moyen Age / Environnement et paysages / Poteries d'eaux, Terres de feu / Autour de la Seconde Guerre Mondiale, études et témoignages / Monseigneur Giuseppe Wilpert et le sarcophage dit de saint Guilhem* ; • Table des sommaires (2009-2010)

• N°42, 2012

Histoire ancienne et médiévale

• Jean-Claude RICHARD, Michel DHENIN, Gisèle GENTRIC, *Les monnaies de la grotte de Mounios (Le Cros, Hérault) sur le plateau de Larzac* ; • Thierry RIBALDONE, *Les fortifications de Saint-Guilhem-le-Désert. II - La Tour des prisons. III - Le « Cabinet du Géant »* ; • Frédéric LOPPE, *Minerve (Hérault), quartier Lo Mur occupation et fortification d'après la fouille de 2007-2008 (Protohistoire - Époque moderne)*.

Histoire moderne et contemporaine

• Valérie LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de Religion un modèle de confessionnalisation à la française* ; • Denis NEPIPVODA, *Histoire d'un retable le retable du maître autel de l'église Notre-Dame-des Tables de Montpellier (1667-1794)* ; • Gérard BOUDET, *Une histoire des salins de l'Hérault* ; • Jean-Michel FAIDIT et Christian GUIRAUD, *La tête dans les étoiles, le ciel comme terrain d'aventure Gustave Tramblay (1855-1918), un mérifonois d'adoption* ; • Louis SECONDY, *Du petit séminaire de l'Enclos Farel à l'internat d'excellence de Montpellier (1859-2010)* ; • Christian PIOCH, *La Révolution Nationale et l'Armée nouvelle dans l'Hérault. 1^{ère} partie, Le château de Cambous (Viols-en-Laval, Hérault), et les Compagnons de France (1940-1942)* ; • Pierre ➤

... MAZIER, *Les chantiers de jeunesse au Plan des Quatre Seigneurs, à Montpellier entre 1940 et 1943* ; • Marie Sylvie GRANDJOUAN, *Le voyage d'une statue, de Prague à Paulhan* ; • Claire BOUTET, *Réflexions sur l'articulation du patrimoine historique de Montpellier dans les nouveaux projets de « ville durable »*.

Société, Techniques, Ethnologie

• CAILLET, Bernard GRATUZE, *Un siècle et demi de production verrière dans les hauts cantons héraultais : l'atelier industriel du Bousquet-d'Orb (fin XVIII^e-milieu XX^e s.)* ; • Guy LAURANS, *Jean-Louis Michel et l'escrime montpelliéraine* ; • Guy BARRAL, *L'Entente Bibliophile de Montpellier (1935-2011)* ; • Christian GUIRAUD et Jean-Louis BASTIDE, *Régine Lacroix-Neuberth : le mot dit du corps et la corde sensible de l'être*.

Chroniques et bibliographie, Notes et informations, Tables des sommaires

• Jean NOUGARET, *Archéologie médiévale, histoire de l'art Bibliographie (2010-2012)* ; • Marie-José GUI-

GOU, *Publications de l'Université du Tiers Temps de Montpellier (Groupe d'études Languedociennes et Mémoire d'Oc) (1989-2012)* ; • Henri BARTHES, *In memoriam, Jean-Denis Bergasse* ; • Jean NOUGARET, *In memoriam, Xavier Azéma* ; • Jean-Claude RICHARD RALITE, *Notes et informations IX, 2012 : Le 14 juillet 1942, la Marseillaise et Albert Soboul... / De Victor à Jean Hugo, de Guernesey au Mas de Fourques à Lunel (Hérault)... / Un Messerschmitt Bf 108 s'écrase sur les hauteurs de Brunan (Saint-Guilhem-le-Désert) le 5 décembre 1943 ! / Missionnaires en Océanie / La Franc Maçonnerie à Lodève / De Saint-Martin de Carcarès (Gignac, Hérault) à Georges Vacher de Lapouge ! / Rome et les « provinces »... / Une carte postale témoignage des événements du midi viticole de 1907 / Du quartier Lepic à la caserne Guillaud, le départ de l'École d'Application de l'Infanterie... / La Chapelle du Belbézé de Lacoste (Hérault) / Au sujet d'un inventaire de la bibliothèque de Fontcaude (Hérault) dressé en 1352 / Escalier d'accès à l'ancienne chapelle des pénitents blancs de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) / Les événements de 1907, défilés de Montpellier* ; • Table des sommaires (2010-2011)

Tous les numéros de la revue *Études Héraultaises* peuvent être commandés en s'adressant à :

Études sur l'Hérault, Archives Départementales de l'Hérault, PierresVives, 907 avenue du Professeur Blayac à Montpellier :

Tél : 04 67 67 37 00

• Librairie Pierre Clerc, 7, rue Alexandre Cabanel, 34 000 Montpellier.

Tél : 04 67 66 05 97

clerc.p@wanadoo.fr

Sommaire

Editorial.....	1	- Notes et informations X, 2013.....	215
Histoire ancienne et médiévale			
- Katia TURREL (avec la coll. de Delphine LOPEZ, Johanna TERROM et Serge SOTOS), <i>Premiers résultats de la fouille partielle du cimetière médiéval du prieuré de Cassan (Roujan - Hérault)</i>	5	<i>Lieux de culte antiques / Cartes archéologiques de la Gaule / L'art wisigothique, l'art préroman, le premier art roman, l'art lombard... / Gellone et ses Sacramentaires / Montpellier et la monnaie de Jacques le Conquérant (1272-1273) / Montpellier et les Guilhems / Féodalités médiévales, Vicomtés, Seigneuries / L'inquisiteur Bernard Gui / La chasse dite de Montferrand, Saint-Mathieu-de-Trévières (Hérault) / Mémoire au chapitre de Saint Pierre de Montpellier pour la reconstruction de l'église Saint Firmin / Les protestants de Saint-Jean-de-Fos / Monseigneur de Fumel, évêque de Lodève (1717-1790) / Cathédrale Saint Fulcran de Lodève / Attestation relative à la prise de Lodève par les protestants qui firent abattre toutes les maisons qui joignaient les murs de la ville au nombre de plus de cent. (4 juillet 1573) / Saint -Etienne-de- Gourgas, Soubès : « campagnes » du Lodévois / L'abbaye médiévale d 'Aniane sort de l'oubli / De Lodève à Agde, des gravures du 18^e siècle peu connues / Les Francs Maçons du Grand Orient de France / Sonnez les malines ! / « Mémoire concernant l'église de Bélarga dédiée à St Etienne premier martyr, L. J. C. » / « Mémoire constatant l'état matériel, moral et religieux de la paroisse de Pouzols » / Architectures et paysages ruraux / Les forêts de l'Hérault / Carnaval à Saint-Jean-de-Fos sous la Restauration : les Pénitents ne doivent pas danser ! / La traque du loup / Joseph Chauvet (1794-1875) / Folklores et traditions populaires / Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) / Les Balsan de Lagainas (Hérault) à Châteauroux (Indre) / Tressan avant 1914 / Gendarmerie Nationale : histoire et archives / Politique et symbolique du début du ^{XIX}^e au milieu du XX^e siècle / L'éducation populaire est-elle toujours d'actualité ? / Les Prêtres de l'Hérault / Histoires locales, histoires de nos villages / Archéologie d'une cave à fromage du Larzac lodévois / Jeanne Galzy (1883-1977) poétesse / Hemingway parachuté sur Limas (Hérault) en mai 1944 ? /Jean Moulin et la Résistance soixante dix ans plus tard / Résistance et Résistances 1940-1945 / Cartes postales : Brissac / L 'Algérie hier et aujourd'hui / Revoir le train en Cœur d'Hérault ? Saint-Guilhem-le-Désert capitale du tourisme dans l'Hérault / Entre Oise et Hérault, échanges avec nos amis de Compiègne Code du patrimoine 2012 / Va-t-on fermer les monuments historiques publics ou privés ? / Faut-il restituer les « conquêtes » du passé ? / Archives ou bibliothèques disparues oui transférées au 20^e siècle / Faut-il une revue archéologique grand public ? / Sociétés et publications locales historiques dans l'Hérault / L'Inventaire Général et les Inventaires d'aujourd'hui / Le Livre de Saint-Jacques-de-Compostelle perdu et retrouvé ! / Hyper nature ?</i>	
- Emmanuel GARCIA, <i>L'église Saint-Martin de Carcarès à Gignac</i>	17		
- Adeline BEA, <i>Saint-Saturnin de Tourbes, une église gothique des Temps modernes ?</i>	23		
- Pierre FOREST, <i>Au temps des « trasseurs » Recherches sur les anciennes carrières de pierre de Saint-Jean-de-Védas</i>	31		
Histoire moderne et contemporaine			
- Joan DAVIES, <i>Le connétable Henri I de Montmoureny et les abbayes et prieurés de l'Hérault</i>	49		
- Denis NEPIVODA, <i>Deux familles d'artisans montpelliérains les Subreville et les Coula</i>	57		
- Pierre ROLLAND, <i>Tobie Rocayrol, agent secret chez les camisards (Juillet 1704)</i>	95		
- Julien COPPIER, <i>À l'épreuve de l'histoire : la destruction de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier (2 octobre 1792)</i>	103		
- Bernard RULOF, <i>Des sujets dévoués et fidèles ? À la recherche des légitimistes populaires montpelliérains</i>	109		
- Laurent FEUX, <i>Le château Laurens et son décor : une demeure remarquable à Agde en 1900</i>	119		
- Gérard CHOLVY, <i>La paroisse Sainte-Thérèse de Montpellier Son église et son histoire</i>	135		
- Christian GUIRAUD, <i>Louis Charles Eymar (1852-1944) : « Quand Mozart enchante la main du peintre »</i>	143		
- Philippe MARASSE, <i>Les difficultés d'exploitation d'un service public vital pendant et au sortir de la Deuxième Guerre mondiale : les chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault (1939-1948)</i>	165		
- André BORGOMANO, <i>Reddition d'une unité de la Marine Allemande ait pont de Cholet, Montpellier – le 23 août 1944</i>	177		
- Jean-Claude RICHARD, <i>Les passages des colonnes allemandes dans le Cœur d'Hérault au mois d'août 1944 et l'embuscade d'Aniane (26 août) par le maquis Roland</i>	185		
Archives			
- Julien DUVAUX, <i>La collecte des archives privées aux Archives départementales de l'Hérault ou comment aborder l'histoire de l'Hérault sous un angle plus intime</i>	195		
Chroniques et Bibliographie, Notes et Informations, Table des sommaires			
- Éric FABRE, <i>Compte rendu de thèse de Sylvain Olivier</i>	209		
- Jean NOUGARET, <i>Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (2010-2013)</i>	211		
		- Table des sommaires (2011-2012)	247

Études héraultaises

Revue fondée en 1970 par les amis de Pézenas, éditée par l'association Études sur l'Hérault, avec le concours du Conseil Général.

Édition

Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean Nougaret
Président : Christian Guiraud

Siège

Archives départementales de l'Hérault
pierresvives
907 av. Professeur Blayac
34000 Montpellier

Directeur de la publication
Christian Guiraud

Direction de la rédaction

Ch. Guiraud, S. Olivier

Comité de rédaction

H. Barthès, D. Bertrand-Fabre,
J. Duvaux, P. Lacombrade, G. Laurans,
P. Laurence, J. Maurin, H. Michel,
V. Miguet, J. Nougaret, R. Pech,
J.-C. Richard, A. Riols, J. Sagnes,
L. Secondy

Couverture

Louma productions
(d'après photo M. Descosy)
3 rue Neuve 34150 Aniane
Jeunes femmes au bain, aquarelle
de L-C Eymar

Mise en page

Alliance Consultants
ZAC de la Petite Camargue
34400 Lunel
04 99 62 27 57

Impression

AVL Diffusion
Parc Euromédecine
1027, rue de la Croix Verte
34198 Montpellier Cedex
04 99 23 25 04

Prix TTC : 20,00 €